

H I S T O I R E

# L'enfance sous la plume

La diffusion de l'écriture éducative  
en Suisse romande, 1750-1820

Sylvie Moret Petrini



PUR



Presses universitaires de Rennes

---

## L'enfance sous la plume

La diffusion de l'écriture éducative en Suisse romande, 1750-1820

Sylvie Moret Petrini

---

DOI : 10.4000/books.pur.159297  
Éditeur : Presses universitaires de Rennes  
Lieu d'édition : Rennes  
Année d'édition : 2022  
Date de mise en ligne : 28 janvier 2022  
Collection : Histoire  
EAN électronique : 9782753586734



<https://books.openedition.org>

### Édition imprimée

Date de publication : 27 janvier 2022  
EAN (Édition imprimée) : 9782753581654  
Nombre de pages : 288

### Référence électronique

MORET PETRINI, Sylvie. *L'enfance sous la plume : La diffusion de l'écriture éducative en Suisse romande, 1750-1820*. Nouvelle édition [en ligne]. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2022 (généré le 08 février 2022). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pur/159297>>. ISBN : 9782753586734. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pur.159297>.

---

### Légende de couverture

Dessin au crayon représentant Henri Georges et Armand de Mestral, vers 1780.

### Crédits de couverture

Collection privée

© Presses universitaires de Rennes, 2022  
Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International  
- CC BY-NC-ND 4.0

## RÉSUMÉS

Systématiquement recommandée par les traités pédagogiques, l'observation des enfants se développe dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans le sillage des Lumières et de l'essor des sciences. Pères, mères, précepteurs et gouvernantes sont désormais exhortés à prendre la plume dans le cadre de leur mission éducative. Et ils ne sont pas les seuls. Enfants et jeunes gens se voient aussi fortement encouragés à tenir un journal, auquel on attribue de nombreuses vertus.

Fondé sur l'analyse d'une centaine de journaux personnels conservés dans les archives de Suisse romande, le présent ouvrage retrace l'émergence de ces nouvelles pratiques d'écriture, issues d'une ère de renforcement de la cellule familiale, et remonte aux modèles qui leur ont donné naissance. Il questionne également la perception que les acteurs de l'éducation ont de leurs rôles respectifs.

Cette écriture éducative traduit le nouveau regard porté sur l'enfant et sur son développement, ainsi que la pénétration des théories pédagogiques au sein des familles. Tout comme elle dévoile les dilemmes des parents, partagés entre fidélité aux principes prônés et impératifs sociaux. Incluant les jeunes scripteurs et scriptrices, elle permet de reconstituer l'expérience enfantine. On voit ainsi émerger l'enfant acteur de son éducation, fille ou garçon, qui au fil des pages revendique sa capacité à gérer, non seulement sa formation, mais sa propre existence.

## SYLVIE MORET PETRINI

Sylvie Moret Petrini est chargée de cours et première assistante à l'université de Lausanne, responsable scientifique de la base de données suisse d'écrits personnels (1500-1820) [[www.egodocuments.ch](http://www.egodocuments.ch)]. Elle mène des recherches en histoire socioculturelle de l'enfance, de l'éducation et des pratiques de l'écrit.

## NOTE DE L'ÉDITEUR

Le présent ouvrage est la version publiée d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Lausanne en avril 2016, *Pratiques éducatives familiales et écriture du for privé en Suisse romande (1750-1820)*.

Publié avec le soutien du Fonds national suisse de la recherche scientifique.





L'enfance sous la plume

**Insérer  
liste de la collection  
mise à jour**

---

Sylvie MORET PETRINI

# L'enfance sous la plume

---

La diffusion de l'écriture éducative  
en Suisse romande, 1750-1820

Collection « Histoire »

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES



Le présent ouvrage est la version publiée d'une thèse de doctorat soutenue à l'université de Lausanne en avril 2016, *Pratiques éducatives familiales et écriture du for privé en Suisse romande (1750-1820)*.

L'étape de la prépresse de cette publication a été soutenue par le Fonds national suisse de la recherche scientifique

© PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES  
SAIC Édition – Université Rennes 2  
2 av. Gaston-Berger – Bâtiment Germaine-Tillion  
35043 Rennes Cedex  
[www.pur-editions.fr](http://www.pur-editions.fr)

Mise en pages : Francine Sergeant pour le compte des PUR

ISBN 978-2-7535-8165-4  
ISSN 1255-2364  
Dépôt légal : 1<sup>er</sup> semestre 2022

## Remerciements

Ce travail a bénéficié du concours de nombreuses personnes auxquelles je souhaite exprimer ici ma plus vive gratitude.

Je tiens tout d'abord à faire part de ma profonde reconnaissance à ma directrice de thèse, la professeure Danièle Tosato-Rigo. La confiance qu'elle m'a témoignée et ses conseils – irremplaçables – m'ont soutenue durant toutes ces années de recherche.

Je remercie vivement les professeures Sylvie Mouysset et Marina Roggero ainsi que le professeur François-Joseph Ruggiu pour leurs précieux commentaires en tant que membre du jury.

Merci aux membres de la section d'histoire, les professeurs et maîtres d'enseignement et de recherche Sandro Guzzi-Heeb, Béla Kapossy, Karine Crousaz et Léonard Burnand ainsi que les assistant-e-s, doctorant-e-s et collaborateur-trice-s scientifiques – Guillaume, Miriam, Fiona, Maila, Béatrice, Jasmina et bien d'autres – dont le soutien et la présence amicale ont beaucoup compté. Leurs portes m'ont toujours été ouvertes et je leur suis redevable de nombreux conseils, remarques, renseignements, annonces bibliographiques qui ont contribué à enrichir ce travail.

Je tiens à remercier tout spécialement Monsieur Philippe Perrot qui m'a accueillie à plusieurs reprises pour consulter ses archives de famille (archives de la famille Lullin, Boissier et de Saussure); leur exploitation et analyse constituent un pan essentiel de ce travail.

Je suis également redevable aux institutions qui m'ont permis de réaliser ce travail dans des conditions optimales, l'université de Lausanne et le Fonds national suisse de la recherche scientifique, en particulier le subsidé Marie Heim-Vogtlin dont j'ai bénéficié durant deux années.

Que les archivistes, les conservateurs et conservatrices ainsi que le personnel des différentes archives et bibliothèques de Suisse romande soient également remerciés pour leur aide précieuse.

Enfin, je ne saurais terminer ces remerciements sans adresser une pensée spéciale à tous les membres de familles qui m'ont entourée de leur soutien indéfectible et en particulier à Sergio et à mes filles, Alizée, Cloé et Maé, auxquels je dédie ce travail, pour leur patience et leurs encouragements.

## **Note sur la transcription des sources**

Cet ouvrage propose la transcription de nombreux extraits de sources manuscrites. Nous avons choisi de respecter la graphie des documents et les spécificités du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, afin de rendre la lecture plus fluide, nous avons restitué les apostrophes et les majuscules. Dans le même but, nous avons choisi de résoudre les abréviations et de ne pas tenir compte des ratures. Pour le reste, nous avons opté pour une transcription diplomatique qui nous a paru pertinente en raison du jeune âge de la plupart de nos auteurs et autrices. Nous avons souhaité ne pas corriger les erreurs qui émaillent leurs textes car elles sont révélatrices, dans une certaine mesure, de leur niveau de formation et leur aisance scripturaire.

## Introduction

« Le 7 mars 1796. J'ai peu a ajouter a ce que sa bonne maman dit de notre Alfred. – Je partage extrêmement l'attrait & le sentiment très vifs qu'elle a pour cet enfant; mais sans néanmoins, ce me semble, me faire illusion a son sujet. – Je crois toujours qu'il aura un jour une figure agréable & surtout ce qu'on appelle de la phisionomie, & ce qui en fait du visage est tout ce qu'on doit souhaiter aux hommes – En attendant qu'il soit joli, il est laid; le nez large, la bouche grande, les joues et les levres fort grosses, les yeux, ni grands, ni petits, ni bleus, ni bruns, mais d'une expression agréable. – Son intelligence et son langage font des progrès sensibles; il entend la plaisanterie & ne paroît pas manquer d'une certaine finesse, telle qu'on en est capable a 2 ans & ½. Il repète, tant bien que mal, a peu près tout ce qu'il entend, & cette disposition, naturelle aux enfants, nous a deja donné quelques occasions de regretter les fréquents et inévitables séjours qu'il fait a la cuisine – son caractère, foncièrement, j'espère, gay et carressant, est, ou plutôt son humeur, susceptible de grandes variations; la moindre contrariété change sa gayeté en bouderie altière & si l'on insiste, en pleurs plus ou moins longs. – Le plus souvent, a ce dernier degré il s'étend par terre, tette son pouce, & puis s'endort. – mais pour l'ordinaire & si l'on ne pousse pas trop loin la contradiction, l'humeur n'est qu'un léger nuage qui se dissipe promptement; mais dont il conviendra cependant de combattre avec soin, par la suite, la disposition, si elle ne se perd d'elle-même. En attendant ces soins propres a un age moins tendre, je crois que ce qui conviendrait a celui d'Alfred & dont nous aurions dû même peut-être nous occuper plus tôt, c'est de lui enseigner a se soumettre & a obéir; ce qu'il ignore encore parfaitement & ce dont tous les devoirs & toutes les vicissitudes de la vie prêchent la nécessité de donner l'habitude aux enfants<sup>1</sup>. »

Ces quelques lignes ont été écrites par le négociant genevois François Gautier, en 1796. Père du jeune Alfred, il s'attache, dans un journal réservé à cet effet, à décrire avec précision non seulement certains traits physiques de l'enfant et l'évolution de son caractère, mais également les changements à envisager dans son éducation. Ce document singulier, que François Gautier rédige conjointement avec son épouse, appartient à un genre alors en plein

---

1. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802*, AEG, Archives privées 62 (famille Gautier) 43 D XIX b1, p 10-12.

essor : le journal d'éducation ou chronique d'observation, dont on trouve plusieurs exemples dans les archives et bibliothèques de Suisse romande. De tels écrits témoignent, comme l'extrait cité le montre assez, d'un investissement fort d'une certaine catégorie de parents dans le domaine éducatif et répondent au besoin d'observer l'enfant et de réfléchir aux actions éducatives à entreprendre.

Durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les parents, mais également les précepteurs et gouvernantes ainsi que les enfants eux-mêmes sont fortement encouragés à tenir un journal, avec l'idée que le perfectionnement de l'éducation passe par l'écriture. Bien que ce couple formé par l'écriture et l'éducation n'ait en soi rien de nouveau, tant dans sa forme – un journal –, dans son objet – l'enfant et l'éducation – que dans ses moyens et ses buts – l'observation et le perfectionnement – le journal d'éducation témoigne d'une nouvelle conception, à la fois de l'enfant et de la façon dont il doit être formé au sein des familles nobles et bourgeoises. Il est le fil rouge de ce présent travail. Quels sont les sources d'influence, mais aussi les modèles, qui ont permis l'essor de cet usage et comment s'est-il traduit dans les pratiques familiales ? Quel rôle l'écriture a-t-elle joué dans l'affirmation des fonctions attribuées à chacun ? Qu'apportent ces journaux à la connaissance des pratiques éducatives ? Telles sont les interrogations auxquelles répond cet ouvrage dans une perspective socioculturelle qui s'attache à reconstituer le contexte au sein duquel ont émergé ces pratiques.

## L'effervescence éducative

Les journaux d'éducation prennent naissance à un moment de conjonction entre un développement considérable de l'écriture personnelle et un siècle d'intérêt marqué pour l'éducation. Le XVIII<sup>e</sup> siècle se passionne pour cette thématique et la production d'ouvrages qui s'y consacrent ne cesse de croître<sup>2</sup>. La formation est envisagée comme la clé de voûte de la construction des individus et à ce titre, l'enfance fait l'objet d'une attention nouvelle. L'ouvrage que rédige le philosophe anglais John Locke en 1693, *Some Thoughts concerning Education*, traduit en français deux ans plus tard, donne le ton de la production pédagogique du siècle avec des idées qui influencent durablement les éducateurs et philosophes<sup>3</sup>. Le philosophe anglais y martèle l'importance et la force de l'éducation en affirmant que :

---

2. Le titre de cette partie est emprunté à Marguerite Figeac-Monthus. Cette dernière a analysé les grands axes sur lesquels s'appuie la réorganisation éducative proposée par les auteurs de plans et traités d'éducation français publiés entre 1760 et 1860 et l'influence de l'*Émile* – qui demeure centrale – sur les idées développées (FIGEAC-MONTHUS Marguerite, *Les enfants de l'Émile ? : l'effervescence éducative de la France au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Berne, P. Lang, 2015).

3. La traduction en français par Pierre Coste étend sa notoriété à toute l'Europe, comme le souligne Michel Malherbe dans l'introduction de l'édition (LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, Gabriel COMPAYRÉ [dir.], Paris, J. Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2007, p. 8).

« les neuf dixièmes des hommes que nous connaissons, sont ce qu'ils sont, bons ou mauvais, utiles ou nuisibles, par l'effet de leur éducation<sup>4</sup> ». Il propose également une conception nouvelle de l'enfant. Son esprit est perçu à sa naissance comme une *tabula rasa* que sensations et expériences formeront progressivement<sup>5</sup>. Les précepteurs se doivent de construire avec leur élève une relation éducative basée sur l'amour et le respect qui tienne compte de la nature de l'enfant, de son âge et de ses capacités. Ainsi, les leçons sont pensées courtes, variées et ludiques afin d'éviter de l'ennuyer ou de le fatiguer et les châtiments corporels généralement proscrits. Avec Locke, dont la formation initiale est la médecine, l'éducation physique qui couvre un vaste champ – des exercices physiques à la nourriture et au sommeil – devient capitale. Quant à la finalité de l'éducation, il s'agit de former, comme l'écrit le philosophe, « des hommes vertueux, utiles à leurs semblables, capables enfin chacun dans son état<sup>6</sup> ».

Si ce nouvel intérêt pour l'éducation se soutient tout au long du siècle<sup>7</sup>, en France – et même bien au-delà – l'année 1762 marque un tournant. D'une part, parce que les jésuites, qui contrôlaient plus de 30 % des institutions scolaires, sont expulsés du royaume, provoquant une réorganisation des collèges sans précédent<sup>8</sup>. D'autre part, en raison de la parution de l'ouvrage *Émile ou De l'éducation* de Jean-Jacques Rousseau, dans lequel le philosophe déroule ses principes éducatifs sur fond de fiction mettant en scène un jeune orphelin, Émile, que le lecteur suit jusqu'à ses vingt-cinq ans<sup>9</sup>. Convaincu que l'enfant naît bon mais que la société le corrompt, son précepteur élève Émile à la campagne suivant un concept original auquel Rousseau donne le nom d'éducation négative. Dans une publication ultérieure, il définit ce concept en ces termes :

« J'appelle éducation négative celle qui tend à perfectionner les organes, instrumens de nos connoissances, avant de nous donner ces connoissances, & qui prépare à la raison par l'exercice des sens. L'éducation négative n'est pas oisive, tant s'en faut. Elle ne donne pas les vertus, mais elle prévient

4. *Ibid.*, p. 49.

5. Sur ce concept de *tabula rasa*, voir MORÈRE Pierre, « L'idée d'éducation chez Locke et ses fondements empiriques », *Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, n° 61, 2005, p. 71-92.

6. LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, *op. cit.*, p. 46.

7. Pour une présentation synthétique des idées pédagogiques de Locke à Pestalozzi, voir HERMANN Ulrich, « Pädagogisches Denken », in Notker HAMMERSTEIN et Ulrich HERMANN (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte, 18. Jahrhundert. Band II: Vom späten 17. Jahrhundert bis zur Neuordnung Deutschlands um 1800*, Munich, C. H. Beck, 2005, p. 96-125.

8. Sur les transformations des collèges qui suivent l'expulsion des jésuites et le projet de société qu'elles sous-tendent, voir CHARTIER Roger, COMPÈRE Marie-Madeleine et JULIA Dominique (dir.), *L'éducation en France du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Soc. d'éd. d'enseignement supérieur, 1976, p. 207-229.

9. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile, ou De l'éducation*, Amsterdam, chez Jean Néaulme libraire, 1762. Nous nous référons à l'édition moderne : ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, éd. Charles Witz et Pierre Burgelin, Paris, Gallimard, 1969.

les vices ; elle n'apprend pas la vérité, mais elle préserve de l'erreur. Elle dispose l'enfant à tout ce qui peut le mener au vrai quand il est en état de l'entendre, & au bien quand il est en état de l'aimer<sup>10</sup>. »

Le travail de l'éducateur consiste à préserver l'enfant de la société et à mettre en scène des situations qui lui permettront de construire son savoir par lui-même, suivant un rythme dicté par la nature. La parution de l'ouvrage de Rousseau – ainsi que sa condamnation par le parlement de Paris en raison de ses idées jugées antireligieuses – provoque un engouement autour de son auteur et de la « méthode » d'éducation qu'il prône, donnant un nouveau souffle à ces questions<sup>11</sup>. Les traités éducatifs mais également médicaux se succèdent alors à un rythme effréné, révélant un intérêt qui s'étend à l'ensemble de la société comme en témoigne ce cri du cœur d'un contemporain :

« Aujourd'hui, le mot "éducation" est sur toutes les lèvres, c'est devenu le cri général de l'Europe entière. On ne l'entend pas, on ne le répète pas sans une sorte de transport ; on n'a jamais vu autant d'ouvrages, autant de théories sur ce sujet<sup>12</sup>. »

Désormais tout auteur – de romans ou d'ouvrages de nature scientifique – qui se respecte s'attache à consacrer quelques pages à cette thématique<sup>13</sup>. La Suisse romande, toutes proportions gardées, suit ce mouvement. On y publie les réflexions éducatives de magistrats, de professeurs des académies, de pasteurs, de savants (philosophes, naturalistes, physiciens...) mais aussi d'hommes et de femmes de lettres<sup>14</sup>. Ces ouvrages participent aux débats européens qui visent à repenser les principes ou à proposer des plans d'éducation qui puissent servir de modèles à plus large échelle, au sein des institutions ou des familles elles-mêmes. Cette volonté de réforme donne naissance

---

10. *Œuvres mêlées de M. Rousseau de Genève. Nouvelle édition*, Londres, coll. « collection complète des œuvres de J.-J. Rousseau, tome septième » : « Lettres à M. de Beaumont, Archevêque de Paris », 1776, p. 100.

11. Parmi les nombreux ouvrages ou articles consacrés à l'*Émile* et à sa réception, celui qui propose Gilbert Py reste un incontournable par son approche fouillée et sa visée européenne, voir PY Gilbert, *Rousseau et les éducateurs : étude sur la fortune des idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau en France et en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », 1997. Pour une approche orientée histoire des idées, voir BLOCH Jean, *Rousseauism and Education in eighteenth-century France*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », 1995.

12. Cité par ROGGERO Marina, « Éducation », in Vincenzo FERRONE et Daniel ROCHE (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p. 239.

13. VIGUERIE Jean de, « Le mouvement des idées pédagogiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles », in Gaston MIALARET et Jean VIAL (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, t. II, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 273-99.

14. Dans une étude consacrée à l'histoire culturelle en Suisse romande, François Rosset parle même de tradition romande dans la réflexion pédagogique, voir ROSSET François, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Roger FRANCILLON (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. I : *Du Moyen Âge à 1815*, Lausanne, Payot Presses centrales, 1996, p. 220. L'étude de cette production pédagogique reste toutefois encore à faire.

à des méthodes d'enseignement testées sous les yeux de l'Europe – grâce à la médiation de périodiques – dans des institutions créées à cette fin. Il en est ainsi du *Philanthropinum* de Dessau (1774-1793) où sont mises en pratique les idées du philosophe allemand Johann Bernhard Basedow<sup>15</sup>, de l'institut de Stans (1798-1799), de Berthoud (1799-1804) puis d'Yverdon (1805-1825) au sein desquels le pédagogue Johann Heinrich Pestalozzi élabore et expérimente sa méthode élémentaire<sup>16</sup> ou des établissements éducatifs que développe Philipp Emanuel von Fellenberg à Münchenbuchsee (1799-1844)<sup>17</sup>.

Une telle effervescence éducative, véhiculée par une production livresque en constante augmentation<sup>18</sup> et par les périodiques qui relayent les résultats obtenus par les nouvelles méthodes, a-t-elle pu laisser insensibles les familles? Cette question, curieusement encore peu étudiée, est au cœur du présent ouvrage. Elle s'inscrit dans la définition de l'histoire socioculturelle de l'éducation élaborée par Matthew Orville Grenby qui met en avant l'intérêt d'une étude au croisement entre théorie et pratique :

« *The history of education is not only a story of new pedagogic programmes imposed upon children and now available to us through the texts which were published to propagate or enact them. But nor is it only the story of how children were in reality educated. It is the relationship between the theory and the practice, the interaction between them, that is perhaps most significant. They exist, after all, in dialogue with one another, practice reflecting the perception of theory just as the theory reflected the perceived failures of practice*<sup>19</sup>. »

Elle nous conduira à étudier les effets de la littérature pédagogique aussi bien sur les pratiques d'écriture que sur les pratiques éducatives des familles. Un premier jalon sur ce terrain encore largement en friche a été posé avec le travail pionnier d'inventorisation des écrits personnels hollandais mené par Rudolf Dekker<sup>20</sup>. Ce dernier a mis en évidence que les changements éducatifs dans les milieux nobiliaires et bourgeois s'accompagnaient de transfor-

15. Pour une présentation du personnage et de son œuvre mais aussi des réseaux qui se sont formés dans son sillage, voir CHALMEL Loïc, *Réseaux philanthropinistes et pédagogie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bern etc., P. Lang, coll. « Exploration Éducation : histoire et pensée », 2004, p. 75 sq.

16. Pour une étude du personnage, de ses œuvres et de ses réalisations successives insérée dans une histoire sociale et politique de la Suisse, voir STADLER Peter, *Pestalozzi: Geschichtliche Biographie, Bd. 2, Von der Umwälzung zur Restauration: Ruhm und Rückschläge (1798-1827)*, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1993.

17. WITTWER HESSE Denise, *Die Familie von Fellenberg und die Schulen von Hofwyl: Erziehungsideale, „bäusliches Glück“ und Unternehmertum einer bernischen Patrizierfamilie in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, 2002.

18. MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », in Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II : *Le livre triomphant, 1660-1830*, Paris, Fayard/Cercle de la librairie, 1990, p. 119.

19. GRENBY Matthew O., « Delightful Instruction? Assessing Children's Use of Educational Books in the Long Eighteenth Century », in Mary HILTON (éd.), *Educating the Child in Enlightenment Britain: Beliefs, Cultures, Practices*, Aldershot, Hants, England ; Burlington, VT, Ashgate, 2009, p. 197-198.

20. DEKKER Rudolf M., « Egodocuments in the Netherlands from the Sixteenth to the Nineteenth Century », in Erin GRIFFEY (dir.), *Envisioning Self and Status. Self-representation in the Low Countries 1400-1700*, c/o University of Hull, Department of Dutch Studies, 2000, p. 255-285.



mations dans les pratiques scripturaires elles-mêmes<sup>21</sup>, ce dont témoigne le journal rédigé durant les années 1790 par un jeune garçon hollandais, Otto van Eck, dès l'âge de dix ans<sup>22</sup>. Tout comme le journal d'éducation rédigé par Marie et François Gautier, cité plus haut, et bien d'autres.

## Une enquête sur l'espace romand durant la période de transition (1750-1820)

L'espace suisse romand constitue un espace privilégié pour l'étude des pratiques scripturaires éducatives. La richesse des fonds privés atteste d'une vivacité incontestable de l'écriture personnelle durant le XVIII<sup>e</sup> siècle qui fut peut-être spécifique à cet espace propre. Un inventaire systématique mené au sein des archives et bibliothèques sur l'ensemble des cantons romands a permis de mettre au jour plus de 3 000 documents appartenant au genre « écrits personnels<sup>23</sup> », regroupant les journaux, autobiographies, mémoires, livres de raison et autres documents, soit « des textes produits hors institution et témoignant d'une prise de parole personnelle d'un individu, sur lui-même, les siens, sa communauté<sup>24</sup> ». Leur répartition entre régions catholiques et protestantes, ainsi qu'entre zones urbaines et rurales est inégale, mettant en évidence une disparité dans les politiques de conservation des différentes institutions archivistiques et des cantons, mais aussi des tendances dans la production même de ces écrits. Près de 80 % des écrits identifiés sont conservés dans les cantons de Genève, de Vaud, du Jura et de Neuchâtel. À la lumière de ces statistiques, l'écrit personnel, et principalement le journal, apparaît, sur le territoire romand, comme une pratique essentiellement protestante<sup>25</sup>. Et c'est également le cas des écrits personnels éducatifs.

Vers 1800, les chefs-lieux des cantons mentionnés, à savoir Genève, Lausanne et Neuchâtel, comptent respectivement plus de 24 000, 9 000 et

21. DEKKER Rudolf M., *Childhood, Memory and Autobiography in Holland. From the Golden Age to Romanticism*, Basingstoke, Macmillan, 1999, p. 11.

22. BAGGERMAN Arienne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment: Revolutionary Europe Reflected in a Boyhood Diary*, Leyde/Boston, Brill, coll. « Egodocuments and history series », 2009.

23. Cette recherche a été effectuée dans le cadre du projet « L'éducation domestique au miroir des écrits personnels en Suisse romande (1750-1820) », soutenu par le Fonds national suisse de la recherche scientifique entre 2010 et 2012 et dirigé par la professeure Danièle Tosato-Rigo. Prolongée par un second projet, sous la même direction, elle a donné naissance à une base de données suisse des écrits personnels – [www.egodocuments.ch] – grâce à sa fusion avec la base de données réalisée sur le territoire allemand par l'équipe de recherche du professeur Kaspar von Greyerz (université de Bâle) dans les années 1990.

24. ARNOUL Élisabeth, RENARD-FOULTIER Raphaëlle et RUGGIU François-Joseph, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », in Fabienne HENRYOT (dir.), *L'historien face au manuscrit*, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 167.

25. Sur les liens – toujours discutés – entre écrits personnels et protestantisme, voir VON GREYERZ Kaspar, « Écriture de soi et lecture religieuse chez les protestants du monde germanophone en perspective confessionnelle », in Danièle TOSATO-RIGO (dir.), *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Études de lettres, 2016, 1-2, p. 39-62.

4 000 habitants<sup>26</sup>. Genève est alors la ville la plus importante en nombre d'habitants de l'espace helvétique et affiche un dynamisme économique basé notamment sur la production de produits d'exportation et les activités commerciales qu'elle génère ainsi que sur les placements financiers. Les très nombreux écrits qui proviennent de cette ville ne constituent ainsi pas une réelle surprise. Tout comme Lausanne et Neuchâtel, elle revendique un certain cosmopolitisme. Genève et Lausanne accueillent nombre d'étrangers de prestige et notamment des jeunes princes allemands venus y achever leur éducation mais aussi de nombreux intellectuels à l'instar de Voltaire et de Germaine de Staël, pour ne citer qu'eux, autour desquels gravite toute une société cultivée. Les médecins renommés tels Théodore Tronchin<sup>27</sup> puis Louis Odier à Genève et Samuel Auguste Tissot à Lausanne attirent une abondante clientèle étrangère<sup>28</sup>. Signe du dynamisme intellectuel de ces villes, plusieurs sociétés savantes ou littéraires y sont créées durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. Enfin, Genève se signale par la vitalité de son milieu scientifique auquel des savants tels que Charles Bonnet, Abraham Trembley, Horace-Bénédict de Saussure contribuent à donner une renommée européenne<sup>30</sup>. Ces différents éléments peuvent expliquer la large adhésion des familles aux idées novatrices et par là même le foisonnement de l'écriture personnelle éducative dans ces espaces urbains, ainsi que sur les territoires qui gravitent dans leur orbite. Enfin ces espaces connaissent une forte émigration de précepteurs et gouvernantes, des milieux au sein desquels l'écriture personnelle éducative s'est particulièrement développée.

Le corpus documentaire sur lequel s'appuie cette étude concerne près de cinquante familles (principalement nobles ou bourgeoises) réparties entre le bassin lémanique et Neuchâtel. Elles appartiennent à l'élite – sociale, intellectuelle et économique – des villes étudiées. Leurs représentants masculins sont issus du milieu du pastorat, du professorat, du monde du négoce ou sont officiers. Pour la plupart, ils exercent des charges politiques. La grande

26. Ces chiffres sont issus des articles consacrés à ces différentes villes dans JORIO Marco (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, Attinger, 2002-2014 [http://www.hls-dhs-dss.ch/textes/f/F11256.php].

27. Le jeune comte polonais Michel-Georges Mniszech qui se forme durant ces années dans la ville de Berne se fait le témoin de ce phénomène. Il écrit que « Geneve est remplie de Gens qui viennent consulter l'oracle de la médecine » (lettre de Michel-Georges Mniszech au chambellan du roi de Pologne, Félix Loyko, Berne, 31 décembre 1762, Archives de Versailles, Correspondance, 4<sup>e</sup> Ms. 58, f<sup>o</sup> 137 v<sup>o</sup>).

28. PILLOUD Séverine, « Tourisme médical à Lausanne dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le réseau des patients du D<sup>r</sup> Tissot (1728-1797) », *Revue historique vaudoise*, n<sup>o</sup> 114, 2016, p. 9-24.

29. La société littéraire de Lausanne a fait l'objet d'une thèse, Damiano BARDELLI, *La « Société littéraire » de Lausanne (1772-1783)*, sous la direction de Béla Kapossy, université de Lausanne.

30. Plusieurs études se sont attachées à démontrer les particularités du microcosme genevois duquel émergèrent, de la fin du XVII<sup>e</sup> à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, de nombreux savants qui apportèrent une contribution souvent capitale au développement des sciences. Voir SIGRIST René, *La nature à l'épreuve : les débuts de l'expérimentation à Genève (1670-1790)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières », 2011.

majorité jouit d'une aisance financière allant d'un revenu confortable à une grande richesse. Alors que le corpus compte des familles de la noblesse à l'instar de la famille Charrière de Sévery sur le territoire vaudois, il se signale aussi par le fait que plusieurs familles ont connu une véritable ascension sociale. Ces scripteurs appartiennent ainsi, dans leur large majorité, à la classe montante de la bourgeoisie<sup>31</sup>. Des familles telles que les Le Fort, Dunant et Picot établies à Genève sont passées, en quelques générations, du monde de l'industrie et du commerce aux charges politiques et postes académiques. Pour le territoire neuchâtelois, ce mouvement ascendant a été relevé comme un facteur constitutif du développement de l'écriture personnelle<sup>32</sup>.

Ces milieux, riches en scripteurs et scriptrices, seront observés sur une période qui s'étend de 1750 à 1820, traversant la fin de l'ancien régime et le début du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette époque est marquée par différents troubles révolutionnaires qui aboutiront à des changements de régime mais aussi de souveraineté. Entre 1798 et 1814, la République de Genève perd son indépendance et est annexée à la France. Le Pays de Vaud, pays sujet de Berne depuis 1536, s'en détache au début de l'année 1798, devient brièvement République lémanique, puis canton du Léman au sein de la République helvétique, un régime unitaire qui perdure, malgré plusieurs coups d'État jusqu'en 1803 avant que Napoléon impose le régime de la Médiation. La principauté de Neuchâtel n'est quant à elle que peu touchée par les événements révolutionnaires demeurant sous la souveraineté prussienne. Ces événements, qui n'ont qu'un impact limité sur les pratiques éducatives familiales, ne seront abordés que lorsqu'ils revêtiront un intérêt spécifique pour notre propos et notamment lors de la présentation de certains scripteurs qui participèrent ou observèrent ces événements. Si nous renonçons ici à nous étendre sur les divers événements politiques, c'est au profit d'une perspective qui vise à saisir plus généralement l'influence, sur l'éducation des élites, des processus de changements – sociaux, idéologiques, démographiques, économiques et structurels – que connaît cette période définie par Reinhart Koselleck comme

31. Rebekka Habbermas a posé un jalon important dans la définition de la bourgeoisie ainsi que des valeurs qu'elle adopte et défend dans laquelle l'éducation joue un rôle important, voir HABERMAS Rebekka, *Frauen und Männer des Bürgertums: eine Familiengeschichte (1750-1850)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, coll. « Bürgertum », 2000. Plus proche de notre cadre géographique, Rita Binz-Wohlhauser s'est attachée à détailler les particularités éducatives qui permettent à l'élite fribourgeoise de se distinguer par rapport aux autres classes sociales et notamment le passage par le collège jésuite de la ville et la tradition du voyage de formation (BINZ-WOHLHAUSER Rita, *Zwischen Glanz and Elend. Sädtsiche Elite in Freiburg im Uchtland [18. Jahrhundert]*, Zürich, Chronos, 2014, p. 171-196).

32. L'historien de l'éducation Pierre Caspard précise que dans cet espace les auteurs d'écrits personnels sont issus de la classe moyenne avec des revenus allant d'une « franche aisance à l'honnête médiocrité » (CASPARD Pierre, « Éducation et progrès : ce que disent les écrits personnels », *Musée neuchâtelois*, 1996, p. 273-289). Le développement protoindustriel (dans l'indienne et dans l'horlogerie) que connaît la principauté de Neuchâtel fournit les conditions matérielles et éducatives propices aux trajectoires ascendantes ce qui peut expliquer à la fois la production mais aussi la conservation de ces écrits.

la « période de transition » (*Sattelzeit*)<sup>33</sup>. Et ce, d'autant qu'elle recouvre les décennies entre 1760 et 1830, jugées particulièrement intéressantes par Pierre Caspard, car fondatrices de l'enseignement contemporain : de 1820 à 1830, les états réorganisant leur système d'instruction élémentaire<sup>34</sup>. Or, d'après Ivo Cerman qui a pris pour cadre d'étude la Bohême, c'est l'éducation privée qui « fut le véhicule d'innovation pédagogique par excellence<sup>35</sup> ». De là, l'intérêt d'étudier les idées qui ont été expérimentées dans les familles avant l'institutionnalisation du système éducatif.

### **Au plus proche des scripteurs, de leurs textes et de leurs pratiques**

Dans la masse des écrits provenant du pays romand ont été sélectionnés comme pertinents pour appréhender le phénomène de l'écriture éducative entre 1750 et 1820 une centaine de documents. Ils se divisent entre des journaux d'éducation, des plans d'éducation, des livres de préceptes et des journaux personnels rédigés par des parents ou des éducateur-trices, auxquels s'ajoute une large palette de journaux personnels écrits par des enfants ou adolescents. Ces derniers constituent la découverte documentaire la plus inattendue de cette recherche<sup>36</sup>.

Auteure d'une étude sur les journaux personnels rédigés dans l'espace anglophone entre 1600 et 1660, Élisabeth Bourcier mettait en évidence, en 1977 déjà, par le biais du recensement des différents écrits anglophones connus jusqu'alors, le phénomène de l'écriture de jeunesse ; sur un corpus de trente-deux journaux, neuf étaient le fait de jeunes hommes âgés de seize à vingt et un ans<sup>37</sup>. Si les journaux d'adolescents, comme on le voit, semblent relativement fréquents au xvii<sup>e</sup> siècle déjà, ceux tenus par les enfants avant leur seizième année demeurent un objet exceptionnel durant

33. KOSELLECK Reinhart, « Einleitung », in OTTO BRUNNER et Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe: historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland/Bd. 1, A-D*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1972, p. 13-27.

34. CASPARD Pierre, « Singulières ou communes ? Les valeurs éducatives révélées par les correspondances entre enfants et parents : Suisse romande et France, 1760-1830 », in Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux xviii<sup>e</sup> et xix<sup>e</sup> siècles : affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Éd. Alphil, 2006, p. 32.

35. CERMAN Ivo, « L'instruction privée dans les familles nobles en Bohême au xviii<sup>e</sup> siècle », in François CADILHON, Michel COMBET et Marguerite FIGEAC-MONTHUS (dir.), *Construire l'éducation : de l'Ancien Régime à nos jours*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 69.

36. L'histoire de l'enfance doit un lourd tribut à l'ouvrage de Philippe ARIÈS, *L'enfant et la vie familiale sous l'ancien régime* publié pour la première fois en 1960. Des études récentes appellent toutefois à retirer à cet ouvrage son statut iconique qui tend à masquer la vitalité actuelle des travaux sur ce sujet. Voir FASS Paula S. (dir.), *The Routledge history of childhood in the Western world*, Londres, Routledge, 2013, p. 1. Pour un aperçu du dynamisme de ce champ, voir le bilan historiographique de LETT Didier, ROBIN Isabelle et ROLLET Catherine, « Faire l'histoire des enfants au début du xvi<sup>e</sup> siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, n° 129, 1, 2015, p. 231-276.

37. Voir BOURCIER Elisabeth, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'université Lille 3, 1977, p. 58.

la période analysée ici. Le journal rédigé sur le commandement de son père, entre 1671 et 1673, par Thomas Isham, futur héritier d'un important domaine du Northamptonshire, alors qu'il est âgé de quatorze ans, fait figure d'exception<sup>38</sup>. Dans les années quatre-vingt dix, sur la base du recensement réalisé dans les archives hollandaises, Rudolf Dekker les jugeait même, pour ce territoire mais également pour l'espace anglophone « fort rares ». Il en dénombre sept, antérieurs à 1800, rédigés en Angleterre et aux États-Unis et six, conservés dans les archives hollandaises, tenus avant 1814<sup>39</sup>. Dans un article plus récent, il constate toutefois, en collaboration avec Arianne Baggerman, qu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ceux-ci sont, pour la première fois, tenus à plus large échelle<sup>40</sup>, ce que montre également la thèse d'Emily Claire Bruce qui prend pour cadre d'étude l'espace allemand<sup>41</sup>. Les journaux dénombrés par Rudolf Dekker s'ajoutent aux quelques journaux de voyage de jeunesse recensés dans la base de données des écrits du for privé en France<sup>42</sup> ainsi qu'au journal personnel rédigé quotidiennement dès 1786 par un jeune noble rouennais, Clément Gaillard de Saint-Germain, dès son huitième anniversaire, et déposé dans des archives départementales en 2009<sup>43</sup>. Certes susceptibles d'évoluer en fonction de nouvelles découvertes, ces chiffres confirment, en l'état actuel de nos connaissances, le statut exceptionnel de ces textes.

À la lumière de la présente recherche, la situation apparaît, sur le territoire romand, sensiblement différente. Ce sont plus de soixante-dix journaux de jeunesse, répartis entre journaux de voyage et journaux personnels, qui ont été repérés, parmi lesquels vingt-huit ont été rédigés par des scripteurs ou scriptrices avant même l'âge de quinze ans<sup>44</sup>.

38. ISHAM Gyles Sir (éd.), *The diary of Thomas Isham*, Farnborough, Gregg, 1971. Anthony Fletcher exploite ce journal dans son ouvrage : FLETCHER Anthony, *Growing up in England. The Experience of Childhood, 1600-1914*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2010.

39. DEKKER Rudolf M., « Les égodocuments aux Pays-Bas du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du Bibliophile*, n° 2, 1995, p. 328 et DEKKER Rudolf M. et BAGGERMAN Arianne, « Autobiographies », in Paula S. FASS (dir.), *Encyclopedia of Children and Childhood in History and Society*, New York etc., MacMillan Reference USA/Thomson Gale, 2003, p. 73-74.

40. Voir BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., « Diary Writing as an Educational Tool in the Age of Enlightenment. The Case of Otto van Eck », in Renato PASTA (dir.), *Scrittura dell'io fra pubblico e privato*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, coll. « Biblioteca del XVIII<sup>e</sup> secolo. Settecento italiano », 2009, p. 141-142.

41. BRUCE Emily Claire, *Reading Agency: The Making of Modern German Childhoods in the Age of Revolutions*, A dissertation submitted to the faculty of the university of Minnesota, juillet 2015.

42. Cette base est accessible en ligne : [ecritsduforprive.huma-num.fr/accueilbase.htm].

43. GAILLARD DE SAINT-GERMAIN Clément, *Éduquer son enfant à l'époque des Lumières : le journal de Clément Gaillard de Saint-Germain*, éd. Christelle Tiron, Amiens, Encrage, coll. « Vécus », 2013.

44. Le répertoire établi par Marilyn Himmesoete dans le cadre de sa thèse portant sur les journaux de jeunesse au XIX<sup>e</sup> siècle ne comprend que trois journaux rédigés par des enfants avant l'âge de 15 ans qui sont tous issus de l'espace helvétique, respectivement du Pays de Vaud et de Genève. Son répertoire dénombre 15 journaux rédigés avant 1820 par des jeunes gens âgés de 16 à 21 ans, dont 4 issus là encore de l'espace helvétique (HIMMESOËTE Marilyn, *Juvenilia : journaux personnels d'adolescents du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire et sémiologie du texte et de l'image, sous la dir. de José-Luis Diaz, 2012). L'inventaire des journaux féminins francophones réalisés dans les

Ces journaux offrent l'opportunité de questionner la responsabilité de l'enfant dans sa propre formation. Par leur biais, nous lui donnons la parole, sans jamais manquer, toutefois, de nous interroger sur la façon dont le journal la contraint<sup>45</sup>. Dans cette dimension, ce travail répond à Dominique Julia et Egle Becchi qui déplorait, dans leur introduction à *l'Histoire de l'enfance en Occident*, publiée dans les années 1990, ne saisir « l'enfance qu'à travers le prisme que nous en ont laissé à chaque période de l'histoire les adultes<sup>46</sup> ». Cet ouvrage s'intègre de fait dans un renouveau de l'historiographie de l'enfance, où les études menées sur le vécu des enfants constituent un champ particulièrement dynamique<sup>47</sup>.

Il vise également à faire émerger les femmes, non dans une vision exclusive, mais, au contraire, dans une approche comparative puisque les journaux personnels nous renseignent aussi bien sur les éducations masculines que féminines ainsi que sur le partage des responsabilités éducatives entre hommes et femmes ou père et mère. Alors que l'écriture personnelle féminine, à la même période, peine à dépasser les 10 % – lorsque des statistiques ont pu être établies<sup>48</sup> – près de 40 % de l'écriture éducative qui nous est parvenue sur le territoire étudié est le fait des femmes. Peu présentes dans l'espace public, les femmes investissent l'espace privé<sup>49</sup>, et notamment les pratiques éducatives. Si notre étude ne se réclame pas directement des *gender studies*, elle entend bien interroger une certaine féminisation de la source de

---

archives russes n'a donné de résultats que pour les journaux rédigés après l'âge de 15 ans. Voir GRETCHANAÏA Elena et VIOLET Catherine, *Si tu lis jamais ce journal... : diaristes russes francophones, 1780-1854*, Paris, CNRS éd., 2008.

45. Dans son ouvrage *The Invention of Childhood*, Hugh Cunningham pose l'hypothèse que les journaux de jeunesse éclaireraient davantage les conventions et attentes des adultes à l'égard des enfants que leur expérience personnelle (CUNNINGHAM Hugh, *The Invention of Childhood*, s. l., BBC Books, 2006, p. 15).

46. BECCHI Egle et JULIA Dominique, *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1998, t. 1, p. 12.

47. C'est l'expérience de la guerre qui est particulièrement étudiée par les contemporanéistes, voir notamment SIERRA BLAS Verónica, *Paroles orphelines – Les enfants et la guerre d'Espagne*, trad. Christine Rivalan Guégo et Raquel Thiercelin-Mejías, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016 et PIGNOT Manon, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012. L'expérience de l'élève est une autre thématique récente : *Histoire des élèves en France*, vol. 1 : *Parcours scolaires, genre et inégalités (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Véronique CASTAGNET et Jean-François CONDETTE (dir.), vol. 2 : *Ordres, désordres et engagements (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Jérôme KROP et Stéphane LEMBRÉ (dir.), Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2020.

48. Dans l'enquête qu'elle a menée sur les livres de raison, Sylvie Mouysset constate que « pour cent textes masculins, on peut en espérer environ une dizaine rédigée par une plume féminine » (MOUYSSSET Sylvie, « Quand "Je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire? », in Sylvie MOUYSSSET, Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU [dir.], *Car c'est moi que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux [Europe, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle]*, Toulouse, CNRS/université de Toulouse – Le Mirail, 2010, p. 190). Sur la base de l'inventaire des écrits personnels hollandais, R. Dekker obtient les mêmes chiffres (DEKKER Rudolf M., « Les Égodocuments aux Pays-Bas du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 327).

49. A. Rutz notamment a relevé que les femmes, peu présentes dans l'univers des textes imprimés, étaient plus actives en tant qu'auteurs d'écrits personnels (RUTZ Andreas, « Ego-Dokument oder Ich-Konstruktion? Selbstzeugnisse als Quellen zur Erforschung frühneuzeitlicher Menschen », *Zeitenblick. Online-Journal für Geschichtswissenschaften*, n° 1, 2, 2002, p. 1-19).

l'autorité éducative<sup>50</sup> de même que la signification donnée à l'écriture et à la formation dans un processus de construction d'un « moi » féminin<sup>51</sup>. Filles-garçons, pères-mères, précepteurs et gouvernantes ; nous avons opté, afin de « troubler les récits existants », pour reprendre les termes de Rebecca Rogers, sur une parité au sein de notre discours et non pas « sur la simple addition des filles à une histoire écrite au masculin<sup>52</sup> ». La thématique éducative se doit d'être questionnée à l'aune des différences perçues entre les sexes.

Cet ouvrage s'intéresse aux scripteurs et scriptrices – éduquant-e-s ou éduqué-e-s – non seulement comme témoins de leur époque mais bien comme des « acteurs » et « actrices » qui façonnent leur univers social. L'appartenance sociale privilégiée de ces individus – bien que non homogène, entre bourgeoisie et noblesse – induit de telles approches. David Blackbourn a ainsi mis en avant l'importance de l'éducation comme un facteur central dans la légitimation de la classe bourgeoise à occuper les plus hautes charges<sup>53</sup>. Des notions sociologiques clés telles que la transmission du capital culturel qui a intéressé Bernard Lahire<sup>54</sup>, l'« habitus » ou les « mécanismes de reproduction » qui ont été étudiés par Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron<sup>55</sup> traversent le travail. Cette focalisation sur les acteurs, comme sur leurs écrits, répond aussi à Stephen Ehrenpreis, auteur d'une synthèse sur l'histoire de l'éducation en France et en Allemagne, qui appelait à « reprendre en considération le rôle éducatif exercé par les parents, la fratrie et les autres membres de la famille, sans reproduire pour autant les modèles élaborés en son temps par l'histoire de la famille<sup>56</sup> », dans l'objectif de participer à l'élaboration de modèles européens d'enseignement permettant de questionner le rapport à l'écrit de la société durant l'époque moderne.

50. L'hypothèse est de Pierre Caspard. L'historien estime que le rôle des pères de famille doit être relativisé, précisément dans la mesure où les écrits personnels révèlent la forte implication des mères dans les décisions éducatives (CASPARD Pierre, « Éducation et progrès », *op. cit.*, p. 283). Kaspar von Greyerz relève quant à lui que l'écriture autobiographique féminine – destinée aux enfants – est envisagée comme une véritable tâche éducative répondant aux attentes de la société (GREYERZ Kaspar von, *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich: europäische Selbstzeugnisse als historische Quellen [1500-1850]*, Cologne etc., Böhlau, coll. « Selbstzeugnisse der Neuzeit », 2001, p. 10).

51. ZEMON DAVIS Natalie, « "Women's History" in Transition: the European Case », *Feminist Studies*, n° 3, 3, 1975-1976, p. 90.

52. ROGERS Rebecca, « Revoir l'histoire de l'éducation sous l'angle du genre », in Bernard BODINIER (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publ. des universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 14.

53. BLACKBOURN David, *The German Bourgeoisie: Essays on the Social History of the German Middle Class from the Late Eighteenth to the Early Twentieth Century*, Londres etc., Routledge, 1991, p. 3.

54. LAHIRE Bernard, *Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Seuil, coll. « Hautes études », 1995.

55. BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éd. de Minuit, 1970.

56. EHRENPREIS Stephen, « Histoire de l'éducation et histoire religieuse (France et Saint-Empire, époque moderne) », in Philippe BÜTTGEN (dir.), *Religion ou confession : un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2010, p. 511.



Le fait de réunir dans notre étude des acteurs de position, sexe et âge différents pluralise incontestablement le discours et le miroir qu'ils nous tendent des pratiques scripturaires et éducatives. Sans considérer leurs écrits comme des accès directs à une « réalité », il s'agit, comme le prône Claudia Ulbrich, de prendre en considération l'inégalable matériau qu'ils fournissent pour y glaner les informations les plus concrètes possibles et pour en retirer un aperçu de l'univers de représentations et de valeurs au sein duquel vivaient leurs auteurs<sup>57</sup>. Si les pratiques que nous exposons ne sont pas représentatives de l'ensemble des usages – on peut affirmer en reprenant à notre compte la formule de Martine Sonnet qu'il y a autant de stratégies éducatives que de familles<sup>58</sup> – elles illustrent à la fois l'importance des modèles et la diversité des usages qu'ils inspirent renvoyant toutefois à une certaine vision « idéale ». En cela, c'est à une histoire sociale telle que la propose François-Joseph Ruggiu, à savoir la volonté de prendre « la mesure des possibles entre lesquels pouvait s'inscrire la vie d'une personne ou d'un groupe de personnes », rendant les écarts plus significatifs que la norme<sup>59</sup>, que s'attache le présent travail.

Les écrits personnels semblent taillés pour répondre à ce qui a été identifié comme une « crise » de l'histoire, avec la volonté, dans les années 1990, de sortir du modèle labrousien d'histoire sociale et de proposer une autre façon de faire l'histoire<sup>60</sup>. Proposer une histoire sociale des pratiques éducatives dans l'espace romand, une histoire réalimentée par les recherches sur les écrits personnels qui offrent l'opportunité de sortir des sources classiques de l'histoire de l'éducation et d'interroger les projets et stratégies des acteurs, telle est l'ambition de cet ouvrage.

57. ULBRICH Claudia, « L'usage historiographique de l'autobiographie », art. cité, p. 146.

58. Mettant en parallèle trois éducations – celles dispensées par deux nobles de province qui échangèrent une correspondance entre 1703 et 1739 et celle d'un négociant de l'île de Bourbon qui tient un journal pendant son voyage à Paris de 1790 à 1792 – elle en conclut qu'« il y a autant de pratiques et de stratégies que de pères » (SONNET Martine, « Les leçons paternelles », in Jean DELUMEAU et Daniel ROCHE [dir.], *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, coll. « Mentalités : vécus et représentations », 1990, p. 285).

59. RUGGIU François-Joseph, « Autres sources, autre histoire? Faire l'histoire des individus des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle en Angleterre et en France », *Revue de synthèse*, n° 5, 2004, p. 139.

60. RUGGIU François-Joseph, « A Way Out of the Crisis: Methodologies of Early Modern Social History in France », *Cultural and Social History*, n° 6, 1, 2009, p. 65-85.





*Première partie*

**LA PROMOTION DU JOURNAL  
D'ÉDUCATION DANS LE CADRE  
D'UNE NOUVELLE VISION DE L'ENFANT**



Les pratiques scripturaires éducatives qui prennent leur essor dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle s'inscrivent dans une évolution de longue durée marquée par la diffusion de l'écriture quotidienne sous la forme du journal. Elle est stimulée par un postulat qui s'impose alors selon lequel l'observation est la clé du processus éducatif.

Depuis la fin du Moyen Âge, la diffusion du papier en Europe permet une évolution sensible dans le domaine de l'écriture<sup>1</sup>. La tenue d'un journal – signe d'une attention nouvelle au quotidien et d'une sensibilisation à la portée mémorielle de l'écriture –, devient progressivement indispensable dans plusieurs sphères à l'instar de la marine ou du domaine militaire<sup>2</sup>. Issu du milieu marchand, le journal comptable ou livre de raison<sup>3</sup> connaît, à la même période, un fort développement, se diffusant largement dans les usages domestiques, mouvement qu'accompagne toute une littérature autour de son importance et de sa forme<sup>4</sup>. Enfin, des courants religieux, tel le puritanisme ou le piétisme, encouragent les fidèles à sonder quotidiennement leur âme et à évaluer, par écrit, leur comportement à l'aune des enseignements divins<sup>5</sup>.

---

1. Philippe Lejeune et Catherine Bogaert signalent l'arrivée du papier comme un « facteur facilitant » pour le développement de l'écriture personnelle (LEJEUNE Philippe et BOGAERT Catherine [dir.], *Le journal intime : histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2005, p. 49).

2. Dans l'*Encyclopédie*, l'article « Journal (Marine) » rappelle notamment que depuis l'ordonnance de la marine de 1689, tout commandant d'un vaisseau du roi est obligé de tenir un journal de sa route et présente les différents éléments qui doivent y être consignés. Sur les différents genres tels les livres de bord, journaux de voyage, livres de métier, chroniques, voir le tableau dressé par LEJEUNE Philippe et BOGAERT Catherine, *ibid.*, p. 40-97.

3. Françoise Simonet-Tenant voit les livres de raison comme « la matrice » du journal personnel (SIMONET-TENANT Françoise, *Le journal intime : genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Téraèdre, coll. « L'écriture de la vie », 2004, p. 45).

4. Voir MOUYSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007, p. 23-50.

5. Voir BOTONAKI Effie, « Seventeenth Century Englishwomen's Spiritual Diaries: Self-Examination, Covenanting, and Account Keeping », *Sixteenth Century Journal*, n° 30, 1, 1999, p. 3. George Gusdorf insiste lui aussi sur l'importance de la religion, cette fois-ci du piétisme, dans le développement de l'écriture « intime » (GUSDORF Georges, *Les écritures du moi*, Paris, O. Jacob, coll. « Lignes de vie », 1990, p. 225) tout comme Kaspar von Greyerz, pour lequel le providentialisme, soit la vision d'un dieu paternel distribuant punitions et récompenses en fonction des péchés et mérites personnels

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, l'usage du journal se diffuse progressivement dans de nombreux domaines, servant de support aux observations météorologiques, astronomiques, agronomiques, physiques mais aussi médicales. Il s'y fait l'instrument privilégié d'une volonté de savoir par le biais d'un empirisme – basé sur l'observation et la description – qui est devenu, à la suite de Newton et de Locke, le moyen d'acquérir de nouvelles connaissances. Les nombreuses publications de catalogues d'histoire naturelle illustrent cette volonté de description et d'organisation des connaissances promue par l'*Encyclopédie* qui définit l'observation comme le « premier fondement de toutes les sciences, la voie la plus sûre pour parvenir, & le principal moyen pour en étendre l'enceinte, & pour en éclairer tous les points<sup>6</sup> ». Ainsi un naturaliste tel que Charles Bonnet rédige, entre 1740 et 1745, un « journal très exact » du développement de différents pucerons, les observant avec minutie – ce qui lui coûtera la vue – plusieurs fois par jour :

« Ce fut le 20 May, sur les 5. heures du soir, que mon Puceron fut mis, dès sa naissance, dans la solitude que je viens de décrire. J'eus soin dès lors de tenir un journal exact de sa vie. J'y notai jusqu'à ses moindres mouvements; aucune de ses démarches ne me parut indifférente. Non seulement je l'observai tous les jours d'heure en heure, à commencer ordinairement dès 4. à 5. heures du matin, & ne discontinuant guere que vers les 9. à 10. heures de soir<sup>7</sup>. »

Dans un domaine tel que l'éducation qui passionne à la fois les philosophes et les membres de l'élite se développe le sentiment que l'élaboration d'une méthode éducative efficiente passe, dans un premier temps, par une connaissance approfondie du sujet – l'enfant ou l'élève – qu'on se propose d'éduquer. Cette observation se doit d'être soutenue par un journal, idée nouvelle dont il est possible de retracer assez précisément les origines par l'analyse de la littérature pédagogique. À la même période, la pensée que l'écriture diaristique – sous une forme encore à définir – pourrait être mise à profit dans le cadre de la formation progresse et les éducateurs, les parents et les enfants eux-mêmes y sont encouragés par toute une littérature, qu'elle soit pédagogique ou d'agrément.

---

ou collectifs, encourage les fidèles à noter les signes divins (GREYERZ Kaspar von, « L'autoformation spirituelle en Angleterre [XVII<sup>e</sup> siècle] », *Histoire de l'éducation*, n° 70, 1996, p. 55). Elisabeth Bourcier tient un raisonnement similaire pour expliquer l'« éclosion du journal » en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle (BOURCIER Elisabeth, *op. cit.*, p. 37).

6. Art. « observation », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dit.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Le Breton, Durand, Briasson, Michel-Antoine David, 1751-1772, t. XI, p. 314.

7. BONNET Charles, *Traité d'insectologie, ou, Observations sur les pucerons*, Paris, chez Durand libraire rue Saint Jacques, 1745, p. 28.

## Chapitre I

### Un instrument de connaissance

D'Hannah Woolley à Albertine de Necker de Saussure, de John Locke à Louis-François Jauffret, les hommes et femmes de lettres, les pédagogues et les philosophes défendent l'idée qu'il faut connaître la nature de l'enfant pour élaborer une méthode éducative appropriée. Alors que l'importance de l'observation est rappelée avec insistance et que cet art se structure – confirmant que l'intérêt porté à une meilleure connaissance de l'enfant est indissociable de l'anthropologie naissante –, le choix du destinataire du message évolue, révélant l'absence de consensus quant à la personne – éducateur, père ou mère – à laquelle attribuer ce rôle éducatif central.

#### Du primat de l'observation au journal d'éducation

Des nombreux pédagogues qui ont souligné l'importance de l'observation, John Locke est sans doute celui qui a connu, précocement, le plus grand rayonnement. La force de son ouvrage *Some Thoughts concerning Education* réside dans sa faculté à rencontrer les attentes des parents et des précepteurs en leur offrant des conseils pratiques portant sur les différentes facettes de l'éducation. L'éducation du corps, de l'âme et de l'esprit qu'il déroule traduit une évolution de la perception de l'enfant et de sa formation. L'éducateur doit tenir compte de la nature enfantine, du caractère de l'enfant et de ses capacités pour orienter ses interventions. Ainsi John Locke suggère qu'il est indispensable de l'observer soigneusement afin de définir les contours que prendra son éducation :

« Quiconque prend soin de l'éducation des enfants doit donc étudier avec soin leur nature et leurs aptitudes, reconnaître, par de fréquentes expériences, leur tour d'esprit naturel et ce qui leur convient, observer enfin quel est leur fonds naturel, comment on peut l'accroître, et ce qu'ils sont capables de faire<sup>1</sup>. »

Il ne s'agit pas ici de forcer la nature enfantine mais au contraire de la découvrir et de l'accompagner, ce qui n'est possible qu'à la condition de

---

1. LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, op. cit., p. 115-116.

les étudier de préférence dans les moments durant lesquels ils agissent sans aucune contrainte :

« Un autre avantage de la liberté qu'on accorde aux enfants pendant leurs récréations, c'est qu'ils y découvrent leur tempérament naturel ; ils y montrent leurs inclinations et leurs aptitudes, et par là dirigent le choix de parents attentifs, en ce qui concerne soit la carrière et les occupations qui leur conviendront plus tard, soit les remèdes à employer en attendant, pour guérir certains penchans qui plus que d'autres pourraient gâter leur nature<sup>2</sup>. »

Dans un ouvrage d'économie domestique destiné aux femmes paru vingt ans plus tôt, la maîtresse de pension et femme de lettres Hannah Woolley enjoignait déjà toute gouvernante à « étudier avec diligence, la nature, la disposition et l'inclination » de ses futures élèves suggérant qu'« en s'adaptant à leurs humeurs, elle leur rendra les études d'autant plus faciles qu'elles leur seront plus agréables<sup>3</sup> ». Pour Hannah Woolley, comme pour John Locke, connaître son sujet sert à faciliter les apprentissages. Cent ans plus tard, ni la méthode ni les destinataires n'ont changé. Dans son ouvrage *Émile ou de l'Éducation*, Rousseau attribue une place centrale à l'observation en intimant à ses lecteurs, dans sa préface déjà, l'ordre suivant : « Commencez donc par mieux étudier vos élèves ; car très-assurément, vous ne les connoissez point<sup>4</sup>. » Dans le livre III du même ouvrage, il va plus loin et suggère qu'il serait souhaitable de systématiser voire de scientifier les observations en guidant parents et éducateurs dans cette tâche : « Je voudrais qu'un homme judicieux nous donnât un traité de l'art d'observer les enfans. Cet art seroit très important à connoître ; les pères et les maitres n'en ont pas encore les élémens<sup>5</sup>. » Fortement inspiré par l'*Émile*, mais aussi par le *Télémaque* de Fénelon, De La Fare, qui fut gouverneur des jeunes ducs de Schleswig-Holstein-Gottorp, consacre une partie de son ouvrage *Le gouverneur ou Essai sur l'Éducation* (1768), à la relation éducative qu'établit un précepteur avec son jeune élève, nommé Lysimaque, de l'âge de neuf ans au terme de son éducation. Il y trace les contours d'un système éducatif domestique modèle, mêlant préceptes et trames de leçons, orienté vers une application directe. Le gouverneur ne manque pas de construire sa méthode éducative sur la base d'une observation rigoureuse du jeune garçon qui lui a été confié, comme il l'explique à ce dernier lorsque sa tâche prend fin : « j'étudiai tour à tour votre Ame, votre Cœur, votre Esprit, vos facultés, vos

2. *Ibid.*, p. 199.

3. WOOLLEY Hannah, *The gentlewomans companion; or, A guide to the female sex containing directions of behaviour, in all places, companies, relations, and conditions, from their childhood down to old age [...]*, Londres, A. Maxwell for Edward Thomas 1675, cité par LARDY Michèle, *L'éducation des filles de la noblesse et de la gentry en Angleterre au XVII<sup>e</sup> siècle*, Berne/Berlin etc., P. Lang, coll. « Geschichte und ihre Hilfswissenschaften », 1994, p. 74.

4. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 78.

5. *Ibid.*, p. 311.

Inclinations, vos Goûts ; je parvins à vous approfondir : sur les notions que j'acquis de votre caractere, je me déterminai à fonder le Système de votre Education sur la base d'une amitié reciproque<sup>6</sup> ».

Cette idée de l'importance de l'observation est défendue de façon unanime par les pédagogues des Lumières. Même l'abbé Poncelet qui prend la plume en réaction contre Rousseau le rejoint sur ce point. S'adressant aux gouvernantes dans ses *Principes généraux pour servir l'éducation des Enfants*<sup>7</sup> parus en 1763, il leur donne comme tâche première d'examiner soigneusement leurs pupilles :

« La première attention d'une Gouvernante sera d'étudier à fond son Elève ; je veux dire la constitution du corps, les dispositions de l'esprit, & les penchans du cœur. En vain travailleroit-elle à le former pour l'état auquel on le destine, ses soins n'auront qu'un succès médiocre, s'ils ne sont pas fondés sur une exacte connoissance du sujet qu'on lui aura confié<sup>8</sup>. »

Ces plaidoyers en faveur de l'observation s'accompagnent d'une perception nouvelle à la fois de l'enfant et de son éducation. De John Locke pour lequel l'enfant est une *tabula rasa* disposée à recevoir les impressions « positives » des parents et éducateurs à Rousseau qui le voit comme naturellement bon, ce dernier perd la marque du péché originel ou de l'animalité dont il était revêtu forgeant un nouveau regard. L'enfant est vu comme un être fragile qui doit être aimé et protégé alors que sa vie et son esprit seront progressivement réglés par une éducation tenant compte des étapes de son développement<sup>9</sup>. Dans le cadre de cet intérêt renouvelé pour l'enfant, le philosophe genevois propose un pas supplémentaire. Dans son roman épistolaire à succès, *Julie ou la nouvelle Héloïse*, paru en 1761, il suggère la tenue d'un cahier d'observation. Il le fait par la voix de son héroïne Julie, la mère idéale dont il offre le modèle à ses nombreux lecteurs et lectrices<sup>10</sup>.

6. DE LA FARE, *Le gouverneur ou Essai sur l'Éducation*, Londres/Paris, Chez J. Nourse/chez Desaint, 1768, p. 325.

7. Dans sa préface, Poncelet déclare sans ambiguïté qu'il se propose de « former non des Robinson Crusoé mais des citoyens utiles, non des hommes purement naturels, mais des chrétiens raisonnables ; non des misanthropes, mais des hommes amis des hommes » (*Principes généraux pour servir à l'éducation des enfans, particulièrement de la noblesse françoise*, Paris, chez P. G. Le Mercier, 1763, t. I, p. IX-X).

8. *Ibid.*, p. 118-119.

9. GRANDIÈRE Marcel, « Regard sur l'enfant au siècle des Lumières », in actes du colloque de l'institut des sciences de l'éducation, université catholique de l'Ouest, Angers, 1983, *Éducation et pédagogies au siècle des Lumières*, Angers, Presses de l'université catholique de l'Ouest, 1985, p. 51-63. Alors que Marcel Grandière se base sur les textes des pédagogues qui révèlent en miroir ce nouveau regard, J. H. Plumb observe également le contexte et notamment le milieu scolaire ainsi que le marché littéraire et de divertissement qui se spécialise autour des enfants (PLUMB J. H., « The New World of Children in Eighteenth-Century England », *Past & Present*, n° 67, 1975, p. 64-95).

10. D'après Robert Darnton, la *Nouvelle Héloïse* est l'ouvrage qui a réalisé les meilleures ventes au XVIII<sup>e</sup> siècle : il compte 70 éditions entre 1761 et 1800 (DARNTON Robert, *Le grand massacre des chats : attitudes et croyances dans l'Ancienne France*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2011, p. 320).



Ses principes éducatifs qu'elle expose au précepteur Saint-Preux restent toutefois très proches de ceux que prônait Locke; que ce soit sur le fond – l'observation des enfants durant leurs moments de liberté – ou sur les objectifs :

« Libres de babiller entre eux toute la journée, ils ne songent pas même à se gêner un moment devant moi. Je ne les reprends jamais, ni ne les fais taire, ni ne feins de les écouter, et ils diraient les choses du monde les plus blâmables que je ne ferais pas semblant d'en rien savoir : mais, en effet, je les écoute avec la plus grande attention sans qu'ils s'en doutent; je tiens un registre exact de ce qu'ils font et de ce qu'ils disent; ce sont les productions naturelles du fonds qu'il faut cultiver<sup>11</sup>. »

Si Rousseau ne développe pas l'idée de la tenue d'un « registre » dans son roman pédagogique *l'Émile*, l'importance de l'observation, martelée dès la préface, ne passe pas inaperçue auprès de ses lecteurs et certains parents rédigent à sa suite des journaux d'observation de leurs enfants destinés au philosophe afin de solliciter ses précieux conseils. Ainsi en est-il de Louis-Eugène, prince de Wurtemberg, et fondateur de la société morale de Lausanne comme en témoigne une lettre datée de 1763 adressée à Rousseau qui a accepté de le guider dans l'éducation de sa fille prénommée Sophie :

« il m'a semblé, Monsieur, qu'en vous la dépeignant d'abord telle qu'elle est, et ensuite en vous faisant parvenir chaque semaine un journal détaillé des changements divers que je remarquerai en elle, il vous sera plus facile de suivre le développement de ses petits progrès et de me donner des conseils<sup>12</sup>. »

Le projet de Louis-Eugène de Wurtemberg associe étroitement, conformément à ce que préconise Rousseau, observation et pratique éducative. Si la partie « observation » est à la charge du père, ce dernier laisse en revanche à Rousseau l'élaboration de la méthode éducative adaptée. Fidèle lecteur, lui aussi, du philosophe genevois, dont il s'inspire dans sa pratique et ses théories pédagogiques, Johann Heinrich Pestalozzi rédige, en 1774, un journal portant sur son fils Jakob. Cumulant auprès du jeune garçon la fonction de père et celle d'éducateur, il se sert de cet écrit comme support non seulement à l'observation minutieuse de Jakob mais aussi aux réflexions que suscitent ses choix éducatifs<sup>13</sup>. Cette forme d'écriture diaristique trouve, au même moment, en Allemagne, un terreau particulièrement fertile.

11. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*, dir. Jean-Marie Goulemot, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche », 2002, p. 647.

12. Citée par GROSRICHARD Alain, « Le prince saisi par la philosophie », *Ornicar*, n° 26-27, 1983, p. 134-144.

13. Ce journal, dont il ne reste plus qu'un fragment publié en 1828-1829 par Johannes Niederer dans les *Pestalozzische Blätter*, a été traduit et édité par Michel Soëtar, « Journal de Pestalozzi sur l'éducation de son fils (fragment : 27 janvier-19 février 1774) », *Études Jean-Jacques Rousseau*, 1992,

## Un outil pour les éducateurs

Dans l'introduction à sa traduction allemande de l'*Essai d'éducation nationale* (1763), ouvrage à succès de La Chalotais, l'ancien précepteur August Ludwig Schlözer exige des éducateurs la tenue d'un journal quotidien. Ce dernier s'intéresserait, suivant ses propres termes, « aux progrès de l'âme dans l'acquisition de nouvelles connaissances et compétences, expériences et observations<sup>14</sup> ». Dans le milieu philanthropiniste, mouvement pédagogique qui se développe en Allemagne autour de la doctrine du philosophe Johann Bernhard Basedow<sup>15</sup>, l'usage du journal d'éducation est prôné de façon de plus en plus insistante à partir des années 1770. Durant une période faste qui court des années 1774, date de la création du philanthropinum de Dessau – l'école expérimentale au sein de laquelle sont testés les principes éducatifs de Basedow – aux années 1790, ce mouvement diffuse ses idées à l'étranger par le biais de nombreuses publications. En 1777 est ainsi traduit en français l'ouvrage *De l'éducation des princes destinés au trône*<sup>16</sup> rédigé par le fondateur du mouvement, version romancée du chapitre consacré à l'éducation princière de sa *Nouvelle méthode d'éducation* publiée en 1772<sup>17</sup>. L'auteur, qui entend poser les bases nouvelles d'une éducation princière exemplaire destinée à assurer le bonheur des peuples, prétend, pour sa démonstration, s'appuyer sur le journal d'un enfant royal, le jeune Agathocrator, prince du royaume imaginaire d'Aléthinie. Le roi et la reine de ce royaume, très attachés à l'éducation de leurs enfants, avaient exigé du médecin qui sert de gouverneur à Agathocrator de sa naissance à l'âge de sept ans, que :

« pour l'utilité des tems à venir, il dressât non seulement un journal de ses procédés à l'égard de son élève, mais encore qu'il en indiquât les raisons prises ou dans la nature de l'homme en général, ou dans le caractère du jeune prince, ou enfin dans les circonstances du moment<sup>18</sup> ».

p. 23-33. Dans cet écrit, Pestalozzi réfléchit notamment à la difficulté de concilier le concept de liberté avec l'obéissance qu'il juge pourtant indispensable à l'éducation enfantine.

14. Il parle d'un journal qui devrait être tenu par « *der pädagogische Observator [...] über den Fortgang der Seele, in Erwerbung neuer Erkenntnisse und Fertigkeiten, Versuche und Beobachtungen* », cité dans SCHÜMMER Volker, *Georg Christoph Lichtenbergs Konzept aufgeklärter Kultur*, Würzburg, Königshausen und Neumann, 2000, p. 106.
15. Voir PINLOCHE Auguste, *La réforme de l'éducation en Allemagne au dix-huitième siècle : Basedow et le philanthropinisme*, Paris, A. Colin, 1889. Pour un travail plus récent centré sur une des publications majeures du mouvement, voir KERSTING Christa, *Die Genese der Pädagogik im 18. Jahrhundert. Campes Allgemeine Revision im Kontexte der neuzeitlichen Wissenschaft*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, 1992.
16. Sur les enjeux de cet ouvrage, voir GENTON Françoise, « De l'éducation des princes destinés au trône de Basedow (1770/1771) : novation pédagogique et résignation politique », in Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER (dir.), *L'Institution du prince au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2003, p. 53-62.
17. BASEDOW Johann-Bernhard, *Nouvelle méthode d'éducation*, traduit de l'allemand par M<sup>r</sup> Huber, Francfort/Leipzig, en Commission chez Gaspard Frisch, 1772.
18. BASEDOW Johann-Bernhard, *De l'éducation des princes destinés au trône*, traduit de l'allemand par M<sup>r</sup> de B\*\*\*, Yverdon, Imprimerie de la Société Litt. & Typ., 1777, p. 30.

Dans son *Manuel élémentaire* publié en 1774 – ouvrage pratique destiné aux parents et éducateurs combinant un traité d'éducation et un exposé des différentes disciplines incluant la manière de les enseigner – Basedow conseillait déjà la tenue d'un cahier auquel il donnait le nom de « *Memoriale des Erziehung* ». Dans la version française, le traducteur – Michel Huber – choisit le terme d'« agenda d'éducation » ou « livre de mémoire<sup>19</sup> ». Accompagnant l'éducateur au quotidien, ce cahier servirait principalement dans le cadre de l'apprentissage de la langue et de la lecture en permettant de prendre note des syllabes sur lesquels l'enfant bute afin de pouvoir les exercer régulièrement. La construction de l'ouvrage fait apparaître cet « outil » incidemment, puisque c'est sa première mention – égarée dans un chapitre sur la langue – qui semble générer sa définition. Ouvrant à la suite un sous-chapitre intitulé « Livre de mémoire ou agenda d'éducation », Basedow déroule alors une longue liste des différents éléments que l'éducateur pourrait consigner sur ce cahier :

« Ce qui demande qu'il y réfléchisse plus à loisir – Ce qu'il se propose de dire ou de faire – Ce sur quoi il veut consulter certains livres ou certaines personnes – Les syllabes, mots, objets & réflexions dont il convient surtout d'occuper l'enfant quelque tems – ce que des raisons particulières auront fait omettre dans l'usage du Manuel élémentaire, & à quoi l'on veut revenir lors qu'il sera le plus convenable – Les cas remarquables & imprévus par rapport à l'enseignement & à l'éducation – Comment on doit se préparer à pousser toujours plus loin son plan d'instruction – Les questions de l'enfant auxquelles on n'a pas pu répondre d'une manière assez satisfaisante – ce que l'on apprend dans le commerce qu'on a avec des personnes capables de fournir des vues pour l'éducation, & dont on prend note, crainte de l'oublier – Tout ce qu'on a dessein pendant un certain tems de rappeler chaque jour à la mémoire des enfans &c.<sup>20</sup>. »

Cette énumération, interminable et décousue, donne l'impression que l'auteur a jeté sur le papier tout ce que son expérience d'éducateur lui soufflait. Dépasant largement son utilité dans le cadre de l'apprentissage de la lecture, il amalgame des avantages pratiques telle que la planification des futures leçons à des prises de notes sur les élèves. Il y adjoint des fonctions visant à améliorer la pratique de l'éducateur par une formation sur le tas mêlant lectures, discussions et plages de réflexion sur les méthodes suivies. Dans cet ouvrage, si le principe du cahier ou journal d'éducation est désormais établi, sa définition et ses objectifs demeurent à l'état brut sans réelle mise en valeur de l'objet.

19. BASEDOW Johann-Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation : ouvrage utile à tout ordre de lecteurs, en particulier aux parens et aux maîtres pour l'éducation des enfans & des adolescents & qui renferme une suite de toutes les connoissances nécessaires*, Berlin/Dessau/Lepizig, se trouve chez S. L. Crusius, 1774, t. I, p. 23.

20. *Ibid.*, t. I, p. 23-24.

Dans un mouvement transculturel, alors que les philanthropistes s'appuient ouvertement sur les idées de Rousseau, Félicité de Genlis assure la promotion, dans l'espace francophone, des ouvrages de Basedow. Femme de lettres et pédagogue elle-même, elle exerce entre 1782 et 1790 la fonction de « gouverneur » des princes de la maison d'Orléans. En parallèle à cette expérience pratique, elle publie une collection importante d'ouvrages éducatifs<sup>21</sup>. Son roman pédagogique phare, *Adèle et Théodore ou lettres sur l'éducation* paru en 1782, rassemble, sous une forme épistolaire, ses idées sur l'éducation des filles et garçons de la noblesse. Il met en scène des personnages fictionnels – la baronne et le baron d'Almane – qui choisissent de s'éloigner en campagne et de se vouer entièrement à l'éducation de leurs deux enfants, Adèle et Théodore. Les lettres échangées avec leurs connaissances servent de trame à l'ouvrage. Au sein de cette correspondance imaginaire, les lettres adressées au baron d'Almane, rédigées par un précepteur, le comte de Roseville, permettent à l'auteure de présenter ses principes sur l'éducation princière. Lorsque le prince, pupille du comte de Roseville, est sur le point de devenir père, son précepteur lui recommande la lecture de l'ouvrage *De l'éducation des princes destinés au trône* de Basedow<sup>22</sup> dans lequel est présenté le journal du jeune prince Agathocrator tenu par son médecin. Félicité de Genlis reprend dans son ouvrage cette idée d'un journal d'éducation. Elle en fait même un élément essentiel du processus éducatif princier qu'elle s'attache à promouvoir dans diverses publications. Dans le *Discours sur l'éducation de M. Le Dauphin* paru peu après la Révolution, elle réclame que l'éducation du personnage clé du royaume devienne publique afin de servir à l'édification des sujets. Elle propose de publier plusieurs documents utilisés dans le cadre de sa formation ; le plan de ses études, ses extraits ainsi que son journal d'éducation. Ce dernier contiendrait, entre autres, le compte rendu des différentes leçons effectuées par le jeune prince, de ses promenades, de ses lectures ainsi que de ses progrès dans les études et servirait de modèle appelé à être adopté par les familles :

« Que l'on songe encore à la prodigieuse influence qu'auroient en France, sur l'éducation en général, ces Ouvrages imprimés, faits par M. le Dauphin, ou pour lui. Cette méthode, si salutaire, d'écrire des Journaux d'éducation, scrupuleusement détaillés, s'établirait dans toutes les familles, et ces précieux manuscrits, conservés avec soin, remplaceroient les archives de la

21. Voir PLAGNOL-DIÉVAL Marie-Emmanuelle, *Madame de Genlis*, Paris/Rome, Memini, coll. « Bibliographie des écrivains français », 1996, p. 17-18.

22. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore ou lettres sur l'éducation : contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des princes, des jeunes personnes, & des hommes*, seconde édition, revue, corrigée & augmentée, Paris, de l'imprimerie de M. Lambert et de F. J. Baudoin, 1782. Nous citons l'édition moderne, GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans d'éducation des princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe*, éd. Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2006, t. III, lettre LIII, p. 570.

vanité, devenues heureusement inutiles aujourd'hui. On puiseroit dans ces annales domestiques la plus profonde connaissance du cœur humain : & lorsque le temps aurait fourni plusieurs exemples, on sauroit avec précision, jusqu'à quel point l'éducation peut réformer le caractère, élever l'âme & l'esprit, & perfectionner la nature. J'avoue que s'il existoit un seul Journal (fait avec fidélité) de l'éducation d'un homme qui serait depuis vingt ans dans le monde, & dont je connoitrois les principes, les mœurs, & la conduite, cet Ouvrage me paroîtroit le plus intéressant et le plus instructif qu'on pût lire. Il est surprenant qu'une idée si simple soit une idée absolument nouvelle. On a dans tous les temps, exigé d'un homme d'affaires, d'un Intendant, des comptes minutieusement détaillés ; & jamais un père de famille n'a demandé à l'Instituteur qu'il a choisi, *un compte journalier* qui pût lui faire connoître le caractère, l'esprit, les défauts, les vertus, & les inclinations naturelles de ses enfans<sup>23</sup>... »

Que cette idée soit « absolument nouvelle », comme le prétend Félicité de Genlis, apparaît – à la lecture des pédagogues qui l'ont précédée – un peu catégorique. Et ce d'autant plus que le prédécesseur de l'illustre femme de lettres et éducatrice à son poste de gouverneur des princes d'Orléans, Bernard de Bonnard, tint entre 1778 et 1782, un journal dont elle a probablement eu connaissance même s'il est plus que douteux qu'elle ait pu le consulter<sup>24</sup>. En 1791, dans l'ouvrage *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, elle déclare qu'elle-même rédigea, durant son engagement, un journal particulier contenant toutes ses observations et réflexions sur ses élèves et leurs instituteurs<sup>25</sup>. Tenir un journal au sein de la cour semble même appartenir à une tradition comme en témoigne le volumineux journal rédigé par le médecin Héroard au début du XVIII<sup>e</sup> siècle déjà<sup>26</sup>. Le philosophe lausannois Jean-Pierre

23. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin et sur l'adoption*, Paris, Onfroy, 1790, p. 49-50.

24. Dominique Julia, qui présente ce journal, revient sur les fortes tensions entre le sous-gouverneur et celle qui lui succéda (JULIA Dominique, « Bernard de Bonnard, gouverneur des princes d'Orléans et son Journal d'éducation [1778-1782] », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, n° 109, 1, 1997, p. 383-464). Ce journal a été édité récemment : BONNARD Bernard de, *Journal de l'éducation des princes d'Orléans, décembre 1777-janvier 1782*, éd. Dominique Julia, Paris, Classiques Garnier, coll. « Correspondances et mémoires, 42 », 2019.

25. Voir GENLIS Stéphanie Félicité de, *Leçons d'une gouvernante à ses élèves, ou Fragmens d'un Journal, qui a été fait pour l'éducation des Enfants de Monsieur d'Orléans*, Paris, Onfroy, 1791, t. II, p. 393. M<sup>me</sup> de Genlis insiste, dans la préface du premier volume, sur le côté résolument novateur de sa proposition de journal et publie des extraits de son propre journal ainsi que de celui rédigé par l'un de ses collaborateurs, le précepteur Lebrun.

26. Jean Héroard a rédigé, entre 1601 et 1628, un journal détaillant la santé du jeune Louis XIII dont il était le médecin personnel. Voir FOISIL Madeleine (éd.), *Journal de Jean Héroard*, Paris, Fayard, 1989. Lucien Bély signale le caractère singulier du travail d'Héroard dont lui-même aurait eu conscience en rattachant son projet aux pratiques usitées non pas dans les cours européennes, mais dans l'entourage des empereurs chinois, comme le médecin le dit dans l'introduction à son journal : « imitant en quelque sorte ce qui était jadis usité par les anciens grands empereurs du Cathay qui au bas de leur table tenaient toujours quatre secrétaires assis, qui mettaient en écrit tout ce que le roi disait, soit bien, soit mal » (BÉLY Lucien, *La société des princes : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999, p. 46). L'idée qu'il s'agit au contraire d'une pratique assez commune au XVII<sup>e</sup> siècle est avancée, sans

de Crousaz qui exerça, entre 1726 et 1733, les fonctions de gouverneur auprès du prince Frédéric de Hesse-Cassel mentionne lui aussi dans une lettre adressée à William VIII, le père de son élève, qu'il tient un journal sur ce dernier<sup>27</sup>. Des journaux furent également rédigés pour le premier petit-fils de Louis XV comme le révèle Lefranc de Pompignan dans son *Éloge historique de Monseigneur le duc de Bourgogne* publié en 1761<sup>28</sup>. Aussi la nouveauté évoquée par Félicité de Genlis réside-t-elle davantage dans l'idée, non de la méthode elle-même, mais surtout qu'elle devait être appliquée à plus large échelle. Pour sortir du monde de la cour, elle nécessitait une solide promotion auprès d'un cercle dépassant celui des seuls précepteurs.

### L'appel aux parents

Dans un mouvement général qui tend à repenser les responsabilités éducatives, et que les contemporains eux-mêmes mettront en évidence quelques décennies plus tard, l'outil se voit rapidement suggéré aux pères eux-mêmes. En France, un personnage aux multiples facettes, Restif de la Bretonne, typographe et homme de lettres, se fait ainsi un fervent promoteur de la figure du « père éducateur » avec un ouvrage au titre évocateur, *L'École des pères*, roman publié pour la première fois en 1776. S'inscrivant dans la filiation de l'*Émile*<sup>29</sup>, l'auteur met en scène l'éducation dispensée par un père – un noble éclairé de province – à ses enfants, éducation dont il aurait pris note sous la forme d'un journal d'éducation<sup>30</sup>. Alors que Restif vient à passer dans cet endroit, il se lie au comte qui lui remet son manuscrit avec la permission de le transcrire pour le faire publier. Dans l'un des passages retenus pour la publication, le comte explique à sa fille son sentiment sur la tenue de tels écrits :

« J'ai souvent pensé que tous les parens qui aiment la vertu, devraient faire, comme nous, un Journal d'Éducation, qui passerait des pères aux enfans ; car un système de famille serait bien plus efficace que les plus beaux Traités, que les livres de Locke (de Monsieur Rousseau lui-même) & de tant d'autres qu'on publie tous les jours<sup>31</sup>. »

preuves documentaires toutefois, par MICOTTI Sara, « Un'infanzia ambigua: Luigi XIII bambino nel "Journal" di Heroard », *Quaderni Storici*, n° 57, 1984, p. 813, note 3.

27. « Nous dressons exactement le journal qu'elle a paru aprouver & on le lit chaque jour au Prince » (lettre de Jean-Pierre de Crousaz à William VIII, 23 avril 1731, Archives de Marburg, H StAM Best. 4a Nr. 90/12).

28. GRANDIÈRE Marcel, « L'éducation exemplaire de Louis Joseph Xavier duc de Bourgogne, 1751-1761 », in Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER (dir.), *L'Institution du prince au XVIII<sup>e</sup> siècle. op. cit.*, p. 161.

29. Gilbert Py signale que la première version de *L'école des pères* avait pour titre *Le Nouvel Émile ou l'éducation pratique*, ce qui mettait explicitement en lumière le lien de filiation voulu par l'auteur entre son ouvrage et celui de Rousseau (PY Gilbert, *Rousseau et les éducateurs, op. cit.*, p. 158).

30. Sur la forme littéraire du journal d'éducation comme garant d'authenticité de l'expérience éducative, voir LE BORGNE Françoise, « Récits et expériences dans *L'École des Pères* », *op. cit.*

31. RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas-Edme, *L'École des pères*, En France & à Paris, V<sup>ne</sup> Duchêne Humblot Le Jay & Dorez Delalain Esprit Mériogot jeune, 1776, t. II, p. 87.

L'éditeur – sous lequel se cache Restif lui-même – relève, dans une note, l'intérêt de ce type de journaux, justifiant la publication de cet ouvrage par son désir de donner aux lecteurs un modèle pour une tâche qu'il juge particulièrement « efficace pour les mœurs<sup>32</sup> ».

Mais ce sont les philanthropistes ou philanthropes allemands qui contribueront le plus notablement à la diffusion du journal d'éducation dans les pratiques familiales. En 1788, la revue *De Menschenwriend*, distribuée aux Pays-Bas, décrit une cité utopique dans laquelle leurs idées éducatives sont appliquées et où les pères sont enjoins à tenir « un journal détaillé du comportement de chacun de leurs enfants<sup>33</sup> ». Cette idée est développée dans une autre publication d'envergure – l'*Allgemeine Revision des gesammten Schul- und Erziehungswesens von einer Gesellschaft praktischer Erzieher* [révision générale du système scolaire et éducatif par une société de praticiens de l'éducation] – dirigée par le pédagogue allemand Joachim Heinrich Campe, ouvrage qui comptera à terme seize volumes parus entre 1785 et 1792<sup>34</sup>. Dans le prospectus de cette œuvre, qui propose une synthèse des théories éducatives de l'*Aufklärung*, un appel est lancé aux pères de famille et à eux seuls<sup>35</sup> afin de réunir des matériaux sur le développement physique et intellectuel des enfants. Il s'agit non moins que de les observer, une plume à la main, dès leur naissance. Pour Campe, l'ampleur de cette tâche requiert que la personne qui l'entreprend y dédie tout son temps et toute son énergie : un plaidoyer qui n'est pas sans rappeler la méthode adoptée par Charles Bonnet pour observer les pucerons. Il encourage l'observateur à consigner tous les changements physiques et mentaux et s'enthousiasme sur les bénéfices attendus de cette opération : « Combien d'informations donnerait une telle observation attentive et continue pour les psychologues et les éducateurs ! » Une personne seule paraît insuffisante pour cette tâche que Campe préférerait de beaucoup voir partagée entre deux observateurs : l'un resterait toujours avec

32. *Ibid.*

33. Traduit sur la base de la citation proposée par Arianne BAGGERMAN et Rudolf M. DEKKER., *Child of the Enlightenment: revolutionary Europe reflected in a boyhood diary*, op. cit., p. 95.

34. CAMPE Joachim Heinrich, *Allgemeine Revision des gesammten Schul- und Erziehungswesens von einer Gesellschaft praktischer Erzieher*, Hambourg etc., bei Carl Ernst Bohn, 1785-1792. Sur cette entreprise, voir AUSTERMANN Simone, *Die „Allgemeine Revision“. Pädagogische Theorieentwicklung im 18. Jahrhundert*, Bad Heilbrunn, Julius Klinkhardt, coll. « Beiträge zur Theorie und Geschichte der Erziehungswissenschaft », 2010. Voir également ROSEN-PREST Viviane, « Quelques pédagogues huguenots en Prusse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le vent des réformes », in Geraldine SHERIDAN et Viviane ROSEN-PREST (dir.), *Les Huguenots éducateurs dans l'espace européen à l'époque moderne*, Paris/Genève, H. Champion, diff. Slatkine, 2011, p. 205-236.

35. Pia Schmid précise que Campe, dans son œuvre, ne dénie pas aux mères leur statut d'éducatrice de la petite enfance mais que seuls les hommes semblent être considérés comme compétents pour une approche scientifique du développement de la petite enfance (SCHMID Pia, « „Von Individuis abstrahirte Beobachtungen“. Zur empirischen Erforschung des Kindes in der Pädagogik der deutschen Spätaufklärung », in Josef N. NEUMANN [dir.], *Das Kind in Pietismus und Aufklärung: Beiträge des Internationalen Symposions vom 12.-15. November 1997 in den Franckeschen Stiftungen zu Halle*, Tübingen, Verl. der Franckeschen Stiftungen Halle im Max Niemeyer Verl., 2000, p. 286).

l'enfant et l'autre se chargerait de consigner les observations. Les contours de la production attendue sont définis en ces termes :

« Journal d'un père sur son enfant contenant une présentation fidèle de l'éducation physique et moral de l'enfant incluant l'observation des effets et des conséquences; l'observation des premières marques d'indépendance, d'attention, de joie et de peine; les développements physiques et mentaux; la formation progressive du langage et de la syntaxe de l'enfant; le développement des différences individuelles et des émotions, les premières traces de la personnalité<sup>36</sup>. »

Campe divise le travail de façon pragmatique. Les pères – qui ont le « matériau » sous les yeux – sont encouragés à réaliser les observations qui permettront aux éducateurs et pédagogues d'élaborer de nouvelles règles éducatives. Et l'entreprise se doit de commencer dès la naissance de l'enfant. Émerge ainsi une nouvelle sensibilité qu'un Poncelet, parmi d'autres, banalisait vingt ans plus tôt : « Observons un Enfant après sa première année révolue » écrivait l'abbé, « je regarde le temps qui a précédé cette époque comme une espèce de sommeil pendant lequel il seroit difficile de dire, si l'Homme végète seulement, ou s'il vit véritablement. Après ce temps il donne quelques signes de vie<sup>37</sup> ». Les idées défendues par Campe et Basedow, pour ne citer qu'eux, s'inscrivent dans ce mouvement de réhabilitation de la plus tendre enfance à laquelle Rousseau contribua grandement. Plusieurs journaux sont publiés suite à leurs appels. Le premier journal de ce type est celui rédigé par Dietrich Tiedemann (1748-1803), considéré comme le fondateur de la psychologie de l'enfant. Il paraît en 1787 sous le titre de *Beobachtungen über die Entwicklung der Seelenfähigkeiten bei Kindern* [Observations sur le développement des aptitudes mentales chez l'enfant]<sup>38</sup>. Tiedemann y suit durant trois ans et demi le développement physique, mental et langagier de son fils, Friedrich, né en 1781. À la fin de son travail, il engage les pères à imiter son exemple<sup>39</sup>. Campe publie à sa suite les journaux de Friedrich W. Dillenius, du major von Winterfeld ainsi que du diacre David Mauchart. Tous commencent à la naissance de leurs enfants, jusqu'à leur premier anniversaire pour Dillenius et Mauchart et jusqu'à près de trois ans pour von Winterfeld qui s'affiche ouvertement comme un disciple de Rousseau<sup>40</sup>. Ils témoignent de l'impact

36. Traduction personnelle sur la base de celle établie par JAEGER Siegfried, « The Origin of the Diary Method in Developmental Psychology », in Georg ECKARDT et Urie BRONFENBRENNER (dir.), *Contributions to a history of developmental psychology: International William T. Preyer Symposium*, Berlin/New York, Mouton, 1985, p. 64.

37. PONCELET Polycarpe, *op. cit.*, t. I, p. 67.

38. DIETRICH Donald J., « Dietrich Tiedemann: Child Psychologist in the Eighteenth Century », *The Historian*, n° 38, 3, 1976, p. 455-473.

39. WALLACE Doris B., FRANKLIN Margery B. et Robert T. KEEGAN, « The Observing Eye: A Century of Baby Diaries », *Human Development*, n° 37, 1, 1994, p. 1-29.

40. Ces journaux, publiés entre 1789 et 1791, ont été étudiés principalement dans le cadre de l'histoire de la psychologie infantine : JAEGER Siegfried, art. cité; DIETRICH Donald J., art. cité, ainsi que de l'histoire de la pédagogie : SCHMID Pia, art. cité.



de l'injonction. Signe de l'essaimage de cette idée, au début de l'année 1793, le *Journal littéraire de Lausanne* ouvre ses colonnes à un *Fragment d'un Journal sur mes enfants, traduit de l'allemand* mettant en scène l'écriture, par un père de trois enfants, d'un tel ouvrage<sup>41</sup>.

Le mouvement en faveur de la prise en main de l'éducation par les familles se poursuit à l'échelle européenne. En Angleterre, un ouvrage est particulièrement remarqué. Il s'agit du traité intitulé *Practical Education* publié, en 1798, par un père et sa fille, Richard Lovell et Maria Edgeworth. Comme le titre le souligne, les auteurs entendent mettre à disposition des parents des instructions raisonnées qu'ils ont établies sur la base de leur expérience personnelle<sup>42</sup>. Le Genevois Charles Pictet de Rochemont<sup>43</sup>, ancien officier et fondateur de la *Bibliothèque britannique*, en publie aussitôt une traduction libre en français sous la forme de douze extraits répartis dans les volumes 9 à 12 de la collection. Quatre ans plus tard, il propose une nouvelle édition en deux tomes qu'il augmente d'une longue préface dans laquelle il commente les idées éducatives des Edgeworth tout en défendant ses propres principes<sup>44</sup>. Rejoignant les auteurs – qu'il admire et qu'il a rencontrés en personne dans leur domaine modèle d'Edgeworthtown – sur l'esprit pratique, l'importance de l'observation scientifique et l'univers familial qui devrait servir de cadre à l'éducation, Pictet exhorte non plus les seuls pères, mais bien les parents, sur le modèle des deux éducateurs anglais, à entreprendre des observations systématiques de leurs enfants :

« L'auteur a ouvert une route dans laquelle les bons esprits, les observateurs sages, pourront faire des pas utiles à l'humanité. Qui sait si l'observation et l'expérience, qui ont tant avancé nos connaissances physiques, ne pourront pas être appliquées avec fruit à la science de l'éducation ! si, a force d'observer la marche de la nature humaine, on ne réussira pas à fonder sur des connaissances positives une théorie plus sage ! Les parens, dirigés par les idées de l'auteur pourront entreprendre de recueillir une suite de faits sur les progrès physiques et moraux de leurs enfants, sur l'influence du tempérament, de la santé du régime, des circonstances extérieures, et de tous les accidens que l'observation peut saisir. On parviendroit peut être par la comparaison d'un grand nombre de faits semblables, à décou-

41. *Journal littéraire de Lausanne*, 5 janvier et 23 février 1793.

42. EDGEWORTH Maria et Richard Lovell, *Practical education*, Londres, J. Johnson, 1798.

43. ROTH Barbara, « Pictet [-de Rochemont], Charles », in Marco JORIO (dir.), *op. cit.*

44. Sur la publication des œuvres de Maria Edgeworth dans la *Bibliothèque britannique* et sur l'affinité partagée par les éditeurs et les auteurs en faveur d'une approche pratique et utile de l'éducation, voir COSSY Valérie, « L'utilité entre progrès et conservatisme dans la "Bibliothèque britannique" de Genève : les frères Pictet et l'œuvre de Maria Edgeworth (1795-1815) », in Michael BÖHLER et Laurent DROZ (dir.), *Republikanische Tugend: Ausbildung [sic] eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers (Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques : actes du 16<sup>e</sup> colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales [Ascona, Monte Verità, Centro Stefano Franscini], 7-11 septembre 1998)*, Genève/Paris, Slatkine, diff. H. Champion, 2000, p. 241-262.

vrir, dans la marche des développemens de la nature humaine, des loix générales qui n'ont pas encore été saisies, et sur lesquelles les probabilités pourroient être calculées avec un avantage jusqu'ici inconnu. Si ce n'étoit là qu'une trompeuse espérance ; si la longueur des périodes d'observation, si la variété, la mobilité, l'infinie complication des données, rendoient les résultats imparfaits et vagues, toujours en découleroit-il quelques vérités de plus à l'usage de la prudence et de la sollicitude paternelle. Toujours résulteroit-il de cet esprit observateur, que les parens seroient plus attentifs à leurs enfans ; que l'intérêt de la curiosité se joindroit à la tendresse naturelle ; et que des liens qui, pour le bonheur de tous, ne sauroient être trop resserrés, en auroient plus de force et de douceur<sup>45</sup>. »

Ce travail d'observation, sur lequel repose l'ouvrage, avait été effectué par la seconde épouse de Richard Lovell, laquelle tenait des recueils d'observation du développement de ses enfans qu'utilisa le père de famille pour élaborer des méthodes et outils adaptés à chacun<sup>46</sup>. Pour Pictet de Rochemont, ce travail d'observation mérite d'être poursuivi. Bien que présentée, là encore, comme novatrice, cette idée paraît étonnamment proche de celle que Campe suggérait une décennie plus tôt. Mais alors que l'éditeur genevois doute de la finalité scientifique de l'observation, ses avantages lui paraissent néanmoins réels, notamment en renforçant l'intérêt et l'affection des parents pour leurs enfans.

La promotion du journal se poursuit au XIX<sup>e</sup> siècle. Le concept est repris et développé par plusieurs auteurs, philosophes ou pédagogues à l'instar de Louis-François Jauffert, fervent adepte de l'anthropologie et l'un des créateurs de la Société des observateurs de l'homme, une société savante destinée à mettre en œuvre cette science nouvelle<sup>47</sup>. En 1806, Jauffert lance un périodique qui n'aura qu'une durée de vie éphémère. Dans le prospectus qui en accompagne la souscription, il dit avoir rédigé des observations précises de son premier fils Adolphe, dont il donne des extraits. Comme Dietrich Tiedemann avant lui, il s'intéresse particulièrement au développement du langage et du raisonnement de l'enfant. Il publie ses notes parce que, écrit-il, elles « prouveront peut-être que l'observation des enfans n'est pas inutile à la connaissance de l'homme<sup>48</sup> » et compare sa tâche à celle que l'un de ses amis sculpteur avait entreprise en réalisant tous les ans les

45. PICTET DE ROCHEMONT Charles, *Éducation pratique*, Genève/Paris, J. J. Paschoud/Magimel, 1801, t. I, préface, p. LVIII-LIX.

46. COSSY Valérie, « L'utilité entre progrès et conservatisme dans la "Bibliothèque britannique" de Genève : les frères Pictet et l'œuvre de Maria Edgeworth (1795-1815) », art. cité, p. 250.

47. Les archives conservées pour cette institution ne permettent pas de se représenter l'étendue de leurs travaux mais celle-ci se chargea notamment de l'observation de Victor, l'enfant sauvage de l'Aveyron (CHAPPEY Jean-Luc, *La Société des observateurs de l'homme [1799-1804] : des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, coll. « Bibliothèque d'histoire révolutionnaire. Nouvelle série », 2002).

48. JAUFFRET Louis-François, *Éducation pratique d'Adolphe et de Gustave ou Recueil des leçons données par L. F. Jauffret à ses enfans*, s. l., 1806, p. 5.

bustes de ses trois filles afin de rendre compte du développement de leur physionomie.

Alors que dans la *Nouvelle Héloïse*, Rousseau attribuait son idée de registre d'observation à son héroïne Julie, force est de constater que les mères sont laissées à l'écart dans cette période fondatrice. Il faut attendre le début du XIX<sup>e</sup> siècle pour que Charles Pictet de Rochemont s'adresse, à la suite des Edgeworth, non seulement aux pères mais bien aux parents les encourageant tous deux à s'atteler à cette tâche. Il appartiendra toutefois à deux femmes pédagogues de redonner aux mères une vraie légitimité sur le journal d'éducation. La première, Pauline Guizot née de Meulan, est une femme de lettres, auteure de romans et collaboratrice du périodique le *Publiciste* dont les écrits s'orientent à partir des années 1810 vers la pédagogie. La revue, *Annales de l'éducation* (1811-1813), qu'elle publie conjointement avec celui qui devient son mari durant cette même période, François Guizot<sup>49</sup>, se compose d'articles destinés à fournir aux parents des idées pratiques sur l'éducation. Elle y distille ses principes sous la forme d'un journal d'éducation rédigé par une mère, M<sup>me</sup> d'Attilly, sur ses deux jeunes filles de six et huit ans, journal destiné à faire part au mari, momentanément absent, de leurs progrès. Si le journal est destiné à informer le père, il sert en premier lieu à la scriptrice elle-même qui s'appuie sur ses observations pour orienter ses choix éducatifs. Cette dimension apparaît clairement dans les extraits que Pauline Guizot choisit de publier en 1826, dans son ouvrage *Lettres sur l'éducation*. Commencé comme un compte rendu quotidien des activités et du comportement des deux filles, M<sup>me</sup> d'Attilly ne peut se résoudre à ce « simple » travail d'observation et insiste sur l'importance de l'écrit pour élaborer sa méthode éducative<sup>50</sup>. Le journal d'éducation tel que le conçoit Pauline Guizot est ainsi composé moins d'observations sur les enfants que de réflexions sur la façon de mener leur formation. En 1828, la pédagogue genevoise Albertine Necker de Saussure (1765-1841) en reprend l'idée. Dans son ouvrage intitulé *Éducation progressive ou Études sur le cours de la vie* qu'elle destine aux mères de famille, elle expose une méthode pour élever les enfants qu'elle base sur ses propres observations, réflexions et expériences comme mère et comme éducatrice<sup>51</sup>. Pour elle, qui porte un regard rétrospectif sur les théories éducatives des Lumières et le développement de la pédagogie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, il n'a pas encore été rédigé de véritables

49. GUIZOT François et Pauline, *Annales de l'éducation*, Paris, Le Normand, Imprimeur-libraire, 1811-1813.

50. Elle précise : « Écrire ou réfléchir sur l'éducation de nos enfants est donc un travail rarement en rapport direct avec celui de les élever. L'expérience de l'éducation a presque toujours pour résultat de nous enseigner à n'appliquer qu'avec réserve et lenteur les idées qu'elle nous aura fait naître, et à mesurer l'importance de chaque chose, moins sur celle du but auquel nous voulons la faire concourir, que sur l'effet du moyen en lui-même » (GUIZOT Pauline, *Éducation domestique ou Lettres de famille sur l'éducation*, Paris, A. Leroux et Constant-Chantpie, Éditeurs, 1826, t. I, p. 9).

51. Voir CAUSSE Étienne, *Madame Necker de Saussure et l'éducation progressive*, Paris, Je sers, 1930.

journaux d'observation. Cette lacune mérite d'être comblée et son argumentaire entend bien convaincre les mères de s'y atteler. Le canevas qu'elle établit n'est pas sans rappeler celui que déroulait Campe quarante ans plus tôt :

« J'exhorte vivement les jeunes mères à tenir un journal exact du développement de leurs enfans. [...]. Il donnera de l'ensemble à leurs idées, de la fixité à leurs projets. [...] Je voudrais un journal véritable où l'on prît acte de chaque progrès, où toutes les vicissitudes de la santé physique et morale fussent marquées, et où l'on trouvât par ordre de date la mesure d'un enfant dans tous les sens. Les mots, les idées, les connaissances, les sentiments, tout ce qui s'acquiert ou se développe serait consigné dans cet écrit; on y découvrirait la première trace des qualités ou des défauts, et l'on pourrait ainsi juger de leur origine<sup>52</sup>. »

La responsabilité du journal, perçu comme un objet indispensable à la conduite de l'éducation, est fermement placée par Albertine Necker entre les mains maternelles. Elle déroule des arguments naturalistes en faveur de cette nouvelle répartition, mettant en avant à la fois le statut et les qualités propres à la femme, au premier rang desquelles elle place sa souplesse d'esprit et son amour pour les enfans. Précisant que l'étude des enfans doit commencer dès leur naissance, elle affirme désormais que « les mères seules peuvent s'y livrer avec succès<sup>53</sup> ».

52. NECKER DE SAUSSURE Albertine, *L'éducation progressive ou étude du cours de la vie*, Paris/Genève, A. Sautetet/Paulin/A. Cherbulliez, 1828, t. I, p. 136-137.

53. *Ibid.*, p. 136.



## Chapitre II

### Une promesse d'amélioration pour les enfants et les adolescents

L'écriture peut-elle avoir une incidence directe sur le comportement des enfants? À cette question, les pédagogues, influencés par les pratiques religieuses, répondent par l'affirmative révélant leur grande confiance quant à la faculté de l'écrit ou de l'acte d'écrire lui-même à soutenir le processus d'amélioration. Ils envisagent les finalités éducatives de l'objet « journal » – entre progrès moral, planification et assimilation des apprentissages – et réfléchissent à la forme qu'il convient d'adopter. Ils s'interrogent également sur la personne à laquelle confier la plume. L'écriture diaristique s'impose progressivement dans les écrits pédagogiques devenant même, dans les prospectus des pensions, de véritables arguments « publicitaires ».

#### Le journal éducatif

Depuis les années 1760, l'écriture éducative diaristique a le vent en poupe. À côté de la promotion qu'ils assurent en faveur des journaux d'éducation, les pédagogues envisagent un autre type de journal – qui pourrait être qualifié de « journal éducatif » – lui aussi basé sur l'observation mais dont la finalité est différente. Ils défendent l'idée que cet outil pourrait avoir un impact direct sur le comportement de l'enfant. Rédigé par l'éducateur – précepteur, gouvernante, père ou mère – et constitué d'un compte rendu de la journée passée par l'enfant, celui-ci devrait être lu par ce dernier pour qu'il puisse prendre conscience de ses fautes afin de s'améliorer. Ici s'observe la mutation d'une pratique largement répandue, celle de l'examen de conscience auquel tout bon chrétien, catholique ou protestant, était encouragé à se soumettre quotidiennement<sup>1</sup>. Utiliser l'heure du lever ou du coucher à des fins d'édification personnelle fait partie de longue date des pratiques éducatives ce dont les écrits du for privé offrent de nombreux

---

1. E. Bourcier relève que si, au xvii<sup>e</sup> siècle, le puritanisme contribua au développement des journaux spirituels en mettant l'accent sur la nature pécheresse des hommes et le combat spirituel qu'elle implique, la nécessité de scruter sa conscience n'est pas une idée nouvelle. Les catholiques ont également encouragé de longue date la piété intérieure et l'observation par les fidèles de la façon dont ils remplissaient leurs devoirs (BOURCIER Elisabeth, *op. cit.*, p. 353).

témoignages. Mark Motley signale que le chapelain de Gaston d'Orléans utilisait le moment de son lever pour réprimander le jeune homme sur ses mauvaises actions du jour précédent et lui demandait à son coucher de s'excuser pour les fautes commises, par exemple pour l'emploi d'un langage malséant<sup>2</sup>. Dans les lettres que le gouverneur Louis de Beaufort adresse à la mère de son élève, le jeune prince de Hesse-Hombourg, il lui expose la façon dont il prépare progressivement ce dernier à se livrer à cet exercice :

« Nous n'en sommes pas encore venus le soir à une récapitulation dans les formes, mais quand je vois le Prince dans une certaine humeur, je prends l'occasion de lui rappeler les fautes qu'il peut avoir commises. Il reçoit toujours mes avis parfaitement bien, et il me semble qu'il s'y conforme entièrement. Je ne lui dis jamais qu'il faut penser de telle ou telle manière, ni avoir tels ou tels sentimens, mais je suppose qu'il les a, et que c'est par une distraction qu'il n'a pas agi en conséquence en telle occasion<sup>3</sup>. »

Quelque quarante ans plus tard, Johann Heinrich Pestalozzi met en scène un examen de conscience familial hebdomadaire dans ce qui deviendra un best-seller, son roman *Léonard et Gertrude* (1781). Pestalozzi relate que Gertrude « avait pris le pli, tous les samedis, à l'heure de la prière du soir, de passer en revue pour leur édification [de ses enfants] à la fois leurs fautes et les incidents de la semaine présentant pour eux de l'importance et dont ils pussent tirer quelques leçons<sup>4</sup> », demandant successivement à ses enfants de lui exposer ce qu'ils pouvaient se reprocher durant les sept jours écoulés<sup>5</sup>.

Ce qui différencie ces pratiques d'examen de conscience du journal éducatif, tel qu'il se développe durant la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, est d'une part qu'il s'émancipe de sa dimension purement religieuse et qu'il passe d'un acte oral à un geste écrit. Plus encore, alors que dans l'examen de conscience, l'éducateur se borne à diriger l'enfant, dans le journal éducatif, lui-même peut tenir la plume et rendre compte de sa conduite. L'article « gouvernante d'enfants » publié dans l'*Encyclopédie* présente les éléments fondateurs d'une telle pratique. Son auteur, Lefebvre, déclare que loin de dissimuler les éventuelles fautes des enfants, la gouvernante se doit d'écrire régulièrement à l'enfant « soit pour le louer de ce qu'il auroit fait de bien, soit pour lui reprocher ses défauts<sup>6</sup> ». Dans l'espace francophone, il appartient à

2. MOTLEY Mark, *Becoming a French aristocrat: the Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton, N. J., Princeton University Press, 1990, p. 63.

3. Lettre de Louis de Beaufort datée du 14 novembre 1739, citée par RASKOLNIKOFF Mouza, « De l'éducation au Siècle des Lumières. Louis de Beaufort gouverneur du prince de Hesse-Hombourg d'après des lettres inédites », *Journal des savants*, n° 1, 1, 1982, p. 88.

4. PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude : un livre pour le peuple*, Boudry-Neuchâtel, éd. de la Baconnière, coll. « Œuvres choisies/Pestalozzi », 1947, t. I, p. 131.

5. Gertrude les interpelle tour à tour : « À propos, mes enfants, où en sommes-nous, cette semaine, de la bonne conduite? (Les enfants s'entre-regardent et se taisent.) N'as-tu rien à te reprocher, Annette? » (*ibid.*, p. 136).

6. LEFEBVRE, art. « Gouvernante d'enfants », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie, op. cit.*, t. VII, p. 787.

Félicité de Genlis de définir clairement ce genre d'écrits dont elle préconise l'emploi au quotidien. Dans *Adèle et Théodore*, le comte de Roseville expose au baron d'Almane une méthode qu'il dit avoir adoptée avec son élève :

« Le soir j'ai la coutume d'écrire un journal très détaillé de tout ce qu'il [le prince] a fait de mal dans la journée, et je compte dans ce nombre toutes les occasions perdues ou négligées de faire une bonne action, ou de dire une chose obligeante. Comme la plupart de ces fautes se font devant du monde, je l'en reprends rarement dans le moment même, ce qui fait que très souvent n'ayant point été grondé dans le cours de la journée, il se flatte, en se couchant que le journaliste n'aura rien à dire. Je le laisse toujours dans cette incertitude qui lui donne le plus grand désir d'être au lendemain, afin de s'éclaircir; en effet, aussitôt qu'il est habillé (et la curiosité l'engage toujours à presser sa toilette), il passe dans son cabinet et me demande mon journal. Je le lui donne, il le lit tout haut, et j'exige que ce soit de suite et sans commentaire, car il est bon de l'accoutumer à prononcer lui-même le détail de ses fautes<sup>7</sup>. »

Le journal devient ici un outil formateur mettant en évidence les fautes et faiblesses des jeunes gens afin de les corriger. Le personnage de gouverneur mis en scène par De la Fare a lui aussi recours à cet outil auquel il donne le nom de « catalogue exact de leurs discours & de leurs actions ». À l'instar du jeune prince élevé par le comte de Roseville, chez De La Fare les jeunes gens ne sont pas repris devant le monde mais les observations, qu'elles aient été écrites ou non, servent de support à l'évaluation quotidienne<sup>8</sup>. L'enfant prend conscience qu'il est surveillé à chaque instant et que toutes ses actions seront discutées à des fins d'édification tout comme le faisait, sous la plume de Fénelon, le modèle Mentor avec son élève Télémaque<sup>9</sup>. Ces journaux sont conçus comme des moyens d'influencer et de contrôler le comportement de l'enfant. Félicité de Genlis dit ainsi avoir mis en pratique cette technique – dont elle ne semble pas douter des bienfaits – alors qu'elle occupait la fonction de gouverneur des princes

7. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore*, *op. cit.*, t. I, lettre XXXVI, p. 177-178.

8. Le gouverneur expose sa méthode en ces termes : « ils savaient cependant, qu'attentif à leurs moindres mouvemens, je tenais à par moi, un catalogue exact de leurs discours & de leurs actions, & que tout était passé en revue à notre retour; rarement m'arrivait il de leur adresser la parole en compagnie; je les prévenais de ce qu'ils avaient à y faire, avant de nous y rendre; je les dirigeais d'un coup d'œil imperceptible, tandis que nous y étions; & je les reprenais ensuite, des fautes qu'ils avaient commises : Cette méthode réussira toujours, entre les mains d'un Gouverneur habile » (DE LA FARE, *op. cit.*, p. 185).

9. Alors que Télémaque se couche, Mentor le rend attentif à ses fautes afin qu'il s'en corrige comme dans le quatrième livre, lorsque le fils d'Ulysse se laisse emporter et raconte ses périples à la déesse Calypso, renforçant son intérêt pour lui. Sa position de guide lui impose de rendre son protégé conscient de ses faiblesses : « Quand est-ce, ô Télémaque, que vous serez assez sage pour ne parler jamais par vanité, et que vous saurez taire tout ce qui vous est avantageux, quand il n'est pas utile à dire? Les autres admirent votre sagesse dans un âge où il est pardonnable d'en manquer : pour moi, je ne puis vous pardonner rien : je suis le seul qui vous connoît et qui vous aime assez pour vous avertir de toutes vos fautes » (SALIGNAC DE LA MOTHE FÉNELON François de, *Les aventures de Télémaque, fils d'Ulysse*, Londres, Chez T. Cox, 1754, t. I, p. 55).



d'Orléans. Elle déclare avoir exigé de ses collaborateurs la rédaction d'un journal, souhaitant, par son biais, contrôler l'activité des jeunes princes en son absence et conserver son influence – même à distance – sur ses élèves, conscients que leur conduite lui sera rapportée :

« Dès le moment où M. Lebrun est entré à l'éducation, je l'ai chargé de faire un Journal détaillé de tout ce que feroient & diroient les Princes dans le tems qu'ils ne passent pas avec moi. Chaque jour, on m'apporte la feuille du jour de ce Journal fait avec beaucoup d'exactitude; les Princes me voyant lire tous les soirs ce compte détaillé de leur conduite, ont sans cesse devant les yeux la crainte du Journal; ce qui produit de merveilleux effets<sup>10</sup>. »

Elle-même tient un « *journal particulier* » destiné à rendre compte fidèlement du comportement de son élève, qu'elle aurait rédigé – comme elle le recommande à tous – dans un langage simple et naturel, tour à tour touchant ou austère afin de causer une profonde impression sur le cœur des enfants et de les inciter à se corriger. Elle en publie de larges extraits dans son ouvrage *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*<sup>11</sup>. Alors que dans le *Discours sur l'éducation du dauphin*, elle envisage la publication du plan et du journal d'éducation du prince, le journal éducatif, appelé « Journal particulier de ses fautes & de ses bonnes actions » est en revanche destiné au seul élève et à ses parents comme elle le rappelle dans la préface de son nouvel ouvrage<sup>12</sup>. Au premier, il sert de formation personnelle – en proposant en marge du détail de son comportement « les réprimandes & les réflexions du gouverneur<sup>13</sup> » – et aux seconds, il fournit un moyen de contrôle<sup>14</sup>. Véritable « panoptique » ou « instrument de pouvoir », suivant les termes utilisés par Philippe Lejeune, il est utilisé par Félicité de Genlis à la fois dans le cadre de ses fonctions officielles et dans sa vie privée. Elle rédige entre

10. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, op. cit., t. II, p. 16. Des extraits de ce journal ont été édités dans ce même ouvrage. Les journaux tenus par le précepteur Lebrun et son élève lors d'un voyage à Spa ont été publiés : ORLÉANS Louis-Philippe d' et GARDEUR-LEBRUN Charles, *Journaux de voyage et d'éducation : Spa, été 1787*, présentés par Isabelle Havelange, Paris, Classiques Garnier, 2015.

11. *Ibid.*, t. I, p. 8-9. Dans ses *Mémoires* publiés en 1825, la pédagogue évoque encore ce travail en déclarant avoir abondamment parlé de l'un de ses collaborateurs dans « le Journal manuscrit d'éducation, en treize volumes, que j'ai eu l'honneur de remettre à S. Al. R. M<sup>gr</sup> Le duc d'Orléans, journal inestimable pour lui, puisque depuis l'âge de huit ans, jusqu'à dix sept ans et demi, tous les instants de son existence, et de celle des princes ses frères, y sont marqués sans qu'il y manque une heure » (GENLIS Stéphanie Félicité de, *Mémoires*, éd. Didier Masseur, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2004, p. 103-104).

12. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, op. cit., t. I, p. 6.

13. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin*, op. cit., p. 41.

14. Dans son ouvrage les *Veillées du Château* (1784), l'histoire *Églantine ou l'Indolente corrigée* présente un journal de type éducatif utilisé de façon sensiblement différente. Il sert à enregistrer les objets perdus ou détériorés par la jeune Caroline ainsi que les sommes dépensées pour les leçons dont elle n'a pas su tirer profit. La mère se sert de ce journal pour faire prendre conscience à son enfant des conséquences de son indolence (GENLIS Stéphanie Félicité de, *Les veillées du château, ou cours de morale à l'usage des enfants*, Paris, chez Maradan, Libraire, 1803, t. I, p. 162-210).

septembre 1783 et juin 1784, un journal pour sa fille Pulchérie<sup>15</sup> destiné à parachever l'éducation de cette dernière, qui est alors âgée de dix-sept ans. Félicité de Genlis y relève quotidiennement, comme le souligne son biographe Gabriel de Broglie, parfois sur plusieurs pages « tous les manquements [de sa fille] à l'emploi du temps, à la discipline, à l'orthographe, comme à la délicatesse et à l'élégance, développant des observations sévères qu'à la férocité et exigeant de l'élève des réponses, c'est-à-dire des acquiescements et des résolutions<sup>16</sup> ». Ces écrits participent activement à l'étroite surveillance à laquelle sont soumis les enfants et ce, dès leur plus jeune âge. La gouvernante du jeune Louis de France (1751-1761), duc de Bourgogne évoqué plus haut, eut recours à une pratique similaire :

« Pendant qu'il jouissoit d'une bonne santé, on faisoit tous les huit jours une revûe scrupuleuse de tout ce qu'il avoit fait de bien & de mal dans la semaine; on l'écrivoit exactement, & à la fin du mois on examinoit s'il s'étoit corrigé de quelque défaut, & on écrivoit en marge les moyens de réformer ceux qui lui restoient encore. Il conservoit avec soin dans sa cassette ces petits journaux de sa vie<sup>17</sup>. »

L'intérêt d'un tel objet paraît d'autant plus prégnant dans le monde de représentation que constitue la cour. Le journal éducatif s'y conçoit comme un miroir qui renvoie le comportement du prince observé minute par minute par ses courtisans et contraint à un autocontrôle de chaque instant.

Tout comme pour le journal d'éducation, des membres du mouvement philanthropiniste suggèrent d'utiliser le journal à cette fin, non seulement dans le cadre de la cour mais dans tous les milieux éduqués que ce soit au sein des familles ou dans les instituts d'éducation. Basedow en donne une première idée en 1772 dans sa *Nouvelle méthode d'éducation*, en déclarant :

« A mesure que vos enfants avanceront en âge, ayez un livre blanc & un livre noir, pour écrire sur l'un les très-bonnes & sur l'autre les très-mauvaises actions. Lisez-leur quelquefois un article de ces livres. Dans de certains tems, donnez une fête de famille, où l'un de vos amis fera la revision des bonnes & des mauvaises actions. Après une exacte récapitulation du bien & du mal, vous distribuerez, selon le mérite, les éloges & les censures<sup>18</sup>. »

15. LEJEUNE Philippe, « Le panoptique de M<sup>me</sup> de Genlis », in Anne COUDREUSE et Catriona SETH (dir.), *Le temps des femmes : textes mémoriels des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres 92. Série Le dix-huitième siècle », 2014, p. 45-69. Dominique Julia revient lui aussi sur la série de journaux tenus par M<sup>me</sup> de Genlis et tous ceux qui côtoyèrent les princes durant cette période 1782-1791, incluant les valets et femmes de chambres (JULIA Dominique, « L'imperium di una governante : Madame de Genlis e l'educazione dei principi d'Orléans », in Monica FERRARI [dir.], *I Bambini di una volta. Problemi di metodo*, Milan, Franco Angeli, 2006, p. 133-173).

16. BROGLIE Gabriel de, *Madame de Genlis*, Paris, Perrin, 1985, p. 142.

17. LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-Jacques, *Éloge historique de Monseigneur le duc de Bourgogne*, Paris, De l'imprimerie royale, 1761, p. 42.

18. BASEDOW Johann Bernhard, *Nouvelle méthode d'éducation*, op. cit., p. 73.

Quant à Peter Vuillaume, pasteur et éducateur<sup>19</sup>, il pense que les écrits de cette nature offrent l'opportunité « de confronter les enfants durant un moment tranquille, lorsqu'ils sont ouverts à la critique – avec les erreurs qu'ils ont commises durant la journée<sup>20</sup> ».

Illustrant la force attribuée à cette idée, celle-ci devient un véritable argument publicitaire dans les prospectus des pensions. Disciple de Basedow avec lequel il a collaboré au sein du Philanthropinium de Dessau entre 1775 et 1778, le Strasbourgeois Jean-Frédéric Simon ouvre au début des années 1780, dans sa ville d'origine, un établissement éducatif pour les jeunes demoiselles, le Frauenzimmerinstitut de la Krutenau (1779-1783). En 1782, il fait paraître un prospectus présentant l'institution et ses méthodes dans le périodique le *Magazin für Frauenzimmer*. Il y spécifie que les maîtres de l'institut rédigent un journal pour chaque élève qui sert tant à informer les différents collaborateurs qu'à leur dicter l'attitude qu'ils se doivent d'adopter en corrélation avec leur comportement. Le prospectus ne précise pas si le journal doit ou non être lu à l'enfant ; c'est en influençant l'attitude de l'éducateur à son égard qu'il fera son œuvre :

« Et afin que par là il règne entre tous les maîtres et les directrices une certaine harmonie, pour que chacun puisse constamment être instruit par les autres de la plus grande ou de la plus insignifiante satisfaction, un journal moral est introduit, dans lequel les personnes chargées de la surveillance marquent la conduite des pensionnaires qui leur sont confiées, et lorsqu'une autre les remplace, le lui transmet. Cette dernière survole alors rapidement ce qui s'est passé en son absence, témoigne de la bienveillance à la pupille méritante, de la froideur à la fautive. Ce journal passe enfin entre les mains de tous les gouverneurs (supérieurs), qui adoptent tous le même comportement. L'opinion cordiale précédente est immédiatement présente à nouveau, dès que la pupille montre à travers son comportement qu'elle s'améliore véritablement en cherchant à reconquérir cet amour<sup>21</sup>. »

Dans son exposé, Jean-Frédéric Simon informe encore que des extraits seront envoyés chaque trimestre aux parents, avec, à titre de comparaison, et cela constitue une originalité du pédagogue, l'extrait d'un journal concernant une autre pensionnaire dont le nom sera tu.

Cette pratique – sans que ne lui soit donné le nom de journal – est également mise en avant dans le prospectus de l'institut Pestalozzi à Yverdon qui avise qu'« un bulletin ou compte-rendu détaillé, présentant la situation physique, morale et intellectuelle de chaque élève, sera envoyé, tous les trois

19. Sur cet éducateur encore peu connu, voir ROSEN-PREST Viviane, « Quelques pédagogues huguenots en Prusse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le vent des réformes », *op. cit.*, p. 221.

20. Traduit sur la base de la citation publiée par BAGGERMAN Arienne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 95.

21. Cité et traduit par CHALMEL Loïc, « Philanthropie, franc-maçonnerie et pédagogie. Éduquer des filles au siècle des Lumières », *Annales Pestalozzi : recherches en histoire de l'éducation*, t. III, 2004/2005, p. 67.

mois, aux parents, par les soins de l'économe de l'institut, d'après les notes données par les instituteurs<sup>22</sup> ».

## Le journal d'enfant

À côté des journaux éducatifs rédigés par les éducateurs et éducatrices, les enfants eux-mêmes se voient encouragés à tenir un journal. Littérature pédagogique et littérature d'agrément se combinent pour diffuser cet usage<sup>23</sup>, sans toutefois détailler une véritable méthode ni proposer un modèle uniforme à l'exception peut-être du journal de voyage. Il s'apparente, suivant les auteurs, à un instrument d'autocontrôle, un exercice de plume ou un moyen d'informer les parents des progrès de leur progéniture. Ce n'est qu'en 1808 que l'homme de lettres français Marc-Antoine Jullien, très investi dans la réforme de l'éducation, élabore la première méthode détaillée à destination de la jeunesse pour la tenue de journaux personnels. L'ouvrage est réédité en 1810 sous le titre *Essai sur l'emploi du temps, ou méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux*<sup>24</sup>. Il y préconise l'usage de trois journaux spécifiques destinés à optimiser toutes les heures de la journée. Le premier nommé *Mémorial analytique*, ou *Journal des faits et observations* permet de noter les événements importants, le second – *Agenda général* ou *Livret pratique d'emploi du temps* – sert à enregistrer les actions quotidiennes et le dernier, appelé *Biomètre*, à quantifier le temps passé à chaque occupation<sup>25</sup>. Dans ce projet, ces différentes formes d'écriture quotidienne font suite à un journal tenu par le gouverneur lui-même, idée que Jullien détaille dans un second ouvrage – son *Essai général d'éducation* – paru lui aussi en 1808. Entre sept

22. *Prospectus de l'Institut d'éducation d'Yverdon*, publié dans *Lettres des enfants Jullien, élèves chez Pestalozzi, 1812-1816 : onze lettres des enfants Jullien alors âgés de sept à douze ans, adressées à leurs parents depuis l'Institut Pestalozzi d'Yverdon*, Yverdon-les-Bains, Centre de documentation et de recherches Pestalozzi, 1985, p. 10-13.

23. Pour le repérage des modèles et sources littéraires ou pédagogiques qui ont pu influencer l'écriture diaristique sur le territoire hollandais, voir BAGGERMAN Arienne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 87-94. Pour l'espace alémanique, voir MESSERLI Alfred, « Der papierene Freund. Literarische Anregungen und Modelle für das Tagebuchführen », in Kaspar von GREYERZ (dir.), *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich: europäische Selbstzeugnisse als historische Quellen (1500-1850)*, Cologne etc., Böhlau, 2001, p. 299-320. Les références différentes proposées par ces chercheurs montrent une certaine forme de clivage culturel et linguistique. Ainsi à l'exception du modèle que constitua le journal publié par Lavater dans les années 1770 sur lequel nous allons revenir, les références ne se recoupent que peu. L'influence du piétisme est en revanche soulignée tant par A. Baggerman et R. Dekker que par A. Messerli.

24. JULLIEN Marc-Antoine, *Essai sur l'emploi du temps ou méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux : destiné spécialement à l'usage des jeunes gens de 15 à 25 ans*, Paris, F. Didot, 1810. L'ouvrage connaîtra plusieurs réimpressions sous des titres légèrement remaniés et sera inclus dans les bibliothèques des lycées. Voir DELIEUVIN Marie-Claude, *Marc-Antoine Jullien, de Paris, 1775-1848 : théoriser et organiser l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 266.

25. Sur ce personnage et sa méthode, voir LEJEUNE Philippe, « Marc-Antoine Jullien, contrôleur de temps », *Lalies*, n° 28, 2007, p. 205-220.

et quatorze ans, l'éducateur devrait, comme il le dit, rédiger pour ses élèves un « *mémorial* journal de leurs actions, de leurs études, de leurs progrès, de leurs amusements, de leurs exercices », mémorial que l'auteur recommande de leur lire tous les deux jours<sup>26</sup>. Si le statut précurseur de l'*Essai sur l'emploi du temps* interpelle par son sujet même, il n'en reste pas moins qu'il est publié à un moment où la rédaction d'un journal fait partie intégrante de la formation de l'élite bourgeoise. Il faut donc chercher en amont les sources d'influence de l'écriture diaristique enfantine ou adolescente et rappeler que la mère de Marc-Antoine a elle-même tenu un journal éducatif sous forme d'examen de conscience pour ses enfants avant que ceux-ci ne soient capables de tenir la plume<sup>27</sup>. Les lettres adressées par Rosalie Jullien à ses enfants montrent par ailleurs à quel point l'observation et la morale participent de leur éducation. Elles permettent en quelque sorte de déplacer le curseur temporel ; l'ouvrage que publie Jullien dans les années 1800 concrétise des idées qui ont été mises en pratique dans le cadre de sa propre éducation quelque trente ans plus tôt.

En 1756, Marie Leprince de Beaumont publia un ouvrage fortement influencé par la morale chrétienne et destiné aux jeunes gens, le *Magasin des Enfants*<sup>28</sup> dans lequel elle met en scène une gouvernante – Madame de Beaumont l'est elle-même – dialoguant avec sa jeune élève et les amies de cette dernière. La gouvernante, M<sup>lle</sup> Bonne, écoute les extraits composés par les jeunes filles ou leur raconte des histoires dont la morale sert de point de départ à leurs discussions. Dans le troisième dialogue, alors que l'une des pupilles, Lady Charlotte, confie qu'elle est parfois odieuse, battant sa servante et injuriant ses sœurs, M<sup>lle</sup> Bonne lui propose la tenue d'un journal destiné à lui apprendre à reconnaître ses fautes tout en lui faisant prendre conscience de l'omniscience divine qui devrait l'inciter à ne pas en commettre. Comme pour le journal éducatif dont il vient d'être question, l'influence de la pratique de l'examen de conscience est ici manifeste :

« Vous n'êtes point méchante malgré vous, ma chère ; car nous pouvons toujours être bonnes, si nous en prenons les moyens. Je vais vous les enseigner : premièrement, il faut demander à Dieu tous les matins et les soirs, dans vos prières, la grace de vous corriger, car nous ne pouvons rien sans son secours ; [...] Si vous voulez tout de bon vous corriger, il faut écrire,

26. JULLIEN Marc-Antoine, *Essai général d'Éducation physique morale et intellectuelle : suivi d'un plan d'éducation pratique pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse*, Paris, Imprimerie de Firmin Didot, 1808.

27. DELIEUVIN Marie-Claude, *op. cit.*, p. 64 et VARGAS Pierre de, « L'éducation du "petit Jullien", agent du comité de salut public », in Marie-Françoise LEVY (dir.), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 228 sq.

28. HAVELANGE Isabelle et LE MEN Ségolène, *Le magasin des enfants : la littérature pour la jeunesse (1750-1830) : [catalogue]*, Montreuil, ville de Montreuil/bibliothèque Robert Desnos/Association Bicentenaire Montreuil, 1988, p. 9-11. Sur cette auteure qui fait l'objet d'un intérêt renouvelé, voir CHIRON Jeanne et SETH Catriona (dir.), *Marie Leprince de Beaumont – De l'éducation des filles à La Belle et la Bête*, Paris, Garnier, coll. « Classiques Garnier », 2014.

tous les soirs, toutes les mauvaises paroles que vous aurez dites ; & cela vous rendra bien honteuse, j'en suis sûre. Vous penserez alors que le bon Dieu vous a vû faire toutes ces sottises, qu'il vous les reprochera ; & que, si vous ne vous corrigez pas, il vous punira lui-même en cette vie, ou après votre mort : vous savez bien cela, ma chère<sup>29</sup>. »

Ce qui différencie cet exercice du journal éducatif présenté plus haut se limite au choix du scripteur. C'est ici l'enfant lui-même qui est exhorté à écrire ses fautes. Le succès de l'ouvrage, maintes fois réédité, contribua sans nul doute à la diffusion de cette pratique. Ainsi, Willemijn Ruberg, dans un article consacré à l'écriture épistolaire enfantine, cite-t-elle l'exemple d'un précepteur hollandais qui, à la suite de cette lecture, incita sa jeune élève, Magdalena van Schinne, à s'adonner à cet exercice sous forme de lettres relatant les contes étudiés et les réflexions qu'ils avaient suscitées<sup>30</sup>. Plus tard, cette dernière tiendra un journal personnel dont la forme se modifiera du style épistolaire vers une véritable écriture diaristique<sup>31</sup>.

Né de pratiques religieuses, le journal examen de conscience ou journal spirituel est également proposé par Christian Fürchtegott Gellert, homme de lettres allemand et professeur de philosophie morale à l'université de Leipzig. Dans ses *Leçons de morale* publiées après sa mort en 1770<sup>32</sup>, il conseille l'usage d'un journal d'autocontrôle aux jeunes gens lequel leur servirait à avouer leurs fautes et à sonder leur âme. Pour lui, les enfants doivent être encouragés à cette pratique aussitôt qu'ils savent écrire. Il suggère :

« Ayez un journal où si le tems vous le permet vous écriviez jour par jour, au moins une fois la semaine ce que vous aurez pensé ou fait. Ne vous deguisez aucune faute, aucun désir irrégulier, aucun sentiment dont vous ayez à rougir. Notez y qu'elle à été l'occasion de vos chutes, quelle victoire vous avez remporté sur vous même, quels progrès vous aurez fait dans la carrière de la vertu, & cela non comme en ma presence, mais comme sous les yeux de l'Etre qui voit tout<sup>33</sup>. »

L'ouvrage de Gellert, véritable succès de librairie, traduit dans plusieurs langues et notamment en français et en hollandais, est cité par plusieurs diaristes comme la source d'inspiration de leur travail à l'instar de Johann

29. LEPRINCE DE BEAUMONT Marie, *Magasin des enfans ou dialogues entre une sage gouvernante et plusieurs de ses élèves de la première Distinction*, La Haye, chez Pierre Gosse, junior, 1768, p. 39.

30. RUBERG Willemijn, « Children's Correspondence as a Pedagogical Tool in the Netherlands, 1770-1850 », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, n° 41, 2005, p. 299.

31. Ce journal, dont seules les années 1786-1804 ont été conservées, a été édité : DEKKER Rudolf M., *Journal de Magdalena Van Schinne (1786-1805)*, Paris, Côté-femmes, coll. « Des femmes dans l'histoire », 1994.

32. GELLERT Christian Fürchtegott, *Leçons de morale ou lectures académiques faites dans l'université de Leipzig*, Utrecht/Leipzig, chez J. van Schoonhoven et C<sup>ie</sup>/chez les héritiers Weidman et Reich, 1772. La partie, dans laquelle la pratique du journal est présentée, fut rééditée à Lausanne, chez Luquiens, en 1793 sous le titre de *De l'éducation morale des enfans*.

33. *Ibid.*, p. 152-153.

Rudolf Huber (1766-1806), un jeune étudiant bâlois étudié par Gudrun Piller, qui commence la rédaction de son journal à l'âge de seize ans<sup>34</sup>.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, si le journal de nature spirituelle connaît une diffusion importante, l'écriture quotidienne s'ouvre à d'autres objectifs. Ainsi, Johann Bernhard Basedow, dans sa *Méthode élémentaire d'éducation*, sous le chapitre *lecture*, préconise-t-il l'usage de l'écriture diaristique et de la correspondance pour exercer les enfants à la plume. L'objectif est ici dépourvu de considérations morales ; il s'agit d'un exercice susceptible d'apprendre aux jeunes scripteurs à écrire convenablement et à se familiariser avec l'orthographe<sup>35</sup>.

Pour d'autres, le journal d'enfant recoupe les objectifs de l'extrait, une autre forme privilégiée de l'écriture éducative, et allie la mémorisation au raisonnement. Dans son *Cours d'étude* paru en 1775, écrit pour le jeune duc Ferdinand de Parme auprès duquel il avait exercé la fonction de précepteur, Condillac relate la formation militaire – soutenue par la plume – de celui qui devint le ministre d'Henry IV, Maximilien de Béthune, duc de Sully. Le philosophe écrit que, bien qu'issu d'une ancienne famille, Sully débuta sa carrière comme simple soldat ne se formant que progressivement au commandement, précisant : « Il faisoit alors un journal des choses qu'il observoit, il y joignoit des réflexions de Henri & de quelques autres personnes instruites, il continuoit ses extraits dans les momens qu'il pouvoit donner à la lecture, & il se formoit insensiblement à la guerre & à toutes les parties du gouvernement<sup>36</sup>. » Quant à M<sup>me</sup> de Genlis, qui préconise également cet usage dans *Adèle et Théodore*, son objectif premier associe étroitement compréhension et écriture. La baronne d'Almane expose à la vicomtesse de Limours sa façon de concevoir cet outil et le mentorat qu'elle prône quant à sa rédaction :

« Adèle, après cette conversation est allée dans sa chambre pour écrire une partie des conseils que je venais de lui donner ; c'est une habitude qu'elle a prise d'elle-même depuis quelque temps ; elle fait une espèce de journal de tous nos entretiens & elle y écrit avec assez de détails les idées et les principes dont elle a été le plus frappée. J'exige seulement qu'elle soumette ce petit ouvrage à ma censure, afin de m'assurer qu'elle m'a bien comprise, et pour la rectifier si par hasard elle se trompoit<sup>37</sup>. »

Ces objectifs de construction personnelle de la mémoire sur la base de la réflexion, qu'attribuent Félicité de Genlis et Condillac à l'écriture personnelle,

34. PILLER Gudrun, « Das Jugendtagebuch Johann Rudolf Hubers 1783/1784 als Medium der Selbstkontrolle », in Kaspar von GREYERZ (dir.), *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich*, op. cit., p. 220-221.

35. BASEDOW Johann Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation*, op. cit., 3<sup>e</sup> vol., p. 190 et 195.

36. BONNOT DE CONDILLAC Étienne, *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme, aujourd'hui son altesse royale l'infant D. Ferdinand, duc de Parme, Plaisance, Guastalle, etc. etc. etc.*, Parme, de l'imprimerie royale, 1775, t. XIII, p. 403.

37. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore*, op. cit., t. III, lettre XIX, p. 496.

reprennent des principes que John Locke avait déjà mis en évidence, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans sa *Méthode nouvelle de dresser des recueils*<sup>38</sup> ; un ouvrage qui connut une diffusion importante. Le philosophe y dispense ses conseils pour diriger et organiser les extraits que tout étudiant et gentilhomme est amené à rédiger insistant sur les vertus organisationnelles et mémorielles de l'écriture personnelle ainsi que sur ses bienfaits pour l'esprit<sup>39</sup>.

Pour certains littérateurs, le journal peut avoir une fonction destinée moins à la formation intrinsèque de l'enfant qu'à fournir à l'éducateur un moyen de contrôle, non seulement sur sa compréhension des leçons comme l'envisageait M<sup>me</sup> de Genlis, mais sur sa vie elle-même. Il se doit alors d'être le plus détaillé possible. Dans les *Lettres du comte de Chesterfield à son fils*, ouvrage publié à titre posthume en 1779, composé de lettres de conseils adressées par lord Stanhope à son fils naturel, le père demandait à ce dernier, alors étudiant à Leipzig que les lettres qu'il lui envoie soient un journal dont il suggérait le contenu en ces termes :

« Je voudrais plutôt qu'à l'avenir vos lettres fussent une espèce de journal de votre propre vie ; par exemple, quelles compagnies vous fréquentez ; quelles nouvelles connoissances vous avez faites ; quels sont les plaisirs que vous recherchez & qui vous touchent ? Joignez-y vos réflexions sur ces divers objets & n'oubliez pas quels sont les livres grecs & latins que vous lisez et que vous comprenez<sup>40</sup>. »

La lettre-journal permet de s'assurer des progrès des jeunes gens provisoirement éloignés de la maison tout en offrant l'opportunité d'un guidage à distance. Reflet de la conduite mais aussi des pensées, elle autorise un contrôle de leur esprit. Le journal d'Otto van Eck, cité dans l'introduction, qui s'apparente à cette pratique, rend compte d'une lutte entre le scripteur qui souhaite limiter ses comptes rendus à la relation de ses activités intellectuelles et sociales et ses parents qui souhaitent que leur fils y expose ses pensées intimes. Ce dernier étant élevé dans la maison familiale et, par conséquent, sous les yeux des parents, le compte rendu de ses activités leur paraît inutile en comparaison avec l'opportunité de sonder ses sentiments et d'y déceler d'éventuels vices. Associant compte rendu des lectures, examen de soi, aide-mémoire et contrôle parental, cette pratique aurait été soufflée à cette famille originaire des Pays-Bas par la définition du mot

38. L'ouvrage, rédigé en français, fut publié dans la *Bibliothèque universelle & historique* de l'année 1686.

39. Voir DACOME Lucia, « Noting the Mind: Commonplace Books and the Pursuit of the Self in Eighteenth-Century Britain », *Journal of the History of Ideas*, n° 65, 4, 2004, p. 603-625. Elle insiste sur la mode qu'inaugure Locke quant à l'utilisation de *commonplace books* comme outil d'organisation mentale et d'amélioration personnelle. Pour elle, le succès et la pérennité de la méthode se traduit notamment par la publication à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle de *commonplace books* reproduisant encore le canevas suggéré par Locke.

40. CHESTERFIELD Philip Dormer Stanhope, *Lettres du comte de Chesterfield à son fils Philippe Stanhope, Envoyé Extraordinaire à la Cour de Dresde, avec quelques autres pièces sur divers sujets*, Rotterdam, chez Henri Beman, 1779, t. I, p. 258.



« journal » parue dans le dictionnaire universel rédigé en hollandais par Jacques Alexandre de Chalmot en 1787<sup>41</sup>.

Durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, plusieurs instituts d'éducation se plaisent à placer la pratique diaristique, là encore, dans leur prospectus. Ainsi, avec des objectifs proches et notamment la possibilité pour les parents et éducateurs de contrôler les apprentissages des élèves, Christian Gotthilf Salzmann indique que, dans son école de Schnepfenthal, les pensionnaires tiennent, dès l'âge de dix ans, un journal. Chaque écolier y note les apprentissages et petits événements survenus durant la journée<sup>42</sup>. Cet usage est également mis en œuvre par Pestalozzi dans son institut à Yverdon comme le constate Marc-Antoine Jullien lorsqu'il le visite en 1812<sup>43</sup>. Que ce soit au sein de l'institut dirigé par le pédagogue zurichois lui-même ou de l'institut des jeunes filles qui a ouvert ses portes sous la direction de Rosette Niederer-Kastoffer<sup>44</sup> en 1806, les jeunes gens tiennent des journaux de leurs apprentissages qui ne sont toutefois pas dépourvus de l'objectif moral défini par Marie Leprince de Beaumont, Gellert mais aussi Chalmot. Les écrits des jeunes filles comprennent, comme le souligne l'observateur français, à la fois la relation « des impressions qu'elles reçoivent des objets extérieurs et de leurs observations sur les personnes et sur les choses » mais aussi « des remarques qu'elles ont l'occasion de faire sur elles-mêmes, sur leurs propres défauts et sur les moyens qu'elles peuvent employer pour s'en corriger<sup>45</sup> ». Une pédagogie qui s'exprime également dans les lettres que les jeunes pensionnaires adressent, sous le contrôle de leurs institutrices, à leurs parents. Ceux-ci se doivent d'y consacrer quelques lignes aux défauts dont ils ont pris conscience et promettre de s'attacher à les corriger<sup>46</sup>.

À la lumière de ce qui précède, il apparaît que les éducateurs, les parents mais aussi les enfants sont sous l'influence, sinon de modèles, de moins de toute une littérature pédagogique qui leur souffle l'idée du journal. Ils n'ont en

41. BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 97.

42. LEJEUNE Philippe, « Journaux d'éducation, éducation par le journal », *Aux origines du journal personnel, France, 1750-1815*, Paris, Honoré Champion, 2016, p. 409.

43. Marc-Antoine Jullien, auteur de la méthode sur l'emploi du temps citée plus haut, fut chargé par le ministre de l'intérieur, Jean-Pierre de Montalivet, d'observer l'institut d'Yverdon. Il publia ses observations en 1812 : JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi : suivie et pratiquée dans l'institut d'éducation d'Yverdon, en Suisse*, Milan, s. n., Impr. royale, 1812. Notons que lui-même est un adepte des idées de Pestalozzi ; trois de ses enfants sont ainsi pensionnaires de l'institut d'Yverdon entre 1811 et 1816. Voir DELIEUVIN Marie-Claude, op. cit., p. 177.

44. Épouse de Johannes Niederer, collaborateur de Pestalozzi, Rosette restera à la tête de cet institut qui perdurera après la fermeture de celui qui accueillait les garçons. Sur son activité et sa conception de l'éducation féminine bourgeoise, voir LEIMGRUBER Yvonne, *In pädagogischer Mission. Die Pädagogin Rosette Niederer-Kasthofer (1779-1857) und ihr Wirken für ein „frauengerechtes“ Leben in Familie und Gesellschaft*, Bad Heilbrunn, Julius Klinkhardt Verlag, 2006.

45. JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*, op. cit., p. 527.

46. Lettre d'Auguste Jullien à ses parents, 29 décembre 1812, éditée dans *Lettres des enfants Jullien, élèves chez Pestalozzi, 1812-1816 : onze lettres des enfants Jullien alors âgés de sept à douze ans, adressées à leurs parents depuis l'Institut Pestalozzi d'Yverdon*, Yverdon-les-Bains, Centre de documentation et de recherches Pestalozzi, 1985, p. 49-55.

revanche pas accès à des éditions de journaux, un genre qui prend son envol au XIX<sup>e</sup> siècle seulement. Le seul journal personnel – qui n'est pas présenté comme une œuvre de fiction – publié dans l'espace francophone avant 1800 est le *Journal secret d'un observateur de soi-même* rédigé par le pasteur et homme de lettres zurichois Johann Kaspar Lavater. En 1777 et 1778, de larges extraits paraissent dans le périodique *Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*. Dans sa présentation, l'éditeur met en évidence la nature spirituelle de ce journal qu'il voit comme : « un examen fidèle & habituel des dispositions de son cœur, de ses discours & de ses actions, des fautes qu'il commet & du bien qu'il réussit à faire » ajoutant que cela « lui paroît le moyen le plus efficace de se connoître, de corriger ses mauvais penchans, d'épurer & de perfectionner ses vertus<sup>47</sup> ». Rudolf Dekker et Arianne Baggerman jugent que cette publication – dans sa version originale parue en allemand – marque, en Hollande, un tournant dans l'écriture personnelle, ayant identifié de nombreux diaristes qui la citent comme source d'inspiration<sup>48</sup>. Dans l'espace allemand également, il fut lu, ainsi que le montre Alfred Messerli, comme un exemple appelé à être imité<sup>49</sup>. Lavater conseille du reste explicitement aux jeunes étudiants la tenue d'un journal dans ses *Brüderliche Schreiben an verschiedene Jünglinge* qui paraissent en 1782<sup>50</sup>.

Les *Mémoires* rédigés par Benjamin Franklin, qui paraissent en français en 1797, eurent également un impact important. Dans la partie additionnelle intitulée *Fragment de la suite des mémoires*, il expose une méthode ambitieuse de perfectionnement moral qui se rapproche du journal par sa quotidienneté et sa volonté d'introspection. Ayant défini treize vertus qu'il juge capitales, Franklin explique s'être attaché à les affermir en observant, chaque semaine, l'une d'entre elles avec attention et en évaluant ses efforts quotidiennement sous une forme tabulaire<sup>51</sup>. Son ouvrage constitue un modèle supplémentaire à une pratique diaristique qui apparaît bien faire largement consensus, sinon dans la forme proposée, du moins dans les bienfaits qu'on en attend.

47. « Journal secret d'un Observateur de soi-meme », *Bibliothèque des sciences et des Beaux-Arts*, 1777, p. 103.

48. BAGGERMAN Arianne et DEKKER Ruddolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 91-94.

49. MESSERLI Alfred, art. cité, p. 309.

50. Cité par BAGGERMAN Arianne et DEKKER Ruddolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 90.

51. FRANKLIN Benjamin, *Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même : suivie de ses œuvres morales, politiques et littéraires*, Paris, chez F. Buisson, 1798, t. II, p. 388 sq.



### Chapitre III

## Une théorisation du journal à bout touchant ?

Durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans l'espace romand, plusieurs scripteurs et scriptrices réfléchissent, dans leurs écrits, à l'usage du journal. La façon dont ces prosélytes et théoriciens de l'ombre se sont attachés à décrire leur méthode est révélatrice d'une recherche de conceptualisation du bien-fondé de l'écriture diaristique et de la volonté de l'imposer dès l'enfance. Les écrits de Philippe Abraham Louis Secretan (1756-1826) et Suzanne Necker (1737-1794), qui octroient à cet objet une place centrale dans la formation des jeunes gens, sont des exemples particulièrement éloquents de cette volonté d'élaborer une méthode diaristique à la fois personnelle et adaptable plus largement.

### « Il n'y a pas plus important » : Philippe Secretan, adepte et promoteur du journal

Issu de l'élite bourgeoise lausannoise et fils de Benjamin Daniel qui exerce les fonctions de banneret et de boursier, Philippe Secretan débute sa carrière en travaillant comme précepteur successivement à Nyon, Vienne et Bruxelles<sup>1</sup>. De retour à Lausanne dans les années 1790, officiant comme professeur particulier puis juge, il participe activement aux événements qui voient le Pays de Vaud se séparer de Berne, devenir le canton du Léman de l'éphémère et centralisatrice République helvétique puis canton de Vaud depuis 1803<sup>2</sup>. Il œuvre notamment durant six mois comme directeur helvétique au côté, entre autres, du Vaudois Frédéric-César de La Harpe (1799). Dès 1803, il exerce la fonction de président du tribunal d'appel du canton de Vaud.

En 1778, Secretan est engagé par le comte de Wallmoden, ambassadeur anglais à Vienne pour servir de précepteur à son fils<sup>3</sup>. Alors qu'il quitte

1. SECRÉTAN Bernard, *Secretan : histoire d'une famille lausannoise de 1400 à nos jours*, Lausanne, Éd. du Val de Faye, 2003, p. 67-70 et 111-117.

2. Sur ces événements et le rôle joué par Philippe Secretan, voir BARBEY Frédéric, *Libertés vaudoises d'après le journal inédit de Philippe Secretan : 1756-1826*, Genève/Lausanne, Éd. Labor et fides, Imprimerie centrale, 1953.

3. Il s'agit de Johann Ludwig, fils illégitime du roi George II de Grande-Bretagne. Ses deux fils se nomment Ernst Georg August (1767-1792) et Ludwig Georg Thedel (1769-1826). C'est auprès de ce dernier que Philippe Secretan officie comme précepteur.

Lausanne en compagnie de son futur élève et du frère de ce dernier, Philippe Secretan ouvre un journal qu'il ne refermera que quarante-huit ans plus tard<sup>4</sup>. En parfaite adéquation avec les usages de son temps, il ne conçoit pas un tel déplacement sans entreprendre un récit de voyage<sup>5</sup>. Celui-ci répond aux différentes caractéristiques du genre et n'est pas sans rappeler le canevas proposé par l'abbé Poncelet dans son ouvrage *Principes généraux pour servir à l'éducation* qui détaille les observations auxquelles devaient se livrer les jeunes gens pour tirer profit de leurs voyages<sup>6</sup>. Secretan y liste et décrit les personnes rencontrées, commente le paysage et les particularités locales. Il décrit également les systèmes de gouvernement et les pratiques religieuses. Arrivé à Vienne, il referme son cahier qu'il ne rouvrira qu'au gré des différents déplacements effectués en compagnie de son élève. Une année plus tard, lorsqu'il s'installe à Hanovre – où son jeune élève s'apprête à poursuivre sa formation<sup>7</sup> –, Secretan décide de ne pas poser la plume et de donner à son écrit une nouvelle orientation ainsi qu'il l'explique :

« Je me retrouve a Hanovre après avoir fini toute cette description et je marquerai jour pour jour, tout ce que j'aurai observé, et qu'il me plaira de marquer, car personne ne peut le moins du monde gener ma liberté à cet égard et j'ai sur tout ce qui reste en blanc dans ce livre, un pouvoir entier absolu que personne ne peut légitimement me disputer, je pretend en user comme je voudrai malgré et en dépit de toutes les oppositions qu'on pourroit faire et qu'on ne fera probablement pas<sup>8</sup>. »

Dans un style alambiqué et maladroit, le scripteur s'affranchit de toute influence qu'aurait pu avoir la littérature d'éducation ou d'éventuels mentors sur ses choix d'écriture pour élaborer une méthode diaristique qui réponde à ses propres besoins et envies. Le journal s'apparente dès lors à un recueil d'extraits de lecture.

Près d'une décennie plus tard, lorsqu'il ouvre son cinquième cahier, il a quitté la famille Wallmoden et s'est engagé comme précepteur du fils du duc d'Ursel, un noble belge<sup>9</sup>. La famille du duc s'étant, à ce moment-là, établie pour un temps en Italie<sup>10</sup>, il l'intitule *Journal commencé à Naples Jeudi 3<sup>e</sup> May 1787. – Pour me rendre compte à moi même de mes pensées, de mes dispositions et de mes occupations*<sup>11</sup>. Dans ce cahier, entre journal person-

4. Le 16 janvier 1826, quatre mois avant son décès. Il aura rédigé 18 carnets soit plus de 3 500 pages.

5. SECRETAN Philippe-Abraham-Louis, *Journal, 1779-1826*, BCU/L, fonds Philippe Secretan IS 5460/1-18.

6. PONCELET Polycarpe, *op. cit.*, t. III, p. 252-256.

7. De là, Philippe Secretan et son élève se rendront pour trois ans à Brunswick, afin de suivre les cours du *Collège Carolin*.

8. SECRETAN Philippe, *Journal, 1779-1826, op. cit.*, 27 août 1779.

9. Il s'agit du fils de Wolfgang-Willem d'Ursel, Charles-Joseph (1777-1860), qui deviendra maire de Bruxelles sous l'Empire (1808-1814) puis ministre.

10. La famille a quitté Bruxelles, en novembre 1786, en raison de l'état de santé de la duchesse d'Ursel à laquelle les médecins avaient prescrit un séjour sous un climat plus clément.

11. SECRETAN Philippe, *Journal, 1779-1826, op. cit.*, 3 mai 1787.

nel et journal de voyage, le scripteur consigne désormais des réflexions sur lui-même et son caractère, parle de ses activités et prend note de ses visites et déplacements. L'objet mute une dernière fois, de façon définitive cette fois, avec la sédentarisation – dans sa ville d'origine – du scripteur. À une description interrompue de façon abrupte de la galerie Shakespeare à Londres, succèdent ces quelques lignes par lesquelles Philippe commence véritablement son journal personnel, à la suite d'un écrit multiforme tenu durant plus de quatorze ans :

« Septembre 1792 : lundi : il faut que je quitte mes descriptions de l'Angleterre et de ses merveilles, que je traverse la France sans mot dire, et que je m'établisse bonnement en Suisse dans mon ménage, me voici Marié<sup>12</sup>. »

Perçu comme un outil de travail, le journal recueille la copie de la correspondance de Secretan, ses comptes, des commentaires et réflexions sur ses lectures ainsi que sur les sermons auxquels il assiste. Il y consigne les causes et remèdes de certaines maladies, y planifie ses journées ou semaines de travail et relate quelques-unes de ses activités. Le scripteur voit son cahier comme « un magasin ou l'on peut recueillir beaucoup de choses utiles ou curieuses que l'on négligerait faute de savoir ou les placer<sup>13</sup> ». À cette fonction très utilitaire et hétéroclite du journal agencé autour de la mémorisation, de la planification et de l'organisation, Secretan adjoint un pendant moral. Sont consignés de brefs examens de conscience qui font écho aux nombreuses « bonnes résolutions » qu'il s'engage à suivre. En mars 1793, avec l'écriture lapidaire qui le caractérise, il livre le nouveau programme de ses journées :

« Pour distribuer mon tems convenablement : 1. Il faut en me levant comencer la journée par des ablutions, frictions, exercice du corp. puis les dévotions convenables – Examen de mon journal du jour précédant à disposition fonctions, devoirs, leçons et affaires de la journée fonctions de mon Emploi – Code y relatif. Leçons de Maurice – Mes Comptes et oeconomie – affaires pressantes, correspondance &c<sup>14</sup>. »

Dans ses planifications, l'importance de s'appliquer à écrire régulièrement son journal est systématiquement rappelée<sup>15</sup> et lorsque Secretan s'aperçoit qu'il ne s'y astreint plus avec exactitude, il s'enjoint fermement à se reprendre en main comme en octobre 1804 : « Je neglige mon journal et j'ai grand tort, a mon age, et dans les circonstances ou je suis, il m'importe plus que jamais d'avoir un esprit de suite, et de ne jamais perdre de vue le tableau de ma tâche<sup>16</sup>. » Qu'il officie comme précepteur, châtelain ou comme juge, il n'envisage aucune fonction sans un journal, gage d'ordre, d'exactitude

12. *Ibid.*, septembre 1792.

13. *Ibid.*, 13 avril 1794.

14. *Ibid.*, 5 mars 1793.

15. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> janvier 1792.

16. *Ibid.*, 27 octobre 1804.

mais aussi de formation personnelle, qui la soutienne. Ainsi, à peine est-il nommé châtelain qu'il s'exhorte à : « Tenir un journal particulier et très exact de mes fonctions et de ma conduite en cette qualité<sup>17</sup>. » Lorsqu'il obtient, en 1796, une place de juge, à côté des extraits des procédures et d'un registre de mandats qu'il s'engage à rédiger, il ajoute encore : « je ferai un Journal général de toutes les affaires de judicature auxquelles je prendrai quelque partie, en présentant chaque action defence et procedure de la maniere a la fois la plus lumineuse et la plus abregée qu'il me sera possible<sup>18</sup> ».

L'amélioration personnelle qu'envisage le journal personnel de Secretan se manifeste par l'usage mais aussi, et de façon plus claire encore, par les lettres dans lesquelles il s'attache à en conseiller et en décrire la pratique aux jeunes gens sur lesquels il exerce une certaine influence (ses élèves et son neveu notamment). Le journal, dans un prolongement philosophique du *Connais-toi toi-même* de Socrate s'apparente, pour l'ancien précepteur, à un « excellent ami auquel on ose tout dire et avec lequel on apprend à se connaitre soi-même mieux que par tout autre moien<sup>19</sup> ». Cette vision de l'utilité de l'écriture personnelle, il la partage avec Rousseau pour qui l'écriture autobiographique – telle qu'il la pratique dans ses *Confessions* – permet d'atteindre cet objectif. En mai 1796, Philippe Secretan expose longuement le principe du journal, qui repose sur une observation minutieuse de soi-même, à un jeune homme nommé Battier auquel il a donné des leçons privées à Lausanne :

« C'est a vous maintenant a me faire des questions en m'indiquant les circonstances ou vous êtes et les moiens qui sont a votre portée. Les instructions que vous etes dans le cas de rechercher sont de diverses especes vous puiserés celles qui ont rapport à la connoissance de vous même dans vos reflexions et dans vos observations journalières. Cette étude est la 1<sup>ere</sup> de toutes, c'est pour vous y engager que je vous ai tant reccomandé de faire un journal non seulement de ce que vous avés fait, de ce que vous avés vü, de ce que vous avés appris mais de ce que vous avés pensé, des mouvemens qui ont occupé votre cœur, des decouvertes que vous avés faites dans votre intérieur. Quel objet plus important auriés vous a étudier et a connoitre que vous même? Auriés vous d'autre moien de savoir quelles sont vos forces? quelle est votre capacité? et cet a quoi vous peuvent être bonnes les différentes choses qui sont a votre portée? Ne négligés aucune occasion de vous observer vous même, et de vous rendre compte de votre conduite, arrangés des plans, faites des essais d'après ces plans, examinés quel en est le fruit, c'est en joignant l'expérience à la réflexion que vous apprendrés par degrés a mieux vous connoitre et a mieux etre maitre de vous même. Quant aux autres études, tenés pour certain que toutes doivent être subordonnées a celle la<sup>20</sup>. »

17. *Ibid.*, 5 mars 1793.

18. *Ibid.*, 13 novembre 1795.

19. *Ibid.*, 13 avril 1794.

20. *Ibid.*, 11 mai 1796.

En 1798, lorsqu'il tente de reprendre en main, par la correspondance, l'éducation qu'il juge négligée de son neveu Philippe<sup>21</sup> âgé de douze ans, le journal devient le pilier de son perfectionnement. « Il n'est plus tems d'être un enfant », note-il, dans le brouillon de la longue lettre de recommandations qu'il lui adresse<sup>22</sup>. La situation familiale et financière du jeune Philippe, dont le père est décédé et la mère très malade, engage son oncle à exiger une reprise en main du jeune homme sur le point de devenir l'unique soutien de sa famille. L'écrit doit accompagner ce processus en concourant notamment à une nouvelle organisation de son travail : « Tu dresseras un tableau de tout ce que tu as a faire dans la journée, et pour suivre a cela regulierement, tu inscriras ce tableau dans un journal ou petit livre de papier blanc qui te servira a cet usage<sup>23</sup>. » Au retour de ses leçons, Secretan lui demande de poursuivre son travail et « d'exercer a lire, a ecrire, a chiffrer et copier dans ton journal les passages de tes livres qui sont dignes d'être retenus<sup>24</sup> ». Enfin le jeune Philippe ne doit pas manquer d'évaluer sa journée et de faire son examen de conscience comme le lui rappelle son oncle : « Le soir, avant que de te coucher, note dans ton journal les choses que tu as negligées, les devoirs auxquels tu as manqué, les observations nouvelles que tu as faites<sup>25</sup>. »

Les différents passages que Secretan consacre, dans son propre journal, à convaincre ses jeunes pupilles à adopter cet usage tout en leur suggérant un certain canevas sont des indices d'une volonté de théoriser une technique encore balbutiante. Pour le précepteur et scripteur infatigable Secretan, le journal est clairement perçu comme un outil universel indispensable permettant tout à la fois la mémorisation, le contrôle et la connaissance de soi, la gestion du temps et l'organisation du travail. Parmi les nombreux sujets sur lesquels il envisage de méditer, il écrit en juin 1804, alors qu'il tient lui-même son journal depuis près de trente ans : « Je me propose de faire des recherches sur la manière dont les journaux devraient être tenus<sup>26</sup>. » Peut-être a-t-il pris conscience d'un manque dans ce domaine que ses qualités propres – sa pratique diaristique et sa fibre pédagogique – pourraient combler.

21. Fils de sa sœur qui avait épousé Amédée Mottet (mort en 1796), pasteur à Cotterd, village sur les rives du lac de Morat.

22. SECRETAN Philippe, *Journal, op. cit.*, 31 décembre 1798.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*

25. *Ibid.*

26. *Ibid.*, juin 1804. Quelques mois plus tard, la Société d'émulation de Lausanne à laquelle Philippe Secretan participe, propose de réfléchir à la tenue d'un journal de famille et d'établir une sorte de canevas (TOSATO-RIGO Danièle, « Au commencement était [parfois] l'écriture. Pratiques sociales de l'écrit du for privé [Suisse, xvii<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle] », *Mélanges de la Casa de Velasquez*, t. CXLVI, 2015, p. 88-89). L'écriture personnelle, comme le souligne D. Tosato-Rigo, y est envisagée alors moins comme un outil de connaissance de soi que comme une sorte de chronique familiale voire une chronique événementielle locale.



## Suzanne Necker : le journal, « spectateur » de soi-même

Scriptrice assidue tout comme Philippe Secretan, expérimentant différentes formes de journaux personnels, Suzanne Necker (1737-1794), mère de la future femme de lettres Germaine de Staël, réfléchit elle aussi à l'usage du journal de jeunesse dans des recueils de pensées formés sur la base des journaux qu'elle rédigea sa vie durant<sup>27</sup>. Des écrits que son mari, Jacques Necker, décida, après son décès, de publier sous forme d'extraits<sup>28</sup>. Fille du pasteur Louis-Antoine Curchod de Crassier et de Madeleine d'Albert, d'origine française, cette jeune Vaudoise voit son destin se métamorphoser par son mariage avec le Genevois Necker, banquier et futur ministre des finances sous Louis XVI. Installée à Paris et tenant l'un des salons les plus renommés des années 1765-1790, Suzanne reçoit, entre autres gens d'importance, des philosophes, des littérateurs et des encyclopédistes parmi lesquels Marmontel, Diderot et d'Alembert<sup>29</sup>. Femme du monde, reconnue pour son esprit et sa culture, Suzanne Necker aurait volontairement renoncé à entreprendre une carrière littéraire qui n'était pas du goût de son époux sans toutefois abandonner sa prédilection pour l'écriture personnelle, rédigeant notes et réflexions<sup>30</sup>. Si le journal qu'elle tient régulièrement depuis 1770 paraît avoir été détruit par Suzanne, comme elle le mentionne dans son testament, ont été retrouvés un *Journal de mes défauts et de mes fautes, avec les meilleurs moyens de n'y pas retomber* ainsi qu'un *Journal de la dépense de mon temps*, tous deux rédigés sur une courte période mais qui rendent compte de sa tentative d'user de l'écriture quotidienne à des fins d'amélioration et de gestion personnelle. Le *Journal de la dépense de mon temps* lui servait à organiser les heures consacrées aux sept « rapports » qui constituaient sa vie – son mari, son enfant, ses amis, les pauvres, le ménage, la société et la toilette – afin de s'assurer que chacun y tienne la place qu'elle lui avait assignée<sup>31</sup>. Quant à la vocation morale du *Journal de mes défauts*, le

27. Suzanne Necker a trié et recopié, ou fait recopier par un secrétaire, des passages de ses journaux et écrits personnels (lettres, essais, éloges, portraits...), les organisant en volumes paginés agrémentés d'une table des matières (DUBEAU Catherine, « Fabrique de la mémoire chez Suzanne Necker », *Cahiers Staëliens*, n° 63, 2013, p. 86, ainsi que *La lettre et la mère : roman familial et écriture de la passion chez Suzanne Necker et Germaine de Staël*, Québec, Les Presses de l'université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2013).

28. NECKER Suzanne, *Mélanges extraits des manuscrits de M<sup>me</sup> Necker*, Paris, Charles Pougens, 1798; NECKER Suzanne, *Nouveaux mélanges extraits de ses manuscrits*, Paris, Charles Pougens, 1801.

29. Sur la fréquentation du salon de Suzanne Necker, voir LILTI Antoine, *Le monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005, p. 128-131.

30. Pour une vision plus nuancée de ce renoncement, voir GOODMAN Dena, « Suzanne Necker's Mélanges: Gender, Writing, and Publicity », in Elizabeth C. GOLDSMITH et Dena GOODMAN (dir.), *Going public: women and publishing in early modern France*, Ithaca/Londres, Cornell University press, 1995, p. 210-223 et DUBEAU Catherine, « Fabrique de la mémoire chez Suzanne Necker », art. cité, p. 74-77.

31. BAECQUE Antoine de, *La gloire et l'effroi : sept morts sous la Terreur*, Paris, B. Grasset, 1997, p. 223.

titre choisi la rend explicite. Elle y consignait ses manquements à ses devoirs quotidiens et ses « accès de vivacité<sup>32</sup> ».

Dans les extraits de ses pensées publiés à titre posthume, elle définit ce que devrait être l'écriture personnelle. Prenant comme source de réflexion l'ouvrage à succès *Le Spectateur ou le Socrate moderne* publié par l'auteur anglais Richard Steele au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, Suzanne cherche à adapter et intérioriser le procédé suivi. Steele y discourait longuement sur ce qui frappait son regard. Elle propose d'adopter cette même méthode – réflexive et raisonnée – qu'elle admire, pour la tester, non plus sur le monde extérieur, mais sur la vie intérieure; le journal, « Spectateur intérieur », deviendrait alors le propre livre de conduite du scripteur<sup>33</sup>. Mais ce travail, qu'elle voit comme une œuvre de maturité, ne peut se concevoir, d'après elle, qu'à la condition que la technique soit exercée dès la jeunesse. Elle expose ainsi les buts du journal qui servirait de support à la conscience en développement de l'enfant en offrant un espace à une observation attentive de sa conduite, bonne ou mauvaise :

« Mais avant d'entreprendre ce Spectateur, qui seroit nécessairement l'ouvrage d'un esprit parvenu à la maturité, il faudroit faire, dès la jeunesse, un journal pour former notre esprit à devenir notre conseiller, et notre conscience notre instituteur; deux secours dont nous aurons besoin à toutes les époques de notre vie. Là, dans ce journal, on s'étudieroit sans cesse; on compareroit son caractère avec ses principes, ses sentimens religieux avec ses défauts, sa sensibilité avec son amour-propre; on tâcheroit ainsi de corriger les défauts par les qualités, et de prévenir les torts par les principes; on fixeroit les résultats de son expérience sur toutes sortes de choses utiles, et l'on finiroit enfin un ouvrage qui seroit, pendant toute notre vie, la règle de notre conduite morale, religieuse, domestique, sensible et civile; qui nous guideroit, en un mot, dans tous nos rapports d'affection, de reconnaissance, de fortune, de santé et de bonheur. Ce livre, auquel on ajouteroit quelques observations tous les jours, contribueroit à nous rendre meilleurs et plus heureux; on ne le liroit jamais sans fruit; il rendroit superflu tout autre ouvrage de morale et de conduite, excepté l'évangile<sup>34</sup>. »

Dans son ouvrage, Steele avait publié un extrait du journal de la vie d'un brave citoyen. Répétitif et centré sur les « actions machinales ou inutiles »

32. HAUSSONVILLE Paul-Gabriel d', « Le salon de M<sup>me</sup> Necker », *Revue des deux mondes*, n° 40, 1880, p. 584-585.

33. L'influence du *Spectateur* sur la conception de l'écriture intime élaborée par Suzanne Necker a été analysée sous l'angle littéraire (GOODMAN Dena, « Le Spectateur intérieur : les journaux de Suzanne Necker », *Littérales*, n° 17, 1995, p. 91-100 et DUBEAU Catherine, « M<sup>rs</sup> Spectator : journal, comptes moraux et tyrannie de l'introspection dans les "Mélanges" et les "Nouveaux mélanges" de Suzanne Necker », *Cahiers du CIERL*, n° 6, 2009, p. 145-162 ainsi que DUBEAU Catherine, *La lettre et la mère*, op. cit., p. 65-71). L'extrait dans lequel Suzanne Necker établit l'analogie entre le journal intime et le *Spectator* a été édité par SETH Catriona, *La fabrique de l'intime : mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013, p. 257-259.

34. NECKER Suzanne, *Nouveaux mélanges extraits de ses manuscrits*, op. cit., t. I, p. 66-67.

du scripteur – se lever, manger, se promener – Steele reprochait à cet écrit de n'avoir pas permis à son auteur de progresser sur le chemin de la vertu. Il invitait ses lecteurs à faire eux aussi l'essai de la tenue d'un journal durant une semaine, comme miroir de « l'état où ils se trouvent » et « guide pour l'avenir », insistant sur l'objectif d'amélioration personnelle qui devait présider à l'exercice<sup>35</sup>. Suzanne Necker, qui ne cite pas ce passage, voit le journal comme un projet bien plus complet dont les buts s'adaptent en fonction des différents âges de la vie. Il sert d'éveil à la conscience durant la jeunesse puis de support à la formation d'idées personnelles à l'âge mûr et enfin d'objet mémoriel durant la vieillesse. Le « Spectateur intérieur de la maturité », tel que Suzanne le définit – sous l'influence d'un sensualisme bien vivant dont pourtant elle se défend<sup>36</sup> – est l'objet d'un constant va-et-vient entre intérieur et extérieur, soutenant le processus de transformation des impressions et de leur action sur l'esprit. Formant progressivement un livre de morale propre à son auteur, son utilité lui apparaît si évidente qu'elle constate que « cette idée aurait dû venir plutôt à beaucoup de gens<sup>37</sup> ». Influencée par une philosophie stoïcienne, l'écriture, pour Suzanne Necker, est associée étroitement à l'ordre moral. Liée à des objectifs d'organisation du temps, elle devient le moyen privilégié du contrôle de soi. Dans l'Hospice de la charité qu'elle crée à Paris en 1778, elle introduit un système qui manifeste la place qu'elle attribue à l'écriture dans la gestion du quotidien ; la tenue d'un livre des patients est ordonnée et chaque malade se voit attribuer une fiche qui le suivra durant tout son séjour<sup>38</sup>.

L'exemple de Suzanne Necker et Philippe Secretan, que l'on pourrait étendre à d'autres, illustre l'aspiration des scripteurs et scriptrices à définir un genre diaristique qui se pratique de longue date. Tout indique que le développement de l'écriture personnelle – en dehors de toute théorisation – sur la base d'usages plus anciens tels que le livre de famille, le livre de raison ou le journal spirituel, mais aussi des modèles proposés par la littérature, qu'elle soit contemporaine ou antique, induit, à ce moment-là, une nécessité d'intellectualiser la pratique en définissant la méthode et les objectifs qui s'y rattachent. Alors que François-Louis Guiguer de Prangins (1741-1786), ancien officier au service des Gardes suisses en France, succède à son père à la tête de la baronnie de Prangins, il ouvre un journal rédigé conjoint-

35. Signe de la pérennité de l'influence de cet ouvrage qui sera lu durant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle, la Société littéraire de Lausanne proposera à ses membres, dans les années 1770, de faire un essai sur ce modèle, comme le relate Gamaliel Benjamin Jaïn dans son journal personnel (JAÏN Benjamin, *Journal intime sous forme de carnets et de notes volantes*, ACV, P Jaïn 35).

36. Catherine Dubeau cite un passage des *Mélanges* dans lequel Suzanne explique à Marmontel qu'il est trop tard pour elle pour attacher du prix aux sensations (DUBEAU Catherine, *La lettre et la mère*, *op. cit.*, p. 72).

37. NECKER Suzanne, *Nouveaux mélanges extraits de ses manuscrits*, *op. cit.*, p. 65.

38. BAECQUE Antoine de, *op. cit.*, p. 226. Sur l'implication de Suzanne dans la création et la gestion de cet hospice, voir FAVRE Madline, *Suzanne Necker et son hospice de charité*, Genève, Slatkine, coll. « Travaux et recherches de l'Institut Benjamin Constant 17 », 2018.

tement avec son secrétaire et ami, Christoph-Daniel Renz, puis avec son épouse Matilda. Il le destine à garder trace de l'administration du domaine ainsi que des responsabilités et activités de sociabilité liées à cette nouvelle charge<sup>39</sup>. Tenté de laisser courir sa plume sur des sujets plus personnels lors des rédactions quotidiennes, le scripteur s'exhorte lui-même au silence, à plusieurs reprises, par la phrase : « Mais basta, ceci est un journal<sup>40</sup>. » Ce rappel à l'ordre indique que le scripteur est parfaitement conscient du cadre d'un tel objet et des informations – familiales, sociales voire administratives – qui y ont leur place et des aspects qui, au contraire, se doivent d'être tus et notamment ceux qui ont trait aux sentiments intimes<sup>41</sup>. Ces limites sont liées au caractère mémoriel de cet écrit rattaché explicitement au domaine, ce que le scripteur rappelle au moment d'entamer l'année 1782 :

« un journal se borne au tems recemment passé, aux événemens ou nous avons part comme acteurs ou temoins, aux reflexions que notre raison nous suggere et que nous ne cherchons point chez des commentateurs. Sans doute, un tel journal pour une famille retirée n'est utile que pour elle; mais puisqu'il est écrit au milieu d'elle, il n'est chargé d'aucun devoir que d'être amusant tant qu'il récent, et de devenir interessant quant il rappelle, distingue et renouvelle a la memoire le passé. Une partie du passé rentre-roit dans le neant si nous ne nous donnions aucun moyen de retourner à lui, si nous ne le retrouvions aux époques où nous avons pû le fixer, pour le comparer au present et inferer de cette comparaison quelques lueurs de prevoyances pour l'avenir<sup>42</sup> ».

Qu'il doive régulièrement s'imposer le silence traduit toutefois une certaine frustration du baron de Prangins, désireux d'outrepasser les limites du genre. Les nouveaux besoins d'une société en mutation – qu'illustrent entre autres Philippe Secretan et Suzanne Necker – font évoluer les pratiques d'écriture diaristique qui attendent, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, leurs nouvelles définitions. Mais pour tous et toutes, il ne fait aucun doute que la pratique du journal a sa place déjà durant le temps de formation des jeunes gens.

39. STAREMBERG Nicole et SCHOULEPNIKOFF Chantal de, « Les Journaux de Jean-Henri Polier de Vernand et de Louis-François Guiguer de Prangins. Jeux de miroirs », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, n° 67, 4, 2010, p. 285-295. Ce journal a fait l'objet d'une édition intégrale (VIANI Rinantonio et SCHOULEPNIKOFF Chantal de [éd.], *Journal de Louis-François Guiguer de Prangins*, Prangins, Association des amis du Château de Prangins, 2007).

40. Philippe Lejeune a fait de cette phrase le titre de l'un de ses articles dans lequel il s'attache à démontrer à quel point ce journal se tient au seuil de l'intime (LEJEUNE Philippe, « "Mais basta : ceci est un journal" : Louis-François Guiguer entre le privé et l'intime », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, n° 67, 4, 2010, p. 247-254).

41. LEJEUNE Philippe, « Le journal au seuil de l'intimité », in Anne COUDREUSE et Françoise SIMONET-TENANT (dir.), *Itinéraires. Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, t. IV, 2009, p. 75-90.

42. VIANI Rinantonio et SCHOULEPNIKOFF Chantal de (éd.), *op. cit.*, t. II, p. 273.



Dès la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, les pédagogues et philosophes ne conçoivent plus l'éducation sans que ne soit prise en compte la nature de l'enfant ce qui implique une observation attentive. Dans la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, ceux-ci vont plus loin. Cette observation doit être soutenue par un journal. Le modèle est princier. Dans les cours européennes, des indices incitent à penser que nombreuses ont été les personnes – médecins, gouvernantes, précepteurs – qui dans l'entourage des petits princes confiés à leurs soins tenaient des journaux destinés à rendre compte de leur pratique et de l'évolution de leur jeune pupille. Les pédagogues sortent progressivement cet usage du milieu princier pour le diffuser à plus large échelle. Mais le journal se développe aussi comme un outil de contrôle et d'influence du comportement de l'enfant. La coutume de l'examen de conscience se transforme en un exercice écrit quotidien, effectué par l'éducateur ou par l'enfant, destiné à lui faire prendre conscience de ses fautes. Alors que les enfants et jeunes gens sont encouragés à prendre la plume, il ne leur est pas présenté une technique uniformisée. Au gré des pédagogues, le journal permet d'exercer l'écriture, de mémoriser des extraits ou de sonder leur cœur dans le but d'apprendre à se connaître et à se contrôler.

Il devient un outil indispensable à l'éducation dans une chronologie qu'il paraît difficile à établir de façon définitive parce que différente d'une aire linguistique à une autre mais clairement soumise aux transferts culturels. Alors que les inventaires réalisés en Angleterre font apparaître une série conséquente de journaux rédigés au xvii<sup>e</sup> siècle déjà, Denis Diderot, dans une lettre à sa correspondante Sophie Volland, présente, dans les années 1760 ainsi que le relève Philippe Lejeune, « comme une idée originale, mais aussi comme une pure utopie, le projet de tenir un journal personnel pour observer et guider sa conduite<sup>43</sup> ». Cependant, à la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, l'idée paraît avoir fait son chemin sur ce territoire si bien qu'il est décidé de tenter d'imposer cet usage au niveau des écoles centrales<sup>44</sup>. En 1798, le ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau adresse une lettre aux professeurs et bibliothécaires de ces établissements pour les inciter à donner l'habitude à tous leurs élèves de rédiger des journaux. Leur teneur, que détaille le ministre, n'est pas sans rappeler l'idée développée et mise en pratique, à des fins personnelles, par Philippe Secretan :

« Je vous parlais des habitudes qu'il était nécessaire de faire contracter de bonne heure aux élèves ; il en est une essentielle, non-seulement pour les

43. LEJEUNE Philippe, *Aux origines du journal personnel (France, 1750-1815)*, op. cit., « Introduction », p. 14-15.

44. Établissements d'enseignement public ouverts aux disciplines scientifiques, ils furent établis en 1795 et remplacèrent durant quelques années les collèges. Ils furent supprimés en 1802 (LÉON Antoine et ROCHE Pierre, *Histoire de l'enseignement en France*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2012, p. 63-64).

enfants, mais pour les hommes faits ; c'est de se récapituler tous les soirs sa journée, d'en écrire l'emploi, de faire en un mot son journal, sans y manquer jamais. On ne peut concevoir combien cette habitude peut être avantageuse à celui qui s'en fait un devoir rigoureux ; mais il est impossible de s'y faire après coup dans un âge avancé, quand on n'a pas de longue main, été plié à cet usage de revenir chaque soirée sur ce qu'on a fait dans le jour, et de prendre un quart-d'heure ou une demi-heure pour le consigner par écrit. Vos élèves vous sauront gré de les y engager. Au bout de quelques mois, ce registre de leurs pensées et de leurs actions leur deviendra très-précieux ; ils aimeront à y revoir la suite de leur vie, l'enchaînement de leurs études et l'histoire de leurs progrès<sup>45</sup>. »

La tenue d'un journal est devenue si étroitement liée au perfectionnement de l'homme que la pratique doit être inculquée dès le plus jeune âge, à large échelle, au sein d'un milieu qui reste à ce stade celui des élites.

Dans les milieux privilégiés de l'espace romand, l'idée des bienfaits de l'écriture personnelle éducative rencontre des conditions culturelles et sociales qui permettent son essor. Alors que certains cherchent à en théoriser la pratique, les éducateurs, les parents mais aussi les enfants, comme nous allons le montrer, se mettent à la plume en adoptant des formes qui répondent à leurs propres besoins.

---

45. Lettre adressée aux professeurs et bibliothécaires des Écoles centrales, datée du 17 vendémiaire, an VII de la République, publiée dans NEUFCHÂTEAU François de, *Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours, et autres actes publics, Emanés du C.<sup>m</sup> François (de Neufchâteau), pendant ses deux exercices du Ministère de l'intérieur*, Paris, De l'imprimerie de la république, an VII, t. I, p. 219.



*Deuxième partie*

**LE JOURNAL ÉDUCATIF AUX MAINS  
DES PRÉCEPTEURS ET GOUVERNANTES**





À partir des années 1770 le journal d'éducation se diffuse dans le milieu préceptoral ainsi qu'en attestent les recherches effectuées dans les archives romandes. Que ce soit en signalant un tel usage mais sans qu'il ne soit possible de le retrouver comme c'est le cas du journal mentionné par le précepteur et scripteur assidu Philippe Secretan dont il vient d'être question<sup>1</sup> ou que celui-ci ait été « miraculeusement » conservé, ces journaux rendent compte à la fois de la diffusion de cette pratique et de son appropriation par les scripteurs. Ainsi lorsque Frédéric-César de La Harpe (1754-1838) tout juste engagé à la cour de Russie pour servir de précepteur au jeune Alexandre – futur Alexandre I<sup>er</sup> – et à son frère Constantin<sup>2</sup> expose son projet à l'un de ses correspondants, le docteur en droit Jean-Marc-Louis Favre, il s'attribue la paternité de cette idée :

« Aussitôt que je serai entré en fonctions, j'aurai un Journal dans lequel je me propose d'inscrire jour par jour les observations de la Journée relativement à mon Elève – Ces observations seront sans doute imparfaites, mais à mesure qu'elles seront réitérées, elles peuvent se perfectionner : ne pourrois je donc pas espérer en suivant cette marche 1° de connoître mieux le Caractère, et les Inclinations de mon Elève. 2° de connoître les Vices de ma Méthode, et de pouvoir y remédier? Si un bon Système doit reposer sur des faits, il me semble qu'un Système d'Education doit aussi reposer sur des observations suivies bien constatées, et faites non dans un but systématique, mais pour arriver au plus grand Bien, croiés vous donc Monsieur! que je puisse me flatter raisonnablement de quelque Succès en m'y prenant de cette manière<sup>3</sup>? »

1. Dans le plan qu'il dresse de ses tâches dans son journal personnel, il mentionne, au printemps 1789, « mon journal et celui de mon Elève » (SECRETAN Philippe, *Journal, 1779-1826, op. cit.*, 14 avril 1789).

2. Sur les années durant lesquelles F.-C. de La Harpe officia comme précepteur, voir REY Marie-Pierre, « De Rolle à Saint-Petersbourg, l'itinéraire d'un homme d'influence, F.-C. de La Harpe, précepteur et confident du tsar Alexandre I<sup>er</sup> », in Olivier MEUWLY (dir.), *Frédéric-César de La Harpe, 1754-1838*, Lausanne, coll. « Bibliothèque historique vaudoise », 2011, p. 24-36; STROEV Alexandre, « Les débuts pédagogiques de Frédéric-César de La Harpe », *ibid.*, p. 35-47, ainsi que les introductions dans BIAUDET Jean-Charles et NICOD Françoise, *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup> : suivie de la corr. de F.-C. de La Harpe avec les membres de la famille...*, t. I : 1785-1802, Neuchâtel, La Baconnière, 1978, p. 9-64 et TOSATO-RIGO Danièle et ANDREEV Andreï, *Imperator Aleksandr I i Frederik-Sezar Lagarp: pis'ma, dokumenty*, Moscou, Rosspen, 2014-2017.

3. Lettre de La Harpe à Favre, janvier 1784, BCUL, fonds La Harpe, IS 1918 H20<sup>8</sup>, f° 3.

Les journaux d'éducation témoignent de l'importance que les scribes attribuent à leur tâche. Ainsi, celui rédigé par le sous-gouverneur des princes d'Orléans, Bernard de Bonnard ou celui de Gilbert Romme, précepteur de Paul Stroganov<sup>4</sup>, furent destinés à soutenir, de manière directe, leur pratique éducative. Bernard de Bonnard, qui analyse sa pratique alors qu'il n'est plus en fonction laisse apparaître à la fois l'importance de l'objet « journal » et de la fonction de précepteur :

« Dans la grande entreprise dont j'étais chargé, rien n'était plus utile pour moi que ce journal... J'y lisais le passé, le présent, l'avenir... Rien ne me fut plus agréable que l'idée que j'en conçus, si ce n'est son exécution [...] En le relisant, mon cœur ne me reprochera rien. Je me dirai : on pouvait y apporter plus de talent, mais non pas plus de zèle, de courage, plus de suite, plus de douceur, plus de patience, plus d'envie de bien faire, plus de conscience, plus de vérité... J'ai tout dit, jusqu'au tort que je puis avoir eu... C'est mon âme, c'est mon esprit ; c'est l'âme et l'esprit de mes élèves ; c'est notre histoire à tous<sup>5</sup>. »

Cet usage se développe dans un milieu qui, bien qu'il partage des caractéristiques communes, ne constitue nullement un groupe homogène concernant aussi bien les gouverneurs et précepteurs que les gouvernantes elles-mêmes. Alors que le préceptorat et governorat demeurent des sujets compliqués à traiter en raison de la difficulté à réunir des sources, le corpus romand, par sa richesse, constitue une opportunité d'entrer dans les pratiques éducatives. Les écrits du précepteur genevois Pierre Prevost (1751-1839)<sup>6</sup> plus connu jusqu'alors pour les travaux qu'il effectua dans la deuxième partie de sa carrière, lorsqu'il fut nommé professeur de physique à l'académie de Genève, ainsi que ceux de gouvernantes, telles Esther Monod (1764-1844), Louise Martin (née en 1788), Clémentine Witel [ou Vuitel] (née en 1781) et Antoinette Benoît (1787-1845), rendent ainsi compte de la façon dont ces éducateurs et éducatrices ont vécu et conçu cette tâche ainsi que la formation et les moyens mis en œuvre pour la mener à bien. Ces écrits permettent également de s'interroger sur l'impact de la littérature d'éducation. Loin de n'agir qu'en tant que récepteurs des idées véhiculées par cette littérature, c'est bien comme acteurs et promoteurs de changements éducatifs que leurs écrits les révèlent tout comme ils participent à la constitution d'une certaine identité professionnelle.

4. JULIA Dominique, « Gilbert Romme, Gouverneur (1779-1790) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 2, 1996, p. 221-256.

5. BONNARD Bernard de, *Journal de l'éducation des princes d'Orléans, décembre 1777-janvier 1782*, éd. Dominique Julia, *op. cit.*, p. 133.

6. WEISS Burghard, *Zwischen Physikotheologie und Positivismus: Pierre Prevost (1751-1839) und die korpuskularkinetische Physik der Genfer Schule*, Francfort-sur-le-Main/Bern etc., P. Lang, coll. « Europäische Hochschulschriften. Reihe 3, Geschichte und ihre Hilfswissenschaften », 1988.

## Chapitre IV

### Un désir naissant de professionnalisation

Pour les précepteurs, le XVIII<sup>e</sup> siècle représente un moment charnière. Sous le feu de fortes critiques quant à leur prétendue incompétence et manque d'implication que relayent allègrement pédagogues et philosophes, leur profession suscite, dans le même temps, des attentes élevées ainsi qu'en témoignent les articles dédiés par l'*Encyclopédie* aux éducateurs « professionnels » : précepteur, gouverneur, gouverneur de la personne d'un prince, gouvernante. Les auteurs y insistent sur l'importance de ces tâches et dénoncent le peu de considération dont elles jouissent et les conséquences qui en découlent<sup>1</sup>. Pour le chevalier de Jaucourt, auteur de l'article « précepteur », ceux qui pourraient exceller dans cette fonction ne s'abaisseront jamais à l'exercer en raison de la perte de leur liberté et des revenus modestes qu'elle génère. Les écrits personnels du Genevois Pierre Prevost, rédigés durant ses années de préceptorat, mettent en lumière des éléments essentiels quant à sa conception de sa fonction et de l'usage de l'écrit dans un processus de perfectionnement à la fois personnel et professionnel qui atteste de l'impact de ces discours et de la volonté de « scientification » et de professionnalisation qui en résulte.

#### Le journal de Pierre Prevost : entre observation et méditation

Fils d'Abraham Prevost, pasteur et régent au collège Calvin et de Marie Bellamy, Pierre Prevost est né en 1751. Il bénéficie d'une formation qui allie, conformément à la pratique dans son milieu social, éducation publique et éducation privée<sup>2</sup>. Après un bref passage au collège, Prevost poursuit sa formation à la maison puis à l'auditoire de philosophie de l'académie de Genève où il suit notamment les cours du professeur de philosophie naturelle Horace-Bénédict de Saussure<sup>3</sup>. En parallèle, il prend des leçons

1. JAUCOURT Louis de, « Précepteur », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *op. cit.*, t. XIII, p. 268-269. L'article est repris intégralement dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon.

2. Il donne un bref aperçu de sa formation dans un écrit intitulé *Journal succinct de la 1<sup>re</sup> partie de ma vie studieuse rédigé en 1805*, feuillets conservés au début du journal qu'il tient à partir de l'année 1791 (PREVOST Pierre, *Journal, 1791-1837*, BGE, Ms. fr. 4741 a - 4743, t. 1, f<sup>o</sup> 2-6 v<sup>o</sup>).

3. Savant, naturaliste, il fut nommé professeur de philosophie naturelle à l'Académie de Genève à partir de 1762 (SIGRIST René et CANDAU Jean-Daniel, *H.-B. de Saussure [1740-1799] : un regard sur la terre*, Chêne-Bourg/Genève, Georg, coll. « Bibliothèque d'histoire des sciences ; 4 », 2001).

auprès du physicien et mathématicien Georges-Louis Lesage<sup>4</sup> et de l'astronome Jacques-André Mallet<sup>5</sup>. Il entre ensuite à l'auditoire de théologie. Alors que ses parents le destinaient à devenir pasteur, il renonce – pour des raisons de conscience – à la carrière ecclésiastique et entame des études de droit obtenant deux ans plus tard un doctorat. Dans le journal personnel qu'il rédige à l'âge de vingt et un ans, il apparaît clairement que le jeune Prevost ambitionne une carrière académique, ce qui implique un passage par le préceptorat avant d'être en mesure de solliciter une chaire à l'académie de Genève ou ailleurs. Sa fonction de précepteur l'occupe entre 1773 et 1779, successivement auprès de deux familles, premièrement dans la famille du baron Turk, en Hollande, durant une année, puis dans la famille d'Étienne Delessert, un commerçant-banquier originaire de Genève, installé à Lyon puis à Paris. Sa première nomination, qui met un terme à son expérience de précepteur, est un poste de professeur de philosophie à l'académie de Berlin. Il poursuit ensuite sa carrière au sein de l'académie de Genève.

Les aspirations de Pierre Prevost à un poste de professeur donnent *de facto* à sa période de préceptorat un caractère transitoire et utilitaire en conformité avec les usages de son temps qu'ont montré les travaux de Daniel Roche. Ses études sur le statut et la position des précepteurs l'ont conduit à conclure que « jusqu'à la Révolution, le préceptorat est une étape quasi obligée de la carrière de nombreux clercs et de nombreux hommes de lettres » révélant également le malaise des précepteurs à exercer une activité qui les rapprochait de la domesticité<sup>6</sup>. Il parle de stratégie d'ascension, de temps d'attente et d'espérance où l'on quête les occasions offertes, tout comme Hans-Ulrich Grunder qui présente le préceptorat, sur le territoire helvétique, comme une alternative professionnelle pour les pasteurs ou scientifiques à la recherche d'un poste<sup>7</sup>. Les réticences qu'éprouve Pierre Prevost à se rapprocher de Genève, lorsqu'il envisage de rejoindre la famille Delessert, vont dans le sens du malaise observé chez de nombreux précepteurs, comme il l'exprime dans une lettre qu'il fait parvenir à sa mère en juillet 1774 :

« j'ai supposé d'après ce que vous me dites & d'après la conversation que je ne serois point là [dans la famille Delessert] sur le pié de précepteur

4. Médecin de formation, mais ne pouvant exercer cette profession à Genève en raison de son statut de non-bourgeois, il donne des leçons de mathématiques et de physique. Il est l'auteur de nombreux essais restés manuscrits (SIGRIST René, « Le Sage, Georges-Louis », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*). Après le décès de son mentor, Pierre Prevost rédigera un ouvrage destiné à faire connaître son parcours et ses derniers travaux, intitulé *Notice de la vie et des écrits de George-Louis Le Sage de Genève, membre de l'Académie et de l'Institut de Bologne, des Académies de Padoue et de Sienne*, publié à Genève en 1805.

5. Professeur honoraire de la chaire d'astronomie nouvellement créée à l'académie de Genève (1772), il fonde l'observatoire astronomique. Il est désigné, en 1768, par l'académie de Saint-Petersbourg pour faire des observations relatives au passage de Vénus sur le disque solaire (GOLAY Marcel, « Mallet, Jacques-André », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*).

6. ROCHE Daniel, « Le précepteur, éducateur et intermédiaire culturel », *Les républicains des lettres : gens de culture et Lumières au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1988, p. 334.

7. GRUNDER Hans-Ulrich, « Préceptorat », in Marco JORIO (dir.), *op. cit.*

subalterne comme on est en Hollande. En Hollande cela choque moins  
 1. parce qu'on y est accoutumé 2. parce que l'on est chez des Grands  
 auxquels lorsqu'on est inférieur on est pourtant égal de ses égaux qui sont  
 les Bourgeois lesquels éprouvent la même supériorité de leur part. 3. Les  
 hollandais sont des êtres réguliers qui aiment que chaque chose aye  
 une place bien marquée & rien de mieux marqué que le préceptorat hollandais  
 4. c'est assez loin de Genève. Toutes ces raisons n'ayant point lieu à Lion,  
 il me seroit désavantageux autant que mortifiant que Rilliet [mot illisible]  
 le cadet et Bonafoux le cadet me regardassent du haut de leur comptoir<sup>8</sup> ».

Des six années de préceptorat effectuées par Pierre Prevost sont conservées de très nombreuses notes de lecture qu'il a rédigées durant cette période attestant de son fort intérêt pour la littérature pédagogique la plus en vogue et de la formation personnelle étendue qu'il s'est donné par ce biais<sup>9</sup>. Ce sont ainsi plus de soixante-dix titres d'ouvrages, dont il prend note ou qu'il extrait, une liste incluant tous les classiques du genre (et parmi eux Montaigne, Bacon, Locke, Nicole, Fleury ou Rousseau) mais également les ouvrages les plus récents publiés pour la plupart ou réédités durant les années 1774-1777. Sont également conservées quelques pages d'un journal d'éducation, rédigées de sa main en 1777, détachées d'un document vraisemblablement conséquent. Celui-ci renferme ses observations sur ses élèves, Jules Jean Jacques (1769-1779), Jacques-Étienne (1771-1794) et Benjamin (1773-1847)<sup>10</sup> Delessert, leurs progrès et leurs difficultés, ainsi que ses réflexions sur la façon de conduire leur éducation. Joue-t-il le rôle de rapports que le précepteur devait fournir régulièrement aux parents afin d'attester des progrès de ses élèves comme c'est le cas de Frédéric-César de La Harpe qui rédigeait des comptes rendus réguliers destinés au gouverneur Soltikov<sup>11</sup> ou de Johann Friedrich Herbart qui, chargé de l'éducation des enfants du bailli bernois Karl Friedrich von Steiger, envoyait des rapports bimestriels à ce dernier<sup>12</sup>? C'est peu probable car il se présente davantage comme un outil de travail personnel destiné à élaborer une méthode adaptée à ses pupilles ainsi que Pierre Prevost s'en justifie : « Je ne trouve pas mes élèves ce que je les voudrais & je suis sans cesse occupé à méditer sur les causes qui peuvent contrarier mes moyens, ou sur les défaut de ces moyens<sup>13</sup>. »

8. Pierre Prevost à sa mère, 16 juillet 1774, BGE, Ms. fr. 4735, f. 2.

9. Ces feuilles volantes sont conservées dans un dossier factice intitulé *Éducation et pédagogie* (PREVOST Pierre, *Notes de lecture, 1777-1778 [-1825]*, BGE, Papiers Prevost, Ms. suppl. 1061, f° 59-269).

10. Benjamin Delessert deviendra un personnage de renom en cumulant les tâches d'industriel, inventeur et banquier. Il met notamment au point une machine permettant l'extraction du sucre de la betterave et fonde, en France, avec d'autres banquiers, les Caisses d'épargne et de prévoyance (1818).

11. LA HARPE Frédéric-César de, *Rapports sur l'éducation des Grands-Ducs Alexandre et Constantin Pavlovitch (1786-1794)*, éd. Danièle Tosato-Rigo et Andreï Andreev, avec la collaboration de Matthieu Clément, Paris, Garnier, à paraître.

12. GRUNDER Hans-Ulrich, art. « Johann Friedrich Herbart », in Marco JORIO (dir.), *op. cit.*

13. PREVOST Pierre, *Journal d'éducation, 1777-1778*, BGE, Ms. suppl. 1061, fragment, f° 40.

Parmi les causes que le précepteur examine, le caractère de ses élèves occupe, conformément aux théories éducatives en vogue, une place de premier choix. Les enfants sont scrutés et jaugés les uns par rapport aux autres. Établissant les défauts qu'il repère puis les « moyens ou remèdes généraux » à ceux-ci, Prevost se sert du journal pour élaborer ses principes d'éducation. La méthode est du reste façonnée pour l'éducation particulière et constitue le premier avantage que lui reconnaît le précepteur genevois sur l'éducation publique, à savoir comme il le dit lui-même « de suivre le caractère particulier de chaque individu & d'y accommoder sa règle » à quoi il ajoute l'opportunité d'instruire par la voie de la conversation et de former l'enfant au monde<sup>14</sup>. Il s'agit d'individualiser au maximum l'éducation dispensée à l'enfant en l'adaptant à son caractère et à ses potentialités. Ces principes d'individualisation constituent les arguments phares en faveur de l'éducation privée que reprend l'*Encyclopédie* d'Yverdon dans l'article « éducation publique », rédigé par Gabriel Mignard, qui se fait le porte-parole d'un débat dans lequel tout pédagogue ne manque pas d'exprimer son opinion et de dérouler ses arguments en faveur de l'un ou de l'autre modèle :

« Un professeur public, un maître d'école, qui sont chargés d'un grand nombre d'élèves, à chacun desquels ils doivent des soins égaux, ne peuvent pas varier les leçons qu'ils donnent, selon la capacité et le génie de chaque élève, ni donner à chacun tout le temps dont l'enfant auroit besoin pour faire les progrès dont il est capable, comme un père, & une mère, ou un précepteur, qui n'a qu'un petit nombre d'enfants à élever. Ceux-ci ont plus d'occasions, de loisir, & de facilité pour découvrir leur caractère et leurs talents, et pour y assortir leurs instructions et leurs soins, que n'en a un maître public<sup>15</sup>. »

Écriture et réflexions pédagogiques sont intimement liées dans le travail de Prevost et certains passages de son journal sont proches de ses notes de lecture dans lesquelles il relève les recettes « toutes faites » tirées de la littérature d'éducation qu'il pourra appliquer dans sa pratique quotidienne. Aux conseils des auteurs, il joint ses propres réflexions sur les outils pédagogiques, tels que les punitions ou l'émulation et établit des marches à suivre en fonction des problèmes qui pourraient survenir dans son quotidien. Il planifie notamment la façon de procéder lorsqu'un enfant refuse de la nourriture ou fait des caprices. Cette méthode découle d'un constat de carence : les traités d'éducation généralement mis sur le marché sont, pour lui, de peu d'utilité et il souhaite qu'au lieu de continuer inlassablement à publier des livres complets mais peu convaincants, les Académies proposent des prix pour résoudre des questions particulières qui, comme il l'écrit

14. PREVOST Pierre, *Notes de lecture, op. cit., Avantage de l'Éd. publique*, p. 63.

15. MIGNARD Gabriel, article « éducation publique », in Fortuné-Barthélemy DE FÉLICE (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines*, Yverdon, 1770-1780.

dans son journal d'éducation, « seroient d'une utilité bien plus générale & fixeroient les principes incertains de la plupart des pères<sup>16</sup> ». Il véhicule ainsi une position qui n'est pas sans rappeler celle que défendait Restif de la Bretonne dans son ouvrage *L'École des pères* paru une année plus tôt. Il encourageait la rédaction de journaux d'éducation qui passeraient de père en fils, doutant lui aussi de l'efficacité des nombreux traités publiés.

Le journal rédigé par Prevost est conçu comme un véritable moyen de perfectionnement de tous les maillons de l'éducation ; à savoir ses élèves, sa méthode et lui-même ce qu'il exprime en ces termes :

« Je dois dire cependant que sur ces 3 derniers articles ils [ses élèves] sont supérieurs à la plupart des enfans de leur âge. Mais être supérieurs au vulgaire ne me contente pas. Ils ont eux-mêmes des supérieurs à ces divers égards parmi leurs contemporains, & ces supérieurs me font envie. En un mot ils sont bien mais pas si bien que je les voudrois, pas si bien que je crois avoir lieu de m'y attendre. Je suis, j'ose m'en flatter, dans le cas d'un agronome qui cherche à faire à sa théorie les petites corrections que lui fournit l'observation & qui veut connoître les causes qu'il a négligé dans son calcul ou qu'il n'a pas pû ou sù assigner<sup>17</sup>. »

La comparaison qu'il établit entre sa façon de procéder et celle de l'agronome rappelle l'idéal que développait Dumarsais dans l'article « éducation » de l'*Encyclopédie*. Ce dernier soulignait l'analogie entre la culture des plantes et l'éducation des enfants. Tout comme le propriétaire prépare son champ à recevoir des semences, l'encyclopédiste enjoignait les pères et les maîtres à dédier un temps certain à l'observation de leurs enfants ou élèves pour déterminer leurs facultés<sup>18</sup>. Pour Prevost, l'éducateur s'apparente au physiocrate qui cherche à optimiser les rendements et à établir des procédés qui permettent d'atteindre des objectifs élevés. Sa théorie doit beaucoup à l'idée de la force de l'éducation défendue par Locke ou par le philosophe français Helvétius, deux auteurs dont les publications constituent ses livres de chevet. Dans son ouvrage intitulé *De l'homme, de ses facultés et de son éducation*, paru, à titre posthume, en 1773, Helvétius propose une étude de la « science de l'homme<sup>19</sup> » dans laquelle il insiste sur le fait que l'être humain est le produit de son éducation et que « l'éducation peut tout<sup>20</sup> ». Il y réfute l'idée que l'organisation physique innée des enfants puisse avoir un quelconque impact sur leur « génie » futur ôtant par là même aux éducateurs toute possibilité de trouver des raisons – dans la nature de l'enfant –

16. PREVOST Pierre, *Journal d'éducation, 1777-1778*, BGE, Ms. suppl. 1061, f° 37-44, fragment, f° 37 (r°).

17. PREVOST Pierre, *Journal d'éducation, op. cit.*, f° 40 (v°) et 41 (r°).

18. DUMARSAIS, art. « Éducation », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *op. cit.*, t. V, p. 397.

19. Claude-Adrien Helvétius, *De l'homme, de ses facultés intellectuelles, et de son éducation*, Londres, chez la Société typographique, 1773.

20. C'est du reste le titre du chapitre qui ouvre la dixième section de son ouvrage.



pour expliquer l'éventuel échec de leurs méthodes éducatives. De la toute-puissance de l'éducation découle un constat – qui renforce d'autant le rôle des éducateurs – qu'en perfectionnant la méthode et en l'appliquant de façon adéquate, on obtiendra le résultat voulu<sup>21</sup>. Ce résultat voulu, Prevost s'est attaché en s'en forger une idée assez précise. Il a commencé à établir un *Portrait de l'enfant parfait*, physique et moral, expliquant sa démarche de la manière suivante : « Puisque je veux former un enfant il faut que je sache bien ce que j'en veux faire. Voilà le but de ce portrait qui sera composé de traits épars tels qu'ils s'offriront à moi de temps en temps<sup>22</sup>. » S'il ne reste, là encore, qu'une partie du document, il témoigne de la position éducative médiane adoptée par Prevost, qui se lit aussi dans son journal d'éducation, entre une nature enfantine à respecter et une nature sociale à façonner :

« Habituellement gai, quelque fois fou, mais toujours bon, même dans ses transports, l'enfant parfait ne fait jamais du mal aux autres, le voulant, il sait même s'observer assez pour ne leur pas être à charge ; pour cela il attend pour se livrer ses grands accès de joie, le moment où il sent qu'il n'en résultera point d'incommodité pour ceux qui l'environnent, P. ex., dans la campagne<sup>23</sup>. »

Pour Prevost, dans la pratique quotidienne, le journal devient l'objet indispensable à la connaissance par une méthode de travail qui repose sur l'observation des enfants et l'impact des actions éducatives sur ceux-ci. Cet usage traduit une volonté d'user d'outils permettant la recherche des causes et la compréhension des phénomènes qui doit beaucoup à l'esprit scientifique des Lumières. Formé au sein d'un milieu scientifique genevois en plein essor, compatriote de Bonnet et de Rousseau, qu'il côtoie du reste activement durant sa période de préceptorat<sup>24</sup>, élève des savants genevois Lesage et de Saussure, futur scientifique lui-même, il se fait le défenseur d'un système jugé propre à découvrir empiriquement une méthode éducative idéale. Son investissement est intimement lié à sa personnalité même, lui qui est connu pour son goût pour la réflexion, comme le signale du reste avec humour Jean-Jacques Rousseau dans une lettre à Madeleine Delessert, la mère des élèves de Prevost. Évoquant un débat portant sur l'éventualité que la liberté ait des conséquences plus dramatiques pour les enfants de l'élite que pour les petits campagnards, Rousseau précise : « Voilà une différence dont il importerait de trouver la véritable cause, et cette recherche

21. ROSTAND Jean, « La conception de l'homme selon Helvétius et selon Diderot », *Revue d'histoire des sciences*, 1951, p. 213. Cette conception fut critiquée par Diderot qui lui opposa la thèse de l'inégalité naturelle des hommes (VIGUERIE Jean de, « Le mouvement des idées pédagogiques aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 291).

22. PREVOST Pierre, *Notes de lecture*, op. cit., p. 100.

23. *Ibid.*

24. Prevost a rencontré Rousseau à Paris avant son départ pour la Hollande mais c'est durant ses années de préceptorat auprès de la famille Delessert qu'il a véritablement côtoyé le philosophe (PREVOST Jean-Louis, *Histoire des Prevost*, 1834, BGE, Ms. fr. 4731).

ne me paraîtrait pas indigne des méditations de M. Prevost<sup>25</sup>. » Par la rédaction de son journal, Prevost n'a-t-il pas caressé l'espoir de pouvoir offrir au monde un modèle éducatif à l'instar de Bernard de Bonnard qui soulignait, à propos de son propre écrit, que s'il avait pu terminer l'éducation des princes, celui-ci serait devenu un « cours d'institution au moins très intéressant et peut-être infiniment utile pour ceux qui auraient eu un jour la même tâche à remplir<sup>26</sup>? »

### « Scientifiser » l'éducation

Les années de préceptorat, sa connaissance de la littérature pédagogique et son expérience pratique légitiment Pierre Prevost à participer aux débats sur les questions éducatives comme en témoigne le texte qui paraît, en 1777, dans le périodique *Nouvelles de la République des lettres*<sup>27</sup>. Rendant compte du plan d'éducation rédigé par le préfet du collège de Verdun, Antoine-Hubert de Wandelaincourt, publié la même année, le précepteur Prevost en profite pour s'indigner publiquement – et peut-être avec une stratégie de promotion personnelle à la clé – de la façon dont on s'occupe de l'éducation<sup>28</sup>. Dans le brouillon de son article, il va jusqu'à écrire : « On est aussi peu avancé sur les principes de l'Éducation qu'on pouvoit l'être sur l'astronomie avant Copernic<sup>29</sup>. » Bien qu'il ne retienne pas cette phrase dans le texte publié, elle met en lumière une perception assez noire des connaissances acquises jusqu'alors dans ce qu'Helvétius appelle la science de l'éducation<sup>30</sup>. Prevost partage cette conception avec La Chalotais – dont il est un lecteur assidu – qui prône dans son *Essai d'éducation nationale* non moins qu'une refonte éducative globale<sup>31</sup>, argumentaire que reprend, dans

25. GODET Philippe et BOY DE LA TOUR Maurice (éd.), *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à M<sup>m</sup> Boy De La Tour et Delessert comprenant les Lettres sur la botanique*, Paris/Genève, Plon-Nourrit/A. Jullien éditeur, 1911, p. 178.

26. BONNARD Bernard de, *Avertissement du journal personnel*, Archives nationales, 352 AP 4, transcrit par Ph. Lejeune, « Journaux d'éducation, éducation par le journal », art. cité, p. 413.

27. PREVOST Pierre, « Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit, &c. », *Nouvelles de la république des Lettres*, n° 2, 1777, p. 383-388.

28. Plus que l'exposé d'une méthode, Antoine-Hubert de Wandelaincourt, futur sous-directeur de l'École militaire de Paris, propose un programme d'études sous forme d'un plan sommaire par discipline (WANDELAINCOURT Antoine-Hubert de, *Plan d'éducation publique, par le moyen duquel on réduit à cinq années le Cours des Études ordinaires, parce qu'on y allie l'étude des Langues à celles des Sciences; qu'on y suit la marche de la Nature & la gradation des idées; qu'on en éloigne toutes les regles superflues & toutes recherches inutiles, & qu'on en bannit les Thèmes particuliers & les Versions séparées, qui n'ont aucun rapport à l'objet de leur Classe*, Paris, Chez Durand, Neveu, Libraire, 1777).

29. PREVOST Pierre, *Brouillon du compte-rendu sur le Plan d'éducation de M. de Wandelaincourt*, 1777, Ms. suppl. 1061, f° 56-57.

30. HELVÉTIUS Claude-Adrien, *De l'homme*, op. cit., t. I, p. 4.

31. CARADEUC DE LA CHALOTAIS Louis-René de, *Essai d'éducation nationale, ou, Plan d'études pour la jeunesse*, s. l., s. n., 1763, p. 7. Simone Gougeaud-Arnaudeau attribue à cet ouvrage un statut particulier suggérant que depuis sa publication, « quiconque était chargé d'éducation – particulière ou publique – s'interrogeait non seulement sur le sens de sa fonction mais sur les méthodes à mettre en ordre » (GOUGEAUD-ARNAUDEAU Simone, *Entre gouvernants et gouvernés : le pédagogue au XVIII<sup>e</sup> siècle*,

les mêmes termes, l'article « Éducation morale » publiée dans l'*Encyclopédie* d'Yverdon :

« Il y a un nombre prodigieux de vérités connues, éparses dans une infinité de livres, répandues dans une infinité de têtes ; il ne s'agit que de les recueillir et de les mettre en ordre, pour éclairer les maîtres et les instituteurs ; mais puisque l'éducation pêche dans le principe même, il faut reprendre l'édifice dès le fondement<sup>32</sup>. »

Dans son compte rendu, le précepteur Prevost appelle les éducateurs à utiliser les moyens propres aux sciences pour élaborer enfin la méthode éducative idéale. Il l'écrit avec verve en mettant en balance la façon dont on procède dans l'éducation avec la façon de faire dans les autres disciplines scientifiques :

« Verra-t-on toujours les systèmes d'éducation se succéder & s'effacer les uns les autres ? – Tandis que le physicien, découragé des vaines hypothèses, s'attache aux faits de la nature, observe, recueille & fait douter, que les académies ne veulent que des faits, que les naturalistes se contentent de bien voir, que les médecins n'osent risquer un remède s'il n'a été éprouvé dans plusieurs occasions, & que les métaphysiciens eux-mêmes craignent de s'égarer, dès qu'ils quittent la route des observations, osera-t-on tout entreprendre, tout hasarder dans l'éducation ? pense-t-on que l'art d'élever la jeunesse soit d'un travail plus facile ou mérite moins qu'on s'en occupe ? À quoi peuvent mener les systèmes qui ne sont pas le fruit de l'observation & le résultat des faits<sup>33</sup> ? »

Les accents newtoniens de Pierre Prevost transparaissent dans ce texte dans lequel il rappelle non sans admiration que toutes les sciences, à l'exception de l'éducation, ont pris un tournant salutaire, anticipant par là même le statut scientifique dont sera revêtue la pédagogie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il prône dans le domaine éducatif l'application d'une philosophie des Lumières basée sur une observation des phénomènes, conception qu'il n'est pas le seul à appeler de ses vœux<sup>34</sup>. Cette revendication doit beaucoup à Locke, Condillac mais aussi Helvétius qui énonce dans la préface de son ouvrage *De l'esprit*, la méthode qu'il a lui-même suivie pour établir ses théories soulignant son caractère empirique : « c'est par les faits que j'ai remonté aux causes<sup>35</sup> ». Pour Prevost, continuer, comme c'est le cas, à inonder le marché

---

Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Savoirs mieux Education », 2000, p. 7).

32. FÉLICE Fortuné-Barthélemy de (dir.), *op. cit.*, t. XV, p. 332.

33. PREVOST Pierre, « Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit, &c. », art. cité, p. 386.

34. Marcel Grandière donne à cette conception un statut presque universel : « Pour tous les penseurs qui travaillaient sur le sujet de l'éducation, éblouis par l'éclat des sciences et l'importance des découvertes dues à la méthode de l'analyse, il était tentant de suivre le modèle philosophique et de penser l'éducation également à partir de faits, dans un modèle des physiciens, sans qualités occultes, sans dessein divin » (GRANDIÈRE Marcel, « Regard sur l'enfant au siècle des Lumières », art. cité, p. 116).

35. HELVÉTIUS Claude-Adrien, *De l'esprit*, Amsterdam, Chez Arkstée & Merkus, 1758, t. I, préface, II.

d'ouvrages éducatifs lui semble dès lors inutile puisqu'établir un système d'éducation n'est, à ce stade des connaissances, pas encore possible. Il n'y a en effet pas encore d'unité sur les grandes questions éducatives dont il fait la liste dans son compte rendu. Doit-on confier l'éducation de la jeunesse aux ecclésiastiques? Quelle place doit être donnée à l'éducation physique dans les collèges? Faut-il rendre les études faciles aux enfants? Les châtements sont-ils utiles? Quelles études conviennent-elles à l'enfance? Existe-t-il un cours de morale à la portée des enfants? Ces questions, pragmatiques, renvoient aux principaux débats qui agitent l'Europe, sur lesquels s'interpellent et se répondent les pédagogues, les philosophes, les hommes et femmes de lettres ainsi que les médecins. Prevost entend s'impliquer dans ces débats et proposer des moyens pour parvenir à gommer les divergences qui selon lui empêchent d'élaborer un modèle universel.

Comme le montre un projet qui a été retrouvé dans ses archives personnelles, il a caressé, durant un temps, la volonté de récolter puis de diffuser aux éducateurs les idées les plus convaincantes par le biais d'un périodique consacré à l'éducation. Il trace ainsi un plan ambitieux en deux parties d'un « journal d'éducation » qui renvoie, tout comme le compte rendu, à une volonté de connaissances, prérequis jugé indispensable à l'élaboration de tout système. L'observation y prend une place de premier choix :

« La 1<sup>ère</sup> partie du journal offrirait un tableau raisonné de l'Éducation de tous les siècles & de tous les pays pour chaque ordre de citoyen & chaque état de la vie. [...] Une autre partie pourroit offrir les résultats. Cette partie très intéressante seroit infiniment difficile. Il n'est pas douteux que chaque genre de vie, d'état, chaque pays, chaque famille n'ait ses défauts et ses qualités commune (généralement parlant & abstraction faite des exceptions). Le savoyard est laborieux, patient, le paysan lourd, fort, &c. De ces observations bien faites & de la comparaison des résultats avec l'Éducation, de l'effet avec la cause, il résulterait vraisemblablement quelques lumières utiles<sup>36</sup>. »

À ce programme étoffé alliant description des systèmes éducatifs et analyse des résultats, Prevost joint un troisième volet ; ce périodique servirait à publier des livres élémentaires dont les éducateurs et les parents ont besoin. Cette belle initiative n'aura toutefois pas de suite. Le pédagogue se serait-il découragé face à l'ampleur de la tâche? Tel pourrait être le cas mais c'est une autre explication, tout à la fois cocasse et significative, que Prevost donne dans ses notes personnelles. Il se serait aperçu, par hasard, en lisant un article du *Journal de Paris*, qu'il avait été devancé dans son projet par un certain M. Leroux<sup>37</sup>. Charles Leroux, un maître de pension,

36. PREVOST Pierre, *Projet de journaux & d'ouvrages*, BGE, papiers Prevost, Ms. suppl. 1069, f° 11.

37. À la suite de son plan, Prevost a écrit : « Extrait du journal de Paris, 1777, p. 157. Il paroît un supplément au journal d'Éducation qui renferme une Idylle Grecque adressé à l'Empereur. N. B. Connoître ce Journal d'Éduc. » Il reprend à la ligne : « j'ai été devancé par l'auteur du Journal d'Éducation dans presque toutes mes vues à cet égard » (*ibid.*).

publia en effet un périodique appelé *Journal d'éducation* entre 1768 et 1769 et entre 1776 et 1778<sup>38</sup>. Ses objectifs, très proches du projet de Prevost<sup>39</sup>, sont exposés dans le discours préliminaire qui ouvre cette publication en janvier 1768. Le rédacteur déclare que l'importance de la tâche amenait à « desirer un Ouvrage où fussent réunis les moyens les plus infaillibles de réussir dans l'art si difficile de gouverner & de bien élever la Jeunesse », précisant : « Or tel est le Journal que nous présentons au Public<sup>40</sup>. » Leroux ambitionne d'offrir aux éducateurs un réservoir où puiser « des préceptes & des exemples propres à les diriger dans les fonctions que leur imposent la Nature, l'État & la Religion » compilés à partir des meilleurs traités d'éducation dans les domaines de la religion, des sciences et des mœurs<sup>41</sup>. Il publie ainsi des extraits des dernières publications qui paraissent sur le marché et propose aux lecteurs des conseils pratiques ainsi que des contes destinés à être lus aux enfants. Pour lui, l'éducation doit tendre à former d'abord un chrétien, puis un citoyen<sup>42</sup>. Les notes de lecture de Prevost montrent son intérêt pour cette publication qu'il a considérablement utilisée à la recherche de références et d'idées.

Que le projet de Prevost et le journal de Leroux soient si proches témoignent d'un sentiment de carence et d'une uniformité de vue de la part de deux éducateurs de terrain sur la manière qui permettrait de progresser, par le biais d'une collecte de connaissances, s'inscrivant dans le sillage des grandes entreprises encyclopédiques qui ont cours durant ce siècle. Mais cette proximité des deux projets paraît aussi révélatrice d'une autre dimension. Prevost juge le périodique de Leroux à l'aune de sa fonction le trouvant : « très intéressant pour les instituteurs quoiqu'il ne soit point également bien fait<sup>43</sup> ». Peu à peu le corps enseignant prend conscience de son existence, de sa fonction, de sa situation et cherche à mieux se structurer et à faire reconnaître son rôle social<sup>44</sup>. Ici se trouve l'originalité du projet, à savoir dans l'intuition de Leroux – et de Prevost – que les éducateurs avaient

38. LEROUX Charles, *Journal d'éducation*, Paris/Amiens, Durand/Veuve Godart, 1768-1769 ; 1776-1778. Le seul exemplaire complet répertorié à ce jour se trouve à la Bibliothèque nationale de France. Le *Dictionnaire des journaux* consacre à cette publication une entrée rédigée par WALTER Eric et SGARD Jean (dir.), édition électronique revue, corrigée et augmentée du dictionnaire des journaux (1600-1789), [<http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr>].

39. Bien que Prevost reconnaisse que l'idée soit la même, il apporte toutefois des nuances : « dans la manière de les exécuté j'aurois beaucoup différé de lui surtout à l'égard de ses idées Théologiques & aussi parce qu'il donne trop de place au latin & à l'extrait de livres qui ne tiennent que de loin à son sujet [...] » (*Projet de journaux & d'ouvrages*, op. cit., p<sup>o</sup> 11).

40. LEROUX Charles, op. cit., discours préliminaire, janvier 1768, p. ii.

41. *Ibid.*, p. 8.

42. *Ibid.*, p. 18.

43. PREVOST Pierre, *Projet de journaux & d'ouvrages*, op. cit., p<sup>o</sup> 13 v<sup>o</sup>.

44. C'est l'explication que donne Marie-Hélène Laroche, auteure de l'unique étude consacrée à ce périodique : LAROCHE Marie-Hélène, *Un périodique du XVIII<sup>e</sup> siècle, consacré à l'éducation : le « Journal d'Éducation »*, mémoires de maîtrise, sous la direction de Daniel Roche, université Paris 1, 1976, cité par MANSON Michel, « Être enseignant en France de 1750 à 1800, d'après C.-J. Leroux et le « journal d'éducation » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n<sup>o</sup> 38, 3, 1991, p. 471.

besoin d'un journal pour les informer, leur signaler les ouvrages intéressants et leur permettre d'échanger des informations<sup>45</sup>. Cette implication des précepteurs eux-mêmes dans l'amélioration de l'éducation dominera également l'entreprise de publication de Joachim Heinrich Campe déjà évoquée, l'*Allgemeine Revision des gesammten Schul- und Erziehungswesens von einer Gesellschaft praktischer Erzieher*, qui mettra l'accent, comme le titre le souligne assez, sur l'importance de l'expérience pratique des éducateurs, gage de légitimité du contenu de l'ouvrage<sup>46</sup>. Ces entreprises signalent la volonté des éducateurs de revaloriser leur fonction. À La Chalotais qui, dans son *Essai d'éducation nationale*, imagine la possibilité de se passer de maîtres grâce à de bons manuels élémentaires<sup>47</sup>, Leroux répond dans un sens qui tend à établir fermement l'instituteur au sommet de la pyramide éducative : « Le vrai Livre d'Education, c'est un Instituteur, zélé, vertueux, qui, après une longue étude du cœur humain, vient à bout de le connoître à fond, & qui s'est rendu par ses travaux & par l'expérience, capable de conduire les Elèves à la vertu, & de les former aux Sciences<sup>48</sup>. » Il écrit même, dans le discours préliminaire qui ouvre le numéro du mois de janvier 1776, « qu'un Instituteur qui, par défaut de zèle ou de talens, manqueroit l'Éducation d'un petit nombre d'Élèves, pourroit être comparé à celui qui empoisonneroit une fontaine publique<sup>49</sup> ». Cette identification à une fonction dotée d'une haute valeur ainsi qu'à son rôle social, aspects auxquels Prevost n'est apparemment pas insensible, passe pour ce dernier par une formation personnelle étendue, une participation aux débats européens visant à l'amélioration de l'éducation et une volonté d'excellence dans sa propre expérience d'éducateur, que soutient activement sa pratique diaristique.

45. MANSON Michel, art. cité, p. 472.

46. CAMPE Johann Heinrich, *Allgemeine Revision des gesammten Schul- und Erziehungswesens von einer Gesellschaft praktischer Erzieher*, op. cit.

47. CARADEUC DE LA CHALOTAIS Louis René de, op. cit., 1763, p. 148.

48. LEROUX Charles, op. cit., janvier 1776, p. 19.

49. *Ibid.*, janvier 1776, p. 5-6.



## Chapitre V

### L'écriture éducative : source de légitimité

Le souci de scientificisation de l'éducation ne fut nullement un apanage masculin. Les écrits rédigés par Louise Martin, jeune gouvernante à la cour de Weimar dans les années 1810, permettent d'en donner un aperçu inédit. Retrouvés de façon assez inattendue<sup>1</sup> au début du siècle passé, ces écrits mettent en lumière les étapes du développement d'une pratique d'écriture personnelle épisodique vers un exercice quotidien puis un usage de l'écrit dans le cadre de sa fonction professionnelle. La gouvernante met ainsi en pratique une pédagogie du journal, sur fond d'examen de conscience, qui lui sert à consolider et à défendre ses idées en matière d'éducation. La plume remédie ici, dans une certaine mesure, à l'absence de formation.

#### Quand l'écriture s'impose

Jeune Vaudoise, originaire du village de Lonay, de parents bourgeois mais sans fortune<sup>2</sup>, Louise Martin occupe durant six ans le poste prestigieux de gouvernante de la jeune Marie de Saxe-Weimar-Eisenach (1808-1877)<sup>3</sup>, fille de Frédéric-Charles et de la grande-duchesse Marie Pavlovna de Russie. Les motivations qui incitent Louise à quitter son pays pour une longue période, à l'âge de vingt-deux ans, s'éclairent à la lumière de son journal personnel. La situation financière de la famille joue un rôle de première importance dans ce choix qui se combine avec un autre phénomène plus difficile à appréhender. Malgré la nature allusive de ses remarques à cet égard, elles suggèrent que les exemples d'émigration féminine dans la région – d'où sont parties Esther Monod et Jeanne Huc-Mazelet, gouvernantes

1. Dans son introduction à l'édition d'extraits de ces sources, Julie de Mestral Combremont expose la découverte fortuite faite par des descendants grâce à un rat qui éventa un sac en jute contenant la correspondance et les journaux de la jeune gouvernante (MESTRAL COMBREMONT Julie de, « Une Vaudoise du bon vieux temps : fragments d'une correspondance et du "Journal secret" d'une jeune fille, 1807-1821 », *Bibliothèque universelle et revue suisse*, n° 74, 1914, p. 506).
2. Son père est Jean Abraham Jules Emmanuel Martin, bourgeois de Lonay. On ignore sa profession mais Louise mentionne ses difficultés à rembourser ses dettes (MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814*, BGE, Ms. fr. 1699, 9 juillet 1812).
3. Elle deviendra en 1827 princesse de Prusse, par son mariage avec Charles, fils de Frédéric-Guillaume II de Prusse.



durant de nombreuses années à la cour de Catherine II<sup>4</sup> – donnent aux parents de nouvelles attentes envers leurs filles. Ainsi, la mère de Louise lui fait comprendre qu'elle est une charge pour eux et qu'il ne tient qu'à elle, sur le modèle des nombreuses jeunes filles qui ont émigré, de remédier à ce problème<sup>5</sup>. De sa formation, nous ignorons tout. A-t-elle été à l'école? En pension? A-t-elle bénéficié de leçons privées? Il n'est pas possible de le définir mais son journal témoigne d'une formation intellectuelle personnelle solide basée sur les lectures, la réflexion et la rédaction d'extraits. En poursuivant, sous la direction de son père, cette formation alors qu'elle est âgée de vingt-deux ans, Louise se prépare sciemment à l'enseignement<sup>6</sup>. Ses lectures sont éclectiques mêlant des livres pieux, des ouvrages historiques mais aussi des ouvrages éducatifs tels ceux rédigés par Fénelon et par Félicité de Genlis. Elle se refuse en revanche à céder à la tentation de lire les ouvrages de Rousseau dont elle a décidé, de son propre chef, de remettre la lecture à plus tard lorsqu'elle sera mariée<sup>7</sup>. Elle lit également des romans et connaît les auteurs allemands à succès, tels Goethe et Wieland qu'elle rencontrera à Weimar. Cette formation littéraire n'est pas sans rappeler la formation autodidacte, basée sur les lectures et l'art de l'extrait, que se donna Félicité de Genlis elle-même. L'expérience d'enseignement de Louise se limite en revanche à des leçons données à son frère Benjamin mais aussi, et c'est à souligner, à une « petite école » qu'elle met sur pied à la fin du mois de janvier 1811, vraisemblablement afin de se préparer à sa tâche. Elle s'attache à fournir dans ce cadre quelque instruction à trois jeunes filles de sa paroisse qui se destinent au service. Enfin, elle apprend l'allemand en prévision d'un départ vers le nord.

En 1811, alors que la jeune fille prend la décision difficile de « se placer », elle obtient, par l'entremise de son amie proche, Sophie Monod,

4. Voir TOSATO-RIGO Danièle et MORET PETRINI Sylvie, *L'appel de l'Est : précepteurs et gouvernantes suisses à la Cour de Russie (1760-1820)*, Lausanne, université de Lausanne, 2017 et HUC-MAZELET Jeanne, *Je suis moi, ils sont eux : lettres et journal d'une gouvernante à la cour de Russie, 1790-1804*, éd. Danièle Tosato-Rigo et alii, Lausanne, Éditions d'en bas, coll. « Ethno-Doc, 256 », 2018.

5. L'exemple de Jeanne Huc-Mazelet est particulièrement significatif. À son retour, cette dernière est dotée d'une fortune confortable qui peut avoir suscité, dans la région, une certaine envie (EIMANN Amandine, *Jeanne Huc-Mazelet [1765-1852], préceptrice à la cour impériale de Russie : une émigration russe?*, mémoire de master sous la direction de François Jequier, université de Lausanne, 2005, t. I, p. 87-91). Dans son journal personnel, alors qu'elle a informé sa famille de sa décision de se placer, Louise Martin écrit qu'elle passe un bel hiver, l'une des causes de cette paix intérieure étant qu'elle n'a plus de souci pour son avenir « n'ayant plus de reproches de mes parents sur mon manque de gain » (MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814*, op. cit., 27 janvier 1811).

6. « J'avais eu 1 h. de reproches de maman sur la manière dont j'employais mon tems sur ce que je faisais encore des extraits &c mais comme c'est d'après les ordres de papa que d'ailleurs mon instruction deviendra ma ressource un jour et qu'enfin je travaille à côté de cela, je continuerai également » (MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814*, BGE, Ms. fr. 1699, p. 3).

7. « J'ai un grand plaisir devant moi, c'est de lire les œuvres de cet homme unique [Rousseau], plaisir que je me donnerai dans quelques années. J'ai toujours voulu attendre d'être mariée, quoique ma mère voulût, déjà en Suisse, me lire la Nouvelle Héloïse; mais puisque je ne me marierai point, dans peu je jouirai, j'espère, et sans danger, de lire cet auteur » (*ibid.*, 9 juillet 1811).

un entretien avec la demoiselle Huc-Mazelet. Cette dernière, qui fut elle-même gouvernante en Russie entre 1790 et 1804 auprès de Marie Pavlovna, petite-fille de Catherine II, cherche une gouvernante pour la fille de son ancienne élève, avec laquelle elle a gardé – et gardera jusqu'à sa mort – des liens très étroits<sup>8</sup>. À la suite de cette rencontre, Louise Martin est engagée pour une durée de quatorze ans à la cour de Weimar, expérience qui s'arrêtera pour raison de santé – probablement le « mal du pays » – en 1817. Prenant le relais de la garde d'enfant, qui quitte le service de la petite princesse en vue de s'occuper d'un nouvel enfant dont la naissance approche, Louise se voit confier la jeune Marie âgée de trois ans. Ses tâches consistent à lui tenir compagnie, l'accompagner dans ses déplacements, lui apprendre le français et l'initier à la religion.

Sa vie durant, Louise Martin expérimente différents genres d'écriture personnelle. Dès 1807, avant chaque communion, elle se livre, par écrit, à un examen de conscience cherchant à évaluer sans complaisance, d'un écrit à l'autre, ses progrès spirituels et ses manquements. Cette pratique témoigne de l'importance de la religion pour cette jeune fille, qui examine régulièrement sa manière de remplir ses devoirs tout en cultivant son goût pour les lectures pieuses. La grande-duchesse, mère de sa pupille, la mettra en garde contre cette tendance craignant, comme le relate Louise « que les lectures de ce genre ne me fissent du mal en affaiblissant mon esprit au lieu de le remonter, et ne me confirmassent dans une disposition sérieuse et triste qu'elle donnerait tout au monde pour pouvoir détruire<sup>9</sup> ». Les examens de conscience épisodiques se transforment, à partir de 1810, en un écrit plus ou moins quotidien – qu'elle intitule *Mon journal secret* – qui sera tenu durant quatre ans. Le titre n'est pas sans rappeler celui sous lequel fut édité le journal de Lavater, signe d'un probable lien de filiation. L'objectif de Louise consiste à rédiger un compte rendu de sa journée destiné à lui rappeler, comme elle l'écrit, « aussi fidèlement que possible ce que j'aurai à me reprocher comme ce qui me donna lieu d'être contente de moi afin que cet examen particulier puisse aider celui que je fais à chaque communion<sup>10</sup> ». Le glissement de l'examen de conscience vers le journal personnel est ici explicite. Celui-ci se met au service de sa volonté de perfectionnement même si le tourbillon des activités sociales – et notamment sa vie à la cour – dispute constamment à la vie morale sa primauté dans cette pratique scripturaire comme la scriptrice le déplore au terme de sa première année de rédaction : « Mais je ne m'occupe plus ici de ma vie morale ce qui est l'essentiel<sup>11</sup>. » Louise maîtrise les différents genres de l'écriture diaristique. Ainsi la jeune femme rédige-t-elle à l'occasion de ses déplacements des

8. EIMANN Amandine, *op. cit.*, p. 92 sq.

9. MARTIN Louise, *Mon Journal Secret*, *op. cit.*, 26 mars 1812.

10. *Ibid.*, 2 septembre 1810.

11. *Ibid.*, 23 août 1811.

journaux de voyage comme c'est le cas durant le voyage qui la mène de Lonay à Weimar<sup>12</sup>. Ce faisant, elle se conforme à l'injonction faite par le Lausannois Jean Lanteires dans son ouvrage intitulé *Quelques Avis aux Institutrices de Jeunes Demoiselles*<sup>13</sup>, paru en 1788, dans lequel il suggérait aux gouvernantes de réaliser un journal de leur route. Il leur proposait, comme elle s'y attache, de noter les noms des principaux lieux traversés et leurs particularités suggérant que cela pourrait constituer, pour les familles qu'elles rejoignent, un gage de leur nature sérieuse et studieuse<sup>14</sup>.

Cette écriture personnelle, qui accompagne Louise sous différentes formes, témoigne de l'importance, voire même de l'impératif de la plume dans le quotidien des jeunes filles. La gouvernante ne conçoit ainsi pas sa tâche d'éducatrice sans le soutien de l'écriture et s'applique, durant son préceptorat, à rédiger un journal d'éducation pour sa jeune élève. Sept cahiers ont été conservés intitulés *Recueil ou Journal de quelques Observations Sur les progrès de la Princesse Marie confiée à mes soins L. M. de L.*<sup>15</sup>. Le premier cahier s'ouvre le jour même où Louise prend ses fonctions à la cour de Weimar, le 16 août 1811. Elle explique en quelques phrases ses objectifs affirmant elle aussi qu'il s'agit d'une idée personnelle :

« J'ai formé le projet d'écrire à peu près chaque soir mes remarques sur le caractère, le développement les progrès, la manière d'être enfin de la Jeune Princesse Marie de Saxe Weimar confiée à mes soins. Cette occupation aura je le sens un grand attrait pour moi. Cette aimable et chère Enfant fixera désormais toutes mes idées, remplira tout le vuide de mon cœur aimant et séparé de tous ce qui lui fut cher. Je la regarderai comme ma fille & mon existence entière sera confondue avec la Sienna. Apprendre à la connaitre, chercher à former son cœur et son esprit, m'efforcer de ne pas rester au-dessous de la tâche importante qui m'est imposée afin de pouvoir un jour avec la confiance de l'intégrité me présenter devant le juge suprême & lui dire me voici seigneur avec l'enfant que tu m'avais destinée à élever. Je lui ai appris à t'aimer à t'obéir à chérir la vertu que tes loix commandent enfin à être une princesse selon ton cœur. Tels seront désormais les bornes de mes desirs<sup>16</sup>. »

12. MARTIN Louise, *Journal de mon voyage de Lonay à Weimar en 8bre 1814*, BGE, Ms. fr. 1700 c.

13. LANTEIRES Jean, *Quelques avis aux institutrices de jeunes demoiselles... ; suivis de quelques idées générales sur l'éducation des jeunes filles*, Lausanne, chez Jean Mourer, 1788. Cet ouvrage n'a pas encore reçu l'attention qu'il mérite. La seule présentation parue à ce jour est un bref article de GRANDEROUTE Robert, « Jean Lanteires : de l'éducation, du pays de Vaud et de l'expatriation », in Roger DURANT (dir.), *C'est la faute à Voltaire. C'est la faute à Rousseau*, Genève, Librairie Droz S. A., 1997, p. 173-180.

14. LANTEIRES Jean, *op. cit.*, p. 36.

15. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations Sur les progrès de la Princesse Marie confiée à mes soins L. M. de L., 1811-1813*, BGE, Ms. fr. 1700. Notons qu'elle mentionne la tenue de ce journal dans une lettre adressée à son père rédigée en 1815. Cela indique qu'elle l'a poursuivi au-delà du septième cahier.

16. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 1.

Les fonctions que la jeune gouvernante attribue à cet écrit gardent des traces de ses pratiques d'examen de conscience dans sa volonté de rendre des comptes à Dieu. Mais celle-ci s'associe aux objectifs plus « scientifiques » du journal d'éducation, à savoir l'observation de l'élève et de ses progrès.

Fidèle à son projet initial, elle établit de fréquents bilans du caractère de la princesse Marie et réfléchit, sur la base de ses observations, aux suites à donner à cette éducation. Inspirée par John Locke et ses disciples qui insistent sur l'importance d'observer les enfants en dehors de toute contrainte, elle souhaite que la franchise de sa jeune élève puisse s'exprimer de façon à pouvoir repérer et corriger les éventuels défauts qu'elle montrerait. Il s'agit également de cerner le caractère de l'enfant de façon à organiser son éducation en fonction de celui-ci. Le journal n'est en revanche pas destiné à influencer directement le comportement de la jeune Marie ; rien n'indique même qu'au moment de la rédaction celle-ci en avait connaissance. Qu'elle ait opté pour la tenue d'un journal d'éducation plutôt que pour un journal de type éducatif s'explique par le jeune âge de la princesse<sup>17</sup>. Une série de mesures doivent être réservées pour plus tard, « quand la raison viendra » comme ne cesse de le répéter la gouvernante. Évaluer ses fautes appartient à une étape ultérieure du développement de l'enfant, étape sur laquelle la préceptrice porte des attentes élevées : « Un jour tu m'aimeras, tu me connaîtras, tu m'apprécieras toi ! Alors je serai trop payée de toutes mes épreuves – Oh avec quelle impatience & quelquefois avec quelle anxiété j'attens cette époque où la raison de mon élève sera tout à fait développée<sup>18</sup>. » C'est, du reste, à cet âge de raison, qu'elle évalue vers dix ou douze ans – soit bien au-delà de l'âge de sept ans fixé par l'*Encyclopédie*<sup>19</sup> –, qu'elle remet la lecture du journal par la princesse :

« Je ne puis ni ne veux entrer dans aucun détail parce que si je pars je compte prier son Al[tesse] Im[périale] de vouloir bien garder les quelques cahiers que j'ai fait de ce journal cachetés jusqu'à ce que la Princesse ait 10 ou 12 ans et les lui remettre alors si elle le trouve à propos et que je désire qu'elle n'y trouve rien qu'elle ne puisse lire avec l'approbation de sa mère mais que je souhaite qu'elle connaisse les motifs qui on pu m'engager à

17. Cette dernière est néanmoins encouragée à cette pratique. Louise mentionne ainsi dans son journal secret que sa princesse lui dicte quotidiennement, à elle ou à sa mère, son propre journal (MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814*, op. cit., 27 février 1814). Une année plus tard, dans une lettre adressée à son père, datée du 15.[?].1815, elle précise qu'elle demande à sa princesse de lui dicter un journal pour se rappeler ce qu'elle a appris (MARTIN Louise, *Correspondance*, BGE, Ms. fr. 1698, f° 111-113). Le journal mentionné n'a pas été retrouvé.

18. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations, 1811-1813*, op. cit., 11 janvier 1812. La relation que l'institutrice souhaite établir entre elle et sa pupille repose sur un amour réciproque. Cet attachement est perçu comme essentiel par les pédagogues des Lumières les plus influents (GUITARD-MOREL Josiane, *La relation éducative au siècle des Lumières*, Paris, L'Harmattan, coll. « Éducation et philosophie », 2015, p. 15 sq.).

19. Article « Enfance », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, op. cit., t. V, p. 651.

abandonner la tâche de son éducation qui si elle est difficile vu ses moyens & sa vivacité, promet de devenir chaque jour plus intéressante<sup>20</sup>. »

Ce journal d'observation apparaît personnel et secret. Ce n'est qu'après quatre années de pratique qu'elle annonce à son père, presque incidemment, qu'elle tient, comme elle le dit, un journal détaillé des progrès de son élève. « Je t'en prie n'en parle pas<sup>21</sup> ! », implore-t-elle aussitôt. Craint-elle de se voir contrainte de le soumettre à la grande-duchesse si celle-ci venait à être mise au courant de son existence ? C'est bien ce qui était arrivé au sous-gouverneur Bernard de Bonnard auquel la duchesse de Chartres demanda « ce gros livre rempli de petites choses qui n'ont un intérêt bien réel que pour une mère ou un gouverneur<sup>22</sup> ». Celle-ci, dit le gouverneur, le lui renvoya après quatre jours accompagné d'une lettre charmante qui le récompensait de ses soins<sup>23</sup>. Pour Louise, les critiques à peine voilées qui émaillent le journal fournissent une explication plausible à sa prudence et à son envie de garder sa pratique confidentielle. Tout comme sa conservation dans ses archives personnelles qui atteste qu'elle a renoncé à son projet de le remettre à son élève.

## Se forger un statut de pédagogue

Bien que l'écriture du journal manque de régularité, celui-ci paraît néanmoins constituer, pour Louise Martin, un soutien à une fonction jugée particulièrement délicate. Il lui sert à exprimer ses craintes, à garder trace de ses actions pour les évaluer *a posteriori*, mais aussi et surtout à se mettre en confiance en remédiant à son manque d'expérience par l'affirmation de ses principes. Il est l'un des moyens, à côté de son étude de la littérature pédagogique et du soutien qu'elle cherche auprès de personnes de confiance pour s'établir fermement comme une éducatrice compétente à même de réussir la formation de sa jeune princesse.

Les inquiétudes qu'exprime régulièrement Louise Martin quant à sa façon de conduire l'éducation de son élève doivent beaucoup aux idées sensualistes véhiculées durant le XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans le sillage des travaux de Locke, la théorie de l'acquisition des connaissances par la voie exclusive des sens atteint son apogée avec son disciple, Étienne Bonnot de Condillac qui publie en 1754 un *Traité des sensations*<sup>24</sup>. Dans cet ouvrage, le philosophe français anime progressivement une statue humaine par la voie de ses sens

20. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations, 1811-1813*, op. cit., 5 avril 1812.

21. Lettre de Louise Martin à son père, 15.[?].1815 (MARTIN Louise, *Correspondance*, op. cit., p° 111-113).

22. Cité par JULIA Dominique, « Bernard de Bonnard, gouverneur des princes d'Orléans et son Journal d'éducation (1778-1782) », art. cité, p. 429. À la différence de Louise, Bernard de Bonnard rédigeait son journal en prévoyant déjà la possibilité d'en donner connaissance à la duchesse.

23. *Ibid.*, p. 429.

24. BONNOT DE CONDILLAC Étienne, *Traité des sensations*, Londres, se vend à Paris, chez de Bure, 1754.

réfutant à l'homme toute faculté innée. Pour lui, l'enfant se construit sur la base des impressions – bonnes ou mauvaises – reçues de l'extérieur, une vision qui entre en résonance avec les principes d'Helvétius. Dans le *Traité de l'éducation des enfants* de Jean-Pierre de Crousaz qui précède les écrits de Condillac et d'Helvétius, la crainte des traces ineffaçables dans l'esprit des enfants était déjà bien présente : les précepteurs se voyaient encouragés à se montrer particulièrement vigilants et à tenir les enfants à l'écart de toute impression négative<sup>25</sup>. L'*Encyclopédie* publiée à Yverdon qui reprend les premières lignes de l'article « gouvernante d'enfants » rédigé par Lefebvre pour son modèle parisien, se focalise même, pour définir cette fonction, sur cet unique aspect :

« c'est la première personne à qui les grands et les riches confient l'éducation d'un enfant lorsqu'il sort des bras de la nourrice; les impressions qu'il reçoit de la gouvernante sont plus importantes qu'on ne croit<sup>26</sup> ».

Cette conception, que partage Louise Martin, implique un contrôle très strict autour de la princesse quant aux personnes qu'elle côtoie et quant à ce qui est dit et fait dans son entourage. Il faut prévenir et empêcher tout événement qui pourrait influencer négativement et de manière indélébile l'enfant. Chaque intervention se doit ainsi d'être mûrement réfléchie. Cette idée qu'exprime régulièrement la jeune gouvernante n'a rien d'exceptionnelle. Elle relaie au contraire le sentiment général en faveur de la puissance de l'éducation que la littérature a imposé au cours des décennies. Ainsi les défauts qu'elle attribue aux personnes de son entourage sont expliqués invariablement par leur éducation à l'instar du « bavardage », de la « frivolité dans l'esprit » et « des manières très inquiétantes » de l'une de ses parentes<sup>27</sup>. La cour de Weimar n'échappe pas à cette influence. Le prince héréditaire lui-même, père de la pupille de Louise, ne craint pas de répéter à loisir – et ce, jusqu'à ce que cela parvienne aux oreilles de la jeune gouvernante – que son éducation a été mal conduite dénonçant les conséquences négatives qui en découlent comme elle le rapporte dans son journal :

« Or Mrs avec les meilleures qualités, les dons & les talents qui promettaient le plus dit lui-même qu'on a fort mal dirigé son éducation & qu'il n'est pas a beaucoup près devenu ce qu'il devait être<sup>28</sup>. »

25. Il écrit : « Si nous pouvions rappeler dans notre mémoire tout ce qui nous est arrivé dans ce premier âge, nous y trouverions les véritables causes de tous ces penchants secrets qui nous dominent, de ces aversions qui nous préviennent, de ces fantaisies auxquelles nous nous étonnons d'être assujettis, de ces inégalités qui nous deshonnent, de ces goûts que nous ne saurions justifier » (CROUSAZ Jean-Pierre de, *Traité de l'éducation des enfants*, La Haye, chez les fr. Vaillant et Prevost, 1722, p. 9). Locke souligne quant à lui la tendance naturelle du jeune âge à l'imitation. Jugée positive, elle donne néanmoins *de facto* une responsabilité majeure aux personnes qui côtoient des enfants (MORÈRE Pierre, « L'idée d'éducation chez Locke et ses fondements empiriques », art. cité, p. 78).

26. Article « gouvernantes d'enfants », in Fortuné-Barthélemy DE FÉLICE (dir.), *op. cit.*

27. MARTIN Louise, *Mon Journal Secret*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, 20 octobre 1810.

28. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations*, *op. cit.*, 5<sup>e</sup> cahier, 3 octobre 1812.

Un consensus se forme qui ne peut manquer d'inquiéter les éducateurs ; lorsque l'idéal n'est pas atteint, selon une conception que défendait Helvétius, ils ont failli à leur tâche.

Le manque d'expérience de la gouvernante et la qualité de la jeune enfant qui lui est confiée renforcent les craintes suscitées par cette idée. Jean Lanteires, dans son *Avis aux institutrices*, alors qu'il avertit ses lectrices de la « nullité humiliante » rattachée à la condition de gouvernante, les encourage vivement à développer leurs connaissances – basées sur les lectures et non leurs opinions personnelles – y voyant un moyen d'affirmation<sup>29</sup>. Il insiste sur l'importance de se former grâce à la littérature d'éducation : « Pour mériter cette confiance, ou du moins paraître y avoir des droits, il est prudent, très-nécessaire même, de connaître les ouvrages relatifs à l'Éducation, les plus estimés, les plus à la portée de l'Institutrice, & de ses élèves<sup>30</sup>. » La liste minimale qu'il suggère comprend les productions de Félicité de Genlis, Louise d'Épinay, Marie Leprince de Beaumont, Fénelon et Arnaud Berquin auxquels il ajoute Locke, Rousseau et le médecin genevois Ballexserd<sup>31</sup>. Cette littérature guide la jeune gouvernante et trois de ces auteurs sont régulièrement mentionnés. Il s'agit de Fénelon, Rousseau – qu'elle se décide à lire durant les premiers mois de son engagement – mais surtout Félicité de Genlis dont elle use régulièrement des principes pour soutenir ses choix éducatifs. Les écrits de cette dernière, véritables succès de librairie<sup>32</sup>, semblent avoir été particulièrement bien accueillis par les gouvernantes<sup>33</sup>. Outre qu'elle leur fournit une collection d'ouvrages qu'elles peuvent utiliser dans leur pratique quotidienne comme les *Veillées du château* (1784) qui présentent une série de contes moraux destinés à être joués par les enfants, ses préceptes sont basés sur l'expérience pratique. Son expérience de mère et d'éducatrice lui sert de caution, caution sur laquelle elle ne manque pas d'insister dans les préfaces qu'elle rédige. Ainsi son traité d'éducation *Adèle et Théodore* s'ouvre sur ces mots : « Cet ouvrage

29. LANTEIRES Jean, *op. cit.*, p. 27.

30. *Ibid.*, p. 90.

31. *Ibid.*, p. 91.

32. Gabriel de Broglie signale notamment que le *Théâtre à l'usage des jeunes personnes* qui avait été tiré en grand nombre, en 1779, s'enleva en cinq jours seulement (BROGLIE Gabriel de, *Madame de Genlis, op. cit.*, p. 105). Cet ouvrage fit également l'objet d'une longue et élogieuse recension dans la *Correspondance littéraire* de Grimm en juillet 1779 (JULIA Dominique, « Madame de Genlis et l'éducation des princes », *Musée des arts et métiers*, n° 35, 2002, p. 21).

33. Le cas le plus documenté qui offre un témoignage éloquent de la réception des idées de M<sup>me</sup> de Genlis ne concerne toutefois pas une gouvernante mais une mère d'origine anglaise, M<sup>me</sup> de Chinnery. Celle-ci mit en pratique les principes présentés dans *Adèle et Théodore* avec ses propres enfants, se retirant en campagne dans son domaine de Gillwell Park dont elle fit une réplique de Bellechasse – le pavillon que M<sup>me</sup> de Genlis avait dédié à l'éducation des enfants de la maison d'Orléans – tout en entretenant une correspondance avec l'illustre éducatrice (Dow Gillian, « "The best system of education ever published in France": Adelaïde and Theodore en Angleterre », in François BESSIRE et Martine RIED [dir.], *Madame de Genlis : littérature et éducation*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 41-51).

est le fruit de quinze ans de réflexions, d'observations, et de l'étude la plus suivie des inclinations, des défauts et des ruses des enfants. Je propose une méthode dont l'expérience m'a démontré les avantages<sup>34</sup>. » Pour Louise Martin, Félicité de Genlis fonctionne – par le biais de ses écrits – comme un véritable mentor, ce dont elle s'ouvre à son père dans une lettre :

« J'ai lu ces tems quelques ouvrages intéressants entr'autres les mélanges de Schiller que sa veuve m'a donnée & le journal de Mde de Genlis pendant qu'elle était Gouvernante des Enfants d'Orléans sous le titre de Leçons d'une Gouvernante qui m'a fort remontée aidée & encouragée. Ne le dis pas parce qu'on se moquerait de moi mais dès mon plus jeune âge une partie de tout ce qui est bon utile & de quelque mérite chez moi je le dois à cette femme remarquable & qu'il est impossible qu'on n'ait pas cruellement calomniée<sup>35</sup>. »

L'illustre femme de lettres véhicule un idéal éducatif très élevé qui donne lieu à une certaine émulation voire à une forme d'identification par les gouvernantes comme c'est le cas pour Louise. Alors que l'expérience dont peut se prévaloir Félicité de Genlis est précisément ce qui fait défaut à la jeune gouvernante, adopter ses idées apparaît comme la promesse de s'engager sur une voie sûre :

« Chaque jour je comprend mieux aussi ce qu'avance Mde de Genlis que les années où est Ma Princesse & où elle va entrer sont les plus difficiles à conduire & exige autour de l'enfant quelqu'un de sensé & de raisonnable puisque toute son *instruction* consiste à présent non pas en livres non pas dans le monde mais en conversations avec moi & les exemples de ses alentours rien n'est insignifiant, tout se grave tout jette dans son cœur le germe ou du bien ou du mal. Oh combien alors quand j'y réfléchis ma tâche me paraît noble, importante, mais difficile effrayante ! Combien je voudrais être mieux que je ne suis plus instruite & surtout meilleure avoir plus d'expérience de connaissance des enfants &c &c &c quelles difficultés j'entrevois pour l'avenir<sup>36</sup>. »

Même si elle se forge progressivement ses propres principes par le biais de son expérience, les écrits de Félicité de Genlis demeurent la référence sur laquelle ses théories s'élaborent<sup>37</sup>.

Dans l'entreprise d'affirmation de son statut d'éducatrice, le journal joue un grand rôle en permettant à Louise de légitimer ses actions. Malgré son manque de connaissances qu'elle avoue volontiers, elle s'y montre déterminer à défendre ses idées, elle qui prend petit à petit confiance en ses

34. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore*, op. cit., préface, p. 49.

35. Lettre de Louise Martin à son père, Weimar le 15.[?].1815 (MARTIN Louise, *Correspondance*, op. cit., p° 115).

36. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations*, op. cit., 5<sup>e</sup> cahier, 18 décembre 1812.

37. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> cahier, 20 septembre 1811.



capacités. À son arrivée, en effet, elle envisageait de se limiter à suivre les principes de la mère de sa jeune élève :

« J'avoue que Mde Batch m'effraya & me mécontenta l'autre jour cruellement. Je lui dis dans l'effusion de mon cœur nous avons là une bien bonne Princesse. Ah me dit elle c'est selon. Ce n'est pas dit. C'est comme on l'élèvera. Vous trouverez bien des obstacles dont vous n'avez pas d'idée mais ne vous découragez pas quand vous serez contrariée – Il est sûr qu'il est difficile d'élever un enfant qui ne nous appartient pas ; M<sup>e</sup> de B. me dit que S. A. était très raisonnable mais n'avait pas d'expérience avec les enfans et tenait des systèmes bons en eux même mais souvent mal appliqués ou impraticables qu'on demandait trop de l'enfant sous certains rapport &c. Enfin je ferai de mon mieux pour entrer dans les idées de S. Al soit parce que je n'ai non plus que bien peu d'expérience avec les enfans quoique je m'en sois toujours occupée autant que le comportait les circonstances parce que je les aime avec passion soit parce qu'enfin elle est sa fille & qu'elle a des droits incontestables à diriger son éducation parce que j'ai infiniment plus de confiance admis dans ses Lumières que dans les miennes, qu'elle est droite, spirituelle et éclairée<sup>38</sup>. »

Au fil des mois passés auprès de la jeune princesse, la gouvernante s'affirme peu à peu et des conflits naissent entre elle, la grande-duchesse et Jeanne Huc-Mazelet – l'ancienne gouvernante qui l'a placée à ce poste – autour d'une certaine prééminence éducative. Ils se cristallisent sur la question de l'apprentissage de la religion. Inspirée par l'idée nouvelle, défendue depuis le milieu du siècle par nombre de philosophes et pédagogues qui postulaient l'inutilité – voire même le danger – de faire apprendre des prières aux enfans avant que ceux-ci ne soient en âge de les comprendre<sup>39</sup>, la gouvernante résiste avec fermeté aux injonctions de la grande-duchesse qui souhaite que cet apprentissage débute. La conception de Louise de l'importance de pratiquer une religion « éclairée et sentie<sup>40</sup> » s'oppose à cet apprentissage précoce :

« J'ai résisté encore l'autre jour à la G[rande] D[uchesse] la dessus & le ferai positivement aussi longtemps que je ne la verrai pas capable de recevoir une vraie impression de ces premières données qui peuvent influencer sur toutes ses opinions religieuses. Je m'impatiente moi-même de reporter au créateur les premiers sentiments de cette enfant si sensible & si pure – mais pour

38. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations*, op. cit., 2<sup>e</sup> cahier, f<sup>o</sup> 10<sup>o</sup>.

39. Dans l'*Émile*, Rousseau revient à plusieurs reprises sur le sujet. « Veut-on les rendre pieux ? » interrompt-il dans le livre II « on les mène s'ennuyer à l'Eglise ; en leur faisant incessamment marmoter des prières on les force d'aspirer au bonheur de ne plus prier Dieu ». Il développe cette idée, qu'il sait sensible, dans le livre IV : « Je prévois combien de lecteurs seront surpris de me voir suivre tout le premier âge de mon élève sans lui parler de Religion. À quinze ans il ne savoit s'il avoit une ame, et peut-être à dix huit n'est-il pas encore tems qu'il l'apprenne ; car s'il l'apprend plus tôt qu'il ne faut il court le risque de ne le savoir jamais » (ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 174 et 390).

40. MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations*, op. cit., 10 septembre 1811.

presser cette intéressante époque je ne risquerai pas de la laisser froide pour une chose qu'elle doit sentir profondement<sup>41</sup>. »

Même si cela implique de contrevenir aux demandes pressantes de Marie Pavlovna, elle défend sa conception. Elle affirme même qu'elle n'entend pas sacrifier ses idées à sa condition subalterne, écrivant : « Tant qu'il me restera du pain, je ne vendrai pas ma manière de penser<sup>42</sup>. » Cette revendication en faveur de sa liberté de conscience est également mise en évidence lorsque Louise relate un autre épisode durant lequel elle s'était opposée ouvertement à la grande-duchesse. Ainsi, alors que la jeune princesse s'était montrée impertinente envers sa mère, cette dernière s'était emportée et avait exigé de la gouvernante qu'elle ne laisse pas sa fille prononcer des paroles qu'elle jugeait déplacées. Louise note dans son journal qu'elle répondit à cette sévère réprimande en déclarant : « que si elle l'ordonnait, on pouvait imposer silence à l'enfant, mais qu'en l'empêchant de parler on ne l'empêcherait pas de penser<sup>43</sup> ». La jeune gouvernante soutient avec audace que la conscience est une affaire personnelle qui ne peut ni ne doit être contrainte. Ce faisant, elle met en lumière cette volonté ferme de ne pas accepter une certaine servitude de l'esprit. Défendre ses opinions lui sert aussi à s'éloigner du statut de domestique intrinsèquement lié à son activité professionnelle qui cumule salaire et perte de liberté. Louise relate ainsi une scène lors de laquelle Jeanne Huc-Mazelet, qui lui reprochait de trop embrasser sa princesse, lui fait remarquer qu'elle-même s'était plainte que les servantes se montraient parfois trop proches de la jeune Marie. En réponse au ton « pénible » de l'ancienne gouvernante, Louise se voit contrainte de lui avouer, comme elle le rapporte, qu'elle ne s'était « pas tout à fait mise sur la liste des domestiques<sup>44</sup> ». L'accent mis dans le journal sur l'importance de la tâche éducative et les compétences nécessaires à l'accomplir participe de cette volonté de revalorisation de la fonction.

La gouvernante se constitue, « en cours d'emploi », un statut de pédagogue qui ne pouvait être établi par le biais d'une formation préliminaire, n'ayant eu une telle offre à sa portée. Dans ses écrits, il apparaît clairement que l'expérience permet à la jeune femme d'affirmer progressivement ce nouveau statut et un sentiment d'appartenance à la catégorie des « éducateurs » auquel l'écrit participe de façon intrinsèque. Son journal témoigne notamment de ses fréquentes discussions avec Johann Wolfgang von Goethe, qui fut précepteur puis ministre et ami du grand-père de son élève, Charles-Auguste de Saxe-Weimar-Eisenach<sup>45</sup>. Ayant établi avec

41. MARTIN Louise, *Mon Journal Secret*, op. cit., 6 août 1812.

42. *Ibid.*, 20 février 1812.

43. *Ibid.*, 29 août 1812.

44. *Ibid.*, 5 janvier 1812.

45. FRIEDENTHAL Richard, *Goethe: sein Leben und seine Zeit*, Munich/Zürich, Piper, 2011 et TÜMMLER Hans, *Carl August von Weimar, Goethes Freund: eine vorwiegend politische Biographie*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978, p. 243-257.

l'illustre homme de lettres une relation de confiance qu'il lui rend bien, elle lui avoue ses doutes et le sollicite pour des conseils. « Je lui ai demandé la permission de le consulter, tout ce que j'ai vu et lu de lui me prouvant qu'il aime et connaît les enfants ; tandis que nous-mêmes avons peu d'expérience, et allons un peu en tâtonnant », confie-t-elle au journal<sup>46</sup>. Au cours de leurs entretiens, qu'elle rapporte fidèlement, elle lui pose des questions pratiques, par exemple s'il est bon de raconter des contes de fées aux enfants et l'interroge sur le caractère de son élève. Goethe se veut très rassurant et prend le contrepied de la littérature éducative alarmiste qui a les faveurs de la gouvernante. Pour lui, dont les discours trahissent les accents rousseauistes et une adhésion aux principes de l'éducation négative, les défauts se corrigeront avec l'âge ; il faut surtout éviter d'être trop sévère et de faire des sermons<sup>47</sup>. Il conseille même à la gouvernante d'apprendre à fermer les yeux au bon moment pour éviter d'avoir à punir sa princesse.

Une autre anecdote témoigne de cette posture d'éducatrice qu'endosse progressivement Louise. À l'occasion d'un voyage en Suisse, en 1818, alors qu'elle a quitté sa fonction de gouvernante, Louise s'arrête pour quelques jours à Fribourg. Elle s'arrange alors pour rencontrer l'un des pédagogues les plus en vue du moment, Grégoire Girard – connu sous le nom du Père Girard – qui met en place dans cette ville une école primaire novatrice basée sur le système d'enseignement mutuel<sup>48</sup>. Ce dernier jouit d'une célébrité certaine qu'il doit à sa pratique de l'enseignement et à la publication, en 1810, du rapport circonstancié sur l'institut dirigé par Pestalozzi établi par une commission pour laquelle il fit office de secrétaire. Cette rencontre – qui enthousiasme Louise au-delà des mots – la conforte pour un temps quant à son propre projet d'ouvrir une école. Elle tentera par la suite, avec un succès mitigé, d'entretenir une correspondance avec ce personnage. Cette volonté révèle son sentiment d'un rapport de proximité avec le pédagogue fribourgeois avec lequel elle semble partager une certaine identité professionnelle, tout comme ce fut le cas avec l'ancien précepteur Goethe. Cette identité, qui se construit progressivement durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, s'accentuera encore en parallèle au processus de professionnalisation que connaîtront les professions enseignantes durant le XIX<sup>e</sup> siècle<sup>49</sup>.

46. MARTIN Louise, *Mon Journal Secret*, op. cit., 6 mai 1812.

47. *Ibid.*, 6 mai 1813.

48. Sur les conceptions et les réalisations de cet éducateur qui fut un fervent défenseur de l'école publique en Suisse (OSER Fritz et REICHENBACH Roland [dir.], *Père Grégoire Girard 1765-1850 : son œuvre, sa pensée pédagogique, son impact [sein Werk, sein pädagogisches Denken, seine Bedeutung]*, Fribourg, Éd. universitaires Saint-Paul, 2002).

49. VAN ESSEN Mineke et ROGERS Rebecca, « Écrire l'histoire des enseignantes. Enjeux et perspectives internationales », art. cité et BELLAIGUE Christina de, « The Development of Teaching as a Profession for Women before 1870 », *The Historical Journal*, n° 44, 2001, p. 963-998.

## Chapitre VI

### Adapter le journal éducatif de Stéphanie-Félicité de Genlis

Témoignage d'une utilisation différente de l'écriture éducative, les journaux tenus par Esther Monod ainsi que Clémentine Witel et Antoinette Benoît, dans le cadre de leur fonction de gouvernante, méritent d'être étudiés car ils rendent compte de l'impact de la littérature d'éducation sur les pratiques. Et c'est le modèle du journal rédigé par le comte de Roseville pour son élève que met en scène Félicité de Genlis dans *Adèle et Théodore*, ainsi que celui qu'elle-même a tenu pour les princes de la maison d'Orléans et publié en partie dans ses *Leçons d'une gouvernante à ses élèves*, qui est expérimenté dans deux cadres différents : la cour de Russie et une maison bourgeoise lausannoise. Influencés par les modèles d'éducation exemplaire que leur fournit la littérature, les gouvernantes tentent de façonner leurs jeunes élèves par le truchement de la plume.

#### Le journal en pratique

Près de vingt ans séparent le *Journal de son Altesse Impériale Madame la grande Duchesse Helene Pavlovna commencé le 1<sup>er</sup> mars 1792 adressé à S. A. I. la grande duchesse femme de Paul I<sup>er</sup> mère d'Alexandre I<sup>er</sup> et de Nicolas I.* par M<sup>lle</sup> Esther Monod<sup>1</sup>, écrit à la cour de Russie, du *Journal de Cécile Constant*<sup>2</sup>, tenu au sein d'une famille appartenant à la haute bourgeoisie lausannoise. Malgré leur éloignement spatial et social, ils sont le fait de gouvernantes issues d'un même espace géographique, le bassin lémanique, et peuvent se réclamer des mêmes influences pédagogiques et littéraires. L'utilisation largement similaire que les scriptrices font du journal éducatif proposé par Félicité de Genlis témoigne à la fois de la pérennité du modèle mais aussi de l'intérêt reconnu d'un tel instrument dans la formation des jeunes filles.

1. MONOD Esther, *Journal de la grande duchesse Helene Pavlovna, mars-mai 1792*, BCUL, fonds Monod IS 1920 Ob 1, 1<sup>er</sup> cahier.

2. WITEL Clémentine, *Journal de Cécile Constant, 1809-1811*, ACV, P Constant Ci 1, 12 cahiers ; BENOÎT Antoinette, *Journal pour Cécile Constant, 1812-1819*, ACV, P Constant, Ci 1, 11 cahiers.

Esther Monod<sup>3</sup>, originaire de Morges, quitte le pays de Vaud en 1790 alors qu'elle est âgée de vingt-six ans. Cousine d'Henri Monod, un ami proche de Frédéric-César de La Harpe, précepteur d'Alexandre et de Constantin à la cour de Russie – auquel elle est redevable de l'obtention de ce poste –, elle est appelée par Catherine II pour devenir la gouvernante de sa petite-fille Helena Pavlovna (1784-1803). Esther s'engage dans cette aventure en compagnie d'une amie de la famille, destinée elle aussi à devenir préceptrice de l'une des jeunes princesses, Jeanne Huc-Mazelet, dont il vient d'être question. Elle demeure à cette place jusqu'en 1799, année qui voit la célébration du mariage de sa princesse alors âgée de quinze ans avec le prince Friedrich Ludwig von Mecklembourg-Schwerin (1778-1819). Deux ans plus tôt, elle-même avait convolé avec le général Charles de Rath tout en conservant sa fonction.

Les tâches imparties à la gouvernante consistent essentiellement à tenir compagnie à son élève dans ses différentes activités (habillage, coiffage, jeux...), à assister aux leçons et à contrôler son travail. Bien qu'elle lui dispense les leçons de français, elle apparaît moins investie dans l'instruction elle-même que ne le sera Louise Martin auprès de Marie. En revanche, tout comme elle, elle assure, par ses conseils et principes, la formation morale de la jeune princesse<sup>4</sup>.

Les archives d'Esther concernant cette période rendent compte, à l'instar de celles de Louise Martin, d'une utilisation très régulière de l'écriture diaristique déclinée sous différentes formes ; plusieurs journaux ont ainsi été conservés parmi lesquels des journaux de voyage ou un récit intitulé *Journal des derniers tems que je passe avec mon enfant chéri [la Grande duchesse Hélène] à gatschina 1799*<sup>5</sup>. Dans le cadre de sa pratique éducative, l'usage du journal apparaît tout aussi naturel. Sous sa direction, la jeune Helena ouvre, le 10 février 1792, un journal destiné à évaluer son propre comportement. Rédigé avec une grande application sur du papier ligné en gros caractères qui témoignent encore d'un manque d'aisance dans l'écriture, le compte rendu journalier semble écrit sous dictée et finit, en apothéose, par une pensée morale :

3. EIMANN Amandine, *op. cit.*, p. 28. Sur cette gouvernante encore trop peu connue, voir GRISONI Albertine, *Éduquer des princesses en Russie. Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852) et Esther Rath (1764-1844), gouvernantes à la cour impériale*, mémoire de master sous la direction de Danièle Tosato-Rigo, université de Lausanne, 2015.

4. Pour André Bandelier, cet attachement des gouvernantes à la formation morale de leurs élèves participait d'un désir de revalorisation de leur tâche. Il écrit : « Ces femmes, conscientes de leur fonction et de leur éducation, parfois de leur naissance, éprouvent un besoin très fort de reconnaissance. Ne voulant passer ni pour servantes, ni pour maîtresses d'école, encore moins pour simples maîtresses de français, elles affirment la primauté de l'éducation sur l'instruction dans la tradition de la gouvernante vouée à former le cœur de sa ou de ses pupilles et à inculquer le respect du divin » (BANDELIER André, « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, t. XXIX, 2002, p. 149).

5. BCUL, fonds Monod, Is 1920/Ob4.

« Je me suis levée aujourd'hui avec de bonnes intentions, malgré cela je n'ai pas également bien fait toutes mes leçons. J'ai été distraite a celle de M. de Sibourg, et j'ai fort mal écrit en Russe, mais pour la première fois depuis bien longtems mon maitre de musique a été très content de moi. Pour reparer un peu mes mauvaises leçons j'ai lu ce soir, et je me suis préparée pour celle de demain, après quoi j'ai joué avec mes sœurs sans quereller. Voila ma journée finie, je serais bien plus contente si tout le monde avait été content de moi<sup>6</sup>. »

Jugée peut-être inadaptée ou parce que sa rédaction prenait trop de temps dans la journée chargée de la jeune princesse, cette première tentative d'écriture diaristique s'interrompt au milieu d'un mot, après trois jours seulement<sup>7</sup>. Quinze jours plus tard, un nouveau journal est ouvert. Répondant aux mêmes objectifs, il est rédigé, cette fois-ci, par la gouvernante ce qui permet de contourner l'obstacle d'une écriture laborieuse et d'être plus détaillé. Intitulé *1<sup>er</sup> cahier*, il ne s'étend que sur trois mois durant lesquels l'institutrice rédige un compte rendu quotidien de la journée passée par Helena, qu'elle destine, comme elle le note sur sa page de titre, à Maria Feodorovna, mère de son élève.

Avec le journal rédigé par Clémentine Witel puis Antoinette Benoît pour Cécile Constant, une jeune Lausannoise de bonne famille, cet usage rejoint le milieu de la haute bourgeoisie. Fille de César Constant<sup>8</sup> et Sophie Rosset, Antoinette Cécile Frédérique Henriette voit le jour à Lausanne le 27 décembre 1802. La famille habite le haut de la rue de Bourg et possède une maison de campagne à Mézery. Les importantes ressources financières de César Constant, dont témoignent ses livres de comptes, lui permettent de doter sa fille d'une éducation soignée<sup>9</sup>. Elle apparaît comme une marque de distinction qu'illustre le fait d'entretenir une gouvernante à demeure. Clémentine Witel est engagée lorsque la jeune Cécile atteint l'âge de six ans. Elle est la fille de Suzanne Fauche et Jérémie Witel, petite-fille de l'impri-

6. PAVLOVNA Helena, *Journal*, février 1792, BCUL, fonds Monod, 10 février 1792.

7. La gouvernante n'oubliera pas pour autant son projet. Au moment de quitter provisoirement son service en 1797, elle rédige une longue lettre pour la jeune princesse dans laquelle elle présente l'emploi du temps idéal qui devrait rythmer son quotidien. La fin de la journée devrait être consacrée à l'écriture diaristique, comme elle l'écrit : « Il est une habitude, Madame, que j'aimerais bien a vous voir prendre, celle d'écrire chaque soir l'emploi de votre journée, vous pourriés vous en occuper pendant qu'on roule vos cheveux [...] Après avoir écrit l'emploi de votre journée, vous le lirés avec attention, ce sera une bonne préparation pour votre prière du soir que vous ferés je l'espère avec le même sentiment de ferveur que celle du matin » (lettre d'Esther à la grande-duchesse Helena Pavlovna, 27 août 1797, fonds Monod, IS 1920, Of 2, n° 3, reproduite par GRISONI Albertine, *op. cit.*, t. II, p. 33-40).

8. Fils de Samuel-Henry Constant de Rebecque et d'Henriette-Marie de Saussure, né le 26 octobre 1777, il appartient à la branche vaudoise cadette des Constant de Rebecque et n'est lié qu'indirectement aux petits-enfants de Samuel Constant de Rebecque et de Rose-Susanne de Saussure et notamment à Benjamin et Rosalie Constant.

9. Voir MORET PETRINI Sylvie, « Entre "jeu de poupée" et "petite société", l'enfance de Cécile Constant sous les yeux et sous la plume de ses gouvernantes », *Annales Benjamin Constant*, n° 34, 2009, p. 175-190.

meur neuchâtelois Samuel Fauche. Née aux Verrières en 1781, elle vécut à Genève où son père fut condamné et exécuté par le tribunal révolutionnaire en 1794<sup>10</sup>. Au moment où elle se place auprès de la famille Constant, sa mère et son frère habitent à Vevey. Des informations allusives livrées par ses écrits, il apparaît qu'elle a peut-être exercé la fonction de gouvernante à l'étranger, au sein d'une cour européenne. En novembre 1811, elle relate qu'il s'est manqué de peu qu'elle ne puisse rencontrer « sa » comtesse Auguste, passée à Lausanne alors qu'elle se trouvait en déplacement à Vevey. Cet élément, s'il se vérifiait, pourrait expliquer la mise sur pied d'un tel journal et accréditer l'idée d'un transfert d'un usage du monde de la cour vers le monde bourgeois. La deuxième gouvernante, qui prend le relais de Clémentine Witel en 1812, est originaire de Genève. Fille de Jean-André-Marc Benoît, horloger, et de Catherine-Pernette Delord, issus du Refuge huguenot, Jeanne Antoinette (1787-1845) a suivi sa scolarité dans la cité de Calvin. Les revers de fortune de la famille, et la mort de sa mère qui survient en janvier 1811, la contraignent à chercher une place comme gouvernante. Elle est âgée de vingt-quatre ans lorsqu'elle est engagée par la famille Constant auprès de laquelle elle demeure une dizaine d'années<sup>11</sup>.

L'éducation dispensée à Cécile Constant est connue par un document qui, par sa durée et son étendue, n'a pas d'équivalent dans l'espace romand et certainement au-delà. Alors qu'Esther Monod semble arrêter la rédaction du journal d'Helena après trois mois seulement, les deux institutrices-gouvernantes de Cécile conservent cette pratique durant plus de dix ans. Le journal compte ainsi douze cahiers rédigés par Clémentine Witel entre 1809 et 1811 et dix par Antoinette Benoît entre 1812 et 1819<sup>12</sup>. Elles y soumettent le comportement de leur élève à une « sévère critique<sup>13</sup> ». Cet écrit fait partie intégrante des tâches qui leur incombent, à côté des leçons d'utilité et d'agrément qu'elles doivent dispenser et de celles, dont elles ne peuvent se charger elles-mêmes, auxquelles elles doivent assister. Un

10. Jérémie Witel, genevois d'origine, exerça la profession d'imprimeur puis d'instituteur. Dans l'article qu'il consacre au destin de cette famille dont deux membres, le père et l'un des fils, seront condamnés à mort et exécutés, Walter Zurbuchen omet Victoire Clémentine. En se basant sur le recensement général de la population genevoise effectué en 1793, il mentionne en revanche les quatre fils de Jérémie Witel – Édouard, Charles-Samuel, César-Octave et Marc-Henry-Louis (ZURBUCHEN Walter, « Une famille tragique : les Witel », *Revue du Vieux Genève*, n° 14, 1984, p. 57). Dans son journal, Clémentine évoque son frère Charles décédé quelques années plus tôt et explique avoir été orpheline de père à l'âge de douze ans (WITEL Clémentine, *Journal de Cécile Constant, 1809-1811*, *op. cit.*, 18 juillet 1810).

11. Antoinette Benoît ne retourne à Genève que dans les années 1820. Elle y épouse, en 1823, Bernard Naef avec lequel elle aura un fils, Eugène-François-Bernard (1825-1897) [NAEF Henri, *La famille Naef et le lignage de Gattikon en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Spes, 1932, p. 159].

12. La série compte en réalité vingt-quatre cahiers. Deux d'entre eux sont rédigés par le père de Cécile à l'occasion de deux voyages en Suisse (en 1812 et 1813). Intitulés *Journal de Cécile*, ils ne peuvent toutefois pas prétendre à ce titre car bien que la jeune fille accompagne son père lors de ces voyages, elle est absente du récit qui se concentre, conformément à l'usage, sur la description des lieux traversés. Ils ne sont du reste pas classés avec les autres cahiers (ACV, P Constant Cf 2).

13. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 16 février 1811.

contrat passé entre César Constant et Antoinette Benoît stipule également que cette dernière doit s'attacher à former le caractère de son élève sur la base des préceptes et exemples de morale et de vertu<sup>14</sup>. Et, insistant sur la surveillance qu'accompagne la fonction de gouvernante, il précise que l'institutrice doit s'engager à ne jamais quitter son élève sans l'avoir confiée au préalable à ses parents. Le journal concrétise cet idéal de contrôle qui doit s'exercer sur chaque instant de la vie de l'enfant.

Conformément aux instructions de Félicité de Genlis, les journaux rédigés par Esther Monod et Clémentine Witel sont tenus au quotidien sous la forme d'un compte rendu des diverses activités de leurs pupilles, durant lesquelles le comportement est évalué. Esther Monod focalise sa rédaction sur trois points principaux ; l'attitude de la princesse envers elle-même, ses professeurs et les domestiques, sa façon de se comporter avec ses sœurs et sa conduite durant ses leçons. Bien que plus prolixe, le journal de Cécile reprend sensiblement les mêmes éléments. En revanche, pour la première institutrice, qui pense-t-on, impose la technique dans la famille Constant, la forme discursive du compte rendu varie au gré des jours. La scriptrice s'adresse parfois directement à Cécile pour la complimenter, la réprimander ou lui demander des explications. Affichant une nature profondément pieuse dont témoigne sa présence assidue au prêche, elle interpelle régulièrement Dieu, l'implorant de la soutenir dans sa tâche. À l'occasion, elle prend à témoin un lecteur « virtuel<sup>15</sup> ». Cette pratique fait écho à l'impression de Rudolf Dekker, qui, dans son étude sur les écrits personnels hollandais, dit avoir constaté avec surprise que certains textes destinés à la famille semblent avoir été écrits avec un lecteur anonyme derrière la tête<sup>16</sup>. L'institutrice prend à partie ce lecteur imaginaire pour maintenir le suspense ou pour lui demander de façon rhétorique une explication à la conduite blâmable de la jeune fille. Enfin, Clémentine Witel s'adresse personnellement des encouragements ou des injonctions. Cette dernière, tout comme Esther Monod, déploie dans les comptes rendus, tout un panel de stratagèmes éducatifs – alternant honte et émulation – destinés à orienter la conduite de sa jeune élève. Ainsi, par leur plume, les gouvernantes préviennent, rappellent à l'ordre, menacent ou parodient le comportement. Clémentine établit des comparaisons désavantageuses pour Cécile avec d'autres demoiselles – et Esther avec les sœurs de son élève – ou se moque d'elle et de sa conduite :

14. Contrat signé entre Antoinette Benoît et César Constant le 14 juillet 1812 (ACV, P Constant Ci 2).

15. Ou « lecteur tiers », comme le rappelle LUCIANI Isabelle, « Conclusion. Le récit de soi comme un projet d'histoire sociale », in Isabelle LUCIANI (dir.), *Écriture, récit, trouble(s) de soi : perspectives historiques (France, XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2012, p. 251.

16. DEKKER Rudolf M., « Egodocuments in the Netherlands from the Sixteenth to the Nineteenth Century », art. cité, p. 275.



« Chère Cécile quand on vous dit de faire des lettres d'après le modèle vous faites des A si l'on vous dit de cesser vous continuez toujours. Est-ce un manque d'esprit je le crois car j'aime mieux que Cécile soit sottre que méchante. Ainsi donc vous ne comprenez pas ce qu'on vous dit, ce n'est pas votre faute. Faites m'y penser si je viens à l'oublier et si je vous répète souvent la même chose. [...] Dites moi seulement M<sup>elle</sup> je suis trop sottre pour me souvenir de cela<sup>17</sup>. »

L'institutrice use volontiers d'un ton ironique, de même que dans la pratique, elle-même et les parents utilisent régulièrement la moquerie. L'institutrice a conscience que Cécile est particulièrement sensible à ce moyen, ce qui explique qu'ils y aient recours :

« A diner Cécile auroit été très supportable si elle avoit mangé plus proprement mais elle remplissoit sa bouche comme font les enfans affamés ou mal appris. Cela nous a bien fait rire et comme Cécile n'aime point à être plaisantée elle se gardera bien de s'y exposer à l'avenir<sup>18</sup>. »

Due à la condition princière de sa pupille, l'ironie est, sous la plume d'Esther, plus subtile. Elle cherche en revanche à la responsabiliser quant à son âge et à sa position. Variant la méthode, les institutrices puisent également dans des moyens plus positifs tels que la flatterie, les remerciements, les éloges ou les promesses pour Clémentine Witel et la valorisation des bonnes actions pour Esther Monod. Ainsi, toutes les marques de sagesse et les moments où les jeunes filles ont témoigné de leur aptitude à se conformer à ce que l'on attend d'elles sont scrupuleusement consignés, loués et récompensés.

Tout comme le jeune prince placé sous la tutelle du comte de Roseville qui se présente chaque matin dans le cabinet de son précepteur pour en solliciter la lecture<sup>19</sup>, les institutrices attendent d'Helena et de Cécile la même initiative. Helena se doit de marquer son désir de se corriger en souhaitant prendre connaissance de la relation des éventuelles erreurs commises que l'institutrice lui fait la faveur de relever. Cette responsabilisation implique également que la jeune princesse vienne spontanément avouer ses fautes – en particulier celles qui se sont passées en l'absence de l'institutrice – pour qu'elles puissent prendre place dans le cahier. Quant à Clémentine Witel, elle se dispense à l'occasion d'écrire de mauvaises actions parce que la jeune fille les a spontanément avouées à ses parents. Prendre conscience de ses erreurs et trouver le courage de les avouer est considéré comme la meilleure voie pour se corriger dans un processus qui s'est éloigné de sa connotation religieuse. Ainsi, dans le journal d'Helena, Dieu n'est-il jamais évoqué. La jeune fille doit s'améliorer afin de remplir les devoirs qu'elle a envers ses parents, son institutrice et elle-même. Comme la technique du journal

17. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 7<sup>e</sup> cahier, mercredi 16 mai 1810.

18. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> cahier, mardi 1<sup>er</sup> août 1809.

19. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore, op. cit.*, t. I, lettre XXXVI, p. 177.

en témoigne, l'aveu devient une véritable pièce maîtresse de la formation morale<sup>20</sup>. Le philosophe allemand Basedow soulignait, dans sa *Méthode élémentaire*, les bienfaits de la démarche et la façon dont celle-ci se devait d'être envisagée :

« Rien de plus important pour les enfants, quand ils ont été désobéissants, quand ils ont offensé quelqu'un & qu'ils commencent à sentir leur tort, que de les accoutumer à faire l'aveu de leurs fautes avec une certaine franchise. Mais il est toujours nuisible d'employer la violence pour les porter à cette démarche; car s'ils ne reconnoissent pas leur faute du fond du cœur, c'est une hypocrisie qui déprave leur caractère<sup>21</sup>. »

Le journal tel que le conçoit Félicité de Genlis soutient ce processus. Ainsi, le comte de Roseville insiste-t-il sur le fait que le jeune prince écoute le compte rendu, lors de la première lecture, sans mot dire, manifestant par son silence la reconnaissance de ses torts. Pour Cécile, l'acceptation tacite des comptes rendus rédigés par l'institutrice – et des fautes commises – se fait en deux temps; chaque matin elle prend connaissance du journal de la veille et chaque semaine elle lit à ses parents les pages relatives aux sept jours écoulés.

### Façonner des jeunes filles modèles

Dans la famille Constant, le journal est renforcé par deux autres moyens destinés, eux aussi, à influencer le comportement de la jeune Cécile. Ces outils ne sont pas issus des ouvrages de Félicité de Genlis mais de ceux de Johann Bernhard Basedow illustrant la faculté des éducateurs à puiser dans la littérature les moyens qui leur semblent les plus à même de les servir dans leur tâche. Ainsi, chaque action de la jeune fille est récompensée ou sanctionnée par une bonne ou une mauvaise note inscrite sur un tableau, débouchant sur un système de punitions et de récompenses. Au terme de la semaine, si les bonnes notes excèdent les mauvaises, la jeune fille reçoit une récompense. Dans le cas inverse, elle se voit contrainte à payer une amende<sup>22</sup>. À cela s'ajoute l'usage d'un « livre noir », destiné à prendre note

20. Pour Françoise Simonet-Tenant, si le XVIII<sup>e</sup> siècle laïcise l'aveu, l'individu en intériorise l'obligation. Avouer ne répondrait plus seulement à une injonction mais serait devenu un besoin (SIMONET-TENANT Françoise, *Journal personnel et correspondance [1783-1939]*, ou, *Les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia/Bruylant, coll. « Au cœur des textes; 18 », 2010, p. 20).

21. BASEDOW Johann-Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation*, op. cit., p. 53-54.

22. L'utilisation de l'argent comme moyen de récompense ou comme sanction apparaît comme une pratique largement répandue. Ainsi, Sophie d'Erlach, fille du seigneur de Wildegg confiée à sa grand-mère durant sa prime enfance, relate-t-elle dans son autobiographie qu'elle reçoit 5 batz pour chaque psaume appris et récité. Le système est rapidement instrumentalisé par l'enfant qui déclare s'être dès lors appliquée à l'apprentissage de nouveaux psaumes lorsqu'elle avait besoin d'argent (ERLACH Sophie d', née EFFINGUER DE WILDEGG, *Autobiographie, 1766-1824*, ACV, P Charrière de Sévery Ci 37, p. 2).

des paroles grossières que Clémentine Witel ouvre à l'occasion<sup>23</sup>. Si ce livre noir semble n'avoir pas fait long feu, ce n'est qu'à l'âge de seize ans que le système de notation est abandonné car la jeune fille est jugée, comme l'écrit l'institutrice « en âge à présent de se conduire raisonnablement par elle-même et sans y être engagée par des bonnes notes<sup>24</sup> ».

Dans la famille Constant, journal, livre et notes sont combinés pour contraindre étroitement le comportement de l'enfant. Ils témoignent d'un désir de modeler la personnalité – sorte de « corsetage » des âmes<sup>25</sup> – de la jeune fille dans le sens désiré par les parents et par les gouvernantes. Alors que l'observation est orientée vers l'amélioration de l'enfant, l'écriture se veut performative. On attend que la rédaction, ou la menace de la rédaction, agissent sur le comportement dans un sens positif comme le formule la gouvernante d'Helena Pavlovna : « Elle a été douce et aimable comme hier et j'ai promis que le journal serait embelli de bons témoignages, ce qui a paru causer une grande joie à son altesse et fortifier encore l'envie de bien faire<sup>26</sup> » ou dans un sens prohibitif comme l'utilise Clémentine Witel à l'occasion : « On a eu de la peine à la calmer et j'ai vu le moment où il faudrait la menacer du journal pour la faire entrer dans son lit et y rester tranquille<sup>27</sup>. » Il est envisagé comme un moyen temporaire, appelé à être abandonné lorsque la conduite de la jeune fille le permettra. Clémentine Witel en fait le vœu pieux lorsqu'elle entame le douzième cahier : « Puisse ce livre qui commence si bien et que M. Constant a choisi couleur de l'espérance n'avoir plus de successeur et Cécile être devenue si douce que la plume m'en tombe des mains pour ménager sa modestie<sup>28</sup>. » Écrire les fautes de l'enfant est aux dires des institutrices une souffrance à laquelle elles ne se résolvent qu'à contrecœur et pour le bien de leur élève. Elles ambitionnent au contraire de rédiger une belle histoire :

« Chère Cécile il ne tient qu'à vous de rendre ce journal charmant à l'avenir. Faites en sorte que je n'aie plus rien à y écrire de pénible et que votre histoire soit celle d'un enfant doux, obéissant et aimable vous pouvez être tout cela malgré votre excessive vivacité et vos sept ans<sup>29</sup>. »

Ce souhait, exprimé par Clémentine, l'est également, et dans des termes presque similaires, par Esther Monod, qui écrit en préambule : « Je viens de vous quitter, Madame, et je m'occupe encore de vous en m'imposant la tâche d'écrire chaque soir l'histoire de votre journée. Il est au pouvoir

23. « Ma petite joie a été sage dès le matin l'examen a été bon et parce que le livre noir ne reprochait aucune parole grossière M. Constant a payé 13 bonnes notes de plus qu'il ne devoit et en argent tout neuf » (WITEL Clémentine, *op. cit.*, 7<sup>e</sup> cahier, 10 mai et 13 mai 1810).

24. BENOÎT Antoinette, *op. cit.*, 12<sup>e</sup> cahier, 8 mars 1819.

25. SIMONET-TENANT Françoise, *Journal personnel et correspondance*, *op. cit.*, p. 151.

26. MONOD Esther, *op. cit.*, 16 mars 1792.

27. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, 30 mai 1809.

28. *Ibid.*, 12<sup>e</sup> cahier, 12 août 1811.

29. *Ibid.*, 6<sup>e</sup> cahier, 17 février 1810.

de votre Altesse Impériale de me rendre cette occupation aussi douce qu'agréable, c'est en me fournissant les moyens d'écrire beaucoup de bien<sup>30</sup>. » L'assimilation du journal à une « histoire » de la vie des jeunes filles montre l'influence déterminante de la littérature sur les pratiques. Par le truchement de la plume, Cécile et Helena deviennent des personnages dans lesquelles les scriptrices souhaitent retrouver les qualités des jeunes héroïnes des romans pédagogiques – telles Émilie, Adèle ou Caroline – ce qui rend compte du désir de les contraindre dans ces modèles de comportement. Ainsi, Clémentine Witel rapproche-t-elle explicitement Cécile des personnages fictionnels du *Magasin des enfans* de Marie Leprince de Beaumont, la jeune Lausannoise devenant à l'occasion, en fonction de son comportement, « Lady Babiole », « M<sup>lle</sup> Gentille » ou « M<sup>me</sup> Volontaire<sup>31</sup> ». Par période également, s'inspirant, pour appâter son futur lecteur, d'usages littéraires, l'institutrice donne un sous-titre aux différents comptes rendus. Ainsi celui du lundi 15 juillet 1811 est-il intitulé *La complaisance* et celui du mercredi 31 du même mois *L'affreux caprice*. Si les institutrices sont contraintes de faire la litanie de leurs reproches envers leurs pupilles qui ont été désobéissantes, qui se sont salies, qui se sont montrées malpolies ou qui n'ont pas travaillé avec assez d'assiduité, ceux-ci renvoient en miroir leur perception de l'enfance. Helena et Cécile, tout comme les héroïnes de la littérature d'éducation, ne sont pas des petites filles sans défaut parce qu'elles sont encore des enfants revêtus des caractéristiques tels le naturel, la légèreté ou le goût pour les activités ludiques qui caractérisent cet état. En revanche, elles sont perfectibles et entrent de « bon gré » dans le jeu de l'éducation pour devenir des jeunes filles accomplies, modèle qui demeure l'idéal de la société nobiliaire et bourgeoise à la fin du XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle. C'est à cela qu'aspire ouvertement Clémentine Witel : « Si Cécile doit être à 15 ans une petite demoiselle accomplie je voudrais la voir alors au prix de 10 ans de ma vie. Ce ne serait pas payer trop cher un si grand bonheur<sup>32</sup>. »

Dans le monde de représentation – la cour – auquel appartient Helena, où cette dernière attire tous les regards, le journal que rédige Esther Monod habitue la jeune fille à un autocontrôle continu. Il la prépare à cette position particulière en lui renvoyant constamment en miroir son comportement afin qu'elle apprenne à adapter sa conduite sachant qu'elle sera toute sa vie observée et évaluée. Son rang induit des devoirs qui lui sont propres et que soutient l'écriture :

« Voilà donc à quoi Madame Helene s'expose par les négligences répétées au lieu de cela si elle prenait la ferme résolution de changer de conduite, Elle pourrait un jour par ses vertus, ses connaissances, et ses talents, être un des

30. MONOD Esther, *op. cit.*, p. 1.

31. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, 8 juillet 1809.

32. *Ibid.*, 11<sup>e</sup> cahier, 22 juillet 1811.

ornements de son Siecle et faire le bonheur de ceux qui dépendront d'Elle. La place que Son Altesse occupe attire les regards et demande beaucoup, on sait qu'Elle est née avec les plus heureuses dispositions, qu'Elle à tous les moyens possibles pour les développer. Mais si Madame Helene ne répond pas à ce qu'on est en droit d'attendre d'Elle, combien alors Elle serait coupable, et que de reproches on aurait à lui faire<sup>33</sup>. »

L'argumentation de la gouvernante se rapproche du plaidoyer de Félicité de Genlis dans son *Discours sur l'éducation du dauphin* qui souhaitait, par la publicité donnée à son journal d'éducation que « placé, pour ainsi dire, dans tous les momens de sa vie, sous les yeux de la Nation, il [le dauphin] apprendroit, dès son enfance, à la regarder comme un juge respectable de ses actions & de sa conduite, & le suffrage du peuple deviendrait pour lui la plus glorieuse des récompenses<sup>34</sup> ».

Dans le milieu bourgeois, l'importance d'une certaine forme de paraître qu'accompagne une autosurveillance soutenue semble tout aussi essentielle. Une haute naissance implique des devoirs et exigences et Clémentine Witel répète régulièrement à la jeune Cécile, avec nombre d'expressions imagées, qu'elle n'a pas le comportement d'une jeune fille qui peut se prévaloir d'une naissance telle que la sienne. La scriptrice s'offusque notamment lorsqu'elle aperçoit sa pupille en train de se traîner sous la table : « il ne faut plus se permettre ce jeu-là qui ressemble plus au cadet des fils du fermier qu'à une petite demoiselle<sup>35</sup> » ou lorsqu'elle agit sans distinction : « Cécile ne traitez pas ce bâton comme feroit un bambin de Lausanne<sup>36</sup>. » Dès son plus jeune âge, Cécile est intégrée dans l'univers social de ses parents tout en se construisant progressivement le sien. Puisque les membres de la société assistent à l'évolution de la jeune fille, on souhaite qu'elle se fonde, sans trop tarder, dans le moule des attentes du milieu.

L'âge auquel les institutrices débutent la rédaction influe indubitablement sur la forme du journal. Alors que Louise Martin choisit de rédiger un journal d'éducation pour sa jeune pupille qui n'a que trois ans, Cécile et Helena, âgées de six et huit ans, ont selon la conception commune déjà atteint l'âge de raison au moment où leurs gouvernantes prennent la plume. Le développement de leur conscience leur permet de distinguer le bien du mal. Le journal – de type éducatif – renforce alors l'éducation morale dispensée notamment par les lectures. L'étude de cas menée par Arianne Baggerman sur les pratiques de lecture du jeune scripteur hollandais, Otto van Eck, a permis de mesurer l'impact des lectures moralisatrices sur ce garçon. Imprégné par ce genre littéraire, Otto ne peut lire un ouvrage sans chercher à identifier les considérations morales qu'il véhicule, comme en

33. MONOD Esther, *op. cit.*, 20 avril 1792.

34. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin*, *op. cit.*, p. 43.

35. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 3<sup>e</sup> cahier, 5 août 1809.

36. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> cahier, 4 juillet 1809.

témoigne l'extrait qu'il tire du *Katechismus der natuur* (1777-1779) rédigé par Johannes Florentius Martinet dans lequel il ajoute une morale à un ouvrage qui n'en comporte pas<sup>37</sup>. Dans la famille Constant, les histoires servent de miroir à la jeune Cécile quant à son propre comportement et la morale lui indique la voie à suivre. Le 28 juillet 1809, alors qu'elle est âgée de six ans, l'institutrice rend compte :

« Cécile a refusé à Monsieur son papa de lire un nom qui nous est bien cher et Cécile a résisté aux prières puis aux ordres de Monsieur Constant. Qu'en est-il résulté? Cécile a été renvoyée et le porte-feuille s'est fermé. Cécile n'a senti sa faute et ne l'a réparée qu'après avoir lu l'histoire d'une petite Caroline qui s'est corrigée de ses déffauts. Cécile l'imitera et vous verrez comme elle va s'acquitter de son examen et mériter les caresses de ses parens<sup>38</sup>. »

Cet usage moralisateur et édifiant que fait Clémentine Witel est conforme à celui que propose la littérature d'éducation dans laquelle les contes servent de support aux discussions. Ce procédé constitue la trame du *Magasin des enfants* de Marie Leprince de Beaumont, alimente les *Conversations d'Emilie* (1773) de Louise d'Épinay et se retrouve dans les ouvrages de Félicité de Genlis. Ces ouvrages, appartenant à cette nouvelle littérature à destination des enfants orientée fortement vers le développement de la vertu<sup>39</sup>, proposent du reste une mise en abyme de l'impact que devraient avoir les lectures édifiantes sur le comportement enfantin. Dans le *Magasin des Enfans*, les contes narrés par la gouvernante sont analysés par les jeunes filles afin qu'elles en comprennent – et intègrent – la morale. L'utilisation est la même dans les *Veillées du château*. Madame de Clémire dont le mari se rend à l'armée quitte Paris en compagnie de ses trois enfants pour s'installer dans un petit château bourguignon. En accord avec la grand-mère, partie avec eux, elle décide, pour animer leur soirée de leur conter chaque soir des histoires susceptibles de les intéresser mais surtout de les instruire. L'effet est à la hauteur de ses espérances. Ainsi, après les quatre premières veillées, ayant entendu l'histoire de Delphine, une jeune fille gâtée qui découvre progressivement la valeur de l'argent et la satisfaction que donnent les actions désintéressées et charitables, les enfants de M<sup>me</sup> de Clémire décident de réserver les huit livres qu'ils envisa-

37. BAGGERMAN Ariane, « The Moral of the Story: Children's Reading and the Catechism of Nature around 1800 », in Pamela H. SMITH et Benjamin SCHMIDT (dir.), *Making knowledge in early-modern Europe: Practices, objects, texts, 1400-1800*, Chicago, Chicago University Press, 2007, p. 143-161.

38. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, 28 juillet 1809.

39. Le développement de la littérature enfantine en l'Angleterre à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle qui se signale par sa forte dimension morale a été étudié par Sophie Loussouarn, « La littérature enfantine en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle », *XVII-XVIII. Bulletin de la société d'études anglo-américaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, n° 50, 2000, p. 99-114. Elle souligne notamment la volonté progressive de transmettre cette morale non par des contes mais par des histoires qui mettent en scène la vie quotidienne à laquelle les enfants peuvent s'identifier.

geaient de dépenser pour un cabinet vitré destiné à exposer des papillons, pour venir en aide à une personne dans le besoin<sup>40</sup>. Deux veillées sont consacrées à l'histoire d'Églantine, une jeune fille dont l'indolence gâche l'éducation soignée qui lui est offerte. Aussitôt Caroline, l'une des deux filles de M<sup>me</sup> de Clémire, promet d'être plus soigneuse, attentive et appliquée<sup>41</sup>.

Les journaux accompagnent l'usage de la littérature à fin d'édification en permettant aux gouvernantes de dispenser aux jeunes filles des leçons – en fonction de leur comportement – comme le suggérait Félicité de Genlis dans son *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin* :

« Le journal particulier de ses fautes & de ses bonnes actions formeroit également son cœur & son esprit. Les seules réprimandes faites de vive voix, au moment de la faute commise, ont peu d'efficacité, ou même ne produisent qu'un effet contraire à celui que l'Instituteur se propose. Trop souvent, dans les premiers mouvements, l'humeur & la vivacité se mêlent aux leçons, & presque toujours l'instant où l'on vient d'avoir un tort, est celui où l'on est le moins disposé à le sentir. Mais les leçons qu'on écrit sont toujours sages, parce qu'elles sont toujours réfléchies. Rien de ce qui peut les rendre frappants n'y est omis ; on ne se contente pas de les faire une seule fois, on peut les graver dans la tête de son Eleve<sup>42</sup>. »

Dans *Adèle et Théodore*, la page du journal du prince que le comte de Roseville transcrit pour son correspondant amalgame étroitement le compte rendu de la journée avec des leçons destinées à démontrer les conséquences d'attitudes inappropriées. Ainsi, alors que le prince a commis une faute en accusant à tort l'un de ses valets d'avoir contrevenu à ses ordres, le gouverneur lui explique quelle attitude aurait dû être la sienne, à savoir celle d'un homme avisé s'attachant à prendre des renseignements avant de se forger une opinion<sup>43</sup>. Esther Monod, Clémentine Witel et Antoinette Benoît se conforment à cette façon de procéder. Des leçons de morale, dispensées en fonction de leurs observations, viennent fixer sur le papier et graver dans la mémoire des jeunes filles celles dispensées oralement. Lorsque, par la faute d'Helena, sa jeune sœur est privée de sa visite hebdomadaire à ses illustres parents, le grand-duc Paul et la grande-duchesse Marie Feodorovna, l'institutrice s'indigne du manque de courage dont elle a fait preuve en refusant d'endosser sa responsabilité auprès d'eux. Elle relate alors toute la scène et rappelle la leçon qu'elle s'est employée à dispenser : « J'ai tâché de faire sentir à Madame Hélène qu'une étourderie peut se pardonner, mais que rien ne peut excuser une légèreté qui étouffe en nous la sensibilité, la justice et le devoir<sup>44</sup>. » En mêlant ainsi étroitement ces deux dimen-

40. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Les veillées du château*, op. cit., p. 62-63.

41. *Ibid.*, p. 162-210.

42. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin*, op. cit., p. 44.

43. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore*, op. cit., t. I, lettre XXXVI, p. 178-179.

44. MONOD Esther, op. cit., 24 avril 1792.

sions, les institutrices entendent donner un impact fort aux erreurs de leurs élèves les utilisant comme des *exempla*. Le journal agit alors comme un soutien à la conscience en développement de l'enfant, les institutrices leur soufflant, par le biais de la plume, les pensées que devrait leur inspirer leur comportement sur fond, là encore, de craintes quant à la nature inaltérable des impressions comme le rappelle Clémentine Witel à sa pupille : « on peut s'instruire toute sa vie ; mais le caractère une fois formé ne se corrige plus. Cécile pensez y bien et aidez nous si vous désirez votre bonheur et le nôtre<sup>45</sup> ». En leur montrant la voie à suivre et en stigmatisant leurs fautes, le journal les aide à atteindre cet idéal élevé.



Le journal d'éducation, dans lequel l'éducateur prend note de ses observations sur ses élèves et réfléchit à leur formation ou le journal éducatif, destiné à influencer la conduite de l'enfant, sont deux instruments auxquels les précepteurs et gouvernantes eurent recours dans le cadre de leur pratique. À l'instar du physicien qui observe et recueille les faits de la nature, l'éducateur se doit d'observer le matériau – l'enfant – qui lui est confié. Pour Pierre Prevost, le journal permet une « scientification » – bienvenue – de l'éducation en offrant la possibilité de réorienter constamment les interventions éducatives en fonction des observations. Mais écrire offre également l'opportunité de marteler l'importance de la fonction et de prouver son implication en répondant aux critiques très vives véhiculées à l'encontre des éducateurs par la littérature d'agrément et la littérature pédagogique. Les précepteurs et gouvernantes s'approprient, par l'écriture, un statut de pédagogue auquel leur formation ne les a pas préparés mais que leur fonction appelle. Elle leur permet d'affirmer avec force leur légitimité, leur engagement et les connaissances acquises par la lecture et l'expérience. La foi dans l'éducation et la fonction se lit dans ces journaux qui portent en filigrane les craintes mais aussi les attentes que suscite l'idée de la puissance de l'éducation. Commettre des fautes dans un domaine de cette importance, c'est à la fois trahir la confiance des parents qui leur ont confié un dépôt précieux et manquer à leur devoir. Mais réussir cette tâche et façonner des jeunes gens vertueux, c'est, à l'inverse, contribuer activement à une régénération souhaitée de la société. Pour des personnes qui se disent profondément pieuses, telles que Louise Martin et Clémentine Witel, il n'est pas concevable de faillir à cette tâche qui dépasse la formation sociale et intellectuelle pour inclure le développement – hautement sensible – de la conscience de l'enfant. Et former de jeunes princesses renforce encore la perception de l'importance de la fonction. Sur la base des écrits de Félicité de Genlis, et encouragées par les modèles proposés par la nouvelle littéra-

45. WITEL Clémentine, *op. cit.*, 7<sup>e</sup> cahier, 23 juin 1810.



ture à destination des enfants, les gouvernantes ont tenté de modeler leurs jeunes élèves par la pratique du journal, témoignant du pouvoir qu'elles accordaient à l'écriture pour soutenir le processus d'amélioration.

*Troisième partie*

**LES PARENTS ET LA PLUME**



À l'instar des précepteurs et gouvernantes, les parents éclairés s'intéressent à la pratique diaristique. Treize journaux d'éducation tenus par des pères et des mères, dont la rédaction a débuté entre 1769 et 1820, ont ainsi été retrouvés dans les fonds d'archives de familles romandes. Entre journal d'éducation et chronique d'observation, ces écrits apportent un témoignage précieux d'un investissement éducatif mais aussi sentimental qui s'inscrit dans un contexte marqué par la nécessité d'affirmer une relation parents-enfant qui se voit au même moment redéfinie et remodelée. Ils offrent l'opportunité de confronter les doctrines dont ils sont porteurs et les pratiques auxquelles ils renvoient avec le discours dominant qui marque la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Celui-ci doit un lourd tribut à Rousseau et à la répartition des tâches entre père et mère qu'il a proposée dans son roman épistolaire à succès, *Julie ou la Nouvelle Héloïse* et dans l'*Émile*. La prime enfance et les soins qui s'y attachent sont dévolus à la mère avec l'obligation morale d'allaiter son enfant. Julie apparaît comme la mère idéale, chargée de préparer ses fils jusqu'à l'âge de sept ans, âge à partir duquel l'éducation passera sous le contrôle exclusif du père. Ce modèle circonscrit les femmes dans une sphère bien définie tout en leur donnant, comme le relève l'historienne Jennifer Popiel, un espace sur lequel régner<sup>1</sup>. Quant aux pères, les philosophes-pédagogues ne cessent de les appeler à prendre en main leurs responsabilités éducatives. Et ces derniers cherchent à imposer leurs méthodes désirant guider les parents dans leur tâche et influencer leurs pratiques au quotidien. Locke, Rousseau, Basedow, Félicité de Genlis, Pestalozzi, pour ne citer qu'eux, proposent des modèles qu'ils imaginent directement applicables par leurs lecteurs et lectrices. Le Lausannois Jean-Pierre de Crousaz, dans son *Traité de l'éducation des enfants*, publié en 1722, insistait déjà sur cette dimension, précisant dans sa préface : « mon dessein a moins été de dire tout ce qu'on peut faire, que d'apprendre la manière de faire, avec plus de fruit, ce qui se doit<sup>2</sup> ». Son collègue et ami, le professeur

1. POPIEL Jennifer J., « Making Mothers: the Advice Genre and the Domestic Ideal, 1760-1830 », *Journal of Family History, Studies in Family, Kinship and Demography*, n° 29, 4, 2004, p. 341.

2. CROUSAZ Jean-Pierre de, *op. cit.*, t. I, préface.

genevois d'histoire ecclésiastique, Ami Lullin, répond à cette attente, lui annonçant, dans une lettre : « j'ay fait un extrait une plume à la main de votre excellent traité de l'Éducation que j'ay réduit en maximes à l'usage de ma famille [...] j'agis conformément à vos preceptes<sup>3</sup> ». Les pratiques que donnent à voir les journaux d'éducation permettent de réfléchir à cet usage de la littérature pédagogique.

Ces journaux permettent également d'étudier la perception des scribes et scriptrices à la fois des enfants et du temps de l'enfance : un temps de plus en plus étroitement lié à la construction de la personnalité<sup>4</sup>. Que nous apprennent-ils, y compris dans l'acte d'écrire lui-même, de la signification qu'ont pu prendre les rôles maternels et paternels pour les hommes et les femmes au tournant du siècle, entre normalité et exception ? Quels enjeux prend l'écriture dans un possible rapport de force entre père et mère ? Participe-t-elle ou non à l'*agentivité* féminine, soit à une puissance d'agir telle que l'a définie Judith Butler<sup>5</sup>, en matière d'éducation ? Peut-on parler de performativité de l'écriture ou en d'autres termes, l'écriture de la maternité ou de la paternité a-t-elle contribué à créer et former de nouveaux pères et de nouvelles mères ? Telles sont les questions qui guident le développement de cette troisième partie.

---

3. Lettre d'Ami Lullin à Jean-Pierre de Coursaz, 24 février 1736, BCUL, IS 2049, XII/11.

4. Voir SCHLUMBOHM Jürgen, « Constructing Individuality: Childhood Memories in Late Eighteenth-century "Empirical Psychology" and Autobiography », *German History*, n° 16, 1, 1998, p. 29-42, ainsi que COE Richard Nelson, *When the Grass was Taller: Autobiography and the Experience of Childhood*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1984, p. 1-40.

5. Jacques Guilhaumou qui fait le point sur ce concept tel que l'a proposé Judith Butler précise que cette *puissance d'agir* est moins une volonté inhérente au sujet que « le fait d'une individuue qui se désigne comme sujet sur une scène d'interpellation marquant la forte présence d'un pouvoir dominant » (GUILHAUMOUC Jacques, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, n° 41, 1, 2012, p. 27).

## Chapitre VII

### Responsabilités et sentiments : des rôles parentaux redéfinis

L'historiographie de ces quarante dernières années a relevé un changement d'attitude des pères et des mères vis-à-vis de leurs enfants entre le xvii<sup>e</sup> et le xviii<sup>e</sup> siècle. La famille moderne connaît une évolution sensible et plus particulièrement au cours du xviii<sup>e</sup> siècle, touchant tous ses acteurs : le père, la mère mais aussi l'enfant. Pour l'historien de la famille Lawrence Stone, comme pour l'historienne et spécialiste de l'histoire des femmes Yvonne Knibiehler, qui déroulent les indices, mais aussi les causes du changement, c'est l'émergence d'un mode d'éducation « *maternal, child-oriented, affectionate and permissive*<sup>1</sup> ». Cette nouvelle dimension amène son lot d'injonctions à l'égard des rôles maternels et paternels avec des répercussions tant sur l'écriture personnelle que sur l'investissement éducatif.

#### La bonne mère – le bon père

La maternité est présentée par Yvonne Knibiehler comme une « construction sociale, définie et organisée par des normes, selon les besoins d'une population donnée à une époque donnée de son histoire<sup>2</sup> ». Pour cette historienne, au siècle des Lumières, « l'amour maternel, consécration totale de la mère à son enfant, devient une valeur de civilisation et un code de bonne conduite<sup>3</sup> ». Cette « irrésistible ascension de l'amour maternel<sup>4</sup> », ou « invention de la bonne mère » est clairement perceptible dans la littérature depuis les années 1760. Les plumes féminines orchestrent même dans les romans, comme le dit Isabelle Brouard-Arends, « un véritable plaidoyer promater-

1. STONE Lawrence, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, Londres etc., Penguin Books, 1979, p. 405.

2. L'historienne précise que « la relation mère-enfant, si intime, si personnelle, n'a finalement, malgré les apparences, qu'une autonomie relative : elle est inscrite dans un ensemble culturel et normatif qui la conditionne, en laissant toutefois un jeu suffisant où l'initiative féminine peut intervenir » (KNIBIEHLER Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Presse universitaires de France, coll. « Que sais-je? », 2012, p. 45).

3. *Ibid.*, p. 65.

4. BROUARD-ARENDS Isabelle, *Vies et images maternelles dans la littérature française du xviii<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century », 1991, p. 347.

nel<sup>5</sup> ». La figure maternelle donnée en modèle est proche physiquement et émotionnellement de ses enfants, ce qui implique de les élever au sein même de la famille. On assiste au triomphe de la « conception bourgeoise de la famille<sup>6</sup> » qui s'oppose à la fois au modèle aristocratique et au modèle populaire qui tous deux, mais pour des raisons différentes – par distinction sociale pour les premiers et par contingence économique pour les seconds – recourent aux soins des nourrices<sup>7</sup>. La nouvelle relation mère-enfant se double d'un rôle éducatif important qui va au-delà de la fonction première de génitrice et de nourricière attribuée traditionnellement à la femme<sup>8</sup>.

De la littérature destinée aux mères qui paraît dans l'espace francophone entre 1760 et 1830, émerge un consensus à propos des attributions maternelles : la mère doit allaiter son enfant, l'éduquer durant la prime enfance, lui fournir un modèle irréprochable par sa conduite vertueuse et prendre soin de sa santé<sup>9</sup>. Cette production de manuels et de recueils de conseils pour les mères témoigne, pour Sandro Guzzi, « à la fois de cette nouvelle importance de la figure maternelle et de la pression exercée sur les femmes mariées pour définir leur rôle familial<sup>10</sup> », que renforce du reste toute une iconographie mettant en scène mère et enfants. Nadine Bérenguier qui s'est intéressée aux *conduct books* français de la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle identifie clairement, dans le discours qu'ils élaborent sur les mères, trois périodes successives. Elles vont de la dénonciation de la mauvaise mère qui ne se soucie pas d'éduquer ses enfants et qu'elle repère dans un ouvrage tel *l'Avis d'une mère à ses filles* (1728) de M<sup>me</sup> de Lambert à un investissement maternel devenu la norme pour l'abbé Joseph Reyre dans *l'École des jeunes demoiselles* (1786), Pierre-Louis Roederer dans les *Conseils d'une mère à ses filles* (1795) et Marie-Antoinette Lenoir dans la *Compagne de la jeunesse et l'institutrice et son élève* (1798). Entre les deux et indice d'une transformation en cours, plusieurs textes présentent les bonnes mères comme des pionnières, à l'instar de l'ouvrage *La Gamologie ou l'éducation des filles*

5. *Ibid.*, p. 409.

6. Cette conception passe notamment par une revalorisation des tâches domestiques imparties aux femmes, qui deviennent part intégrante d'un certain capital culturel bourgeois (HABERMAS Rebekka, *Frauen und Männer des Bürgertums: eine Familiengeschichte [1750-1850]*, *op. cit.*). Des études réalisées sur le monde anglophone se sont également intéressées au développement de l'idéal domestique féminin durant le XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècle. Celui-ci y est principalement observé au travers des œuvres littéraires : *conduct books*, *novels* ou traités éducatifs (ARMSTRONG Nancy, *Desire and Domestic Fiction: a Political History of the Novel*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1987).

7. KNIBIEHLER Yvonne, « La mère au foyer », in Geneviève DERMENJIAN, Jacques GUILHAUMOU et Martine LAPIED (dir.), *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publisud, 2000, p. 25.

8. KNIBIEHLER Yvonne, *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, 2001, p. 15.

9. POPIEL Jennifer J., « Making Mothers: the Advice Genre and the Domestic Ideal, 1760-1830 », art. cité, p. 340.

10. GUZZI-HEEB Sandro, « Mère aimée, mère domestiquée? Mères valaisannes du XVIII<sup>e</sup> siècle et leurs fonctions sociales », *Micrologus. Nature, scienze e società*, 2009, p. 444.

*destinées au mariage* (1772) du chevalier de Cerfvol<sup>11</sup> ou *Les Conversations d'Émilie* (1773) de Louise d'Épinay.

Au sujet des sentiments paternels, les contributions composant l'*Histoire des pères et de la paternité* présentent des corpus qui suggèrent un changement d'attitude des pères vis-à-vis de leurs enfants durant l'époque moderne, changement dans les discours mais également dans les pratiques. Ainsi Jean Delumeau relève que, dans la pastorale religieuse catholique du xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècle, « c'est la mansuétude et même la tendresse qui dominant » et que « la tendresse paternelle à l'égard des enfants, et même des filles ose désormais s'exprimer dans les correspondances et les autobiographies<sup>12</sup> ». Cette apparition explicite de la tendresse a été mise en relation par Daniel Roche avec une nouvelle valorisation sociale : « le sentiment neuf de l'enfance n'est pas porté uniquement par l'"amour en plus" (celui-ci existait préalablement), mais plus peut-être par la valorisation des rôles éducatifs et des responsabilités paternelles dont rendent compte les écrits théoriques<sup>13</sup> ». Dans ce même ouvrage, Jean-Claude Bonnet parle d'un « engouement de paternité » dans la seconde partie du xviii<sup>e</sup> siècle, période qu'il dit « marquée par un surinvestissement de l'image paternelle dans tous les domaines<sup>14</sup> ». L'État lui-même modifie ses prescriptions. En France, bien éduquer ses enfants devient ainsi au même moment un facteur prédominant pour obtenir une aide de sa part<sup>15</sup>. L'investissement éducatif apparaît comme un critère pour mériter un soutien ainsi que pour définir sa moralité. Les témoignages sur les mœurs délivrés par les consistoires et notamment le consistoire lausannois mettent en avant précisément cet élément<sup>16</sup>.

11. BÉRENGUIER Nadine, *Conduct Books for Girls in Enlightenment France*, Burlington, VT, Ashgate, 2011, p. 70-73.

12. DELUMEAU Jean, « Introduction II<sup>e</sup> partie. Le discours des deux réformes », in Jean DELUMEAU et Daniel ROCHE, *Histoire des pères et de la paternité*, op. cit., p. 144. Jean de Viguerie se risque à proposer une origine à l'expression de la tendresse paternelle. Pour lui, un ouvrage tel que la *Sagesse* de Pierre Charon publié en 1600, qui connut une diffusion importante – se trouvant dans presque toutes les bibliothèques du début du xvii<sup>e</sup> siècle – aurait « mis la tendresse paternelle à la mode » et ce, par ces mots « nous condamnons cette trogne austère, magistrale et impérieuse de ceux qui ne regardent jamais leurs enfants, ne leur parlent qu'avec autorité, ne veulent être appellés leurs pères, mais seigneurs » (VIGUERIE Jean de, « Le mouvement des idées pédagogiques aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », art. cité, p. 25).

13. ROCHE Daniel, « Introduction III<sup>e</sup> partie. L'aventure des fils », in *Histoire des pères et de la paternité*, op. cit., p. 242.

14. « De la famille à la patrie », *ibid.*, p. 246.

15. TUTTLE Leslie, « Celebrating the Père de Famille: Pronatalism and Fatherhood in Eighteenth-Century France », *Journal of Family History*, n° 29, 4, 2004, p. 371 sq.

16. « Le très Noble et Magnifique Seigneur Baillif ayant trouvé bon qu'il fût porté ici un témoignage des mœurs et de la conduite du Sr. Jean Louis Panchaud, de la part du Vénérable Consistoire de Lausanne. Nous déclarons avoir vu des témoignages publics et authentiques de sa conduite dans les différents endroits où il a séjourné. Ajoutant que depuis quatorze mois qu'il est de retour à Lausanne, lieu de sa Bourgeoisie, il s'est parfaitement comporté, à tous égards, comme honnête homme occupé de l'éducation de sa famille et de l'exercice d'une profession qui prospère et pour



Les pédagogues ne craignent plus de placer les pères face à ce devoir : dans la littérature d'éducation ils se voient attribuer la responsabilité de l'éducation de leurs fils. Ainsi Guillaume Grivel, dans sa *Théorie de l'éducation* sous-titrée *Ouvrage utile aux pères de famille et aux instituteurs*, affirme : « C'est au père à étudier le caractère, les goûts & l'inclination de son fils, pour développer & mettre à profit ses talents, en le disposant de bonne heure à servir sa Patrie dans l'état pour lequel il laisse entrevoir plus de capacité<sup>17</sup>. » Pour lui, peu d'excuses justifient qu'il renonce à cette tâche : « Son premier devoir c'est le soin de ses enfants. Ses affaires du plus grand poids c'est leur éducation & leur bonheur, & rien ne sauroit l'empêcher d'y travailler lui-même, à moins que la Patrie ne l'appelle, ou qu'une dure nécessité ne l'en dispense<sup>18</sup>. » Que les ouvrages pédagogiques interpellent de plus en plus fréquemment les pères, mais aussi les mères, dans leurs titres ou sous-titres constituent des signes qui ne trompent pas quant à la cible visée. Ainsi Basedow adresse-t-il son manuel élémentaire « en particulier aux parents et aux maîtres<sup>19</sup> ». Quant à Pestalozzi, ce sont les mères, premières institutrices naturelles de leurs enfants, qu'il cherche à guider par le biais d'ouvrages tels *Comment Gertrude instruit ses enfants* (1801) et le *Livre de mères* (1803)<sup>20</sup>.

En 1722, dans son *Traité de l'éducation des enfants*, le philosophe lausannois Jean-Pierre de Crousaz engageait les parents à ne gratifier leurs enfants de leur présence qu'avec parcimonie<sup>21</sup>. Son collègue et ami, le professeur genevois d'histoire ecclésiastique Ami Lullin, reprend, quelque vingt ans plus tard, ce même discours dans une publication destinée à un lectorat féminin intitulée *La femme de mérite* diffusée à Genève à la fin des années 1740<sup>22</sup>. Alors qu'il établit une liste des devoirs féminins, leur présence assidue auprès des enfants n'est pas perçue comme une qualité,

---

lui et pour le Public », cité dans MORREN Pierre, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève, Labor et Fides, 1970, p. 19.

17. GRIVEL Guillaume, *Théorie de l'éducation; ouvrage utile aux pères de famille et aux instituteurs*, Paris, Chez Moutard, 1775, t. I, p. 230.

18. *Ibid.*, p. 230-231.

19. BASEDOW Johann-Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation*, *op. cit.*, page de titre.

20. Danièle Tosato-Rigo met en lumière les critiques que souleva cet appel aux mères des milieux populaires dans un rêve d'ennoblissement du peuple par la voie de l'instruction (TOSATO-RIGO Danièle, « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », in Heinrich PESTALOZZI [dir.], *Écrits sur la Méthode* : vol. 5 : *Comment Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants*, introduction et traduction de Michel Soëtard, Mont-sur-Lausanne, LEP Loisirs et Pédagogie, 2013, p. 187-199).

21. CROUSAZ Jean-Pierre de, *Traité de l'éducation des enfants*, *op. cit.*, t. I, p. 84-176.

22. LULLIN Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, BGE, Ms. Lullin 51, 4 cahiers. Cette publication, dont seuls les manuscrits ont été conservés à la BGE dans le fonds Lullin, est présentée brièvement par Juliette MICHAËLIS, « "La femme de mérite" selon le pasteur Ami Lullin (1746) », in Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (dir.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation : musée d'ethnographie, 1997, p. 33-37. Ces textes auraient été diffusés entre 1746 et 1751.

message qui conserve les traces de la dénonciation du mignotage qui avait été particulièrement vive à la fin du xvii<sup>e</sup> siècle<sup>23</sup> :

« une mère qui glousse sans cesse (que l'on pardonne le terme) et qui ne s'éloigne jamais de sa couvée devient proprement une femme de charge ; sa présence pour être trop continuelle perd de son poids, et ses avis pour être trop fréquens de leur autorité. Les enfans doivent regarder l'Appartement de leurs Parens comme le séjour des Plaisirs ; y être admis est pour eux une récompense<sup>24</sup> ».

C'est un tout autre modèle d'éducation que présente, au début des années 1780, *Adèle et Théodore*. M<sup>me</sup> de Genlis ne craint plus de préconiser l'investissement exclusif des parents, ce qu'elle présente volontairement comme une évidence<sup>25</sup>. Au terme de l'ouvrage, elle insiste sur la possibilité de mettre en pratique ce modèle affirmant par la voix de son héroïne : « ma méthode est bonne, mon système n'est point chimérique<sup>26</sup> ».

Et les contemporains prennent pleinement conscience de cette nouvelle tendance. En 1811, François Guizot, dans l'introduction de son périodique *Annales sur l'éducation* commente ce recentrage éducatif sur les parents qu'il attribue aux changements sociétaux consécutifs à la Révolution :

« Un grand changement s'est fait sentir dans les mœurs en France depuis environ cinquante ans : les soins de l'Éducation, longtemps abandonnés à des subalternes ou à des étrangers, sont devenus par degrés l'occupation principale des parents eux-mêmes. La révolution, en réduisant beaucoup de fortunes, en rompant beaucoup de liens de société factices, a resserré les liens de famille, rapproché les pères des enfans, et ceux-ci sont devenus dès leur premier âge un objet d'attention pour la société qu'ils doivent renouveler à leur tour<sup>27</sup>. »

Talleyrand ne dit pas autre chose, lui qui évoque sa prime jeunesse dans ses *Mémoires*. Il écrit avoir été placé en nourrice sans n'avoir jamais connu la maison paternelle, ni du reste ses parents eux-mêmes, puis confié à sa grand-mère dès l'âge de quatre ans. Alors qu'il rédige durant le premier

23. Philippe Ariès voit le mignotage, qui se serait développé depuis le xvi<sup>e</sup> siècle, comme le premier sentiment de l'enfance (ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « Points. Histoire ; 20 », 1975, p. 179 sq.).

24. LULLIN Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, op. cit., 1<sup>er</sup> cahier, f<sup>o</sup> 3.

25. BROUARD-ARENDIS Isabelle, « Soumission et indépendance : la dynamique intertextuelle à l'égard de l'Émile dans *Adèle et Théodore* de madame de Genlis », *Études Jean-Jacques Rousseau*, n<sup>o</sup> 9, 1997, p. 146.

26. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore*, op. cit., t. III, p. 409. Gillian Dow qui a analysé la réception de l'ouvrage en Angleterre relève que c'est précisément le côté « praticable » de l'éducation genlisienne qui a séduit sur ce territoire (Dow Gillian, « "The best system of education ever published in France": *Adelaide and Theodore* en Angleterre », art. cité, p. 47-48).

27. GUIZOT François et Pauline, op. cit., p. 13, cité par PFENDER Olivia, *Guizot et Henriette : éducation, genre et protestantisme*, mémoire de master 1 sous la direction de Dominique Kalifa, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UFR 09 Histoire, Centre de recherche d'histoire du xix<sup>e</sup> siècle, 2013, p. 14.

tiers du XIX<sup>e</sup> siècle, l'évocation de son enfance lui inspire le commentaire suivant, éloquent quant à la conscience d'une évolution : « La mode des soins paternels n'était pas encore arrivée ; la mode même était tout autre dans mon enfance<sup>28</sup>. »

En donnant des exemples repérés dans les mémoires de contemporains tels ceux rédigés par la comtesse de Boigne ou les souvenirs du baron de Barante, Marcel Grandière a montré que les personnages fictionnels de Félicité de Genlis, M. et M<sup>me</sup> d'Almane, avaient fait des émules<sup>29</sup>. Ainsi Dubois de Fosseux, gentilhomme artésien, et lecteur assidu d'*Adèle et Théodore* – qu'il acquiert à sa sortie – mais aussi de l'*Ouvrage utile au père de famille* de Grivel<sup>30</sup> décide d'instruire lui-même ses enfants. Dans l'espace romand, on assiste également à un rapprochement entre père et enfants. Abraham Trembley rédige trois volumineux tomes d'instructions publiées à l'intention de ses enfants<sup>31</sup>. Il souligne, dans la préface du premier volume qui paraît en 1775, qu'il ne les a « pas quittés depuis leur naissance » et qu'il a « pris avec délices tous les soins qu'exigent les enfants<sup>32</sup> ». Dans ses ouvrages, il insiste sur l'importance de les aimer ce qu'il voit comme l'unique moyen d'atteindre leur âme. Dans le journal qu'il rédige entre 1771 et 1786, le baron Louis-François Guiguer de Prangins, revient à plusieurs reprises sur l'importance de son rôle de père. À propos de son statut, alors que son épouse vient de donner naissance à leur troisième garçon, il écrit : « c'est que je suis un homme considérable a present, *un pere de famille*<sup>33</sup> ». La relation qu'il fait de l'impression éprouvée par une connaissance qui le trouve « promenant par la chambre mon petit garçon sur mes bras et m'a trouvé fort heureux et point ridicule<sup>34</sup> » est un indice supplémentaire de cette évolution sensible, dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans les attitudes des pères vis-à-vis de leurs jeunes enfants<sup>35</sup>.

## Des parents à l'écoute de leurs sentiments

Plus encore, sur le territoire romand, la plume porte la trace d'une nouvelle réflexion sur les sentiments spécifiques que les parents se doivent

28. TALLEYRAND Charles de, *Mémoires du prince de Talleyrand publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie de l'Académie française*, Paris, Calmann Lévy, 1891, t. I, p. 6-8.

29. GRANDIÈRE Marcel, « Regard sur l'enfant au siècle des Lumières », art. cité, p. 41-42.

30. MARCHAND Philippe, « Propos d'un noble artésien sur l'éducation. Les discours de Dubois de Fosseux 1782-1783 », *Revue du Nord*, n° 78, 1996, p. 702-703.

31. TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans sur la nature et sur la religion*, Genève, chez Marc Chapuis & Comp., 1775 ; TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans sur la religion naturelle et révélée*, Genève, chez Barthélemi Chirol, 1779 ; TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans, sur le principe de la vertu et du bonheur*, Genève, chez Barthélemi Chirol, 1783.

32. TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans sur la nature et sur la religion*, op. cit., p. VIII.

33. VIANI Rinantonio et SCHOULEPNIKOFF Chantal de (éd.), *Journal de Louis-François Guiguer de Prangins*, op. cit., t. II, p. 375.

34. *Ibid.*, t. II, p. 182.

35. Cette évolution n'est plus guère remise en question mais la datation reste sujette à débat (TUTTLE Leslie, op. cit., p. 372).

d'éprouver pour leurs enfants. Au sein du couple, père et mère s'observent et scrutent leur conjoint afin de rendre compte de la naissance et du développement de leur tendresse à l'égard de leur progéniture. Ainsi Françoise Marie Antoinette (1769-1849), femme du négociant genevois François Gautier, issue de la haute bourgeoisie, consigne-t-elle sur le journal qu'elle tient pour son premier-né Alfred lorsque celui-ci atteint l'âge de quinze mois : « Cet a cet âge que M. Gautier c'est vraiment fort attaché au petit il a commencé a le garder dans sa chambre et a s'en faire plaisir<sup>36</sup>. » À cette remarque, son époux, se plaît à commenter la nature de l'attachement que lui inspire son fils :

« Ce sentiment, singulièrement vif et pressant, a été chez moi du moins, comme le développement d'un nouveau sens, d'une nouvelle faculté que j'ignorois auparavant. Or cet attachement ressemble peu aux autres qui sont en général fondés sur la réciprocité et sur divers autres rapports & motifs, dont on peut très bien rendre raison; tandis que celui-ci, au contraire, tient plus de l'instinct ou des affections fortes & involontaires de l'ame tel que l'amour etc.<sup>37</sup>. »

Au moment où son épouse Ninette<sup>38</sup> attend leur premier enfant, le Genevois Charles Constant (1762-1835), établi à Londres, s'étonne et questionne lui aussi, dans des termes similaires à ceux utilisés par François Gautier, le sentiment qu'il sent naître en lui : « Puis-je croire que la tendresse que m'inspire d'avance ce petit être soit un simple instinct? déjà j'ai l'ambition d'en faire un homme déjà son bonheur futur est l'objet de ma sollicitude<sup>39</sup>. » Cette définition des sentiments éprouvés par François Gautier et Charles Constant fait écho aux observations que l'historienne Rebekka Habermas a pu faire pour l'espace bourgeois germanophone. Sur la base de l'étude d'une famille de Nuremberg, les Roth, elle constate que l'investissement émotionnel des parents envers les enfants se modifie, entre la fin du XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècle, d'une attente d'une certaine forme de réciprocité vers un sentiment désintéressé<sup>40</sup> : cet « instinct » que décrivent ces deux pères. Quelques années plus tard, Jean Picot (1777-1864), issu également de la bourgeoisie genevoise, observe et prend note, dans son journal personnel, des impressions qu'éveille en son épouse leur petit garçon âgé d'une semaine :

36. GAUTIER Françoise-Marie-Antoinette, née de TOURNES et GAUTIER François, *Journal d'Alfred, 1793-1802, op. cit.*, p 5.

37. *Ibid.*, p 4 (v°).

38. Anne Achard (1776-1830), fille de Jacques Achard et Anne-Renée de Bontems, famille de banquier originaire de Genève, installée à Paris puis à Londres.

39. CONSTANT DE REBEQUE Charles, *Journal, 1789-1822*, BCU/D, fonds Constant CO II/38/1-2, 6<sup>e</sup> cahier, 22 avril 1799.

40. HABERMAS Rebekka, « Parent-Child Relationships in the Nineteenth Century », *German History*, n° 16, 1, 1998, p. 47.

« Elle éprouve pour cet enfant un sentiment nouveau, qu'elle compare à celui qu'elle a pour son frère Antonin; elle est presque étonnée d'être aussi tendre mère, car d'avance elle ne croyait pas aimer beaucoup cet enfant<sup>41</sup>. »

L'étonnement ressenti par ces jeunes pères et mères au sujet de l'attachement qu'ils ressentent pour leurs enfants dit assez que l'on assiste à la construction d'un sentiment qui ne semble pas aller pas de soi mais qu'une nouvelle proximité rend possible. L'allaitement, sur lequel nous allons revenir, y contribue grandement comme l'exprime Charles Constant. Sur le constat que lui et sa femme ne consacrent pas à leur cadette la même attention dont ils avaient fait preuve envers leur fille aînée, il explique : « soit que le sentiment de la nouveauté soit emoussé, peut être parce que Ninette ne la nourrit pas elle [Henriette] nous occupe moins que Rosalie quoiqu'elle soit peut être plus jolie<sup>42</sup> ». Alors qu'il contemple son aînée et rend compte, à son journal, de son empressement à lui faire plaisir, Charles Constant en vient à réfléchir à sa propre enfance et à la conduite de son père à l'égard des enfants. Sa remarque dit assez le décalage, d'une génération à l'autre, du statut paternel : « Je ne me rappelle pas d'avoir vu mon Père avec des enfans de cet age j'ignore même sil les aimait et je ne sais si elle lui aurait plu<sup>43</sup>. » Et de fait, le père de Charles livrait ses considérations sur la question quelques années plus tôt dans une lettre à ses enfants qui témoigne d'une conception très éloignée de la paternité « rapprochée » dont est fait l'apologie à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

« Je vous verrai quand il me plaira de me donner cet honneur et ce plaisir, et comme j'en suis très impatient je vous enverrai prendre avec le cabriolet jeudi, à dix heures, et je me donnerai aussi les airs de vous renvoyer quand il me plaira. Je suis extrêmement friant de mon pouvoir paternel<sup>44</sup>. »

Quant à Philippe Secretan, l'épuisement qu'il ressent après la naissance difficile de son premier enfant, Frédéric Albert Gabriel (1793-1852) lui inspire le commentaire suivant : « Mon cœur paternel ne s'est pas ému encore, et selon toute apparence je n'aimerai ce bambin qu'autant qu'il deviendra aimable. Cependant je désire des enfans<sup>45</sup>. » Le scripteur, qui se livre avec honnêteté, constate un décalage entre cette nouvelle norme – qu'il a bien intégrée – et les sentiments éprouvés à ce moment-là qui n'y répondent encore qu'imparfaitement.

La littérature qui véhicule ces nouveaux modèles à la fois paternels et maternels accompagne des phénomènes d'ordre démographique, dont l'inci-

41. PICOT Jean, *Journal, 1789-1862*, BGE, Ms. fr. 7662-7672, 13 septembre 1805.

42. CONSTANT DE REBEQUE Charles, *Journal, 1789-1822*, *op. cit.*, 12 janvier 1801.

43. *Ibid.*, 18 octobre 1800. Pour un prolongement sur ce sujet, voir MORET PETRINI Sylvie, « Charles de Constant, un père entre deux époques », *Annales Benjamin Constant*, n° 40, 2015, p. 145-156.

44. ACHARD Lucie, *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis : 1758-1834*, Genève, Ch. Eggimann, 1901, t. I, p. 28.

45. SECRETAN Philippe, *Journal, 1779-1826*, *op. cit.*, 19 août 1793.

dence sur l'investissement affectif des parents apparaît sensible. Le contrôle des naissances, pratiqué dans le milieu des élites depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, s'intensifie réduisant d'autant la taille des familles alors que recule la mortalité infantile, offrant ainsi des conditions qui permettraient aux parents, comme le suggère l'historien et démographe Alfred Perrenoud, de « placer plus d'énergie affective » et d'« accorder plus de soins à leurs enfants<sup>46</sup> ». Dans le même temps, les sentiments des enfants à l'égard de leurs parents – et en particulier de leur mère – font l'objet d'une attention grandissante.

---

46. PERRENOUD Alfred, « Les comportements démographiques », in Anne-Marie PIUZ et Liliane MOTTU-WEBER (dir.), *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime : xvi<sup>e</sup>- xviii<sup>e</sup> siècles*, Genève, Georg/Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1990, p. 110-111. Les données statistiques établies pour Genève permettent de suivre l'évolution de la mortalité infantile et de montrer sa chute décisive durant le premier tiers du xviii<sup>e</sup> siècle, p. 117.



## Chapitre VIII

### Écrire la maternité

Les progrès que connaît l’instruction féminine durant le XVIII<sup>e</sup> siècle se traduisent par une évolution certaine des pratiques d’écriture. Initiées dès leur plus jeune âge à la pratique de l’épistolarité et à l’écriture personnelle, les femmes expérimentent différentes formes scripturaires telles les autobiographies ou recueils de pensées. Certaines d’entre elles adoptent l’usage du journal d’éducation qui, nous l’avons dit, leur est proposé par la littérature pédagogique depuis la *Nouvelle Héloïse* et de manière plus soutenue à partir des années 1810. De façon plus ou moins régulière, elles prennent note des progrès physiques et intellectuels de leurs enfants ainsi que des différents événements qui les touchent. Ces journaux, bien que peu nombreux et dont le plus ancien pour l’espace romand remonte aux années 1790, apportent des connaissances précieuses – sinon uniques – quant au rôle éducatif féminin tout en renouvelant les études sur le sujet<sup>1</sup>. Ils offrent l’opportunité d’identifier le sens que les mères donnent à leur devoir maternel au quotidien, entre soin des enfants et attachement. Ils permettent également d’évaluer l’importance de la plume dans l’affirmation d’une certaine prééminence sur la prime enfance et les compétences maternelles qui y sont propres.

#### Un microcosme à questionner

Sur le territoire romand, sept journaux maternels rédigés entre 1791 et 1820 ont été retrouvés. Le premier journal d’éducation en date est de

---

1. Notre recensement ne nous a pas permis de trouver de journaux d’observation féminins rédigés avant 1790. Sur le territoire français, Philippe Lejeune signale en revanche celui tenu par Charlotte Coquebert de Montbret pour sa fille Cécile, entre 1784 et 1799 (LEJEUNE Philippe, « “Et le cahier ?” Journaux en Famille : les Coquebert de Montbret », *Lalies*, n° 28, 2008, p. 189-203). Il s’agit de l’exemple le plus ancien connu à ce jour dans un espace francophone pour lequel le corpus peine à s’étouffer. On peut également citer le journal qu’Adélaïde-Louise-Guyonne de Castellane a rédigé durant les années 1790. Persuadée de ne pas survivre à son second accouchement, elle prend des notes sur son fils afin de guider le père qui devra assumer la suite de son éducation. Cet écrit, publié à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, a fait l’objet d’une récente édition (SETH Catriona, *La fabrique de l’intime : mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 913-965). Dans l’espace anglophone, Hester Lynch Thrale rédige un journal pour ses enfants à partir de l’année 1766 déjà, auquel elle donne le nom de « Children books ». Elle le tiendra durant treize ans. Ce document a été reproduit sous forme d’extraits : HYDE Mary, *The Thrales of Streatham Park*, Cambridge Massachusetts/Londres, Harvard University Press, 1977.



la plume d'une Vaudoise, Louise Miéville (v. 1757-1836), tout comme le dernier, rédigé une trentaine d'années plus tard par Julie Marcel (1801-1833), fille du médecin Mathias Mayor. Les cinq autres journaux émanent de la haute bourgeoisie genevoise. Leurs scriptrices sont Françoise Marie Antoinette Gautier, née de Tournes, Aimée-Philippine-Marie Grand d'Hauteville (1791-1855), Adélaïde-Louise-Nicolasie, dite Adèle Le Fort née Mestrezat (1793-1884) et Louise Plantamour née Saladin (1791-1872).

Femme de pasteur, la première scriptrice, Louise Miéville, commence la rédaction de son journal trois mois après la naissance de sa première fille Julie. Elle le lui destine explicitement : « Tu seras en âge de te conduire par toi-même ma chère fille » écrit-elle, « lorsque je te remettrai ce journal que j'aurais désiré commencer plus tôt<sup>2</sup> ». Au fil des naissances – Caroline (1792), Gabrielle (1793), Émilie (1796) et Henri, le garçon tant attendu qui naît en 1800 – Louise ouvre son récit à ses autres enfants. Le projet d'écriture revêt une double finalité dont elle fait part à son journal en 1801, plus d'une décennie après y avoir consigné ses premières remarques :

« Dormez chères amies, cher petit Henry, tandis que votre mère travaille pour vous, toute occupée de projets pour votre éducation ; qu'elle s'examine avec soin pour voir les fautes qu'elle peut avoir commises afin de les réparer aidée du secours de Dieu<sup>3</sup>. »

Sa manière d'accomplir ses tâches maternelles constitue l'un des aspects dont Louise doit rendre compte devant son créateur, devoir qu'elle conjugue avec l'observation de ses enfants. Le journal d'éducation rejoint ici en partie la tradition du journal piétiste d'introspection, destiné à l'examen de conscience quotidien. Du moins dans son intention. Nonobstant l'importance attribuée à la tâche, la rédaction s'espace en effet rapidement, passant de douze entrées pour l'année 1791 à une entrée pour les années 1794 et 1795, pour s'interrompre en 1805. Louise apparaît dépourvue des moyens nécessaires à une écriture régulière. Non seulement elle manque de temps – ce qu'elle déplore à chaque prise de plume, regrettant de ne pouvoir écrire davantage – mais le décès de son époux Henri, successivement pasteur à Colombier, Villars-le-Grand puis Montpreveyres, péjore une situation financière déjà précaire au point que Louise est contrainte de travailler comme institutrice et maîtresse de pension pour jeunes filles. Elle ne reprendra son journal qu'en 1815, alors que son dernier-né Henri est âgé de quinze ans.

Marie Gautier, épouse de François Gautier qui œuvre dans le négoce a rédigé deux journaux d'éducation. À la naissance de son fils aîné – futur professeur d'astronomie à l'Académie de Genève – elle ouvre un volumineux cahier soigneusement revêtu d'une couverture de parchemin sur laquelle a

2. MIÉVILLE Louise, *Journal de la 1<sup>ère</sup> enfance de mes chers enfans, 1791-1835*, p. 1, ACV, P Charrière de Sévery, Ci 44.

3. *Ibid.*, 13 juin 1801, p. 42.

été collé un cœur portant l'inscription : « Journal d'Alfred, 1793 ». Elle y relate sa naissance et les premières semaines de son existence puis prend note des étapes de son développement. Le premier sourire, la percée des dents, les premiers pas, les premiers mots mais aussi les problèmes de santé, tout y est soigneusement détaillé. Son second journal, dédié au frère d'Alfred né deux ans plus tard, Charles – futur administrateur de la Caisse d'épargne et directeur de l'hôpital de Genève – est d'apparence moins recherchée, et plus bref. Il se limite à quinze feuillets découpés retenus par un fil. Mais il suit le même canevas. Naissance, maladies et progrès physiques, intellectuels et moraux, Marie ne change que peu une recette dont elle paraît être satisfaite. Elle poursuit ses annotations jusqu'à ce que ses fils atteignent l'âge de huit ans. Bien que la mère soit la scriptrice principale, le père apporte à l'occasion commentaires et précisions. Notons que les deux filles qui verront le jour au sein de cette famille – Adélaïde, en 1797 et Constance, en 1800 –, ne paraissent pas avoir fait l'objet d'un journal.

Les trois autres scriptrices genevoises émanent d'un milieu particulièrement privilégié. Adèle Mestrezat, fille de pasteur, a épousé en 1812 Jean-Louis Le Fort, un jeune juriste qui deviendra procureur général puis conseiller d'État. Louise Saladin, fille d'un colonel de cavalerie au service de France, se marie en 1813 avec le directeur de l'hôpital, Théodore Plantamour. Quant à Aimée Grand d'Hauteville, née à Amsterdam, ses noces avec son cousin germain Éric-Magnus Grand, qui avait exercé la charge de secrétaire de la légation suisse à Paris avant de reprendre la baronnie Grand d'Hauteville, sont célébrées en 1811 avec un faste resté dans les annales<sup>4</sup>. Le couple vit entre Genève et son château d'Hauteville à St-Légier.

Sans doute n'est-ce pas un hasard que les trois journaux entamés par ces jeunes femmes – qui avaient alors entre vingt et un et vingt-six ans – entrent dans le « privilège des aînés », pour reprendre la formule de Philippe Lejeune<sup>5</sup> : ils ont été rédigés à l'intention des premiers fils de la famille, et il n'en a pas été retrouvé pour leurs frères et sœurs. Louise Plantamour entame le sien en 1819 quand son fils Émile – futur professeur d'astronomie – a quatre ans, avec un résumé de sa vie. Elle le tient jusqu'en 1834. Aimée commence à écrire à la naissance de son fils Gonzalve, et suit son développement pendant quatre ans (1812-1816)<sup>6</sup>. C'est Adèle qui propose le travail le plus ambitieux : son journal intitulé *Histoire de Frédéric Le Fort, écrite par sa mère Adèle Le Fort née Mestrezat* compte non moins de trois tomes rédigés, entre 1813 et 1820, à l'intention de son fils qui deviendra pasteur<sup>7</sup>.

4. RILLIET-HUBER Catherine, *Description des fêtes données pour le mariage de Mademoiselle Aimée d'Hauteville, au Château d'Hauteville en Suisse le 23 octobre 1811*, Lausanne, SPES, 1927.

5. LEJEUNE Philippe, « "Et le cahier?". Journaux en Famille : les Coquebert de Montbret », art. cité, p. 202.

6. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, *Journal de Gonzalve, 1812-1816*. La scriptrice commence la rédaction alors que son fils est âgé de cinq semaines.

7. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *Histoire de Frédéric Le Fort, écrite par sa mère, 1813-1820*, BGE, Ms. fr. 4645. Notons que le père, Jean-Louis Le Fort, gardera lui aussi trace de la naissance de son

Dernière scriptrice du corpus, Julie commence son journal le jour où elle reçoit une demande en mariage de la part de Félix Marcel, un banquier. Elle y enregistre la signature de son contrat et la célébration de cette union avant d'annoncer la naissance de son premier enfant. Ce journal, tenu de 1819 jusqu'à son décès, se distingue par son hybridité : il associe des informations sur ses enfants et leur développement et des notations plus personnelles – consacrées par exemple à ses ennuis de santé – ou familiales telle l'annonce du décès de parents proches. Tout comme le journal de Louise Miéville, il revêt une forte dimension spirituelle. À travers l'observation des événements touchant à la vie et au développement de ses enfants, la jeune femme cherche, en suivant les principes providentialistes, les traces des bienfaits divins à son égard<sup>8</sup>.

Les scriptrices sont issues de la bourgeoisie et notamment, pour cinq d'entre elles, de la haute bourgeoisie genevoise. Cette concentration ne peut manquer de poser la question de la diffusion de cet usage dans l'espace francophone. Doit-elle être imputée à des raisons de conservation ou le « hasard » aurait-il fait émerger dans le cadre d'un microcosme particulier cette pratique, l'essaimant par le bouche-à-oreille, les liens familiaux ou la sociabilité? Ce milieu façonné par la doctrine calviniste et un certain esprit scientifique semble en effet propice à la mise en œuvre de telles pratiques. C'est de ce même microcosme que s'élèvera la voix d'Albertine Necker de Saussure, dans son ouvrage *L'éducation progressive*, pour engager les mères à la tenue de journaux de cette nature. Aux objectifs d'observation se voulant scientifiques décrits dans le premier chapitre, Albertine joint des arguments qui s'éloignent nettement d'une froide observation pour s'orienter vers le récit de la vie de l'enfant, rappelant les pratiques qui ont cours dans le milieu de l'élite genevoise :

« Comme pour peindre les enfans, il faudrait conter leur histoire, le récit des petits évènements, des joies et des chagrins de leur âge, viendrait animer le journal, et bientôt la mère trouverait un grand charme à l'écrire. La plus simple prévoyance lui ferait sentir qu'elle met en sûreté pour l'avenir les souvenirs d'une époque charmante. Il serait si doux de fixer l'image fugitive de l'enfance, de prolonger indéfiniment le bonheur d'en contempler les traits, et d'être sûr de retrouver à jamais ces êtres chéris qu'on perd, hélas! toujours comme enfans, lors même qu'on a le bonheur de les conserver encore<sup>9</sup>! »

La pédagogue genevoise qui, dans son ouvrage, rend un juste tribut aux articles sous forme de journaux publiés par Pauline de Meulan<sup>10</sup>

fil, par le biais, traditionnel, d'une liste des naissances qu'il commence, comme il se doit, par une première notice consacrée à son mariage. Sur Frédéric, voir le portrait que lui consacra Francis Chaponnière après sa mort : CHAPONNIÈRE Francis, « Frédéric Le Fort : 1813-1890 », p. 35.

8. MARCEL Julie, *Journal, 1819-1834*, ACV, PP 416, ck 2.

9. NECKER DE SAUSSURE Albertine, *op. cit.*, t. I, p. 138.

10. Signalons que le futur rédacteur des *Annales de l'éducation*, et mari de Pauline de Meulan, François Guizot, passa lui-même sa jeunesse dans la cité calviniste où il fit ses études au collège et à l'Académie. En 1859, dans une lettre à l'un de ses anciens camarades genevois, Jean-Louis Le Fort, mari

avait, quelque trente ans plus tôt, développé l'idée d'une telle pratique dans le cadre de sa propre expérience maternelle. Après la naissance de son quatrième enfant, Théodore, elle avait ouvert un cahier annonçant sa volonté de le dédier à sa progéniture<sup>11</sup> et d'y noter ses observations afin, comme elle l'explique, de :

« pouvoir comparer leurs progrès, leurs connaissances, de mieux connaître leurs caractères en rapprochant les traits épars qui les distinguent; de pouvoir suivre dès l'origine le germe de leurs défauts pour l'arracher s'il est possible et cultiver les qualités heureuses dont je vois avec tant de plaisir les doux commencements<sup>12</sup> ».

Nonobstant sa volonté déclarée, Albertine n'avait alors pas été jusqu'à mettre en pratique cet outil, se bornant à tracer succinctement le portrait de ses deux aînées avant de refermer définitivement le cahier. Mais sa conviction de l'utilité du support demeure visiblement intacte puisqu'elle la réaffirme avec conviction en 1828 dans son traité d'éducation. Les liens familiaux et sociaux qui l'unissent aux quatre scriptrices genevoises – Herbert Lüthy a comparé les relations familiales qui allient entre elles les familles de la bourgeoisie genevoise à « une immense toile d'araignée<sup>13</sup> » – ainsi que l'orientation prise par elles, tout indique un rapport de filiation entre les pratiques et la théorie qu'élaborera Albertine quinze ans plus tard. Cependant, l'absence de justification des scriptrices qui ne jugent pas nécessaire d'exposer les raisons les engageant à écrire semble signaler que l'usage était communément répandu. Si tel est le cas, le nombre de journaux conservés ne le laisse guère apparaître.

## Soigner son enfant

Que l'image de la « bonne mère » imprègne les scriptrices de journaux d'observation se lit dans l'importance qu'elles accordent à la question de sa santé. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, médecins et physiocrates dénoncent la forte mortalité infantile et cherchent les moyens pour remédier à un facteur considéré comme la cause principale du dépeuplement supposé de l'Europe<sup>14</sup>. Pour « conserver » les enfants, médecins et pédagogues – qui

d'Adèle Le Fort, il déclare que Genève fut son « berceau intellectuel » (lettre citée par KRISCHLEGER Pierre-Yves, *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fides, 1999, p. 31).

11. Après son mariage avec Jacques Necker, en 1785, Albertine donne naissance à quatre enfants; Louis-Albert (1786-1861), Albertine (1787-1845), Suzanne (1789-1815) et Théodore (1791-1848).

12. MESTRAL COMBREMONT Julie de, *Albertine Necker de Saussure : 1766-1841*, Lausanne, Payot, 1946, p. 71.

13. LÜTHY Herbert, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Repr. der französischen Originalausg. mit einem Vorwort von Jean-François Bergier, Zürich, Neue Zürcher Zeitung, coll. « Gesammelte Werke », 2005.

14. MERCIER Roger, *L'enfant dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle avant l'« Émile »*, Paris, s. n., 1961, p. 133-138.

tentent chacun de s'approprier ce sujet<sup>15</sup> – choisissent d'agir en direction des familles et surtout des mères, afin qu'elles observent un certain nombre de prescriptions physiques : l'allaitement maternel exclusif, la propreté des langes et du corps par le bain quotidien, la suppression du maillot et la pratique de l'inoculation. L'ouvrage de Rousseau, par son succès, propage la plupart de ces nouvelles pratiques dont il n'est cependant pas le concepteur<sup>16</sup>. L'analyse des lettres échangées par Manon Roland et son mari au sujet des soins dispensés à leur fille met en évidence l'influence des théories de Rousseau, mais aussi des médecins eux-mêmes, dans un mouvement à la fois d'adhésion et de résistance<sup>17</sup>. La lecture d'ouvrages médicaux et l'expérience donnent progressivement aux mères, comme le souligne Isabelle Robin-Romero, une assurance quant à leurs compétences médicales qui leur permet de se confronter au médecin<sup>18</sup>. Nahema Hanafi propose une vision plus polémique en se basant sur les ouvrages de vulgarisation de la médecine à destination des femmes. Pour elle, les médecins du XVIII<sup>e</sup> siècle mènent une double offensive auprès de leurs lectrices. Ils stigmatisent leurs pratiques et déclassent leurs savoirs aspirant à une mise sous tutelle – sous la direction des thérapeutes – de leur autorité en matière de soins<sup>19</sup>. *L'Encyclopédie* d'Yverdon incite les parents à user de cette littérature – peut-être précisément au détriment de l'expérience personnelle – pour se forger des connaissances que l'auteur juge dorénavant indispensables :

« Pères et mères qui avez tant lû de bons livres sur l'éducation morale de la jeunesse, instruisez-vous aussi de ce qui convient le mieux pour l'éducation physique de vos enfans, car rien n'est plus raisonnable de mettre le corps en état de jouir long-tems et pleinement de tous les fruits qu'on peut recueillir d'un esprit bien cultivé<sup>20</sup>. »

Des sources telles que les journaux d'éducation illustrent peut-être mieux que n'importe quel texte l'étroite association entre la santé et l'éducation ;

15. TOSATO-RIGO Danièle, « In the Shadow of Emile: Pedagogues, Pediatricians, Physical Education, 1686-1762 », *Studies in Philosophy and Education*, n° 31, 2012, p. 449-463.

16. L'historien Roger Mercier a mis en évidence ce fait en évaluant la part d'originalité des principes d'éducation corporelle prônés par Rousseau. Ce faisant, il offre une réponse fouillée à un débat qui prit naissance au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, d'aucun dénonçant le plagiat qu'aurait commis le pédagogue à l'égard du *Traité de l'éducation corporelle des enfans en bas âge* (1760) rédigé par le médecin Desessartz (MERCIER Roger, *L'enfant dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle avant l'« Émile »*, op. cit., p. 7-10). Voir également GRANDIÈRE Marcel, *L'idéal pédagogique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998, p. 129-146.

17. La figure de Manon Roland, salonnière parisienne qui mourut sur l'échafaud pour son soutien aux Girondins, est bien connue en raison notamment de la conservation de ses écrits personnels (MOREL Marie-France, « Madame Roland, sa fille et les médecins : prime éducation et médicalisation à l'époque des Lumières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 86, 2, 1979, p. 211-219).

18. ROBIN-ROMERO Isabelle, « L'enfant malade dans les écrits privés du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, n° 22, 4, 2003, p. 482-483.

19. HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume : souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, thèse de doctorat, université de Lausanne, 2012, p. 162.

20. Article « Éducation », in Fortuné-Barthélemy DE FÉLICE (dir.), op. cit., vol. 15, p. 312.

la bonne santé et le développement harmonieux de l'enfant y apparaissent indissociables de son éducation. Dans les journaux d'éducation féminins, la responsabilité paraît essentiellement maternelle ce qui n'est pas nouveau. Néanmoins, dans un environnement médical qui refuse plus largement en cette fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le « massacre des innocents » et qui fournit des moyens pour contrer cette fatalité (politique en faveur de l'obstétrique, hygiénisme, publication de manuels de conseils), la mère doit rendre des comptes quant à la « conservation » du nourrisson qui lui est confié<sup>21</sup>. Les journaux tenus par Aimée Grand d'Hauteville mais aussi Adèle Le Fort sont ainsi vite débordés par la thématique des maladies et des soins dispensés alors que la santé est, dans le projet d'écriture de Louise Plantamour, l'objet premier. Doit-on voir la place accordée à cet aspect comme une sorte d'assurance permettant de prouver que la fonction maternelle a été remplie avec zèle pour le cas où l'enfant viendrait à décéder ?

Sur le chemin difficile de la conservation de l'enfant, trois étapes apparaissent cruciales. Elles correspondent aux temps qui représentent les plus grands dangers avec une différence marquée entre les classes populaires et les classes privilégiées<sup>22</sup>. Ces étapes, sur lesquelles les mères mettent l'accent dans leurs journaux, sont la dentition, le sevrage et les maladies infantiles<sup>23</sup>.

Les scriptrices prennent note de chaque dent percée et des troubles, bénins ou plus sérieux, qui l'ont accompagné, véritable décompte inversé traduisant à chaque nouvelle dent l'espoir de conserver son enfant. Louise Miéville se borne sous la date du 11 août 1791 à cette inscription qui dit assez son soulagement : « Dieu soit loué ma chère Julie a deux dents<sup>24</sup>. » Aimée Grand d'Hauteville ne cache pas, elle non plus, sa satisfaction lorsque

21. Les journaux d'observation rédigés par les mères permettent en partie de répondre au souhait exprimé par Anne-Lise Head-Koning qui appelait à étudier des lieux où s'exprime un pouvoir inégalé des femmes à savoir « ce qui a trait à la naissance, à la santé et à la maladie et qui prévient la mainmise médicale jusqu'au début du XIX<sup>e</sup> siècle » (HEAD Anne-Lise, « Les femmes dans la société urbaine : culture, politique, économie », in Anne-Lise HEAD et Albert TANNER [éd.], *Frauen in der Stadt/Les femmes dans la ville. [Société suisse d'histoire économique et sociale 11]*, Zürich, Chronos, 1993, p. 19).

22. Les statistiques établies pour Genève entre 1725 et 1790 montrent une mortalité presque deux fois plus importante, pour les enfants d'un à quatre ans dont les pères sont manœuvres, domestiques et agriculteurs par rapport à ceux exerçant des fonctions ou professions libérales (PERRENOUD Alfred, « Les comportements démographiques », art. cité, p. 119). Toutefois, Lucienne Hubler souligne que si les reconstitutions des familles, faites sur la population d'une petite commune industrielle vaudoise, Vallorbe, montrent bien des inégalités devant la mort, elles ne sont pas uniquement sociales mais également biologiques, « puisque certaines familles aisées enterraient elles aussi tous leurs enfants » (HUBLER Lucienne, « La population sous l'Ancien Régime : la vie fragile », in François FLOUCK, Alain DUBOIS et Danielle ANEX-CABANIS [dir.], *De l'ours à la cocarde : régime bernois et révolution en pays de Vaud [1536-1798]*, Lausanne, Éd. Payot, 1998, p. 65).

23. L'inoculation – et la vaccination qui la remplace à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle – font aussi partie des phases particulièrement sensibles. Dans le domaine de l'inoculation, la primauté maternelle semble même contestée par les pères qui se montrent particulièrement présents pour observer l'« opération » et ses suites (MORET PETRINI Sylvie, *Pratiques éducatives familiales et écriture du for privé en Suisse romande [1750-1820]*, thèse de doctorat, université de Lausanne, 2016, p. 152-154).

24. MIÉVILLE Louise, *op. cit.*, 11 août 1791.

les vingt dents de son fils ont enfin percé : « A 2 ans et 3 mois Gonzalve est arrivé le plus heureusement du monde à la fin de sa dentition, il vient de percer son dernier marteau<sup>25</sup>. » Enfin, Adèle Le Fort exprime sa profonde reconnaissance lorsqu'elle pense que son fils est parvenu au terme de cette étape. À peine la seizième dent apparaît-elle qu'elle remercie Dieu d'avoir préservé son fils témoignant de son impatience à éprouver le soulagement espéré : « je n'ai maintenant plus de vœux à former qu'à demander à Dieu de me rendre digne de tant de bienfaits<sup>26</sup> ».

Les relations du sevrage sont également porteuses des angoisses maternelles. Le souvenir laissé par ce qui fut vécu comme une épreuve – le sevrage de son fils aîné – est encore bien présent à l'esprit de Marie Gautier au moment de se livrer au même exercice avec son second fils, Charles : « C'est à cet âge [14 mois] et d'aujourd'hui que je l'ai sevré. Dieu veuille que cela ne l'éprouve pas et que cette triste opération lui réussisse mieux qu'à son frère. Il n'a encore que 6 dents. » Le récit du sevrage d'Alfred, qui déboucha sur une longue indisposition de six semaines, mettait en évidence les regrets maternels quant à la façon dont avait été menée l'opération. Elle déplorait notamment n'avoir pas suivi ses propres principes et s'engageait à ne pas reproduire cette erreur : « Lorsqu'on sevre on ne sauroit être trop attentif sur sa dose et la qualité de nourriture donné à un enfant et pour cela une mère ne doit s'en rapporter qu'à elle même<sup>27</sup>. » Rédigés à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, ces journaux laissent percevoir un changement. À un sevrage traditionnel qui voyait la mère s'éloigner pour une longue période de son enfant – afin de lui ôter toute envie de téter<sup>28</sup> – s'opposent de nouvelles recommandations qui petit à petit pénètrent dans les pratiques. La mère est enjointe à ne plus se séparer de son enfant. Ainsi Adèle Le Fort donne du sevrage qu'elle prend en main une vision beaucoup plus sereine. C'est elle qui décide du temps et du lieu ainsi que de la méthode : des décisions qu'elle prend sur la base d'une connaissance intime de son fils :

« Ayant remarqué que lorsqu'il s'est beaucoup promené, il dort beaucoup plus longtemps dans son lit sans venir dans le mien, il me semblait qu'ayant la facilité de le tenir tout le jour dehors, la campagne me donnerait un grand avantage sur la ville pour la facilité de lui ôter son bon néné; puis à Genève il connaît très bien où est mon lit, il crierait donc jusqu'à ce qu'on l'y menât. A Cologny il ne saura plus où je suis et ne pensera pas autant à moi<sup>29</sup>. »

25. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, *op. cit.*, p. 52.

26. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. II, p. 19.

27. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802*, *op. cit.*, p. 4.

28. Marie est ainsi séparée six jours de son aîné et « 15 grands jours » de son cadet (GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Récit de la tendre enfance de Charles, 1795-1802*, AEG, Archives privées 62 [famille Gautier] 43 D XX f. 1, p. 4 et p. 6).

29. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. I, p. 64.

Celle-ci restera à proximité de l'enfant durant tout le temps du sevrage ne s'en séparant que la nuit. L'étape se veut féminine et met en jeu les solidarités du sexe mais c'est désormais la mère qui officie, au titre de sa compréhension des besoins de l'enfant, aidée, à titre d'auxiliaire, par la grand-mère et la bonne.

Si ces moments jugés à risque – dentition et sevrage – sont présents dans chaque journal, ce sont les maladies du fait de leur récurrence – un enfant n'est rarement longtemps sans refroidissement, toux, coliques... ou maladies infantiles (rougeole, vérole volante, scarlatine, coqueluche, oreillons...) – qui y trouvent une place particulièrement importante. Les soins ne représentent alors qu'une petite partie des tâches maternelles face à la maladie. Les journaux renvoient l'image d'une mère très active qui s'attache à observer et qualifier le plus précisément possible les symptômes tout en prenant note des remèdes et de leurs effets sur l'enfant. Ces journaux se font le support d'une pratique scripturaire – l'écriture médicale – qui s'effacera progressivement au XIX<sup>e</sup> siècle, en raison de sa monopolisation par les médecins. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, cette écriture médicale était utilisée dans le cadre de consultations épistolaires, soit un échange de lettres entre un patient ou une personne de son entourage qui décrivait ses symptômes et le médecin qui posait un diagnostic et proposait un traitement. Les recherches sur cette pratique ont montré qu'elle fut largement investie par les femmes<sup>30</sup> et, lorsqu'il est question des enfants, par les mères elles-mêmes<sup>31</sup>. Cette écriture profane mais expérimentée reposait sur des manuels médicaux apprenant aux lecteurs – et aux lectrices – à décrire leurs maux à l'instar de l'*Avis au peuple sur sa santé* du médecin lausannois Samuel Auguste Tissot (1761) ou du *Guide du malade* de La Marque (1779)<sup>32</sup>. Dans les journaux d'éducation, les mères ont recours à ce genre d'écriture. Elles observent et décrivent l'état de santé de l'enfant (urine, couleur de la peau, respiration...), ainsi que les symptômes de la maladie. Entre l'appel au médecin, les tentatives de soigner par soi-même ou de laisser faire la nature, les mères réagissent au coup par coup en fonction des symptômes. L'observation sert aussi la prévention. Observer au quotidien permet d'anticiper, dans une certaine mesure, les problèmes. Aimée Grand d'Hauteville dont le fils Gonzalve fait plusieurs crises de « croup » se déclare ainsi capable de repérer l'arrivée prochaine d'une crise :

30. Dans les consultations épistolaires adressées au médecin lausannois Tissot, 46 % des personnes « profanes » qui prennent la plume pour décrire les maux, que ce soit pour eux-mêmes ou pour un proche, sont des femmes (PILLOUD Séverine, *Les mots du corps. L'expérience de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Samuel Auguste Tissot*, Lausanne, Éd. BHMS, 2013, p. 52).

31. HANAÏ Nahema, *Le frisson et le baume : expériences féminines du corps au siècle des Lumières*, Paris/Rennes, Comité des travaux historiques et scientifiques/Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2017, p. 229.

32. FRESSOZ Jean-Baptiste, « Petite histoire philosophique du risque et de l'expertise à propos de l'inoculation et de la vaccine, 1750-1800 », in Sezin TOPÇU, Cécile CUNY et Kathia SERRANO-VELARDE (dir.), *Savoirs en débats. Perspectives franco-allemandes*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 214.



« Il a été à merveille pendant 2 mois au bout desquels sa manière d'être une certaine disposition que je connois bien maintenant & qui consiste surtout à de la chaleur à la tête à de la disposition au rhûme de cerveau, un manque d'appétit & un peu de rognerie, me donnoit tout lieu de craindre un retour de croup<sup>33</sup>. »

Son journal lui donne, de façon volontaire ou non, consciente ou non, une fonction de guide pour les futures maladies de son fils mais aussi peut-être pour ses futurs enfants qui pourraient éprouver les mêmes troubles. Ainsi, Aimée prend note, de façon détaillée, de recettes de remèdes tels le collier de farine de graine de lin, l'eau de poulet ou de corne de cerf ainsi que le bouillon d'escargots. La précision avec laquelle elle note les prescriptions du médecin de famille à la réputation européenne, le D<sup>r</sup> Butini<sup>34</sup>, ainsi que leurs effets sur Gonzalve de même que sa volonté de savoir qui se traduit par ses demandes répétées de compléments d'information, tout indique sa détermination à en faire un objet utile. Celui-ci est construit sur l'expérience directe et non sur les seules lectures ; le journal ne sort ainsi pas de son cadre et ne devient pas une sorte de traité de médecine. Il participe d'une formation sur le tas de la mère tout en lui donnant assez d'assurance pour décider elle-même des médicaments à donner à son enfant voire pour contester une prescription médicale. Lorsque Gonzalve tombe malade, le 15 mars 1814, Aimée consigne ces quelques lignes qui montrent assez la surveillance qu'elle exerce et sa volonté d'utiliser ses connaissances – qu'elle a acquises notamment au contact du médecin – pour seconder voire orienter ce dernier :

« Je ne doutais pas que l'Emétique ne fut suffisant d'autant que M. Butini m'avoit dit à l'avance qu'on pouvait commencer par là lorsqu'on s'y prenoit tout de suite. Cependant il a jugé que ce seroit imprudent et a voulu les sangsues, qu'il a placées lui même. Jamais secours n'ont été plus prompts puisqu'elles étoient déjà tombées à 11 h 15. Ce croup s'annonçoit avec violence la gêne de la respiration est la chose importante à observer beaucoup plus que la toux ; c'est d'après elle que les sangsues ont été jugées nécessaires M. Butini en vouloit 3. Sur ce que je lui ai observé qu'il avoit été éprouvé longtemps de celles qu'on avoit mises pour la rougeole il s'est résumé à 2, qu'on devoit laisser couler pendant 1h1/2<sup>35</sup>. »

Les mères choisissent au gré des symptômes d'avoir recours ou non au médecin avec des sensibilités différentes. La confiance manifeste d'Aimée pour le docteur Butini – et sa proximité géographique – fait qu'il est appelé très régulièrement (plus de quarante fois en deux ans!). Lors des

33. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, *op. cit.*, p. 104.

34. Il s'agit de Pierre Butini (1759-1838). Reçu docteur à Montpellier en 1783, il exerça à Genève (BARRAS Vincent, art. « Butini, Pierre », in Marco JORIO [dir.], *Dictionnaire historique de la Suisse*, *op. cit.*).

35. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, 15 mars 1814, p. 54.

déplacements de la famille à Lausanne ou dans le château d'Hauteville à Saint-Légier, le recours au médecin se fait moins systématique. Mais l'offre médicale n'est qu'un facteur qui décide la mère à consulter ou non. Ainsi, à une hypermédicalisation dont témoigne le journal de Gonzalve, c'est la volonté de se passer de toute consultation dont rend compte *a contrario* le journal que Louise Plantamour tient pour Émile, illustrant la diversité des usages. Dans notre corpus, seule Louise Miéville n'a pas, à sa disposition, l'offre médicale de villes telles que Genève, Lausanne ou Neuchâtel. Le journal tenu sans régularité et parfois avec de longs mois d'interruption ne mentionne qu'une seule fois l'appel à un médecin.

Ces journaux montrent de façon très claire la prééminence maternelle dans ce domaine sans que ne puisse être décidé avec certitude si c'est le fait d'écrire qui leur donne cette assurance ou si c'est cette prééminence qui les conduit à prendre la plume. À côté du médecin, d'autres auxiliaires apparaissent comme des conseillers bienvenus mais peinent à participer au processus décisionnel. Aimée rend justice à la nourrice qui remarque la respiration sifflante de son petit garçon indiquant sa première crise de « croup » et Louise, à la grand-mère d'Émile qui s'inquiète d'une grosseur au cou que le médecin, Butini fils, avait banalisée. L'emploi privilégié de la première personne du singulier par Louise Miéville, Marie Gautier, Aimée Grand d'Hauteville et Adèle Le Fort, témoigne à la fois d'un état de fait et d'une appropriation assumée. Louise Plantamour est la seule à utiliser l'indéfini « on » ou la première personne du pluriel, associant son mari aux soins ou décisions d'ordre médical ce qui semble rendre compte d'un investissement paternel peut-être plus prégnant. Mais elle sait aussi s'en distancer lorsqu'interviennent des divergences comme à la suite d'une violente chute du jeune garçon contre une balustrade au mois d'août 1821. Louise relate sa propre façon de réagir et celle de son époux :

« Je lui ai donné un peu de vin d'Espagne qui l'a remonté, et il est resté tranquille au bout de deux heures il étoit bien. Cependant son Père a consulté M. Maunoir<sup>36</sup> qui a dit qu'il falloit le ménager un jour ou deux pour la nourriture et lui faire prendre de la calaguala ce que nous avons faits<sup>37</sup>. »

L'écriture sert ici à prouver le bien-fondé de l'avis maternel ; pour cette dernière, le recours au médecin était inutile. C'est bien l'agentivité de ces mères que laissent apercevoir ces journaux qui à l'instar des autres écrits personnels féminins comme le précise Sylvie Mouysset, « montrent la déter-

36. Il s'agit du docteur Jean-Pierre Maunoir (1768-1861). Il fit ses études de médecine à Paris, s'y forma comme chirurgien puis revint s'installer à Genève en 1793 pour exercer sa profession. Il fut également nommé professeur d'anatomie (1809-1835) à l'académie de Genève (MAYER Roger, « Jean-Pierre Maunoir », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*).

37. PLANTAMOUR Louise, *op. cit.*, p. 19.

mination de leurs auteurs à aller au-delà de la compassion pour éprouver l'efficacité de leurs savoirs de santé<sup>38</sup> ».

## De l'allaitement à l'attachement

Depuis la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, pédagogues et médecins, mais aussi moralistes, hommes d'Église et physiocrates s'associent pour encourager les mères à allaiter leurs enfants, stigmatisant une mise en nourrice jugée responsable de la forte mortalité infantile. Les chiffres établis pour Rouen et Paris confirment le poids considérable de la mortalité lors de la mise en nourrice ; il mourrait, dans ces conditions, la moitié plus d'enfants en comparaison avec ceux, du même milieu social, nourris par leur mère<sup>39</sup>. Sur la base d'écrits personnels, Nahema Hanafi a montré la diversité des usages dans les milieux de la noblesse et de la haute bourgeoisie durant la deuxième moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. L'allaitement mercenaire se poursuit et même augmente, moins par signe de désintérêt pour l'enfant que par convention sociale, par habitude ou pour des raisons médicales. Il cohabite – de façon très inégale, dans un rapport de 75 % à 25 % d'après les chiffres établis pour Paris<sup>40</sup> – avec des pratiques d'allaitement maternel qui témoignent, dans l'élite, d'une adhésion – bien souvent temporaire – aux idées rousseauistes. Les exemples parallèles de la marquise de Bombelles et de la femme du sous-gouverneur des princes d'Orléans, Sophie de Bonnard, qui ont allaité contre l'avis de leur famille ou mari, montrent l'importance donnée à cette entreprise pour des mères qui se sont senties investies d'une mission dont leurs écrits évoquent les enjeux<sup>41</sup>. L'insistance du discours en faveur de l'allaitement maternel eut un impact plus encore, peut-être, sur la mentalité collective que sur les pratiques elles-mêmes. Les autobiographies qui, à partir de la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, revalorisent la période de l'enfance rendent compte de cet impact ; de nombreux scripteurs précisent s'ils ont ou non été allaités par leur mère. Le capitaine de régiment valaisan, Louis-François-Régis de Courten<sup>42</sup> y consacre même, dans son autobiographie rédigée au début du xix<sup>e</sup> siècle, un paragraphe spécifique qu'il intitule « Par Qui Je Fus Allaité ». Il y déroule une partie de l'argumentaire des détracteurs de la mise en nourrice :

« Je ne fus point allaité par ma mère [...]. Celle que la Nature avait pour moi enrichie de ses dons a fait tarir la source du nectar bienfaisant qui

38. MOUYSET Sylvie, « Souffrir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle) », *Rives méditerranéennes*, n° 44, 2013, p. 37.

39. FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Innovation et comportement parental en milieu urbain (xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle) », *Annales ECS*, n° 5, 1985, p. 1027.

40. *Ibid.*

41. HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume : expériences féminines, op. cit.*, p. 161-174.

42. Fils de Pierre Hildebrand de Courten et de Catherine Joseph Gillart, né à Valenciennes, mais originaire du Valais, il vécut entre 1746 et 1817. Il exerça comme officier au service de France au sein du régiment de Courten.

m'était destiné et je fus livré à cette mère empruntée. Les pertes de mon petit individu ont été réparées par un lait étranger qui m'a peut-être transformé en un homme nouveau : le lait que j'ai sucé n'était point fait pour mes organes et a été pour moi un aliment moins profitable que n'eût été le lait d'une mère ! Qui sait si mon tempérament robuste et sain dans son origine n'en a pas été altéré, qui peut répondre si cette transformation n'a point influé sur mon cœur<sup>43</sup>. »

Les études démographiques réalisées sur l'espace romand montrent que la mise en nourrice était très répandue et avait un impact direct sur la mortalité infantile au sein de l'élite<sup>44</sup>. À Genève, les chiffres tendraient même à prouver sa surreprésentation parmi les femmes appartenant à la catégorie sociale la plus élevée, celle des citoyennes – soit les Genevoises d'origine – avec les conséquences qui en découlent, à savoir une mortalité infantile largement supérieure de leurs nourrissons en comparaison avec ceux des Natifs<sup>45</sup>. Médecin genevois jouissant d'une renommée européenne, Théodore Tronchin s'avère lui-même un partisan modéré de l'allaitement maternel dont il restreint la pratique pour des raisons médicales comme le montre la lettre qu'il adresse à Suzanne Necker, sur le point de donner naissance à sa fille Germaine :

« Devant partir, ma chère Madame, entre le 8 et le 15 du mois prochain, je serois tenté de renvoyer jusqu'alors ma réponse à la question que vous me faites, parce qu'il faut examiner bien des choses pour scavoir si vous serez bien en état de nourrir. Ce devoir n'en est un que lorsqu'on est en état de le remplir, et si vous me permettez de comparer deux choses qui ne se ressemblent guère, je dirois qu'il en est de l'alaitement comme du Carême, qu'il n'est obligatoire que pour ceux qui peuvent le supporter<sup>46</sup>. »

43. COURTEN Maurice-Edmond de, *Il y a deux siècles : deux officiers suisses aux services étrangers*, Victoria, Trafford, 2005, p. 8. Cet exemple reflète une tendance de plus en plus prégnante dans les écrits, ces derniers laissant progressivement une place à la prime enfance du scripteur.

44. Les tables élaborées sur la base des registres d'enregistrement des décès montrent une augmentation importante du pourcentage de décès d'enfants en nourrice avant leur onzième mois par rapport aux enfants élevés à la maison. Le pourcentage passe de 10 % entre 1730 et 1739 à 30,8 % entre 1775 et 1784. Alfred Perrenoud analyse ces chiffres comme un accroissement de la mise en nourrice qui résulterait selon lui de la conjoncture économique et de l'accroissement de la fréquence du travail féminin (PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du XIX<sup>e</sup> siècle : étude démographique*, Genève, Paris, Libr. A. Jullien/Libr. H. Champion, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève », 1979, p. 415).

45. PERRENOUD Alfred, « Les comportements démographiques », art. cité, p. 120. Le terme « natifs » renvoie à une catégorie de la population genevoise, soit des hommes nés d'un père habitant (étranger installé dans la ville). Ceux-ci sont, tout comme les habitants, privés de droits politiques. Il représente 46 % de la population en 1781 (MOTTU-WEBER Liliane, art. « Genève », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*).

46. Archives de Coppet, lettre de Théodore Tronchin à Suzanne Necker, 17-18 décembre 1765, cité par D'ANDLAU Béatrix, *La jeunesse de Madame de Staël (de 1766 à 1786) : avec des documents inédits*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire », 1970, p. 20. Ces arguments ne sont guère éloignés de ceux que l'abbé Pluche déroulait dans son ouvrage le *Spectacle de la Nature* paru durant le premier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il déclarait : « Les Dames de tous les états par le peu d'air & d'exercices qu'elles prennent, sont d'un tempérament si délicat, que la nourriture d'un enfant seroit

Malgré la réticence manifeste du docteur Tronchin, Suzanne tentera de nourrir sa fille. Elle devra cependant se résoudre à abandonner ce rôle après quelques semaines en raison d'un manque de lait<sup>47</sup>. Parmi les rédactrices des journaux d'éducation, qui pour la plupart appartiennent à la catégorie des citoyennes, seule Aimée Grand d'Hauteville n'allait pas son enfant, mais héberge une nourrice à demeure. Ce choix, qui résulte d'une décision familiale, rencontre l'incompréhension de son amie, Clarisse Zollikoffer, née Schérer, qui lui en fait part dans une lettre :

« Quoiqu'il me soit impossible de concevoir ma tendre amie, les motifs qui peuvent engager ta famille à te priver du bonheur de nourrir ton enfant, et à t'empêcher de remplir envers lui le premier et le plus doux des devoirs d'une mère, tu m'en parles d'un ton à me faire supposer que cette résolution est irrévocable<sup>48</sup>. »

Elle-même précise qu'elle a allaité et qu'elle y a été encouragée pleinement par son mari qui désirait avant tout que, par cette fonction, elle transmette à ses enfants son « caractère », son « cœur » et son « âme ». La réaction vive de Clarisse et le fait que les autres scriptrices optent pour l'allaitement maternel sans juger nécessaire de justifier leur choix semblent bien être le signe d'une adhésion plus répandue, à ce moment-là et dans ce milieu spécifique, à cet usage. Mais est-ce encore à la mode rousseauiste que succombent les jeunes mères qui écrivent entre la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> et les débuts du XIX<sup>e</sup><sup>49</sup>? Les historiens qui se sont intéressés à la thématique de l'allaitement soulignent que Rousseau développe une argumentation qu'ils jugent nouvelle<sup>50</sup>. Le philosophe genevois se fait l'apôtre passionné de l'allaitement maternel, non pour des raisons médicales mais par rapport au lien affectif que cette proximité charnelle, entre mère et enfant, permettrait de nouer<sup>51</sup>. De là, Rousseau prétend, dans l'*Émile*, que

---

accablante pour elles, & peu suffisante pour lui » (PLUCHE Antoine, *Le spectacle de la nature, ou, Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, chez la veuve Estienne & Fils, 1752, 6<sup>e</sup> vol., p. 56).

47. D'ANDLAU Béatrix, *La jeunesse de Madame de Siaël*, op. cit., p. 21.

48. Lettre de Clarisse Zollikoffer à Aimée Grand d'Hauteville, St-Gall, 15 février 1812, ACV, PP 410 C4/2/12/360.

49. Dans l'espace anglophone, comme le souligne Amanda Vickery, l'allaitement devient un véritable phénomène de mode qu'elle met en relation non pas avec Rousseau mais avec l'éloge qu'en fait Richardson par le biais de ses romans. Pour elle, alors que l'allaitement maternel a toujours été ouvertement promu, le changement se situe dans les arguments en sa faveur qui perdent progressivement leur connotation religieuse (VICKERY Amanda, *The gentleman's Daughter: Women's Lives in Georgian England*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998, p. 93 sq.).

50. Lawrence Stone souligne toutefois que dans ses *Moralia*, Plutarque affirmait déjà que l'allaitement stimulait l'affection maternelle (STONE Lawrence, op. cit., p. 431). Plus proche chronologiquement de Rousseau, l'Abbé Pluche déclare quant à lui : « Ajoûtons qu'un enfant qui a été nourri par sa mère en est bien autrement aimé » (PLUCHE Antoine, *Le spectacle de la nature*, op. cit., 6<sup>e</sup> vol., p. 55).

51. KNIBIEHLER Yvonne et FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éd. Montalba, 1980, p. 141.

les enfants séparés de leur mère dès leur naissance reporteront les sentiments de tendresse et de respect vers leur nourrice :

« De cet avantage-même résulte un inconvénient qui seul devrait ôter à toute femme sensible le courage de faire nourrir son enfant par une autre : c'est celui de partager le droit de mère, ou plutôt de l'aliéner, de voir son enfant aimer une autre femme autant et plus qu'elle, de sentir que la tendresse qu'il conserve pour sa propre mère est une grâce, et que celle qu'il a pour sa mère adoptive est un devoir<sup>52</sup>. »

Clarisse Zollikofer, dans la correspondance qu'elle entretient avec Aimée Grand d'Hauteville au début des années 1810, attribue encore à Rousseau la force de persuasion nécessaire à convaincre les familles de suivre cette voie :

« Je regrette qu'au lieu de lire la nouvelle Héloïse bien inutile, pour ne pas dire mauvaise, vous n'avez par lu plutôt le 1<sup>er</sup> livre de l'Emile, vos idées auroient peut être changé car je crois que peu de jeunes Pères et surtout peu de jeunes Mères résisteront à la force du raisonnement de Rousseau sur ce sujet<sup>53</sup>. »

Même si Clarisse ne reconnaît pas à la *Nouvelle Héloïse* une influence sur le sujet de l'allaitement maternel, la thématique de l'attachement et de l'amour y est cependant bien présente dans l'exemple de la bonne mère qu'elle véhicule. Julie, non seulement aime ses enfants mais davantage encore, en est aimé en retour car, dit-elle : « je ne pourrais supporter de n'être pas ce qu'ils aiment le plus au monde<sup>54</sup> ». Ce discours, qui met en avant l'attachement de l'enfant pour sa mère et la concurrence que pourrait lui faire la nourrice, a marqué les esprits. Et Clarisse s'y conforme en tout point lorsqu'elle déroule les arguments qui lui ont fait faire le choix d'allaiter son enfant, écrivant : « que j'aurais détesté la nourrisse de mes enfants et que cette étrangère qui m'aurait dérobé leurs premiers regards, leurs premiers sourires, leurs premières caresses, les 1<sup>ers</sup> lueurs de leur intelligence, les 1<sup>ers</sup> signes de leur amour, de leur tendresse, m'aurait été odieuse<sup>55</sup> ».

La préférence que les enfants doivent afficher pour leur mère constitue la première marque de la réussite du rôle maternel et est intimement liée à la fonction nourricière. Dans le journal d'Alfred et de Charles, Marie Gautier associe étroitement allaitement et attachement en déclarant à propos de son second fils, Charles : « il aime toujours davantage à teter et s'attache par conséquent fort à moi<sup>56</sup> ». La jeune Genevoise répète inlassablement cette préférence et l'attachement qu'il lui manifeste, discours régulièrement

52. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 93.

53. Lettre de Clarisse à Aimée Grand d'Hauteville, 15 février 1812, ACV, PP C4/2/12/360.

54. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Julie ou La nouvelle Héloïse*, op. cit., p. 641.

55. Lettre de Clarisse à Aimée Grand d'Hauteville, op. cit.

56. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Récit de la tendre enfance de Charles*, op. cit., p. 4.

repris par le père lui-même. Il écrit notamment qu'il est « caressant et affectueux, surtout pour sa bonne mère, qu'il préfère fortement & avec raison a tout, si ce n'est au bonbon<sup>57</sup> ». Un notaire genevois, René-Guillaume Prevost-Dassier (1749-1816), n'oublie pas, lui non plus, dans le journal qu'il rédige pour ses deux enfants de rendre justice à son épouse, qui a elle-même allaité ses enfants, affirmant que sa petite Marianne a pour sa mère « une juste prédilection<sup>58</sup> ».

Sous la plume d'Adèle Le Fort, le discours est plus que répétitif même si les premiers temps, l'observation ne permet pas de confirmer ce que la scriptrice semble en droit d'attendre. Bien qu'elle l'allaite, l'enfant préfère manifestement sa bonne. Adèle, qui cherche une explication, justifie par le fait qu'elle ne porte que rarement son garçon, la préférence que celui-ci affiche :

« je devrais être jalouse de ce que ce n'est pas moi sa nourrice qui ai ses premières caresses mais il aime mieux sa bonne parqu'elle le tient beaucoup tandis que je suis fatiguée très promptement en le portant et que je ne le tiens que quelques petits moments<sup>59</sup> ».

Malgré son habile tentative d'explication, le soulagement et la satisfaction s'expriment pleinement lorsqu'il est enfin possible de clamer que l'enfant distingue sa mère de son entourage. Elle n'a pas de mot assez tendre pour annoncer ce qui apparaît comme une véritable victoire : « Je suis dans le plus grand transport de joie que m'ait encore fait éprouver la maternité et surtout la douce fonction de nourrice à laquelle je dois cette connaissance de mon petit<sup>60</sup>. » Pour Adèle, cette idée est si fortement ancrée dans sa vision de la maternité qu'elle craint que le sevrage ne signifie la fin du lien étroit que l'allaitement avait contribué à nouer entre elle et son petit garçon. Lorsqu'elle se rend compte de son erreur, elle s'empresse de faire part, par la plume, de son profond soulagement : « Je croyais qu'il ne m'aimerait plus, une fois que je ne lui donnerais plus rien. Son Amour platonique me transportat<sup>61</sup>. » Ces discours qui vont dans le sens d'une importance considérable attribuée aux marques d'attachement du jeune enfant indiquent que l'argument de Rousseau a fait mouche. Ainsi, dans les années 1820, Julie Marcel, consacre plusieurs pages déchirantes à relater sa détresse et les différents moyens qu'elle tente pour obtenir que son fils rompe les liens très forts qui le lient à sa bonne et s'attache enfin à elle :

« Mon Sigis âgé de 2 ans aimait sa bonne par dessus moi et de beaucoup. Je faisais tout pour cet enfant & j'avais la douleur de voir, que chaque jour

57. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred*, *op. cit.*, p° 9.

58. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, p° 8.

59. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. I, p. 34.

60. *Ibid.*, 6 novembre 1813, t. I, p. 36.

61. *Ibid.*, t. I, p. 74.

il paraissait me prendre plus en guignon. Il ne pouvait souffrir que je lui rendisse des soins surtout la nuit, & malgré mes caresses & mes invitations jamais il ne voulait venir dans mon lit. Une nuit que l'indisposition de ma petite Cécile nous força de séparer les enfans, je voulus en profiter pour tâcher de reprendre mes droits : j'entrepris de le garder tout à fait seule, & ce n'était pas sans appréhension car jamais l'enfant ne m'avait témoigné une aussi grande répugnance. Il fit des cris perçants avant d'être endormi parce que j'étais entrée dans sa chambre. Le cœur me saignait d'amertume<sup>62</sup>. »

Conservier son enfant et se l'attacher constituent les deux pans d'une maternité réussie que le journal contribue à soutenir. Le troisième pan concerne la prime éducation.

### Institutrices de leurs fils

À côté des soins dont elles prennent la responsabilité, il est attendu des mères qu'elles surveillent le développement physique de leurs enfants et qu'elles leur enseignent les premiers rudiments intellectuels et moraux. Les écrits pédagogiques peinent toutefois à s'accorder quant au rôle éducatif féminin. De nombreux philosophes ou moralistes – à l'instar de Rousseau et De La Fare – dénoncent la faiblesse maternelle qui justifie selon eux son exclusion de la sphère éducative. Tous deux instrumentalisent cette prétendue caractéristique pour déconseiller la participation des mères à l'éducation de leurs fils au-delà de l'âge de raison. Rousseau y fait référence dans le livre II de l'*Émile*. Le précepteur évoque un intérim qu'il a assuré auprès d'un jeune garçon qu'il qualifie de « petit tyran » car précise-t-il « l'éducation se faisoit sous les yeux de la mère, qui ne souffroit pas que l'héritier fut desobéi en rien<sup>63</sup> ». De La Fare relate une expérience identique dans son ouvrage *Le gouverneur ou Essai sur l'Éducation* (1768). Alors qu'il prend en main Lisimaque à l'âge de neuf ans, le précepteur s'aperçoit qu'en raison de la crainte éprouvée par la mère de perdre son unique fils « on lui a laissé faire tout ce qu'il a voulu », ce qu'il qualifie non sans ironie de « sage raisonnement<sup>64</sup> ». Pour la prime enfance en revanche, nombreux sont les pédagogues à insister sur les spécificités féminines qui les rendaient particulièrement propres à la conduite des premiers apprentissages à l'instar de Rousseau lui-même, qui confiait à Julie l'éducation de ses fils jusqu'à l'âge de sept ans. Cette discussion participe d'une revalorisation de la prime enfance. Si l'intérêt pour les premières années, principalement en ce qui concerne la nourriture et les soins, est bien présent chez Locke et Rousseau, les premières marques du développement de la raison n'ont pas vocation, pour ces philosophes, à servir de tremplin éducatif. En revanche, dans le

62. MARCEL Julie, *op. cit.*, p. 17.

63. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 202.

64. DE LA FARE, *op. cit.*, p. 107.



milieu philanthropiniste, un pédagogue tel que Basedow prône une utilisation plus active de la première enfance, suggérant de dispenser, à ce stade déjà, des « leçons » : « Je crois », écrit Basedow, « que l'on doit destiner une portion de la journée à l'éducation des enfans même au berceau ; c'est à dire que chaque jour il faut consacrer un certain tems à les former selon le ton de voix spécifique qu'adoptera la mère ou la nourrice à ce moment-là<sup>65</sup> ». Cette idée, qui entre en opposition avec la conception rousseauiste de l'éducation négative, est développée, quelques années plus tard, par Johann Heinrich Pestalozzi qui s'attache à promouvoir un rôle maternel plus soutenu dans le développement des capacités naturelles des enfans par le biais notamment d'exercices de langage basés sur la décomposition et la répétition de mots<sup>66</sup>. Pestalozzi attend des mères qu'elles répètent quotidiennement, avant même que leurs enfans ne sachent parler, des séries de sons, « afin d'exciter leur attention », séries qu'ils devront reproduire aussitôt que leurs « organes du langage » seront prêts<sup>67</sup>. Pour ce pédagogue, il ne fait pas de doute que les mères sont les éducatrices légitimes de leurs enfans et il entend, par ses écrits, leur offrir les moyens d'endosser ce rôle qu'il juge primordial :

« Et, mères! Le livre que je mets entre vos mains ne cherche rien d'autre que de vous retenir sur ce chemin que la Providence divine vous a elle-même tracé pour le premier développement des dispositions de vos enfans, et en le suivant, de vous mettre en état de développer leurs forces d'observation et d'expression<sup>68</sup>. »

Bien avant ces discussions liées à la mise en application d'une méthode spécifique, l'abbé Pluche, auteur d'un ouvrage d'histoire naturelle intitulé *Spectacle de la nature ou, Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, paru pour la première fois en 1732, encourageait les mères à créer un climat et les conditions-cadres permettant aux enfans d'éveiller leur esprit, expliquant :

« En faisant sa première affaire d'inspirer à ses enfans les qualités essentielles qui en feront des citoyens & des cœurs droits, elle fait son passe-tems & sa récréation ordinaire d'affermir leur raison chancelante, & de lui apprendre à marcher. Explications de tout ce qui se présente, petites surprises, nouveautés adroitement ménagées; promenades choisies pour amener de nouvelles

65. BASEDOW Johann-Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation*, op. cit., t. I, p. 6.

66. Et ce notamment dans son *Livre des mères* publié en 1803 (PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 1 : *Tête, coeur, main*, éd. Daniel Tröhler, Michel Soëtard et Loïc Chalmel, Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et pédagogie [LEP], coll. « Pestalozzi », 2008, p. 63-80). Voir également l'introduction à l'édition de l'ouvrage PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 5 : *Comment Gertrude instruit ses enfans*, éd. Michel Soëtard, Loïc Chalmel et Danièle Tosato-Rigo, Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et pédagogie (LEP), coll. « Pestalozzi », 2008, p. 15-16.

67. PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 5 : *Comment Gertrude instruit ses enfans*, op. cit., 7<sup>e</sup> lettre, p. 97-99.

68. PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 1 : *Tête, coeur, main*, op. cit., p. 64.

questions, agréables récits, grande diversité d'estampes historiques, tout est mis en œuvre pour éveiller la curiosité, & pour emplir le vuide de cette intelligence qui n'attend que des idées. Mais on a l'œil sur tout ce qui se présente pour y entrer<sup>69</sup>. »

L'étude des journaux d'éducation des mères montre qu'à côté d'aspects physiques tels que l'apprentissage de la marche et de la propreté qu'elles souhaitent hâter, le premier point de nature cognitive auquel elles accordent une place significative concerne le développement de la connaissance et du langage. Il n'y a toutefois pas de trace, dans leurs journaux, des leçons que proposent tant Basedow que Pestalozzi. Elles attendent un apprentissage spontané des premières compétences, leur travail se résumant principalement, dans ce domaine, à l'observation. Les progrès de l'intelligence sont scrutés, ouvrant de nouvelles potentialités qui se traduisent par un intérêt encore plus sensible à l'enfant comme le thématise Adèle Le Fort à propos de son fils Frédéric, âgé de dix mois : « Il commence à être d'un âge vraiment délicieux pour une mère chaque jour amène un progrès<sup>70</sup>. » Cherchant à expliquer ces aptitudes nouvelles dont elles s'émerveillent, les mères attribuent bien à l'observation et l'imitation le fait que les enfants se dotent de ces premières compétences qu'elles soient langagières, physiques ou cognitives quoiqu'elles ne se réfèrent pas explicitement à la théorie sensualiste. Aimée Grand d'Hauteville est particulièrement sensible à cet aspect. Dans le journal de Gonzalve, elle insiste à plusieurs reprises sur la nature spontanée des apprentissages. Lorsque son fils est âgé de quatorze mois, elle observe :

« Il joue au volan. Vraiment nous l'avons vu faire il prend une raquette, met un volan dessus & le jette par dessus la tête en ayant soin de se lever et de regarder l'air. Rien de tout cela ne lui a été appris, c'est entièrement le développement de ses petites idées<sup>71</sup>. »

Quelques mois plus tard, Aimée Grand d'Hauteville exprime même une certaine frustration de ne pas être en mesure de consigner tous les progrès réalisés par son fils : « Je voudrais pouvoir dire à quel degré son intelligence & sa conversation se développent. Il voit tout, comprend tout et entend tout<sup>72</sup>. » Ces nouvelles compétences acquises, l'enfant se doit de présenter ces « gentilleses » en société ; ainsi on souhaite qu'il danse lorsqu'on le lui demande, qu'il imite le cri des animaux, qu'il donne des baisers aux personnes qui le sollicitent et qu'il répète les mots qu'il connaît. Que l'enfant soit perçu comme précoce constitue un signe tangible de réussite maternelle. La comparaison avec les autres enfants prend dès lors

69. PLUCHE Antoine, *op. cit.*, t. VI, p. 68.

70. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. I, p. 60.

71. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, *op. cit.*, p. 41-42.

72. *Ibid.*, p. 49.

une place importante qu'exprime Adèle Le Fort lorsqu'elle relate une visite à ses parents effectuée en compagnie de son fils :

« Il fut pourtant sage, mais mon amour propre maternel regrettait de ne le pas faire voir sous son jour le plus avantageux en fait de gentillesse car il brillait bien sous le rapport de la grosseur et de l'air de bonne santé à coté de ses cousines Amélie Dupin et Antoinette Martin qui sont de petites poupées toutes minces et fluettes<sup>73</sup>. »

L'acquisition d'une certaine forme d'obéissance qu'accompagne une façon de se comporter en société apparaissent également essentielles. Ainsi Aimée Grand d'Hauteville consigne-t-elle avec satisfaction : « Il continue à être très gai, très sage, & obéissant. Il comprend très bien ce qu'on lui dit, je l'ai mené à Lausanne, on l'y a trouvé singulièrement avancé<sup>74</sup>. » Cette éducation « morale » apparaît très tôt dans les journaux et les mères partagent l'idée qu'il est impératif de débiter sans tarder à donner à leurs enfants des limites et à les orienter vers le bien. Alfred a dix-neuf mois lorsque sa mère relate :

« Nous avons commencé à élever un peu le petit. Ses mutineries ont été punies d'un emprisonnement le premier moment a été vif et accompagné de battement de pieds cès bientôt après a la demande, est tu bon, l'enfant a répondu op et a finis ses cris souvent il est allés de lui même en prison et en est sortis au bout d'une seconde en éclatant de rire, et venant baiser la main de son pere et de sa mere<sup>75</sup>. »

Nonobstant les traités qui engagent fermement les parents à s'abstenir d'user des punitions corporelles<sup>76</sup>, les chiquenaudes voire même le fouet constituent des moyens auxquels les parents ont recours, principalement du reste, conformément aux principes de Locke, pour sanctionner l'opiniâtreté<sup>77</sup>.

Sur le rôle qu'elles ont joué comme institutrice de leurs enfants, les scriptrices ont choisi de ne pas s'attarder, se limitant à de brèves mentions. La nature inégale du nombre de passages consacrés aux soins dispensés en comparaison avec ceux dédiés aux apprentissages ou aux leçons rend compte d'une claire hiérarchie, au sein du rôle maternel, entre ces deux attributions.

73. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. II, p. 45.

74. GRAND D'HAUTEVILLE Aimée Philippine Marie, *op. cit.*, 22 mars 1813, p. 44.

75. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802, op. cit.*, <sup>o</sup> 6.

76. Avant même John Locke qui déclare sans ambiguïté : « Mais, je le répète, les châtements corporels sont de toutes les corrections la plus mauvaise ; c'est par conséquent la dernière qu'il faille employer, et seulement dans les cas extrêmes » (LOCKE John, *op. cit.*, p. 155), les châtements corporels avaient déjà été dénoncés notamment par Montaigne dans ses *Essais*. Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, cette idée sera reprise par nombre de pédagogues tels Jean-Pierre de Crousaz, Rousseau, Basedow et Pestalozzi.

77. Il explique en ces termes : « Il y a une faute, et il y en a qu'une, pour laquelle, selon moi, les enfants doivent être battus ; c'est l'obstination ou la rébellion. Et même dans ce cas je voudrais, s'il était possible, que l'on s'arrangeât de telle manière que la honte d'être fouetté, et non la douleur physique, devint l'élément principal du châtement » (LOCKE John, *op. cit.*, p. 145).

Elles-mêmes ne semblent pas donner à cette fonction la même importance que celle que nous avons pu mettre en évidence pour la fonction de soignante. Ainsi, lorsqu'Alfred atteint l'âge de cinq ans, Marie Gautier signale : « le journal commencée sur le rapport physique va se continuer, plutôt sous le rapport moral sa santé étant assez bonne pour n'avoir presque rien à en dire<sup>78</sup> ».

Lorsque les mères mentionnent avoir dispensé une leçon, elles le font par incidence sans chercher à doter le compte rendu d'une utilité pédagogique quelconque, ne détaillant ni les moyens utilisés ni les résultats obtenus. En termes d'apprentissage intellectuel, leur première responsabilité consiste à apprendre à lire à leur enfant. Elles évoquent ainsi à tel âge que leur enfant reconnaît les lettres, qu'il commence à lire ou qu'elles lui font apprendre des fables par cœur. Plus tard peuvent être mentionnées des leçons de catéchisme ou la surveillance de copie de pages d'écriture. Lorsque l'enfant est âgé de quatre ans, elles reçoivent généralement une aide extérieure et fonctionnent dès lors principalement comme répétitrices et examinatrices, les leçons essentielles (la lecture d'abord, puis l'écriture et les mathématiques) étant dispensées par des maîtres particuliers. Cette aide extérieure est perçue comme un soulagement et les mères reconnaissent volontiers que leur enfant s'applique davantage sous la conduite de ces maîtres. Leur emploi du temps explique ce choix. Ainsi, au moment même où apprendre à lire à son fils devrait devenir sa priorité, Adèle Le Fort donne naissance à un second enfant, une fille prénommée Mathilde. Peu avant le terme de sa grossesse, elle prévient son journal du changement que cet événement induira, signalant la nature pragmatique de la répartition des tâches entre les mères et ceux – pères, maîtres particuliers ou gouvernantes – qui sont appelés à les relayer : « mon second enfant va bientôt demander tous mes soins<sup>79</sup> ». Adèle poursuivra toutefois son travail avec son fils, lui dispensant des leçons de géographie, l'encourageant à apprendre des fables par cœur et vérifiant la mémorisation des leçons de catéchisme. L'arrêt du journal alors que le jeune garçon est âgé de sept ans ne permet pas de se représenter sa tâche au-delà de cet âge au sein d'un système qui repose dès lors sur les leçons privées données par des maîtres particuliers mais aussi sur le cursus suivi au collège.

Dans son journal, Louise Miéville demeure elle aussi très discrète sur son implication dans la formation intellectuelle de son fils, Henri, benjamin d'une famille dont les quatre premiers enfants sont des filles. Elle se borne à souligner sa bonne nature mais aussi son espièglerie<sup>80</sup>. En 1805, le journal s'interrompt pour plus de dix ans. Durant cet intervalle, le père décède et le jeune garçon, alors âgé de neuf ans, est confié au pasteur des Ormonts, ami du défunt père, qui propose d'en prendre soin en échange de l'une de ses filles. Alors qu'Henri a manifesté clairement la volonté de suivre la

78. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802, op. cit.*, p. 17.

79. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. II, p. 4.

80. MIÉVILLE Louise, *op. cit.*

carrière du ministère, la formation auprès d'un pasteur apparaît de nature plus propice à atteindre cet objectif. Dans les souvenirs que Julie Miéville rédige au sujet de son frère, elle souligne que si la santé du jeune garçon souffrit de cet arrangement en raison de sa position dans la famille et de sa difficulté à s'accommoder à la nourriture et au climat, les leçons dispensées furent jugées excellentes. Elle précise notamment qu'il rendit toute sa vie justice à son professeur de l'aisance acquise dans la langue latine<sup>81</sup>.

La place que Louise octroie dans son journal à la formation de ses filles met en lumière les attentes contrastées quant au travail féminin entre éducation des filles et éducation des garçons. Durant les années qui courent de 1791 à 1800, les entrées du journal font largement écho aux leçons que Louise dispense à ses filles, à leurs progrès mais aussi aux regrets éprouvés par cette jeune mère de ne pas être en mesure de consacrer davantage de temps à leur formation. Lecture, calcul, ouvrage, connaissance du ménage, le journal montre que Louise se charge de dispenser l'instruction qu'elle estime indispensable pour ses filles – ce qu'elle perçoit comme son devoir – rendant compte de sa volonté de les doter d'une formation soignée tout en leur inculquant, dès leur plus jeune âge, l'habitude du travail. S'adressant à son aînée, Julie, elle écrit :

« Tu aimes la lecture, et si tu ne fais pas ton ouvrage par goût tu sais que je désire que tu apprennes à travailler et cela te donne du courage. En te rendant adroite très jeune je te prépare de vrais plaisirs et à l'âge où d'ordinaire les jeunes filles commencent à travailler tu auras le plaisir de savoir déjà bien des ouvrages<sup>82</sup>. »

Ces comptes rendus témoignent toutefois de la difficulté de la tâche. Celle-ci en effet se superpose aux nombreuses autres occupations de Louise Miéville et notamment aux soins du ménage et des enfants mais aussi à ceux dévolus aux pensionnaires de son époux. Elle écrit régulièrement que la surveillance des plus jeunes n'est pas sans perturber le suivi des leçons. La position financière difficile de la famille exclut toutefois que les filles puissent bénéficier de leçons extérieures rendant ainsi particulièrement essentiel le rôle maternel.

Pour toutes les mères étudiées, rédiger un journal leur permet d'affirmer leurs connaissances et d'appuyer leurs propres conceptions car ce sont elles qui, *de facto*, choisissent et agencent les éléments dignes d'y figurer. Dans ces écrits, aucune ne fait de référence directe à ses lectures. Pourtant, comme cela a été montré, de nombreux ouvrages cherchent ouvertement, depuis les années 1750, à guider les femmes ; de la littérature enfantine à destination des filles aux manuels de conseils à l'usage des mères. À l'aube du XIX<sup>e</sup> siècle, au moment même où les femmes sont baignées par toute

81. MIÉVILLE Julie, *Souvenirs de la vie et de la fin de Henri Miéville, pasteur à Vevey*, Lausanne, G. Bridel, coll. « Bibliothèque choisie. Série 2, biographies », 1857, p. 11.

82. MIÉVILLE Louise, *op. cit.*, 4 mars 1796.

une littérature qui leur est directement adressée, comment expliquer cette absence de référence pour soutenir le travail maternel ? Cette littérature les aurait-elle « *empowered* » d'après le terme de Rachel Fuchs<sup>83</sup>, au point de leur donner une assurance rendant toute référence inutile ou le statut maternel dispense-t-il des lectures ? Le journal d'éducation, rédigé par Adélaïde-Louise-Guyonne, comtesse de Castellane (1761-1805), en 1792, fournit un élément de réponse. Si cette jeune mère déclare avoir pris connaissance de la littérature, elle affiche sans ambiguïté sa volonté de s'en détacher pour élaborer son propre système. Elle déclare :

« Pendant ma grossesse j'avais lu avec attention tous les bons livres qui indiquent les soins nécessaires à l'enfance ; à la lecture des Pensées de Locke, j'avais joint les ouvrages de M<sup>me</sup> de Genlis et quelques autres dont les auteurs moins connus m'avaient cependant paru mériter quelques méditations. J'avais beaucoup causé avec les femmes vraiment mères ; je retirai de mes lectures et de mes conversations la résolution de ne rien exagérer, de ne suivre aucun système<sup>84</sup>. »

Observations et expérience se conjuguent avec les lectures pour permettre aux mères d'élaborer leurs propres théories dans un processus d'appropriation et d'affirmation qui va de pair avec l'acte d'écrire lui-même. Marie Gautier remarque ainsi :

« Plus je suis mes enfans et plus je vois qu'il y a des tems morts, chez les enfans relativement aux progres, c'est alors qu'il faut redoubler de patience, surtout quand l'instituteur est un pere ou un mere, et mettre de coté cet amour propre qui veut toujours des progres et peut rendre injuste<sup>85</sup>. »

Ses propres compétences sont défendues avec aplomb au nom de sa connaissance intime de ses enfants comme elle en fait également la démonstration en parlant d'Alfred : « L'indulgence le touche toujours, la severité le rebuterait et fermerait son cœur ; en general ce cher petit qu'on mene avec un cheveu quant on le connoit a besoin d'etre étudié et conduit en consequence ; le contraire pourroit avoir les plus grands inconvenients<sup>86</sup>. » Face au père, mais aussi à la famille voire même à la société, les mères ont des comptes à rendre de leur rôle maternel ainsi que le montre leur quête des signes perceptibles de l'attachement de l'enfant. Les journaux d'observation maternels renvoient constamment un double mouvement d'affirmation de l'importance capitale du rôle maternel et des attentes qu'il suscite qui se joint à l'envie de l'assumer pleinement.

83. FUCHS Rachel G., « Introduction to the Forum on the Changing Faces of Parenthood », *Journal of Family History*, n° 29, 4, 2004, p. 331-338.

84. CASTELLANE Adélaïde-Louise-Guyonne de, « Notes sur l'éducation des mes enfans », in CATRIONA SETH (dir.), *La fabrique de l'intime : mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 913.

85. GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802*, op. cit., p° 20.

86. *Ibid.*, p° 19.



## Chapitre IX

### La plume paternelle : entre observation et réflexion

Durant le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, les pédagogues investissent beaucoup d'énergie pour encourager les pères à observer leurs enfants et à prendre la plume pour consigner leurs observations. En 1828, dans son traité *L'éducation progressive*, Albertine de Saussure dresse toutefois un constat d'échec : elle s'étonne et déplore que les pères ne se soient pas attachés à ce travail qu'elle juge de première utilité :

« Il est, ce me semble, étonnant que, tandis qu'on a porté dans les sciences d'observation une constance si admirable, on n'ait jamais étudié l'enfance méthodiquement. [...] Que de gens armés d'un télescope, qui vérifient nuit et jour les prédications des astronomes ! Que d'autres qui tiennent un registre exact du vent, de la chaleur, de la pluie ! Que d'infatigables annotateurs ! Et dans ce nombre il ne s'est pas trouvé un père qui ait daigné constater avec soin les progrès de son propre enfant<sup>1</sup>. »

L'inventaire réalisé dans les archives romandes confirme l'impression éprouvée par la pédagogie genevoise. Seuls trois journaux d'éducation ont été repérés parmi les très nombreux écrits personnels répertoriés<sup>2</sup>. Leur étude jointe à celle des journaux personnels paternels – qui renferment

1. NECKER DE SAUSSURE Albertine, *op. cit.*, t. I, p. 128.

2. À ce jour, contrairement à l'espace allemand dont il a été question dans la première partie de cet ouvrage, le corpus reste, pour l'espace francophone, bien maigre. Seuls deux journaux de ce type ont été, à notre connaissance, découverts et exploités par des chercheurs. Il s'agit du journal que Charles Étienne Coquebert de Montbret consacre à son fils Ernest (1784) [LEJEUNE Philippe, « "Et le cahier ?" Journaux en Famille : les Coquebert de Montbret », art. cité] et de celui que rédige l'artésien Dubois de Fosseux sur lequel nous reviendrons. Un document de même nature a été mis au jour en Italie. Il s'agit du *Manoscritto per Teresa* rédigé par un noble milanais, Pietro Verri entre 1775 et 1781. Le journal quasi quotidien qu'il tient durant la prime enfance de sa fille fait partie d'un ensemble plus vaste de documents privés incluant notamment un livre de préceptes, renfermant conseils et observations destinés à sa fille (VERRI Pietro, « *Manoscritto* » per Teresa, Milan, Éd. universitaire di Lettere Economia Diritto, coll. « Biblioteca insubrica », 2002). Le plus ancien exemple de journaux de ce type connu à ce jour semble remonter aux notes sur le développement et l'éducation de ses enfants, rédigés, dans les années 1590, par le secrétaire à la cour des princes d'Orange, Constantin Huygens. Son fils en perpétue la pratique et prend lui aussi des notes sur les progrès des enfants, sous forme d'un journal débuté en 1628, notes qui s'arrêtent au terme de leur éducation (DEKKER Rudolf M., *Family, Culture and Society in the Diary of Constantijn Huygens J<sup>r</sup>, secretary to Stadholder-King William of Orange*, Leyde/Boston, Brill, coll. « Egodocuments and history », 2013, p. 8 et DEKKER Rudolf M., *Childhood, Memory and Autobiography in Holland. From the Golden Age to Romanticism*, *op. cit.*, p. 23-30).



parfois des observations très détaillées sur les enfants – offre l’opportunité de réfléchir au regard que les pères apprennent à poser sur leur progéniture alors que s’éveille leur intérêt pour la prime enfance et ses potentialités. Ils permettent dans le même temps d’étudier la façon dont ils ont reçu la littérature philosophico-pédagogiques. Les textes présentés ici ont été choisis en fonction de leur nature diverse à même de montrer à la fois des permanences et des évolutions.

## Un nouveau regard

En 1732, le pasteur genevois et futur professeur d’histoire ecclésiastique à l’académie de Genève, Ami Lullin (1695-1756) rédige un texte dans lequel il s’attache à décrire le caractère de ses trois enfants; Marie-Charlotte dite Manon (1725-1750), Jean-Antoine (1726-1745) et Antoine-Louis (1729-1747)<sup>3</sup>. Il s’y découvre partisan d’une conception à contre-courant de la vision de l’enfant – *tabula rasa* – que soutenait John Locke quelques décennies auparavant et que Condillac reprend et développe au même moment dans ses écrits. Les premières lignes exposent le but de l’exercice auquel Ami Lullin s’est livré :

« Par là, je connoitrai les changements en bien ou en mal qui leur seront arriver, je pourrai savoir s’il est vrai, ce que j’ai toujours cru, que les enfans sont pour l’ame en petit des leur plus tendre jeunesse ce qu’ils seront un jour en grand; memes deffauts, mêmes vertus à peu pres dans l’un et dans l’autre Etat, il n’y a que la diversité des circonstances qui en modifient l’apparence, le fond ne change pas; l’Education developpe rectifie, il est vrai bien des choses mais l’essentiel du caractere est indelebile<sup>4</sup>. »

Par ce travail d’observation, Ami Lullin entend prouver la permanence des défauts et des vertus et, de là, l’impact relativement faible de l’éducation. Il n’exclut toutefois pas de s’en servir pour tenter de rendre ses enfants « meilleurs ». Fortement marqué par la théorie humorale en vogue depuis l’antiquité – dont les journaux parentaux ultérieurs semblent dépourvus –, il s’y réfère pour expliquer la nature de sa fille. Ainsi Manon se voit doter d’un tempérament « sanguin et de ce genre mixte, où le sec et l’humide sont heureusement mélangés<sup>5</sup> ». Dans la lignée des textes consacrés aux enfants exemplaires – soit des enfants qui se signalaient par leur sagesse ainsi que par leur capacité à accumuler des connaissances et à en rendre

3. Ce document, incomplet, retrouvé dans les archives familiales ne concerne que sa fille aînée, soit qu’Ami n’ait pas mené à terme son essai comme il le souhaitait, soit qu’il l’ait scindé en plusieurs parties et que seule celle concernant Manon ait été conservée. Il ne porte pas de titre mais commence par l’indication du lieu et de la date : À Genthod, ce 3<sup>e</sup> novembre 1732. Ce texte a reçu, *a posteriori*, le titre suivant : *Sur le caractère de Manon*.

4. LULLIN Ami, *Sur le caractère de Manon, 1732*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy, p. 1.

5. *Ibid.*, p. 2.

compte – dont l’audience demeure importante dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>6</sup>, la description de sa fille a pour vocation de témoigner des aptitudes acquises. Ayant appris à lire à quatre ans, elle fait preuve de grandes capacités de mémorisation que signale son père : « il y a deux ans que pour avoir lu deux ou trois fois plusieurs paraboles de l’Évangile, elle les narroit presque dans les mêmes termes de l’Écriture, elle en faisoit autant cette année de ses fables<sup>7</sup> ».

Le journal que rédige le Neuchâtelois Jonas de Géliou dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle présente à la fois des similitudes mais aussi des différences significatives dans la façon dont il s’attache à observer, tout comme Ami Lullin, sa première fille. Originaire des Bayards, Jonas est lui aussi pasteur<sup>8</sup>. En parallèle au ministère qu’il exerce successivement à Lignièrès, puis Colombier, il accueille des jeunes gens en pension et se passionne pour l’histoire naturelle. Son journal personnel le montre curieux des nouveautés et expériences scientifiques, assistant avec intérêt aux essais de vols de ballon. Mais ce sont les abeilles qui suscitent chez lui un véritable enthousiasme, comme le révèlent les nombreuses mentions qu’il leur réserve. Lui qui adhère à la Société helvétique des sciences naturelles, publie, en 1816, un ouvrage d’observations et de conseils pratiques intitulé *Le conservateur des abeilles*. Dans son avant-propos, il précise qu’il n’a cessé de les observer depuis l’âge de dix ans<sup>9</sup>. Le carnet rédigé entre 1779 et 1787, pour sa fille Isabelle, née de son union avec Marguerite Isabelle Frêne, atteste d’une même volonté d’observation<sup>10</sup>. Le jeune père observe les progrès physiques et intellectuels de sa fille guidé par une curiosité liée à un statut de nouveauté. Alors qu’Ami Lullin attendait que sa fille ait atteint l’âge de sept ans pour dresser son portrait, Jonas ouvre son cahier dès sa naissance. Après les premières entrées consacrées à sa venue au monde et à son baptême, c’est la percée des vingt premières dents et ses effets sur la santé de l’enfant qui rythment les premiers mois d’observation. Son intérêt se focalise sur l’acquisition des capacités motrices et intellectuelles de la jeune Isabelle. Il note le premier mot, les premiers pas puis les premiers apprentissages. Il énumère également les leçons entamées par sa fille ; l’écriture en 1784, l’histoire en 1785 et le latin en 1786. L’apprentissage précoce de la lecture, la compréhension des textes et la facilité à les mémoriser et à les

6. GRANDIÈRE Marcel, « L’éducation exemplaire de Louis Joseph Xavier duc de Bourgogne, 1751-1761 », art. cité, p. 153-54.

7. LULLIN Ami, *Sur le caractère de Manon, 1732, op. cit.*, p. 3.

8. Jonas de Géliou a fréquenté Jean-Jacques Rousseau lorsque ce dernier résidait à Môtiers. Il l’évoque dans son journal : GÉLIEU Jonas, *Journal des agissions de Jonas de Géliou, 1760-1825*, AEN, fonds Henri Louis Henriod 1 et 2, 1763. Il assistait alors le pasteur Montmollin auprès duquel s’est réfugié Rousseau.

9. GÉLIEU Jonas de, *Le conservateur des abeilles, ou, Moyens éprouvés pour conserver les ruches et pour les renouveler*, Mulhausen, J. Risler, 1816, avant-propos, p. v.

10. GÉLIEU Jonas de, *Carnet pour Isabelle de Géliou, 1779-1786*, AAEB, fonds Kohler, carton 95.

restituer, constituant, pour Jonas de Géliou, tout comme pour Ami Lullin avant lui, les éléments qui méritent d'être signalés :

« Le 15<sup>e</sup> janvier 1784. A l'âge de quatre ans et demi, elle lisait couramment, dans plusieurs livres différens, comprenant fort bien ce qu'elle lisait ; A la même date, elle savait par cœur, sans y manquer les trois premiers chapitres du Catéchisme d'Ostervald<sup>11</sup>. »

La mise en parallèle du travail de Jonas de Géliou avec celui qu'accomplira un noble français près de trente ans plus tard témoigne d'une évolution sensible du regard posé sur l'enfant<sup>12</sup>. Si leurs écrits rendent compte, pour tous les deux, de l'intérêt que suscite la naissance de leur enfant, le comte de Pujol porte un regard plus fin sur ses filles. Il consacre ainsi plus de quarante pages à ses observations, de la naissance de son aînée à ses deux ans et demi.

Né à Lyon, François Alexandre, comte de Pujol (1774-1848), officier dans la marine, épouse, en 1811, Catherine Jeanne Aglaé de Bongard de Cambard. Le couple s'installe à Versailles où Aglaé met au monde deux filles : Marie, née en 1813 et Marthe qui naît deux ans plus tard. C'est la naissance de son aînée qui engage le comte à débiter cet écrit. Alors que les mères de l'espace genevois qui tiennent un journal similaire au même moment n'éprouvent nul besoin d'expliquer leur démarche, le comte se fend d'une longue introduction pour justifier son projet d'écriture. De confession catholique, il y laisse apparaître sa crainte des travers de l'écriture personnelle dans lesquels il entend bien ne pas se laisser attirer comme il le précise : « Sans s'assujétir en effet à rappeler tant de petites circonstances oiseuses et ou inutiles, sans mettre une sorte d'importance à grossir son registre d'un article par quantième, pourquoi ne retiendrait-on pas les souvenirs, par ordre de date, de tous les faits qui dans la suite peuvent influer sur notre bonheur, servir nos intérêts ou seulement piquer notre curiosité<sup>13</sup>? » Le scripteur sélectionne les informations en fonction de ce qui pourra intéresser sa fille plus tard. Il précise également que seuls lui et sa femme connaissent ce projet. Enfin, il l'envisage comme une entreprise à long terme destinée à être poursuivie par sa fille lorsqu'il lui en passera le relais, espérant qu'elle suivra une méthode identique à celle qu'il a adoptée :

« ce n'est qu'après avoir disposé de ta main, que je me propose de te remettre ces notes dont ta mère et moi seulement auront partagé la connoissance... libre alors de les continuer ou de les suspendre, tu décideras toi-même. [...]

11. GÉLIOU Jonas de, *Journal des agissions de Jonas de Géliou, 1760-1825, op. cit.*, p. 5.

12. Ce journal a été retrouvé dans les archives de la famille de Castella conservées à la bibliothèque de Fribourg. La fille aînée du comte, Marie (1812-1892), épouse, en 1836, Rodolphe III de Castella, militaire au service de Naples, ce qui explique la présence de ce journal dans ce fonds d'archives, BCU/FR, inventaire des archives de la famille Castella de Delley.

13. PUJOL François Alexandre, *Journal pour ses filles, 1812-1815*, BCU/FR, Archives de Castella, A-448, p. 2.

Ces notes reproduiront à ton souvenir les notions dont la trace t'aurait échappé et que tu essayerois en vain de te rappeler sans leur secours. Je serai bien trompé si tu ne goûtes pas quelque satisfaction à lire un jour par ce moyen le récit des progrès de ton enfance et des premiers événements de sa vie<sup>14</sup> ».

Il y a un syncrétisme évident dans l'usage de l'écriture personnelle tel que l'envisage le comte de Pujol. Prenant comme référence Montaigne – dont il cite sur la première page l'extrait de ses *Essais* relatifs au « journal » ou « mémoires de la maison » que faisait rédiger son père<sup>15</sup> – lequel déploierait n'avoir pas lui-même tenu une sorte de chronique de famille ou livre de raison, genre traditionnel d'écriture personnelle, le scripteur entame un journal qui prend toutes les caractéristiques du genre novateur du journal d'éducation. Celui-ci est néanmoins envisagé comme le début d'un livre de famille que pourrait poursuivre sa fille après lui, afin de perpétuer la mémoire familiale. Son idée n'est guère éloignée de la méthode adoptée par l'empereur romain Auguste au sein de sa maisonnée, que rappelait Marc-Antoine Jullien dans son *Essai sur l'emploi du temps*. Auguste aurait recommandé à tous de tenir un « journal de famille dans lequel seraient inscrits par un père les actes les plus importants de la vie de ses enfants », journal qui devait leur être présenté à la fin de chaque année, envisageant cet usage comme « une institution domestique très morale<sup>16</sup> ». Le mélange des genres dont rend compte le journal du comte de Pujol illustre ce juste milieu, au sein duquel évolue la plupart des scripteurs – sinon tous – entre l'influence des modèles et l'initiative personnelle<sup>17</sup>.

Jonas de Géliou, après avoir consigné le baptême de sa fille, avait attendu la percée de la première dent pour reprendre la plume. Le comte de Pujol consacre quant à lui non moins de huit pages à décrire les six premiers mois de son aînée. Il s'intéresse, dans la veine des journaux féminins évoqués plus haut à la nourriture et aux maladies – des sujets qui occupent une place prépondérante durant les premiers mois – mais aussi aux développements physiques, langagiers et intellectuels de ses filles.

Cette sensibilité aux progrès des enfants jointe à une volonté d'en garder la mémoire se manifeste également dans le journal personnel tenu par un professeur genevois, Jean Picot. Issu du même milieu social que le notaire

14. *Ibid.*, p. 3.

15. « Outre le registre des négoes du ménage où se logent les menus comptes, paiements, marchés qui ne requierent la main du notaire, lequel registre un receveur a en charge; il ordonnait à celui de ses gens qui lui servait à écrire, un papier journal à insérer toutes les survenances de quelque remarque, et jour par jour les mémoires de l'histoire de sa maison [...] » (*ibid.*, p. 1).

16. JULLIEN Marc-Antoine, *Essai sur l'emploi du temps*, *op. cit.*, p. 228.

17. François Joseph Ruggiu rappelle que l'hybridité ou mélange des genres est une caractéristique fondamentale de la définition des écrits du for privé, ce qui n'a été que récemment mis en évidence grâce à la prise en compte de textes de natures différentes, RUGGIU François-Joseph, « Les discours annalistiques comme discours de soi » (MOUYSSET Sylvie, BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph [dir.], *Car c'est moy que je peins*, *op. cit.*, p. 277).

genevois René-Guillaume Prevost-Dassier mais d'une génération plus jeune, juriste, professeur, auteur d'une *Histoire de Genève* en trois volumes, il est le fils aîné de Pierre Picot, pasteur puis professeur de théologie à l'académie. Scribeur assidu, il tient un journal personnel de 1789 – il est alors âgé de douze ans – à son décès. En 1804, il épouse Constance Gabrielle Sarah Mallet. L'année suivante naît leur premier enfant, Eugène (1805-1888). Trois suivront : Adrien (1807-1891), Georges (1810-1874) et Albertine (1815-1888). Si Jean n'a pas rédigé de véritables journaux d'éducation, son journal personnel est constellé de très nombreuses notices concernant la naissance, le développement et les maladies de ses enfants. Elles alternent des informations ponctuelles relatives aux progrès, études, événements particuliers (tels que les chutes, les récompenses scolaires, les participations à des fêtes) et des bilans rédigés à l'occasion des anniversaires. Réunies, elles forment un ensemble qui s'apparente à un journal d'éducation : un fait dont le scribeur a pris conscience, lui qui s'est attaché en 1830 à recopier ses notes dans deux documents séparés pour chacun de ses aînés intitulés *Extraits du journal de Jean Picot Mallet, relativement à l'enfance de son fils aîné Pierre Eugène Picot* et *Journal de Jean Picot sur son fils Adrien de 1807 à 1830*. Quelques années plus tard, il rédigera un journal d'éducation pour son petit-fils Henri (1846-1912)<sup>18</sup> prouvant ainsi son attirance vers ce genre spécifique.

Entre le journal de Jonas de Géliou et les écrits de Jean Picot et du comte de Pujol a été publié le premier journal d'enfant tenu par un père. Paru en 1787, il renferme les observations que le philosophe allemand Dietrich Tiedemann a rédigées au sujet de son fils de sa naissance à ses trois ans. Exemptes des anciennes croyances et d'une vision archaïque de l'enfant, elles se focalisent en priorité sur son développement cognitif et social, le philosophe allemand cherchant à définir ses potentialités<sup>19</sup>. Pour accomplir cette tâche, le regard doit se faire plus subtil et attentif, les éléments susceptibles d'éclairer le développement affectif et l'éveil de la raison étant moins flagrants que la percée des dents. Cette initiative ramène également l'intérêt paternel vers les premiers mois de la vie de l'enfant induisant *de facto* un nouveau rapport père-enfant.

Véritable journal d'observation « scientifique » de l'enfant et de son développement, le journal publié par Dietrich Tiedemann a-t-il été lu et a-t-il constitué un modèle pour Jean Picot ou le comte de Pujol<sup>20</sup>? S'il est impossible de l'affirmer, il y a toutefois de fortes similitudes entre les étapes du développement relevées par Tiedemann et celles qui ont intéressé Jean Picot et le comte de Pujol. Premièrement, c'est aussi le développement cognitif qui semble fasciner le Genevois qui décrit les nouvelles compé-

18. Fonds Picot, Ms. fr. 7679, env. 4.

19. DIETRICH Donald J., art. cité, p. 473.

20. Dietrich Tiedemann publie en 1804 un manuel de psychologie qui repose sur les observations de son journal (JAEGER Sigfried, art. cité, p. 70).

tences acquises – naturellement – par son enfant cherchant à montrer qu’elles témoignent du développement de son intelligence<sup>21</sup>. Le 23 février 1806, alors qu’Eugène est âgé d’un peu plus de cinq mois, il souligne que son fils « se retire lorsqu’on veut le moucher ou lui laver le visage » et précise « il y a un mois qu’il ne retiroit point alors sa tête parce qu’il ne devinoit pas ce qu’on vouloit lui faire<sup>22</sup> ». Tout comme Tiedemann avant lui, Jean Picot note à quel moment l’enfant commence à rire, à se reconnaître dans un miroir et à distinguer les expressions des visages qui l’entourent. Pour le comte de Pujol, les progrès de l’intelligence tiennent également une place considérable ; ainsi la connaissance des personnes alentour, la façon de se faire comprendre, la mémorisation sont autant d’aspects qu’il ne manque pas de mentionner comme il le fait au sein de ce bilan réalisé en novembre 1813. La petite Marie, qu’il décrit, vient de célébrer son premier anniversaire :

« quant à l’intelligence, le détail en serait bien plus long s’il falloit tout dire ; contentons-nous donc des principaux traits : par exemple elle connoissoit son père, sa mère, sa grand-mère, sa bonne ; et chaque fois qu’une de ces personnes lui étoit nommée, elle tournoit les yeux sur elle. Lui demandoit-on où étoit le bon Dieu, elle levoit un bras et quelquefois les deux ; lui disoit-on de faire bravo ou petite bouche, elle batoit des mains ou serroit les levres, de chanter, elle bredouilloit quelques mots de sa composition, de souffler, elle souffloit, de baiser, elle baisoit, bref elle comprenoit beaucoup sans pourtant parler encore, à l’exception de deux ou trois mots dont elle faisoit entendre les terminaisons et que nous interprétions ad libitum, comme teur pour serviteur, tan pour hortense<sup>23</sup> ».

Dans cette observation des progrès de l’enfant, l’acquisition du langage prend une place importante. Jean Picot, tout comme l’avait fait Tiedemann avant lui, au même âge, soit à l’âge de dix-huit mois<sup>24</sup>, énumère lui aussi les mots énoncés par son fils et les transcrit de la façon altérée dont ils sont prononcés. Il fait ensuite la liste des lettres sur lesquelles Eugène butte :

« il répète tout ce qu’on lui dit de répéter mais à sa manière en abrégeant beaucoup les grands mots ; il appelle sa bonne Néné, Perret, Pilia, sa tante de Tourne, tatoun, son oncle Albert Abet, Daniel aniel ; il prononce imparfaitement ou même pas du tout le C, l’F, le K, le G, l’R<sup>25</sup> ».

21. Le regard de ces pères témoigne de leur tentative de repérer et de réfléchir aux acquisitions cognitives des jeunes enfants en dehors de tout préjugé. Leurs notes ouvrent une piste d’étude quant aux influences – structure sociale, mode de vie, relations, expériences – qui participent à la structuration de la pensée enfantine durant cette période, étude sur les processus de cognition, qui trouverait un prolongement intéressant dans les écrits rédigés par les jeunes gens eux-mêmes.

22. PICOT Jean, *op. cit.*, 23 février 1806.

23. PUJOL François Alexandre, *op. cit.*, 10 novembre 1813.

24. DIETRICH Donald J., art. cité, p. 471.

25. PICOT Jean, *Journal, 1789-1862, op. cit.*, 6 mars 1807.

L'inscription ici des défauts de langage n'a pas pour objectif de corriger l'enfant mais un sens plus positif ; il s'agit de rendre compte, sans les exagérer, des aptitudes acquises par l'enfant à un stade précis de son développement. Tiedemann rapporte également les discours que lui tient son fils qu'il voit comme le signe des progrès dans son aptitude au raisonnement ; ainsi, alors qu'il fait remarquer à son fils que ce qu'il regarde dans le ciel n'est pas, comme il l'avait pensé, un arc-en-ciel, le jeune garçon justifie son erreur en déclarant que l'arc-en-ciel qu'il avait aperçu vient juste de s'endormir. C'est une même sensibilité aux raisonnements enfantins par le biais notamment des associations d'idées que dénote le journal de Jean Picot qui renferme plusieurs exemples comme ce dernier : « Il [Eugène] cause bien et suit déjà à de petits raisonnements ; il a même des idées assez drôles ; je veux tuer cette noisette me disoit-il hier, pour dire je veux la casser<sup>26</sup>. » Au sujet de son fils cadet alors âgé de cinq ans, il constate :

« Les petits discours d'Adrien sont remarquables par leur netteté et leur précision, hier il me disoit : "je sais bien que je n'ai pas épousé Betsy Ulrich, parce qu'il faut aller au temple pour se marier et que nous n'y avons pas été ; mais c'est égal ; je l'épouserai quand je serai grand, d'abord parce qu'elle est très jolie, ensuite parce qu'elle a été très bien élevée, mais surtout parce qu'elle est très bonne. Voilà pourquoi c'est elle que j'épouserai, et je n'épouserai jamais qu'elle<sup>27</sup>". »

Le scripteur reproduit régulièrement des remarques que lui font ses fils ainsi que des dialogues échangés entre eux qui témoignent de la fascination qu'il éprouve pour leurs progrès à cet égard<sup>28</sup>. Quant au comte de Pujol, il relate l'anecdote suivante à propos de sa fille Marie, âgée d'un peu plus de deux ans, qui indique cette même sensibilité. En ce mois de juin 1815, la France vit une période troublée, ce que la jeune enfant n'ignore pas tout comme elle n'ignore pas non plus les sympathies royalistes de sa famille : « Imitatrice comme tous les enfants » écrit le comte « Marie faisoit semblant de lire un journal. Sa prétendue lecture achevée, eh bien, ma fille, lui dis-je qu'as-tu lu dans ce Journal ? La France aux Bourbons, me répondit-elle<sup>29</sup>. »

Que l'écrit de Tiedemann ait été lu ou non importe peu. La mise en parallèle de ces écrits témoigne de la circulation de cet intérêt pour le développement cognitif des enfants – ainsi que des points à observer avec attention – dans l'espace germanophone et francophone. Soumis à l'influence d'une littérature philosophico-pédagogique qui s'enrichit mutuellement, les pères ont appris à poser leur regard sur leur nourrisson, changeant, dans nombre de familles, la relation du père envers le premier enfant. Celui-ci est attendu

26. *Ibid.*, 6 septembre 1808.

27. *Ibid.*, 12 décembre 1812.

28. *Ibid.*, 11 août 1812.

29. PUJOL François Alexandre, *op. cit.*, f° 21.

comme un être dont le potentiel insoupçonné leur a été soufflé par les pédagogues et philosophes. Ces naturalistes en puissance, scientifiques, agronomes, membres des sociétés économiques ou d'utilité publique, scrutent dès lors avec finesse les étapes du développement. Cette attention et les notations qui en découlent paraissent fortement liées au caractère de nouveauté qui accompagne la première naissance. Si Jean Picot consacre de très longs passages de son journal au développement, durant les premiers mois, de son aîné, pratique qu'il poursuit quoique de façon moins soutenue pour son deuxième enfant Adrien, les deux cadets, Georges et Albertine, n'auront droit qu'à de brefs commentaires nonobstant son profond attachement pour eux. Ce qui émerveillait Jean Picot dans le développement d'Eugène et d'Adrien et dont il souhaitait garder la trace n'a plus cours au moment de suivre son troisième fils. En comparaison avec ses deux aînés, Georges est régulièrement évalué comme « très » voire « extrêmement retardé » pour le langage, pour la lecture, mais aussi, de façon plus générale, pour son développement social. Lorsqu'il fête son quatrième anniversaire, le constat est particulièrement sévère : « Quant à l'avancement spirituel on n'en peut guère un moindre que le sien ; il ne parle encore que comme un tout à fait petit enfans, et ne seroit pas en état d'apprendre à connoître les lettres<sup>30</sup>. » Bien que sa fille ne récolte pas davantage de mentions que son frère, son intelligence est *a contrario* systématiquement relevée. Le bilan qu'il dresse à l'occasion de son septième anniversaire est éloquent quant à sa profonde satisfaction à son égard, tant au niveau de son caractère que de ses capacités d'apprentissage :

« Albertine a 7 ans accomplis ; sa taille est de 3 pieds et demi moins 2 lignes ; cette bonne petite tient bien tout ce qu'elle promettoit dès sa première enfance ; elle est vive, intelligente, gentille elle aime beaucoup la lecture et peut passer plusieurs heures de suite seule avec un livre qui l'intéresse. Elle apprend facilement par cœur ; elle est aimante, caressante ; les ouvrages à l'aiguille ne l'amuse pas beaucoup quoiqu'elle y réussisse assez bien ; elle n'annonce pas jusqu'à présent du gout pour la musique ; incessamment elle va apprendre à écrire ce dont elle se réjouit d'avance dès longtems<sup>31</sup>. »

Mais l'espacement des observations prouve que l'intérêt scientifique lié au développement de l'enfant s'est quelque peu émoussé et que l'observation ne fait désormais plus partie de façon intrinsèque de son travail paternel.

### **Le journal d'un père-précepteur, René-Guillaume Prevost-Dassier**

Le journal d'éducation paternel qui représente, sur le territoire romand, le projet le plus abouti – destiné à soutenir l'ensemble du processus éduca-

30. PICOT Jean, *Journal, 1789-1862, op. cit.*, 9 janvier 1814.

31. *Ibid.*, 10 novembre 1822.



tif – est celui rédigé par le notaire genevois René-Guillaume Prevost-Dassier entre 1789 et 1807<sup>32</sup>. Tenu durant près de vingt ans, au rythme de cinq à dix entrées par année, il rend compte du développement, des progrès, mais aussi des difficultés des enfants du scripteur, Pauline Anne Marie, dite Marianne (1785-1819) et Charles François (1786-1848), de leur plus jeune âge à leur établissement. Son caractère unique ne peut manquer d’interroger sur les spécificités qui ont donné naissance à ce document autour de la personne même du scripteur et du projet éducatif qu’il entendait soutenir.

Appartenant à la bourgeoisie genevoise, fils d’Abraham Prevost, pasteur et régent, René-Guillaume naît en 1749. Il entreprend des études de droit et devient notaire. En 1782, il épouse Olympe Charlotte Dassier et dès 1791, entre au conseil des Deux-Cents de la ville de Genève. Il est le frère de Pierre Prevost, qui commença sa carrière comme précepteur, dont il a été question dans la deuxième partie. La correspondance échangée par les deux frères au moment où Pierre débute dans le préceptorat, dans le courant des années 1770, atteste d’un intérêt très sensible de René-Guillaume pour la thématique éducative. Reconnaisant implicitement ses connaissances dans cette matière, c’est à lui que son frère, jeune précepteur, s’adresse pour des conseils et recommandations de lecture :

« 1. Si en bouquinant ou autrement, tu remontrois, ut fit, quelque livre contenant un bon nombre d’Estampes à bon marché à la portée des petits enfants que je dirige & d’un pris modéré comme de 6 ou 12 l ou moins, tu pourrais me l’envoyer. 2. Quel livre conseille ton traité d’Éducation ou quel livre conseilles-tu à un enfant de l’âge de D. – qui commence à comprendre médiocrement ce qu’il lit & a prendre un goût faible pour la lecture<sup>33</sup>. »

Pierre Prevost, on l’a dit, a tenu un journal d’éducation consacré à ses jeunes élèves et il est probable – au vu des liens très étroits que les deux frères entretiennent – qu’il en ait inculqué la pratique à son aîné bien que lui-même, et c’est à souligner, ne paraît pas en avoir rédigé un pour ses propres enfants. Lorsqu’il ouvre son journal, René-Guillaume détaille longuement ses objectifs. Tout comme son frère avant lui, c’est la volonté de perfectionner la méthode qu’il place au cœur de son projet :

« J’ai souvent pensé qu’un des meilleurs moiens de perfectionner l’Éducation, d’y mettre cette méthode & cette suite si nécessaires pour en assurer le succès & de tirer parti des fautes & des erreurs qu’on peut commettre, serait de tenir une espèce de Journal d’Éducation, qui deviendrait le dépôt de tout ce qui se passerait d’essentiel à cet égard dans lequel on découvrirait

32. Prevost-Dassier intitule son écrit *Journal d’éducation commencé le 3<sup>e</sup> juillet 1789*, BGE, Ms. suppl. 880.

33. Lettre de Pierre Prevost à René-Guillaume Prevost-Dassier, 10 novembre 1775, BGE, Ms. fr. 4735, f<sup>o</sup> 21-22.

le principe & le développement du caractère & des talents des enfants & des circonstances qui auraient pû leur nuire ou les favoriser<sup>34</sup>. »

Se plaisant à souligner que ce journal est né de ses propres réflexions, il ne le rattache explicitement à aucune influence ou lecture. Pourtant sa correspondance montre qu'il fut un lecteur attentif, dès sa publication, du *Manuel élémentaire* rédigé par Basedow dans lequel est présenté l'agenda d'éducation, sorte de cahier fourre-tout qui accompagne l'éducateur dans sa tâche. Si Prevost-Dassier s'attribue néanmoins la paternité de cette idée, c'est que peut-être la définition très opératoire qu'en a fait le pédagogue allemand, rappelée dans le premier chapitre, a permis à des pères ou précepteurs de la développer dans la forme qui leur semblait répondre le mieux à leur besoin.

Plusieurs facteurs semblent dès lors influencer René-Guillaume dans une expérience qu'il paraît bien seul à mener : son intérêt pour les questions éducatives, sa connaissance de la littérature d'éducation, l'exemple fraternel et enfin, un véritable plan d'éducation. Fidèle lecteur tant de Locke que de Rousseau, Prevost-Dassier envisage en effet une éducation domestique pour son fils, projet qui pourrait avoir germé bien avant qu'il ne devienne père. Répondant à une plainte de son frère sur la difficulté de cumuler travail scientifique – ce dernier est en train de traduire Euripide – et travail de précepteur, il lui rappelle qu'il partage son sort avec « les grands hommes qui ont mis leur plaisir à être les maîtres & les Gouverneurs de leurs enfants ; le fameux Pascal n'eut pas, dit-on d'autre précepteur que son Père, mais ce Père de famille dut pourtant trouver quelques heures pour les autres occupations<sup>35</sup> ». Alors que les pères prennent en main l'éducation de leurs fils à l'âge de sept ans, au moment où celle-ci leur échappe en partie avec l'entrée au collège de ces derniers, ce qui rend le journal d'éducation superflu, pour René-Guillaume c'est le moment où, précisément, il commence à revêtir le plus grand intérêt. Sans doute n'est-ce pas anodin que le journal présentant des caractéristiques communes avec celui de Prevost-Dassier ait été rédigé par un père, Dubois de Fossex, qui fait lui aussi le choix de se consacrer à l'éducation de ses enfants. Ce noble français, établi à Arras, expose son projet à l'une de ses connaissances dans une lettre datée du 6 juin 1786 :

« Il m'a passé par la tête de faire une entreprise courageuse et peut-être insensée, d'être l'instituteur de tous ces enfants [Tout comme Prevost-Dassier, il en a deux ; un fils et une fille] et de leur apprendre ce que je sçais. Pour cela, j'ai quitté l'agriculture, il m'a paru impossible d'élever en même temps des veaux et des enfants<sup>36</sup>. »

34. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, f° 1.

35. Extrait d'une lettre de Prevost-Dassier à son frère Pierre Prevost, conservée dans le dossier PREVOST Pierre, *Notes de lecture, op. cit.*, f° 16.

36. Lettre de Dubois de Fossex au docteur Terrède, citée par BERTHE LÉON-NOËL, *Dubois de Fossex secrétaire de l'Académie d'Arras, 1785-1792 et son bureau de correspondance*, Arras, 1969, p. 77.

Durant un an, Dubois de Fosseux rédige un *Journal d'éducation* qui comprend l'horaire des leçons, les matières étudiées, les exercices effectués mais aussi l'évaluation du travail fourni par ses enfants grâce à un système de points gagnés ou perdus ainsi que des appréciations<sup>37</sup>. Il rejoint Prevost-Dassier en adhérant à l'idéal des Lumières en faveur de l'éducation particulière dispensée par le père. Le journal d'éducation soutient ici la pratique éducative en opérant comme un livre de bord. Il est un instrument au service du père-éducateur, que celui-ci dispense les leçons tel Dubois de Fosseux ou qu'il supervise la formation comme le fait Prevost-Dassier.

Le journal de Prevost-Dassier révèle l'implication du scripteur dans les différents aspects de l'éducation de ses enfants, et ce dès leur naissance, qu'il s'agisse des soins à leur donner alors qu'ils sont encore nourrissons, de leurs ennuis de santé, des problèmes liés à la dentition – voire même à la chevelure – jusqu'au développement des qualités morales et intellectuelles. Il atteste aussi de la conviction du père quant au fait qu'aucune éducation digne de ce nom ne peut être menée si elle ne repose pas sur des observations solides. Lorsqu'il entreprend sa rédaction, Prevost-Dassier livre ainsi le portrait physique et moral de sa fille et de son fils – qui sont alors déjà âgés de quatre et trois ans – car, reprend-il après Rousseau : « Il faut connaître le sujet qu'on doit élever<sup>38</sup>. » L'individualisation de la pratique éducative en fonction du caractère et des compétences de l'enfant est ainsi revendiquée. Le journal soutient le processus ; toutes les décisions apparaissent mûrement réfléchies et donnent lieu à une évaluation afin de déterminer dans quelle mesure elles répondent aux attentes.

Dans le premier bilan de son caractère, dressé lorsqu'il ouvre son journal en 1789, Prevost-Dassier stigmatise la légèreté de son fils et sa difficulté à se fixer sur les apprentissages. Cette caractéristique demeure régulièrement évoquée, au fil des années, pour expliquer la lenteur de ses progrès que ce soit dans l'apprentissage de la lecture ou des mathématiques. L'attention continue que Prevost-Dassier porte à son fils dirige et réoriente ses interventions éducatives. En témoignage le parcours scolaire chahuté du jeune Charles, conduit à expérimenter différentes leçons privées, pensions ainsi qu'à deux reprises, le collège. Après des débuts prometteurs dans ces différentes institutions, le père confie à son journal l'arrêt des progrès et les difficultés qui s'élèvent entre le jeune homme et l'enseignant, requérant un nouveau changement. Ce cycle se reproduit jusqu'à ce que le père trouve enfin la solution qui lui paraît idéale ; il choisit d'expatrier son fils en Angleterre, à Leeds, dans une pension tenue par un pasteur. Que la voie qui semble représenter l'essai le plus concluant soit précisément l'éloignement de son regard exigeant, n'est

37. Le journal est tenu entre le 21 octobre 1781 et le 21 février 1782 (MARCHAND Philippe, « Propos d'un noble artésien sur l'éducation. Les discours de Dubois de Fosseux 1782-1783 », art. cité, p. 704).

38. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, p. 5.

certainement pas sans signification. Ainsi, alors que les commentaires faits sur les progrès de son fils d'après les lettres qu'il reçoit d'Angleterre sont élogieux, à peine le jeune garçon a-t-il réintégré le domicile familial que le regard paternel bien que toujours bienveillant redevient plus critique.

Le journal que rédige Prevost-Dassier témoigne d'une volonté perfectionniste et d'une prise en main exclusive par ce dernier, sous la caution à la fois d'un idéal rousseauiste et d'une formation personnelle qu'il avait entreprise comme il le dit lui-même « longtems avant d'avoir le bonheur d'être père<sup>39</sup> ». Cet idéal bute sur un enfant bien réel qui ne répond qu'imparfaitement aux méthodes suivies. Ainsi le changement d'orientation du projet éducatif et les placements en pension suggèrent un relatif échec que l'écrit passe sous silence. Celui-ci ne sert à aucun moment au père à faire son autocritique. Il n'a pas la vocation à recevoir ses doléances mais bien à consigner les solutions envisagées, en prenant en compte tous les paramètres, afin de finaliser cette tâche. Et le 12 avril 1805, alors que sa fille est désormais mariée et que son fils âgé de dix-neuf ans est placé – avantageusement – dans une maison de commerce, Prevost-Dassier peut écrire, avec un soulagement qu'il ne cherche pas à dissimuler : « j'ai enfin accompli l'éducation de mes deux enfants<sup>40</sup> ». Il s'autorise alors à refermer le journal.

## Des modèles prégnants ?

Le journal d'éducation rédigé par Prevost-Dassier offre l'opportunité d'une étude ciblée de la pénétration des idées dans les quotidiens éducatifs car le notaire genevois s'affiche ouvertement comme un fervent partisan des principes édictés par son compatriote Rousseau<sup>41</sup>. Cette dimension permet d'aller au-delà du simple constat de la mise en pratique de valeurs éducatives partagées, voire d'un certain « habitus » procédant de la maîtrise d'un « code commun<sup>42</sup> ». Il s'agit ici d'observer la mise en application, au quotidien, de ces principes ainsi que la façon dont ils ont interagi avec les idées d'autres pédagogues et notamment John Locke. Sont analysées particulièrement ceux qui ont contribué au succès de l'*Émile* ; à savoir les

39. *Ibid.*, p. 1.

40. Bien que le journal soit à ce moment-là terminé, comme l'écrit Prevost-Dassier, ce dernier y mentionnera encore la naissance du premier enfant de sa fille ainsi que l'action héroïque faite par son fils qui sauva un homme de la noyade, ce qui lui valut lettres et médailles de la part des autorités de la ville (*ibid.*, 24 décembre 1806 et 24 mars-25 juin 1807).

41. Rousseau constitue un cas d'étude particulièrement efficace comme en témoignent les articles qui s'attachent à évaluer son influence sur les pratiques familiales (MARCHAND Philippe, « La part maternelle dans l'éducation des garçons au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Isabelle BROUARD-ARENDIS [dir.], *Femmes éducatrices au siècle des Lumières : [actes du colloque international tenu à l'université Rennes 2, les 22-23-24 juin 2006]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 45-62) ; MOUYSSET Sylvie et RIVES Danielle, « Bon fils, bon mari et bon père ? Antoine-Jean Solier par lui-même (1760-1836) », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 34, 2011, p. 137-52.

42. BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique ; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, coll. « Points 405. Essais », 2000, p. 272.

principes de l'éducation corporelle, le concept d'éducation négative ainsi que l'accent mis sur le respect de la nature enfantine.

La croissance éditoriale que connaît la littérature d'éducation – adressée aux parents – rend compte de la volonté des pédagogues et philosophes de proposer des méthodes et de diriger les familles. Ainsi Polycarpe Poncelet relaye-t-il un sentiment largement partagé par ce milieu en déplorant que « Pour l'ordinaire on ne s'applique à l'Éducation que par routine » et qu'« il seroit à souhaiter que l'on s'y appliquât par principe<sup>43</sup> ». Quant à Basedow, il insiste sur l'importance de réaliser des ouvrages qui puissent guider les parents :

« L'assertion de M. Rousseau est vraie. Les Parents doivent assurément avoir plus de part à l'éducation de leurs enfants que les Maîtres. Il est certain que dans la plupart des familles où l'on a des Précepteurs, le Père pourrait se ménager encore assez de tems pour remplir ce devoir. Mais je suis bien sûr que personne ne voudra commencer à suivre ce conseil avant qu'on ne se soit défait du préjugé où l'on est, que les enfants doivent être forcés d'apprendre beaucoup de choses, avant qu'on n'ait renoncé à regarder les Rudiments, les Vocabulaires & les Auteurs anciens comme les meilleurs instruments de l'instruction. Je le répéterai toujours, il est très-essentiel d'introduire dans l'institution des éléments faciles pour les enfants, & instructifs pour les Parents & les Maîtres. Il faut d'abord qu'on ait un ouvrage élémentaire & une suite périodique de bons livres scholastiques, au moyen desquels les Parents & les Maîtres, qui ne sont pas au fait de l'art d'instruire, puissent apprendre cet art durant la pratique<sup>44</sup>. »

Si de nombreux ouvrages pédagogiques à l'instar du traité de John Locke, du *Traité de l'éducation des enfans* de Jean-Pierre de Crousaz ou des ouvrages de Félicité de Genlis rencontrèrent un lectorat désireux d'en tester fidèlement les méthodes, nul autre ouvrage que l'*Émile* ne semble avoir suscité un pareil engouement. Dans les *Lettres écrites de la Montagne* en 1764, Rousseau est contraint de se défendre d'avoir publié, comme le lui reproche, parmi d'autres, le procureur général de Genève, Jean-Robert Tronchin, un véritable guide pour les pères et les mères. Il s'agit, nuance-t-il « d'un nouveau système d'éducation dont j'offre le plan à l'examen des sages, et non pas d'une méthode pour les peres et les meres, à laquelle je n'ai jamais songé<sup>45</sup> ». Une année plus tard, un journal de Strasbourg relate, à l'occasion du passage du philosophe genevois dans la ville, l'anecdote suivante. Un certain Monsieur Agna lui aurait rendu visite et lui aurait dit :

43. PONCELET Polycarpe, *op. cit.*, p. 118.

44. BASEDOW Johann-Bernhard, *Nouvelle méthode d'éducation*, *op. cit.*, p. 89.

45. Cité par NARDI Emma, « Rousseau contredit Jean-Jacques », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, n° 41, 1997, p. 132.

« Vous avez devant vous un homme qui a élevé son fils selon les principes qu'il a eu la chance de puiser dans l'Emile, Tant pis pour vous, Monsieur, lui répondit Jean-Jacques, tant pis pour vous et tant pis pour votre fils<sup>46</sup>. »

Ce récit, ainsi que d'autres de même nature, rendent compte de la prise de distance du philosophe genevois quant à l'opportunité de transposer, dans la vie réelle, l'éducation de son personnage fictionnel<sup>47</sup>. Nonobstant les mises en garde de Rousseau, nombre de parents l'utilisèrent à cette fin témoignant d'une forte attente parentale envers une littérature pédagogique qui offrait, enfin, ce qui s'apparentait à un modèle à mettre en application. Et malgré ses dénégations, le philosophe en était conscient ainsi qu'en témoigne la lettre de réponse qu'il adresse à Elisabeth Roguin née Bouquet, une habitante du Pays de Vaud, entrée en correspondance avec lui : « Quoique les Sophies et les Emiles soient rares, comme vous dites fort bien, il s'en élève pourtant quelques uns en Europe, même en Suisse, même à votre voisinage<sup>48</sup>. »

Bien que fortement influencés par leurs lectures, les pères revendiquent leur droit à élaborer par eux-mêmes leur plan d'éducation. Le Vaudois Pierre-Maurice Glayre (1743-1819), ancien secrétaire et conseiller à la cour de Pologne, qui poursuit à son retour sur le territoire helvétique une carrière alternant missions diplomatiques et charges politiques, évoque, dans une lettre adressée à sa femme, ses principes pédagogiques. S'il reconnaît un crédit certain à la littérature d'éducation, il n'entend toutefois pas en suivre les préceptes aveuglément :

« Tout ce qu'on nous dit sur l'éducation, je le sais ; Mais ma conduite est réglée sur des principes modifiés par les circonstances. Avec des lieux communs et des maximes générales les étrangers font aisément les Docteurs ; mais un père qui les connoit aussi doit s'en réserver l'application<sup>49</sup>. »

Cette conception est partagée par la plupart des parents ; les ouvrages pédagogiques leur permettent d'achalander leur propre « magasin d'idées<sup>50</sup> » dans lequel ils puiseront pour planifier et accomplir leurs tâches éducatives. La littérature peut également servir à confirmer le bien-fondé des principes

46. *Ibid.*, p. 131.

47. Py Gilbert, *Rousseau et les éducateurs : étude sur la fortune des idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau en France et en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, op. cit., p. 22-26.

48. Lettre de Rousseau à Elisabeth Roguin, 6 avril 1764, citée par TERMOLLE Michel, « Rousseau, conseiller pédagogique par correspondance », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, n° 47, 2007, p. 323. L'enfant auquel il fait référence dans cette lettre est la fille du prince de Wurtemberg que nous avons évoquée plus haut.

49. GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836*, ACV, PP 106/26, lettre de Pierre-Maurice à sa femme, 1<sup>er</sup> juin 1800.

50. Le terme « magasin d'idées » est utilisé par Léon-Noël Berthe dans son ouvrage consacré à Dubois de Fosseux dont le troisième chapitre s'intitule *Le magasin d'idées d'un noble libéral*. Lui-même reprend le terme des *Confessions* de Rousseau (BERTHE Léon-Noël, *Dubois de Fosseux secrétaire de l'Académie d'Arras, 1785-1792 et son bureau de correspondance*, op. cit., cité par MARCHAND Philippe, « Propos d'un noble artésien sur l'éducation. Les discours de Dubois de Fosseux 1782-1783 », art. cité, p. 700).

suivis, dictés par un certain bon sens, à l'instar du sentiment qu'éprouve le baron Louis-François Guiguer de Prangins en lisant les *Pensées sur l'éducation* de Locke :

« Lecture generale : Voyage d'Arabie. Autre, entre ma femme et moi, du Traité sur l'éducation par Locke. Les preceptes fondés sur des principes que nous avons admis, sur leur énoncé, parce qu'ils étoient comme evidens pour nous et parce que nous avons essayés de nous y conformer dans notre pratique, nous rendent cette lecture bien interessante et bien satisfaisante : nous nous trouvons appuyés par un homme sage et vertueux<sup>51</sup>. »

Tout comme John Locke et suivant l'idée qu'un corps sain constitue un présupposé indispensable à l'acte éducatif, les philosophes et les éducateurs depuis la fin du XVII<sup>e</sup> siècle ont à cœur de débiter leurs traités par la santé<sup>52</sup>. Les *Pensées sur l'éducation* s'ouvrent ainsi sur les moyens à mettre en œuvre, par les parents, pour doter leurs enfants d'une saine constitution<sup>53</sup>. Rousseau ne déroge pas à cette mode et le succès de son ouvrage donne à ces principes – allaitement maternel, endurcissement au froid, importance de l'exercice physique et du bon air et refus des entraves – un nouvel impact. L'éducation physique à « la Jean-Jacques » remporte une grande adhésion au sein des familles de l'élite dans le dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans son ouvrage, *Les lettres sur les ouvrages et le caractère de Jean-Jacques Rousseau*, publié en 1788, M<sup>me</sup> de Staël déclare même que : « tout le monde a adopté le système physique d'éducation de Rousseau<sup>54</sup> ».

C'est le cas du notaire genevois Prevost-Dassier. Il se fait un fervent défenseur de l'allaitement maternel et déclare avec une fierté non dissimulée avoir pris ce parti pour ses deux enfants profitant au passage de complimenter son épouse qui a convenablement rempli ce rôle : « On n'avait point retenu de nourrice ; & on n'en aurait pu trouver aucune aussi bonne que sa mère. Tout réussit à son lait : Elle [Marianne] fut nourrie neuf mois & sevrée avec beaucoup de facilité<sup>55</sup>. » Il tente également, mais avec moins de succès, les bains froids alors que son fils n'est âgé que de quelques jours. Il répète avec conviction son refus de l'emballage – jugé « absurde », « inutile » voire même « dangereux<sup>56</sup> » – et insiste sur les bénéfices du bon air de la campagne et de l'exercice physique sur la santé de ses enfants. En rapprochant l'éducation corporelle de son fils et de sa fille, le notaire genevois suit à la fois Locke et Rousseau, qui tiennent sur cet aspect un discours allant dans le sens d'une éducation du corps identique pour les

51. VIANI Rinantonio et SCHOLEPNIKOFF Chantal de (éd.), *op. cit.*, t. III, p. 93.

52. GRANDIÈRE Marcel, *L'idéal pédagogique en France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 132.

53. LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, *op. cit.*, p. 51.

54. Cité par PY Gilbert, *Rousseau et les éducateurs : étude sur la fortune des idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau en France et en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, *op. cit.*, p. 133-134.

55. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, p. 3.

56. *Ibid.*, p. 5.

filles et les garçons. Dans le livre V qu'il consacre à Sophie, Rousseau indique clairement que la santé passe par l'exercice physique et que les filles ne doivent pas en être privées :

« Beaucoup d'ébats, de courses, de jeux en plein air et dans des jardins, sont à préférer à la maison paternelle où une fille délicatement nourrie, toujours flatée ou tancée, toujours assise sous les yeux de sa mère dans une chambre bien close, n'ose se lever, ni marcher, ni parler, ni souffler, et n'a pas un moment de liberté pour joüer, sauter, courir, crier, se livrer à la pétulance naturelle à son âge<sup>57</sup>. »

Quant au philosophe anglais, il déclare sans ambiguïté : « plus on rapprochera l'éducation des sœurs de la dure éducation de leurs frères, et mieux cela vaudra pour elles, durant le reste de leur vie<sup>58</sup> ». Prevost-Dassier affirme ainsi que sa fille Marianne peut se livrer – à quelques détails près, de nature essentiellement esthétique – aux mêmes exercices physiques que son frère :

« Dans la belle saison ma fille a depuis deux ans la tête nue, mais porte toujours un chapeau au soleil. Elle est vêtue légèrement : on observe seulement de lui faire porter des gants & une collerette qui lui couvre la gorge, afin de ne pas perdre par le hale le peu de blancheur qu'à sa peau : mais avec ces petites précautions on la laisse courir sans gêne. Nous voulons surtout lui donner une excellente santé<sup>59</sup>. »

Malgré la forte attraction qu'exercent sur Prevost-Dassier les préceptes rousseauistes en faveur d'une éducation proche de la nature, l'usage qu'il en fait est loin d'une interprétation littérale dont il est encore possible d'apercevoir des exemples à Genève au même moment. Jean Picot livre ainsi dans son journal, en juin 1792, le témoignage édifiant du résultat dramatique d'une telle imitation sur l'une de ses connaissances, un certain Simon. Le mode de vie au plus près de la nature qu'il a adopté, vivant dévêtu, se nourrissant d'orties, ne buvant que du lait et bêchant le sol à mains nues est attribué à la lecture des ouvrages de Rousseau<sup>60</sup>. Mais bien que Jean s'apitoie sur les effets pervers qu'il constate sur ce jeune garçon – qui décédera peu de temps après d'une fièvre jaune – lui-même n'est pas insensible aux recommandations en faveur d'une éducation corporelle qui endurecisse le corps en prévision des aléas de la vie. Son journal relate ainsi, comme il les appelle, ses expériences destinées à « s'accoutumer à la dure ». Dormir par terre, se priver de nourriture ou se contenter de pain sec se sont révélés, à ses dires, des expérimentations profitables qui lui ont appris à se contenter de peu et à se suffire à lui-même<sup>61</sup>.

57. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 540.

58. LOCKE John, op. cit., p. 60.

59. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, op. cit., p. 5.

60. PICOT Jean, op. cit., juin 1792, p. 23.

61. *Ibid.*, 3 juin 1792.



À côté de l'éducation physique, l'empirisme de l'éducation proposé par Locke, repris et développé par Rousseau, séduit Prevost-Dassier. Il soumet ainsi ses enfants aux expériences pédagogiques élaborées par les deux philosophes. Il leur confie le soin d'animaux – épagneuls, chats, chèvres, lapins – et leur fait cultiver un petit jardin<sup>62</sup>. Les passages que Prevost-Dassier consacre à ses tentatives pour juguler la crainte de l'obscurité éprouvée par ses enfants illustrent le « bricolage » qu'il effectue sur la base de ses lectures. Tandis qu'il emprunte les explications du philosophe anglais qui stigmatise les domestiques et les craintes – « loups garous » et « fantômes », entre autres – qu'ils font naître chez les enfants pour s'assurer de leur obéissance, il s'inspire de Rousseau pour les exercices pratiques. Aux recommandations de ce dernier qui suggère de jouer avec les enfants durant la nuit<sup>63</sup>, font échos ces lignes qui témoignent de l'impact de l'*Émile* sur le compte rendu des activités :

« nous avons employé les promenades de nuit à Fleurissant ; mon frère leur a fait faire avec son fils différens jeux afin que les souvenirs de ces amusemens s'unit dans leurs petites têtes avec celui de la nuit ; il prend quelquefois son violon & les fait danser & chanter sur l'herbe. Cela a très bien réussi<sup>64</sup> ».

Lorsque Prevost-Dassier est confronté au malaise éprouvé par son fils face au rythme soutenu de ses leçons – ce qui l'amène à mentir à son père pour pouvoir profiter d'un moment de liberté – c'est également dans la littérature qu'il cherche un expédient. Excellent moyen de récréation pour John Locke<sup>65</sup> et ressource utile pour le cas où le jeune homme se devrait de subvenir lui-même à ses besoins pour Rousseau qui choisit cette activité en raison de sa propreté, de son utilité ainsi que de l'adresse qu'elle requiert, la menuiserie est recommandée par les deux pédagogues<sup>66</sup>. Et c'est sur cette activité que se porte le choix du notaire genevois qui souhaite offrir à son fils, chaque jour, une occasion d'exercer son corps et de reposer quelque peu son esprit. Conformément à ces principes, Prevost-Dassier sollicite un maître menuisier de son entourage auprès duquel Charles pourra s'exercer à cet art. Après quelques mois, il est cependant contraint de reconnaître que l'expérience n'est pas concluante et que, loin des bénéfices attendus, elle ne fournit à l'enfant qu'une nouvelle « occasion de dissipation<sup>67</sup> ». Au fond les deux principes de base posés par Locke et Rousseau (récréation et potentiel moyen de gagner sa vie) cohabitent mal avec les principes de

62. Le journal d'Otto van Eck rend compte de la diffusion de ces pratiques qui furent relayées notamment par les philanthropinistes (BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, *op. cit.*, p. 171-213).

63. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 218-221.

64. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, 3 septembre 1791.

65. LOCKE John, *op. cit.*, p. 352-353.

66. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 314.

67. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, f° 54.

Prevost-Dassier, pour lequel le temps doit être employé à bon escient au bénéfice de la formation intellectuelle de son fils.

La prise en compte des personnalités qu'il reconnaît respectivement à Marianne et à Charles conduit Prevost-Dassier à adopter – toujours en écho à la littérature d'éducation – deux approches très différentes. Celles-ci s'élaborent en relation avec la nature enfantine définie à l'aune du modèle – masculin et féminin – fourni par l'*Émile*. Les qualités que le notaire attribue à Marianne, alors âgée de quatre ans, qu'il décrit comme « naturellement vive et gaie » dotée d'« une douceur et une flexibilité naturelle » et annonçant « de la sensibilité & peut être trop<sup>68</sup> » sont ainsi claquées sur la description de la compagne d'Émile auquel Rousseau consacre le cinquième livre de son traité : « Sophie est bien née, elle est d'un bon naturel; elle a le cœur très sensible et cette extrême sensibilité lui donne quelquefois une activité d'imagination difficile à modérer<sup>69</sup>. » L'éducation dispensée à Marianne se limite à renforcer ces vertus féminines. Son père s'attache à développer sa douceur qu'il juge « si essentielle aux femmes<sup>70</sup> » et lorsqu'il dresse le bilan, alors que sa fille a atteint dix-sept ans, il peut exprimer sa satisfaction :

« Marianne a répondu à nos soins & à cet égard, je n'ai rien eu à regretter; de même que pour la délicatesse & la pureté de ses sentimens, son caractère droit, franc & honnête; je lui voudrais plus de douceur & de flexibilité : elle manquait aussi de prévenance; mais elle a gagné sensiblement sur ce dernier point; j'espère que l'habitude du monde, & le désir de plaire lui feront toujours mieux sentir que la douceur, & l'aménité sont entre les qualités secondaires, les plus précieuses chès les femmes; celles qui captivent le plus l'attachement et contribuent par là le plus essentiellement au bonheur. D'ailleurs je ne parle ici que d'une nuance à désirer, car son caractère est excellent<sup>71</sup>. »

Comme moyen de conditionnement du comportement féminin, Prevost-Dassier reprend le désir de plaire que Rousseau juge inhérent à la nature féminine. À l'instar du précepteur « Jean-Jacques » qui offrait à Sophie *Le Spectateur ou le Socrate moderne*, lui demandant d'étudier « les devoirs des honnêtes femmes<sup>72</sup> », Prevost-Dassier remet à sa fille l'ouvrage *Legs d'un père à ses filles* de John Grégory, que lui-même avait lu, écrit-il, « avec beaucoup d'intérêt<sup>73</sup> ». Ce choix indique son adhésion aux principes d'une éducation de la femme complémentaire – mais dans un rapport de stricte subordination – à celle de l'homme telle que Rousseau la préconise pour Sophie. Si les principes adoptés par le notaire genevois pour

68. *Ibid.*, p<sup>o</sup> 5-6.

69. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 582.

70. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, op. cit., p<sup>o</sup> 45.

71. *Ibid.*, 21 mars 1802.

72. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 661.

73. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, op. cit., p<sup>o</sup> 63.

l'éducation de sa fille oscillent entre une éducation physique proche de celle de son fils et une éducation morale fortement orientée vers le modèle féminin proposé par le philosophe genevois, d'autres exemples montrent toutefois que des parents ont parfois subverti le message de Rousseau en choisissant comme modèle d'éducation pour leur fille, *Émile* lui-même. Suzanne Necker revendique ainsi pour sa fille Germaine son droit à suivre des préceptes pensés pour l'éducation masculine :

« Mon mari et ma fille se portent à merveille : j'élève cette dernière non comme Sophie, mais comme Emile, et jusqu'à présent le naturel est chez elle plus aimable et plus honnête que tous les effets de l'art<sup>74</sup>. »

Rien de tel chez Prevost-Dassier qui respecte l'idéal féminin et masculin défini par Rousseau. Ainsi dans le portrait qu'il livre de son fils à l'âge de trois ans, celui-ci est revêtu des qualités masculines idoines : « il est pour le moins aussi gai & certainement plus vif & plus tapageur que sa sœur. Il ne prend presque pas un moment de repos ; il est hardi, craint peu le danger & supporte la douleur avec assés de fermeté<sup>75</sup> ». La force du modèle le conditionne jusqu'à l'amener à manipuler finement les comptes rendus. Ayant expliqué sa façon de punir Charles en le mettant, à l'occasion, « en prison derrière un rideau », il ajoute un peu hâtivement : « il s'amuse souvent à faire subir la même punition à sa poupée ». Que ce jeu, à forte connotation féminine, puisse faire partie des amusements du jeune garçon mérite un correctif que René-Guillaume s'attache aussitôt à l'établir en précisant : « Cependant, il laisse ordinairement ces amusements à sa sœur ; il lui en faut des bruians, des tambourins, des batons, des sifflets, des chiens & surtout des chevaux<sup>76</sup>. » Les jouets listés – cette fois-ci clairement masculins – résonnent étroitement avec ceux que conseille Rousseau ainsi qu'à sa vision genrée des amusements enfantins, qu'il détaille dans l'*Émile* : « Les garçons cherchent le mouvement & le bruit ; des tambours, des sabots, des petits carrosses : les filles aiment mieux ce qui donne dans la vue & sert à l'ornement ; des miroirs, des bijoux, des chiffons, sur-tout des poupées ; la poupée est l'amusement spécial de ce sexe<sup>77</sup>. » Les efforts consentis par le notaire pour éduquer ses enfants suivant les préceptes de celui qu'il nomme « l'immortel Jean-Jacques<sup>78</sup> » vont de pair avec son désir de produire un

74. Lettre de Suzanne Necker à M<sup>me</sup> de Brenles, citée par D'ANDLAU Béatrix, *La jeunesse de Madame de Staël*, *op. cit.*, p. 24.

75. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, f° 10.

76. *Ibid.*, f° 11.

77. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 542.

78. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *op. cit.*, f° 5. Le terme résonne avec la « dévotion quasi religieuse » à l'égard de l'*Émile* qu'identifient Sylvie Mouisset et Danielle Rives dans le *Testament olographe* rédigé, entre 1801 et 1836, par un noble de province à l'adresse de ses enfants (MOUISSET Sylvie et RIVES Danielle, art. cité, p. 147).

récit qui s'y conforme. À l'occasion, le texte reflète probablement des similitudes avec le modèle, plus importantes que la pratique elle-même.

Alors que Marianne répond à quelques légères nuances près aux attentes paternelles, le comportement de Charles oblige Prevost-Dassier à adapter constamment ses principes théoriques mis à mal par la pratique. Le notaire exploite alors, en fonction de ses besoins, le concept d'éducation négative. Rousseau le définissait en quelques lignes dans l'*Émile* en insistant sur l'importance de préserver le cœur et l'esprit des enfants du vice et des erreurs recommandant de ne dispenser durant les premières années, aucune leçon<sup>79</sup>. Pour le philosophe, il n'est rien d'aussi central que ce principe comme il le rappelle à l'une de ses connaissances intimes, Madeleine Delessert de Lyon, qui n'est autre que la mère des enfants auprès desquels Pierre Prevost, frère de René-Guillaume, exerça comme précepteur :

« Je ne le redirai jamais assez, la bonne éducation doit être purement négative, il s'agit moins de faire que d'empêcher ; le vrai maître est la nature, l'autre ne fait qu'écarter les obstacles qui la contrarient, l'erreur même n'entre qu'avec le vice, et toute bonne judiciaire a sa source dans un cœur sain. L'éducation de l'enfance ne consiste qu'en bonnes habitudes à prendre. Un enfant qu'on n'a pas laissé engourdir dans la paresse ni contracter des passions vicieuses, parvenu sain de cœur et de corps à douze ans, fait alors plus de vrais progrès en deux ou trois ans dans les connaissances utiles et même agréables, qu'on n'en peut obtenir jusques à cet âge par des études forcées que le goût n'anime jamais<sup>80</sup>. »

Ce concept apparaît, aux yeux du notaire genevois, aussi attractif que périlleux. Durant la prime enfance de son fils, il affirme son adhésion aux grands principes qui le définissent et notamment l'importance de le préserver des influences qui pourraient altérer sa nature. Il résume la méthode qu'il suit en ces termes : « Je lui donne assés de liberté & je laisse son naturel se déployer, en réprimant seulement les défauts de caractère, pour conserver toute son énergie<sup>81</sup>. » Au même moment, en revanche, il fait fi des conseils de Rousseau quant aux apprentissages et notamment à l'apprentissage de la lecture. Ce dernier recommandait aux éducateurs d'attendre dans des conditions favorables – en encourageant la présence de livres autour des élèves – que leur goût s'y éveille. En commençant à l'âge de trois ans déjà à dispenser des leçons à Charles, Prevost-Dassier penche en faveur des recommandations de Locke, qui appelait les parents à initier leurs enfants à la lecture aussitôt que ceux-ci ont acquis l'usage de la parole. Constatant le manque de réussite de sa tentative, le notaire se sert alors du concept d'éducation négative pour banaliser ce résultat mitigé :

79. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, op. cit., p. 159-160.

80. GODET Philippe et BOY DE LA TOUR Maurice (éd.), op. cit., lettre à M<sup>me</sup> Delessert, 23 août 1774.

81. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, op. cit., 18 janvier 1790.

« Marianne a fait bien plus de progrès que Charles pour l'écriture, comme pour le reste ; indépendamment de la différence de l'âge, elle est plus capable d'attention & d'application : au reste je me mets peu en peine de l'étourderie de son frère ; nous nous appliquons surtout à lui donner dans ces premières années une ame honnête dans un corps sain [...], mentem sanam in corpore sano<sup>82</sup>. »

Mais quatre ans plus tard, le discours change. Prevost-Dassier constate avec dépit que Charles « a 8 ans accomplis & il ne sait pas lire<sup>83</sup> ! » La pression que fait peser sur ses épaules de père l'impératif de la réussite sociale – son fils doit être mis en état d'obtenir une bonne place – le conduit à prendre des dispositions, qui le montrent peu enclin à attendre – jusqu'à l'âge de dix voire douze ans comme le recommandait Rousseau<sup>84</sup> – la maîtrise de la lecture indispensable à l'acquisition de connaissances de plus en plus pointues. Dans le compte rendu que son frère, Pierre, faisait de l'*Émile*, c'est précisément ce point qu'il critiquait en ces termes : « Défaut caractéristique des ouvrages moraux de JJ, ses personnages sont tous des oisifs & des contemplatifs comme lui, Émile n'a pas d'état dans la société, il n'a pu dès sa jeunesse rapporté ses idées à un but social, il ne s'est pas assujéti au travail<sup>85</sup>. » Dans la formation élaborée par René-Guillaume Prevost-Dassier pour son fils, la volonté de respecter la nature de l'enfant et les principes d'éducation négative sont rattrapées par le contexte social duquel Rousseau les avaient volontairement séparées.



La campagne orchestrée par les milieux pédagogiques et littéraires en faveur de la responsabilisation des parents s'est traduite, dans certaines familles issues principalement de l'espace genevois, par la tenue de journaux d'éducation. Cette pratique répond à une nécessité pour les pères et les mères de rendre compte de leur investissement dans un domaine éducatif qui a pris, dans le discours philosophique des Lumières, une place centrale.

S'adressant à des lecteurs potentiels – le père bien sûr, mais aussi peut-être la famille – le journal d'observation tenu par les mères décrit leur vision de la maternité et de l'éducation et témoigne de leur agentivité dans ce domaine. Celles-ci se servent de la plume pour réaffirmer sans cesse que ce domaine, dont elles ont été investies, est le leur et qu'elles ont la compétence – que leur donne leur statut même de mère – pour y régner. Cette attitude d'affirmation, qui ne craint pas de s'écarter des préceptes théoriques, est clairement identifiée par les personnes autour d'elles. Ainsi un certain Monsieur de Forbin, correspondant et ami du comte de Pujol, se plaint-il de

82. *Ibid.*, 14 janvier 1792.

83. *Ibid.*, 10 décembre 1794.

84. ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, *op. cit.*, p. 193.

85. PREVOST Pierre, *Notes de lecture, 1777-1778 (-1825)*, *op. cit.*, p. 69.

ce qu'il perçoit comme une opiniâtreté maternelle blâmable et qu'il décèle notamment dans leur volonté d'allaiter elle-même leurs enfants : « depuis longtemps on a tout dit la dessus, les femmes ne doivent pas allaiter si elle ne sont pas d'une solide constitution. Le mal vient de ce que les mères ne veulent rien entendre<sup>86</sup> ». Durant une période qui se dote progressivement d'une politique nataliste dont l'un des pans repose sur la conservation des enfants, le rôle maternel dans le domaine des soins devient un nouvel enjeu. Les mères sont conscientes de ce changement comme en témoigne la reconnaissance qu'exprime Adèle Le Fort Mestrezat à propos de son fils Frédéric :

« Je bénis Dieu maintenant de m'avoir envoyé l'Épreuve de son accident et la crainte du croup regardant ces deux chagrins dans le système des compensations comme une chance un peu plus grande, à sa conservation sur laquelle je n'ose fixer mes regards qu'en frémissant tant je me trouve moins digne de mon bonheur que tant de mères qui ne conservent pas leurs Enfants<sup>87</sup>. »

Si le journal d'éducation paternel semble s'être peu diffusé, les observations présentes dans les journaux personnels amènent à pondérer quelque peu l'affirmation d'Albertine Necker de Saussure quant au fait que les hommes n'aient pas entrepris cette tâche. Les objectifs du journal paternel d'éducation paraissent toutefois différents de ceux du journal d'éducation maternel. Celui-ci soutient un regard qui s'éveille à la prime enfance, dont les potentialités émerveillent des pères qui jusque-là se sentaient légitimés à se tenir à l'écart. Influencé par une nouvelle sensibilité, le regard se fait naturaliste traquant et admirant les signes du développement cognitif et social des enfants. Lorsque la littérature les convainc de prendre en main l'éducation de leurs enfants, comme c'est le cas pour René-Guillaume Prevost-Dassier, cette tâche ne peut se concevoir en dehors d'une observation rigoureuse, permettant d'orienter les interventions éducatives en fonction des aptitudes et du comportement des enfants. Dans la panoplie du père éclairé, la littérature d'éducation joue un rôle essentiel qui entre toutefois en tension avec un statut paternel légitimant sa constante adaptation.

86. PUJOL François Alexandre, *op. cit.*, p. 9.

87. LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, *op. cit.*, t. II, p. 17.



*Quatrième partie*

**LES ENFANTS  
ET L'ÉCRITURE DIARISTIQUE**





Durant le xviii<sup>e</sup> siècle, la pratique du journal devient partie intégrante de la formation des jeunes gens comme en témoigne la cinquantaine de journaux personnels de jeunesse conservée sur le territoire étudié. Celle-ci accompagne de manière discrète une forme épistolaire à laquelle les enfants sont exercés dès leur plus jeune âge, aussitôt qu'ils ont acquis une certaine maîtrise de l'écriture. La rédaction d'un journal, considérée peut-être comme un projet plus ambitieux, peut commencer vers l'âge de huit ou dix ans lorsque l'enfant fait preuve d'une plus grande aisance. À cet âge, tous les essais n'aboutissent pas. L'expérience menée par Esther Monod, présentée plus haut, de faire tenir un journal à sa pupille, Helena, âgée de huit ans ne fait pas long feu ; les objectifs d'autoévaluation du projet entrant, semble-t-il, en conflit avec le peu d'habileté scripturaire de la jeune princesse. Le journal de Cécile Constant, qui débute lorsque celle-ci n'est âgée que de six ans, est rédigé par ses préceptrices ; l'usage aurait perduré par habitude quand bien même Cécile aurait été, plus tard, apte à reprendre le flambeau<sup>1</sup>. C'est dans une perspective différente que sont envisagés les journaux ouverts par les jeunes gens entre quatorze et seize ans : ils participent d'une volonté de prise en main, par les scripteurs et les scriptrices, de leur propre formation.

Bien qu'à ce jour peu d'études se soient concentrées sur le journal personnel de jeunesse ou l'écriture de jeunesse<sup>2</sup>, les travaux autour de l'écrit

1. Sous la date du 4 juin 1810, la gouvernante consigne avoir fait promettre à Cécile d'écrire tous les soirs dans un cahier son sentiment sur la journée écoulée ainsi que son degré de satisfaction. Nous n'avons pas de trace de ce cahier qui n'est plus mentionné après cette date (WITTEL Clémentine, *op. cit.*).

2. Quelques journaux d'enfants ou de jeunes gens ont fait l'objet de travaux de recherche. On signalera notamment les articles d'OZMENT Steven, « The private Life of an early modern Teenager: a nuremberg Lutheran visits catholic Louvain (1577) », *Journal of Family History*, n° 21, 1, 1996, p. 22-43 ; FLETCHER Anthony, « Courses in Politeness: the Upbringing and Experiences of five Teenage Diarists, 1671-1860 », *Transactions of the Royal Historical Society*, n° 12, 2002, p. 417-430 ; LÉCHOT Pierre-Olivier, « De Wolff à Zinzendorf. Portrait du polymathe Johann Peter Conrad Stadler (1720-1745) au miroir de son *Mnemonic en lapsus et errores* », *xviii.ch. Annales de la Société suisse pour l'étude du xviii<sup>e</sup> siècle*, n° 3, 2012, p. 72-90 ; PILLER Gudrun, « Das Jugentagebuch Johann Rudolf Hubers 1783/84 als Medium der Selbstkontrolle », art. cité ; TOSATO-RIGO Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... : le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Histoire, Femmes*

du jeune Hollandais Otto van Eck ont mis en évidence un élément essentiel ; l'importance de questionner le degré d'autonomie de cette pratique<sup>3</sup>. Le journal tenu pour Cécile y invite également. L'influence de l'écriture sur le contrôle quotidien de son comportement apparaît centrale. Lorsque le journal est rédigé par l'enfant lui-même, cette question est encore plus sensible car elle implique de démonter des ressorts qui préparent les enfants à un certain usage de l'écriture diaristique tout en s'interrogeant sur la question des modèles. Philippe Lejeune a ainsi pu mettre en évidence qu'à partir des années 1840, le journal devient une technique éducative essentielle dans la formation féminine, en raison des modèles publiés qui contribuent à sa diffusion, avec un double objectif d'amélioration morale et scripturaire<sup>4</sup>. Si le nombre de journaux augmente considérablement vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'inventaire établi dans l'espace romand prouve toutefois que la technique s'est développée au XVIII<sup>e</sup> siècle déjà dans des proportions à ce jour insoupçonnées. À ce titre, elle appelle à être observée pour sa capacité à révéler les enjeux de la plume – entre autonomie et contrôle – dans le quotidien des jeunes gens.

Le corpus réuni ici permet, outre une approche comparative des différents usages expérimentés dans l'espace protestant romand par les éducateurs et les parents, d'interroger un moment aussi essentiel que celui de l'apprentissage en analysant la façon dont cette technique est inculquée aux enfants. En prenant en compte le rôle joué par les adultes dans la transmission de ces usages, il s'agit de réfléchir à l'impact des modèles familiaux sur les pratiques des jeunes gens tout en questionnant leur part d'initiative personnelle.

---

et *Sociétés*, n° 35, 2012, p. 191-200 et Tosato-Rigo Danièle, « Espace éducatif ou “chambre à soi” ? Les journaux de Catherine et Angletine de Charrière de Sévery », in Anne COUDREUSE et Catriona SETH (dir.), *Le temps des femmes : textes mémoriels des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 69-89. En 1995 est paru l'unique ouvrage à notre connaissance qui se proposait d'étudier les pratiques d'écriture enfantine à travers les époques, avec un fort accent mis toutefois sur le XX<sup>e</sup> siècle. Quinto Antonelli et Egle Becchi qui le dirigèrent remarquent dès les premières lignes de l'introduction que la recherche n'a pas accordé une attention suffisante à cette thématique (ANTONELLI Quinto et BECCHI Egle [dir.], *Scrittura bambine. Testi infantili tra passato e presente*, Rome/Bari, Laterza, 1995).

3. BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 81-117.

4. Philippe Lejeune, précurseur dans ce domaine, féminise la pratique du journal en lui donnant une fonction pédagogique. Il montre l'importance pour le XIX<sup>e</sup> siècle de cet usage à partir du moment où la littérature à l'instar du *Journal d'Amélie* (1834) et surtout du *Journal de Marguerite* (1858) offre des modèles de cette pratique destinée à permettre aux mères et éducatrices de mesurer les progrès stylistiques et moraux de leurs filles ou élèves (LEJEUNE Philippe, « Le je des jeunes filles », *Poétique*, n° 94, 1993, p. 229-251). Voir également SIMONET-TENANT Françoise, « L'écriture féminine au XIX<sup>e</sup> siècle en France : modèles et influences », *Revista IPOTESI*, n° 13, 2, 2009, p. 21-30. Pour l'espace germanophone, voir SCHÖNBORN Sibylle, *Das Buch der Seele: Tagebuchliteratur zwischen Aufklärung und Kunstperiode*, Tübingen, M. Niemeyer, coll. « Studien und Texte zur Sozialgeschichte der Literatur ; 68 », 1999, en particulier l'introduction.

## Chapitre X

### Élaborer son journal

Les influences confessionnelles – en particulier les exigences en termes d'examen de conscience des pasteurs qui préparent les jeunes gens à la communion – et la promotion à laquelle se livrent les pédagogues et philosophes, rappelées dans la première partie de cet ouvrage, jouent un rôle essentiel dans l'initiation des enfants à la tenue d'un journal. Un troisième facteur, l'influence familiale, semble tout aussi déterminant. Ainsi, la pratique de l'écriture personnelle se transmet des parents aux enfants. Cette « culture familiale » du journal de jeunesse est attestée par le fait que dans le corpus romand, plusieurs pères et mères de jeunes diaristes ont également tenu un journal d'enfant ou de jeunesse. Quant aux autres scripteurs ou scriptrices, les fonds d'archives familiaux conservent de nombreux écrits personnels, ce qui corrobore le constat d'Alain Girard selon lequel : « il n'est souvent que de chercher un peu, pour découvrir autour d'un intimiste, une ou plusieurs personnes qui tiennent comme lui plus ou moins régulièrement un journal, et qui lui furent ou bien un exemple, ou bien un appui, ou auprès desquelles il se livre à une sorte de discret prosélytisme<sup>1</sup> ». Les journaux et en particulier les journaux de voyage ne sont pas destinés à demeurer secrets. Lus en famille ou en société, prêtés aux personnes intéressées voire aux jeunes gens eux-mêmes, ces écrits connaissent une certaine diffusion et par là même fournissent autant de modèles à l'écriture diaristique. Les jeunes sont ainsi baignés, dès leur plus jeune âge, dans l'univers scripturaire de leur famille et du milieu auquel ils appartiennent. Jusqu'à quel point les modèles, influences et directives ont-ils guidé les plumes enfantines et dans quelle mesure les jeunes scripteurs ont-ils pu élaborer leur propre technique ? Telles sont les questions auxquelles nous souhaitons apporter une réponse dans cette partie.

#### À quel âge les jeunes gens ouvrent-ils un journal ?

C'est par les mots « J'aurai demain treize ans » que la jeune Genevoise Amélie Odier (1786-1840) – fille du médecin Louis Odier et d'Adrienne

---

1. GIRARD Alain, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Dito », 1986, p. 70.

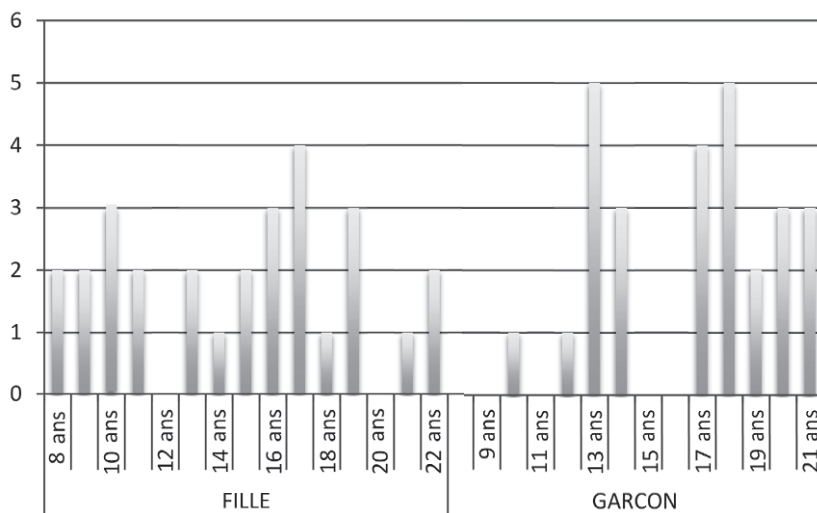


FIG. 1. – Graphique : âge des enfants et jeunes gens lorsqu'ils ouvrent un journal personnel (Suisse romande, 1720-1820).

Lecoïnte – ouvre son journal particulier le 17 mai 1799<sup>2</sup>. Le lien que la scriptrice marque explicitement entre sa prise de plume et l'étape que représente son entrée dans une nouvelle année incite à observer avec attention l'âge auquel les jeunes scribes se mettent – de leur propre chef ou à l'initiative de leur famille – à cette pratique. Le graphique ci-dessous propose une vue d'ensemble des âges auxquels les scribes et scriptrices romandes ont commencé la rédaction de leur journal personnel (fig. 1).

Le graphique en témoigne, il n'y a pas de règle bien établie quant à l'âge auquel les jeunes gens débutent un journal. Tout au plus permet-il de dessiner quelques tendances sous forme de quatre périodes – 8-10 ans, 13-14 ans, 17-18 ans et 20 ans – dont les caractéristiques propres pourraient expliquer la prise de plume.

La première période, qui se situe entre huit et dix ans, suit de peu l'entrée dans l'âge de raison. Les articles de l'*Encyclopédie* qui y font référence s'accordent pour reconnaître à l'enfant qui a atteint cet âge un certain discernement qu'accompagne une nouvelle autonomie morale, comme l'explique l'article « enfant » rédigé par le chevalier de Jaucourt :

« Dans le second état, c'est-à-dire lorsque les *enfants* ont atteint l'âge où leur jugement est mûr, il n'y a que les choses qui sont de quelque importance pour le bien de la famille paternelle ou maternelle, à l'égard desquelles ils dépendent de la volonté de leurs pere & mere, & cela par cette raison,

2. ODIER Amélie, *Journal particulier par Amélie Odier, commencé le 17 du mois de May, l'an 1799, ancien style, 1799-1800*, BGE, Ms. fr. 5650, p. 1.

qu'il est juste que la partie se conforme aux intérêts du tout. Pour toutes les autres actions, ils ont alors le pouvoir moral de faire ce qu'ils trouvent à propos ; en sorte néanmoins qu'alors même ils doivent toujours tâcher de se conduire, autant qu'il est possible, d'une manière agréable à leurs parents<sup>3</sup>. »

Nonobstant la relative autonomie morale qui leur est reconnue, les deux jeunes filles qui, dans notre corpus, débute un journal à l'âge de huit ans le font sous surveillance, voire même sous dictée. Il s'agit de la jeune princesse russe Helena Pavlovna dont il a été question au chapitre précédent et de la Bernoise Henriette Herbort (1738-1805)<sup>4</sup>. Pour l'une comme pour l'autre, il soutient un processus d'amélioration dont les objectifs spécifiques sont conditionnés par leur jeune âge comme l'illustre le journal d'Henriette<sup>5</sup>. Issue d'une famille patricienne bernoise, Henriette est la fille de Margaritha, née Im Hoff et de Johann Anton, qui fut ingénieur militaire avant d'entreprendre une carrière politique au sein de la République de Berne devenant bailli à Morges<sup>6</sup>. À partir de 1746, ce dernier exige de sa fille la rédaction d'un journal « ce qui la engagera » explique-t-il, « davantage a se bien conduire, pour que son histoire de sa vie soit belle et édifiante, a elle et à tous ceux qui la liront<sup>7</sup> ». La jeune fille rédige ainsi chaque matin, sous les yeux et parfois sous la direction du père, le compte rendu de la veille. Le bailli Herbort se sert du journal comme moyen de contrôle mais également comme moyen de dispenser à sa fille des leçons afin de lui faire intérioriser les principes qu'il juge essentiels. Au moment où elle en commence la rédaction, son père cherche à lui inculquer l'importance de bien employer son temps. Les relations quotidiennes portent ainsi principalement sur les tâches accomplies durant la journée ; ses leçons, les ouvrages à l'aiguille et les activités liées à la sociabilité. Le titre – « journal de mes actions » – rend compte de cette orientation. Pour atteindre l'objectif fixé, la rédaction du compte rendu est renforcée par le fait qu'Henriette est enjointe à présenter « spontanément » à son père, chaque soir, les ouvrages exécutés durant la journée<sup>8</sup> et qu'elle doit prendre note de ceux qui ont été terminés dans une section de son journal dédiée à cet effet<sup>9</sup>. Guidée par les injonctions

3. JAUCOURT, art. « enfant », in Denis DIDEROT et LE ROND D'ALEMBERT Jean (dir.), *op. cit.*, t. V, p. 652-653.

4. Henriette Herbort [ou Herport] épouse en 1757 Rudolf Stettler (1731-1825), qui mène tout comme son père une carrière politique au sein de la république bernoise (BRAUN Hans, art. « Stettler, Rudolf », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*).

5. La discipline personnelle que soutient ce journal a été mise en évidence par SCHNEGG Brigitte, « Tagebuchschriften als Technik des Selbst: „das Journal de mes actions“ der Bernerin Henriette Stettler-Herport », in Daniela Alexandra HACKE (dir.), *Frauen in der Stadt: Selbstzeugnisse des 16.-18. Jahrhunderts: 39. Arbeitstagung in Heidelberg 17.-19. November 2000*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2004, p. 103-130.

6. MARTI-WEISSENBACH Karin, art. « Herbort, Johann Anton », in Marco JORIO (dir.), *op. cit.*

7. HERBORT Henriette, *Journal, 1746-1748*, BBB, FA Stettler 12/1, *Instruction de mon Cher Papa que je suivray de mon mieux*.

8. *Ibid.*, 20 septembre 1746, p. 5.

9. *Ibid.*, *Spécification de tous les ouvrages que je fais 1747*.

paternelles, la jeune fille se reproche ainsi de s'être levée tard, de n'avoir pas assez profité de la matinée, ou de n'avoir pas travaillé avec assez d'assiduité. La satisfaction est en revanche palpable lorsqu'elle peut consigner, comme elle le fait le 22 septembre 1746 : « J'ay travaillé à mon tricottage au grand contentement de mon cher papa et de toute la compagnie<sup>10</sup>. » Pour renforcer l'impact du journal, Anton Herbort dicte à sa fille l'emploi du temps qui devrait être le sien, découpant la journée entre les pratiques de dévotion, la lecture de livres pieux, la mémorisation de sonnets, les apprentissages et les ouvrages d'aiguille. La jeune fille se voit attribuer de courts moments de récréation, avant et après le dîner. Toutes les autres heures de la journée sont destinées à une occupation régulière et assidue.

Tenant compte du jeune âge et des aptitudes d'Henriette, Anton Herbort opte pour une mise en œuvre progressive du journal. Ce n'est qu'après plusieurs mois de rédaction qu'il lui demande d'intégrer une nouvelle dimension. Le deuxième jour de l'an 1747, la jeune fille prend note des bonnes résolutions qu'il lui souffle. Parmi elles se trouve l'exhortation à se défaire de sa propension à « avoir de la volonté et des fantaisies mêlées d'impatience et même souvant de collere<sup>11</sup> ». Ainsi, à côté de l'inspection de son emploi du temps, le journal devra désormais servir au contrôle du comportement. Signe de l'utilité qu'il voit à cette pratique, lorsqu'Henriette rejoint Berne pour passer une année auprès de sa grand-mère, son père lui dicte des instructions parmi lesquelles celle, sous le septième point, de « continuer exactement son journal come il est commencé<sup>12</sup> ».

Pour d'autres jeunes filles, telles qu'Albertine de Saussure (1766-1841), Catherine de Chandieu (1741-1796), Angletine Charrière de Sévery (1770-1848) et Caroline Le Fort (1796-1826), qui ouvrent un journal très jeunes, vers l'âge de dix ans, la surveillance maternelle ou paternelle se fait plus discrète voire même inexistante. À l'exception de Catherine qui appartient à la même génération qu'Henriette, les autres sont toutes de deux voire même de trois générations plus jeunes. Leur milieu et leur lieu d'origine les distinguent également. Catherine et sa fille Angletine sont issues de la noblesse vaudoise alors qu'Albertine et Caroline appartiennent à la haute bourgeoisie genevoise. Le journal de Caroline – fille de Jacques Le Fort, avocat et professeur de droit, député au Corps législatif français, et d'Antoinette Mallet – livre un exemple très significatif d'une rédaction en dehors de toute inspection. Dès l'âge de dix ans, la jeune fille s'exerce, de façon autonome, à l'écriture d'un journal personnel, s'attachant à garder cet usage secret en le soustrayant consciencieusement au regard maternel. Elle précise, alors qu'elle tient son journal depuis près de trois mois : « Quant j'écris c'est toujours à la hâte je suis toujours au gaie pour voir si personne ne vient je

10. *Ibid.*, 22 septembre 1746.

11. *Ibid.*, 2 janvier 1747.

12. *Ibid.*, *Instruction de mon Cher Papa que je suivray de mon mieux.*

ne suis jamais tranquille<sup>13</sup>. » Si l'entreprise se veut personnelle, elle apparaît expérimentale. Dans le préambule de ce journal, elle évoque les difficultés qui l'avaient contrainte à abandonner une première tentative entreprise quelque deux mois plus tôt : « il faut bien dire que je ne savais pas tant comment m'y prendre et qu'il n'allait pas tant bien<sup>14</sup> ». Cette évaluation négative indique que la jeune fille cherche à acquérir une technique pour laquelle elle ne semble pas bénéficier de modèles à suivre. Le compte rendu extrêmement détaillé qu'elle écrit dans les premières entrées, énumérant ses leçons, lectures, activités, dîners, rinçages de bouche et lavages des pieds montre l'orientation descriptive pour laquelle elle a opté.

Lorsque les jeunes gens atteignent treize ou quatorze ans, ils entrent, de façon consciente, dans une nouvelle période de leur enfance qui se marque par une certaine distanciation avec leur famille<sup>15</sup>. C'est l'âge de l'adolescence défini par Furetière comme « la fleur de la jeunesse », la période durant laquelle le corps est encore en croissance et qui court de quatorze à vingt ou vingt-cinq ans<sup>16</sup>. Elle se traduit par une volonté de prise en main – morale et intellectuelle – que matérialise la tenue d'un journal. Le jeune garçon poursuit sa scolarité au sein du collège, comme c'est le cas du Genevois David Dunant (1784-1872) sur lequel nous allons revenir ou à la maison, à l'instar de Théophile-Rémy Frêne (1727-1804). Il peut aussi avoir déjà débuté une formation professionnelle à l'image du jeune apprenti horloger vaudois Henri Aubert (1802-1819) qui intitule son journal, commencé le 25 décembre 1816, *Journal des occupations diverses à Henri Aubert* y consignait principalement les pièces d'horlogerie réalisées durant sa journée<sup>17</sup>. L'ouverture d'un journal témoigne de la perception des scripteurs de s'être engagés dans une nouvelle étape de leur vie. En 1741, le fils de pasteur Théophile-Rémy est sur le point de quitter Péry, une paroisse

13. LE FORT Caroline, *Journal de Mademoiselle Caroline Le Fort qui avoit alors 10 ans commencé jeudi 1<sup>er</sup> may 1806 1<sup>er</sup> cahier, 1806*, AEG, Archives de la famille Le Fort, nouveau fonds, 9, 24 juillet 1806.

14. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> mai 1806. La première tentative mentionnée par Caroline, qui compte quatre pages, est conservée avec le journal suivant. La date des entrées y est imprécise de même que l'orthographe et la syntaxe. Dans le journal commencé en mai, Caroline explique avoir été contrainte à abandonner cette pratique parce que sa sœur Louise l'avait dénoncée auprès de sa mère l'avertissant que sa jeune sœur tenait un journal qui comportait de nombreuses fautes d'orthographe.

15. Voir LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, coll. « U. Histoire », 1998, p. 138. Willem Frijhoff retrace la découverte de cet âge par les historiens. S'il parle de construction historique de l'adolescence, l'historien rappelle toutefois que les pratiques rattachées à cette période de la vie indiquent sans équivoque la conscience partagée par les jeunes gens de vivre un état spécifique (FRIJHOFF Willem, « Historian's discovery of childhood », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, n° 48, 1, 2012, p. 11-29).

16. FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690. Sous l'entrée « adolescent », il précise que ce terme renvoie à un jeune homme âgé de quatorze ans à vingt et un ans mais qu'il s'utilise plutôt comme raillerie pour qualifier un garçon un peu niais et sans expérience.

17. AUBERT Henri, *Journal, 1816-1817*, ACV, PP 206/69.



située non loin de Bienne, pour entamer des études de philosophie à Bâle. Il ouvre alors un journal auquel il donne le titre de *Roole pour et par moi Théophile Remy Fresne*. Excluant toute orientation spirituelle, il en précise quelque neuf ans plus tard le cadre déclarant ne pas avoir « dessein d'écrire dans ce journal de ma Vie tout ce qui m'arrive, mais seulement ce qui merite qu'on s'en ressouvienne<sup>18</sup> ». Qu'il commence par une rétrospective depuis sa naissance démontre l'œuvre mémorielle dans laquelle il s'engage. Dans cet ouvrage, pas de trace de surveillance externe mais au contraire un sens de la responsabilité individuelle qui s'affirme. C'est le jour même de son départ pour le service, à l'âge de quatorze ans, que le Veveysan Jean-Henri de Blonay (1776-1854) prend la plume pour retracer de façon épisodique ses activités militaires et sociales. S'engageant dans la carrière militaire exercée par son père, Jean-Rodolphe-Frédéric de Blonay qui fut officier au service du Piémont, colonel et major, il affiche dès la première entrée son goût pour la découverte de ce nouvel univers : « Je partis le 10 fevrier avec bien des Regrets de quitter mes Bons Parents mais pourtant étant très Content d'entrer au service et d'un peu voyager<sup>19</sup>. » Le journal se fait ici le compagnon d'une indépendance nouvelle.

Seules deux scribes ont commencé leur journal à l'âge de quinze ans<sup>20</sup>. Pour les parents, cependant, cet âge n'est pas sans signification puisqu'il marque la fin de l'enfance. Jean Picot évoque l'importance de cet anniversaire dans son propre journal personnel à propos de son fils aîné : « Eugène à 15 ans. Je lui écris une lettre de conseils dans ce moment important de sa vie où il passe de l'état d'enfant à celui de jeune homme ; j'insiste surtout sur sa nonchalance dont je l'invite fortement à se corriger ; il faut qu'il se donne plus de peine pour obliger les autres<sup>21</sup>. » C'est un calendrier similaire auquel se conforme Prevost-Dassier qui écrit, lorsque sa fille Marianne vient de fêter ses quinze ans : « elle est sortie de l'enfance. Son corps, son esprit la raison sont formés comme nous pouvions le désirer<sup>22</sup> ». Si les parents se rejoignent quant à l'importance de cet âge, les jeunes gens semblent n'éprouver qu'un peu plus tard, soit entre seize et dix-huit ans, l'utilité d'ouvrir un journal. Cette période mérite d'être considérée à l'aune de deux événements sociaux importants. Premièrement, tant à Genève, Lausanne que Neuchâtel, la première communion a généralement lieu vers cet âge-là. L'entrée dans la communauté des chrétiens change le statut social de l'enfant lui donnant de nouveaux droits, mais aussi de

18. FRÈNE Théophile Rémy, *Journal de ma vie*, éd. André Bandelier, Cyrille Gigandet et Violaine Spichiger, Porrentruy/Bienne, Société jurassienne d'émulation/Éd. Intervalles, 1993, t. I, p. 263.

19. BLONAY Jean-Henri de, *Journal, 1790-1797*, ACV, PP 637, 1<sup>er</sup> cahier, p. 1.

20. Isabelle de Géliou et la jeune Vaudoise Suzanne Glayre dont il sera question dans le prochain chapitre qui en apprend la pratique, à cet âge, sous la direction de ses parents. Il ne s'agit cependant pas encore de son journal personnel qu'elle n'ouvrira qu'à l'âge de seize ans.

21. PICOT Jean, *Journal, 1789-1862*, op. cit., 6 septembre 1820.

22. PREVOST-DASSIER René-Guillaume, op. cit., 4 janvier 1800.

nouveaux devoirs<sup>23</sup>. Le jeune garçon peut désormais témoigner en justice et devient apte à remplir ses devoirs militaires. Dans les milieux populaires, cet événement marque la fin de la scolarité. Dans le monde des élites, l'impact – en termes éducatifs – de l'admission à la Sainte-Cène paraît tout aussi sensible. Ainsi le journal que les institutrices rédigent pour Cécile Constant se referme, après dix ans d'écriture quotidienne, le jour même de la communion de la jeune fille manifestant la fin de l'éducation morale qu'il soutenait. C'est Cécile qui tient la plume pour l'occasion :

« J'ai fait aujourd'hui, ma première communion, à la cathédrale de Lausanne. Cette touchante Cérémonie m'a fait une forte impression et a fortifié en moi les résolutions que j'avois déjà tant de fois prises, de remplir mes devoirs avec plus d'exactitude<sup>24</sup>. »

Pour Pierre Caspard, qui ne se prête pas à une démonstration quantitative, l'admission à la Sainte-Cène marquerait le début de l'usage du journal, le catéchumène devenant par cette cérémonie personnellement responsable de ses actes devant Dieu lui-même<sup>25</sup>. Ceci dit, si aucun scripteur de notre corpus ne commence un journal au lendemain de la communion et que d'autres l'ouvrent comme nous l'avons montré avant même cet événement, cette cérémonie et sa préparation, en rappelant avec insistance aux jeunes gens leurs devoirs envers eux-mêmes, Dieu mais aussi leur famille, a un impact certain sur les pratiques d'écriture. Les ouvrages du pasteur Jean-Frédéric Ostervald, et notamment son *Catéchisme* qui sert à l'instruction de toute la jeunesse romande et même au-delà, rappellent aux jeunes gens l'obligation morale de la pratique de l'examen de conscience<sup>26</sup>, – qui se traduit souvent par un exercice écrit – obligation que relayent les pasteurs. Ainsi le ministre genevois Antoine Maurice qui adresse, en 1782, une longue lettre à la demoiselle Sophie Dorothée Boissier (1766-1843) au lendemain de son admission particulière à la Sainte-Cène le pose comme un devoir essentiel : « Nous devons faire fréquemment l'examen de nous mêmes, afin de reconnoître & corriger ce qu'il y a en nous de vicieux, perfectionner nos vertus & les fortifier par la crainte de Dieu<sup>27</sup>. » En 1824, alors que le fils de Jean Picot, Adrien (1807-1891), se prépare pour sa

23. Voir CASPARD Pierre, « Examen de soi-même, Examen public, Examen d'État. De l'admission à la Sainte-Cène aux certificats de fin d'études, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 94, 2, 2002, p. 33.

24. BENOÎT Antoinette, *op. cit.*, 11 avril 1819.

25. CASPARD Pierre, « Examen de soi-même, Examen public, Examen d'État. De l'admission à la Sainte-Cène aux certificats de fin d'études, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », art. cité, p. 32.

26. OSTERVALD Jean-Frédéric, *Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme*, 5<sup>e</sup> édition, corrigée & augmentée, avec des prières pour le matin & pour le soir, Lausanne, chez Jean Zimmerli, 1748, p. 156. Sur la pénétration de cet ouvrage dans les écoles ainsi que ses remaniements successifs destinés à l'adapter aux besoins spécifiques du milieu scolaire (VUILLEUMIER Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. IV : *Le déclin du régime bernois*, Lausanne, La Concorde, 1933, p. 199-213).

27. Cité par MICHAËLIS Juliette, « L'instruction de la jeunesse dans la crainte de Dieu », in Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (dir.), *op. cit.*, p. 29.

première communion, le pasteur Ferrière qui se charge de sa préparation insiste lui-aussi sur ce devoir. Adrien rapporte à son journal ses conseils : « Il m'a appris qu'il faut toute ma vie faire un examen de moi-même chaque soir repasser ma semaine chaque dimanche chaque communion pendant la semaine qui la précède en la comparant avec la loi de Dieu<sup>28</sup>. » L'examen et l'admission à la cène confirment aux yeux de la famille et de la société que le jeune garçon ou la jeune demoiselle a acquis les connaissances nécessaires ainsi que le niveau de conscience lui autorisant à prendre sa vie en main.

Cette émancipation des jeunes gens se concrétise également par un autre événement social d'importance. Les jeunes filles et jeunes hommes entrent formellement dans le monde. Cette nouvelle étape, redoutée autant par les parents que par les éducateurs<sup>29</sup>, donne lieu à la rédaction de nombreux livres ou lettres de préceptes destinés à les guider<sup>30</sup>. Libérés de la tutelle et de la surveillance constante qui avaient été exercées sur eux dès le plus jeune âge, c'est le moment durant lequel ils doivent faire la preuve, par leur comportement exemplaire, de la qualité de l'éducation qu'ils ont reçue tout en cherchant à s'établir une réputation honorable. Enfin, c'est aussi l'âge, pour nombre de jeunes garçons, de l'entrée à l'académie que ce soit dans leur propre ville ou à l'étranger, un nouvel état qui marque une étape déterminante dans la responsabilisation du jeune homme.

Dans le corpus romand, huit écrits débute vers l'âge de vingt ans. Le jeune homme qui prend alors la plume n'est, en principe, pas encore pourvu d'un établissement fixe et n'est pas encore marié. Et c'est autour de ces projets – qui conditionneront fortement sa vie future – que le journal paraît répondre à un besoin<sup>31</sup>. Il permet de clarifier les pensées et de conserver le souvenir de ces moments vécus comme cruciaux. Pierre Prevost cède

28. PICOT Adrien, *Journal*, 11 avril 1824-17 mars 1829, BGE, Ms. fr. 7694, f° 2 (v°).

29. Tous les pédagogues et moralistes mettent en garde les parents contre les dangers – et notamment le développement des passions – qui guettent les jeunes gens à ce moment-là. C'est le cas de Locke qui souligne à propos du passage de l'enfance vers le monde des « hommes » qu'il s'agit du « pas le plus périlleux à franchir dans le cours entier de la vie » (LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, *op. cit.*, p. 171).

30. Lors de nos recherches en archives, nous avons répertorié plus de vingt lettres ou cahiers de préceptes rédigés par des pères ou mères pour leurs enfants. L'entrée dans le monde constitue pour beaucoup la raison première de leur prise de plume. Peuvent être signalés, à titre d'exemple, les quelques feuillets rédigés par Jean-Abraham de Meyn qui dépeint à sa fille les écueils à éviter et lui rappelle les règles de comportement à adopter pour « l'âge qu'elle entrera dans le monde » (MEYN Jean-Abraham, *Pour Ma fille Jeanne Marie Elizabeth Meyn Lan 1800*, BCUL, fonds de Crousaz de Chexbres, IS 1997, voir KOCHER GIRINSHUTI Maïla et MORET PETRINI Sylvie, « Des hommes de mérite et une femme de jugement. L'usage de la plume dans la transmission des valeurs au sein de la famille Mestral », in Anne-Marie COCULA et Michel COMBET [dir.], *Jeunesse et châteaux*, Pessac, Ausonius Éditions/Scripta Mediaevalia, 2017, p. 23-43).

31. Olivier Perroux montre, pour la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, les enjeux et les stratégies d'alliances au sein de la bourgeoisie genevoise et notamment les attentes en termes de carrière – politique ou économique – et de reproduction sociale dont sont investis les choix matrimoniaux (PERROUX Olivier, *Tradition, vocation et progrès : les élites bourgeoises de Genève [1814-1914]*, Genève, Slatkine, 2006, p. 116-148).

à cet âge à la volonté d'écrire un journal, volonté qu'il réfrénait depuis longtemps ainsi qu'il l'affirme en préambule<sup>32</sup>. Ce journal, qu'il rédige au moment où il se décide à abandonner la carrière du sacerdoce qui s'offrait à lui, évoque ses doutes quant à son avenir qu'il dissimule dans la relation de ses activités sociales. Les jeunes filles y reçoivent également un intérêt ciblé :

« Hier j'étois ennuyé de la conversation féminine ; je la trouvois si frivole et si légère, si futile, que j'en avois honte. L'on ne voit les filles que par troupes, presque jamais seuls ; on ne parle qu'à bâtons rompus et en plaisantant. Est-ce le moyen de les connoître<sup>33</sup> ? »

Cette tentative diaristique, conduite durant un an et demi, ne satisfait pas Pierre Prevost qui y met un terme en novembre 1772. Peu de temps avant de l'interrompre, il s'interroge quant au bien-fondé de sa pratique : « Comme je néglige mon journal ! – Ai-je tort ou raison ? – je suis trop occupé par mes leçons de droit et du Duc, pour me livrer à ces bagatelles<sup>34</sup>. » Si l'importance du journal semble ici remise en question, c'est moins sur la pratique elle-même qu'en raison de la nature des informations qu'il y consigne et de l'état méditatif dans lequel il se trouve à ce moment-là. En 1791, alors marié et professeur à l'académie, Pierre Prevost ouvrira un nouveau journal qu'il ne refermera plus. Support de son activité intellectuelle, son utilité lui apparaîtra dès lors incontestable<sup>35</sup>.

Le mariage et l'établissement professionnel constituent des événements qui peuvent également avoir des incidences sur les pratiques diaristiques. L'entrée dans la vie conjugale, vécue comme un nouveau départ, s'accompagne régulièrement de l'ouverture d'un journal ou de la reprise d'une pratique abandonnée durant la jeunesse. Cependant, ces documents n'apparaissent pas dans nos statistiques puisque nous n'avons pas pris en compte, dans ce chapitre, les auteurs ou scriptrices mariés, ce facteur les plaçant *de facto* hors du temps de l'enfance. L'entrée dans la vie professionnelle tend également à affecter l'écriture quotidienne mais davantage pour y mettre un terme que pour en instaurer l'usage : ainsi la rédaction assidue de son journal, depuis plus de six ans, par le Genevois David Dunant, ne résiste-t-elle pas aux longues journées auxquelles l'astreint son apprentissage dans le commerce. Tout comme la Neuchâteloise Louise-Frédérique Verdan (1797-1834), fille de l'indienneur Daniel Verdan de Cortailod pour laquelle l'entrée dans le monde du travail, comme surveillante dans la manufacture paternelle d'indiennes située à Grandchamp marque la fin du journal<sup>36</sup>. Dans les deux cas, c'est la modification des occupations quotidiennes – qui

32. PREVOST Pierre, *Journal, 1771-1772*, BGE, Ms. fr. 4741 a, p. 1.

33. *Ibid.*, 16 septembre 1771.

34. *Ibid.*, 5 août 1772.

35. PREVOST Pierre, *Journal, 1791-1837*, BGE, Ms. fr. 4741-4743.

36. Des extraits de ce journal, aujourd'hui disparu, ont été publiés par BERTHOUD Dorette, « Le journal de Louise-Frédérique Verdan, 1814-1817 », *Musée neuchâtelois*, n° 33, 1952, p. 110-131.

ne permettent plus de dédier du temps à cette pratique – bien plus que la conscience d'avoir franchi une étape, qui met fin au projet d'écriture.

## L'apprentissage d'une pratique

Comment la pratique du journal est-elle inculquée aux jeunes gens ? Bien que depuis le xv<sup>e</sup> siècle des manuels entiers soient consacrés à la pratique du livre comptable<sup>37</sup> puis à l'art épistolaire<sup>38</sup> –, tel n'est pas le cas, nous l'avons dit, pour le journal personnel. En l'absence de références fortes et face à la diversité des modèles, l'apprentissage au sein des familles ne subit pas l'influence de cadres codifiés ce qui rend d'autant plus précieuses les traces laissées par cette période formatrice. Les archives exceptionnelles d'une famille lausannoise, la famille Glayre, offrent l'opportunité de mettre en lumière la façon dont s'entremêlent durant l'apprentissage les différents genres d'écriture croisant des objectifs d'éducation sociale et morale avec la maîtrise de l'écrit. Cet exemple dévoile l'intégration progressive, dirigée par les parents, de l'usage du journal.

Pierre-Maurice Glayre et son épouse Marie-Bartholomée, née de Crousaz (1759-1835) ont deux enfants : une fille prénommée Suzanne, née en 1788, et un fils Stanislas né trois ans plus tard (1791-1804) qui porte le nom du roi de Pologne auprès duquel son père a œuvré comme conseiller. À son retour en Suisse, poursuivant une carrière politique, Pierre-Maurice devient pour un temps directeur de l'éphémère République helvétique (1799), une position particulièrement sensible qui lui vaut de fortes inimitiés au sein même de sa ville. À partir de 1800, il choisit une forme d'exil en s'installant dans sa maison de Romainmôtier tandis que son épouse passe l'hiver dans leur logement lausannois. La formation des enfants ainsi que l'importance d'entretenir des liens de sociabilité dictent cet arrangement. Le couple, qui apparaît très proche, s'écrit presque quotidiennement durant leurs séparations produisant une abondante correspondance. Celle-ci rend compte de l'entreprise familiale que constitua l'éducation de Suzanne et Stanislas, dits Mimi et Stanis. Les enfants envoient des extraits de leurs lectures à leurs parents pour correction, complétés par une partie

37. Voir MOUYSSSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)*, op. cit., p. 32-42.

38. Depuis les années 1780 sont publiés des manuels d'apprentissage de l'écriture épistolaire à destination des enfants, à l'exemple de *Juvenile Correspondance* publié à Londres en 1783 adapté, d'après l'éditeur, aux enfants âgés de quatre à dix ans (DIERKS Konstantin, « The Familiar Letter and Social Refinement in America, 1750-1800 », in David BARTON [dir.], *Letter writing as a social practice*, Amsterdam etc., J. Benjamins, coll. « Studies in written language and literacy ; 9 », 2000, p. 34). Marie-Claire Grassi parle même du xviii<sup>e</sup> siècle comme du siècle de l'épistolarité en raison de la théorisation et de l'intégration de règles strictes qui régissent désormais cet usage (GRASSI Marie-Claire, « Épistolières au xviii<sup>e</sup> siècle », in Georges BÉRUBÉ et Marie-France SILVER [dir.], *La lettre au xviii<sup>e</sup> siècle et ses avatars : actes du colloque international tenu au Collège universitaire Glendon, université York, Toronto [Ontario] Canada, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 1993*, Toronto, Éd. du GREF, 1996, p. 94).

« lettre » dont ils se servent pour commenter leur travail et leurs activités de la journée. Stanislas, lorsqu'il se trouve à Romainmôtier avec son père, écrit à l'intention de sa mère. Suzanne, établie à Lausanne sous la tutelle maternelle, destine ses lettres à son père et à son frère.

Les commentaires que reçoivent lettres et travaux permettent d'établir les normes de ces genres d'écriture. Ainsi, à l'âge de douze-quatorze ans, les parents considèrent que leurs enfants n'ont plus besoin d'être corrigés sur leur pratique épistolaire. Père et mère ne réagissent ni sur le style, ni sur la façon de s'exprimer, ni sur le contenu de la lettre<sup>39</sup>. Et pour cause, cet apprentissage a occupé la famille Glayre trois ans plus tôt comme l'illustre la lettre envoyée par Pierre-Maurice, établi pour un temps à Paris en raison d'un mandat politique et dans laquelle il écrit qu'il est plutôt satisfait des progrès de ses enfants et qu'il est convaincu qu'avec encore un peu d'entraînement Suzanne parviendra au point où cette partie de l'éducation doit être portée<sup>40</sup>. Une année auparavant, il notait déjà : « La lettre de Mimi n'étoit pas mal pour le Style, mais son écriture se gate, surtout elle fait mal les lettres majuscules ; il faut prier M. Cava d'y veiller. Stanis ne fait pas grands progres mais il en fait et c'est toujours quelque chose<sup>41</sup>. » Pour Pierre-Maurice, sous l'aspect strictement éducatif, leur séparation obligée apparaît comme une chance par l'opportunité qu'elle offre d'entretenir cette correspondance<sup>42</sup> :

« Tu dois être contente de l'exactitude de Stanis. Il est tres exact a t'écrire et le fait avec plaisir. Je ne corrige aucune de ses pensées et ne lui en suggère point. Cela l'accoutume a exprimer ses idées et si tu le remarque son style a de la gayeté et du naturel. Je suis aussi content de ma chere Mimi. Notre éloignement les uns des autres sera tres utile a nos enfants ; mais il faut que rien n'interrompe cette correspondance et que nous ne manquions pas une poste<sup>43</sup>. »

Pierre-Maurice loue le naturel du style épistolaire de Stanislas participant en cela d'un mouvement fort en faveur, dans un cadre intime, de la « lettre

39. Susan Whyman consacre le premier chapitre de son ouvrage à l'apprentissage de l'art épistolaire en s'intéressant à l'expérience du jeune scripteur tout faisant une place importante à une histoire matérielle en vogue (WHYMAN Susan E., *The Pen and the People: English Letter Writers 1660-1800*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2009). Wilhemin Rubberg, qui a consacré une thèse à cette thématique, insiste quant à elle sur le jeune âge auquel on inculque la pratique de l'épistolarité précisant qu'entre six et sept ans déjà, tous les enfants entretiennent des correspondances (RUBBERG Wilhemin, *Conventional Correspondence: Epistolary Culture of the Dutch Elite, 1770-1850*, Leyde, Brill, coll. « Egodocuments and history series ; 4 », 2011, p. 120 *sq.*).

40. Lettre de Pierre-Maurice à Marie-Bartholomé, 21 février 1801, GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836*, *op. cit.*, n° 21.

41. Lettre de Pierre-Maurice à Marie-Bartholomé, 6 avril 1800, *ibid.*, n° 23.

42. Cette conception est largement partagée par ses contemporains comme le montre Pierre Caspard qui constate que l'éloignement des enfants lors des périodes de change est considéré par les parents comme une chance de développer une pratique devenue indispensable dans de nombreux milieux (CASPARD Pierre, « Singulières ou communes ? Les valeurs éducatives révélées par les correspondances entre enfants et parents : Suisse romande et France, 1760-1830 », art. cité, p. 41).

43. Lettre de Pierre-Maurice à Marie-Bartholomé, GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836*, *op. cit.*, 15 mars 1803.

familière », dont les conventions sont décrites dans les manuels épistolaires. Dans l'espace anglophone, se développe ainsi, dans la deuxième moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle, une volonté de « gentrification » de la prose qu'accompagne un déplacement du modèle français – incarné par des lettres appartenant au monde de la cour ou de la haute noblesse – vers un modèle qui opte pour un style naturel auquel se rallie la bourgeoisie européenne. L'expression des sentiments y est l'un des points forts qui se double d'un style se rapprochant des codes de la conversation. Les formulations toutes faites et la rigidité de la structure sont délaissées au profit d'une écriture plus informelle<sup>44</sup>. Pour assurer l'imposition de ces nouveaux codes, les parents, à l'instar de Pierre-Maurice, jouent un rôle essentiel en exprimant à leurs enfants leur souhait d'une écriture à la fois spontanée et personnelle<sup>45</sup>.

À partir du mois de mars 1803, Suzanne et Stanislas sont astreints à la rédaction de brefs journaux, qui sont lus par leur mère et envoyés au père ou inversement afin d'être évalués. Il s'agit, pour eux, de rendre compte au parent absent de la journée écoulée. L'objectif principal est toutefois didactique ; il consiste à apprendre les codes de l'écriture diaristique. Au sujet du journal daté du 9 mars 1804 rédigé par sa fille, Marie-Bartholomé livre à son mari le commentaire approbateur suivant : « Mimi t'a tout dit, mon cher Ami, et son journal me paroît bien détaillé, elle ne s'est trompé par ci par la que sur quelques heures plus ou moins<sup>46</sup>. » Le compte rendu, très factuel, énumère les activités du jour : l'heure du lever, les leçons, les repas, les visites reçues ou données, les personnes rencontrées. Mais Pierre-Maurice ne partage pas la conception de son épouse. Il souhaite donner au journal de sa fille un tour plus analytique et réflexif comme il l'exprime très ironiquement dans sa lettre datée du 20 mai de la même année, lettre qu'il adresse à sa fille :

« J'ay reçu ta lettre, ma chere Mimi. Je vois avec grand plaisir que tous les jours tu te leves, tu dejeunes, tu dines, tu goutes, tu soupes et tu te couches. Pour rendre le journal plus complet, il faudroit ajouter que tu dors, tu reves, tu craches, tu te mouches tu fais P. et C. au moyen de cela je serois parfaitement instruit de l'état de ta santé. Ce qui est sans doute pour moi un point très essentiel. Tu pourrois cependant y ajouter quelques détails sur ta vie morale ; n'as tu pas fait quelques observations dans le courant de la journée – quelques reflexions sur tes lectures – sur les choses qui se sont passées – sur les conversations ou tu as eu quelques part &c &c. Tout cela m'apprendroit que ma chere fille est une jolie fleur qui végète tres bien – mais encore qui reflechit et qui germe. Il y a bien des choses dans

44. WHYMAN Susan E., *op. cit.*, p. 22-29.

45. Pour Wilhemin Rubberg, ces qualificatifs peuvent recouper des acceptions différentes en accord avec les conventions sociales et familiales. Ainsi « naturel » peut signifier « sans affectation » mais aussi « infantile » ou « approprié » (RUBERG Wilhemin, *Conventional correspondence, op. cit.*, p. 157).

46. Lettre de Suzanne et Marie-Bartholomé à Pierre-Maurice, GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836, op. cit.*, 8 mars 1804.

tes lettres qui le prouvent sans doute; mais, comme on n'est jamais content, je voudrais qu'il y en eut encore d'avantage<sup>47</sup>. »

Le journal, pour Pierre-Maurice Glayre, doit être le miroir de l'esprit de sa fille, témoignage d'une vivacité intellectuelle qu'il cherchera à stimuler tout au long de son existence. Durant l'été 1805 notamment, il dispense à Suzanne des leçons et lit avec elle des ouvrages d'économie rurale, de médecine domestique, de politique, d'histoire et d'astronomie. Pour les mathématiques et la physique, père et fille s'astreignent à l'étude des théories – tels l'étendue des corps, le système des morades ou les principes de l'électricité positive et négative – développées par Leonhard Euler. Pierre-Maurice tente également, parfois sans succès, de fournir à Suzanne des opportunités de mettre en évidence ses connaissances en société :

« À soupés, Madame Hardi à dit qu'une Etoile que nous appercevions était Jupiter. La dessus Papa m'a dit : "Mimi trouve moi la longitude de cette Étoile". À cela j'ai répondu, oui Papa je commencerais par prendre la hauteur du Pôle... Papa sans me donner le tems d'achever m'a fait de gros yeux je me suis tû. S'il m'avait parlé clairement, et qu'il m'eut dit trouve moi la longitude de ce lieu par le moyen des satellites de cette planète que nous voyons j'aurais commencé par observer les immersions et les émersions des satellites; ensuite j'aurais cherché la latitude en prenant la hauteur du Pôle et par là j'aurais pu déterminer parfaitement à quelle distance nous sommes de l'équateur et du premier Méridien, je n'aurais pas dit une espèce de bêtise qui en était une comme papa l'a *compris* et je n'aurais pas écrit un si long journal<sup>48</sup>. »

L'ancien directeur helvétique voit le journal comme un instrument de réflexion; une réflexion qui appartient ici davantage au domaine intellectuel que moral. La définition qu'il donne de ce qu'il nomme « vie morale » l'éloigne d'une introspection dans la lignée des journaux spirituels. L'écriture n'a pas vocation à évaluer et diriger la conduite mais à synthétiser, réfléchir et à ordonner ses connaissances tout en développant une habileté à rédiger de manière attrayante. Pierre-Maurice partage cette conception avec la femme de lettres et romancière Isabelle de Charrière qui, lorsqu'elle évoque dans sa correspondance les journaux de jeunesse, insiste, elle aussi, sur leur aptitude à exercer l'esprit<sup>49</sup>. Cette fonction en rapproche la pratique de l'art de l'extrait et par là même soutient la formation intellectuelle. À côté du compte rendu des activités de la journée, les lectures et les discussions

47. Lettre de Pierre-Maurice à Suzanne, *ibid.*, 20 mai 1804.

48. GLAYRE Suzanne, *Journal, 1805-1819*, ACV, PP 106/65, 1<sup>er</sup> cahier, 25 juillet 1805.

49. À propos de l'une de ses jeunes amies, M<sup>me</sup> Sandoz, Isabelle de Charrière précise « Je pense que dans l'indolente jeunesse qu'on l'a laissé avoir ce journal a été presque le seul exercice qu'ait eu son esprit, la seule education que son esprit ait receue » (*Œuvres complètes*, t. III, 18 mars 1793, citée dans RIEDER Philippe, *La figure du patient au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, coll. « Bibliothèque des Lumières; 76 », 2010, p. 50).



doivent faire l'objet d'un commentaire tout comme l'événement hebdomadaire que constitue le sermon. Ces commentaires renvoient à un exercice verbal auquel était soumis chaque enfant puisqu'il était habituel d'évaluer la compréhension et la mémorisation – ainsi que de vérifier l'attention dont ils avaient fait preuve durant le prêche – en questionnant les enfants à leur retour du culte. Lorsque Suzanne, dans son journal du 7 mai 1804, déclare avoir assisté à un « excellent » sermon du pasteur Vautravers, son père ne manque pas de lui répondre qu'il aurait été ravi d'en apprendre le sujet<sup>50</sup>!

Quant aux attentes de Pierre-Maurice à l'égard du journal de Stanislas, elles apparaissent très différentes. Le père approuve les descriptions de son fils qui énumère, dans un style simple, concis et léger, ses occupations de la journée, telles ses promenades, parties de chasse ou recherches de nids d'oiseaux. Sa relation des journées du 15 au 19 mai 1804 rencontre l'assentiment paternel : Pierre-Maurice Glayre répond qu'il en a été content à l'exception de quelques fautes d'orthographe. En se concentrant sur ses activités, nombreuses et variées, à l'extérieur de la maison, Stanislas satisfait les vœux paternels. Que ce soit en raison de son âge ou de son sexe, le journal du jeune garçon de treize ans n'a pas vocation, à la différence de celui de sa sœur, à s'orienter vers la réflexion.

Le mentorat parental débouche, pour Suzanne, sur la tenue d'un véritable journal qui débute en 1805 et qu'elle tient – cette fois-ci en toute indépendance – sans interruption durant quatorze ans<sup>51</sup>. La jeune fille de seize ans ouvre son premier cahier le jour du déplacement estival de la famille à Romainmôtier<sup>52</sup>. S'il apparaît qu'il n'y a plus d'interventions des parents pour réorienter les narrations, il n'est pourtant pas exclu que Suzanne le leur lise à l'occasion. Le ton badin qu'elle utilise parfois pour dispenser des reproches à son père pourrait le laisser supposer. Relatant une légère dispute qui s'est élevée entre eux, elle précise, peut-être à son intention : « mais il n'a pas voulu me baiser de tout le reste du jour ce qui est un crime épouvantable<sup>53</sup> ». Le temps, son état de santé ou celui de ses proches, ses activités ou celles de ses parents, les soirées, telles sont les informations qui en forment la trame. Commentaires et réflexions sont dispensés avec parcimonie. Son écrit demeure centré sur les événements ne devenant jamais ni un objet d'introspection ni de perfectionnement moral pas plus qu'un lieu d'expression des sentiments. Un exemple suffit pour montrer à quel point les informations données se cantonnent à un cadre strictement défini par l'usage familial ou personnel. En 1809, apparaît dans le journal

50. Lettre de Pierre-Maurice à Suzanne, GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836, op. cit.*, 22 mai 1804.

51. GLAYRE Suzanne, *Journal, 1805-1819, ACV*, PP 106/65.

52. Le décès accidentel de Stanislas, en septembre 1804, lors d'une partie de chasse, ne permet pas d'établir si la formation qui lui a été donnée aurait, pour lui aussi, débouché sur la tenue d'un journal quotidien.

53. GLAYRE Suzanne, *Journal, 1805-1819, op. cit.*, 13 mai 1805.

à quelques reprises le nom d'un jeune Bernois, Charles Lerber (1784-1837)<sup>54</sup>, que Suzanne rencontre, en compagnie d'autres jeunes gens, lors de soirées. La place donnée à ce dernier est tout à fait limitée ; aucune mention ne le distingue des autres jeunes hommes évoqués jusqu'à ce que Suzanne ne consigne le 10 octobre 1809, la signature de son contrat de mariage. Le 26 décembre de la même année, le compte rendu relate le mariage :

« Après le déjeuné visite de Madame Morat qui est venu nous annoncer le divorce de l'Empereur. On à apporté de la Sarraz le drap de nos moutons. Il y en a 9 aunes. A midi nous nous sommes acheminés chez M. le Doyen et à midi et demi Madelle Glayre à perdu son nom. Je ne puis rien dire la dessus, mais le bon Dieu nous benisse tous. Nous avons eu M. le Doyen et sa fille à diner avec le colonel et Marguerite. Le soir, il n'est resté que le colonel et M. On a causé, travaillé. Marguerite à souper avec nous<sup>55</sup>. »

La formulation choisie par la jeune fille et la mention du mariage parmi des éléments aussi triviaux que la réception de la laine des moutons semblent témoigner d'un enthousiasme limité pour cette union et amènent à subodorer qu'elle ait été contrainte à accepter, contre son gré, ce prétendant. Or, il n'en est rien et l'abondante correspondance conservée dans les archives familiales fournit une vision très différente de la rencontre de ces deux jeunes gens et de leur union<sup>56</sup>. Charles Lerber peut se targuer d'être l'heureux élu d'une impressionnante série de beaux partis qui ont abordé la famille pour proposer le mariage à Suzanne à laquelle ses parents avaient laissé toute liberté pour choisir son futur époux<sup>57</sup>. Les lettres échangées par le jeune couple rendent compte d'un attachement fort que le journal est loin de refléter, lui qui n'a pas été pensé comme un lieu d'épanchement de soi. Que le mariage soit mentionné en passant, au milieu de l'énumération des activités quotidiennes, indique également que la jeune femme entend poursuivre sa vie sans que son mariage ne change en rien ses habitudes. Son contrat de mariage est le témoin de cette volonté stipulant que Suzanne a choisi de demeurer dans la maison de ses parents et que son époux y a consenti<sup>58</sup>.

Et de fait, le journal se poursuit sans que ne puisse clairement être perçue une distinction, à la lecture des comptes rendus, entre le journal de la jeune fille et celui de la femme mariée.

54. Ce dernier travailla dans divers établissements bancaires et mena une carrière politique au sein de la République de Berne (STETTLER Peter, art. « Lerber, Karl Anton von », in Marco JORIO [dir.], *op. cit.*).

55. GLAYRE Suzanne, *Journal, op. cit.*, 7<sup>e</sup> cahier, 26 décembre 1809.

56. Cette correspondance met en lumière que bien que Pierre-Maurice ne voie aucun inconvénient à retarder, suivant le souhait de sa fille, le choix d'un prétendant, il apparaît toutefois exclu qu'elle demeure célibataire même si les réponses de Suzanne laissent entendre qu'elle l'aurait peut-être souhaité (GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836, op. cit.*, enveloppe 5).

57. Voir SARDET Frédéric, « La demande en mariage : sens d'une pratique sociale au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans le canton de Vaud », in Olivier MEUWLY (dir.), *Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud, 1813-1815*, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2017, p. 255-276.

58. Contrat de mariage entre Suzanne et Charles Lerber, cité dans MOREL Charles-Louis, *Arnex-sur-Orbe : un village, ses habitants, au fil des siècles*, Yverdon-les-Bains, Éditions de la Thièle, 2008, p. 286.

Malgré le souhait de Pierre-Maurice de faire du journal un exercice de l'esprit, celui que tient Suzanne ne remplit que partiellement ces vœux. Factuel, il répond plutôt aux exigences de régularité – le journal est strictement quotidien et propose des comptes rendus succincts et, dans une certaine mesure, formatés – ainsi qu'à des objectifs mémoriels. Il sert notamment à consigner fidèlement les visites reçues et dispensées permettant une certaine gestion des relations sociales. La direction paternelle a en revanche eut un impact sur la façon de rendre compte des sermons auxquels elle assiste ; la jeune fille précise généralement le sujet et se livre, à l'occasion, à un commentaire plus étoffé. Enfin, les événements de nature politique y trouve également place, en particulier durant l'automne 1805 alors que les conflits entre la France et la coalition formée par la Russie, l'Autriche, le Royaume de Naples et le Royaume-Uni sont au centre de toutes les gazettes et discussions.

La forme d'écriture adoptée par Suzanne est davantage à mettre en relation avec le modèle maternel. Sa mère, Marie-Bartholomée Glayre, née de Crousaz, dans l'extrait cité plus haut, ne cachait pas son approbation quant à la façon dont sa fille rédigeait son journal ; elle qui avait également, durant ses jeunes années, expérimenté cet usage. Sa première tentative prit la forme d'un journal de voyage alors qu'elle était âgée de neuf ans et se rendait à Bruxelles pour rendre visite à son père, Jean-Louis de Crousaz, qui faisait une carrière militaire<sup>59</sup>. Ce voyage, qui dure plus de trois mois, est résumé, sur un petit cahier, en dix courtes lignes mentionnant principalement l'itinéraire. Les années défilent et le journal se poursuit de façon laconique. Entre 1771 et 1773, la famille est en déplacement à Bath, Londres et Paris, fournissant matière à de brèves mentions. À Paris, la plume de la jeune fille s'exerce un peu plus longuement évoquant quelques bâtiments aperçus. De retour à Lausanne, le journal de voyage de Marie-Bartholomée n'a plus lieu d'être. La jeune fille ne le referme pas pour autant, ce qui semble indiquer qu'elle considère que cet exercice est devenu incontournable : elle y énumère le programme de la troupe de comédiens établie dans la ville entre novembre et décembre 1772. Après le départ des comédiens, l'intérêt de la scriptrice se reporte sur les étrangers de passage en ville et les fêtes données en leur honneur<sup>60</sup>. La jeune fille s'exerce à l'art de la description en livrant le portrait de M<sup>me</sup> de Brionne, ce qui constitue une nouveauté dans son écrit :

« Cette Dame la, sans être belle de visage a un air de grandeur et des graces repandues jusque dans les plus petits de ses gestes; elle est gracieuse et obligeante au supreme degré en fin elle est parfaitement Dame de Cour<sup>61</sup>. »

59. CROUSAZ Marie-Bartholomée de, *Journal, 1768-1776*, ACV, PP 106/33.

60. Sur les étrangers de passage à Lausanne durant ces années, voir MORREN Pierre, *op. cit.*, p. 309-343.

61. CROUSAZ Marie-Bartholomée de, *Journal, 1768-1776, op. cit.*, 1773, p. 8.

Le journal s'ouvre également timidement à quelques jugements personnels, mentionnant son amusement lors d'une partie champêtre aux Buchilles<sup>62</sup> ou sa honte d'étrener un chapeau à plume, qu'elle juge avant-gardiste, rapporté par son père de Besançon<sup>63</sup>. La jeune fille referme définitivement, en décembre 1776, le petit carnet qu'elle avait conservé durant huit ans, ayant noirci... douze pages! Elle reprend néanmoins aussitôt la plume sur des feuillets qui l'accompagne dans ses nouveaux déplacements et notamment dans ses voyages en famille à Spa en 1777 et 1778<sup>64</sup>. Entre le petit cahier de jeunesse et les nouveaux journaux, le style a évolué et l'écriture s'est étoffée. Le rythme devient subitement beaucoup plus soutenu, voire même, durant certaines périodes, quotidien. À partir de 1779, et durant trois étés consécutifs, la famille est invitée à se rendre au château de Coppet ce qui engage la scriptrice à poursuivre ses relations. Issus du journal de voyage, les comptes rendus rédigés durant ces années de pérégrinations se focalisent sur les déplacements, les rencontres et activités de sociabilité bien plus que sur la formation de la jeune femme ou ses occupations domestiques. Elle porte également une attention particulière aux bals et comédies qui rythment ses semaines.

Marie-Bartholomé n'hésite pas quelques fois à exercer son esprit en se libérant du canevas énumératif pour aborder des sujets plus personnels. Elle porte à l'occasion des jugements très sévères sur les personnes qu'elle rencontre ou côtoie, même s'il s'agit de personnages aussi importants que Lord George Mason-Villiers avec lequel la famille loge au château de Coppet<sup>65</sup>. Alors que la jeune Miss de Villiers tombe malade, provoquant l'inquiétude générale, Marie-Bartholomé pointe ironiquement le manque de sensibilité de leur hôte : « pour Mylord, il fut obligé de boire trois bouteilles de vin pour en paraître affecté<sup>66</sup> ». Ce dernier est du reste décrit dans le journal de façon peu avenante, la scriptrice insistant sur son goût pour l'alcool et sa propension aux plaisanteries de mauvais goût<sup>67</sup>.

La jeune femme s'intéresse également aux événements locaux, prend note des décès, naissances, visites d'étrangers ainsi que de tout ce qui a trait à la vie de société. À cet égard elle relève des commérages tout en cherchant à s'en distancer avec des expressions telles « les mauvaises langues » ou

62. *Ibid.*, 6 septembre 1773.

63. *Ibid.*, août 1776.

64. CROUSAZ Marie-Bartholomé de, *Journal, 1778-1788*, ACV, PP 06/33.

65. Il s'agit de Lord George Mason-Villiers (1751-1800), futur comte Grandison. Louis-François Guiguer note dans son journal, le 11 juillet 1779, que ce dernier a loué le château de Coppet (VIANI Rinantonio et SCHOULEPNIKOFF Chantal de [éd.], *op. cit.*, t. II, p. 70).

66. CROUSAZ Marie-Bartholomé de, *Journal, 1778-1788*, *op. cit.*, août 1779.

67. À l'occasion d'un déplacement en Belgique, celui-ci ne craint pas d'écrire à sa mère restée à Coppet qu'une de leur connaissance a été arrêtée indûment comme espion, condamnée et pendue. La surprise est donc totale lorsqu'il retourne à Coppet en compagnie du soi-disant pendu... Cette « plaisanterie » scandalise l'ensemble des habitants du château et notamment la famille de Crousaz (*ibid.*, octobre-novembre 1779).

« les gens méchants diront ». Les événements politiques n'apparaissent qu'incidemment. Son allusion à la visite à Lausanne du grand-duc Paul de Russie avec son épouse – étape du voyage en Europe qu'ils accomplissent incognito – donne lieu à quelques considérations sur l'usurpation du pouvoir par Catherine II et la façon de nommer les héritiers dans les monarchies alentour<sup>68</sup>. Le mesmérisme qui occupe l'Europe entière à ce moment-là n'a droit qu'à une brève description – due à la présence à Lausanne de Michel Servan<sup>69</sup> – qu'elle accompagne d'un commentaire prudent : « Pour moi je crois que cela produit des effets mais je ne crois pas toutes les merveilles qu'on lui prête<sup>70</sup>. »

Le journal de Marie-Bartholomé n'a aucune visée d'autocontrôle. Il ne renferme aucune mention d'examen de conscience. Il est exempt de flagellation morale sur d'éventuelles mauvaises pensées, sur un emploi du temps vilipendé ou sur un manque de rigueur ou de travail. Il n'a pas davantage vocation à lui rappeler les règles de morale ou de bienséance ou à l'engager à s'y conformer. Ainsi même la mention qu'elle est prise de « folie dépensière », en août 1777, à Spa, ne débouche pas sur des reproches de type moral bien au contraire. Elle se contente d'avouer : « j'ai fait bien des emplettes de toute espèce, cela m'a assés amusé et la poche de papa s'en ressentira, mais il m'a permis de courir bride abatue, de ne me rien refuser et je lui ai obéi<sup>71</sup> ».

À l'instar de celui que tiendra sa fille Suzanne quelque trente ans plus tard, le journal de Marie-Bartholomé est un objet mémoriel basé sur la régularité. Alliant l'énumération des activités aux commentaires sur les divertissements et les personnes rencontrées, il dénote un goût naissant pour l'exercice de plume. Peut-être a-t-il été pensé pour une lecture collective familiale comme le journal de voyage du grand-père de Crousaz dont la lecture occupe les soirées de la famille Glayre durant le mois d'avril 1805? Quoi qu'il en soit, la proximité entre le journal de Marie-Bartholomé et celui de sa fille indique un étroit lien de filiation.

## De mère en fille : la reproduction des modèles

La tenue d'un journal de jeunesse, comme cela vient d'être montré, paraît très dépendante de l'implication des membres de la famille dans la transmission de cette pratique. Les usages d'écriture féminine reconduits au sein de la famille Lullin depuis 1740 – une précocité qui, pour le territoire

68. *Ibid.*, 5 septembre 1782.

69. Le lieutenant baillival Jean-Henri Polier de Vernand l'évoque également dans son journal. Michel Servan, avocat général au Parlement de Grenoble, organisa, en 1786, à Lausanne, plusieurs séances de magnétisme auxquelles il convia pour expertise le docteur Tissot. Ce dernier se déclarant contre ce traitement, Servan le pria de ne plus assister aux séances (MORREN Pierre, *op. cit.*, p. 279-281).

70. CROUSAZ Marie-Bartholomé de, *Journal, 1778-1788, op. cit.*, octobre 1786.

71. *Ibid.*, août 1777.

genevois, doit être relevée – offrent à cet égard un cas rare : celui d'une pratique qui s'est perpétuée, tout en se modifiant subtilement, durant au moins trois générations. Cet exemple permet de questionner les concepts de reproduction sociale et culturelle à l'aune du rôle plus spécifique du journal dans la transmission aux enfants d'un certain capital culturel comme de la manière dont l'écrit contribue à façonner les aspirations parentales.

Fils du marchand-banquier Jean-Antoine Lullin et d'Anne Madeleine Camp, Ami est Genevois. Reçu pasteur en 1718, il occupe la chaire de professeur d'histoire ecclésiastique à l'académie de Genève entre 1737 et 1756. Il possède une fortune confortable qui lui permet d'assouvir sa passion pour les manuscrits et livres anciens collectionnant de nombreux ouvrages dont il fera don, en 1756, à la bibliothèque de l'académie. En 1724, il se marie avec Suzanne-Albertine de Langes avec laquelle il a trois enfants : Marie-Charlotte, née en 1725 ainsi que deux garçons, Jean-Antoine (1726-1745) et Antoine-Louis (1729-1747).

Avant son mariage, Ami Lullin se rend en Angleterre où il fréquente les milieux ecclésiastiques anglicans au sein desquels il pourrait s'être familiarisé avec la pratique du journal spirituel déjà vivace depuis plus d'un siècle sur ce territoire. Y est notamment diffusé, depuis 1656, un guide en faveur de la tenue de tels journaux paru sous le titre *The Journal or Diary of a Thankful Christian* rédigé par John Beadle qui connaît un véritable succès<sup>72</sup>. Si Ami Lullin ne semble pas avoir lui-même rédigé un journal personnel, laissant dans ses archives un bref livre de famille ainsi qu'un récit de voyage<sup>73</sup>, ses enfants expérimentent différentes formes d'écriture dans lesquelles la dimension religieuse est particulièrement centrale. Ses fils, Jean-Antoine et Antoine-Louis, se fendent ainsi, avant leur première communion, d'examins de conscience détaillés. Quant à sa fille, Marie-Charlotte, elle rédige un véritable journal. Il reste dans les archives familiales quatre carnets couvrant la période de 1741 à 1746.

Lorsque Marie-Charlotte ouvre le premier carnet, elle est âgée de seize ans. Jeune fille dont la formation intellectuelle a été particulièrement soignée – son père lui a notamment dispensé en secret des leçons de logique et elle a appris le latin<sup>74</sup> –, elle y affiche son goût pour l'étude et la retraite

72. Michael Mascuch précise que cet ouvrage est le premier à contenir des instructions aussi détaillées sur la tenue de journaux et qu'il développe cette pratique en encourageant l'enregistrement d'événements publics, une dimension qui n'était pas présente dans les ouvrages de ses prédécesseurs (MASCUCH Michael, *Origins of the individualist self: autobiography and self-identity in England, 1591-1791*, Cambridge, Polity Press, 1997, p. 113-114).

73. Dans son livre de famille, qui couvre la période 1666-1746, il consigne brièvement son mariage, la naissance de ses enfants et ses nominations. Quant au journal de voyage, il a été rédigé durant son séjour à Paris en 1720. Les deux documents sont conservés à la BGE sous la cote Ms. Lullin 11.

74. Dans une lettre adressée au professeur lausannois Jean-Pierre de Crousaz, Ami Lullin confie qu'il lit avec sa fille son ouvrage intitulé *Système de réflexions qui peuvent contribuer à la netteté et l'étendue de nos connoissances : ou nouvel essai de logique*, publié pour la première fois en 1712 : « Ma fille est occupée depuis quatre mois à des leçons chaque jour sur votre abrégé de logique, je ne vous fais cette

dans son cabinet. Conformément aux journaux spirituels puritains, elle propose, comme elle le dit, « un compte de sa vie<sup>75</sup> » dans lequel elle évalue sans complaisance son comportement et ses pensées, s'accusant de nombreuses fautes telles que la paresse, le mauvais caractère ainsi qu'une certaine répugnance pour la société. Le condensé rétrospectif qu'elle trace alors qu'elle a omis d'écrire durant quelques jours dit assez la sévérité avec laquelle elle s'observe :

« j'ai oublié de marquer je ne sais plus ce que j'ai fait, je sais seulement que j'ai dit des bêtises que j'ai fait rien qui vaille, que j'ai perdu mon temps que j'ai toujours la même humeur le même caractère le même chagrin. Enfin que je ne suis bonne à rien – c'est ce que tous les jours je remarque avec raison<sup>76</sup> ».

Elle interpelle régulièrement le Seigneur, l'implorant de la soutenir dans son processus d'amélioration personnelle porté par le journal. Intitulé *Journal de ma vie*. Depuis le *pr Jour de l'an de l'année 1741*, il pourrait avoir été commencé pour servir de soutien aux bonnes résolutions prises en ce début d'année et dont elle fait mention dans des *nota bene* consignés à côté de sa première entrée. Déclarant avoir passé ce jour particulier à jouir des plaisirs procurés par son père, elle précise : « je dois lui en être longtemps obligée et me souvenir de mes résolutions<sup>77</sup> » ce qui semble plaider en faveur d'une influence paternelle décisive dans sa prise de plume. Dans la rédaction même, cette influence apparaît toutefois diffuse en regard de l'exercice de la propre conscience de la jeune fille qui sera reçue à la communion au printemps 1742. Le jugement que Marie-Charlotte porte sur elle-même laisse percevoir un décalage entre les commandements religieux tels qu'elle les a intégrés et ses obligations sociales qui lui paraissent à certains égards difficilement conciliables. Ainsi se fait-elle tancer par son père quant à sa façon de danser car elle refuse obstinément, par décence et pudeur, de relever légèrement sa robe<sup>78</sup>. Sa position exige d'elle une façon de se vêtir, de se distraire ainsi que des devoirs de sociabilité qu'elle juge en contradiction avec les préceptes divins, dimension que renforcent les prêches auxquels elle assiste régulièrement, et notamment ceux de son père :

---

confiance que sous le sceau du secret ; je trouve que cette étude lui ouvre l'esprit, lui donne lieu de réfléchir et de former de bonne heure son caractère ; dans peu elle aura fini la première revue, mais comme elle ne saurait emporter tout d'abord, elle recommencera à nouveaux frais une seconde fois, après quoi je l'amuserai par la physique de Rohault, corrigée néanmoins par ce qu'il y a de plus certain dans le système de Newton. Je ne veux point qu'elle s'embarrasse de Tourillon ou des principes de l'abstraction mais je me propose de lui donner assés de connoissances des phénomènes pour qu'elle soit en état d'admirer avec plus de lumière le créateur dans les magnifiques ouvrages et de le mettre au dessus des petites superstitions populaires, fruits de l'ignorance et de l'imbecilité » (lettre d'Ami Lullin à Jean-Pierre de Crousaz, 23 décembre 1738, BCUL, IS 2090, XII/51).

75. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, *op. cit.*

76. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 67.

77. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, 1<sup>er</sup> janvier 1741.

78. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, janvier 1741, p. 4.

« Il à parlé contre la mondanité et l'on n'en fera pas mieux pour cela, le danger du moins en est pressant. C'est un sermon qui remplit l'ame qui l'éclaire par la vérité elle y voit la Religion si aimable si parfaite qu'elle doit tout abandonner – le monde entier – plutôt que de ne pas la croire et la pratiquer. J'ai été a ma société et j'y ai retrouvé le plaisir et la mondanité c'est des exemples contagieux que je veux fuir<sup>79</sup>. »

Le journal rend compte de cette lutte entre ses aspirations à la vertu et un univers social mais aussi mental qui précisément agirait à l'encontre de celle-ci. Ses principales sources d'inquiétude sont son goût pour la parure, sa difficulté à occuper utilement son temps et son amour-propre qu'elle perçoit dans les pointes de jalousie qu'elle éprouve envers les autres demoiselles. Son père soutient ce processus de réflexion et d'amélioration et c'est vers lui qu'elle se tourne pour identifier et corriger ses défauts. Sur le défaut d'amour-propre qui la préoccupe, le pasteur Lullin fait le point par une longue lettre à son intention ainsi qu'il le lui écrit : « il faut qu'une bonne fois, nous convenions de nos faits sur cet article, et peut etre seras tu plus contente de toi, dès que les principes seront posés<sup>80</sup> ». Suit sur plus de trois pages une explication argumentée dans laquelle Ami Lullin s'attache à inculquer à sa fille un concept d'humilité qui ne soit pas incompatible avec une bonne opinion de soi-même.

Parmi les autres fautes dont elle s'accuse, Marie-Charlotte déplore son manque de connaissances et plus encore son manque de volonté et d'investissement pour y remédier :

« J'ai été ce matin de fort mauvaise humeur sur le peu de progrès que je faisoit dans mes leçons, sur le tems que je mettois à des niaiseries et sur le bonheur de ceux qui pouvoient apprendre toutes les sciences, je l'enviois, et j'ai beaucoup souhaité de l'avoir<sup>81</sup>. »

De son point de vue, le journal devrait être accompagné d'un autre outil – auquel pourtant elle ne parvient pas à s'astreindre – à savoir un plan de sa journée qui lui permettrait de mieux employer son temps. Cet impératif d'un emploi judicieux du temps transcende de l'écrit qui, au gré des fréquents retours en arrière sur quelques jours, manque rarement de déplorer qu'il aurait pu être mieux utilisé. Ainsi en est-il des quelques mots sur lesquels se referme le premier cahier : « Holà me voila au bout de mon livre, eh bien voila une vie bien oiseuse, bien remplie de bagatelles combien de momens perdu qui s'ils étoient remplis seroient infiniment utiles. Si cela sert à me corriger – tant mieux<sup>82</sup>. » Enfin, elle envisage un troisième outil scripturaire destiné à rectifier ses dispositions morales : « je dois me faire le

79. *Ibid.*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 41.

80. Lettre d'Ami Lullin à sa fille, 27 septembre 1740, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.

81. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, *op. cit.*, 13 janvier 1741.

82. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 179.



plan d'un caractère que je suive et que je m'approprie invariablement<sup>83</sup> ». Ces deux dispositifs de perfectionnement passent, tout comme le premier, par la plume manifestant une certaine idéalisation d'une pratique de l'écrit pensée comme performative. Alors qu'elle épouse, le 20 mars 1744, Jean-Jacques-André Boissier<sup>84</sup>, le journal se poursuit en conservant les mêmes objectifs. Cette fois-ci cependant, c'est sa condition de femme mariée qu'elle analyse s'accusant de son manque de complaisance ainsi que de sa nature froide qui lui veut des marques de désapprobation de la part de son mari.

Lorsque Marie-Charlotte décède, en 1750, à l'âge de vingt-cinq ans, elle semble avoir abandonné la pratique diaristique. Elle a donné naissance à trois filles qui seront élevées par leurs grands-parents maternels. L'une d'elle, l'aînée, Albertine Amélie (1745-1817), commence, au même âge que sa mère, soit vers l'âge de seize ans, la rédaction d'un journal. L'ouvrant peu de temps après avoir été admise à la Sainte-Cène, elle le nomme *Journal de ma vie* suivant le titre qui avait été choisi par sa mère vingt ans plus tôt. L'introduction annonce sans ambiguïté son orientation spirituelle :

« Je me propose de me rendre compte a moi meme dans ce Journal de tout ce que je ferai chaque jour pour corriger aussi chaque jour un ou plusieurs deffauts dont je me serois rendue coupable, veuille l'Eternel veuille le Dieu tout puissant que cette entreprise me soit utile. Amen Seigneur Amen<sup>85</sup>. »

La similitude entre le journal de la mère et de la fille et les objectifs communs qui les guident attestent d'un même modèle ou d'une même influence. Elle pourrait également indiquer – même si la scriptrice ne le dit pas – qu'elle a pris connaissance à ce moment-là du journal de sa défunte mère et qu'elle rédige en le gardant à l'esprit. La proximité thématique, lexicale mais aussi formelle plaide en faveur de cette hypothèse. L'emploi du temps, la difficulté de tenir leurs résolutions, l'ennui en société et la vanité des réflexions constituent des *leitmotivs* des deux journaux. Les deux jeunes filles s'attribuent les mêmes défauts ; amour-propre, timidité, difficulté à éprouver une « vraie » amitié, goût pour la solitude et paresse. Elles traquent également toutes deux les signes d'amour de leurs parents. Le ton du journal paraît en revanche sensiblement différent. Deux décennies séparent ces deux écrits qui donnent à voir notamment les effets du processus de laïcisation de la société sur les pratiques quotidiennes. Alors que Marie-Charlotte adoptait un ton pessimiste, n'arrivant pas à se sentir heureuse en dépit des circonstances qui devaient l'y engager, n'aspirant qu'au bonheur céleste, Albertine Amélie affiche une nature plus optimiste<sup>86</sup> : « Quand je reflechi ce qu'est le monde je

83. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, 8 janvier 1741.

84. Jean-Jacques André Boissier (1717-1766) est issu d'une famille de réfugiés huguenots – des commerçants-banquiers aisés – reçue à la bourgeoisie de Genève en 1695.

85. BOISSIER Albertine Amélie, *Journal, 1761-1763, op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, f° 1.

86. Pour expliquer ce phénomène qu'il qualifie avec réserve de « déchristianisation » ou de « sécularisation », Kaspar von Greyerz avance pour la France un argument, qui peut être également appliqué à

suis tentée de le hair et je le hai quand je pense aux desagremens que surement j'y essuyeraï mais l'on ne [*sic*] l'aime trop quant il presente des plaisirs<sup>87</sup>. »

Elle accorde également une place plus ténue à l'autocritique. Albertine Amélie n'attache qu'une plus faible attention doublée d'une sévérité moindre à de mauvais extraits, des leçons faites de manière insatisfaisante ainsi que sa conduite en société dont sa mère se blâmait avec virulence. Le premier cahier se termine néanmoins, tout comme c'est le cas pour le journal de Marie-Charlotte, par un commentaire désabusé sur son manque de progrès et l'espoir que le prochain journal apportera la preuve d'une amélioration personnelle sensible : « Mais me voicy a la fin de mon livre. Grand Dieu je n'ose le relire un tems precieux perdu de foibles progres cela me degoute. Je ne suis point aimable point savante pas du tout sage pas même brave et sage fille J'espère que le livre suivant sera mieux rempli Amen<sup>88</sup>. »

Il appartiendra à la troisième génération, Albertine de Saussure (1766-1841)<sup>89</sup>, petite-fille de Marie-Charlotte et fille d'Albertine Amélie, d'adopter une pratique d'écriture ouvertement différente, dans un premier temps pour le moins, de celle expérimentée par sa mère et sa grand-mère avant elle. Ce journal est révélateur de complémentarités entre les influences paternelles et maternelles. Sur le conseil de son père, le savant naturaliste Horace-Bénédict de Saussure, Albertine ouvre un journal à l'âge de dix ans. Son projet d'écriture apparaît d'emblée très différent de celui entrepris par sa mère avant elle puisqu'il débute sous la forme d'un journal de voyage alors que la jeune fille suit ses parents dans un périple en France. Il faut dire que l'écriture viatique est un usage bien établi dans cette famille. Horace-Bénédict s'y livre lors de ses diverses expéditions scientifiques mais également lors de ses voyages en famille profitant des diverses opportunités qui s'offrent à lui pour réaliser des visites ou excursions en lien avec sa passion pour la botanique et la géologie. Ainsi il s'absente régulièrement à la recherche d'échantillons ou pour réaliser des ascensions et consigne minutieusement ses observations et découvertes. Tout comme son époux, Albertine Amélie affiche elle aussi une parfaite maîtrise du genre. À l'occasion d'un tour d'Italie effectué en 1772 en compagnie de son mari et de leur fille âgée de sept ans, celle-ci noircit non moins que quatre cahiers d'impressions de voyage<sup>90</sup>. Lors du voyage de 1776, conformément à l'usage, la jeune Albertine décrit la route suivie, l'état des chemins, les villages traversés et les paysages aperçus. Elle parle également des haltes effectuées et commente la qualité des repas et le confort

---

la Suisse romande, celui du recul de la mortalité qui éloigne les fidèles de la proximité immédiate de la mort, provoquant un bouleversement des mentalités (GREYERZ Kaspar von, *Religion et culture : Europe, 1500-1800*, Paris, Cerf, coll. « Sciences humaines et religions », 2006, p. 287-290).

87. BOISSIER Albertine Amélie, *Journal, 1761-1763*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 31.

88. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 49.

89. Il s'agit de la future pédagogue Albertine Necker de Saussure.

90. BOISSIER Albertine Amélie, *Journal de voyage en Italie, dès le 1<sup>er</sup> oct. 1772*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.

– ou l'inconfort – des auberges dans lesquelles les voyageurs font halte. De retour à Genève, la jeune fille en poursuit la rédaction et énumère ses activités quotidiennes, entre formation et sociabilité. S'il n'est pas dépourvu de la portée spirituelle que lui avait donné à la fois sa mère et sa grand-mère, la trace y est tenue témoignant du jeune âge de la scriptrice. L'évaluation du comportement se limite ici à un mot – « bien » – qui ponctue la relation des tâches effectuées. Ainsi consigne-t-elle avoir « bien appris ses leçons » ou « bien joué du piano ». Il faut attendre l'âge de quinze ans pour qu'Albertine réoriente son journal en lui attribuant des objectifs de perfectionnement moral, une orientation qu'elle conserve pour la suite de la rédaction :

« Voilà une bien longue interruption. J'ai bien tort, je suis bien paresseuse. Cette chienne de paresse fait que je m'ôte deux plaisirs, l'un d'écrire, l'autre de relire ce que j'ai écrit, je veux me mettre à l'écrire régulièrement. Mais combien de fois ne l'ai-je pas dit, le livre est témoin de l'inutilité de mes résolutions. [...] Je veux me corriger de beaucoup de défauts, entre autres de la paresse. Que ce journal soit la preuve de mon amendement, et que je continue pendant longtemps à y mettre tout ce que je pense. Voilà l'ordre que je me donne<sup>91</sup>. »

Quarante ans plus tôt, sa grand-mère écrivait :

« v[endredi]. chienne de Paresse. Te revoilà encore, je veux te chasser, et nous ne pouvons nous quitter, je te haïs bien, tu fais que je me gronde, et que je prend une assés mauvaise idée de moi eh bien oui je suis une indolente, une paresseuse qui n'est bonne a rien, voila ce que tu m'attire, et peut-être ne sera ce pas tout pour moi a ça je me suis bien grondée me voila contente, mais il n'y a pas moien de ressasser dans ma tête ce que j'ai fait ces huit jours ils sont totalement oubliés<sup>92</sup>. »

La proximité des termes entre les deux comptes rendus plaide en faveur d'une connaissance intime par Albertine des journaux que tenait sa grand-mère, dont elle pourrait avoir eu connaissance à ce moment-là. Mais la réorientation du journal paraît également encouragée par sa mère qui joue un rôle décisif dans sa formation morale. Celle-ci la conseille notamment par des lettres dans lesquelles elle s'attache à lui faire prendre conscience de ses défauts et des moyens à mettre en œuvre pour les corriger. Ainsi en est-il de celle qu'elle lui adresse peu avant sa première communion dans laquelle elle met en garde Albertine contre son amour-propre<sup>93</sup>. Présentant

91. SAUSSURE Albertine de, *Journal, 1776-1783, op. cit.*, 6 mars 1783.

92. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746), op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, février 1742.

93. Lettre d'Albertine Amélie Boissier à sa fille à l'occasion de sa première communion, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy. Notons qu'Albertine rédigera une lettre du même genre pour sa fille quelque vingt ans plus tard. Albertine Amélie continue à user de cette pratique au-delà de la période de l'enfance. Ainsi, le frère d'Albertine, Théodore, installé à Londres, reçoit-il, en 1793-1794, une lettre de reproches de sa mère – qui fait suite aux problèmes financiers consécutifs à la Révolution que traverse la famille à ce moment-là – dont il se montre vivement affecté. Sa sœur Albertine le console en ces termes : « il me semble que tu a du te calmer beaucoup en reflexissant au caractère de maman & à sa facilité à écrire des lettres piquantes. Le moindre depeit le mecontentement le

cet écrit comme un « miroir » qu'elle lui tend, elle lui suggère d'effectuer annuellement en sa compagnie cet examen de son état et de son caractère. Souhaite-t-elle que le journal serve de support à ces futures évaluations ? Elle ne le spécifie pas mais il apparaît qu'Albertine l'enrichit progressivement de l'aveu de ses fautes ainsi que de ses bonnes résolutions. Signe que la jeune fille a bien intégré cette dimension, elle réfléchit au pouvoir mémoriel de l'écriture et à son importance dans le processus d'amélioration dans l'examen de conscience qu'elle rédige avant d'être reçue à la cène en 1781 :

« J'employai du mardi au dimanche une partie de mon temps à me préparer pour pouvoir dignement m'approcher de la table sacrée. Je fis un examen détaillé de mes défauts, que je mis par écrit, afin de voir, avant la communion de Pentecôte, si je me suis corrigée de quelques-uns<sup>94</sup>. »

À la suite de cette cérémonie, elle s'encourage explicitement à utiliser le journal pour l'aider à se corriger : « j'ai pris de bien bonne résolutions que j'essaye de mettre en pratique, pour m'aider à ce faire je vais continuer mon journal & je mettrai à la fin de chaque journée comment je trouve qu'elle a été employé. Puisse ce projet me rendre plus sage amen<sup>95</sup> ». Comme le montrent les réorientations de son journal, Albertine n'apprend que progressivement – et dans une certaine mesure – à donner à l'écriture quotidienne l'objectif de perfectionnement moral qui composait, pour les deux générations précédentes, l'essentiel de la pratique diaristique. Ce phénomène est lié au jeune âge auquel Albertine s'initie à la plume mais il tient aussi à une certaine divergence de vue sur cet usage entre son père et sa mère. Alors que pour le professeur de Saussure, la formation intellectuelle de sa fille, et notamment sa formation scientifique, apparaît de première importance, le journal est perçu comme un outil indispensable au voyage utile. À ce titre il est l'initiateur de la pratique et de sa forme descriptive. Et la jeune fille ne s'y trompe pas. Les descriptions qu'elle rédige lors de son voyage en France sont émaillées d'informations précises sur la nature des roches aperçues et les propriétés géologiques des lieux traversés. Six ans plus tard, au moment où la jeune demoiselle s'apprête à entrer dans la phase difficile qui la conduira à se mouvoir dans le monde et à choisir son futur époux, le rôle maternel devient central et Albertine Amélie fait profiter sa fille de sa propre expérience. La lecture du journal qui l'a soutenu au même âge – celui de Marie-Charlotte – ainsi que de fréquentes discussions et des lettres de conseils constituent alors des voies idéales pour l'enjoindre à adopter le comportement qui sied à sa condition.

plus léger lui font écrire les choses les plus dures & elle employe trop légèrement ce moyen qu'ont toujours des Parents qu'on aime & qu'on respecte de blesser jusqu'au vif le cœur de leurs enfants » (lettre d'Albertine à Théodore, 17 décembre 1793 ou 1794, BGE, Archives de Saussure 238, f° 104).

94. SAUSSURE Albertine de, *Journal, 1776-1783, op. cit.*, 8<sup>e</sup> cahier, p. 48-49.

95. *Ibid.*, 8<sup>e</sup> cahier, p. 49.

La mise en parallèle des journaux tenus par des mères et leurs filles, et notamment ceux de la famille Lullin, révèle le rôle de ces écrits dans la transmission des codes moraux et sociaux. Les journaux de la Lausannoise Catherine Charrière de Sévery et de sa fille Angletine rendent compte de cette même dimension. Fille de Benjamin de Chandieu, officier au service de la France, et de Marie-Françoise-Charlotte de Montrond, Catherine naît en 1741<sup>96</sup>. Alors que ses parents vivent à Lausanne, elle est élevée au château de l'Isle par ses tantes où elle reçoit une formation soignée. Elle commence, en 1750, la rédaction de son journal sur un petit cahier ayant appartenu à l'une de ses cousines, Charlotte de Buren, de treize ans son aînée, et reprend son modèle d'écriture. La principale activité de la journée est résumée en une courte phrase<sup>97</sup>. Intitulé « Livre de ce qui c'est pacé a Lisle l'an 1736 » par la première scriptrice, et « Liste de ce qui ce passe à Lisle commencé le 12 xbre 1750 », par la seconde, l'étroit lien de filiation entre les deux projets d'écriture s'annonce clairement ce que confirme le contenu. Les informations données se concentrent sur les visiteurs qui arrivent au château, les activités domestiques (boucherie, vèlage, semailles, confection de confitures, lessive...) ainsi que les décès des personnes de l'entourage. Il n'est toutefois pas dépourvu de traces de la vie « personnelle » de Catherine qui évoque son anniversaire, son inoculation ou des activités telles que la teinture des œufs. Cette première phase dure jusqu'en 1755 puis s'interrompt durant plus de treize ans. Lorsque le journal reprend, en 1768, la situation familiale de Catherine a changé. Âgée de vingt-sept ans, Catherine a épousé l'ancien gouverneur des princes de Hesse, Salomon de Sévery (1724-1793) et a donné naissance une année plus tôt à un garçon prénommé Wilhelm (1767-1838). Les quelques lignes qui introduisent ce nouveau journal témoignent de l'évolution entre le projet formatif débuté durant son jeune âge et celui qu'elle entreprend en tant que femme, mère et maîtresse de sa maison :

« J'ai commencé ce journal en 1768 pour retrouver une fois les traces de ce que nous avons fait, et pensé, dans des tems qui seront effacés de notre mémoire, tous ces petits événements et des dattes qui sont raportés ici, ne peuvent etre intéressants pour personne que pour mon ami et moi<sup>98</sup>. »

Le journal n'est plus destiné à elle seule et, à côté des événements ou activités rythmant ses journées – sur lesquels elle se concentrait précédem-

96. Sur cette famille, voir CHARRIÈRE DE SÉVERY William et Clara de, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne/Paris, G. Bridel; Fischbacher, 1911.

97. CHARRIÈRE DE SÉVERY Catherine de, *Journal, 1751-1793*, ACV, P Charrière de Sévery, Ci 9-14. Ce journal a fait l'objet d'une analyse littéraire par LANZ Anne-Marie, *Dans le fleuve de l'oubli. Journal de Catherine de Charrière de Sévery*, mémoire sous la direction de Jacqueline Letzter et Andrea Frisch, université of Maryland, Digital Repository at the University of Maryland, 2008.

98. CHARRIÈRE DE SÉVERY Catherine de, *op. cit.*, Ci 11, p. 1.

ment – Catherine souhaite l’ouvrir à ses réflexions. Il devient également quotidien tout en conservant un style bref, la scriptrice se limitant à une, voire deux phrases par jour. Nonobstant la place qu’elle leur donne dans l’intitulé, les pensées et sentiments n’apparaissent que par bribes et de façon allusive comme le lundi 13 février 1769 où elle écrit : « J’ai eu des sentiments pénibles ce matin qui étoient de vanité, et puis je les ai secoués, je me suis occupée<sup>99</sup>. » À l’occasion, le journal sert à lui rappeler ses devoirs.

Tout comme Catherine, sa fille Angletine (1770-1848) commencera un journal à l’âge de onze ans. L’influence maternelle est ici patente mais implicite. Angletine, pas plus que sa mère, n’expose les raisons qui l’engagent à prendre la plume. Catherine se bornait à signaler : « ma tante de Villars ma donné ce petit livre<sup>100</sup> » sous-entendant que le don ou l’objet avait agi comme le déclencheur de l’écriture sur le modèle de l’imitation. Peut-être a-t-elle elle-même encouragé sa fille en lui confiant son premier cahier ou en lui offrant un carnet vierge destiné à exercer sa plume car tant sur le fond que sur la forme Angletine reproduit le modèle scripturaire maternel. Durant la phase d’apprentissage, le compte rendu se résume à une phrase par journée. C’est la régularité de l’écriture qui apparaît ici essentielle. Ainsi, le lundi 24 décembre, la jeune scriptrice consigne-t-elle « il n’est rien arrivé<sup>101</sup> » pour éviter d’omettre un jour. Les entrées concernent principalement les activités liées à la sociabilité (visites et soirées) puis dans une moindre mesure, les décès survenus parmi les connaissances, le temps qu’il a fait ainsi que des événements inhabituels comme des passages de troupes. Le journal qui, après la première année, s’espace puis s’interrompt en 1783, reprend en janvier 1787. Bien que le titre adopté par Angletine – *Journal de ce qui se passe commencé le 1<sup>er</sup> janvier 1787* – rappelle celui pour lequel avait opté sa mère quelques trente ans plus tôt, son contenu témoigne d’une évolution. La jeune fille débute son journal, de façon emblématique, le premier jour de cette nouvelle année, signalant une volonté de prise en main de sa vie à l’aube de ses dix-sept ans. Le rythme demeure quotidien, mais elle adopte, pour quelque temps tout du moins, un style sensiblement plus détaillé tout en continuant à accorder aux activités de sociabilité une place privilégiée. S’y décèle l’appropriation progressive par Angletine des codes sociaux sur le modèle du comportement maternel<sup>102</sup>. Ainsi, Danièle Tosato-Rigo a-t-elle pu mettre en évidence que la perception de ce mode de vie, le rythme effréné des obligations sociales et l’ennui qu’elles génèrent sont peu à peu intégrés par la jeune fille qui reprend progressivement, dans

99. *Ibid.*, 3<sup>e</sup> cahier, 13 février 1769.

100. CHARRIÈRE DE SÉVERY Catherine de, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, 12 décembre 1750.

101. CHARRIÈRE DE SÉVERY Angletine de, *Journal, 1786-1827*, ACV, P Charrière de Sévery, Ci 33-34, 1<sup>er</sup> cahier, 24 décembre 1781.

102. TOSATO-RIGO Danièle, « Charlotte, Angletine, Catherine... : le journal comme instrument de socialisation à l’ère des salons », art. cité, p. 197-198.

son journal, le « baromètre de la sociabilité<sup>103</sup> » usité par sa mère dans son propre journal.

### Une création autonome ?

En 1801 paraît l'ouvrage *Tableaux de famille ou Journal de Charles Engelman* de l'auteur allemand August Lafontaine, que traduit aussitôt en français la Lausannoise et romancière Isabelle de Montolieu (1802). Cet ouvrage, enrichi d'un métadiscours sur l'écriture, met en scène un homme de soixante ans – Charles Engelman – qui rédige une sorte de récit de sa vie. Ayant toujours désiré devenir auteur, il déplore n'avoir pu trouver l'amorce pour accomplir son projet. Celui-ci avait pourtant pris naissance durant son enfance lorsqu'il avait assisté à une réception saisissante organisée en l'honneur de Christian Fürchtegott Gellert, le fameux homme de lettres allemand. Voyant l'écriture comme un domaine masculin par excellence – pour lui l'écriture féminine se limite à la tenue des comptes domestiques – il est surpris par la disparition de feuilles de papier blanc qu'il conserve soigneusement sur son bureau. La coupable est démasquée ; il s'agit de sa petite-fille Lolotte, âgée de quatorze ans. Le grand-père ne cache pas sa surprise lorsque la jeune fille lui avoue qu'elle rédige un journal. Il rapporte leur conversation durant laquelle il lui expose ses doutes quant à la valeur de son écrit :

« Ton Journal, Lolotte ?... Et je ne pouvais m'empêcher de rire du petit air d'importance avec lequel cet enfant parlait de son Journal. Et dis-moi donc, Lolotte, qu'est-ce qui t'arrive de si important pour que tu puisses trouver de quoi faire un Journal ? Ah ! grand-papa, il arrive bien des choses dans la vie. – Ah ! sans doute, Lolotte, une vie de quatorze ans est déjà si remplie d'événemens intéressans ! Sais-tu bien que quatre mains de papier blanc valent plus que tout ce qui t'est arrivé. – Ah ! voilà comme on dit toujours de ce qui ne nous regarde pas ; chacun sait la valeur de ce qui l'intéresse<sup>104</sup>. »

L'auteur, dans ce passage, à la fois suggère et s'étonne de l'autonomie des jeunes gens – ici d'une jeune fille – dans ce domaine de l'écriture. Il dote également son héroïne d'un esprit certain qu'illustre l'aplomb et la pertinence avec lesquels elle répond à son grand-père. La diversité des usages de l'écriture de jeunesse conservés sur le territoire étudié amène à subodorer que la part d'initiative des enfants – sur le modèle de la jeune Lolotte – a été forte. Il apparaît dès lors pertinent de chercher à évaluer dans quelle mesure les jeunes gens se sont appropriés l'usage du journal et ont adapté la forme à leur besoin.

103. *Ibid.*, p. 197.

104. LAFONTAINE August, *Nouveaux tableaux de famille ou la vie d'un pauvre ministre de village allemand et de ses enfants*, traduit de l'allemand par Isabelle de Montolieu, Genève, J. J. Paschoud, 1802, p. 22-23.

L'un des journaux d'enfant les mieux étudiés à ce jour est celui tenu par le jeune Hollandais Otto van Eck durant la décennie 1790. Le scripteur n'est âgé que de dix ans lorsque ses parents le contraignent à cette pratique qui leur a été soufflée par la littérature pédagogique<sup>105</sup>. Sorte de « panoptique » de papier<sup>106</sup>, il doit permettre aux parents d'exercer une étroite surveillance sur le développement moral et émotionnel de leur fils. Père et mère tentent ainsi d'en orienter la rédaction souhaitant que les comptes rendus portent moins sur les activités que sur les actions et pensées par lesquelles Otto se rend coupable<sup>107</sup>. Éprouvant de l'aversion pour cet usage, le jeune garçon tente désespérément – mais en vain – de s'y soustraire comme il l'avoue à son journal après une interruption : « Si je n'ai pas tenu mon journal durant une si longue période, je l'ai fait volontairement en espérant qu'on l'oublie complètement et que je puisse dès lors y renoncer<sup>108</sup>. »

Dans l'espace francophone, nous avons pu montrer, tout comme pour l'espace hollandais, la promotion active, menée par le biais de la littérature d'éducation, en faveur de la rédaction de journaux auxquels les pédagogues attribuent des objectifs divers, de l'exercice de plume à la fonction mémorielle. Mais cette source d'influence n'est pas la seule. La littérature présente différents modèles d'écriture personnelle. C'est le cas, comme le souligne James Amelang, des biographies ou des vies des Saints<sup>109</sup>, et de façon plus générale, de la littérature à la première personne qui se développe depuis le début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Ainsi de nombreux romans sont rédigés, tout ou en partie, sous la forme d'un journal fournissant de fait un modèle littéraire. Dans l'ouvrage *La Vie et les aventures étranges et surprenantes de Robinson Crusoé* publié par Daniel Defoe en 1719, l'auteur intercale narration et passages du journal rédigé par le naufragé sur son île. La forme épistolaire adoptée par l'héroïne du roman *Pamela ou la vertu récompensée*, que Richardson publie en 1740, se trouve également, au moment le plus dramatique du roman, alors que Pamela ne peut plus communiquer avec l'extérieur, commuée en

105. BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment*, op. cit., p. 87-91.

106. A. Baggerman et R. Dekker établissent un rapprochement avec l'espace architectonique – le panoptique – tel que le concevait Jeremy Bentham, qui envisageait que les écoles, prisons et fabriques deviennent des espaces dans lesquels les personnes pourraient être vues et surveillées de tous les points sans être en mesure de voir elles-mêmes les surveillants (*ibid.*, p. 105).

107. Otto confie à son journal : « Ce matin, quand maman a lu mon journal de la semaine, elle m'a dit que cette manière de le tenir n'était pas de son goût et qu'au lieu de noter mes jeux et mes leçons, qui sont presque les mêmes chaque jour, je devais m'occuper de mes conduites raisonnables et des passions qui me guident et des défaillances dont je me rends coupable. Cela, je dois l'avouer, est certainement mieux » (BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., « Sensibilité et éducation d'un enfant à l'époque batave. Le journal intime d'Otto van Eck [1791-1796] », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 326, 2001, p. 131).

108. Traduction libre sur la base de la citation proposée par BAGGERMAN Arianne, « The Cultural Universe of the Dutch Child: Otto van Eck and his Literature », *Eighteenth Century Studies*, n° 31, 1997, p. 130.

109. AMELANG James Stephen, *The flight of Icarus: artisan autobiography in early modern Europe*, Stanford, Stanford University Press, 1998, p. 129.



un journal personnel de nature spirituelle. Au décès de sa protectrice, cette jeune servante – qui a bénéficié d'une éducation soignée – se retrouve sous le joug d'un jeune maître bien décidé à la séduire. Elle se sert alors de l'écrit pour soutenir ses résolutions et justifier sa conduite auprès de ses parents :

« Nous les laisserons occupés à la prière, pour reprendre l'histoire de Pamela, qu'elle a réécrite en forme de Journal pour s'amuser dans sa solitude, dans l'espérance qu'il se présenteroit quelque occasion de l'envoyer à ses parens, & aussi, ce qu'elle se proposoit dans toutes ses lettres, afin qu'elle pût dans la suite réfléchir avec reconnoissance sur les dangers dont elle auroit échappé, lorsque les malheurs seroient finis, ce qu'elle espéroit qui arriveroit bientôt. Alors elle se proposoit d'examiner avec soin la conduite qu'elle avoit tenue dans ses dangers, pour s'en réjouir si elle la trouvoit conforme aux régles de la vertu ; ou pour la condamner & s'en repentir, si elle trouvoit qu'elle eût manqué en quelque chose<sup>110</sup>. »

Félicité de Genlis quant à elle met en scène l'objet journal dans nombre de ses publications. Ainsi dans les *Petits émigrés*, une jeune aristocrate, Adélaïde d'Armillly, rédige un journal à l'intention de son frère aîné. Elle y relate ses inquiétudes face la situation délicate dans laquelle elle se trouve, un paysan cherchant à la contraindre à épouser son fils<sup>111</sup>.

À l'apparition épisodique de cette forme spécifique d'écriture personnelle au sein des romans, dont un recensement exhaustif révélerait l'ampleur du phénomène, s'ajoute la publication de journaux fictionnels<sup>112</sup>. Ces modèles littéraires ont en commun de mettre en avant la nécessité que ressent le scripteur ou la scriptrice à ouvrir un journal. Ils se révèlent d'autant plus prégnants que certains de ces ouvrages jouissent d'une diffusion considérable. *Robinson Crusoé*, réédité à de nombreuses reprises, est notamment recommandé par Rousseau comme le seul ouvrage à faire lire aux enfants avant l'âge de quinze ans et prend place dans tous les plans de lecture à l'instar de celui que publie Madame de Genlis à la fin de son roman *Adèle et Théodore* ou celui que propose Jean Lanteires dans son *Avis aux institutrices*. À côté du roman de Defoe, les romans épistolaires de l'écrivain anglais Samuel Richardson sont largement recommandés. Renforçant d'autant leur impact, ces derniers font partie des romans également diffusés sous forme

110. RICHARDSON Samuel, *Paméla, ou, La vertu récompensée*, Paris, A. G. Nizet, coll. « Ducros Série Maior ; 1 », 1977, p. 151.

111. GENLIS Stéphanie Félicité de, *Les petits émigrés ou correspondance de quelques enfans*, Londres, 1799.

112. Les quelques exemples repérés jouissent toutefois d'une diffusion assez confidentielle. Ainsi en est-il du roman épistolaire publié en 1757 par Françoise-Albine Puzin de La Martinière Benoist, intitulé *Journal en forme de lettres : mêlé de critiques et d'anecdotes*, dans lequel la narratrice rédige durant une semaine une sorte de journal de sa vie (ouvrage cité par SIMONET-TÉNAnt Françoise, *Journal personnel et correspondance [1783-1939]*, ou, *Les affinités électives, op. cit.*, p. 33-34). C'est également le cas de celui que publie la Baronne de Wiesenhuetten dans les années 1790, *Journal de Lolotte. Par Madame la Baronne de W\*\*\*\* [i. e. Frederike Henriette Wiesenbüthen]*, 1793. Celui-ci est constitué de lettres-journal – rédigées sur plusieurs jours – par une jeune fille, Lolotte, adressées à sa sœur, qui portent sur la passion qu'elle nourrit pour un homme marié.

de manuels pour apprendre l'anglais<sup>113</sup>. Bien que soumis à un mouvement de promotion et de défiance de la lecture des romans, les écrits personnels des jeunes gens nous prouvent leur large diffusion ainsi que leur popularité auprès de ce lectorat. Des études, à l'instar de celle que Martine Sonnet a consacrée à Geneviève Randon de Malboissière, rendent compte de la part importante qu'ils représentent dans la lecture quotidienne<sup>114</sup>. À ce phénomène s'ajoute encore la façon de lire ces romans qui imprègnent véritablement le lecteur lequel s'identifie aux personnages principaux de l'histoire<sup>115</sup>.

Enfin, au XVIII<sup>e</sup> siècle se diffuse une forme romanesque spécifique, le *Bildungsroman*, qui regroupe des récits mettant en scène la formation du héros grâce aux expériences qu'il traverse. Le lecteur devient le témoin de son développement moral. L'ouvrage le plus emblématique de ce genre est *Les Années d'apprentissage de Wilhelm Meister* publié par Johann Wolfgang von Goethe entre 1795 et 1796. Pour Arianne Baggerman, de tels romans pourraient avoir eu une influence sur la façon dont les enfants percevaient leur vie et notamment l'importance de la formation personnelle dans leur processus d'amélioration et par là même leur désir et leur intérêt à en prendre note<sup>116</sup>.

Quoique les journaux contiennent de nombreuses références aux romans cités, aucun des jeunes scripteurs de l'espace romand ne fait explicitement le lien entre sa prise de plume et la lecture d'un roman ou ouvrage à l'exception notable de Louis Odier (1748-1817), médecin genevois qui expérimenta divers genres de journaux durant sa jeunesse. C'est toutefois à l'âge de trente et un ans, dans une autobiographie rédigée sous forme de lettres adressées à sa fiancée qu'il établit ce lien :

« Je lisais beaucoup de romans [...] et à force de me remplir l'esprit de l'histoire des autres, j'étais parvenu à me persuader que la mienne méritait bien aussi d'être mise par écrit. Mais ce qui me fâchait dans cette entreprise, c'était de ne pouvoir pas me donner du relief par la noblesse de mon extraction. J'y suppléais de mon mieux, et je commençais dans le style des Romans : "Je suis le fils d'un riche marchand"<sup>117</sup>. »

Bien qu'il ne joue aucun rôle dans sa décision de rédiger un journal, qui a commencé avant la lecture de cet ouvrage, le roman *Pamela* de Richardson

113. SORBIER Françoise du, « Heurs et malheurs du roman anglais en France au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Colloque – Société d'études anglo-américaines des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, t. XXIII, 1986, p. 129-130.

114. SONNET Martine, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres : lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », in Isabelle BROUARD-ARENDIS (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 131-142.

115. CHARTIER Roger, « Livres, lecteurs, lectures », in Vincenzo FERRONE et Daniel ROCHE, *Le monde des Lumières, op. cit.*, p. 287.

116. BAGGERMAN Arianne (dir.), *Controlling time and shaping the self: developments in autobiographical writing since the sixteenth century*, Leyde, Brill, coll. « Egodocuments and history series ; 3 », 2011, p. 17.

117. Cité par RIEDER Philip, « "Ma confession" et les egodocuments de Louis Odier. Les dessous d'une introspection avant Rousseau », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, n° 67, 4, 2010, p. 274.

a un impact important sur la jeune scriptrice genevoise Marie-Charlotte Lullin. Celle-ci livre son sentiment sur le journal auquel a recours l'héroïne, qu'elle rapproche de sa propre pratique :

« Oh il y à une Paméla de par le monde qui est bien jolie, charmante aimable, je pense à elle tous les soirs, elle fait aussi un journal de sa vie, mais elle ne manque pas un jour pas un moment pas un mot, elle a bien de l'esprit elle écrit tout comme elle pense et elle pense souvent joliment, je veux qu'elle m'apprenne à écrire oui elle à une vertu [mot illisible] aimable qui perce dans ses discours, encore un peu et elle persuaderait. L'anglichon qui à fait ce livre à bien trouvé le moien d'aller au cœur, il ne tiendrait qu'à lui de tout corriger. Je sais bien qu'aujourd'hui je lui suis obligée elle m'a empêché 3 fois de me mettre de mauvaise humeur et j'en ai bien envie<sup>118</sup>. »

Les journaux de jeunesse s'inscrivent dans une zone interstitielle entre liberté et contrôle. L'éducation, la formation morale ainsi que les lectures fournissent le cadre dans lequel la technique s'élabore de manière « autonome ». C'est sur les pages du journal personnel tenu par le Genevois Charles Constant que se trouve exprimé le plus clairement la relative liberté dont jouissent les jeunes gens face aux pratiques d'écriture quotidienne. Père d'une fillette tout juste âgée d'un an et demi – Rosalie née en 1799 –, le scripteur réfléchit à la méthode diaristique qu'elle pourrait adopter dans le cours de sa vie :

« Si donc Rosalie veut jamais faire un journal et quelle me consulte, avant de lui donner un avis, je réfléchirai sur la tournure de son esprit et de son imagination si celle ci est vive et brillante je l'y encouragerai, si elle observe la vie pour se conduire en conséquence je l'y encouragerai encore, si son esprit a besoin de cet exercice pour se rendre clair et précis je lui conseillerai, si c'est pour se rendre un compte consciencieux de ses devoirs de ses rapports avec les autres je le lui ordonnerai même. D'ailleurs écrire un journal convient mieux à un homme qu'à une femme, celui d'un homme a l'avantage de réunir plus de faits plus d'événements de variété et d'expérience c'est bien plus de ces choses la qu'on apprend à tirer parti de la vie que de l'observation intérieure de soi même<sup>119</sup>. »

Cette réflexion offre un tour d'horizon des différentes finalités de l'écriture personnelle qui dit assez la diversité – acceptée et reconnue – du journal d'enfant. Plus encore, Charles Constant établit un lien étroit entre le caractère du scripteur et la forme du journal, reconnaissant une part importante d'initiative – bien que contrôlée – à l'enfant. Pour ce dernier qui tient lui-même un journal les écrits féminins et masculins sont différents. Il juge ainsi le journal d'introspection propre à la gent féminine. Mais bien qu'il s'y déclare favorable, celui-ci est déprécié face à la supériorité supposée du journal

118. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 125.

119. CONSTANT DE REBEQUE Charles, *op. cit.*, 30 novembre 1800.

masculin dont l'ouverture sur le monde est perçue comme un avantage. Ce faisant, il méconnaît les usages qui ont cours dans son milieu car les exemples de journaux féminins orientés non pas vers l'intérieur mais bien vers l'extérieur – vie sociale et même événements politiques – ne manquent pas<sup>120</sup>. Il s'appuie pour se forger cette opinion sur le journal tenu par sa femme dont il a obtenu, de haute lutte, le droit de le parcourir expliquant que cette dernière jeta de « hauts cris » lorsqu'il tenta de le lui voler<sup>121</sup>. Dans les impressions qu'il livre de cette lecture, Charles stigmatise la forte orientation morale du journal dans lequel sa jeune épouse s'examine avec minutie. Pour lui, cela constitue un vrai frein aux relations sociales qu'elle pourrait développer. Lui-même s'initia à la pratique diaristique à l'âge de seize ans par le biais d'un journal de voyage qui l'accompagna lors de sa première traversée vers la Chine où il espérait faire fortune. Ce journal était pensé comme un moyen de partager ses impressions et découvertes avec les membres de sa famille restés à Genève. Lorsque Charles s'établit à Londres, le journal se poursuit et les destinataires restent les mêmes. Il continue également à leur faire parvenir ses écrits que sa sœur Rosalie<sup>122</sup> prend en copie. Les sentiments personnels ne sont pas absents de ses réflexions, son écrit ayant précisément vocation à conserver une certaine intimité avec sa famille<sup>123</sup>. Charles s'y interroge aussi quant à sa pratique diaristique. Si la différence entre son propre journal et celui de son épouse lui paraît parfaitement légitime, il est conscient de la diversité des usages, et ce même au sein de son propre sexe :

« Je me suis souvent plaint de l'égoïsme dont le journal respire mais il faut bien parler de soi lorsqu'on écrit sa vie et ses pensées autrement ce serait un livre et je ne veux pas en faire un. J'ai entendu parler de journaux semblables au mien ce n'était qu'une nomenclature des petites actions de la vie, je me suis levé, j'ai diné j'ai été ici et là, c'est ce que je vous épargne autant que je puis, je vous entretiens de la bête le moins possible<sup>124</sup>. »

Charles Constant oppose son propre journal, qu'il juge plus intellectuel que factuel, à des journaux de nature similaire, et en particulier à ceux – centrés sur les « actions inutiles » – que stigmatisait l'auteur Richard Steele

120. Pour Béatrice Didier, l'extériorité ou le relationnel serait précisément une caractéristique du journal féminin (DIDIER Béatrice, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 2002, p. 40).

121. CONSTANT DE REBEQUE Charles, *op. cit.*, 30 novembre 1800.

122. Femme cultivée, Rosalie est connue en particulier pour l'herbier qu'elle peignit toute sa vie durant ainsi que pour la correspondance qu'elle échangea avec son frère Charles mais également avec son cousin, le romancier et homme politique Benjamin Constant. Durant les années où elle vécut à Lausanne, elle participa activement à la vie intellectuelle de la ville (ACHARD Lucie, *op. cit.*).

123. Sa sœur Rosalie partage sa vision d'une écriture personnelle destinée à un lectorat choisi : elle-même rédigea un journal à l'intention d'une amie, Constance Cazenove d'Arlens, dont elle fut séparée durant une année. Elle a également tenu différents journaux de voyage et écrit un texte rétrospectif intitulé *Journal de l'enfance de M. le Baron [Jean-Victor] de Constant de Rebecque [1773-1850]* consacré et destiné à son plus jeune frère, BGE, Ms. suppl. 1486-1489.

124. CONSTANT DE REBEQUE Charles, *Journal, 1789-1822, op. cit.*, 15 mars 1799.

dans le *Spectateur moderne*. Il précise même que ce journal est davantage celui de ses pensées que celui de ses actions<sup>125</sup>. Le Genevois souhaiterait toutefois recevoir une approbation extérieure quant à sa méthode, ce qui dit assez la nature empirique de l'entreprise :

« J'ai relu quelques pages de mon ancien journal dont vous m'envoyez la copie je ne puis juger s'il vaut quelque chose il faudrait pour le savoir le faire lire à quelqu'un qui ne serait point prevenu et qui ne me connaîtrait pas, c'est un melange decousu dans lequel il y a peu de choses nouvelles et piquantes vous savez comment et pour qui je l'écris<sup>126</sup>. »

Tout comme Charles Constant, les jeunes gens choisissent la forme du journal tout en étant conscients de la diversité des usages. Même imposé par les parents, le journal évolue de façon personnelle. Ainsi Albertine de Saussure, soumise à l'influence à la fois paternelle et maternelle, affiche une telle maîtrise sur son contenu que la surveillance parentale pourrait être qualifiée de subliminale. Même si la lecture du journal maternel l'influence, les passages dans lesquelles la jeune fille s'exhorte à un meilleur comportement ne sont pas dictés ou écrits pour faire plaisir aux parents – qui ne lisent probablement pas le journal – mais sa formation l'a enserrée dans un modèle de comportement auquel elle sait devoir se conformer. Le panoptique se veut alors personnel, les jeunes gens étant responsables de leur propre formation. Cette autonomie se traduit pour certains scripteurs et scriptrices par leur détermination à garder cet usage secret, à l'instar de la jeune Genevoise Caroline Le Fort qui s'évertue à dissimuler son journal à sa mère<sup>127</sup>. Ce facteur révèle une perception nouvelle de l'intimité, résultat de la progressive séparation entre sphère privée et publique qui aurait été tracée au XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>128</sup>. Les jeunes gens se sentent libres de ne pas tout dire ou de choisir leurs interlocuteurs et n'hésitent pas à exhorter d'éventuels curieux à respecter leur intimité. Ainsi la future gouvernante Louise Martin écrit-elle au haut de la première page de son journal « secret » : « Si quelqu'un trouve ceci je le prie de ne pas le lire ou il commettrait la plus indigne indiscretion qui se puisse ceci étant mon Journal particulier<sup>129</sup>. » Pierre Prevost ne dit pas autre chose lorsqu'il copie sur la première page de son journal personnel commencé à l'âge de vingt ans la citation suivante tirée de la pièce de

125. *Ibid.*, 22 avril 1800.

126. *Ibid.*, 4 février 1800.

127. Elle l'annonce à son lecteur en ces termes : « Je vous dirai que je suis obligés de discontinué mon journal pour quelque jour parce que nous irons dans quelques jours à Cologni et que maman va rangé mon secretaire ou est mon journal et que comme je veus que personne ne sache que je fais un journal je suis obligée de l'auter de mon secreter et de le serrer » (LE FORT Caroline, *Journal de Mademoiselle Caroline Le Fort qui avoit alors 10 ans commencé jeudi 1<sup>er</sup> may 1806 1<sup>er</sup> cahier, 1806, op. cit.*, 21 mai 1806).

128. SIMONET-TENANT Françoise, *Journal personnel et correspondance (1783-1939), ou, Les affinités électives, op. cit.*, p. 26-27.

129. MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814, op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, 1<sup>er</sup> page.

théâtre *Les Dehors trompeurs* de De Boissy<sup>130</sup> : « Le secret qu'on surprend est un vol que l'on fait<sup>131</sup>. » Après avoir expliqué qu'il n'a pas commencé à rédiger plus tôt en raison précisément de la crainte éprouvée d'être lu, il enjoint explicitement les personnes honnêtes : « fût-ce mon père et ma mère de ne pas lire ce que j'écris pour moi<sup>132</sup> ». Quant à Albertine Amélie Boissier, elle est particulièrement blessée par l'indiscrétion dont se sont rendues coupables ses deux jeunes sœurs comme elle le relate : « J'ai eu un grand chagrin ce matin dont mes distractions et le peu de délicatesse de mes sœurs sont cause j'avois laissé vendre la cle de mon bureau et elles on lu de mon Journal ce qui est encore pis l'examen de mes deffauts que je fais a chaque comunion j'ai étté tres fachée<sup>133</sup>. »

Ce droit au secret n'est toutefois pas exclusif. Ainsi le journal peut être lu à l'occasion aux personnes proches. Louise-Frédérique Verdan, qui tient un journal dans les années 1810 en lit quelques pages à son amie Sophie Gonzenbach, fille d'un industriel d'Aarau<sup>134</sup>. Il s'agit pour les scripteurs d'une marque de confiance. Le journal peut également être intentionnellement écrit pour une autre personne. C'est le cas de deux sœurs, Caroline Brandt et Élisabeth Lyanna. Filles aînées de Frédéric Brandt, elles ont passé leur jeunesse dans la petite ville d'Auvernier<sup>135</sup>. En 1813, Élisabeth se marie avec Jean-Louis Lyanna, maître d'écriture à Genève<sup>136</sup> et s'installe dans cette ville. Quelques années plus tard, après un séjour d'Élisabeth à Auvernier, les deux sœurs décident d'échanger des journaux. Chaque soir, Caroline prend la plume pour relater sa journée à Élisabeth, qui en fait de même de son côté<sup>137</sup>. Elle lui fait part de ses soucis, de ses joies et de ses peines et lui raconte ses soirées, percevant son cahier comme le support d'une conversation familière qu'elle aurait pu tenir avec son aînée si celle-ci était restée à proximité. À cet égard, elles se promettent mutuellement le secret, gage d'une écriture véritablement intime comme l'exprime Élisabeth :

« Il pourroit arriver que j'aurois souvent des choses à te confier, que j'aimerois qui ne fût lues que par toi seule, car je mettrai le mal comme le bien, puisque nous nous sommes promises de ne rien nous cacher, et de mettre nos pensées en écrit, car pour nos actions, elles sont trop peu variées pour avoir rien de

130. Dans cette comédie présentée pour la première fois à Paris en 1740 et publiée en 1765, le personnage de Céliante déclare à la suivante Lisette « non, viens, rentre avec moi, respectons son secret : Celui que l'on surprend est un larcin qu'on fait » (Boissy Louis de, *Les dehors trompeurs. Ou l'homme du jour. Comédie en cinq actes et en vers*, Paris, N. B. Duchesne, 1777, p. 49).

131. PREVOST Pierre, *Journal, 1771-1772*, *op. cit.*, p. 2.

132. *Ibid.*

133. BOISSIER Albertine Amélie, *Journal, 1761-1763*, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, f° 33.

134. BERTHOUD Dorette, « Le journal de Louise-Frédérique Verdan, 1814-1817 », art. cité, p. 123.

135. ELISABETH [Elisabeth] (1794-1862) est la fille de Frédéric Brandt et de sa première épouse, Elisabeth Robert.

136. GAGNEBIN Bernard et MONNIER Philippe M. (éd.), *Journal intime de Henri-Frédéric Amiel*, Lausanne, L'Âge d'homme, coll. « Caryatides », 1976, t. I, annexes, p. 1170.

137. BRANDT Caroline, *Journal, 1818-1820*, BGE, Ms. fr. 7272.

bien intéressant. Je pense que tu ne doutes pas de ma discrétion à ton égard, je serois fâchée que tu ne m'écrivis pas toutes tes pensées<sup>138</sup> [...]. »

Enfin, certains jeunes gens écrivent leurs journaux en compagnie de leurs camarades. Ainsi à l'occasion d'une balade vers le Salève effectuée en compagnie d'un ami, Louis Odier, alors âgé de dix-neuf ans, relate-t-il : « tandis que M. Mangeant écrivait son journal, je lui dictais, & nous rions comme des fous<sup>139</sup> ». Toutes ces pratiques offrent aux jeunes gens l'occasion de découvrir différents usages d'écriture. Pour le jeune pasteur genevois François Marc Louis Naville (1784-1846), qui rédige au début des années 1800, cette lecture croisée l'amène à réfléchir sur les différences entre son propre journal et celui de son camarade envisageant son amélioration en fonction de celui de son ami :

« Dimanche Juventin me lut quelques pages de son journal particulier. Cette lecture m'intéressa fort; ce journal autant que j'en peux juger d'après ce qu'il m'en a lu est d'un genre différent du mien. Il est destiné à la peinture des sentiments divers éprouvés par son auteur, soit de peine soit de plaisir & à en rechercher les causes en analysant autant qu'il est possible ces sentiments. C'est une partie que j'ai peut être trop négligée. Il est vrai que plus d'une fois j'ai voulu faire ce travail. Mais je n'ai pu peindre mes sentiments, & lorsque j'ai voulu en rechercher les causes, ils se sont dérobés à cette analyse & pour ainsi dire évanouis. Cependant à la première occasion que j'aurai de le faire, je veux réitérer mes efforts. Le journal de Juventin pourrait être nommé; sentimental moral. Le mien moral intellectuel<sup>140</sup>. »

C'est au sein de la famille genevoise Picot, qui entretient avec l'écriture quotidienne un rapport très étroit, que s'illustre le plus clairement l'absence de formatage de la pratique. Bien que la tenue d'un journal représente un certain idéal, chaque membre de la famille expérimente un usage personnel qui dit assez la part d'initiative des jeunes gens. Sont notamment conservés dans les abondantes archives familiales le journal de jeunesse du grand-père, Pierre Picot (1746-1822), de deux de ses fils, Jean et Albert (1779-1848), ainsi que du petit-fils Adrien (1807-1891), journaux rédigés entre 1768 et 1828. S'il y a des similitudes, il y a également de nombreuses différences dans la façon dont les membres de cette famille abordent l'écriture personnelle quotidienne qui évolue en fonction de l'âge et de l'état civil. Premièrement, il n'y a pas d'obligation formelle à tenir un journal. Alors que le fils aîné de Pierre, Jean, se met à la plume à l'âge de douze ans déjà, le fils cadet, Albert, attendra ses vingt-six ans avant de s'y essayer pour une brève période. En ouverture, il explique son projet ainsi que les raisons qui l'ont

138. LYANNA Elisa, née BRANDT, *Journal*, 1818, BGE, Ms. fr. 7269, f° 119.

139. ODIER Louis, *Journal*, 18 mai-8 août 1767, BGE, Ms. fr. 5643, 31 juillet 1767, p. 66.

140. NAVILLE François Marc Louis, *Journal*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 9, début novembre 1804.

retenu de commencer avant ce temps en ces termes : « Quoique souvent j'ai formé le projet d'écrire un journal, soit occupation soit paresse je ne l'ai jamais fait. Je trouve qu'en se rendant compte de sa vie à soi même on se fait une espèce de société & l'on se rappelle ainsi les événements grands ou petits qui intéressent journellement<sup>141</sup>. » Albert n'évoque pas la tradition familiale pour justifier cette pratique et peine à s'y astreindre avec constance, déplorant ses lacunes non sans humour : « Déjà une lacune. ah. mon pauvre Albert quelle inconstance tu l'avois bien promis, mais hélas On dit que des torts avoués sont a demi réparés j'espère que ce sera mon cas<sup>142</sup>. »

Pour son père, Pierre Picot, la tenue d'un journal était apparue très tôt essentielle mais dans une forme variant en fonction des besoins. En 1767, âgé de vingt et un ans, il tient durant une année un journal personnel axé principalement sur la façon dont il occupe son temps. Il est alors sur le point d'achever ses études à l'académie et éprouve le besoin de s'assurer d'une certaine rigueur dans la répartition des heures de la journée, entre travail intellectuel et activités sociales. Ayant réussi ses examens, les nouveaux cahiers sont destinés à servir de journaux de voyage dont il use au gré de ses déplacements. Après son mariage survenu en 1773, il conçoit une nouvelle forme diaristique scindée en trois parties : une partie comptable, une narrative et une réservée aux notes ponctuelles. Ce sont des motivations liées à la connaissance, l'ordre et la mémoire qui engendrent ce travail. L'écriture est ainsi entièrement tournée vers le partage des informations avec, en arrière-fond, la volonté de léguer aux enfants une certaine forme de mémoire familiale. Dans ses mémoires qu'il rédige ultérieurement, il exprime l'importance de l'acte de transmettre, voyant l'écriture personnelle comme un véritable devoir paternel<sup>143</sup>.

Quant au journal de Jean, le fils aîné, qui rédige à partir du mois de décembre 1789, soit dès l'âge de douze ans, il procède d'un investissement personnel accompagnant une certaine vision de la régularité du travail. Il y relate ses études, ses réussites scolaires, les sociétés auxquelles il participe ainsi que les représentations théâtrales qu'il monte en compagnie de ses amis. Se limitant à enregistrer sa vie « publique », il ne mentionne que rarement son état de santé ou celui de ses proches pas plus qu'il n'évoque les sentiments que lui inspirent ses actions<sup>144</sup>. Et il le poursuivra sous cette forme durant toute sa vie. En 1847, lorsqu'il en parle de façon rétrospective, il précise qu'il s'est attaché à y consigner « les événements les plus remar-

141. PICOT Albert, *Journal*, 26 septembre 1805-septembre 1806, BGE, Ms. fr. 7667, f° 283 sq.

142. *Ibid.*, 10 octobre 1785.

143. *Texte dans lequel Pierre Picot explique pourquoi il s'engage à écrire l'histoire des principaux événements de sa vie*, BGE, Ms. fr. 7663, vol. 4, pièce 1,

144. Le journal qui nous est parvenu pour cette période n'est pas l'original, qui a été détruit par le scribeur, mais des extraits rédigés mot à mot. Les quelques pages originales, que Jean Picot a choisi de conserver, montrent à quel point la réécriture a considérablement réduit la taille des comptes rendus sans toutefois tronquer la nature des éléments relatés.



quables qui se passaient autour de moi et ceux surtout qui concernaient ma famille<sup>145</sup> ». Dix ans plus tard, il relève encore qu'il n'y a que peu parlé de lui-même et de son caractère et cherche à y suppléer en partie par des notes additionnelles<sup>146</sup>. Son deuxième fils, Adrien, qui entreprend un journal à l'âge de dix-sept ans, attribue à cet usage des objectifs clairement différents. Commencé en 1824 alors qu'il suit l'instruction religieuse en vue de l'examen d'admission à la Sainte-Cène, l'orientation qu'il lui donne est celle de l'examen de conscience. Il l'ouvre sur ces mots :

« J'ai retardé jusqu'à présent de faire un journal de ma vie et j'ai eu tort, j'espère que celui que je commence me sera utile et qu'en y mettant les bonnes résolutions que je prendrais il servira à me rendre bon chrétien pendant toute ma vie. Je prie Dieu qu'il me donne la force de soutenir les bonnes résolutions que j'ai prises, j'espère que je considérerai toujours avec plaisir ces résolutions que je viens de prendre et que le vice ne me fera pas craindre d'y jeter les yeux<sup>147</sup>. »

Dans les faits, le journal s'oriente rapidement vers un compte rendu des activités – qu'il arrête après quatre années – ne répondant que très partiellement aux objectifs moraux qu'il s'était fixé.

La différence des projets diaristiques de la famille Picot est significative. Chaque scripteur l'élabore en fonction de ses besoins à un moment donné de son existence, donnant un sens personnel à une pratique héritée du milieu familial. En ce sens, cette façon de concevoir l'écriture fait écho avec ce que planifiait Charles Constant à propos de sa fille Rosalie envisageant le journal en fonction de son utilité pour le scripteur.

Il ne fait pas de doute que dans le quotidien des jeunes gens – garçons ou filles – des milieux privilégiés de l'espace romand, entre dix ans et leur majorité, la tenue d'un journal a constitué un élément sinon central du moins très important de leur formation. Si les facteurs religieux qui semblent avoir joué un rôle décisif dans la diffusion de l'écriture personnelle sur les territoires protestants ne sont pas sans impact sur les objectifs donnés à cette pratique, ceux-ci sont concurrencés par d'autres sources d'influence. Elles contribuent à expliquer la diversité de l'écriture personnelle de jeunesse. Profitant de l'absence de consensus quant à ses objectifs et usages, et donc de modèles forts, les jeunes gens – garçons et filles – ont élaboré des techniques qui répondaient à leurs propres besoins et sensibilité tout en étant encouragés par leurs parents ou leur entourage. Comme cela a été mis en évidence, lorsqu'il n'est pas formaté par le modèle maternel ou paternel, le journal constitue une création largement autonome. Celui-ci n'apparaît pas figé mais au contraire susceptible d'évolution voire

145. PICOT Jean, *Journal, 1789-1862, op. cit.*, Ms. fr. 7662, note intitulée « À mes enfans », juillet 1847.

146. *Ibid.*, *Note écrite en avril 1856.*

147. PICOT Adrien, *op. cit.*, 11 avril 1824.

d'amélioration au fil des différents essais, mais également en fonction des lectures, des discussions voire de la phase de vie durant laquelle il est rédigé. Néanmoins, il est un point commun à ces différents usages, c'est que le journal d'enfant ou de jeunesse s'inscrit dans un processus éducatif et par là même, y participe. Il est particulièrement essentiel dans la transmission des valeurs et des éléments constitutifs du mode de vie de la famille en permettant à l'enfant d'en intégrer, grâce à la plume, ses différentes composantes. Dans ce processus, la plume renforce la reproduction sociale<sup>148</sup>. Alors que le mimétisme constitue pour les filles la voie d'apprentissage privilégiée de leur rôle domestique et social, le journal maternel en renforce l'impact en inculquant aux jeunes femmes à la fois ce qu'elles doivent penser et la façon dont elles doivent se comporter. L'assimilation dont rendent compte les journaux des familles Lullin ou Sévery met en évidence la portée de l'écrit dans la reproduction des modèles.

---

148. Philippe Henry émet cette hypothèse concernant la correspondance. En analysant les lettres échangées, au sein de la famille Perregaux – famille d'officiers et hommes d'État neuchâtelois – entre les parents et leur fils en pension à Zurich, il affirme : « Dans le processus de reproduction sociale, nul doute ensuite que la correspondance enfantine soit un élément important, aussi important peut-être, risquons l'idée, que le contenu même du séjour extérieur, sorte de rite de passage, de confrontation au monde qui donne naissance à cet aspect de l'épistolarité, elle-même élément constitutif et peut-être essentiel du système éducatif privé, dans le groupe social suisse romand dont les Perregaux font partie » (HENRY Philippe, « Correspondance familiale et éducation privée : le séjour d'Alexandre-Charles de Perregaux à Zurich », *Revue historique neuchâteloise : Musée neuchâtelois*, 1997, p. 243).



## Chapitre XI

### La plume émancipatrice

Comme l'a mis en évidence Michel de Certeau, la volonté de Robinson de s'approprier son île et d'en exploiter les richesses « s'inaugure avec la décision d'écrire son journal, de s'assurer par là un espace de maîtrise sur le temps et sur les choses, et de se constituer ainsi, avec la page blanche, une première île où produire son vouloir<sup>1</sup> ». Pour les jeunes gens de l'espace romand, débiter un journal procède généralement d'une volonté de prendre en main leur propre destinée. Leurs journaux donnent à voir l'élaboration d'une technique d'écriture journalistique destinée à soutenir leur processus de responsabilisation ou d'accompagner leur indépendance nouvelle. Ceux analysés dans ce chapitre servent d'observatoire de ce processus d'émancipation et d'autonomisation tout en étant révélateurs de la façon dont cette expérience a été vécue. Pour François-Joseph Ruggiu, l'écriture personnelle participe intrinsèquement de l'autonomisation du scripteur qu'elle contribue à façonner comme il l'explique en ces termes : « par un mouvement dynamique, l'écriture tend à renforcer l'autonomie du sujet, en ce qu'elle lui permet, volontairement ou non, consciemment ou non, de donner un sens à son action, de stabiliser une identité personnelle ou un moi, par nature profondément instable, et de donner une unité, peut-être factice, à celui qui écrit<sup>2</sup> ». Les journaux des jeunes gens sont représentatifs, tout comme le souligne également Colin Heywood, de la construction de leur identité<sup>3</sup>.

#### **S'astreindre à la régularité, s'occuper utilement et accroître ses connaissances**

La volonté d'organisation de sa propre vie apparaît dans le projet diaristique commencé en 1798 par le jeune Genevois David Dunant (1784-1872) à l'âge de treize ans. Ce dernier est le fils de François Dunant, libraire, et

1. CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien*, t. I : *Arts de faire*, éd. établie et présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais ; 146 », 2010, p. 202.
2. RUGGIU François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », in Jean-Pierre BARDET et François Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en France : de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Éd. du CTHS, coll. « Orientations et méthodes ; 29 », 2014, p. 29.
3. HEYWOOD Colin, *Growing up in France: from the Ancien Régime to the third Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009, p. 253 sq.

d'Anne Gravière. Au moment où David ouvre son journal, il fréquente avec succès le collège alors que son père se trouve en prison pour dettes. Cette situation tend à ostraciser la famille et par là même David qui apparaît, au travers de son écrit, bien seul. Contrairement aux jeunes hommes de son milieu, il ne fait mention d'aucune société à laquelle il appartiendrait. Autre conséquence de l'absence paternelle, il devient, par la force des choses, l'« homme » de la maisonnée qui compte sa mère, un jeune frère Jean-Jacques de cinq ans son cadet ainsi que deux sœurs prénommées Sophie Elisabeth et Anne Jeanne. Bien que sa mère garde la main haute sur sa formation et la conduite de la maison – c'est elle notamment qui gère les aspects liés aux procès dans lesquels est impliqué son époux ainsi que celui qu'elle mènera, de son propre chef, pour protéger ses biens et les garantir des créanciers de ce dernier – David s'implique de plus en plus dans les questions juridiques ou financières de sa famille.

Le journal compte dix-huit cahiers, soit mille trois cent cinquante-trois pages rédigées entre 1798 et 1803<sup>4</sup>. Écrits sur d'anciens cahiers d'exercices<sup>5</sup>, ils sont dotés de tables de matière dont la nature répétitive, comme l'illustre celle du troisième cahier « 1° la fin du mois de septembre 1799 (depuis le 20<sup>me</sup>), 2° le mois d'Octobre 1799 en entier. 3° Le mois de novembre 1799 en entier » et ainsi de suite jusqu'au mois de février, signale la volonté d'ordre du scripteur. Il s'attache également à terminer chaque cahier à la fin d'un mois. Basé sur la description, le journal n'apparaît destiné ni au perfectionnement moral ni même, durant les premières années de la rédaction, à l'organisation de son temps. Les comptes rendus quotidiens débutent par des informations météorologiques avant de rendre compte des événements publics. David s'intéresse aux événements qui touchent Genève et relate – en témoin privilégié – les fêtes, changements de gouvernement et mouvements de troupes qui l'animent durant cette période. Enfin, il consigne ses activités, telles que ses leçons, promenades et visites. Il n'y manifeste aucune volonté d'introspection pas plus qu'il ne se sert de l'écriture pour prendre de bonnes résolutions. À une unique occasion, il s'engage à travailler fermement afin de terminer ses tâches avant la fin de la semaine<sup>6</sup>. Même des dates particulièrement symboliques telles que les fins d'année (David vit la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle!)<sup>7</sup>, ses journées d'anniversaire (28 janvier) ainsi que sa première communion, qui se déroule à Saint-Pierre

4. La tentative a toutefois débuté plus tôt sur un cahier aujourd'hui disparu. Celui-ci portait vraisemblablement sur la période qui court de la fin août 1798 au mois de novembre de cette même année, d'après une indication qu'il donne dans son journal (DUNANT David, *Journal, 1798-1803*, BGE, David Dunand, Ms. 3171-3172, 25 septembre 1799).

5. Les exercices qui avaient été rédigés au crayon ont été effacés ; ils demeurent cependant encore bien visibles, en transparence derrière le texte rédigé par David, écrit cette fois-ci à l'encre.

6. DUNANT David, *Journal, 1798-1803, op. cit.*, 29 septembre 1800.

7. Il se limite à cette remarque : « il a fait très beau tems pour commencer le siecle, aussi l'on en espère beaucoup » (*ibid.*, 1<sup>er</sup> janvier 1801).

le 6 septembre 1801, sont exempts de retours sur lui-même. En revanche, ce journal, ouvert alors qu'il suit la quatrième classe du collège, fait écho au sérieux avec lequel il envisage ses études. Prix et conférences s'accumulent ; il est systématiquement placé parmi les meilleurs étudiants.

Dès le milieu de l'année 1802, alors qu'il est âgé de dix-sept ans, la forme descriptive, à laquelle il était resté fidèle durant quatre ans, lui paraît perfectible. David envisage dès lors de donner une autre dimension à son journal qui réponde mieux à cette nouvelle phase de sa vie. Celui-ci sera désormais appelé à soutenir sa formation intellectuelle par le biais d'extraits de périodiques et d'ouvrages comme il l'explique tout en s'interrogeant sur la fonction de l'objet « journal » :

« Pour donner plus d'étendue & en même tems d'utilité à ce journal j'ai résolu d'y traiter de divers sujets outre un extrait journalier du *Publiciste* les objets dont je parlerai, mais je ne puis préciser ni même fixer les bornes étant plutôt un extrait de méditation journalière & entremêlés<sup>8</sup>. »

Suit une liste de neuf points précisant les livres qu'il souhaite lire et résumer et les « réflexions » ou « abrégés » qu'il envisage de rédiger. C'est une formation intellectuelle très étendue qu'il se propose d'entreprendre et il choisit pour la soutenir l'exercice diaristique auquel il s'astreint quotidiennement depuis plusieurs années. Le jeune scripteur entend se servir de cet outil pour accroître ses connaissances et en garder la mémoire mais aussi *in fine* développer son jugement à travers l'extrait de nombre d'ouvrages, gazettes, dictionnaires ou traités, un exercice qu'il paraît juger salutaire. Avant même que ce plan n'ait été établi explicitement, le journal avait déjà pris cette forme mixte entre relation des activités et extraits de textes. Lors de la signature de la paix d'Amiens, le 25 mars 1802, David avait transcrit les principaux articles du traité. Il avait également pris note des articles afférant au traité de concordat signé entre le gouvernement français et le Saint-Siège ainsi que d'un rapport sur le vaccin de la variole publié à Berlin cette même année. À cela s'ajoute un extrait régulier du *Publiciste* qu'il réalise depuis qu'il s'y abonna en janvier 1802 :

« Ce matin j'ai loué pour la 1<sup>re</sup> fois le journal de Paris intitulé le *publiciste*, il y a long tems que j'avois envie de le louer & pour cet effet j'ai été dans un banc aux rues basses chez un nommé Bonod avec lequel je me suis arrangé pour l'avoir de 10 h à midi les jours de courrier, c'est à dire les jours impairs français, je lui donne 3 fl. par mois<sup>9</sup>. »

Après trois mois, le scripteur précise que les jours où il reçoit ce journal, cette activité l'occupe une partie de la matinée car il en recopie les faits

8. *Ibid.*, 2 août 1802.

9. *Ibid.*, 18 janvier 1802.

importants<sup>10</sup>. Mais en août, le journal est repensé en fonction de la situation personnelle du scripteur. Les nouveaux objectifs que lui donne David répondent au réaménagement de son emploi du temps. Ayant quitté le collège au terme de la deuxième classe, il n'a plus aucune contrainte horaire à l'exception du catéchisme hebdomadaire, d'une leçon de dessin qu'il prend deux fois par semaine et d'une leçon de latin qu'il dispense à son frère. Le jeune garçon passe ses journées entre ses promenades et le tribunal criminel où il assiste avec intérêt aux différents procès. L'hiver, il patine sur le lac gelé lorsque les conditions climatiques le permettent. Même s'il n'en parle pas, ses matinées restent consacrées, en partie, à sa formation à laquelle le journal participe, autant qu'il la formalise. Il s'agit pour le jeune homme de s'établir – par son biais – un projet de formation solide qui comble les lacunes dans son emploi du temps. Dans le plan qu'il dresse en août 1802, il prévoit de relater les principaux événements de la Révolution française, de constituer un lexique de mots français abscons et de rédiger un traité de géographie. Il envisage également d'extraire ou de copier divers ouvrages ; des textes religieux, un traité de médecine ainsi que l'*Histoire naturelle générale et particulière* de Buffon, l'*Histoire des femmes qui se sont rendues célèbres dans la littérature française* de Joseph de La Porte et Jean-François de La Croix et *De la Génération de l'homme, ou Tableau de l'amour conjugal* de Nicolas Venette. L'intérêt qu'il manifeste pour la Révolution paraît intrinsèquement lié aux répercussions dont il peut mesurer les effets sur sa ville récemment entrée dans le giron de la France. Le jeune homme, qui vit ces événements au quotidien – avec l'éventualité de redevenir genevois<sup>11</sup> –, y consacre une partie importante de ses comptes rendus<sup>12</sup>. Les autres matières témoignent davantage de la volonté d'une formation étendue – dans l'air du temps – couvrant un large spectre de la médecine à la géographie, en passant, de façon plus singulière, par une histoire des femmes. Dans le domaine de la médecine, son choix de suivre l'ordre alphabétique lui fait recopier la longue entrée intitulée « abaissement de matrice » qu'il tire du *Dictionnaire encyclopédique*. Si le programme est ambitieux, sa réalisation manque de suivi. David abandonne après trois semaines seulement son travail d'extraits de textes même si sa volonté reste entière. Celle-ci se manifeste par les très

10. *Ibid.*, 3 avril 1802.

11. Cette question anime les conversations. Lorsqu'il relate un dîner auquel il a pris part chez sa grand-mère, il note : « L'on a beaucoup causé de ces nouvelles. Ma grand mama ne peut pas encore y croire véritablement qu'elle ne voye le traité signé, en effet, il n'y a encore rien de fait ; Lianna a toujours dans la tête que l'on redeviendra Genevois &c » (*ibid.*, 8 octobre 1801).

12. Notons au passage que ce sujet continuera à l'intéresser vivement. Devenu libraire, David Dunant lancera en 1824 un recueil intitulé *Souvenirs genevois* destiné à retracer l'histoire de Genève depuis la Réforme. Pour le tome V, David Dunant précise que « l'auteur devra spécialement développer l'influence de la réformation [à comprendre dans le sens des troubles révolutionnaires] à Genève depuis 1786, sur les mœurs, les lettres, les sciences, le commerce et les arts », précisant l'importance de traiter le sujet avec une grande impartialité (DUNANT David, *Souvenirs genevois*, Genève, chez D. Dunant, libraire, 1824, Avis, p. 2).

nombreuses pages blanches – parfois munies d'un titre – qu'il s'évertue à laisser entre chaque nouvelle journée, espérant apparemment les remplir ultérieurement<sup>13</sup>.

À la fin de l'année, son emploi du temps se modifie à nouveau en raison de son entrée en apprentissage dans l'une des maisons de commerce de la ville. Le scripteur se décide alors à revenir à des objectifs diariques plus modestes orientés vers une chronique événementielle comme il l'écrit :

« Comme j'entre Lundi chez M. Pasteur & que par conséquent j'aurai fort peu de temps je renonce à étendre ce journal dès aujourd'hui 1<sup>er</sup> janvier 1803 il sera fort concis, il ne contiendra qu'un abrégé du temps, de la température & des principaux événements particuliers & publics<sup>14</sup>. »

Le processus d'émancipation dans lequel s'est engagé David Dunant depuis ses quatorze ans est soutenu par le journal. Il y prend ainsi plaisir à afficher des marques d'indépendance. Le samedi 13 décembre 1800, il relate : « Nous ne sommes pas allés au collège ce matin, ni moi après midi quoiqu'il y ait cependant eu une classe. Jaques y a été, moi je n'y étois pas disposé<sup>15</sup>. » Il écrit également qu'il renonce, à l'occasion, à se rendre chez sa grand-mère parce qu'il n'en a pas envie. La modification subtile du regard qu'il pose sur son père laisse percevoir cette nouvelle attitude. Sorti de prison en novembre 1799, François Dunant quitte aussitôt la ville pour une période indéterminée, sur le conseil de son avocat, afin de se mettre à l'abri de tout nouvel emprisonnement. Après un séjour à Bâle, il s'installe à Paris<sup>16</sup>. Le 13 novembre 1800, alors que la famille est sans nouvelle de lui depuis plusieurs semaines, David lui intime l'ordre de leur écrire au plus vite. Lorsque la lettre de réponse leur parvient, deux semaines plus tard, le garçon juge que son père « ne donne pas de raison bien positive de n'avoir pas écrit, seulement il dit qu'il a été un peu indisposé, mais qu'il est en bonne santé a présent<sup>17</sup> ». Plus David grandit et plus son journal laisse apparaître des marques de désapprobation – qui demeurent toutefois légères – envers son père. Son absence, ainsi que le manque de régularité de la correspondance, le discréditent auprès de son fils. Il ne cache pas qu'il est très dubitatif sur la faculté de ce dernier à réussir dans le commerce qu'il tente de mettre sur pied à Versailles afin de ne plus être à la charge de sa femme<sup>18</sup>. Plus encore, c'est sur sa personnalité même que se questionne son

13. Il procède ainsi dans les six derniers cahiers. Le quatorzième, tenu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 30 septembre 1802, ne compte ainsi que douze pages rédigées, disséminées entre les quatre-vingt-dix pages restées blanches.

14. DUNANT David, *Journal, 1798-1803*, op. cit., 1<sup>er</sup> janvier 1803.

15. *Ibid.*, 13 décembre 1800.

16. Les informations concernant cette affaire et ses suites sont tirées du journal lui-même.

17. *Ibid.*, 28 novembre 1800.

18. *Ibid.*, 12 octobre 1801. Le 1<sup>er</sup> juin 1802, il note cependant dans son journal que le petit commerce de son père semble bien réussir. Il peut désormais se loger dans une belle chambre et gagne de quoi subvenir à ses besoins.



fil. Le 1<sup>er</sup> décembre 1801, il écrit à son sujet : « il paraît par sa lettre qu'il se tourmente sur mille choses, comme il a toujours fait<sup>19</sup> ». Comme aîné et en l'absence du père, David endosse progressivement les responsabilités que lui impose ce statut. Il prend notamment la direction des études de son frère et s'affiche dans son journal dans ce rôle : « j'ai en suite donné une leçon à Jaques pour le fortifier dans le latin, il en a beaucoup besoin, j'ai commencé aujourd'hui, et je la continuerai tous les jours après goûté<sup>20</sup> ». Lorsqu'il prend connaissance de ses travaux, il souligne le rapport d'autorité qu'il a établi sur ce dernier : « Outre une faute d'un mot qu'il n'a pas rendu, Jaques a plusieurs fautes de Français dans son thème ; je n'en ai pas été content<sup>21</sup>. » Il cherche également, dans sa propre façon d'être, les traces qui lui permettent d'affirmer qu'il n'est plus un enfant. Sa perception nouvelle de la nature est l'un des signes qui manifeste selon lui qu'il a mûri :

« J'ai éprouvé par moi même que la vue trop continue des objets que nous présente à chaque instant la nature à la campagne ne nous en fait pas autant sentir & méditer les beautés que lorsqu'elles se présentent subitement mais rarement & dans un beau jour à nos regards, il est vrai que j'étois jeune & avant l'âge de 15 à 16 ans je ne me rappelle pas avoir joui du spectacle naturel qui actuellement me frappe souvent dans mes promenades solitaires<sup>22</sup>. »

La conscience d'avoir atteint une sphère en équilibre entre une autonomie nouvelle qu'il revendique et la responsabilisation qu'il s'attache à démontrer se traduit dans son projet de formation personnelle auquel le journal participe pleinement.

### **Organiser, gérer, archiver et s'affirmer**

Le journal tenu par Henri-David Chaillet, un jeune Neuchâtelois, constitue un autre modèle d'organisation tant de sa vie que sa formation. Né à la Brévine en 1751, fils du pasteur Samuel Chaillet, issu d'une famille bourgeoise de Neuchâtel, Henri-David suit la voie paternelle et entreprend des études ecclésiastiques qui le mènent à Bâle entre 1766 et 1768<sup>23</sup>. À son retour à Neuchâtel, il est reçu comme proposant en théologie par la classe des pasteurs de la ville et se rend alors à Genève, où il suit des leçons

19. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> décembre 1801.

20. *Ibid.*, 10 avril 1801.

21. *Ibid.*, 12 mai 1802.

22. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> novembre 1802.

23. Nous disposons de peu d'informations quant à la formation de Henri-David Chaillet durant ses jeunes années. Charlie Guyot suppose qu'il a suivi le collège à Neuchâtel puis l'auditoire de Belles-Lettres, entre 1765 et 1766, dont la chaire était tenue par Elie Bertrand (Guyot Charlie, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, Neuchâtel, P. Attinger, coll. « Mémoires de l'université de Neuchâtel ; 21 », 1946, p. 21-22).

à l'académie tout en officiant comme précepteur au sein de la famille Massé-Dunant. Il est consacré pasteur en 1772 puis exerce son ministère à Neuchâtel. En parallèle, il s'essaie à la critique littéraire et devient rédacteur du *Journal Helvétique* en 1779.

C'est en 1768, alors qu'il est âgé de seize ans et demi, qu'Henri-David Chaillet ouvre son journal<sup>24</sup>. Le titre choisi pour ce premier cahier déroule le canevas que le jeune homme souhaite suivre :

« Journal de mon gain & de ma perte, de ma dépense, de mes courses, des visites, que je reçois, de mes Remarques insectologiques, de ce qui m'est arrivé d'un peu considérable, des livres, que l'on m'a prêtés, des lettres que j'ai écrites & reçues, des leçons que j'ai commencées, finies, ou manquées, des ports de lettres, achats, aumônes, &cetera, pendans le cours de la susdite année 1768, depuis le 1<sup>er</sup> de Janvier<sup>25</sup>. »

En plaçant les questions économiques en première ligne, le scripteur s'inscrit dans la tradition séculaire des livres de raison dont la vitalité apparaît, dans la région neuchâteloise, encore bien vivace durant la deuxième partie du XVIII<sup>e</sup> siècle. Le cahier renferme ainsi des listes de ses achats, de ses pertes au jeu et des livres prêtés à quoi s'ajoutent des relevés d'observations. Il est pensé comme un fourre-tout qui permet la collecte d'informations de différentes natures, qu'elles soient liées à des contingences domestiques ou qu'elles s'ouvrent à des sujets d'étude tels que l'histoire naturelle. Si ces aspects cohabitent, ils ne sont cependant pas mélangés et la partie narrative – sous forme d'un véritable journal – se voit attribuer une place centrale. Cette dernière, à laquelle Henri-David donne le sous-titre d'« Evènements, sentimens &c. un peu extraordinaires, qui me sont arrivés, depuis le commencement de l'année 1768<sup>26</sup> », évoque principalement ses activités, les visites faites et reçues, les voyages, les leçons manquées, son état de santé, les jeunes femmes rencontrées ainsi que les comédies qu'il monte avec des jeunes gens de son âge. En mentionnant dans l'intitulé même ses « sentimens », le jeune étudiant rend compte d'une envie d'aller au-delà d'une simple énumération de ses activités pour laisser une place à ce qu'il ressent. Il lui confie ses impressions sur les personnes qu'il côtoie et notamment sa mère avec laquelle il entretient un rapport conflictuel. Cette importance qu'il donne à l'expression de ses sentimens doit se comprendre en relation avec sa personnalité – non dénuée d'une certaine forme de

24. Les cahiers de ce journal rédigés en 1768 et entre 1776 et 1777, à l'époque où Chaillet, marié, est installé à Colombier, sont conservés à la BPUN. Demeurent en mains privées les journaux concernant la période 1769 à 1772, alors qu'Henri-David se trouve à Genève puis revient à Neuchâtel pour finalement s'installer à Saint-Aubin. Je remercie vivement Timothée Léchoit d'avoir bien voulu me signaler ces carnets, propriétés des descendants d'Henri-David Chaillet. Charly Guyot précise encore qu'un journal doit avoir existé pour une période subséquente, mais il n'a pas été retrouvé à ce jour (*ibid.*, p. 13-14).

25. CHAILLET Henri-David, *Journal, 1768-1769; 1776-1778*, BPUN, Ms. 3049.

26. *Ibid.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 14.

mélancolie et de rêverie qu'il cultive – mais aussi en raison de son attrait pour la littérature à la première personne. Il ne cachera pas à son journal l'impression faite sur lui par la lecture de la *Nouvelle Héloïse*, qu'il découvre en 1769, mais aussi par celle du roman allemand à succès rédigé par Goethe en 1774 intitulé *Les souffrances du jeune Werther* avec le héros duquel il s'identifie aussitôt. « C'est comme si je m'étais fait un ami de plus<sup>27</sup> », consigne-t-il dans son journal après sa première lecture. En 1777, David-Henri refermera son journal après l'acquisition de cet ouvrage qui donne lieu à une série d'exclamations rendant compte de son profond attachement à ce texte : « Dieu soit loué ! J'ai Werther ! Je l'ai acheté ; il est à moi<sup>28</sup>. »

Que le journal rédigé par Henri-David en 1768 soit celui de la maturité et de l'indépendance se marque dès sa première ligne. Alors en période de change linguistique – depuis plus d'une année – auprès du professeur Raillard à Bâle, le jeune étudiant choisit d'affirmer sa singularité, en ce jour du premier de l'an 1768, en décidant de ne pas faire de compliment à ses connaissances comme il en est l'usage tout en étant conscient et en assumant par avance les reproches auxquels son geste ne peut manquer de l'exposer :

« Je manifestai ma haine contre les compliments de Nouvel-an, & n'en fis point à M. Raillard, ce qui le scandalisa fort. Car tout le long du diné, il voulût me convaincre que ne pas se conformer à cet usage étoit fort mal fait<sup>29</sup>. »

Le jeune homme marque par une entorse assumée des règles de sociabilité qu'il a atteint une maturité lui permettant de faire ses propres choix ce dont le journal ne rendra compte qu'à lui-même. Cette attitude, qu'accompagne une certaine forme de revendication d'avoir quitté le temps de l'enfance, n'est pas dépourvue de condescendance envers les gens qu'il côtoie et qui s'évertuent à le considérer encore comme un enfant. Ainsi, après avoir reçu des biscômes de Nouvel An de la part de sa grand-mère et de ses tantes, ce qu'il juge « assez ridicule », il s'exhorte lui-même à la tolérance, constatant « mais il faut se plier au caractère des gens<sup>30</sup> ». Cette émancipation – perceptible chez de nombreux jeunes gens au même âge – s'accompagne généralement d'une distanciation des parents qu'illustre l'écriture elle-même. Ainsi, dans le journal que tient à la même période, soit entre 1767-1768, Louis Odier, jeune étudiant genevois, père et mère ne sont que rarement évoqués.

27. Journal d'Henri-David Chaillet, juin 1777, cité par GUYOT Charlie, *op. cit.*, p. 91. Werther fut interdit, pour un temps, par les autorités de la ville de Leipzig qui y voyait une apologie du suicide. L'intérêt profond de Chaillet pour cet ouvrage a-t-il eu une certaine influence sur l'idée qu'il semble avoir caressée – et dont rend compte une lettre contenant ses dernières volontés – de se donner la mort avec son amie de cœur Rose Du Pasquier qui deviendra plus tard sa seconde épouse ? (FRIEDLY Arthur, « Que "mon exemplaire de *Werther* soit brûlé". Le testament d'Henri-David Chaillet », *Annales de la société suisse pour l'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle*, n° 10, 2019, p. 131-148).

28. *Ibid.*, p. 91.

29. CHAILLET Henri-David, *Journal, 1768-1769; 1776-1778*, *op. cit.*, 1<sup>er</sup> janvier 1768, p. 14.

30. *Ibid.*, 3<sup>e</sup> cahier, p. 16.

Ils apparaissent même comme les grands absents des comptes rendus quotidiens. Pour Henri-David Chaillet, la présence de sa mère, lorsqu'il est de retour à Neuchâtel, est, au contraire, fortement marquée mais dans une perspective conflictuelle. Ainsi, il relate les nombreux reproches que lui a valu la nuit passée chez une connaissance afin – dit-il – d'éviter la pluie, ou se plaint de l'avarice avec laquelle elle restreint son accès aux chandelles, qu'il estime pourtant indispensables lorsqu'il travaille la nuit. Chaillet brosse le portrait d'une mère non seulement avare mais tracassière, orgueilleuse, colérique et rancunière, se plaisant à le contrarier pour des bagatelles. Les critiques très vives que le texte renferme témoignent indubitablement que son journal est un travail personnel et excluent que sa mère ou son père aient pu le lire, et *a fortiori* le superviser<sup>31</sup>. Au contraire, par ses interventions intempestives, sa mère contrecarre les velléités d'indépendance de son fils, le forçant malgré lui à lui octroyer une place dans son journal, qui, à ce moment-là, n'apparaît plus légitime.

Le journal participe d'un désir de gestion de sa vie. Celui-ci en effet témoigne d'une organisation rigoureuse et les renvois que le scripteur fait à sa correspondance – qu'il prend en copie, en 1768, sur un cahier séparé<sup>32</sup> – ainsi qu'à diverses autres parties du cahier telles celles qu'il intitule « visites ou promenades que j'ai faites<sup>33</sup> » montrent à la fois son désir de conserver ces informations mais aussi un désir d'aiguiller un éventuel lecteur qui lirait le journal. L'étudiant genevois Louis Odier use de la même technique, renvoyant le lecteur vers son recueil de copies de lettres<sup>34</sup>. Le journal d'Henri-David n'est pas rédigé de façon strictement quotidienne, le scripteur préférant parfois la forme de la rétrospective sur plusieurs jours. Les quelques prolepses qui parsèment le texte – « ce fut la première fois que ma mère se prit à moi, ce qui arriva dès lors à réitérées fois<sup>35</sup> » – indiquent qu'il se livre par moment à une réécriture sur la base de souvenirs ou de feuilles volantes. Cette technique lui permet un plus grand contrôle sur ce qu'il choisit – ou non – de consigner, ce dont il use de façon consciente. Alors qu'il explique avoir refusé d'aller chercher une jeune demoiselle pour une « raison particulière », il s'abstient d'en faire confidence au journal se bornant à mentionner « cause à moi connu<sup>36</sup> ». Ce projet, orienté vers

31. Ainsi, s'exclame-t-il même : « O Tante! si vous étiez ma mère », 22 novembre 1668.

32. *Lettres que j'ai reçues ou écrites depuis le 1<sup>er</sup> Février 1768 jusqu'au [...]*, BPUN, n° 3042,5. À partir du mois de juin 1768, Henri-David ne les prend plus en copie mais note les lettres envoyées et reçues dans les marges de son propre journal.

33. CHAILLET Henri-David, *Journal, 1768-1769; 1776-1778*, op. cit., p. 6.

34. Pour Philippe Lejeune, la copie des lettres est une pratique issue du commerce qui serait devenue courante au XVIII<sup>e</sup> siècle dans l'univers domestique (LEJEUNE Philippe, « Louis Odier : de la chronique à la confession », *Aux origines du journal personnel [France, 1750-1815]*, op. cit., p. 564). Voir ODIER Louis, *Journal, 18 mai-8 août 1767*, op. cit., 23 mai 1767, p. 15.

35. CHAILLET Henri-David, *Journal, 1768-1769; 1776-1778*, op. cit., 2 juillet 1768.

36. *Ibid.*, 3 mars 1768.

l'organisation et une certaine forme de classification et de conservation, colle à sa perception de lui-même :

« Moi qui aime tant l'étude, l'assiduité & l'ordre; je n'ai presque point étudier; je suis fréquemment interrompu & tous les jours on me dérange quelque chose & pourtant je tâche de paroître gai; j'y réussis. Je fais plus; je m'efforce de l'être<sup>37</sup>. »

Dans la relation conflictuelle qu'il entretient avec sa mère, cette maîtrise des émotions dont il se revendique lui apparaît essentielle :

« Je fus ce jour là & les deux suivans de mauvaise humeur, à quoi contribua moins le soleil & la fatigue, joints à un grand vent que des réflexions tristes & chagrines. Mais cette mauvaise humeur m'ayant ôté la diligence avec laquelle je m'observois, il m'arriva de me chicaner avec ma mère, ce qui m'engagea à reprendre ma gaîté contrainte<sup>38</sup>. »

À l'instar de la volonté de contrôle de soi dont témoignent ces passages, la tenue d'un journal pour Henri-David Chaillet consacre la maîtrise qu'il prend sur sa vie, son comportement et sa formation. En 1769, se trouvant à Genève, il réfléchit au genre de vie qu'il mènera à son retour à Neuchâtel. Un instrument lui apparaît alors indispensable à la structuration des journées et il se donne le conseil suivant : « Tu feras un règlement de ton temps et de toutes tes heures, que tu suivras bien exactement<sup>39</sup>. » Cet instrument de gestion du temps, que l'on retrouve chez le jeune étudiant genevois David Munier (1798-1872)<sup>40</sup> au moment où il entreprend ses études de théologie ou chez Marie-Charlotte Lullin appartient au panel de mesures destinées à s'organiser efficacement. Pour Chaillet comme pour d'autres, la plume devient le garant de l'ordre et de la gestion de la vie. Mais si la régularité du journal représente un idéal pour le jeune étudiant neuchâtelois tout comme pour Louis Odier et bien d'autres, cela ne les retient pas d'abandonner et de reprendre leur pratique d'écriture à l'envie. Si Chaillet ne prend pas la peine de commenter ces pauses, Louis Odier s'en ouvre à son éventuel lecteur :

« NB. Ici est une interruption notable à mon Journal. Lecteur; vous pourriez vous fatiguer à en chercher les raisons; il vaut mieux vous en épargner la peine. La seule véritable, c'est que je suis paresseux. Peut-être cette raison causera-t-elle ici bien d'autres interruptions. Une fois pour toutes, je vous le dis; toutes partiront de ce principe<sup>41</sup>. »

37. *Ibid.*, fin septembre 1768.

38. *Ibid.*, 5 septembre 1768.

39. CHAILLET Henri-David, *Journal, 1769-1772*, (en mains privées), 23 août 1769.

40. En marge de son journal qu'il ouvre le jour de son entrée à l'auditoire, David prévoit d'établir une table de ses activités qu'il voit « comme une règle sacrée » destinée à organiser son emploi du temps ainsi qu'un système de punitions sous forme d'amendes payées à lui-même (MUNIER David François, *Journal, 1815-1817*, BGE, Papiers Munier Ms. 3201, 4-5 septembre 1815).

41. ODIER Louis, *Journal, 18 mai-8 août 1767*, *op. cit.*, juin 1767, p. 45.

## Gérer son temps

La place qu'attribuent Henri-David Chaillet et David Dunand à la tenue de leurs journaux dans leur projet de formation personnelle s'avère étroitement liée à une revendication d'indépendance. En écrivant, ils se prouvent à eux-mêmes qu'ils sont aptes à gérer la suite de leur éducation et surtout à gérer leur temps. Pour des scripteurs tels Pierre Picot, dont le projet diaristique débute à l'âge de vingt et un ans, il n'est plus question de revendication. Que ce soit dans la gestion de la sociabilité, des finances ou de la formation intellectuelle et morale, l'autonomie est généralement acquise. Cet âge est celui auquel de nombreux scripteurs ouvrent un journal qui les accompagnera dans cette phase transitoire entre fin des études et recherche d'un état tant « professionnel » que sentimental. Cependant cette indépendance acquise se concrétise par une aptitude à s'astreindre à une surveillance étroite de soi-même, consécration d'une éducation accomplie et tremplin pour l'avenir. À côté de l'étude de son journal, un focus sur les années de formation que donnent à voir, entre autres, les journaux de Louis Odier, Albertine de Saussure et d'autres jeunes scripteurs ou scriptrices, rendra compte de cet apprentissage progressif mais aussi de l'appropriation de ces notions par les jeunes gens.

Le journal que le Genevois et futur pasteur Pierre Picot ouvre le 1<sup>er</sup> janvier 1767 accompagne une étape décisive de sa vie ; il est sur le point d'achever ses études de théologie à l'académie de Genève. La forme qu'il adopte répond au besoin éprouvé à ce moment précis de son parcours. Il s'agit alors d'un outil permettant de se rendre compte de la façon dont son temps a été distribué en vue notamment de la réussite de ses examens finaux. À ce titre, il accompagne et soutient l'organisation mise en place. Avant d'entamer cette dernière phase cruciale de son cursus, le scripteur y dresse un bilan de ses études, de son cœur et de la République. Puis, il énumère les échéances qui l'attendent et s'intime, comme il l'écrit, « à régler mes heures, de les remplir de les multiplier en me levant matin, de renoncer à tout étude distraction sentimens trop impétueux qui pourroient me détourner de ce travail<sup>42</sup> ». Cette rigueur au niveau du temps de travail à laquelle il s'encourage constitue une priorité et son journal en porte la trace par le souci de précision horaire. Une telle pratique rappelle l'importance de la maîtrise du temps que certains ont jugé comme l'un des facteurs déterminants pour la naissance de l'écriture journalière<sup>43</sup>. La perception du temps évolue durant le XVIII<sup>e</sup> siècle : le modèle du monde statique auquel la

42. PICOT Pierre, *Journal, 1767-1768*, op. cit., 29 février 1768.

43. Ce changement de perception du temps fut au cœur du projet dirigé par Arianne Baggerman qui étudia les facteurs ayant permis, en Hollande, le fort développement de l'écriture personnelle à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (BAGGERMAN Arianne [dir.], *Controlling time and shaping the Self: Developments in autobiographical Writing since the sixteenth century*, op. cit.).

Bible servait de cadre est remplacé par un modèle dynamique élaboré dans le sillage du développement des sciences naturelles. Le futur est désormais perçu comme une série d'actions uniques – modèle binaire – remplaçant l'idée d'une simple répétition d'actions – modèle circulaire<sup>44</sup>. Cette nouvelle conception du temps s'illustre dans la transformation du marché de l'horlogerie qui axe son développement sur l'élaboration de montres de plus en plus précises. Dans les journaux personnels, cela se traduit par une plus grande place donnée à la distribution des heures durant la journée. Ainsi Philippe Lejeune peut-il déceler dans le journal rédigé par l'ancien militaire Philippe de Noircarmes (1747-1821), seigneur du Rieulay et de Roisin (près de Valenciennes) en 1775-1777 ce qu'il qualifie d'« obsession chronographique », qui se signale par une grande précision temporelle<sup>45</sup>. Pour Pierre Picot, cette obsession se construit progressivement. Ce qu'il fait de façon irrégulière dans les premières pages de son journal prend de l'importance à mesure qu'approchent les échéances. La récapitulation des journées montre alors clairement les heures consacrées au travail et celles consacrées aux activités plus récréatives. Ainsi en est-il du compte rendu du lundi 9 mai 1768 :

« Beau jour  $4\frac{3}{4}$  –  $9\frac{1}{2}$  Je me leve à quatre heures trois quarts & le soleil & Roque lever avant moi. 5-12 & 1-4 Je finis d'extraire l'Histoire des Jésuites que je fais. Dîner simple. Travail 6-7. Leçon avec Roque 7-8 nous allons en ville [...]. Journée bien remplie<sup>46</sup>. »

Quelques semaines auparavant, il dressait un constat globalement positif, prenant la résolution de poursuivre sur cette même voie tout en renforçant cette autogestion quotidienne tout orientée vers le travail :

« Cette semaine doit être remarquée. Elle est la dernière de mes leçons & la fin de 14 années d'études dans nôtre Académie & de 18 de leçons en général en prenant depuis le tems ou j'apprenois à lire & en comptant  $2\frac{1}{2}$  d'écriture & 6 mois d'ortographe. La gêne des leçons est utile dans les premières années mais elle est incommode à mon age. Si je repasse sur l'emploi de ce tems je trouve que je l'ai employé en gros utilement mais que d'heures perdues, que de parties des études négligées que de désordre dans la distribution de mon travail. Ma raison m'éclaire sur ce nouveau plan, je sens que le travail seul peut me rendre heureux & comme le bonheur de mes parens, l'estime de mes concitoyens & l'intérêt de ma Patrie sont mes seuls mobiles, je vais me rendre digne de les acquérir<sup>47</sup>. »

44. BAGGERMAN Ariane et DEKKER Rudolf M., « Otto's Watch. Enlightenment, Virtue, and Time in the Eighteenth Century », in Andrea IMMEL et Michael WITMORE (dir.), *Childhood and children's books in early modern Europe, 1550-1800*, New York/Londres, Routledge, coll. « Children's literature and culture », 2006, p. 283.

45. LEJEUNE Philippe, « Philippe de Noircarmes, diariste minute », in Sylvie MOUYSET, Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Car c'est moy que je peins, op. cit.*, p. 88.

46. PICOT Pierre, *Journal, 1767-1768, op. cit.*, 9 mai 1768.

47. *Ibid.*, 30 avril 1768.

Les pratiques d'écriture personnelle telles qu'elles sont usitées, à la même période, par l'étudiant Louis Odier dans le cadre de sa formation fournissent un contrepoint intéressant à l'utilisation revendiquée par Pierre Picot. Lorsqu'en 1767, il ouvre son premier journal, il est sur le point de terminer ses études de philosophie et est âgé de dix-neuf ans. Ses objectifs sont annoncés par deux citations qui prennent place sur la première page du cahier : la copie d'une traduction latine des *Vers dorés* de Pythagore<sup>48</sup> appelant à se remémorer les faits quotidiens pour réfléchir à son propre bien qui témoigne d'une intention de faire du journal le support de ses examens de conscience et le vers de l'*Énéide* « *Forsam et haec olim meminisse juvabit* » [Souvenez vous de cette journée] qui renvoie à une vocation mémorielle<sup>49</sup>. Ces déclarations d'intention ne se concrétisent pas en pratique, et le journal, rédigé en latin, se focalise sur les occupations personnelles du scripteur. Dans un second cahier, qu'il utilise entre le 18 mai à la fin août 1767, il opte pour le français et sa technique évolue. Ayant réfléchi à l'usage du journal, il trace sur la première page un plan précis des éléments qui devraient former le canevas de ses comptes rendus quotidiens :

« NB. Voici l'ordre que je veux suivre dans les choses qui doivent entrer dans ce journal. 1° On y verra un tableau raccourci de ce que j'ai fait ce jour-là. *Vita*. 2° Les événements remarquables du jour. *Eventus*. 3° Les ouï dire d'événements passés. *Fama*. 4° Mes observations dignes par leur singularité d'être transmises par écrit. *Observata*. 5° Des détails sur ce que j'ai appris dans le jour. *Scita*. 6° Le temps beau ou mauvais du jour. *Tempus*. Au 19<sup>e</sup> May commence cet ordre-là.

Au reste dans le 5<sup>e</sup> article entre tout ce que j'ai lu ou écrit. Un 7<sup>e</sup> article intitulé *Valetudo* indiquera ma santé et celle de mes parents et amis<sup>50</sup>. »

Ce programme ambitieux repose désormais sur une partie plus personnelle liée à ses activités, sa santé et celle de ses proches à laquelle s'ajoute une partie tournée vers la connaissance, qu'elle soit de nature intellectuelle ou événementielle. Bien que ne prévoyant pas de dédier une partie spécifique à un examen, dans les formes, de sa conduite, des principes tels que l'emploi utile de son temps apparaissent sous-jacent à ce projet. Ainsi, relatant une matinée répartie entre études, rédaction de lettres et « lambinage », il interpelle son lecteur de façon rhétorique en lui demandant : « Ne la trouvez-vous pas bien employée<sup>51</sup> ? » L'écriture a pour vocation de prouver intrinsèquement un emploi du temps efficient comme il le fait lorsqu'il mentionne sa

48. « *Neve sinas molles oculis irrepere comos Facta diurna prius quamter tua quaeque revolvat quid bene? Quid ve secus? mihi quae vela genda nec acta? Primoque exorsus per singula perge; deinde recta voluptati tibi sint & prava dolori* » (ODIER Louis, *Journal*, 11 mars-17 mai 1767, BGE, Ms. fr. 3289, page de titre).

49. LEJEUNE Philippe, « Louis Odier : de la chronique à la confession », art. cité.

50. ODIER Louis, *Journal*, 18 mai-8 août 1767, op. cit.

51. *Ibid.*, 14 juillet 1767.



participation à sa société littéraire : « nous avons fait bien des choses qu'on peut voir dans les régîtres de ladite société<sup>52</sup> ». Dans son plan, à côté de l'énumération de ses activités quotidiennes, du temps qu'il fait ou de sa santé, il entendait en consacrer une partie – *Scita* – à énumérer les connaissances acquises. Celle-ci rend compte de son investissement en vue de ses examens et du temps qu'il dédie à ses révisions, la journée de travail débutant fort tôt. Tout comme c'est le cas pour Pierre Picot, la précision de la division horaire de la journée apparaît importante : « Depuis 5 h. jusqu'à midi, j'ai repassé mes cayers de Physique & lû un peu de la République de Platon. Depuis 2h à 3, j'ai fait la même chose, & depuis 4 à 5 j'ai repassé mon arithmétique<sup>53</sup>. »

Le plan de rédaction établi par Louis Odier s'essouffle au bout de quelques semaines déjà, subissant de nombreux aménagements et, sur le nouveau cahier qu'il ouvre le jour où il quitte Genève pour se rendre à Édimbourg afin d'entreprendre des études de médecine, il n'en fait même plus mention. Devenu par les faits un journal de voyage, celui-ci accueille la description des étapes de son déplacement ; Louis y évoque les lieux intéressants et décrit les villes traversées et la qualité des auberges dans lesquelles il passe la nuit. Ses activités sont mentionnées brièvement. Lors des semaines passées dans la capitale française puis anglaise, deux étapes de son voyage, le journal se poursuit avec une partie descriptive, dans laquelle il s'attache à relater brièvement ses activités de son lever à son coucher. La rédaction lui fait cependant éprouver le besoin d'y adjoindre pour un temps une nouvelle partie comme il l'explique en aparté : « Je passe à mes N. B. [Cette division me plait. À l'avenir, toutes mes journées seront divisées en Vita & en Nota bene, s'il y en a]<sup>54</sup>. » Ce journal, qu'il continue lorsqu'il a rejoint l'université d'Édimbourg, se signale paradoxalement par la brièveté de l'énumération des activités liées à sa formation en médecine ainsi qu'aux apprentissages réalisés – qui étaient l'objet de la partie *Scita* du précédent journal – qui contraste avec la longueur des descriptions des soirées, notamment des bals et des concerts ou théâtres, auxquels il assiste. Le scripteur ne s'exprime que tardivement sur le mécontentement qu'il éprouve quant à la façon dont il occupe son temps, ce que signalait le déséquilibre entre les deux parties. Il s'en ouvre dans le compte rendu du 29 janvier 1768 :

« Je me lève fort tard &c. déjeune, lambine (ce mot qui revient si souvent dans ce journal ne veut dire autre chose que le désordre paresseux dans les actions d'un homme qui s'ennuye & qui n'a pas le courage de rien faire de suivi) vais à l'amphithéâtre, dine, promène, avec M. Blagden, reviens, lambine, vais à la démonstration particulière, lambine, travaille à l'extrait Mouro, soupe fort tard, travaille & me couche<sup>55</sup>. »

52. *Ibid.*, 28 juillet 1767.

53. *Ibid.*, 24 mai 1767.

54. ODIER Louis, *Journal*, 21 août 1767-26 août 1769, BGE, Ms. fr. 5643, 18 janvier 1768.

55. *Ibid.*, 29 janvier 1768.

Quelques mois plus tard, il est encore plus sévère sur sa façon d'occuper son temps : « Paresseux que je suis ! Je jouë tout le matin & ne fais rien de l'après-diné qu'étudier quelques plantes<sup>56</sup>. » Si Louis avoue son manque de rigueur et de persévérance dans ses études, son journal ne lui permet pas une reprise en main pas plus qu'il ne soutient de résolutions de changements. Au contraire, le Genevois choisit de renoncer à l'écriture quotidienne par une phrase lapidaire : « Lecteur, ma paresse me dit de m'arrêter ici pour quelque temps & je suis volontiers son conseil. Adieu<sup>57</sup>. » Cette attitude signale une certaine philosophie de la vie dont rendaient compte déjà, dans le précédent journal, ces quelques mots : « Ce n'est pas à beaucoup près ce que j'avais résolu de faire aujourd'hui. Mais qu'y faire ? Quel est l'homme qui tient toujours bien ses propres résolutions<sup>58</sup> ? »

Autant dans les journaux de Louis Odier que de Pierre Picot, deux exemples parmi d'autres, se perçoit une prise en mains, par les scripteurs, de la gestion de leur temps. Chez les filles comme chez les garçons, elle est précédée d'une phase d'apprentissage orientée vers cette autonomisation qui touche les différents domaines de l'éducation. Ainsi, dans le cadre de la formation morale, les journaux éducatifs rendent compte de la volonté des gouvernantes de responsabiliser leurs jeunes élèves dont on attend qu'elles viennent spontanément solliciter la lecture du journal de leur comportement. La formation intellectuelle répond à cette même dynamique. Les enfants sont encouragés très jeunes à élaborer leur propre savoir, auquel la lecture et la pratique de l'extrait participent. Alors que les philosophes appelaient, à la suite de John Locke, à ne pas forcer les enfants, stigmatisant l'inutilité de les soumettre à des leçons dont ils ne sentent pas l'intérêt, les éducateurs souhaitent que les enfants manifestent leur aspiration à recevoir leurs enseignements. C'est le développement de la raison qui, pour Locke, rend possible l'exercice de la liberté à travers l'autodétermination et la maîtrise personnelle<sup>59</sup>. Ainsi, Clémentine Witel, s'inspirant des idées du pédagogue zurichois Pestalozzi, est-elle prête – jusqu'à un certain point – à attendre que sa jeune élève Cécile se mette à la tâche de son plein gré et prenne ainsi la responsabilité de sa formation. La traditionnelle forme catéchétique, soit dialoguée, des manuels, encourage cette pratique. Les enfants lisent les leçons des manuels à disposition sur un marché en plein développement et le précepteur, l'institutrice ou les parents se limitent à en expliquer les passages obscurs. Les enfants se doivent d'intégrer par eux-mêmes les diverses connaissances qui seront évaluées au cours d'examens ou d'entretiens. Au sein de l'institut dirigé par Pestalozzi à Yverdon,

56. *Ibid.*, 29 avril 1768.

57. *Ibid.*, 30 avril 1768.

58. ODIER Louis, *Journal*, 18 mai-8 août 1767, *op. cit.*, 20 mai 1767.

59. Pour une discussion de ces concepts dans les travaux de Locke, voir SCHOOLS Peter A., *Reasoned freedom: John Locke and enlightenment*, Ithaca N. Y./Londres, Cornell University Press, 1992.

Marc-Antoine Jullien relève précisément cette claire répartition des tâches et la posture de guide plutôt que de maître donnée à l'instituteur : « l'enfant s'instruit lui-même l'instituteur n'est que le moyen extérieur du développement et de l'instruction<sup>60</sup> ».

Dans le sillage de cette idée forte, les journaux de jeunes gens traduisent une revendication d'autonomie de leur formation, et notamment de l'organisation de leur temps. Ainsi la jeune Albertine de Saussure est-elle particulièrement sensible à toute intrusion dans sa façon de gérer ses tâches quotidiennes. Âgée de douze ans, elle relate à son journal la scène suivante qui dit assez son humiliation d'avoir été rappelée à l'ordre par son père :

« Cette après diner Papa m'ayant trouvé à baguener m'a dit d'un ton un peu sec que je ne jouait point assez du clavecin et qu'il falloit que j'en joue davantage, j'y suis allé comme un chien qui baisse la queue et les oreilles quoique ce ne fut pas malgre moi j'étois fâchée cependant de me l'être fait prescrire<sup>61</sup>. »

Quelques jours plus tard, son père exige d'elle qu'elle se lève plus tôt – à sept heure et demie – et qu'elle vienne, comme elle le note dans son journal, « l'avertir de ce que je serai levée », témoignant de sa volonté de contrôler le respect de cette prescription<sup>62</sup>. La régularité et l'application qui vont de pair avec l'exercice de cette prétendue liberté – qu'il faut mériter – n'apparaissent pas chose facile. Alors qu'elle l'a utilisé dans le compte rendu de plusieurs de ses matinées, Albertine explique à son journal ce que recouvre le terme « baguener » dont la définition se rapproche du verbe « lambiner » utilisé Louis Odier : « j'appelle baguener aller de chambre en chambre courir avec empressement sans savoir ou on va feuilleter un livre et le reposer et cinquante choses pareilles<sup>63</sup> ». Une gestion inefficace que sa grand-mère évoquait également quelque quarante ans plus tôt : « Je ne suis pas contente de la manière dont j'emploie mon matin. J'ai beaucoup de tems, et je fais peu de chose, je ne lis point je n'apprens point<sup>64</sup>. » *A contrario*, la jeune Genevoise Amélie Odier (1786-1840), fille de Louis Odier évoqué précédemment, qui ouvre un journal à la veille de ses treize ans note-t-elle avec satisfaction, au mois de mai 1799 : « Ce matin j'ai appris vingt vers des satires de Boileau, j'ai fait avec maman une leçon d'Anglois, & j'ai lu de l'histoire, je quitte pour aller jouer du clavecin jusqu'à diner. Alors j'aurai toute l'après dinnée à moi, cela sera bien drole<sup>65</sup>. » Comme le montre son journal, Amélie se voit assigner une série de tâches à accomplir qu'il est de

60. JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi*, op. cit., t. I, p. 139.

61. SAUSSURE Albertine de, *Journal, 1776-1783*, op. cit., 5<sup>e</sup> cahier, p. 47.

62. *Ibid.*, 6<sup>e</sup> cahier, 10 février 1779.

63. *Ibid.*, 5<sup>e</sup> cahier, p. 48.

64. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, 2<sup>e</sup> cahier, p. 139.

65. ODIER Amélie, *Journal particulier par Amélie Odier, commencé le 17 du mois de May, l'an 1799*, op. cit., p. 114.

sa responsabilité d'intégrer dans un emploi du temps se divisant entre les leçons, les activités de sociabilité, les travaux d'aiguille et les repas. Cette confiance attribuée à l'enfant est toutefois progressive et ce n'est que petit à petit que parents et éducateurs gratifient leurs enfants de cette liberté que revendique Albertine. Pour Cécile Constant, il apparaît ainsi que tout manquement à la tâche est compensé par un empiétement sur les activités récréatives voire les repas. La jeune fille apprend ainsi que les leçons mais aussi les travaux d'aiguille doivent être faits en priorité et que les heures durant lesquelles la maison est, sauf exception, libre des visites sont les plus propices. Genevoise elle aussi, Christine Romilly (1770-1823), fille du pasteur Jean-Edmé Romilly, décédé en 1779 et de Françoise-Dorothée Argand, qui rédige entre 1788 et 1789 un journal détaillé, entre exercice littéraire et journal spirituel<sup>66</sup>, témoigne à la fois de cette autonomie et de la difficulté à se conformer à une planification rigoureuse de sa journée comme elle l'explique en relation aux exigences de son professeur de musique qui souhaiterait qu'elle s'exerce quatre heures par jour :

« Je ne demanderais pas mieux mais je ne sais pas assez bien remplir mon temps pour en prendre autant pour la musique. Cependant, je sens la nécessité de beaucoup étudier et que cela m'amuse infiniment, j'ai commencé aujourd'hui à m'exercer au moins deux heures et j'espère que cela continuera<sup>67</sup>. »

Cette responsabilisation s'accompagne d'une préparation en amont qui offre le cadre idéal pour stimuler l'activité des enfants. Bien avant Rousseau, qui s'est fait le chantre d'une certaine manipulation de l'enfant destinée à provoquer, sans que celui-ci ne s'en rende compte, les situations d'apprentissage propices à son stade de développement, des méthodes, intrinsèquement liées à cette volonté de développer l'autonomie, sont mises en application dans les familles. Jean-François de Boissy, précepteur dans la famille d'Ami Lullin, expose au père de ses élèves le moyen qu'il pourrait employer pour encadrer le travail individuel attendu du jeune Jean-Antoine, alors âgé de seize ans :

« Afin d'accoutumer peu à peu M. votre fils à étudier ainsi en personne raisonnable, je voudrais qu'il eut des à présent un cabinet assez éloigné de la chambre qu'il a en commun pour ne point être distrait par ce qui s'y passe. Il faudrait après cela régler ses heures de manière qu'il ne fut pas obligé d'en sortir avant 10 heures pour le plutot. [...] »

66. Il ne reste malheureusement plus que deux cahiers d'une série qui devait en compter au moins vingt-cinq. Les deux cahiers conservés ont fait l'objet d'une édition dans un mémoire de licence (MEIER-LÉOPOLD Christiane, « Rien de remarquable aujourd'hui » : analyse et mise en contexte des fragments du journal intime de Christine Romilly, une jeune fille genevoise de la fin du dix-huitième siècle, mémoire de licence, Genève, s. n., 1994, p. 31-72).

67. ROMILLY Christine, *Journal, 1788-1789*, op. cit., 3 décembre 1788.

Voilà donc notre Etudiant dans son cabinet quelques heures de suite! qu'y fera-t-il? des riens? J'avoue pour moi que si j'étois ainsi enfermé seul avec des livres, mais sans dessein particulier sans plan, sans ouvrage sur la matière, je pourrais ne m'amuser qu'à prendre des mouches, comme faisoit je crois Domitien ou à feuilleter avec ennui, mes livres l'un après l'autre sans en lire aucun. Je voudrais donc que notre ami tout jours quelque travail qui l'invitât à s'y attaché : tels seroient de se bien préparer pour les leçons, de repasser ce qu'on y a appris de lire avec soin quelques livres qu'y s'y raporte, de faire quelques extraits. Le plus souvent qu'on auroit de ces ouvrages, qui pressent un peu, & qui doivent être finis dans un certain tems seroit le mieux. Cela suppose qu'il faut avoir l'œil sur l'emploi que l'on fait de ces heures précieuses, mais sans exiger de comptes rigoureux, & en laissant la liberté de faire ceci plutôt que cela selon qu'on y est porté.

Je voudrais observer aussi de ne pas mettre d'abord trop de livres dans ce cabinet, mais d'y en glisser de nouveaux à mesure qu'on lit les premiers, et toujours des plus utiles & de ceux dont l'étude fatigue le moins<sup>68</sup>. »

Cette planification est exemplaire de cette dimension entre contrôle et autonomie qui constitue un pan essentiel de la formation des Lumières. La gestion du temps et l'application à la tâche participent des vertus essentielles qui doivent être acquises durant le jeune âge. En évoquant leur désir de faire des tabelles pour régler leur temps, les jeunes gens témoignent de la réception des discours qui leur inculquent des valeurs à la fois chrétiennes – envisageant l'oisiveté comme un danger – et bourgeoises – voyant l'activité comme un moyen de rendement. Pierre Prevost exprime toutefois la difficulté de cette autogestion faisant écho aux propos du précepteur de Boissy : « Je serai toujours médiocre; parce que mon but a trop de parties : je ne sais jamais par où commencer à travailler; prendrai-je Homère, Euclide, Heineccius; ou Cicéron, Saunderson, Hoppius? Je veux me faire un agenda fixe. Je me trouve aussi trop peu d'occasions d'écrire; je crains d'y devenir paresseux et peu propre<sup>69</sup>. »

La méthode de gestion de l'emploi du temps élaborée par Marc-Antoine Jullien, près de soixante ans plus tard, concrétise cet idéal. Elle révèle ce lien étroit entre liberté et contrôle. Alors que Marc-Antoine Jullien propose une éducation visant au bonheur des individus, ce bonheur n'est accessible que par le contrôle. En complétant la démonstration de Michel Foucault qui voit la décomposition des gestes et l'analyse du temps que mettaient en évidence les philosophes des Lumières comme des instruments de pouvoir<sup>70</sup>, Philippe Lejeune déclare que l'essai de Marc-Antoine Julien propose un pas supplémentaire vers « la construction d'un sujet qui ne

68. Lettre de de Boissy à Ami Lullin, 16 septembre 1742, BGE, Ms. Lullin 3, f° 230-245.

69. PREVOST Pierre, *Journal, 1771-1772, op. cit.*, 23 novembre 1771.

70. FOUCAULT Michel, *Technologies of the Self. A seminar with Michel Foucault*, éd. par Luther H. Martin, Huck Gutman et Patrick H. Hutton, Londres, Tavistock Publications, 1988, en particulier le chapitre II.

devient autonome qu'en prenant en charge lui-même sa sujétion<sup>71</sup> ». Cette sujétion passe par le journal – et pour Marc-Antoine Julien par la décomposition du temps et sa « maximisation » – qui offre au scripteur un contrôle par l'écrit de sa faculté à remplir ses devoirs. Celle-ci demeure toutefois un idéal difficile à atteindre. C'est de cette forme matérielle de sujétion que choisit de se libérer Louis Odier en renonçant à l'écriture diaristique<sup>72</sup>.

## Gérer sa vie

Les pratiques d'écriture élaborées par le jeune Genevois François Marc Louis Naville (1784-1846) offrent un exemple éloquent de l'interpénétration entre sujétion personnelle et autonomie dans laquelle l'écriture quotidienne occupe une place centrale.

François Marc Louis Naville est issu de l'une des plus anciennes familles genevoises. Orphelin de père et de mère avant l'âge de cinq ans, ce dernier est élevé par ses grands-parents puis par l'une de ses tantes, Anne-Renée Naville-Gallatin<sup>73</sup>. Alors que son père, Georges Constantin, exerçait la profession de pasteur et professeur de belles-lettres, lui-même entreprend des études de théologie à l'académie de Genève et ouvrera, après sa consécration, comme ministre dans la campagne genevoise, à Dardagny (1806-1811) puis à Chancy (1811-1819). En juillet 1804, ayant déjà fait plusieurs tentatives, il se remet à l'écriture diaristique à des fins de perfectionnement moral sous la forme de deux journaux tenus en parallèle. Dans le premier, il relate les événements importants qui le touchent, énumère ses activités et se livre à des réflexions sur ses études et à son avenir. Dans le second, appelé « agenda moral », il observe son comportement et dresse des plans de travail<sup>74</sup>. Cette technique qu'il tente de mettre en pratique illustre avec force la responsabilité personnelle qu'il endosse progressivement et sa conscience des devoirs qu'elle induit. Il entend dans un premier temps se focaliser sur six vertus qu'il souhaite perfectionner et les énumère en préambule :

« 1° Vérité : ne trompe jamais personne et ne permets jamais que personne soit trompé.

2° Empire sur soi-même. Réfléchis avant d'agir, et ne te laisses pas aller aux 1<sup>ers</sup> mouvements.

71. LEJEUNE Philippe, « Marc-Antoine Jullien, contrôleur de temps », art. cité, p. 211.

72. Par l'étude de journaux bien connus tels que ceux tenus par Samuel Pepys et Christiaan Huygens, Stuart Sherman affirme quant à lui que leur prise de conscience du temps se traduit par leur autonomie plutôt que leur sujétion, leur maîtrise davantage que leur discipline personnelle (SHERMAN Stuart, *Telling Time. Clocks, Diaries, and english diurnal Form, 1660-1785*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, p. 107). Dans le cadre formatif que nous étudions, les deux concepts apparaissent étroitement liés.

73. Le mari de cette dernière, François-André Naville, procureur général puis conseiller d'État, avait été condamné et mis à mort par le tribunal révolutionnaire en 1794.

74. Sur cet agenda, voir MAAS Harro, « Monitoring the Self: François-Marc-Louis Naville and His Moral Tables », *History of Sciences*, n° 58, 2019, p. 117-141.

- 3° Activité. Le temps est plus précieux que l'or.
- 4° Bonnes habitudes. L'habitude facilite une foule de choses.
- 5° Ordre.
- 6° Analyse<sup>75</sup>. »

François Marc Louis trace des tableaux dans lesquels il note au quotidien, au moyen de signes, s'il a ou non été attentif à ces aspects. Pour rendre ces vertus plus aisément observables, le jeune étudiant les subdivise. Ainsi, la deuxième – l'empire sur soi-même – est-elle scindée en sept points, à savoir « 1° privation volontaire. 2° patience. 3° colère. 4° discrétion. 5° Ne pas se laisser entraîner mais se conduire soi-même. 6° se lever des que je suis réveillé. 7° Fermeté<sup>76</sup> ». Cette idée de tableaux lui a été soufflée par son précepteur et cousin, le pasteur Duby<sup>77</sup> qui lui-même s'est inspiré des écrits autobiographiques – qui connurent une diffusion importante – de Benjamin Franklin<sup>78</sup>. Dans les suppléments à ses *Mémoires*, publiés durant la dernière décennie du XVIII<sup>e</sup> siècle, est en effet exposée sa méthode personnelle de perfectionnement moral. Y est reproduit un tableau composé de sept colonnes dédiées aux jours de la semaine et des treize lignes consacrées aux treize vertus sur lesquels Benjamin Franklin souhaite travailler, signalant ses divers manquements au moyen de coches. Le jeune étudiant Naville, qui reprend sensiblement le même canevas, complète ces tableaux par des commentaires qui lui permettent d'exposer de façon plus détaillée ses objectifs hebdomadaires. Considérant que l'agenda et le journal sont interdépendants, il renvoie régulièrement, pour des compléments d'informations, vers l'un ou l'autre de ces documents. Alors que pour le contrôle de son emploi du temps, les tableaux auxquels il donne le nom d'« agenda de travail » paraissent donner satisfaction, il modifie la forme de l'examen moral. Il abandonne la représentation tabulaire en faveur d'entrées quotidiennes datées à côté desquelles il énumère les manquements constatés au moyen de mots clés tels « devoir sacrifié au plaisir », « babil », « paresse », « paroles irréfléchies », « distractions dans la prière ». Ainsi en est-il pour le mois de septembre 1805 :

- « 8<sup>e</sup>. Paroles irréfléchies – Vanité.
- 9<sup>e</sup>. Temps perdu – Humeur.
- 10<sup>e</sup>. Irrésolution – Etourderie – Inattention.
- 11<sup>e</sup>. Paresse – Inattention.
- 12<sup>e</sup>. Temps perdu – Pensées de vanité – Négligence.
- 13<sup>e</sup>. Oisiveté.
- 14<sup>e</sup>. Paresse – Temps perdu – Exercice Religieux sans préparation.

75. NAVILLE François Marc Louis, *Agenda moral, 1804-1812*, AEG, Naville XIII.B. 1. 2/2, p. 3.

76. *Ibid.*, p. 4.

77. Il s'agit de Jean-Louis Duby (1764-1849). Sur ce personnage, voir MÜTZENBERG Gabriel, art. « Duby, Jean-Louis », in Marco JORIO (dir.), *op. cit.*

78. À la fin de son journal, François Marc Louis a collé une tablette rédigée par le professeur Duby. Y est écrit « quel bel agenda que celui de Franklin ! » (NAVILLE François Marc Louis, *Journal, 1802-1812*, *op. cit.*, 2<sup>e</sup> cahier, dernière page). Voir ci-dessus, p. 55.

- 16<sup>e</sup>. Inattention – Pensées d’amour propre.  
 27. Paresse – Pensées de volupté – Pensées d’amour propre – distractions – Insobriété – Tems perdu  
 28. Tems perdu – amour propre blessé – Mensonge d’amour propre – pensées de volupté.  
 30. Paresse – mensonge de politesse – Insobriété – Tems perdu – dépense inutile. »

Dans son journal, il explique ce que recourent ces mots-clés. Il définit notamment le terme « pensées de volupté » par « celles qui m’occupant de plaisirs sensuels; tendent par là à ôter à mon ame son énergie naturelle, à lui faire perdre son amour pour le bien à lui faire oublier ses premiers devoirs; à obscurcir ma raison de sophismes<sup>79</sup> ».

S’il est clair que cet agenda moral est inspiré de la méthode préconisée par Benjamin Franklin, François Marc Louis puise également son inspiration dans les écrits antiques et attribue à Pythagore sa démarche d’examen de conscience. Constatant le nombre de reproches qu’il a à se faire, il remarque qu’un seul examen ne saurait suffire et que le philosophe grec avait eu bien raison d’en recommander trois par jour<sup>80</sup>.

Entre cette « revue pythagoricienne » à laquelle il s’astreint et sa volonté de garder la mémoire de ses activités, le journal est pensé en fonction de ses besoins. Il témoigne de la large part d’initiative personnelle autour d’un engouement commun en faveur d’une écriture tournée vers le perfectionnement. Qu’il soit sentimental ou intellectuel, le journal dans le milieu de François Marc Louis Naville, se doit d’être moral. Cette recherche de la vertu prend différentes formes qui s’utilisent en parallèle. Il élabore notamment, en compagnie de ses deux plus proches camarades nommés Girod et Chenevière, une méthode pour s’entraider dans ce processus de perfectionnement :

« Passé la soirée avec Girod & Chenev. Nous avons discuté sur la manière dont nous ferons notre morale; & décidé que pour ce qui regarde la connaissance de nous-mêmes; chacun ferait son grabot; sur lequel les deux autres feraient des remarques; & ils remarqueront aussi le perfectionnement qui aura eu lieu depuis l’hyver dernier ou les défauts qui auront pu augmenter; en se réglant sur le grabot fait à cette époque. Chacun a 3 semaines pour faire son grabot<sup>81</sup>. »

À cette surveillance mutuelle s’ajoutent les sujets sur lesquels cette petite société entend débattre quotidiennement. Avec un camarade du nom de

79. *Ibid.*, 15 décembre 1804.

80. En mentionnant cette injonction de Pythagore en faveur d’un triple examen de conscience, Naville s’inscrit dans une tradition que Constant Martha dénonce comme fautive. Pour lui, le texte des vers d’or le plus accrédité ne prescrit qu’un examen quotidien (MARTHA Constant, « Un Précepte de Pythagore – L’Examen de conscience chez les anciens », *Revue des Deux Mondes*, n° 9, 1875, p. 377-398).

81. NAVILLE François Marc Louis, *Journal, 1802-1812, op. cit.*, 1<sup>er</sup> cahier, p. 9.



Juventin, il passe une soirée à préparer les questions qui pourraient guider l'évaluation de leur conduite<sup>82</sup>. Comme l'indiquent ses écrits et les usages auxquels il s'astreint, les objectifs du scripteur sont ambitieux. Ce qu'il confie à son journal renvoie à ses hautes aspirations. Il déclare qu'il ne prend note dans ses examens particuliers de ces fautes morales que lorsqu'elles ont eu une certaine durée car, précise-t-il : « Je suis encore trop bas dans l'échelle de la perfection morale pour les noter scrupuleusement<sup>83</sup>. »

Concernant l'organisation temporelle des semaines, l'agenda agit là encore en parallèle avec le journal qui sert à justifier les écarts dont les tableaux rendent compte de façon statistique. Le jeune homme indique au terme de chaque semaine le nombre d'heures pour lesquelles il est, comme il le dit lui-même, « resté en retard » de son agenda de travail. Il explique ainsi à plusieurs reprises l'écart entre le temps agendé pour le travail intellectuel – auquel il attribue généralement une soixantaine d'heures hebdomadaires – et celui qu'il a été réellement en mesure de consacrer. L'écriture ici influence véritablement sa vie quotidienne comme le montre la remarque qu'il fait sous la date du 13 septembre 1804 : « Ma semaine d'Agenda est finie ; & afin de le remplir je suis revenu avant 6 heures de Plainpalais. J'aurais pu y rester plus longtemps si je m'étais levé à 6 heures ; autre punition de ma paresse. Malgré cela je reste par le fait en arrière de mon agenda de travail de 3/4 d'heure de musique<sup>84</sup>. » Sous l'angle de l'agenda de travail et de la décomposition des heures, l'entreprise du Genevois paraît annonciatrice de la méthode de gestion de l'emploi du temps proposée par Marc Antoine Jullien. François Marc Louis détaille longuement les tâches qu'il s'engage à entreprendre et les heures qu'il est déterminé à leur consacrer. L'explication détaillée démontre que son élaboration a donné lieu à une intense réflexion :

« come entre les diverses manières de composer un agenda, j'ai trouvé celle d'avoir simplement un certain nombre d'heures à m'occuper de chaque objet par semaine, par la vigilance que me donnait à bien employer mon tems, m'a paru la meilleure ; je l'ai adoptée & j'ai fixé comme suit. 4 heures pour m'occuper des leçons de M. Picot dont 3 sont prises par les leçons mêmes. Le lundi, Mardy & merc. de 10h-11h, & la 4<sup>e</sup> destinée à m'y préparer. 2 heures pour les leçons de M. Pasteur. Jusqu'à présent il nous a fait des préliminaires & nous a commencé l'extrait de l'ouvrage de Villers sur l'influence de la Religion réformée ; ses leçons sont le Mardy & mercr. de 9h-10h. 3 heures pour la lecture du Testament que je fais en [mot illisible] tous les endroits qui ont rapport à un même objet. J'en suis au Chap. 23<sup>e</sup> de St. Mathieu. 2 heures pour Hutcheson dont j'ai commencé depuis longtemps à faire l'extrait dans mon grand livre. 3 heures pour ce Journal ; soit qq lecture sur la morale pratique ou mediation qui y ait rapport. 2 heures pour

82. NAVILLE François Marc Louis, *Agenda moral, 1804-1812, op. cit.*, 28 décembre 1804.

83. NAVILLE François Marc Louis, *Journal, 1802-1812, op. cit.*, 15 décembre 1804.

84. *Ibid.*, 13 septembre 1804.

qq lecture utile ou analyse de cette lecture. J'ai comencé, l'histoire romaine de Rollin. Je lis; les sentiments différents de quelques Théologiens sur l'état des ames Séparées des corps; Nicole dont la lecture peut aussi rentrer dans l'article précédent<sup>85</sup> [...] ».

Le planning se poursuit de la sorte sur plusieurs pages; le compte des heures d'occupation par semaine, en fonction de ce plan-ci, se monte au final à soixante-huit heures. Travaillant en parallèle sur le journal et l'agenda, Naville rappelle sans cesse les bienfaits qu'il en attend. Mais pour lui, comme d'autres, le projet peine à se soutenir. Il fonctionne davantage comme un idéal ainsi que l'indique le fait qu'il s'évertue à en recommencer constamment la pratique et qu'il déplore régulièrement sa « négligence » :

« La semaine précédente a été bien négligée; l'aspect de mon agenda moral le fait voir; plus de violations à mes règles que dans les 2 semaines précédentes. Oublié de noter le temps perdu; d'où je puis conclure que la somme serait forte; Resté en arrière de 5 h de mon agenda de travail & mon Journal négligé. Voilà des négligences de bien des sortes. Cela prouve un ralentissement de zèle; il faut qu'il se ranime<sup>86</sup>. »

Au terme d'une récapitulation de plusieurs semaines qui comble une nouvelle interruption, il s'exhorte à plus de régularité : « Adieu Naville; je t'en supplie; sois moins négligent à l'avenir<sup>87</sup>. » Mais le journal qu'il débute à cette date ne se soutiendra pleinement que durant une année avant de connaître quelques timides redémarrages de courte durée entre 1807 et 1812. Il n'abandonnera toutefois jamais vraiment cette pratique qu'il reprendra à diverses périodes de sa vie<sup>88</sup>.



Instrument d'autocontrôle, d'autoapprentissage, d'autogestion et de discipline personnelle, le journal d'adolescent-e est, dans l'espace romand, un outil personnel qui remplace la surveillance parentale. Écrire un journal est le signe d'une prise en main éducative de l'enfant lui-même. Il offre un espace où affirmer cette émancipation contribuant par là même à la créer. Dans l'article gouverneur de l'*Encyclopédie*, Lefebvre déclarait : « Les nœuds de l'autorité doivent se relâcher à mesure que l'éducation s'avance. Si l'on veut qu'un jeune homme use bien de sa liberté, il faut, autant qu'on le peut, lui rendre insensible le passage de la subordination à l'indépendance<sup>89</sup>. » Les pratiques d'écriture personnelle mises en usage vers l'âge de quatorze ans

85. *Ibid.*, 3 septembre 1804, 1<sup>er</sup> cahier, p. 13-16.

86. *Ibid.*, 25 septembre 1804.

87. NAVILLE François Marc Louis, *Agenda moral, 1804-1812*, *op. cit.*, p. 9.

88. Les archives conservent différents journaux et agendas qu'ils soient moraux ou de travail jusqu'en 1830 au moins, AEG, Fonds Naville, XIII. 81,2/1 8-13.

89. LEFEBVRE, art. « Gouverneur d'un jeune homme », in Denis DIDEROT et Jean LE ROND D'ALEMBERT (dir.), *op. cit.*, t. VII, p. 797.

participent de ce passage en douceur que recommande le philosophe. Les différents projets qui ont été présentés sont en effet éloquents quant à ce désir d'indépendance. La gestion du temps apparaît comme l'un des enjeux principaux de cette autonomisation. Elle est liée étroitement avec le désir de connaissances. Savoir gérer son temps permet d'optimiser les heures de la journée, heures qui idéalement devraient être dédiées à l'enrichissement des connaissances. Michel Foucault a mis en évidence l'importance de la discipline dans ce processus, lequel permet l'aménagement d'une « économie positive », soit le principe d'une utilisation toujours croissante du temps<sup>90</sup>. Ainsi François Marc Louis Naville, qui devient, dès 1817, directeur d'un institut éducatif, s'adressant à ses jeunes pensionnaires leur déclare :

« Lorsque la tâche qui vous a été donnée à faire est achevée, commencez un nouveau travail, non pas dans l'intention de vous ménager du loisir pour le lendemain, mais afin de faire au delà de ce qui vous a été prescrit, et de mériter le titre d'actifs et de laborieux. Que désormais nous ne soyons plus obligés d'exciter, mais de réprimer votre ardeur. Prenez en main les intérêts de vos facultés intellectuelles, avec tant de zèle que nous soyons forcés de plaider la cause de votre santé et de vos plaisirs<sup>91</sup>. »

Cette assiduité à se former, qu'il souhaite que ses jeunes pensionnaires manifestent, va de pair avec la perception de l'importance de mettre à profit le temps de l'adolescence. Celui-ci seul paraît dédié à l'acquisition à la fois des connaissances intellectuelles mais aussi des compétences morales et sociales nécessaires à leur vie future, ce que Marie-Charlotte Lullin exprime en ces termes :

« Mon dieu que je suis vieille 16 ans, mais où sont-ils passés il me semble que je ne vis que dans cett instant Hélas je n'ai plus 15 ans ils ne sont plus – il faut avouer que le tems passe bien vite il me semble que j'ai dormi depuis 12 ans – mais c'est que je n'ai pas bien employé mon tems j'ai si peu fait pour l'avenir j'ai tant à corriger tant à travailler que je ne sais presque ou j'en suis je dois cependant me faire une regle inviolable de ne pas perdre un moment de tems. Il est trop précieux je n'ai plus que 4 ans après quoi je serois perdue sans ressource si je n'ai pas ammasé de quoi jouir tranquillement<sup>92</sup>. »

Cette conception explique le nombre de journaux de jeunesse retrouvés sur le territoire romand. Soutenant l'activité intellectuelle et morale, ils participent de cette formation intensive qui est le propre de la période de l'adolescence qui court de douze à vingt ans. Mais au-delà des discours,

90. FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel ; 225 », 1975, p. 180.

91. NAVILLE François Marc Louis, *Sur l'institut de Vernier*, juillet 1818, AEG, Fonds Naville, Inst. 1.1 6 b, p. 37.

92. LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, *op. cit.*, 13 octobre 1741.

ils témoignent aussi de la difficulté des jeunes gens à répondre aux hautes attentes en termes d'investissement personnel que parents et éducateurs – mais aussi eux-mêmes – ont envers eux. Entre aspirations élevées et résignation, le journal de jeunesse témoigne d'un idéal tout en présentant, en filigrane, un quotidien plus prosaïque.



## Conclusion

Étudiées sous un angle socioculturel, les pratiques d'écriture personnelle permettent d'entrouvrir la porte des maisons nobiliaires et bourgeoises pour mieux comprendre comment la formation des jeunes enfants et adolescent·e·s y a été conduite. Cela nous a semblé d'autant plus intéressant à tenter pour une période qui connaît des mutations profondes dans la perception des enjeux éducatifs. D'une part, l'idée de la puissance de l'éducation et de la possibilité de participer à une amélioration de la société en général par le biais d'une meilleure formation se répand largement avec des conséquences déterminantes sur l'investissement des acteurs concernés dans ce domaine, parents et éducateurs professionnels en tête. D'autre part, la production pédagogique qui explose dicte concrètement aux familles des modèles de comportements qui ont une résonance indubitable sur leurs façons de concevoir leur fonction. Entre la dénonciation du manque d'investissement et la valorisation d'un investissement exclusif, des parents, précepteurs et gouvernantes des cercles éclairés se sont sentis encouragés à donner à cette tâche l'attention méritée. L'écriture éducative se développe dans ce contexte, influencée par les pédagogues et philosophes qui s'attachent, à partir des années 1760, à en imposer l'usage en soufflant à leurs lecteurs – et lectrices – ses bienfaits supposés.

S'ils posent d'évidents problèmes méthodologiques, ces écrits personnels apportent un matériau d'étude irremplaçable pour les historiens. Nicole Lemaître l'a parfaitement résumé en se faisant la vibrante porte-parole d'un groupe de spécialistes de l'écriture du for privé :

« Comme l'a rappelé Jean-Pierre Bardet, il faut apprendre à se servir de ces écrits car nous y saisissons des choses de la vie que nous ne pourrions jamais atteindre autrement ; nous entrons véritablement dans les systèmes mentaux des sociétés anciennes : les histoires, les traces, les rêves, les perceptions du monde, l'ombre du passé et même la projection vers le futur d'un scripteur et de ceux qu'il représente... tous les projets rêvés par un homme sur le papier nous deviennent accessibles. Bref, nous avons là une chance d'atteindre la palpitation de la vie telle qu'elle est racontée par un individu-scripteur et parfois les siens, qu'elle appartienne ou non à la réalité, – il faut

toujours se poser la question – ; la vie du passé est là, accessible à l'historien intelligent qui pose des questions à sa source<sup>1</sup>. »

Sans doute pourrait-on reprocher à ce genre d'études de ne pas permettre de généralisation des résultats. Mais seule la mise en série de ces sources spécifiques permet d'approcher l'éventail des pratiques familiales et d'observer de près les différents acteurs et leur façon d'agir au quotidien.

Étudier l'écriture éducative nous a mis sur la piste de familles qui se sont investies dans l'éducation, masquant par là même toute une partie de la population – au sein des élites – pour laquelle il en a été autrement. Ainsi, Henri-David Chaillet, pour ne donner qu'un exemple, qui déplore ne pas s'être occupé comme il l'aurait dû de sa progéniture, n'accorde à leur éducation qu'une place discrète dans ses écrits<sup>2</sup>.

Sans prétendre à la représentativité et encore moins à l'exhaustivité, cette démarche permet de mieux comprendre la pénétration, en plein « boom éditorial » des Lumières, des nouvelles idées pédagogiques dans les pratiques et de reconstituer le magasin d'idées des familles en question : en d'autres termes, d'évaluer leur réceptivité, mais aussi leurs résistances, aux écrits théoriques en forte circulation. Identifier les diverses composantes de ce magasin d'idées débouche sur un constat : celui de l'existence, dans les milieux concernés, d'une culture commune, qui a absorbé toute une série d'auteurs. Le baron Louis-François Guiguer de Prangins, en refermant les *Pensées sur l'éducation* de John Locke, relève ainsi que le philosophe anglais propose des idées intéressantes qu'il estime toutefois, pour la plupart d'entre elles, déjà mettre en pratique au quotidien. En cela, les parents n'agissent pas différemment des pédagogues. Les principes qu'établissait Rousseau lui-même sont pour la plupart le reflet des idées de son temps et le succès de l'*Émile*, principalement du reste en ce qui concerne l'éducation physique, s'explique précisément par le fait que ses prédécesseurs lui aient ouvert le chemin.

Cette étude montre également la possibilité d'identifier la mise en pratique de certaines expériences pédagogiques proposées par la littérature. Les plus connues sont certainement les bains froids à la Rousseau expérimentés malgré eux par de nombreux nourrissons. Mais les écrits personnels laissent apparaître également le dilemme de ces parents réceptifs à cette littérature, confrontés aux résultats de ces pratiques et contraints à une adaptation continue. L'un des révélateurs les plus importants de son impact est l'usage du journal lui-même. La proximité des journaux éducatifs tenus par les gouvernantes avec l'outil mis en scène par Félicité de Genlis dans *Adèle*

1. LEMAÎTRE Nicole, « Entre culte de soi et culte des ancêtres, la plasticité des écritures privées », in Michel CASSAN (dir.), *Écritures de familles, écritures de soi : France-Italie, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles*, Limoges, PULIM, 2012, conclusion.

2. Dans son journal, il déclare en 1783, « J'ai des enfants mais je les ai eu trop tôt ; ils ne m'intéressent pas assez » (cité par GUYOT Charlie, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, op. cit., p 103).

*et Théodore* nous a permis de démontrer la façon dont a fait mouche cette suggestion auprès des éducatrices et l'intérêt que ces dernières ont pris aux écrits de cette pédagogue qui a constitué un modèle fort pour les jeunes gouvernantes en manque de formation. Le journal de type éducatif – auquel elles se sont également montrées favorables – répondait à une perception de la lecture et de l'écriture comme moyen d'édification et à ce titre a été envisagé comme particulièrement propice pour orienter le comportement des enfants.

Sous l'influence des discours pédagogiques du siècle, les parents, précepteurs et gouvernantes endossent avec conviction leur mission éducative et se servent de leurs écrits pour témoigner de leur investissement à la fois éducatif mais aussi affectif envers leurs enfants ou élèves. Pour les éducateurs et éducatrices de terrain, tenir un journal participe d'une volonté forte de comprendre l'enfant et d'évaluer l'impact des actions éducatives dans le but d'améliorer leurs méthodes. Il constitue également un moyen de répondre aux discours antagonistes dont ils sont l'objet, les pédagogues pointant leurs défauts et leur prétendu manque de compétences ou au contraire soulignant la difficulté de la tâche et son importance. Se livrer à un tel exercice, c'est manifester son désir d'user de méthodes qui se veulent scientifiques et renforcer un certain sentiment d'appartenance à une catégorie professionnelle. Pour les parents, le rapport de proximité physique qui s'établit progressivement entre eux et leurs enfants influence leur perception de cet être à la fois fragile et prometteur. Alors que les pédagogues cherchent à mettre en évidence ses potentialités, certains pères souhaitent tester la validité de ces théories et observer son développement social et cognitif. Quant aux mères, cibles des médecins, moralistes et pédagogues qui tentent de redéfinir leur rôle, elles prennent conscience des attentes qui pèsent sur elles et usent de la plume pour fixer sur le papier les soins dispensés à leurs enfants et rendre compte de leur investissement auprès d'eux. Cette perception nouvelle des rôles parentaux se traduit par une revendication de leur droit à élaborer leurs propres méthodes.

Cet ouvrage s'est attaché à réévaluer la diffusion du journal de jeunesse qui constitue, durant le XVIII<sup>e</sup> siècle déjà, une pratique courante que les pédagogues à la fois promeuvent et soutiennent. Les parents et les éducateurs professionnels ont soutenu cette activité. Dans de nombreux cas, ils ont été les initiateurs de cette pratique qui, à côté de la correspondance et de l'extrait, a été vue comme une technique particulièrement formative ; que ce soit comme outil de contrôle de soi ou comme exercice d'esprit. Dicté par le père lui-même comme dans la famille Herbort, écrit sous les yeux des parents, rédigé à l'aune du modèle constitué par le journal maternel ou paternel ou élaboré à l'intention des parents en vue d'une correction, comme dans la famille Glayre, les moyens didactiques ont été divers pour orienter la pratique dans le sens jugé le plus convenable. Mais certains jeunes gens ont pris l'option d'élaborer par eux-mêmes, et



en secret, leur méthode. Sous le faisceau d'influences multiples tels la littérature, les pratiques religieuses et les usages familiaux, – mais en l'absence d'un modèle fort – ils expérimentent et développent des formes d'écriture qui répondent à leurs besoins. Ils apparaissent baignés dans l'idée que l'écriture offre une opportunité réelle d'amélioration personnelle. La notion de contrôle – contrôle de soi mais aussi de sa vie – est indissociable du journal. En cela, cet instrument accompagne les jeunes gens dans les phases transitoires de leur existence leur servant d'appui pour franchir les divers paliers. L'âge de raison, l'entrée à l'académie, l'entrée dans le monde, la première communion, la majorité, tels ont été les événements qui ont subtilement fonctionné comme déclencheur de la prise de plume. Un autre aspect qui a été mis en évidence est la fonction performative que les jeunes gens attribuent à l'écrit. Écrire leurs défauts pour les corriger, écrire des plans de leur journée afin d'optimiser leur temps, prendre note de leurs bonnes résolutions, ces différentes formes d'écriture sont expérimentées avec l'espoir – souvent utopique – d'une efficacité sensible. À cette vision idéale, répondent les regrets des scripteurs et scriptrices qui déplorent que leur paresse, le manque de temps ou de persévérance les empêchent de tenir un journal quotidien. D'autres estiment qu'ils ne parviennent pas à rendre leur travail véritablement utile. S'il y a plusieurs exemples de journaux qui ont été tenus sans discontinuer durant toute la vie du scripteur, cette pratique, en constante évolution, est souvent faite d'interruptions et de recommencements. Les méthodes, les enjeux et la perception de l'écriture se modifient en fonction de l'âge mais également en fonction de la situation professionnelle et familiale du scripteur. L'écart entre les objectifs et les réalisations se révèle particulièrement significatif à la fois de la force des injonctions mais aussi de l'autonomie des jeunes gens.

Ces écrits de jeunesse permettent de lever un coin du voile sur l'expérience de l'enfance en mettant en évidence une dimension essentielle de cet état, à savoir la détermination avec laquelle les enfants et jeunes gens ont revendiqué leur aptitude à prendre en charge leur propre formation. À cet égard, les projets diaristiques des jeunes adolescent-e-s peuvent être vus comme de véritables instruments d'affirmation de leur indépendance. Plus encore, c'est leur façon de composer avec les contingences de leur milieu, leurs réponses aux attentes familiales, leurs manières d'appréhender les relations sociales et leurs propres aspirations que ces jeunes gens ont glissées entre les lignes de leurs écrits.

## Annexe

### Notices biographiques des diaristes

L'astérisque à côté des noms des scripteurs-trices indique qu'il/elle fait l'objet d'une notice dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*.

**Aubert, Henri**

Solliat, 1802 – Solliat, 1819. Fils de Jacques-David-Philippe, maître horloger, négociant et magistrat, et de Judith-Charlotte Reymond. Apprenti horloger, il décède à l'âge de 17 ans. La famille possède un vaste domaine ainsi qu'une petite entreprise d'horlogerie.

**Benoît, Jeanne-Antoinette**

Genève, 1787 – Genève, 1845. Fille de Jean-André-Marc Benoît et de Catherine-Pernette de Lord, elle épouse en 1823, Bernard Naef. Le couple a un fils, Eugène-François-Bernard (1825-1897). Elle est institutrice-gouvernante dans la famille de César Constant de 1812 à 1821.

**Blonay, Jean-Henri**

La Tour-de-Peilz, 1776 – Lausanne, 1854. Fils de Jean-Rodolphe-Frédéric de Blonay, officier au service du Piémont, colonel et major et d'Anne-Catherine Gressier. Il épouse en 1797 Louise Marguerite Wildermett, fille de feu Jacob-Sigismond, banneret de la ville de Biemme, avec laquelle il a trois filles, Louise-Charlotte-Anna, Sophie-Henriette-Aloïse-Frédérique, Anne-Henriette-Elisabeth. Louise Marguerite décède en 1804 et Jean-Henri se remarie, en 1806, avec Juliette Jeanne Pauline de Polier, fille d'Henri de Polier, officier. Il fait une carrière militaire.

**Boissier, Albertine Amélie** → **Saussure, Albertine-Amélie**, née Boissier

**Boissier, Marie-Charlotte**, née Lullin

Genève, 1725 – Genève, 1750. Fille d'Ami Lullin et de Suzanne-Albertine de Langes. Elle épouse, en 1744, Jean-Jacques André Boissier. Le couple a trois filles; Albertine Amélie (1745-1817) qui épousera Horace-Bénédict de Saussure, Jeanne Françoise (1746-1838) et Anne Caroline (1749-1824). Elle décède à l'âge de 25 ans.

**Brandt, Caroline**

Auvernier, 1801 – Genève, 1832. Fille de Frédéric Brandt et de Marie-Madeleine Zimmerman. Elle épouse en 1820 Frédéric Amiel et s'établit à Genève. Le couple a un fils, Henri-Frédéric (1821-1881), connu pour le journal intime de plus de 17 000 pages retrouvé à sa mort.

**Büren, Charlotte de**

1726-1800. Fille de Philippe Albert de Büren, conseiller et bailli de Morges et de Marie de Chandieu. Elle épouse François-Louis de Graffenried. Le couple a une fille, Susanne-Marie-Anne.

**Chaillet, Henri-David\***

La Brévine, 1751 – Auvernier, 1823. Fils de Samuel, pasteur et de Barbe Tribolet. Il épouse en 1774, Marie-Françoise-Charlotte Rognon, puis, après le décès de cette dernière, Rose Du Pasquier. Avec sa première épouse, il a six enfants : Charles

(1775-1845), Charlotte (née en 1776), Julie (née en 1778), Sophie-Elisabeth (1780-1795), Auguste (né en 1782) et Marianne-Henriette (née en 1784). Il effectue des études de théologie à Bâle puis à Genève où il officie comme précepteur au sein de la famille Massé-Dunant. Consacré pasteur en 1772, il exerce à Colombier puis Neuchâtel, œuvrant également comme critique littéraire puis rédacteur au sein du *Journal helvétique*.

**Chandieu** Louise-Jacqueline-Catherine → **Charrière de Sévery**, Louise-Jacqueline-Catherine, née Chandieu

**Charrière de Sévery**, Louise-Jacqueline-Catherine, née Chandieu  
L'Isle, 1741 – Lausanne, 1796. Fille de Benjamin de Chandieu et de Marie-Françoise-Charlotte de Montrond, elle épouse en 1766 Salomon Charrière, noble vaudois, qui fut gouverneur des princes de Hesse-Cassel et conseiller du landgrave Guillaume IX. Ils ont deux enfants, Guillaume-Benjamin-Samuel dit Wilhelm (1767-1838) et Angletine-Livie-Wilhelmine (1770-1848).

**Charrière de Sévery**, Angletine-Livie-Wilhelmine  
Lausanne, 1770-1848. Fille de Salomon Charrière de Sévery et de Catherine née Chandieu. Elle épouse en 1804 Bernhard Sigmund Wilhelm Effinger.

**Constant**, César-François  
1777-1868. Fils de Samuel Henry Constant [de Rebecque] et d'Henriette-Marie de Saussure, il épouse en 1801 Sophie-Marie-Antoinette Rosset. Le couple a une fille, Cécile (1802-1831). Il est également le père d'une fille née hors mariage en 1810, nommée Julie Romay. Sophie décède en 1825. En 1834, César Constant se remarie avec Jeanne-Albertine Barbey. Le couple a cinq enfants, Ange-Aimé (1832-1859), Albertine-Sophie (1834-1879), Henri-Albert (1841-1887) Lucie-Phanie (1844-1932), Angletine-Henriette-Lucile-Sophie-Ultima (1845-1934). César

Constant vit des intérêts de ses capitaux ainsi que des rentes et loyers qu'il percevait.

**Constant**, Antoinette Cécile Frédérique Henriette

Lausanne, 1802 – Lausanne, 1833. Fille de César et de Sophie Rosset. Elle épouse en 1821 Ferdinand-Daniel Grand, officier au service de France. Le couple a deux enfants, Paul Ferdinand (1822-1898), qui sera officier et Sophie Marie Victoire (1824-1898). Elle meurt à l'âge de 30 ans.

**Constant [de Rebecque]**, Charles\*

Genève, 1762 – Londres 1835. Fils de Samuel, militaire au service de la Hollande et homme de lettres et de Charlotte Pictet, il s'établit à Londres où il épouse, en 1798, Anne Achard, fille de Jacques, banquier et citoyen de Genève. Le couple a deux filles, Rosalie Anne (1799-1886) et Rose Henriette Anne Louise (1800-1869). À l'âge de 16 ans, Charles se rend en Chine espérant pouvoir développer des activités commerciales. À son retour en Angleterre, après deux autres voyages en Chine, ses espoirs déçus, il travaille dans la banque.

**Constant [de Rebecque]**, Rosalie\*

Genève, 1758 – Genève, 1834. Fille de Samuel et de Charlotte Pictet, célibataire. Elle vit plusieurs années à Lausanne où elle participe activement aux célèbres samedis littéraires d'Angélique de Charrière-Bavois, sa parente. Auteure d'un herbier peint de plus de 1 200 feuilles, elle a entretenu une vaste correspondance.

**Crousaz**, Marie Bartholomée → **Glarye**, Marie-Bartholomée, née Crousaz

**Dunant**, David

1784-1872. Fils de Bernard, libraire, et d'Anne Gravière, il épouse Rose Maniglier. Libraire lui-même et éditeur, il publie entre autres les chroniques de Bonivard. L'adolescence de David est marquée par l'emprisonnement de son père pour dettes, suivi de son exil volontaire à Paris.

**Effinguer de Wildegg**, Sophie → **Erlach**, Sophie d', née Effinguer de Wildegg

**Erlach, Sophie d', née Effinguer de Wildegg**

1766-1840. Fille de Nilkaus Albrecht Effinguer, seigneur de Wildegg et de Katharina Sophie von Graffenried, elle épouse en 1786 Abraham Friedrich von Erlach, officier dans la garde suisse. Le couple a deux enfants, Adelheid Sophie (1787-1818) et Albert Friedrich (1788-1819).

**Frêne, Théophile-Rémy (père)\***

Orvin, 1727 – Tavannes, 1804. Fils de Rémy, pasteur et de Susanne Bosset, il épouse en 1758 Marie-Marguerite Imer. Le couple a deux enfants; Marguerite Isabelle (1759-1818) et Théophile Rémy (1760-1803?). Il suit des études de théologie à Berne et est consacré pasteur en 1745. Il s'installe à la cure de Tavannes en 1763 et y restera jusqu'à sa mort. À côté de son ministère, il rédige des mémoires et discours, traduisant également des ouvrages allemands, tel le *Nouveau dictionnaire historique géographique universel* de Johannes Huebner.

**Gautier, François**

Genève, 1755 – Genève, 1828. Fils de Jean-Jacques Gautier, officier au service de Sardaigne, membre du Conseil des Deux-Cents et de Marie-Renée Mollet, il épouse en 1792 Françoise Marie Antoinette de Tournes. Le couple a quatre enfants; Jean Alfred (1793), Jean-Antoine-Charles (1795), Adélaïde (1797) et Constance (1800). Leur fils Alfred deviendra professeur d'astronomie puis professeur de mathématiques et directeur de l'observatoire de Genève. Lui-même fait un apprentissage de commerce et devint négociant. Il est adepte de la mouvance mystique appelée « les âmes intérieures » active à Lausanne.

**Gautier, Françoise Marie Antoinette, née de Tournes**

1769-1849. Fille de Jean de Tournes, membre du conseil des Deux-Cents et de Judith Rilliet, elle épouse en 1792 François Gautier (voir ci-dessus). Le couple a quatre enfants; Jean Alfred (1793), Jean-

Antoine-Charles (1795), Adélaïde (1797) et Constance (1800).

**Géliou, Isabelle de → Morel, Isabelle, née de Géliou****Géliou, Jonas, de\***

Bayards, 1740 – Colombier, 1827. Fils de Jacques, pasteur et d'Elisabeth Willy, il épouse en 1778 Marguerite Isabelle Frêne. Le couple aura onze enfants, dont Isabelle, née en 1779. Jonas exerce son ministère à Lignères puis à Colombier. Apiculteur, passionné de sciences naturelles, il publie en 1816 un traité intitulé *Le conservateur des abeilles*.

**Glarey, Marie-Bartholomée, née de Crousaz**

Londres, 1759-1835. Fille de Jean-Louis, colonel au service de Hollande et de Susanne, née Roux, elle épouse en 1787, Pierre-Maurice Glarey, qui fut conseiller du dernier roi de Pologne puis homme d'État sous la République helvétique. Le couple a deux enfants, Suzanne (1788-1876) et Stanislas (1791-1804).

**Glarey, Pierre-Maurice\***

Romainmôtier, 1743 – Lausanne, 1819. Fils de Pierre-Claude, pasteur et de Jeanne-Françoise Tissot, il épouse en 1787, Marie-Bartholomée de Crousaz. Le couple a deux enfants, Suzanne (1788-1876) et Stanislas (1791-1804). Il fut secrétaire et conseiller personnel de Stanislas Poniatowski, dernier roi de Pologne. De retour en Suisse, il participe à la Révolution vaudoise et devient président du directoire helvétique en 1799. Il poursuit sa carrière politique notamment au sein de commissions, et siégera au Grand Conseil vaudois.

**Glarey, Suzanne → Lerber, Suzanne, née Glarey****Grand d'Hauteville, Aimée-Philippine-Marie, née Grand d'Hauteville**

Amsterdam, 1791 – Lausanne, 1855. Fille de Daniel Grand, trésorier de France et banquier à la cour de Suède et de Anne-Philippine-Victoire. Elle épouse en 1811

son cousin germain, Eric-Magnus-Louis Grand d'Hauteville. Le couple a deux enfants, Paul Daniel Gonzalve (1812-1889) et Louis Ferdinand Léonce (1817-1878).

**Grand d'Hauteville**, Eric-Magnus-Louis  
Paris, 1786 – Lausanne, 1848. Fils de Jean-François-Paul et Marie Labhard, il épouse en 1811, sa cousine germaine, Aimée-Philippine-Marie Grand d'Hauteville. Le couple a deux enfants, Paul Daniel Gonzalve (1812-1889) et Louis Ferdinand Léonce (1817-1878). Secrétaire de légation à Paris (1806-1811), capitaine fédéral, juge du district de Vevey 1816-1822 et membre du grand conseil vaudois (1817), il fut également syndic de Saint-Légier-La Chiésaz.

**Guiguer de Prangins**, Louis François  
Paris, 1741 – Prangins, 1786. Fils de Jean-Georges et d'Elisabeth Augustine Darcy, il épouse en 1778 Matilda Cleveland. Le couple a six enfants, dont Charles-Jules (1780-1840) et Mathilde (1787-1811). Louis François fut officier dans les Gardes suisses avant de succéder à son père à la tête de la baronnie de Prangins.

**Herbort**, Henriette → **Stettler**, Henriette, née Herbort

**Le Fort**, Caroline  
Genève, 1796 – Genève, 1826. Fille de Jacques Le Fort, membre du conseil des Deux-Cents, conseiller d'État depuis 1814 et d'Antoinette-Marie-Jeanne Mallet.

**Le Fort**, Adélaïde-Louise-Nicolasie, dite Adèle, née **Mestrezat**  
1793-1884. Fille de Frédéric Mestrezat, pasteur de l'Église réformée de Paris et de Jeanne Aubert, elle épouse en 1812, Jean-Louis Le Fort, professeur de droit, notaire, procureur et juge à la cour suprême. Ils ont trois enfants, Frédéric (1813-1890), Louise Marie Mathilde (1816-1887) et Charles Guillaume (1821-1888).

**Lerber**, Suzanne, née **Glayre**  
Londres, 1788 – Lausanne, 1876. Fille de Pierre-Maurice Glayre et de Marie-Bar-

tholomé de Crousaz, elle épouse en 1809, Karl Anton von Lerber, banquier et conseiller. Le couple a deux enfants, Charles Maurice (1811-1895) et Sophie Wilhelmine (1820-1839).

**Lullin**, Ami\*  
Genève, 1695 – Genève, 1756. Fils de Jean-Antoine, marchand banquier et d'Anne-Madeleine Camp. Il épouse en 1724 Suzanne-Albertine de Langes avec laquelle il a trois enfants, Marie-Charlotte (1725-1750), Jean-Antoine (1726-1745) et Antoine-Louis (1729-1747). Il effectue des études de théologie à Genève et est consacré en 1726. Il est professeur d'histoire ecclésiastique à l'académie de 1737 à sa mort.

**Lullin**, Marie-Charlotte → **Boissier**, Marie-Charlotte, née Lullin

**Lyanna**, Elisabeth, dite Elisa, née **Brandt**  
1793-1862. Fille de Frédéric Brandt et d'Elisabeth Robert, demi-sœur de Caroline Amiel, née Brandt, elle épouse en 1813 Jean-Louis Lyanna. Le couple a trois enfants, Frédéric-Charles (1815-1841), Julie Sophie (1826-1879), Louis-Edouard (1831-1912).

**Marcel** Julie Henriette, née **Mayor**  
1802-1833. Fille de Mathias Mayor, médecin et de Suzanne, née Morel. Elle épouse en 1818, le banquier Félix Marcel. Le couple a cinq enfants; Maurice (1821-1823), Sigismond (1824-1869), Cécile (née en 1825), Charles (1827-1908) et Laure (1828-1894).

**Martin**, Louise  
Morges, 1788 – (?). Fille de Jean Abraham Jules Emmanuel Martin et Louise Vionnet (qui décède en 1812), elle épouse en 1821, le pasteur Georg Gerlach. Ils ont un enfant. Entre 1811 et 1817, elle est gouvernante de la princesse Marie de Saxe Weimar.

**Mestrezat**, Adélaïde-Louise-Nicolasie → **Le Fort**, Adélaïde-Louise-Nicolasie, dite Adèle, née Mestrezat

**Meyn**, Jean-Abraham, de Spanbroeck

Hollande, 1744-1828. Fils de Maria Aemilia van Notten. Il épouse en 1767 Elisabeth Dunant. Le couple a une fille prénommée Jeanne-Marie-Elisabeth qui épouse en 1804, Henri-Antoine de Crousaz. Gentilhomme d'ambassade à Constantinople, il devient capitaine après s'être établi dans le Pays de Vaud. Bourgeois de Lausanne à partir de 1774, il est seigneur de Vennes dès 1775.

**Miéville**, Louise

Décédée à Lausanne en 1836. Femme d'Henri Miéville, pasteur à Colombier, Villars-le-Grand puis Monpreveyre. Elle donne naissance à cinq enfants, Julie (née en 1790), Caroline (née en 1792), Gabrielle (née en 1793), Émilie (née en 1796) et Henri (né en 1800). Après le décès de son mari en 1808, elle travaille en tant que maîtresse de pension.

**Monod**, Esther

Morges, 1764-1844. Fille de Benjamin, lieutenant de justice, major du régiment de Morges et de Jeanne-Salomé Perronet, elle épouse en 1796, le général Charles de Rath. Elle est gouvernante d'Helena Pavlovna de Russie, petite-fille de Catherine II et sœur du futur tsar Alexandre I<sup>er</sup> de 1790 à 1799. Elle demeure en Russie jusqu'en 1816.

**Morel** Isabelle, née de **Géliou**\*

Lignières 1779 – Corgémont, 1834. Fille de Jonas de Géliou, pasteur, et de Marguerite-Isabelle Frêne, elle épouse en 1801 Charles-Ferdinand Morel\*. Ils ont trois enfants; Cécile (1802-1873), Jules (né en 1804) et Charles (né en 1808). Amie d'Isabelle de Charrière, elle mène une carrière littéraire par le biais de traductions, principalement d'ouvrages allemands. Elle publie également un roman, *Louise et Albert* (1803).

**Munier**, David François\*

Genève, 1798 – Cologny, 1872. Fils de Louis, négociant et de Jeanne Mégevand. Il épouse en 1821, Amélie Romilly de 10 ans son aînée. Après des études de théologie à Genève, il est consacré pasteur en 1819. Il

exerce son ministère au Chêne et à Genève. Professeur à l'Académie de Genève depuis 1826, il obtient la chaire d'hébreu et d'exégèse de l'Ancien Testament en 1835.

**Naville**, François Marc Louis\*

Genève, 1784-Vernier, 1846. Fils de Georges, pasteur, et d'Elisabeth Colladon. Il épouse en 1810 Adrienne Françoise Arnold, fille d'un fabricant d'indiennes. Le couple a sept enfants, dont Jean-Louis (1812-1895), Ernest Jules (1816-1909), Elisabeth Henriette (1819-1869), Alexandre Jean Louis (1822-1850) et Rose Louise (1824-1846). Après des études de théologie, il devient pasteur. En 1819, il crée l'institut d'éducation de Vernier. Son fils aîné prendra sa suite comme directeur de cet institut. François Marc Louis publia plusieurs ouvrages et notamment *De l'éducation publique*, paru en 1832.

**Necker**, Albertine, née de Saussure\*

Genève, 1766 – Mornex (Savoie), 1841. Fille du professeur-naturaliste Horace-Bénédict de Saussure et d'Albertine Amélie Boissier, elle épouse en 1785 Jacques Necker. Le couple a quatre enfants, Louis-Albert (1786-1861), Albertine (1787-1845), Suzanne (1789-1815) et Théodore (1791-1848). Dans la deuxième partie de sa vie, elle rédige une importante œuvre éducative, *L'éducation progressive ou étude du cours de la vie* (en trois volumes parus entre 1828 et 1838) dans laquelle elle promeut l'éducation féminine.

**Necker**, Suzanne, née Curchod\*

Crassier, 1737 – Lausanne, 1794. Fille de Louis Antoine Curchod, pasteur, et de Madeleine d'Albert de Nasse, de Montélimar, elle épouse en 1764 Jacques Necker, futur directeur général des finances de Louis XVI. Le couple a une fille, Germaine (1766-1817), salonnière et écrivaine. Connue pour son important salon littéraire et philosophique, Suzanne crée également à Paris un hospice de charité. Des mélanges de pensées de sa main seront publiés à titre posthume.

**Odier, Amélie**

Genève, 1786 – Genève 1840. Fille du médecin genevois Louis Odier et d'Adrienne Lecointe. Célibataire. Scriptrice assidue, elle rédige des journaux de voyage ainsi que des cahiers dédiés à son père qu'elle intitule *Souvenirs sur la vie privée de Louis Odier*. Son récit de voyage en Italie (1811-1812) a été publié.

**Odier, Louis\***

Genève, 1748 – Genève, 1817. Fils d'Antoine, négociant et de Lise de Villes, il épouse en 1773 Suzanne Baux. Après son décès, il épouse Andrienne Lecointe. Le couple a cinq enfants : Jean-Louis-Gédéon (1781-1799), Jacques-Louis (1782-1843), Ami (1784-1789), Amélie (1786-1840) et Junie (1795-1859). Louis suit des études de médecine à Édimbourg, Londres, Leyde et Paris, avant de revenir à Genève où il officie comme médecin. En parallèle, il publie plusieurs ouvrages et collabore à la *Bibliothèque Britannique*, tout en menant une activité politique importante.

**Pavolvna, Helena**

Saint-Petersbourg, 1784 – Ludwigslust, 1803. Fille de Paul I<sup>er</sup> de Russie et de Marie Féodorovna, elle épouse en 1799, Frédéric de Mecklembourg-Schwerin. De cette union naissent Paul-Frédéric, grand-duc de Mecklembourg-Schwerin (1800-1842) et Marie Louise (1803-1862).

**Picot, Adrien**

Genève, 1807-1891. Fils de Jean Picot et Constance Mallet. En 1841, il épouse Louise Rigaud avec laquelle il a sept enfants : Constant (1844), Henri, Émilie (morte à 5 ans), Germaine, Ernest, Alfred et Albertine. Il fait un apprentissage dans le commerce et se retire des affaires à l'âge de 30 ans pour se consacrer à des œuvres philanthropiques.

**Picot, Albert**

Satigny, 1779-1848, Fils de Pierre Picot et de Marie-Elisabeth Trembley, célibataire. Banquier et propriétaire d'une maison de commerce, il est juge au tribunal de commerce.

**Picot, Daniel**

Satigny, 1778 – Genève, 1860. Fils de Pierre Picot et Marie-Elisabeth Trembley, resté célibataire. Propriétaire-rentier.

**Picot, Jean**

Satigny, 1777 – Genève, 1864. Fils de Pierre Picot et Marie-Elisabeth Trembley, il épouse en 1804 Constance Mallet. Ils ont quatre enfants ; Eugène (1805-1888), Adrien (1807-1891), Georges (1810-1874) et Albertine (1815-1888). Juriste et professeur, il est l'auteur de plusieurs ouvrages, dont une *Histoire de Genève* en trois volumes.

**Picot, Pierre\***

Genève, 1746 – Genève 1822, Fils de Daniel Picot, négociant, et Jeanne Pernelle Patron, il épouse en 1775 Marie Trembley. Le couple a trois enfants ; Jean (1777-1864), Daniel (1778-1860), Albert (1779-1848). Pasteur à Satigny puis à Genève, il est professeur d'histoire ecclésiastique et de théologie à l'académie de Genève

**Plantamour, Louise, née Saladin**

Genève, 1791-1872. Fille de Jean-François Saladin (colonel au service de France) et de Catherine Fabri, elle épouse en 1813 François-Théodore Plantamour, directeur d'hôpital et membre du Conseil représentatif. Ils ont quatre enfants, Émile (1815), Philippe (1816), Pauline (née vers 1819) et Marie (née vers 1821). Émile deviendra professeur d'astronomie et directeur de l'observatoire de Genève.

**Prevost, Pierre\***

Genève, 1751 – Genève, 1839. Fils d'Abraham, pasteur et de Jeanne-Marie Bellamy, il épouse en 1788 Louise-Marguerite Marcet. Devenu veuf, il épouse en 1795, Jeanne-Louise Marcet, sœur de sa première femme. Avec sa première épouse, il a un enfant, Alexandre-Louis (1788-1876). De sa seconde union, naissent Jean-Louis (1796-1852), Guillaume (1799-1853) et Georges (1802-1887). Après avoir débuté comme précepteur, il

est nommé professeur à l'académie de Genève d'abord de belles-lettres, puis de philosophie rationnelle et de physique. Auteur de nombreuses publications, dont des traductions d'auteurs antiques, il a été membre du conseil des Deux-Cents.

**Prevost Dassier**, René-Guillaume

Genève, 1749 – Genève, 1816. Fils d'Abraham, pasteur et de Jeanne-Marie Bellamy, il épouse en 1782 Olympe Caroline Charlotte Dassier. Le couple a deux enfants; Anne Marie Pauline, dite Marianne (1785-1819) et Charles François (1786-1848). Avocat, il est membre du Conseil des Deux-Cents puis du Petit Conseil.

**Pujol**, François-Alexandre

Lyon, 1774-1848. Fils d'Armand-Scipion-Urbain de Pujol, et de Catherine Brossier de Bessenay, il épouse en 1811, Catherine de Bongard du Cambard. Officier de marine, il vit à Versailles. Le couple a deux enfants, Louise-Joséphine-Marie, née en 1812 et Marthe, née en 1815.

**Romilly**, Marie-Joséphine-Christine

Genève, 1770 – Genève, 1823. Fille du pasteur Jean-Edmé Romilly et de Françoise-Dorothée Argand. Son père décède alors qu'elle n'est âgée que de 9 ans. Elle épouse en 1792 Gédéon Mallet, juge à la cour suprême. Son grand-père paternel, Jean Romilly, est le rédacteur des articles consacrés à l'horlogerie dans l'*Encyclopédie* et le fondateur, avec son gendre, du *Journal de Paris*.

**Saladin**, Louise → **Plantamour**, Louise, née Saladin

**Saussure**, Albertine → **Necker** Albertine, née de Saussure

**Saussure**, Albertine Amélie, née **Boissier**

Genève, 1745 – Genève, 1817, fille de Jean Jacques André Boissier et de Marie-Charlotte née Lullin, elle épouse en 1765, Horace-Bénédict de Saussure\*, professeur de philosophie naturelle et pionnier de la géographie physique. Le couple a trois

enfants; Albertine (1766-1841)\*, Nicolas Théodore (1767-1845)\* et Alphonse Jean François (1770-1853).

**Secretan**, Philippe Abraham Louis\*

Lausanne, 1756 – Lausanne 1826. Fils de Benjamin Daniel et de Catherine Dick. Il épouse en 1792, Jeanne Forneret. Le couple a quatre enfants; Frédéric Albert Gabriel (1793-1852), Suzanne (née en 1795), Louise (née en 1798) et Maurice Pierre Victor Louis (1802-1831). Précepteur à Vienne à partir de 1774, puis en Belgique, il revient à Lausanne en 1790. Membre du Conseil des Deux-Cents et juge, président du tribunal du canton du Léman puis juge et président du tribunal d'appel, il a également été membre du Directoire helvétique (1799).

**Stettler**, Henriette, née Herbort

1738-1805. Fille de Johann Anton Herbort et de Margaretha Im Hof, elle épouse Johann Rudolf Stettler qui fait une carrière politique au sein de la République de Berne. Le couple a huit enfants dont cinq survivront à leurs jeunes années; Maria Henriette Katharina (1758-1831), Albert Friederich (1770-1847), Anna Maria (née en 1772), Bernard Albrecht (1774-1856), Samuel Rudolf (1776-1817).

**Trembley**, Abraham\*

Genève, 1710 – Genève, 1784. Fils de Jean et Anne Lullin, il épouse en 1757, Marie von der Strassen. Il suit des études de mathématiques à l'académie de Genève avant d'exercer comme précepteur en Hollande, ne revenant définitivement à Genève qu'à son mariage. Naturaliste connu pour ses travaux sur les hydres d'eau douce, il est membre de la Royal Society de Londres et correspondant de l'Académie des Sciences de Paris.

**Verdan**, Louise-Frédérique

Grandchamp, 1797-1834. Fille de Daniel Henri Verdan, fabricant d'indiennes et négociant et de Louise Albertine Roulet. En 1826, elle épouse Claude Auguste Vouga.



**Witel** (ou **Vuitel**), Victoire-Clémentine  
Neuchâtel, 1781 – [?]. Fille de Suzanne  
Fauche et Jérémie Witel, imprimeur gene-  
vois exécuté par le tribunal révolutionnaire  
pour haute trahison en 1794. Elle est ins-  
titutrice dans la famille de César Constant

à Lausanne entre 1809 et 1811. Elle se  
marie à Pully, en 1814 avec Jean-Louis  
Courlet. Le couple a une fille, Jeanne  
Marie Jacqueline Susanne Sophie Clé-  
mentine née en 1816.

## Bibliographie

### Fonds d'archives

**AAEB = Archives de l'Ancien Évêché de Bâle, Porrentruy**

Fonds Kohler

**ACV = archives cantonales vaudoises**

P Charrière de Sévery

P Constant

P Cuenod-Chavannes

P Château de La Sarraz

P de Mestral

PP 106 Glayre, de Crousaz, de Lerber

PP 111 Société des Amis du Château de la Sarraz

PP 410 Famille Grand d'Hauteville

PP 416 Marcel (famille)

PP 545 Guiguer de Prangins (François-Louis)

PP 637 Blonay (famille de)

**AEG = Archives de l'État de Genève**

Archives privées Famille Gautier AP 62

Archives privées Famille Naville

Le Fort, Ancien et nouveau fonds

Romily

**AEN = Archives de l'État de Neuchâtel**

Fonds Boyve

Fonds Henriod de Géliou

Fonds Henri-Louis Henriod

Fonds de Perrot (famille)

Fonds François-Frédéric Perregaux

**ArCJ = Archives cantonales jurassiennes, Porrentruy**

4 J

22 J

64 J

**BBB = Burgerbibliothek, Berne**

FA Stettler

**BCUL = Bibliothèque cantonale et universitaire, Lausanne**

Gibbon

de La Harpe

Fonds Constant II

Fonds Constant III

Fonds Huc-Mazelet

Fonds Monod

Secretan Philippe

**BCUF = Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg**

Fonds de Castella

**BGE = Bibliothèque de Genève**

Archives Amiel

David Dunant, libraire (1784-1872) Ms. 3171-3192

Famille Picot

Fonds Trembley

Ms. Ami Lullin (1695-1756)

Ms. Charles de Constant

Ms. Famille de Saussure 251-362

Ms. suppl.

Papier Albertbine Necker de Saussure

Papiers Le Fort

Papiers Prevost

Papiers Odier & Soret

Pasteur Georg Wilhelm Gerlach et famille Ms. Fr. 1698-1700

Pierre Prevost (1751-1839) Ms. suppl. 1048-1080

**BPUN = Bibliothèque publique  
et universitaire de Neuchâtel**

Archives Chaillet  
Fonds Isabelle de Charrière  
Papiers Ph. Godet

**Archives en mains privées**

Archives Fr. L. Perrot, Chambésy

**Sources manuscrites**

- AUBERT Henri, *Journal*, 1816-1817, ACV, PP 206/69.
- BLONAY Jean-Henri de, *Journal*, 1790-1797, ACV, PP 637.
- BOISSIER Albertine Amélie, *Journal*, 1761-1763, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.
- BOISSIER Albertine Amélie, *Journal de voyage en Italie, dès le 1<sup>er</sup> oct. 1772*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.
- BOISSIER Albertine Amélie, *Lettres à sa fille, 1781*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.
- BENOÎT Antoinette, *Journal pour Cécile Constant, 1812-1819*, ACV, P Constant, Ci 1.
- BRANDT Caroline, *Journal*, 1818-1820, BGE, Ms. fr. 7272.
- CHAILLET Henri David, *Journal*, 1768-1769; 1776-1778, BPUN, Ms. 3049.
- CHAILLET Henri-David, *Journal*, 1769-1772, en mains privées.
- CHARRIÈRE DE SÉVERY Angletine de, *Journal*, 1786-1827, ACV, P Charrière de Sévery, Ci 33-34.
- CHARRIÈRE DE SÉVERY Catherine de, *Journal*, 1751-1793, ACV, P Charrière de Sévery, Ci 9-14.
- CONSTANT César, *Livre de comptes, 1803-1814/1818*, ACV, P Charrière de Sévery, Adb 1498-1503.
- CONSTANT DE REBEQUE Charles, *Journal*, 1789-1822, BCU/D, Fonds Constant CO II/38/1-2.
- CONSTANT Rosalie, *Journal pour Victor*, BGE, Ms. suppl. 1485.
- CROUSAZ Jean-Louis de, GLAYRE Marie-Bartholomé et LERBER Suzanne, *Courant commencé en 1787 par Grand Papa De Crousaz continué de tems en tems par Maman et par moi après elle, 1787-1835*, ACV, PP 106/15.
- CROUSAZ Marie-Bartholomé de, *Journal*, 1768-1776, ACV, PP 106/33.
- CROUSAZ Marie-Bartholomé de, *Journal*, 1778-1788, ACV, PP 106/33.
- DUNANT David, *Journal*, 1798-1803, BGE, David Dunand, Ms. 3171-3172.
- ERLACH Sophie d', née EFFINGUER DE WILDEGG, *Autobiographie, 1766-1824*, ACV, P Charrière de Sévery Ci 37.
- GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Récit de la tendre enfance de Charles, 1795-1802*, AEG, Archives privées 62 (famille Gautier) 43 D X f. 1.
- GAUTIER Françoise Marie Antoinette et François, *Journal d'Alfred, 1793-1802*, AEG, Archives privées 62 (famille Gautier) 43 D XIX b1.
- GÉLIEU Isabelle de, *Journal*, 1819-1834, ACJ, 64 J, 22.
- GÉLIEU Isabelle de, *Journal*, avril-juillet 1794, BPUN, Fonds Isabelle de Charrière, Ms. 1383.
- GÉLIEU Isabelle de, *Lettres à sa mère, 1792-1793*, AAEB, Fonds Kohler, carton 95.
- GÉLIEU Jonas de, *Carnet pour Isabelle de Géliou, 1779-1786*, AAEB, Fonds Kohler, carton 95.
- GÉLIEU Jonas de, *Journal des agissions de Jonas de Géliou, 1760-1825*, AEN, Fonds Henri Louis Henriod 1 et 2.
- GLAYRE Pierre-Maurice, *Correspondance, 1788-1836*, ACV, PP 106/26.
- GLAYRE Suzanne, *Journal*, 1805-1819, ACV, PP 106/65.
- GRAND D'HAUTEVILLE Aimée-Philippine-Marie, *Journal de Gonzalve, 1812-1816*, ACV, PP 410 C/6/3/52.
- HERBERT Henriette, *Journal*, 1746-1748, BBB, FA Stettler 12/1.
- HUC DE BÉTHUSY Elisabeth, *Conseils et adieux à ma fille, 1775/1782*, ACV, P Huc 5.
- LE FORT Caroline, *Journal de Mademoiselle Caroline Le Fort qui avoit alors 10 ans commencé jeudi 1<sup>er</sup> may 1806 1<sup>er</sup> cahier, 1806*,

- AEG, Archives de la famille Le Fort, nouveau fonds, 9.
- LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie, née Mestrezat, *Histoire de Frédéric Le Fort, écrite par sa mère, 1813-1820*, BGE, Ms. fr. 4645.
- LULLIN Ami, *Dissertation sur la femme de mérite*, BGE, Ms. Lullin 51.
- LULLIN Ami, *Sur le caractère de Manon, 1732*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.
- LULLIN Marie-Charlotte, *Journal (1741-1746)*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.
- LYANNA Elisa, née Brandt, *Journal, 1818*, BGE, Ms. fr. 7269, f° 115-129
- MARCEL Julie, née Mayor, *Journal, 1819-1834*, ACV, PP 416, ck 2.
- MARTIN Louise, *Correspondance*, BGE, Ms. fr. 1698.
- MARTIN Louise, *Examens de conscience, 1806-1809*, BGE, Ms. fr. 1700.
- MARTIN Louise, *Journal de mon voyage de Lonay à Weimar en 8<sup>bre</sup> 1814*, BGE, Ms. fr. 1700 c.
- MARTIN Louise, *Mon Journal Secret, 1810-1814*, BGE, Ms. fr. 1699.
- MARTIN Louise, *Recueil ou Journal de quelques Observations Sur les progrès de la Princesse Marie confiée à mes soins L. M. de L., 1811-1813*, BGE, Ms. fr. 1700.
- MEYN Jean-Abraham, *Pour Ma fille Jeanne Marie Elizabeth Meyn Lan 1800*, BCUL, Fonds de Crousaz de Chexbres, IS 1997.
- MIEVILLE Louise, *Journal de la 1<sup>re</sup> enfance de mes chers enfants, 1791-1835*, ACV, P Charrière de Sévery Ci 44.
- MONOD Esther, *Journal de la grande duchesse Helene Pavlovna, mars-mai 1792*, BCUL, Fonds Monod IS 1920 Ob 1.
- MUNIER David François, *Journal, 1815-1817*, BGE, Papiers Munier, Ms. 3201.
- NAVILLE François Marc Louis, *Agenda moral, 1804-1812*, AEG, Famille Naville XIII.B. 1. 2/2.
- NAVILLE François Marc Louis, *Journal, 1802-1812*, AEG, Famille Naville XIII.B, 3 c-d.
- NAVILLE François Marc Louis, *Sur l'institut de Vernier, juillet 1818*, AEG, Fonds Naville, Inst. 1.1 6 b.
- ODIER Amélie, *Journal particulier par Amélie Odier, commencé le 17 du mois de May, l'an 1799, ancien style, 1799-1800*, BGE, Ms. fr. 5650.
- ODIER Louis, *Journal, 11 mars-17 mai 1767*, BGE, Ms. fr. 3289.
- ODIER Louis, *Journal, 18 mai-8 août 1767*, BGE, Ms. fr. 5643.
- ODIER Louis, *Journal, 21 août 1767 – 26 août 1769*, BGE, Ms. fr. 5643.
- PAVLOVNA Helena, *Journal, février 1792*, BCUL, Fonds Monod.
- PAVLOVNA Helena, *Lettres d'Hélène Mecklembourg-Schwerin à Esther Rath, 1791-1802*, BCUL, Fonds Monod Is 1921, Oe 7.
- PICOT Adrien, *Journal, 11 avril 1824-17 mars 1829*, BGE, Ms. fr. 7694.
- PICOT Albert, *Journal, 26 septembre 1805-septembre 1806*, BGE, Ms. fr. 7667, pièces 233-244.
- PICOT Jean, *Journal, 1789-1862*, BGE, Ms. fr. 7662-7672.
- PICOT Pierre, *Comptes et notes diverses, 1773-1803*, BGE, Ms. fr. 7652 b/1, 2, 3.
- PICOT Pierre, *Journal, 1767-1768*, BGE, Ms. fr. 7660 (f° 25-57).
- PLANTAMOUR Louise, *Journal d'Émile, 1819-1834*, BGE, Ms. fr. 4786.
- PREVOST Jean-Louis, *Histoire des Prevost, 1834*, BGE, Ms. fr. 4731.
- PREVOST Pierre, *Brouillon du compte-rendu sur le Plan d'éducation de M. de Wandelaincourt, 1777*, Ms. suppl. 1061.
- PREVOST Pierre, *Journal d'éducation, 1777-1778*, BGE, Ms. suppl. 1061, f° 37-44.
- PREVOST Pierre, *Journal, 1771-1772*, BGE, Ms. fr. 4741.
- PREVOST Pierre, *Journal, 1791-1837*, BGE, Ms. fr. 4741 a – 4743.
- PREVOST Pierre, *Notes de lecture, 1777-1778 (-1825)*, BGE, Papiers Prevost, Ms. suppl. 1061.
- PREVOST Pierre, *Projet de journaux & d'ouvrages*, BGE, papiers Prevost, Ms. suppl. 1069.
- PREVOST-DASSIER René-Guillaume, *Journal d'éducation commencé le 3<sup>e</sup> juillet 1789, 1789-1807*, BGE, Ms. suppl. 880.

PUJOL François-Alexandre, *Journal pour ses filles, 1812-1815*, BCU/FR, Archives de Castella, A-448.

ROMILLY Christine, *Journal, 1788-1789*, AEG, 3<sup>e</sup> série Romilly.

SAUSSURE Albertine de, *Journal, 1776-1783*, Archives Fr. L. Perrot, Chambésy.

SECRETAN Philippe Abraham Louis, *Autobiographie/journal, 1773-1787*, BCUL, IS 4350/23, 6<sup>e</sup> carton, XIX.

SECRETAN Philippe-Abraham-Louis, *Journal, 1779-1826*, BCU/L, Fonds Philippe Secretan IS 5460/1-18.

STETTLER née HERBORT Henriette, *Journal, 1771-1779*, BBB, FA Stettler 12/3-5.

TREMBLEY Abraham, *Journal d'inoculation de Pierre, Mary, Bili, Jean et Charles, 1768 et 1771*, BGE, Fonds Trembley 26.

WITEL Clémentine, *Journal de Cécile Constant, 1809-1811*, ACV, P Constant Ci 1.

*Sources imprimées (principalement littérature d'éducation et écrits personnels édités)*

« Journal secret d'un Observateur de soi-même », *Bibliothèque des sciences et des Beaux-Arts*, 1777-1778, p. 100-26; 99-11.

*Legs d'un père à ses filles, par feu M. Gregory, Docteur en Médecine d'Édimbourg*, Lausanne, De l'imprimerie de la Société Typographique, 1780.

*Journal de Lolotte. Par Madame la Baronne de W\*\*\*\* [i. e. Frederike Henriette Wiesenbütten]*, 1793.

*Lettres des enfants Jullien, élèves chez Pestalozzi, 1812-1816 : onze lettres des enfants Jullien alors âgés de sept à douze ans, adressées à leurs parents depuis l'Institut Pestalozzi d'Yverdon*, Yverdon-les-Bains, Centre de documentation et de recherches Pestalozzi, 1985.

*Œuvres mêlées de M. Rousseau de Genève. Nouvelle édition*, Londres, 1776, Collection complète des œuvres de J.-J. Rousseau, t. VII.

« Prospectus de l'Institut d'éducation d'Yverdon », in *Lettres des enfants Jullien*,

*élèves chez Pestalozzi, 1812-1816 : onze lettres des enfants Jullien alors âgés de sept à douze ans, adressées à leurs parents depuis l'Institut Pestalozzi d'Yverdon*, Yverdon-les-Bains, Centre de documentation et de recherches Pestalozzi, 1985, p. 10-12.

BALLEXSERD Jacques, *Dissertation sur l'éducation physique des enfans, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté*, Paris, Vallat-La-Chapelle, 1762.

BASEDOW Johann-Bernhard, *Nouvelle méthode d'éducation*, traduit de l'allemand par M. Huber, Francfort/Leipzig, en Commission chez Gaspard Frisch, 1772.

BASEDOW Johann-Bernhard, *Manuel élémentaire d'éducation : ouvrage utile à tout ordre de lecteurs, en particulier aux parens et aux maîtres pour l'éducation des enfans & des adolescents & qui renferme une suite de toutes les connoissances nécessaires*, Berlin/Dessau/Lepzig, se trouve chez S. L. Crusius, 1774.

BASEDOW Johann-Bernhard, *De l'éducation des princes destinés au trône*, par M. Basedow, traduit de l'allemand par M. de B\*\*\*, Yverdon, Imprimerie de la Société Litt. & Typ., 1777.

BENOIST Françoise-Albine Puzin de La Martinière, *Journal en forme de lettres : mêlé de critiques et d'anecdotes*, s. n., s. l., 1757.

BERTHOUD Dorette, « Le journal de Louise-Frédérique Verdan, 1814-1817 », *Musée neuchâtelois*, 1952, p. 110-131.

BIAUDET Jean-Charles et NICOD Françoise, *Correspondance de Frédéric-César de La Harpe et Alexandre I<sup>er</sup> : suivie de la corr. de F.-C. de La Harpe avec les membres de la famille...*, t. I : 1785-1802, Neuchâtel, La Baconnière, 1978.

BOISSY Louis de, *Les dehors trompeurs. Ou l'homme du jour. Comédie en cinq actes et en vers*, Paris, N. B. Duchesne, 1777.

BONNARD Bernard de, *Journal de l'éducation des princes d'Orléans, décembre 1777-janvier 1782*, éd. par Dominique Julia, Paris, Classiques Garnier, coll. « Correspondances et mémoires, 42 », 2019.

BONNET Charles, *Traité d'insectologie, ou, Observations sur les pucerons*, Paris, chez

- Durand libraire rue Saint Jacques à S. Landry & au Griffon, 1745.
- BUFFON Georges Louis Leclerc de, *Histoire naturelle, générale et particulière : avec la description du cabinet du Roi*, Paris, de l'Imprimerie royale, 1749.
- CAMPE Joachim Heinrich, *Allgemeine Revision des gesammten Schul- und Erziehungswesens von einer Gesellschaft praktischer Erzieher*, Hamburg etc., bei Carl Ernst Bohn, 1785.
- CARADEUC DE LA CHALOTAIS Louis René de, *Essai d'éducation nationale, ou, Plan d'études pour la jeunesse*, s. l., s. n., 1763.
- CHAPONNIÈRE Francis, « Frédéric Le Fort : 1813-1890. Extrait de la Semaine religieuse, de Genève, des 17 et 24 mai 1890 », 1890.
- CHARRIÈRE Isabelle de, *Œuvres complètes*, t. V : *Correspondance, 1795-1799*, Amsterdam/Genève, G. A. Van Oorschot/Slatkine, 1983.
- CHARRIÈRE Isabelle de, *Œuvres complètes*, t. VI : *Correspondance, 1800-1805; Glossaire, index des tomes I-VI*, Amsterdam/Genève, G. A. Van Oorschot/Slatkine, 1984.
- CHAVANNES Daniel Alexandre, *Exposé de la méthode élémentaire de H. Pestalozzi, suivi d'une notice sur les travaux de cet homme célèbre, son institut et ses principaux collaborateurs*, Vevey, Loertscher et fils, 1805.
- CHESTERFIELD Philip Dormer Stanhope, *Lettres du comte de Chesterfield à son fils Philippe Stanhope, Envoyé Extraordinaire à la Cour de Dresde, avec quelques autres pièces sur divers sujets*, Rotterdam, chez Henri Beman, 1779.
- CONDILLAC Étienne Bonnot de, *Traité des sensations*, Londres, 1754.
- CONDILLAC Étienne Bonnot de, *Cours d'étude pour l'instruction du prince de Parme, aujourd'hui son atesse royale l'infant D. Ferdinand, duc de Parme, Plaisance, Guastalle, etc. etc. etc.*, Parme, de l'imprimerie royale, 1775, t. XIII.
- COURTEN Maurice-Edmond de, *Il y a deux siècles : deux officiers suisses aux services étrangers*, Victoria, Trafford, 2005.
- CROUSAZ Jean-Pierre de, *Traité de l'éducation des enfans*, La Haye, chez les fr. Vailant et Prevost, 1722.
- DE LA FARE, *Le gouverneur ou Essai sur l'Éducation*, Londres, s. n., 1768.
- DIDEROT Denis et LE ROND D'ALEMBERT Jean (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Paris, Le Breton/Durand/Briasson/Michel-Antoine David, 1751-1772.
- DUNANT David, *Souvenirs genevois*, Genève, chez D. Dunant, libraire, 1824.
- EDGEWORTH Maria et Richard Lovell, *Practical Education*, Londres, J. Johnson, 1798.
- EFFINGER Sophie d', née EFFINGUER DE WILDEGG, *Mémoires inédits*, éd. Laure de Mandach, Neuchâtel/Paris, Delachaux et Niestlé, 1955.
- FÉLICE Fortuné-Barthélemy de (dir.), *Encyclopédie ou Dictionnaire universel raisonné des connoissances humaines*, Yverdon, s. n., 1770-1780.
- FRANKLIN Benjamin, *Vie de Benjamin Franklin, écrite par lui-même : suivie de ses œuvres morales, politiques et littéraires*, Paris, chez F. Buisson, 1798.
- FRÈNE Théophile Rémy, *Journal de ma vie*, éd. André Bandelier, Cyrille Gigandet et Violaine Spichiger, Porrentruy/Bienne, Société jurassienne d'émulation/Éd. Inter-valles, 1993.
- FURETIÈRE Antoine, *Dictionnaire universel, contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes, et les termes de toutes les sciences et des arts*, La Haye/Rotterdam, chez Arnout et Reinier Leers, 1690.
- GÉLIEU Jonas de, *Le conservateur des abeilles, ou, Moyens éprouvés pour conserver les ruches et pour les renouveler*, Mulhausen, J. Risler, 1816.
- GELLERT Christian Fürchtegott, *Leçons de morale ou lectures académiques faites dans l'université de Leipzig*, Utrecht/Leipzig, chez J. van Schoonhoven et C<sup>ie</sup>/chez les héritiers Weidman et Reich, 1772.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore ou lettres sur l'éducation : contenant tous les principes relatifs aux trois différens plans*

- d'éducation des princes, des jeunes personnes, & des hommes*, 2<sup>nd</sup>e édition, revue, corrigée & augmentée, Paris, de l'imprimerie de M. Lambert/de F. J. Baudouin, 1782.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Adèle et Théodore ou Lettres sur l'éducation contenant tous les principes relatifs aux trois différents plans d'éducation des princes et des jeunes personnes de l'un et l'autre sexe*, dir. Isabelle Brouard-Arends, Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Textes rares », 2006.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Discours sur l'éducation de M. le Dauphin et sur l'adoption*, Paris, Onfroy, 1790.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Leçons d'une gouvernante à ses élèves, ou Fragmens d'un Journal, qui a été fait pour l'Éducation des Enfants de Monsieur d'Orléans*, Paris, Onfroy, 1791.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Les petits émigrés ou correspondance de quelques enfans*, Londres, 1799.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Manuel du voyageur ou Recueil de dialogues, de lettres, etc. suivi d'un itinéraire raisonné à l'usage des Français en Allemagne et des Allemands en France avec la traduction allemande par S. H. Catel*, Berlin, F. T. de Lagarde, 1799.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Le Voyageur, par Madame de Genlis, ouvrage utile à la jeunesse et aux étrangers*, Berlin, J. F. de la Garde, 1800.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Les veillées du château, ou cours de morale à l'usage des enfans*, Paris, chez Maradan, Libraire, 1803.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Mémoires*, éd. Didier Masseur, Paris, Mercure de France, coll. « Le temps retrouvé », 2004.
- GENLIS Stéphanie Félicité de, *Théâtre à l'usage des jeunes personnes*, Paris, chez M. Lambert & F. J. Baudouin, 1780.
- GODET Philippe et BOY DE LA TOUR Maurice (éd.), *Lettres inédites de Jean-Jacques Rousseau à M<sup>mes</sup> Boy De La Tour et Delessert comprenant les Lettres sur la botanique*, Paris/Genève, Plon-Nourrit/A. Jullien éditeur, 1911.
- GOLOWKIN Alexandre, *Mes idées sur l'éducation du sexe, ou Précis d'un plan d'éducation pour ma fille*, Mannheim, chez C. F. Schwan, 1778.
- GRIVEL Guillaume, *Théorie de l'éducation; ouvrage utile aux peres de famille et aux instituteurs*, Paris, chez Moutard, 1775.
- GUIZOT François et Pauline, *Annales de l'éducation*, Paris, Le Normand, Imprimeur-libraire, 1811-1813.
- GUIZOT Elizabeth Charlotte Pauline, *Éducation domestique ou Lettres de famille sur l'éducation*, Paris, A. Leroux et Constant-Chantpie, 1826.
- HELVÉTIUS Claude-Adrien, *De l'homme, de ses facultés intellectuelles, et de son éducation*, Londres, chez la Société typographique, 1773.
- HELVÉTIUS Claude-Adrien, *De l'esprit*, Amsterdam, chez Arkstée & Merkus, 1758.
- HORLACHER Rebekka et AEBERSOLD Sandra, *Sämtliche Briefe an Johann Heinrich Pestalozzi (1805-1809)*, Zürich, Verl. Neue Zürcher Zeitung/W. de Gruyter, 2010, Bd. 2.
- HUC-MAZELET Jeanne, *Je suis moi, ils sont eux : lettres et journal d'une gouvernante à la cour de Russie, 1790-1804*, éd. Danièle Tosato-Rigo et alii, Lausanne, Éditions d'en bas, coll. « Ethno-Doc, 256 », 2018.
- HYDE Mary, *The Thrales of Streatham Park*, Cambridge Mass/Londres, Harvard University Press, 1977.
- JAUCOURT Louis de, « Précepteur », *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, t. XIII, Paris, 1751, p. 268-269.
- JAUFFRET Louis-François, *Éducation pratique d'Adolphe et de Gustave ou Recueil des leçons données par L. F. Jauffret à ses enfans*, s. l., 1806.
- JULLIEN Marc-Antoine, *Essai général d'Éducation physique morale et intellectuelle : suivi d'un plan d'éducation pratique pour l'enfance, l'adolescence et la jeunesse*, Paris, Imprimerie de Firmin Didot, 1808.
- JULLIEN Marc-Antoine, *Essai sur l'emploi du temps ou méthode qui a pour objet de bien régler l'emploi du temps, premier moyen d'être heureux : destiné spécialement à*

- l'usage des jeunes gens de 15 à 25 ans*, Paris, F. Didot, 1810.
- JULLIEN Marc-Antoine, *Esprit de la méthode d'éducation de Pestalozzi : suivie et pratiquée dans l'institut d'éducation d'Yverdun, en Suisse*, Milan, Impr. Royale, 1812.
- LAFONTAINE August, *Nouveaux tableaux de famille ou la vie d'un pauvre ministre de village allemand et de ses enfants, traduit de l'allemand par Isabelle de Montolieu*, Genève, J. J. Paschoud, 1802.
- LANTEIRES Jean, *Quelques avis aux institutrices de jeunes demoiselles... ; suivis de quelques idées générales sur l'éducation des jeunes filles*, Lausanne, chez Jean Mourer, 1788.
- LE FORT Caroline, « Journal de Caroline Le Fort. Fragments », in Lucie ACHARD et Edouard FAVRE (dir.), *La Restauration de la République de Genève, 1813-1814. Témoignages de contemporains*, Genève, Librairie A. Jullien, 1913, p. 161-234.
- LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-Jacques, *Éloge historique de Monseigneur le duc de Bourgogne*, Paris, De l'imprimerie royale, 1761.
- LEPRINCE DE BEAUMONT Marie, *Magasin des enfans ou dialogues entre une sage gouvernante et plusieurs de ses élèves de la première Distinction*, La Haye, chez Pierre Gosse, junior, 1768.
- LEROUX Charles, *Journal d'éducation*, Paris/Amiens, Durand/Veuve Godart, 1768-1769; 1776-1778.
- LINNÉ Carl von, *Caroli Linnaei... Species plantarum, exhibentes plantas rite cognitatas, ad genera relatas, cum differentiis specificis, nominibus trivialibus, synonymis selectis, locis natalibus, secundum systema sexuale digestas : tomus I-[II]*, Holmiae, impensis Laurentii Salvii, 1753.
- LOCKE John, *Quelques pensées sur l'éducation*, éd. Gabriel Compayré, Paris, J. Vrin, coll. « Bibliothèque des textes philosophiques », 2007.
- MONTAIGNE Michel de, « De l'institution des enfans », *Essais*, Paris, Pocket, 1998.
- MIRÉVILLE Julie, *Souvenirs de la vie et de la fin de Henri Miéville, pasteur à Vevey*, Lausanne, G. Bridel (Impr. Genton Voruz et Vinet), coll. « Bibliothèque choisie. Série 2, biographies », 1857.
- NECKER DE SAUSSURE Albertine, *L'éducation progressive ou étude du cours de la vie*, Paris/Genève, A. Sauteret : Paulin/ A. Cherbuliez, 1828.
- NECKER Germaine, « Mon Journal », in Jean DE PANGE (éd.), *Cahiers Staëliens*, 1990, 28, p. 55-79.
- NECKER Suzanne, *Mélanges extraits des manuscrits de M<sup>me</sup> Necker*, Paris, Charles Pougens, 1798.
- NECKER Suzanne, *Nouveaux mélanges extraits de ses manuscrits*, Paris, Charles Pougens, Imprimeur-Libraire/Genets, Libraire, 1801.
- NEUFCHÂTEAU François de, *Recueil des lettres circulaires, instructions, programmes, discours, et autres actes publics, Emanés du C.<sup>en</sup> François (de Neufchâteau), pendant ses deux exercices du Ministère de l'intérieur*, t. I, Paris, De l'imprimerie de la république, an VII.
- ORLÉANS Louis-Philippe d' et GARDEUR-LEBRUN Charles, *Journaux de voyage et d'éducation : Spa, été 1787*, présentés par Isabelle Havelange, Paris, Classiques Garnier, 2015.
- OSTERVALD Jean-Frédéric, *Abrégé de l'histoire sainte et du catéchisme*, 5<sup>e</sup> édition, corrigée & augmentée, avec des prières pour le matin & pour le soir, Lausanne, chez Jean Zimmerli Impr., 1748, 128 p.
- PESTALOZZI Johann Heinrich, *Léonard et Gertrude : un livre pour le peuple*, Boudry-Neuchâtel, Éd. de la Baconnière, coll. « Œuvres choisies/Pestalozzi ; 1 », 1947.
- PESTALOZZI Johann Heinrich, *Sämtliche Briefe, Bd. 4, Briefe aus den Jahren 1798 bis Mitte 1805, bearb. von Emanuel Dejung, Walter Feilchenfeld Fales, Hans Stettbacher*, Zürich, O. Füssli : puis Verl. Neue Zürcher Zeitung, 1951.
- PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 1 : *Tête, cœur, main*, dir. Daniel Tröhler, Michel Soëtard et Loïc Chalmel, Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et pédagogie (LEP), coll. « Pestalozzi », 2008.



- PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 5 : *Comment Gertrude instruit ses enfants*, éd. Michel Soëtdard, Loïc Chalmel et Danièle Tosato-Rigo, Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et pédagogie (LEP), coll. « Pestalozzi », 2008.
- PESTALOZZI Johann Heinrich, *Écrits sur la méthode*, vol. 4 : *La méthode à l'épreuve de l'expertise officielle*, éd. Daniel Tröhler et al., Le Mont-sur-Lausanne, Éd. Loisirs et pédagogie (LEP), coll. « Pestalozzi », 2011.
- PESTALOZZI Johann Heinrich, « Journal de Pestalozzi sur l'éducation de son fils (fragment : 27 janvier-19 février 1774) », éd. par Michel Soëtdard, *Études Jean-Jacques Rousseau*, 1992, p. 5-33.
- PICTET DE ROCHEMONT Charles, *Éducation pratique*, Genève/Paris, J. J. Paschoud/Magimel, 1801.
- PLUCHE Antoine, *Le spectacle de la nature, ou, Entretiens sur les particularités de l'histoire naturelle, qui ont paru les plus propres à rendre les jeunes-gens curieux, et à leur former l'esprit*, Paris, chez la veuve Estienne & Fils, 1752.
- PONCELET Polycarpe, *Principes généraux pour servir à l'éducation des enfants, particulièrement de la noblesse française*, Paris, chez P. G. Le Mercier, 1763.
- PREVOST Pierre, « Plan d'éducation publique par le moyen duquel on réduit, &c. », *Nouvelles de la république des Lettres*, n° 2, 1777, p. 383-388.
- RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas-Edme, *L'école des pères*, En France; & à Paris, V<sup>o</sup> Duchêne Humblot Le Jay & Dorez Delalain Esprit Méricot jeune, 1776.
- RICHARDSON Samuel, *Paméla, ou La vertu récompensée*, Paris, A. G. Nizet, coll. « Ducros Série Maior; 1 » 1977.
- RILLIET-HUBER Catherine, *Description des fêtes données pour le mariage de Mademoiselle Aimée d'Hauteville, au Château d'Hauteville en Suisse le 23 octobre 1811*, Lausanne, SPES, 1927.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile, ou De l'éducation*, Amsterdam, chez Jean Néaulme libraire, 1762.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Émile ou De l'éducation*, éd. Charles Wirz et Pierre Burge-lin, Paris, Gallimard, 1969.
- ROUSSEAU Jean-Jacques, *Julie ou La nouvelle Héloïse : lettres de deux amants habitants d'une petite ville au pied des Alpes recueillies et publiées par J.-J. Rousseau*, éd. Jean-Marie Goulemot, Paris, Librairie générale française, coll. « Le livre de poche », 2002.
- SALIGNAC DE LA MOTHE-FÉNELON François, de, *Les aventures de Telemaque, fils d'Ulysse* [1699], Londres, chez T. Cox, 1754.
- SAUSSURE Horace-Bénédict de, *Projet de réforme pour le Collège de Genève*, Genève, s. n., 1774.
- SINNER Jean-Rodolphe, *Essay sur l'éducation publique*, Berne, s. n., 1765.
- SIR ISHAM Gyles (éd.), *The diary of Thomas Isham*, Farnborough, Gregg, 1971.
- TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans, sur la nature et sur la religion*, Genève, chez Marc Chapuis & Comp., 1775.
- TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans sur la religion naturelle et révélée*, Genève, chez Barthélemi Chirol, 1779.
- TREMBLEY Abraham, *Instructions d'un père à ses enfans, sur le principe de la vertu et du bonheur*, Genève, chez Barthélemi Chirol, 1783.
- TREMBLEY Émilie, « Journal inédit d'Albertine de Saussure », *Le mois suisse*, n° 1, 8-9, 1939, p. 26-45; 32-52.
- VERRI Pietro, « *Manoscritto* » per Teresa, Milan, LED Ed. universitaria di Lettere Economia Diritto, coll. « Biblioteca insubrica; 4 », 2002.
- VIANI Rinantonio et SCHOULEPNIKOFF Chantal de (éd.), *Journal de Louis-François Guiguer de Prangins*, Prangins, Association des amis du Château de Prangins, 2007.
- WANDELAINCOURT, *Plan d'éducation publique, par le moyen duquel on réduit à cinq années le Cours des Études ordinaires, parce qu'on y allie l'étude des Langues à celles des Sciences; qu'on y suit la marche de la Nature & la gradation des idées; qu'on en éloigne toutes les regles superflues & toutes recherches inutiles, & qu'on en bannit les*

- Thèmes particuliers & les Versions séparées, qui n'ont aucun rapport à l'objet de leur Classe*, Paris, Chez Durand, Neveu, Libraire, 1777.
- WOOLLEY Hannah, *The gentlewomans companion; or, A guide to the female sex containing directions of behaviour, in all places, companies, relations, and conditions, from their childhood down to old age: viz. As, children to parents. Scholars to governours. Single to servants. Virgins to suitors. Married to husbands. Houswives to the house Mistresses to servants. Mothers to children. Widows to the world Prudent to all. With letters and discourses upon all occasions. Whereunto is added, a guide for cook-maids, dairy-maids, chamber-maids, and all others that go to service. The whole being an exact rule for the female sex in general*, Londres, A. Maxwell for Edward Thomas, 1675.
- Littérature secondaire**
- « Enfances. Bilan d'une décennie de recherche », *Annales de démographie historique*, n° 102, 2, 2001, p. 5-100.
- Histoire des élèves en France*, vol. 1 : *Parcours scolaires, genre et inégalités (XVII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, dir. Véronique Castagnet et Jean-François Condette; vol. 2 : *Ordres, désordres et engagements (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, dir. Jérôme Krop et Stéphane Lembré, Paris, Presses universitaires du Septentrion, 2020.
- ACHARD Lucie, *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis : 1758-1834*, Genève, Ch. Eggimann, 1901.
- AGUET Joël, « César constant de Rebecque et le théâtre. Spectacles d'une famille lausannoise en 1819 », *Annales Benjamin Cosntant*, n° 25, 2001, p. 247-76.
- AMELANG James Stephen, *The Flight of Icarus: Artisan Autobiography in Early Modern Europe*, Stanford, Stanford University Press, 1998.
- ANTONELLI Quinto et BECCHI Egle (dir.), *Scrittura bambine. Testi infantili tra passato e presente*, Rome/Bari, Laterza, 1995.
- ARIÈS Philippe, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Paris, Seuil, coll. « Points. Histoire; 20 », 1975.
- ARMSTRONG Nancy, *Desire and Domestic Fiction: a Political History of the Novel*, New York/Oxford, Oxford University Press, 1987.
- ARNOUL Élisabeth, RENARD-FOULTIER Raphaëlle et RUGGIU François-Joseph, « Les écrits du for privé en France de la fin du Moyen Âge à 1914 : bilan d'une enquête scientifique en cours. Résultats de 2008-2010 », in *L'historien face au manuscrit*, éd. Fabienne Henryot, Louvain-la-Neuve, Presses universitaires de Louvain, 2012, p. 167-188.
- AUSTERMANN Simone, *Die „Allgemeine Revision“. Pädagogische Theorieentwicklung im 18. Jahrhundert Bad Heilbrunn*, Julius Klinkhardt, coll. « Beiträge zur Theorie und Geschichte der Erziehungswissenschaft; 32 », 2010.
- BAECQUE Antoine de, *La gloire et l'effroi : sept morts sous la Terreur*, Paris, B. Grasset, 1997.
- BAGGERMAN Arianne, « The Cultural Universe of the Dutch Child: Otto van Eck and his Literature », *Eighteenth Century Studies*, n° 31, 1997, p. 129-34.
- BAGGERMAN Arianne, « The Moral of the Story: Children's Reading and the Catechism of Nature around 1800 », in Pamela H. SMITH et Benjamin SCHMIDT (dir.), *Making Knowledge in Early Modern Europe: Practices, Objects, Texts, 1400-1800*, Chicago, Chicago University Press, 2007, p. 143-161.
- BAGGERMAN Arianne (dir.), *Controlling Time and Shaping the Self: Developments in Autobiographical Writing since the Sixteenth Century*, Leyde, Brill, coll. « Egodocuments and history series; 3 », 2011.
- BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., « Sensibilité et éducation d'un enfant à l'époque batave. Le journal intime d'Otto van Eck (1791-1796) », *Annales historiques de la Révolution française*, n° 326, 2001, p. 129-139.

- BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., « Otto's Watch. Enlightenment, Virtue, and Time in the Eighteenth Century », in Andrea IMMEL et Michael WITMORE (dir.), *Childhood and children's books in early modern Europe, 1550-1800*, New York/Londres, Routledge, coll. « Children's literature and culture », 2006, p. 277-303.
- BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., *Child of the Enlightenment: Revolutionary Europe reflected in a Boyhood Diary*, Leyde/Boston, Brill, 2009, coll. « Egodocuments and history series; 1 », 553 p.
- BAGGERMAN Arianne et DEKKER Rudolf M., « Diary Writing as an Educational Tool in the Age of Enlightenment. The Case of Otto van Eck », in Renato PASTA (dir.), *Scrittura dell'io fra pubblico e privato*, Rome, Edizioni di storia e letteratura, coll. « Biblioteca del XVIII secolo. Settecento italiano; 11 », 2009, p. 141-150.
- BANDELIER André, « Le journal du pasteur Frêne ou les Lumières au village », in André BANDELIER et al. (dir.), *Journal de ma vie*, Porrentruy/Bienne, Société jurassienne d'émulation/Éd. Intervalles, 1993, p. 15-176.
- BANDELIER André, « Un précepteur en Allemagne à la veille de la Révolution d'après sa correspondance », *Documents de la SIHFLES*, t. XI, 1993, p. 37-44.
- BANDELIER André, « Échanges épistolaires et préceptorat des Lumières », *Documents pour l'histoire du français langue étrangère ou seconde*, t. XXIX, 2002, p. 145-173.
- BANDELIER André, « Des gouverneurs et gouvernantes suisses dans les Provinces-Unies au siècle des Lumières », in Suzan VAN DIJK (dir.), *Belle de Zuylen / Isabelle de Charrière : éducation, création, réception*, Amsterdam, Rodopi, 2006, p. 103-123.
- BARBEY Frédéric, *Libertés vaudoises d'après le journal inédit de Philippe Secretan : 1756-1826*, Genève/Lausanne, Éd. Labor et fides, Imprimerie centrale, 1953.
- BARDET Jean-Pierre et RUGGIU François-Joseph (dir.), *Les écrits du for privé en Europe (du Moyen Âge à l'époque contemporaine) : enquêtes, analyses, publications*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, coll. « Mémoires vives », 2010.
- BECCHI Egle et JULIA Dominique, *Histoire de l'enfance en Occident*, Paris, Seuil, coll. « L'univers historique », 1998.
- BÉLY Lucien, *La société des princes : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1999.
- BÉRENGUIER Nadine, *Conduct books for Girls in Enlightenment France*, Burlington, VT, Ashgate, 2011.
- BERTHE Léon-Noël, *Dubois de Fosseux secrétaire de l'Académie d'Arras, 1785-1792 et son bureau de correspondance*, Arras, chez l'auteur, 1969.
- BINZ-WOHLHAUSER Rita, *Zwischen Glanz and Elend. Städtische Elite in Freiburg im Üchtland (18. Jahrhundert)*, Zürich, Chronos, 2014.
- BLACKBOURN David, *The German Bourgeoisie: Essays on the Social History of the German Middle Class from the Late Eighteenth to the Early Twentieth Century*, Londres etc., Routledge, 1991.
- BLOCH Jean, *Rousseauism and Education in Eighteenth-Century France*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century; 325 », 1995.
- BOTONAKI Effie, « Seventeenth Century Englishwomen's Spiritual Diaries: Self-Examination, Covenanting, and Account Keeping », *Sixteenth Century Journal*, n° 30, 1, 1999, p. 3-21.
- BOURCIER Elisabeth, *Les journaux privés en Angleterre de 1600 à 1660*, Lille, Service de reproduction des thèses de l'université Lille 3, 1977.
- BOURDIEU Pierre, *Esquisse d'une théorie de la pratique; précédé de Trois études d'ethnologie kabyle*, Paris, Seuil, coll. « Points 405. Essais », 2000.
- BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Claude, *La reproduction : éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éd. de Minuit, 1970.
- BROGLIE Gabriel de, *Madame de Genlis*, Paris, Perrin, 1985.
- BROUARD-ARENDS Isabelle, *Vies et images maternelles dans la littérature française du*

- dix-huitième siècle*, Oxford, The Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century; 291 », 1991.
- BROUARD-ARENDIS Isabelle, « Soumission et indépendance : la dynamique intertextuelle à l'égard de l'Émile dans *Adèle et Théodore* de madame de Genlis », *Études Jean-Jacques Rousseau*, n° 9, 1997, p. 141-150.
- BRUCE Emily Claire, *Reading Agency: The Making of Modern German Childhoods in the Age of Revolutions*, A dissertation submitted to the faculty of the university of Minnesota, juillet 2015.
- CASPARD Pierre, « Pourquoi l'État s'est-il intéressé à l'Éducation? (1750-1830) », *Musée neuchâtelois*, n° 3, 1994, p. 95-105.
- CASPARD Pierre, « Éducation et progrès : ce que disent les écrits personnels », *Musée neuchâtelois*, n° 5, 1996, p. 273-289.
- CASPARD Pierre, « Examen de soi-même, Examen public, Examen d'État. De l'admission à la Sainte-Cène aux certificats de fin d'études, XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle », *Histoire de l'éducation*, n° 94, 2, 2002, p. 7-74.
- CASPARD Pierre, « Singulières ou communes? Les valeurs éducatives révélées par les correspondances entre enfants et parents : Suisse romande et France, 1760-1830 », in Philippe HENRY et Jean-Pierre JELMINI (dir.), *La correspondance familiale en Suisse romande aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles : affectivité, sociabilité, réseaux*, Neuchâtel, Éd. Alphil, 2006, p. 31-53.
- CAUSSE Étienne, *Madame Necker de Saussure et l'éducation progressive*, Paris, Je sers, 1930.
- CERMAN Ivo, « L'instruction privée dans les familles nobles en Bohême au XVIII<sup>e</sup> siècle », in François CADILHON, Michel COMBET et Marguerite FIGEAC-MONTHUS (dir.), *Construire l'éducation : de l'Ancien Régime à nos jours*, Pessac, Presses universitaires de Bordeaux, 2009, p. 67-74.
- CERMAN Ivo, « Le précepteur français en Bohême au temps des Lumières », in Vladislav RJEOUTSKI et Alexandre TCHOUDINOV (dir.), *Le précepteur francophone en Europe (XVII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 21-36.
- CERTEAU Michel de, *L'invention du quotidien*, t. I : *Arts de faire*, Nouv. éd. établie et présentée par Luce Giard, Paris, Gallimard, coll. « Folio essais; 146 », 2010.
- CHALMEL Loïc, *Réseaux philanthropinistes et pédagogie au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Bern etc., P. Lang, coll. « Exploration Éducation : histoire et pensée », 2004.
- CHALMEL Loïc, « Philanthropie, franc-maçonnerie et pédagogie. Éduquer des filles au siècle des Lumières », *Annales Pestalozzi : recherches en histoire de l'éducation*, t. III, 2004/2005, p. 41-83.
- CHAPPEY Jean-Luc, *La Société des observateurs de l'homme (1799-1804) : des anthropologues au temps de Bonaparte*, Paris, Société des études robespierristes, coll. « Bibliothèque d'histoire révolutionnaire. Nouvelle série; 5 », 2002.
- CHARRIÈRE DE SÉVERY William et Clara de, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du dix-huitième siècle : Salomon et Catherine de Charrière de Sévery et leurs amis*, Lausanne/Paris, G. Bridel/Fischbacher, 1911.
- CHARTIER Roger, « Livres, lecteurs, lectures », in Vincenzo FERRONE et Daniel ROCHE, *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p. 287.
- CHARTIER Roger, « Les pratiques de l'écrit », in Roger CHARTIER et Philippe ARIÈS (dir.), *Histoire de la vie privée*, t. III : *De la Renaissance aux Lumières/par Philippe Ariès... [et al.] ; vol. dirigé par Roger Chartier*, Paris, Seuil, 1986, p. 9-57.
- CHARTIER Roger, « Culture écrite et littérature à l'âge moderne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, n° 56, 4-5, 2001, p. 83-802.
- CHARTIER Roger, « Les chemins de l'écrit, ou le retour à Monte Verità », in Alfred MESSERLI et Roger CHARTIER (dir.), *Scripta volant, verba manent: Schriftkulturen in Europa zwischen 1500 und 1900 (Les cultures de l'écrit en Europe entre 1500 et 1900)*, Bâle, Schwabe, 2007, p. 483-493.

- CHIRON Jeanne et SETH Catriona (dir.), *Marie Leprince de Beaumont – De l'éducation des filles à La Belle et la Bête*, Paris, Garnier, coll. « Classiques Garnier, série XVIII<sup>e</sup> siècle », 2014.
- COE Richard Nelson, *When the Grass was taller : Autobiography and the Experience of Childhood*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1984.
- COSSY Valérie, « L'utilité entre progrès et conservatisme dans la "Bibliothèque britannique" de Genève : les frères Pictet et l'œuvre de Maria Edgeworth (1795-1815) », in Michael BÖHLER et Laurent DROZ (dir.), *Republikanische Tugend: Ausbildung [sic] eines Schweizer Nationalbewusstseins und Erziehung eines neuen Bürgers (Contribution à une nouvelle approche des Lumières helvétiques : actes du 16<sup>e</sup> colloque de l'Académie suisse des sciences humaines et sociales [Ascona, Monte Verità, Centro Stefano Franscini]), 7-11 septembre 1998*, Genève/Paris, Slatkine/diff. H. Champion, 2000, p. 241-262.
- COSSY Valérie, « L'écriture de la paternité ou l'enfance des pères : Prevost-Dassier, Sir Walter Finch... et Victor Frankenstein », *Lettre de Zuylen et du Pontet*, n° 26, 2001, p. 6-11.
- COSSY Valérie, *Isabelle de Charrière : écrire pour vivre autrement*, Lausanne/Renens, Presses polytechniques et universitaires romandes, coll. « Le savoir suisse ; 80 », 2012.
- CUNNINGHAM Hugh, *Children and Childhood in Western Society since 1500*, Londres/New York, Longman, coll. « Studies in modern history », 2005.
- CUNNINGHAM Hugh, *The Invention of Childhood*, s. l., BBC Books, 2006.
- DACOME Lucia, « Noting the Mind: Commonplace Books and the Pursuit of the Self in Eighteenth-Century Britain », *Journal of the History of Ideas*, n° 65, 4, 2004, p. 603-625.
- D'ANDLAU Béatrix, *La jeunesse de Madame de Staël : (de 1766 à 1786) : avec des documents inédits*, Genève, Droz, coll. « Histoire des idées et critique littéraire ; 113 », 1970.
- DARNTON Robert, « An Early Information Society: News and the Media in Eighteenth-Century Paris », *The American Historical Review*, n° 105, 1, 2000, p. 1-35.
- DARNTON Robert, *Le grand massacre des chats : attitudes et croyances dans l'Ancienne France*, Paris, Les Belles Lettres, coll. « Le goût des idées », 2011.
- DE BELLAIGUE Christina, « The Development of Teaching as a Profession for Women before 1870 », *The Historical Journal*, n° 44, 2001, p. 963-98.
- DEKKER Rudolf M., *Journal de Magdalena Van Schinne (1786-1805)*, Paris, Côté-femmes, coll. « Des femmes dans l'histoire », 1994.
- DEKKER Rudolf M., « Les égodocuments aux Pays-Bas du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin du Bibliophile*, n° 2, 1995, p. 317-332.
- DEKKER Rudolf M., « Childhood in Dutch Autobiographies, 1600-1850 », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, t. suppl., 2, 1996, p. 65-76.
- DEKKER Rudolf M., *Childhood, Memory and Autobiography in Holland. From the Golden Age to Romanticism*, Basingstoke, Macmillan, 1999.
- DEKKER Rudolf M., « Egodocuments in the Netherlands from the Sixteenth to the Nineteenth Century », in Erin GRIFFEY (dir.), *Envisioning Self and Status. Self-representation in the Low Countries 1400-1700*, c/o University of Hull, Department of Dutch Studies, 2000, p. 255-285.
- DEKKER Rudolf M., « Jacques Presser's heritage: Egodocuments in the study of history », *Memoria y civilizacion*, n° 5, 2002, p. 3-37.
- DEKKER Rudolf M., *Family, culture and society in the diary of Constantijn Huygens Jr, secretary to Stadholder-King William of Orange*, Leyde/Boston, Brill, coll. « Egodocuments and history ; 5 », 2013.
- DEKKER Rudolf M. et BAGGERMAN Arianne, « Autobiographies », in Paula S. FASS (dir.), *Encyclopedia of Children and Child-*

- hood in *History and Society*, New York etc., MacMillan Reference USA : Thomson Gale, 2003.
- DELEUVIN Marie-Claude, *Marc-Antoine Jullien, de Paris, 1775-1848 : théoriser et organiser l'éducation*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- DELUMEAU Jean et ROCHE Daniel, *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, coll. « Mentalités : vécus et représentations », 1990.
- DIDIER Béatrice, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Littératures modernes », 2002.
- DIERKS Konstantin, « The Familiar Letter and Social Refinement in America, 1750-1800 », in David BARTON (dir.), *Letter writing as a social practice*, Amsterdam etc., J. Benjamins, coll. « Studies in written language and literacy; 9 », 2000, p. 31-41.
- DIETRICH Donald J., « Dietrich Tiedemann: Child Psychologist in the Eighteenth Century », *The Historian*, n° 38, 3, 1976, p. 455-473.
- DOW Gillian, « "The best system of education ever published in France": *Adelaïde and Theodore* en Angleterre », in François BESSIRE et Martine RIED (dir.), *Madame de Genlis : littérature et éducation*, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 41-51.
- DUBEAU Catherine, « M<sup>rs</sup> Spectator : journal, comptes moraux et tyrannie de l'inspection dans les "Mélanges" et les "Nouveaux mélanges" de Suzanne Necker », *Cahiers du CIERL*, t. VI, 2009, p. 145-162.
- DUBEAU Catherine, « Fabrique de la mémoire chez Suzanne Necker », *Cahiers Staëliens*, n° 63, 2013, p. 69-92.
- DUBEAU Catherine, *La lettre et la mère : roman familial et écriture de la passion chez Suzanne Necker et Germaine de Staël*, Québec, Les Presses de l'université Laval, coll. « Les collections de la République des Lettres. Études », 2013.
- EHRENPREIS Stephen, « Histoire de l'éducation et histoire religieuse (France et Saint-Empire, époque moderne) », in Philippe BÜTTGEN (dir.), *Religion ou confession : un bilan franco-allemand sur l'époque moderne (XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2010, p. 485-513.
- EIMANN Amandine, *Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852), préceptrice à la cour impériale de Russie : une émigration réussie?*, mémoire de master sous la direction de François Jequier, université de Lausanne, 2005.
- FASS Paula S. (dir.), *The Routledge History of Childhood in the Western World*, Londres, Routledge, 2013.
- FAUVE-CHAMOUX Antoinette, « Innovation et comportement parental en milieu urbain (XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle) », *Annales ECS*, n° 5, 1985, p. 1023-1039.
- FERRAND Nathalie, « Livre, lecture », in Michel DELON et Michel BLAY (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. 654-659.
- FERRONE Vincenzo et ROCHE Daniel, *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999.
- FIGEAC-MONTHUS Marguerite, *Les enfants de l'« Émile »? : l'effervescence éducative de la France au tournant des XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*, Berne, P. Lang, coll. « Exploration. Éducation : histoire et pensée », 2015.
- FLETCHER Anthony, *Growing up in England. The Experience of Childhood, 1600-1914*, New Haven/Londres, Yale University Press, 2010.
- FLETCHER Anthony, « Courses in Politeness: the Upbringing and Experiences of five Teenage Diarists, 1671-1860 », *Transactions of the Royal Historical Society*, n° 12, 2002, p. 417-430.
- FOISIL Madeleine, « En son for privé », in Jean DELUMEAU et Daniel ROCHE (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, coll. « Mentalités : vécus et représentations », 1990, p. 193-218.
- FOISIL Madeleine (dir.), *Journal de Jean Héroard*, Paris, Fayard, 1989.
- FOUCAULT Michel, *Surveiller et punir : naissance de la prison*, Paris, Gallimard, coll. « Tel; 225 », 1975.

- FOUCAULT Michel, *Technologies of the Self. A seminar with Michel Foucault*, éd. Luther H. Martin, Huck Gutman et Patrick H. Hutton, Londres, Tavistock Publications, 1988.
- FRESSOZ Jean-Baptiste, « Petite histoire philosophique du risque et de l'expertise à propos de l'inoculation et de la vaccine, 1750-1800 », in Sezin TOPÇU, Cécile CUNY et Kathia SERRANO-VELARDE (dir.), *Savoirs en débats. Perspectives franco-allemandes*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 197-220.
- FRIEDENTHAL Richard, *Goethe: sein Leben und seine Zeit*, Munich/Zürich, Piper, coll. « Serie Piper 248 », 2011.
- FRIEDLY Arthur, « Que "mon exemplaire de Werther soit brûlé". Le testament d'Henri-David Chaillet », *Annales de la société suisse pour l'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle*, n° 10, 2019, p. 131-148.
- FRIJHOFF Willem, « Historian's Discovery of Childhood », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, n° 48, 1, 2012.
- GAGNEBIN Bernard et MONNIER Philippe M. (éd.), *Journal intime, de Henri-Frédéric Amiel*, Lausanne, L'Âge d'Homme, coll. « Caryatides », 1976.
- GAILLARD DE SAINT-GERMAIN Clément, *Éduquer son enfant à l'époque des Lumières : le journal de Clément Gaillard de Saint-Germain*, éd. Christelle Tiron, Amiens, Encrege, coll. « Vécus », 2013.
- GENTON Françoise, « De l'éducation des princes destinés au trône de Basedow (1770/1771) : novation pédagogique et résignation politique », in Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER (dir.), *L'Institution du prince au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2003, p. 53-62.
- GEX Samuel, « Constant. Constant de Rebecque », *Recueil de Généalogies vaudoises, publié par la société vaudoise de généalogie*, Lausanne, Librairie Payot, 1950, t. III, p. 205-229.
- GIRARD Alain, *Le journal intime*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « dito », 1986.
- GODINEAU Dominique, *Les femmes dans la société française : XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, A. Colin, coll. « U. Histoire », 2003.
- GOODMAN Dena, « Le Spectateur intérieur : les journaux de Suzanne Necker », *Littérales*, n° 17, 1995, p. 91-100.
- GOODMAN Dena, « Suzanne Necker's Mélanges: Gender, Writing, and Publicity », in Elizabeth C. GOLDSMITH et Dena GOODMAN (dir.), *Going Public: Women and Publishing in Early Modern France*, Ithaca/Londres, Cornell University Press, 1995, p. 210-23.
- GOODMAN Dena, *Becoming a Woman in the Age of Letters*, Ithaca, Cornell University Press, 2009.
- GOUGEAUD-ARNAUDEAU Simone, *Entre gouvernants et gouvernés : le pédagogue au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, coll. « Savoirs mieux Éducation », 2000.
- GRANDEROUTE Robert, « Jean Lanteires : de l'éducation, du Pays de Vaud et de l'expatriation », in Roger DURANT (dir.), *C'est la faute à Voltaire. C'est la faute à Rousseau*, Genève, Librairie Droz S.A., 1997, p. 173-180.
- GRANDIÈRE Marcel, « Regard sur l'enfant au siècle des Lumières », *Éducation et pédagogie au siècle des Lumières : actes du Colloque 1983 de l'Institut des sciences de l'éducation, université catholique de L'Ouest*, Angers, Presses de l'UCO, 1985, p. 51-63.
- GRANDIÈRE Marcel, « Éducation et société dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle : de Vallange et ses projets de réforme complète de l'éducation 1710-1740 », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, t. XXXIII, 2, 1997, p. 413-432.
- GRANDIÈRE Marcel, *L'idéal pédagogique en France au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 1998.

- GRANDIÈRE Marcel, « L'éducation exemplaire de Louis Joseph Xavier duc de Bourgogne, 1751-1761 », in Gérard LUCIANI et Catherine VOLPILHAC-AUGER (dir.), *L'Institution du prince au XVIII<sup>e</sup> siècle : actes du huitième colloque franco-italien des sociétés française et italienne d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle tenu à Grenoble en octobre 1999*, Ferney-Voltaire, Centre international d'étude du XVIII<sup>e</sup> siècle, 2003, p. 153-168.
- GRASSI Marie-Claire, « Épistolières au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Georges BÉRUBÉ et Marie-France SILVER (dir.), *La lettre au XVIII<sup>e</sup> siècle et ses avatars : actes du colloque international tenu au Collège universitaire Glendon, université York, Toronto (Ontario) Canada, 29 avril-1<sup>er</sup> mai 1993*, Toronto, Éd. du GREF, 1996, p. 91-105.
- GRENBY Matthew O., *The Child Reader 1700-1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2011.
- GRETCHANAÏA Elena et VIOLET Catherine, *Si tu lis jamais ce journal... : diaristes russes francophones, 1780-1854*, Paris, CNRS Éd., 2008.
- GREYERZ Kaspar von, « L'autoformation spirituelle en Angleterre (XVII<sup>e</sup> siècle) », *Histoire de l'éducation*, n° 70, 1996, p. 49-63.
- GREYERZ Kaspar von, *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich: europäische Selbstzeugnisse als historische Quellen (1500-1850)*, Cologne etc., Böhlau, coll. « Selbstzeugnisse der Neuzeit », 2001.
- GREYERZ Kaspar von, *Religion et culture : Europe, 1500-1800*, Paris, Cerf, coll. « Sciences humaines et religions », 2006.
- GREYERZ Kaspar von, « Écriture de soi et lecture religieuse chez les protestants du monde germanophone en perspective confessionnelle », in *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, éd. Danièle Tosato-Rigo, Études de lettres, 2016, 1-2, p. 39-62.
- GREYERZ Kaspar von, « Ego-Documents: The Last Word? », *German History*, n° 28, 2010, p. 273-282.
- GRISONI Albertine, *Éduquer des princesses en Russie. Jeanne Huc-Mazelet (1765-1852) et Esther Rath (1764-1844), gouvernantes à la cour impériale*, mémoire de master sous la direction de Danièle Tosato-Rigo, université de Lausanne, 2015.
- GROSRICHARD Alain, « Le prince saisi par la philosophie », *Ornicar*, n° 26-27, 1983, p. 134-144.
- GUILHAUMOU Jacques, « Autour du concept d'agentivité », *Rives méditerranéennes*, n° 41, 1, 2012, p. 25-34.
- GUITARD-MOREL Josiane, *La relation éducative au siècle des Lumières*, Paris, L'Harmattan, coll. « Éducation et philosophie », 2015.
- GUSDORF Georges, *Les écritures du moi*, Paris, O. Jacob, coll. « Lignes de vie », 1990.
- GUYOT Charly, *La vie intellectuelle et religieuse en Suisse française à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : Henri-David de Chaillet, 1751-1823*, Neuchâtel, P. Attinger, coll. « Mémoires de l'université de Neuchâtel ; 21 », 1946.
- GUZZI-HEEB Sandro, « Mère aimée, mère domestiquée? Mères valaisannes du XVIII<sup>e</sup> siècle et leurs fonctions sociales », *Micrologus. Nature, scienze e società*, 2009, p. 437-462.
- HABERMAS Rebekka, « Parent-Child Relationships in the Nineteenth Century », *German History*, n° 16, 1, 1998, p. 43-55.
- HABERMAS Rebekka, *Frauen und Männer des Bürgertums: eine Familiengeschichte (1750-1850)*, Göttingen, Vandenhoeck & Ruprecht, coll. « Bürgertum ; 14 », 2000.
- HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume : souffrantes et soignantes au siècle des Lumières (France, Suisse)*, thèse de doctorat, université de Lausanne, 2012.
- HANAFI Nahema, *Le frisson et le baume : expériences féminines du corps au siècle des Lumières*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.
- HAUSSONVILLE Paul-Gabriel d', « Le salon de M<sup>me</sup> Necker », *Revue des deux mondes*, n° 40, 1880.



- HAVELANGE Isabelle, « Des livres pour les demoiselles, XVII<sup>e</sup>-première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle », in Isabelle BROUARD-ARENDIS (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 575-584.
- HAVELANGE Isabelle, « Des femmes écrivent l'histoire. Auteurs féminins et masculins des premiers livres d'histoire pour la jeunesse (1750-1830) », *Histoire de l'éducation*, n° 114, 2007, p. 25-51.
- HAVELANGE Isabelle et LE MEN Ségolène, *Le magasin des enfants : la littérature pour la jeunesse (1750-1830) : [exposition], Montreuil, Bibliothèque Robert-Desnos, [1er décembre 1988-28 janvier 1989] : [catalogue]*, Montreuil, Ville de Montreuil/Bibliothèque Robert Desnos/Association Bicentenaire Montreuil, 1988.
- HEAD Anne-Lise, « Les femmes dans la société urbaine : culture, politique, économie », in Anne-Lise HEAD et Albert TANNER (dir.), *Frauen in der Stadt (Les femmes dans la ville). [Société suisse d'histoire économique et sociale 11]*, Zürich, Chronos, 1993, p. 7-22.
- HEAD Anne-Lise et MOTTU-WEBER Liliane, *Femmes et discriminations en Suisse : le poids de l'histoire, XVI<sup>e</sup>-début XIX<sup>e</sup> siècle (droit, éducation, économie, justice)*, Genève, université de Genève/département d'histoire économique, coll. « Publications du Département d'histoire économique de l'université de Genève ; 2 », 1999.
- HECHT Jacqueline, « Le Siècle des Lumières et la conservation des petits enfants », *Population*, n° 46, 6, 1992, p. 1589-1620.
- HENRY Philippe, « Correspondance familiale et éducation privée : le séjour d'Alexandre-Charles de Perregaux à Zurich », *Revue historique neuchâteloise : Musée neuchâtelois*, 1997, p. 227-246.
- HERMANN Ulrich, « Pädagogisches Denken », in Notker Hammerstein et Ulrich Hermann (dir.), *Handbuch der deutschen Bildungsgeschichte, 18. Jahrhundert. Band II: Vom späten 17. Jahrhundert bis zur Neuordnung Deutschlands um 1800*, Munich, C. H. Beck, 2005, p. 96-125.
- HEYWOOD Colin, *A History of Childhood: Children and Childhood in the West from Medieval to Modern Times*, Cambridge, Polity, 2001.
- HEYWOOD Colin, *Growing up in France: from the Ancien Régime to the third Republic*, Cambridge, Cambridge University Press, 2009.
- HEYWOOD Colin, *Childhood in Modern Europe*, Cambridge, Cambridge University Press, 2018.
- HIMMESOËTE Marilyn, *Juvenilia : journaux personnels d'adolescents du XIX<sup>e</sup> siècle*, thèse de doctorat en histoire et sémiologie du texte et de l'image, sous la dir. de José-Luis Diaz, université Paris 7, 2012.
- HUBLER Lucienne, « La population sous l'Ancien Régime : la vie fragile », in François FLOUCK, Alain DUBOIS et Danielle ANEX-CABANIS (dir.), *De l'ours à la cocarde : régime bernois et révolution en pays de Vaud (1536-1798)*, Lausanne, Éd. Payot, 1998, p. 61-78.
- JAEGER Siegfried, « The Origin of the Diary Method in Developmental Psychology », in Georg ECKARDT et Urie BRONFENBRENNER (dir.), *Contributions to a History of Developmental Psychology: International William T. Preyer Symposium*, Berlin/New York, Mouton, 1985, p. 63-74.
- JORIO Marco (dir.), *Dictionnaire historique de la Suisse*, Hauterive, Attinger, 2002-2014.
- JULIA Dominique, « Livres scolaires et usages pédagogiques (1660-1780) », in Henri-Jean MARTIN et Roger CHARTIER (dir.), *L'histoire de l'Édition française*, t. II : *Le livre triomphant (1660-1830)*, Paris, Promodis, 1984, p. 468-497.
- JULIA Dominique, « L'institution du citoyen. Instruction publique et éducation nationale dans les projets de la période révolutionnaire (1789-1795) », in Marie-Françoise LÉVY (dir.), *L'enfant, la famille et la révolution française*, Paris, O. Orban, 1989, p. 122-170.
- JULIA Dominique, « Documenti delle scrittura infantile in Francia », in Quinto ANTONELLI et Egle BECCHI (dir.), *Scrittura*

- bambine. Testi infantili tra passato e presente*, Rome/Bari, Laterza, 1995, p. 5-23.
- JULIA Dominique, « Bernard de Bonnard, gouverneur des princes d'Orléans et son Journal d'éducation (1778-1782) », *Mélanges de l'École française de Rome, Italie et Méditerranée*, t. CIX, 1, 1997, p. 383-464.
- JULIA Dominique, « L'enfance au début de l'époque moderne », in Egle BECCHI et Dominique JULIA (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, t. I : *De l'Antiquité au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Seuil, 1998, p. 303-395.
- JULIA Dominique, « L'enfance entre absolutisme et Lumières (1650-1800) », in Egle BECCHI, Dominique JULIA et Jean-Pierre BARDOS (dir.), *Histoire de l'enfance en Occident*, t. II : *Du XVIII<sup>e</sup> siècle à nos jours*, Paris, Seuil, 1998, p. 7-119.
- JULIA Dominique, « Conclusion », in François CADILHON, Jean MONDOT et Jacques VERGER (dir.), *Universités et institutions universitaires européennes au XVIII<sup>e</sup> siècle : entre modernisation et tradition : actes du colloque international organisé par le Centre interdisciplinaire bordelais d'études des Lumières (2-4 octobre 1997)*, Talence, Presses universitaires de Bordeaux, 1999, p. 261-277.
- JULIA Dominique, « Madame de Genlis et l'éducation des princes », *Musée des arts et métiers*, n° 35, 2002, p. 16-27.
- JULIA Dominique, « L'imperium di una governante : Madame de Genlis e l'educazione dei principi d'Orléans », in Monica FERRARI (dir.), *I Bambini di una volta. Problemi di metodo*, Milan, Franco Angeli, 2006, p. 133-173.
- KERSTING Christa, *Die Genese der Pädagogik im 18. Jahrhundert. Campes Allgemeine Revision im Kontexte der neuzeitlichen Wissenschaft*, Weinheim, Deutscher Studien Verlag, 1992.
- KRISCHLEGER Pierre-Yves, *La religion de Guizot*, Genève, Labor et Fides, 1999.
- KNIBIEHLER Yvonne, « La mère au foyer », in Geneviève DERMENJIAN, Jacques GUILHAUMOU et Martine LAPIED (dir.), *Femmes entre ombre et lumière. Recherches sur la visibilité sociale (XVI<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Paris, Publisud, 2000, p. 33-40.
- KNIBIEHLER Yvonne, *Maternité, affaire privée, affaire publique*, Paris, Bayard, 2001.
- KNIBIEHLER Yvonne, *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, Paris, Presse universitaires de France, coll. « Que sais-je ? », 2012.
- KNIBIEHLER Yvonne et FOUQUET Catherine, *L'histoire des mères du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Éd. Montalba, 1980.
- KOCHER GIRINSHUTI Maïla et MORET PETRINI Sylvie, « Des hommes de mérite et une femme de jugement. L'usage de la plume dans la transmission des valeurs au sein de la famille Mestral », in Anne-Marie COCULA et Michel COMBET (dir.), *Jeunesse et châteaux*, Pessac, Ausonius Éditions/Scripta Mediaevalia, 2017, p. 23-43.
- KOSELLECK Reinhart « Einleitung », in Otto BRUNNER et Reinhart KOSELLECK (dir.), *Geschichtliche Grundbegriffe: historisches Lexikon zur politisch-sozialen Sprache in Deutschland/ Bd. 1, A-D*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1972, p. 13-27.
- LAHIRE Bernard, *Tableaux de familles : heurs et malheurs scolaires en milieux populaires*, Paris, Gallimard/Seuil, 1995.
- LANZ Anne-Marie, *Dans le fleuve de l'oubli : journal de Catherine de Charrière de Sévery*, mémoire sous la direction de Jacqueline Letzter et Andrea Frisch, université du Maryland, Digital Repository at the University of Maryland, 2008.
- LARDY Michèle, *L'éducation des filles de la noblesse et de la gentry en Angleterre au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Berne/Berlin etc., P. Lang, coll. « Geschichte und ihre Hilfswissenschaften ; 592 », 1994.
- LAROCHE Marie-Hélène, *Un périodique du XVIII<sup>e</sup> siècle, consacré à l'éducation : le « Journal d'Éducation »*, mémoire de maîtrise, sous la direction de Daniel Roche, université Paris 1, 1976.
- LE BORGNE Françoise, « Récits et expériences dans *L'École des Pères* », *Études rétroviennes*, n° 30, 1999, p. 89-100.

- LEBRUN François, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, coll. « U. Histoire », 1998.
- LEJEUNE Philippe, *Aux origines du journal personnel. France, 1750-1815*, Paris, Honoré Champion, 2016.
- LEJEUNE Philippe, « Le je des jeunes filles », *Poétique*, n° 94, 1993, p. 229-251.
- LEJEUNE Philippe, « Marc-Antoine Jullien, contrôleur de temps », *Lalies*, n° 28, 2007, p. 205-220.
- LEJEUNE Philippe, « “Et le cahier?”. Journaux en Famille les Coquebert de Montbret », *Lalies*, n° 28, 2008, p. 189-203.
- LEJEUNE Philippe, « Le journal au seuil de l'intimité », *Itinéraires. Pour une histoire de l'intime et de ses variations*, sous la direction d'Anne Coudreuse et Françoise Simonet-Tenant, t. IV, 2009, p. 75-90.
- LEJEUNE Philippe, « “Mais basta : ceci est un journal” : Louis-François Guiguer entre le privé et l'intime », *Revue suisse d'art et d'archéologie*, n° 67, 2010, p. 247-54.
- LEJEUNE Philippe, « Philippe de Noircarmes, diariste minute », in Sylvie MOUYSET, Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, CNRS-université de Toulouse – Le Mirail, 2010, p. 85-99.
- LEJEUNE Philippe, « Le panoptique de M<sup>me</sup> de Genlis », in Anne COUDREUSE et Catriona SETH (dir.), *Le temps des femmes : textes mémoriels des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, coll. « Rencontres 92. Série Le dix-huitième siècle 7 », 2014, p. 45-69.
- LEJEUNE Philippe et BOGAERT Catherine (dir.), *Le journal intime : histoire et anthologie*, Paris, Textuel, 2005.
- LETT Didier, ROBIN Isabelle et ROLLET Catherine, « Faire l'histoire des enfants au début du xv<sup>e</sup> siècle : de l'enfance aux enfants », *Annales de démographie historique*, n° 129, 1, 2015, p. 231-276.
- LILTI Antoine, *Le monde des salons : sociabilité et mondanité à Paris au xviii<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 2005.
- LOUSSOUARN Sophie, « La littérature enfantine en Angleterre au xviii<sup>e</sup> siècle », *xvii-xviii. Bulletin de la société d'études anglo-américaines des xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles*, n° 50, 2000, p. 99-114.
- LUCIANI Isabelle, *Écriture, récit, trouble(s) de soi : perspectives historiques (France, xv<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles)*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, coll. « Le temps de l'histoire », 2012.
- LÜTHY Herbert, *La banque protestante en France de la Révocation de l'Édit de Nantes à la Révolution*, Repr. der französischen Originalausg. mit einem Vorwort von Jean-François Bergier, Zürich, Neue Zürcher Zeitung, coll. « Gesammelte Werke », 2005.
- MANSON Michel, « Être enseignant en France de 1750 à 1800, d'après C.-J. Leroux et le “journal d'éducation” », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 38, 3, 1991, p. 462-472.
- MARCHAND Philippe, « Un modèle éducatif original à la veille de la Révolution : les maisons d'éducation particulières », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n° 22, 4, 1975, p. 594-567.
- MARCHAND Philippe, « Propos d'un noble artésien sur l'éducation. Les discours de Dubois de Fosseux 1782-1783 », *Revue du Nord*, n° 78, 1996, p. 695-708.
- MARCHAND Philippe, « Parents et enfants dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle, ce que nous apprennent les correspondances », *The European Journal*, n° 5, 2004, p. 5-6.
- MARCHAND Philippe, « La part maternelle dans l'éducation des garçons au xviii<sup>e</sup> siècle », in Isabelle BROUARD-ARENDIS (dir.), *Femmes éducatrices au siècle des Lumières : [actes du colloque international tenu à l'université Rennes 2, les 22-23-24 juin 2006]*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2007, p. 45-62.
- MARTHA Constant, « Un Précepte de Pythagore – L'Examen de conscience chez les anciens », *Revue des Deux Mondes*, n° 9, 1875, p. 377-398.

- MARTIN Henri-Jean, « Une croissance séculaire », in Roger CHARTIER et Henri-Jean MARTIN (dir.), *Histoire de l'édition française*, t. II : *Le livre triomphant : 1660-1830*, Paris, Fayard/Cercle de la librairie, 1990, p. 113-127.
- MASCUCH Michael, *Origins of the Individualist Self: Autobiography and Self-identity in England, 1591-1791*, Cambridge, Polity Press, 1997.
- MAAS Harro, « Monitoring the Self: François-Marc-Louis Naville and His Moral Tables », *History of Sciences*, n° 58, 2019, p. 117-141.
- MERCIER Roger, *L'enfant dans la société du XVIII<sup>e</sup> siècle avant l'« Émile »*, Paris, s. n., 1961.
- MESSERLI Alfred, « Der papierene Freund. Literarische Anregungen und Modelle für das Tagebuchführen », in Kaspar von Greyerz (dir.), *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich: europäische Selbstzeugnisse als historische Quellen (1500-1850)*, Cologne etc., Böhlau, 2001, p. 299-320.
- MESSERLI Alfred, *Lesen und Schreiben 1700 bis 1900: Untersuchung zur Durchsetzung der Literalität in der Schweiz*, Tübingen, M. Niemeyer, coll. « Reihe germanistische Linguistik; 229 », 2002.
- MESTRAL Combremont, Julie de, « Une Vaudoise du bon vieux temps : fragments d'une correspondance et du "Journal secret" d'une jeune fille, 1807-1821 », *Bibliothèque universelle et revue suisse*, n° 74, 1914, p. 506-545.
- MESTRAL Combremont Julie de, *Albertine Necker de Saussure : 1766-1841*, Lausanne, Payot, 1946.
- MICHAËLIS Juliette, « L'instruction de la jeunesse dans la crainte de Dieu », in Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (dir.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation/musée d'ethnographie, 1997, p. 26-31.
- MICHAËLIS Juliette, « L'usage du monde et une chambre à soi », in Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (dir.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation/musée d'ethnographie, 1997, p. 37-58.
- MICHAËLIS Juliette, « "La femme de mérite" selon le pasteur Ami Lullin (1746) », in Chantal RENEVEY et Juliette MICHAËLIS (dir.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation/musée d'ethnographie, 1997, p. 33-37.
- MICOTTI Sara, « Un'infanzia ambigua: Luigi XIII bambino nel "Journal" di Heroard », *Quaderni Storici*, n° 57, 1984, p. 793-817.
- MOREL Charles-Louis, *Arnex-sur-Orbe : un village, ses habitants, au fil des siècles*, Yverdon-les-Bains, Éditions de la Thièle, 2008.
- MOREL Marie-France, « Madame Roland, sa fille et les médecins : prime éducation et médicalisation à l'époque des Lumières », *Annales de Bretagne et des Pays de l'Ouest*, n° 86, 2, 1979, p. 211-219.
- MOREL Marie-France, « Enfance », in Michel DELON et Michel BLAY (dir.), *Dictionnaire européen des Lumières*, Paris, Presses universitaires de France, 2007, p. 397-400.
- MORET PETRINI Sylvie, « Charles de Constant, un père entre deux époques », *Annales Benjamin Constant*, n° 40, 2015, p. 145-156.
- MORET PETRINI Sylvie, « Entre "jeu de poupée" et "petite société", l'enfance de Cécile Constant sous les yeux et sous la plume de ses gouvernantes », *Annales Benjamin Constant*, n° 34, 2009, p. 175-190.
- MORET PETRINI Sylvie, *Pratiques éducatives familiales et écriture du for privé en Suisse romande (1750-1820)*, thèse de doctorat, université de Lausanne, 2016.
- MORREN Pierre, *La vie lausannoise au XVIII<sup>e</sup> siècle : d'après Jean Henri Polier de Vernand, lieutenant baillival*, Genève, Labor et Fides, 1970.
- MOTLEY Mark, *Becoming a French Aristocrat: the Education of the Court Nobility, 1580-1715*, Princeton N. J., Princeton University Press, 1990.
- MOUYSET Sylvie, *Papiers de famille : introduction à l'étude des livres de raison (France,*

- xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle), Rennes, Presses universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2007.
- MOUYSSET Sylvie, « Quand "Je" est une femme : les spécificités d'une écriture ordinaire ? », in Sylvie MOUYSSET, Jean-Pierre BARDET et François-Joseph RUGGIU (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, CNRS/université de Toulouse – Le Mirail, 2010, p. 185-201.
- MOUYSSET Sylvie, « Souffrir, panser, aimer. Écriture et conscience de soi au féminin (Europe, xv<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècle) », *Rives méditerranéennes*, n° 44, 2013, p. 17-37.
- MOUYSSET Sylvie et RIVES Danièle, « Bon fils, bon mari et bon père? Antoine-Jean Solier par lui-même (1760-1836) », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 34, 2011, p. 137-152.
- NAEF Henri, *La famille Naef et le lignage de Gattikon en Suisse romande*, Lausanne, Éditions Spes, 1932.
- NARDI Emma, « Rousseau contredit Jean-Jacques », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, n° 41, 1997, p. 131-152.
- NICOLI Miriam, *Apporter les lumières au « plus grand nombre » : médecine et physique dans le « Journal de Lausanne » (1786-1792)*, Lausanne, Éd. Antipodes, 2006.
- OSER Fritz et REICHENBACH Roland (dir.), *Père Grégoire Girard 1765-1850 : son œuvre, sa pensée pédagogique, son impact (sein Werk, sein pädagogisches Denken, seine Bedeutung)*, Fribourg, Éd. universitaires Saint-Paul, 2002.
- OZMENT Steven, « The Private Life of an Early Modern Teenager: a Nuremberg Lutheran visits Catholic Louvain (1577) », *Journal of Family History*, n° 21, 1, 1996, p. 22-43.
- PERRENOUD Alfred, *La population de Genève du seizième au début du dix-neuvième siècle : étude démographique*, Genève/Paris, Libr. A. Jullien/Libr. H. Champion, coll. « Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève; 47 », 1979.
- PERRENOUD Alfred, « Les comportements démographiques », in Anne-Marie PIUZ et Liliane MOTTU-WEBER (dir.), *L'économie genevoise, de la Réforme à la fin de l'Ancien Régime : xv<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles*, Genève, Georg I Société d'histoire et d'archéologie de Genève, 1990, p. 83-130.
- PERROUX Olivier, *Tradition, vocation et progrès : les élites bourgeoises de Genève (1814-1914)*, Genève, Slatkine, 2006.
- PFENDER Olivia, *Guizot et Henriette : éducation, genre et protestantisme*, mémoire de master 1 sous la direction de Dominique Kalifa, université Paris 1 – Panthéon-Sorbonne, UFR 09 Histoire, Centre de recherche d'histoire du xix<sup>e</sup> siècle, 2013.
- PIGNOT Manon, *Allons enfants de la patrie. Génération Grande Guerre*, Paris, Seuil, 2012.
- PILLER Gudrun, « Das Jugendtagebuch Johann Rudolf Hubers 1783/84 als Medium der Selbstkontrolle », in Kaspar VON GREYERZ (dir.), *Von der dargestellten Person zum erinnerten Ich: europäische Selbstzeugnisse als historische Quellen (1500-1850)*, Cologne etc., Böhlau, 2001, p. 213-230.
- PILLOUD Séverine, *Les mots du corps : l'expérience de la maladie dans les lettres de patients à un médecin du xviii<sup>e</sup> siècle : Samuel Auguste Tissot*, Lausanne, Éd. BHMS, 2013.
- PILLOUD Séverine, « Tourisme médical à Lausanne dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Le réseau des patients du D<sup>r</sup> Tissot (1728-1797) », *Revue historique vaudoise*, n° 114, 2016, p. 9-24.
- PINLOCHE Auguste, *La réforme de l'éducation en Allemagne au xviii<sup>e</sup> siècle : Basedow et le philanthropinisme*, Paris, A. Colin, 1889.
- PLUMB J. H., « The New World of Children in Eighteenth-Century England », *Past & Present*, n° 67, 1975, p. 64-95.
- POPIEL Jennifer J., « Making Mothers: the Advice Genre and the Domestic Ideal, 1760-1830 », *Journal of Family History, Studies in Family, Kinship and Demography*, n° 29, 4, 2004, p. 339-350.
- PY Gilbert, « La fortune de l'Émile et la rénovation pédagogique au siècle des Lumières », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, n° 18, 1, 1992, p. 35-59.

- Py Gilbert, *Rousseau et les éducateurs : étude sur la fortune des idées pédagogiques de Jean-Jacques Rousseau en France et en Europe au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, coll. « Studies on Voltaire and the Eighteenth Century; 356 », 1997.
- RASKOLNIKOFF Mouza, « De l'éducation au Siècle des Lumières, Louis de Beaufort gouverneur du prince de Hesse-Hombourg d'après des lettres inédites », *Journal des savants*, n° 1, 1, 1982, p. 77-93.
- RENEVEY Chantal et MICHAËLIS Juliette (dir.), *En attendant le prince charmant : l'éducation des jeunes filles à Genève, 1740-1970*, Genève, Service de la recherche en éducation/musée d'Ethnographie, 1997.
- RIEDER Philip, *La figure du patient au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, coll. « Bibliothèque des Lumières; 76 », 2010.
- RIEDER Philip, « "Ma confession" et les egodocuments de Louis Odier. Les dessous d'une introspection avant Rousseau », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, n° 67, 4, 2010, p. 269-276.
- ROBIN-ROMERO Isabelle, « L'enfant malade dans les écrits privés du XVIII<sup>e</sup> siècle », *Histoire, économie et société*, n° 22, 4, 2003, p. 469-486.
- ROCHE Daniel, « L'Amour paternel à Paris au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Annales de démographie historique*, 1983, p. 72-80.
- ROGERS Rebecca, « Learning to be Good Girls and Women. Education, Training and Schools », in Deborah SIMON-TON (dir.), *The Routledge History of Women in Europe since 1700*, Londres, Routledge, 2006, p. 93-134.
- ROGERS Rebecca, « Revoir l'histoire de l'éducation sous l'angle du genre », in Bernard BODINIER (dir.), *Genre et éducation : former, se former, être formée au féminin*, Mont-Saint-Aignan, Publ. des universités de Rouen et du Havre, 2009, p. 13-19.
- ROGGERO Marina, « Éducation », in Vincenzo FERRONE et Daniel ROCHE (dir.), *Le monde des Lumières*, Paris, Fayard, 1999, p. 239-249.
- ROSEN-PREST Viviane, « Quelques pédagogues huguenots en Prusse à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle : le vent des réformes », in Geraldine SHERIDAN et Viviane ROSEN-PREST (dir.), *Les Huguenots éducateurs dans l'espace européen à l'époque moderne*, Paris/Genève, H. Champion/diff. Slatkine, 2011, p. 205-236.
- ROSSET François, « La vie littéraire et intellectuelle en pays romand au XVIII<sup>e</sup> siècle », in Roger Francillon (dir.), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. I : *Du Moyen-Âge à 1815*, Lausanne, Payot Presses centrales, 1996, p. 193-223.
- ROSTAND Jean, « La conception de l'homme selon Helvétius et selon Diderot », *Revue d'histoire des sciences*, 1951, p. 213-222.
- RUBERG Willemijn, « Children's Correspondence as a Pedagogical Tool in the Netherlands, 1770-1850 », *Paedagogica Historica: International Journal of the History of Education*, n° 41, 2005, p. 295-312.
- RUBERG Willemijn, *Conventional correspondence: epistolary culture of the Dutch elite, 1770-1850*, Leyde, Brill, coll. « Egodocuments and history series; 4 », 2011.
- RUGGIU François-Joseph, « Autres sources, autre histoire? Faire l'histoire des individus des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle en Angleterre et en France », *Revue de synthèse*, n° 5, 2004, p. 111-152.
- RUGGIU François-Joseph, « Écrits du for privé », in Michel FIGEAC (dir.), *L'ancienne France au quotidien : la vie et les choses de la vie sous l'Ancien Régime*, Paris, A. Colin, 2007, p. 167-170.
- RUGGIU François-Joseph, « Les écrits du for privé : formes, signes, sens », in Michel CASSAN, Jean-Pierre BARDET et François Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé : objets matériels, objets édités, actes du colloque de Limoges, 17 et 18 novembre 2005*, Limoges, PULIM, coll. « Histoire. Trajectoires », 2007, p. 1-6.
- RUGGIU François-Joseph, « A Way Out of the Crisis: methodologies of early modern social history in France », *Cultural and Social History*, n° 6, 1, 2009, p. 65-85.
- RUGGIU François-Joseph, « Les discours annalistiques comme discours de soi », in Sylvie MOUYSET, Jean-Pierre BARDET et

- François-Joseph RUGGIU (dir.), *Car c'est moy que je peins. Écritures de soi, individu et liens sociaux (Europe, XV<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle)*, Toulouse, CNRS/université de Toulouse – Le Mirail, 2010, p. 261-277.
- RUGGIU François-Joseph, « Les écrits du for privé : pertinence d'une notion historique », in Jean-Pierre BARDET et François Joseph RUGGIU (dir.), *Les écrits du for privé en France : de la fin du Moyen Âge à 1914*, Paris, Éd. du CTHS, coll. « Orientations et méthodes ; 29 », 2014, p. 9-34.
- RUTZ Andreas, « Ego-Dokument oder Ich-Konstruktion? Selbstzeugnisse als Quellen zur Erforschung frühneuzeitlicher Menschen », *Zeitenblick. Online-Journal für Geschichtswissenschaften*, n° 1, 2, 2002, p. 1-19.
- SARDET Frédéric, « La demande en mariage : sens d'une pratique sociale au début du XIX<sup>e</sup> siècle dans le canton de Vaud », in *Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud, 1813-1815*, éd. Olivier Meuwly, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 2017, p. 255-276.
- SCHLUMBOHM Jürgen, *Kinderstuben. Wie Kinder zu Bauern, Bürgern, Aristokraten Würden, 1700-1850*, Munich, Deutscher Taschenbuch Verlag Dokumente, 1983.
- SCHLUMBOHM Jürgen, « Constructing Individuality: Childhood Memories in Late Eighteenth-century "Empirical Psychology" and Autobiography », *German History*, n° 16, 1, 1998, p. 29-42.
- SCHMID Pia, « „Von Individuis abstrahirte Beobachtungen“. Zur empirischen Erforschung des Kindes in der Pädagogik der deutschen Spätaufklärung », in Josef N. NEUMANN (dir.), *Das Kind in Pietismus und Aufklärung: Beiträge des Internationalen Symposions vom 12.-15. November 1997 in den Franckeschen Stiftungen zu Halle*, Tübingen, Verl. der Franckeschen Stiftungen Halle im Max Niemeyer Verl., 2000, p. 281-295.
- SCHNEGG Brigitte, « Tagebuchschreiben als Technik des Selbst: das „Journal de mes actions“ der Bernerin Henriette Stettler-Herport », in Daniela Alexandra HACKE (dir.), *Frauen in der Stadt: Selbstzeugnisse des 16.-18. Jahrhunderts: 39. Arbeitstagung in Heidelberg 17.-19. November 2000*, Stuttgart, J. Thorbecke, 2004, p. 103-130.
- SCHÖNBORN Sibylle, *Das Buch der Seele: Tagebuchliteratur zwischen Aufklärung und Kunstperiode*, Tübingen, M. Niemeyer, coll. Studien und Texte zur Sozialgeschichte der Literatur ; 68, 1999.
- SCHOOLS Peter A., *Reasoned Freedom: John Locke and Enlightenment*, Ithaca N.Y./Londres, Cornell University Press, 1992.
- SCHÜMMER Volker, *Georg Christoph Lichtenbergs Konzept aufgeklärter Kultur*, Würzburg, Königshausen und Neumann, 2000.
- SCOTT Joan Wallach, *Gender and the politics of history*, New York, Columbia University Press, coll. « Gender and culture », 1999.
- SECRETAN Bernard, *Secretan : histoire d'une famille lausannoise de 1400 à nos jours*, Lausanne, Éd. du Val de Faye, 2003.
- SETH Catriona, *Les rois aussi en mouraient : les Lumières en lutte contre la petite vérole*, Paris, Desjonquères, coll. « L'esprit des lettres », 2008.
- SETH Catriona (dir.), *La fabrique de l'intime : mémoires et journaux de femmes du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013.
- SGARD Jean (dir.), *Édition électronique revue, corrigée et augmentée du dictionnaire des journaux (1600-1789)*, [http://dictionnaire-journaux.gazettes18e.fr].
- SHERMAN Stuart, *Telling Time. Clocks, Diaries, and English Diurnal Form, 1660-1785*, Chicago/Londres, The University of Chicago Press, 1997.
- SIERRA BLAS Veronica, *Paroles orphelines – Les enfants et la guerre d'Espagne*, trad. Christine Rivalan Guégo et Raquel Thiercelin-Mejías, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2016.
- SIGRIST, René, *La nature à l'épreuve : les débuts de l'expérimentation à Genève (1670-1790)*, Paris, Classiques Garnier, coll. « L'Europe des Lumières ; 8 », 2011.
- SIGRIST René et CANDAU Jean-Daniel, *H.-B. de Saussure (1740-1799) : un regard sur la terre*, Chêne-Bourg/Genève, Georg,

- coll. « Bibliothèque d'histoire des sciences ; 4 », 2001.
- SIMONET-TENANT Françoise, *Le journal intime : genre littéraire et écriture ordinaire*, Paris, Téraèdre, coll. « L'écriture de la vie », 2004.
- SIMONET-TENANT Françoise, « L'écriture féminine au XIX<sup>e</sup> siècle en France : modèles et influences », *Revista IPOTESI*, n° 13, 2, 2009, p. 21-30.
- SIMONET-TENANT Françoise, *Journal personnel et correspondance (1783-1939), ou, Les affinités électives*, Louvain-la-Neuve, Academia-Bruylant, coll. « Au coeur des textes ; 18 », 2010.
- SONNET Martine, « Les leçons paternelles », in Jean DELUMEAU et Daniel ROCHE (dir.), *Histoire des pères et de la paternité*, Paris, Larousse, coll. « Mentalités : vécus et représentations », 1990, p. 269-288.
- SONNET Martine, « Le savoir d'une demoiselle de qualité : Geneviève Randon de Malboissière (1746-1766) », *Memorie dell'accademia delle scienze di Torino. L'education dell'uomo et della donna nella cultura illuministica*, t. XXIV, 5, 2000, p. 167-85.
- SONNET Martine, « Geneviève Randon de Malboissière et ses livres : lectures et sociabilité culturelle féminines dans le Paris des Lumières », in Isabelle BROUARD-ARENDS (dir.), *Lectrices d'Ancien Régime*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 131-142.
- SORBIER Françoise du, « Heurs et malheurs du roman anglais en France au Dix-huitième siècle », *Colloque – Société d'études anglo-américaines des 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles*, t. XXIII, 1986, p. 119-131.
- STADLER Peter, *Pestalozzi: Geschichtliche Biographie, Bd. 2, Von der Umwälzung zur Restauration: Ruhm und Rückschläge (1798-1827)*, Zürich, Verlag Neue Zürcher Zeitung, 1993.
- STAREMBERG Nicole et SCHOULEPNIKOFF Chantal de, « Les Journaux de Jean-Henri Polier de Vernand et de Louis-François Guiguer de Prangins. Jeux de miroirs », *Revue suisse d'Art et d'Archéologie*, n° 67, 4, 2010, p. 285-295.
- STONE Lawrence, *The Family, Sex and Marriage in England 1500-1800*, Londres etc., Penguin Books, 1979.
- STROEV Alexandre, « Les débuts pédagogiques de Frédéric-César de La Harpe », in Olivier MEUWLY (dir.), *Frédéric-César de La Harpe, 1754-1838*, Lausanne, coll. « Bibliothèque historique vaudoise ; 134 », 2011, p. 35-47.
- TERMOLLE Michel, « Rousseau, conseiller pédagogique par correspondance », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, n° 47, 2007, p. 309-326.
- THOMAS Keith, « Children in Early Modern England », in Gillian AVERY (dir.), *Behold the child: American children and their books, 1621-1922*, Baltimore Md./Londres, J. Hopkins University Press, 1994, p. 45-77.
- TOSATO-RIGO Danièle, « Charlotte, Angéline, Catherine... : le journal comme instrument de socialisation à l'ère des salons », *Clio. Histoire, Femmes et Sociétés*, n° 35, 2012, p. 191-200.
- TOSATO-RIGO Danièle, « In the Shadow of Emile: Pedagogues, Pediatricians, Physical Education, 1686-1762 », *Studies in Philosophy and Education*, n° 31, 2012, p. 449-463.
- TOSATO-RIGO Danièle, « En attendant Gertrude. Mères et utopie sociale chez Pestalozzi », in Heinrich PESTALOZZI, *Écrits sur la Méthode. Volume V. Comment Gertrude instruit ses enfants. Un essai pour introduire les mères à l'art d'enseigner elles-mêmes leurs enfants*, introduction et traduction de Michel Soëtard, Mont-sur-Lausanne, LEP Loisirs et Pédagogie, 2013, p. 187-199.
- TOSATO-RIGO Danièle, « Espace éducatif ou "chambre à soi" ? Les journaux de Catherine et Angéline de Charrière de Sévery », in Anne COUDREUSE et Catriona SETH (dir.), *Le temps des femmes : textes mémoriels des Lumières*, Paris, Classiques Garnier, 2014, p. 69-89.
- TOSATO-RIGO Danièle, « Paroles de témoins : Vers une pluralisation du récit historique », *Encounters/Encuentros/Encounters on Education*, n° 15, 2014, p. 137-159.



- TOSATO-RIGO Danièle, « Au commencement était (parfois) l'écriture. Pratiques sociales de l'écrit du for privé (Suisse, xvii<sup>e</sup>-début xix<sup>e</sup> siècle) », *Mélanges de la Casa de Velasquez*, t. CXLVI, 2015, p. 77-89.
- TOSATO-RIGO Danièle, *Appel à témoins. Écrits personnels et pratiques socioculturelles (xvi<sup>e</sup>-xix<sup>e</sup> siècles)*, Études de lettres, 2016, 1-2.
- TOSATO-RIGO Danièle et ANDREEV Andreï, *Imperator Aleksandr I i Frederik-Sezar Lagarp: pis'ma, dokumenty*, Moscou, Rosspen, 2014-2017.
- TOSATO-RIGO Danièle et MORET PETRINI Sylvie, *L'appel de l'Est : précepteurs et gouvernantes suisses à la cour de Russie (1760-1820)*, Lausanne, université de Lausanne, 2017.
- TROHLER Daniel, ZURBUCHEN Simone et OELKERS Jürgen, *Der historische Kontext von Pestalozzi's „Methode“: Konzepte und Erwartungen im 18. Jahrhundert*, Bern etc., P. Haupt, coll. « Neue Pestalozzi-Studien 7 », 2002.
- TÜMMLER Hans, *Carl August von Weimar, Goethes Freund: eine vorwiegend politische Biographie*, Stuttgart, Klett-Cotta, 1978.
- TUTTLE Leslie, « Celebrating the Père de Famille: Pronatalism and Fatherhood in Eighteenth-Century France », *Journal of Family History*, n° 29, 4, 2004, p. 366-381.
- ULBRICH Claudia, « L'usage historiographique de l'autobiographie », in Robert DION (dir.), *Vies en récit : formes littéraires et médiatiques de la biographie et de l'autobiographie*, Québec, Nota bene, 2007, p. 139-156.
- ULBRICH Claudia, « "Madame la comtesse de Scheverin". Une approche biographique », in Maurice DAUMAS (dir.), *Thèmes et figures du for privé : communications aux journées d'études sur les écrits du for privé (2008-2010)*, Pau, Publications de l'université de Pau, 2012, p. 173-186.
- VAN ESSEN Mineke et ROGERS Rebecca, « Écrire l'histoire des enseignantes. Enjeux et perspectives internationales », *Histoire de l'éducation*, n° 98, 2003, p. 5-35.
- VARGAS Pierre de, « L'éducation du "petit Jullien", agent du comité de salut public », in Marie-Françoise LEVY (dir.), *L'enfant, la famille et la Révolution française*, Paris, Plon, 1989, p. 219-248.
- VICKERY Amanda, *The Gentleman's Daughter: Women's Lives in Georgian England*, New Haven/Londres, Yale University Press, 1998.
- VIGUERIE Jean de, « Le mouvement des idées pédagogiques aux xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> siècles », in Gaston MIALARET et Jean VIAL (dir.), *Histoire mondiale de l'éducation*, t. II, Paris, Presses universitaires de France, 1981, p. 273-299.
- VUILLEUMIER Henri, *Histoire de l'Église réformée du Pays de Vaud sous le régime bernois*, t. IV : *Le déclin du régime bernois*, Lausanne, La Concorde, 1933.
- WALLACE Doris B., MARGERY B. Franklin et KEEGAN Robert T., « The Observing Eye: A Century of Baby Diaries », *Human Development*, n° 37, 1, 1994, p. 1-29.
- WEISS Burghard, *Zwischen Physikotheologie und Positivismus: Pierre Prevost (1751-1839) und die korpuskularkinetische Physik der Genfer Schule*, Francfort-sur-le-Main/Bern etc., P. Lang, coll. « Europäische Hochschulschriften. Reihe 3, Geschichte und ihre Hilfswissenschaften ; 353 », 1988.
- WHYMAN Susan E., *The Pen and the People: English Letter Writers 1660-1800*, Oxford/New York, Oxford University Press, 2009.
- WITTEWESSE Denise, *Die Familie von Fellenberg und die Schulen von Hofwyl: Erziehungsideale, „häusliches Glück“ und Unternehmertum einer bernischen Patrizierfamilie in der ersten Hälfte des 19. Jahrhunderts*, Bern, Historischer Verein des Kantons Bern, coll. « Archiv des Historischen Vereins des Kantons Bern ; 82 », 2002.
- ZEMON DAVIS, Natalie, « "Women's History" in Transition: the European Case », *Feminist Studies*, n° 3, 3, 1975-1976, p. 83-103.
- ZURBUCHEN Walter, « Une famille tragique : les Witel », *Revue du Vieux Genève*, n° 14, 1984, p. 54-63.

## Index

---

### A

ACHARD Anne-Renée, née de Bontems :  
121  
ACHARD Jacques : 121  
ALBERT Madeleine d' : 62  
AMIEL Caroline, née Brandt : 211  
AUBERT Henri : 181

---

### B

BACON Francis : 75  
BALLEXSERD Jacques : 92  
BASEDOW Johann Bernhardt : 13, 31-33,  
37, 47, 48, 52, 103, 113, 118, 142-144,  
159, 162  
BEADLE John : 97  
BEAUFORT Louis de : 44  
BENOÎT Jean-André-Marc : 100  
BENOÎT Jeanne-Antoinette : 72, 97, 99-101,  
108  
BENTHAM Jeremy : 205  
BERQUIN Arnaud : 92  
BÉTHUNE Maximilien de, duc de Sully : 52  
BLONAY Jean-Henri de : 181  
BLONAY Jean-Rodolphe-Frédéric de : 181  
BOILEAU Nicolas : 232  
BOISSIER Jean-Jacques-André : 197  
BOISSIER Marie-Charlotte, née Lullin : 149,  
195-198, 200, 201, 208, 226, 232, 240  
BOISSIER Sophie Dorothée : 183  
BOISSY Jean-François de : 233  
BOISSY Louis de : 211  
BONNARD Bernard de : 34, 72, 79, 90  
BONNARD Sophie de : 136  
BONNET Charles : 15, 26, 36, 78  
BOURBON Louise-Marie-Adélaïde de : 90  
BRANDT Frédéric : 211  
BUFFON Georges Louis Leclerc de : 220  
BUREN Charlotte de : 202

BUTINI Pierre : 133-135

---

### C

CAMPE Joachim Heinrich : 36, 37, 39, 41,  
83  
CASTELLA Marie de, née de Pujol : 152,  
155, 156  
CASTELLANE Adélaïde-Louise-Guyonne de :  
125, 147  
CERFVOL de : 117  
CHAILLET Henri-David : 222-227, 244  
CHAILLET Samuel : 222  
CHALMOT Jacques Alexandre de : 54  
CHANDIEU Benjamin de : 202  
CHANDIEU Marie-Françoise-Charlotte, née  
de Montrond : 202  
CHARRIÈRE DE SÉVERY Angletine-Livie-Wil-  
helmine : 176, 180, 203  
CHARRIÈRE DE SÉVERY Louise-Jacqueline-  
Catherine, née Chandieu : 202, 203  
CHARRIÈRE DE SÉVERY Salomon de : 202  
CHARRIÈRE DE SÉVERY Wilhelm : 202  
CHARRIÈRE Isabelle de : 189  
CONDILLAC Étienne Bonnot de : 52, 80, 90,  
91, 150  
CONSTANT Anne (dite Ninette), née  
Achard : 121, 122, 209  
CONSTANT Antoinette-Cécile-Frédérique-  
Henriette : 97, 99-109 175, 183, 233  
CONSTANT Benjamin : 209  
CONSTANT César : 99, 101  
CONSTANT Charles (de Rebecque) : 121,  
122, 208-210, 214  
CONSTANT Rosalie (de Rebecque) : 209  
CONSTANT Rosalie Anne (de Rebecque) :  
122, 208, 214  
CONSTANT Rose Henriette Anne Louise :  
122

CONSTANT Samuel (de Rebecque) : 122  
CONSTANT Samuel-Henry (de Rebecque) :  
99  
CONSTANT Sophie, née Rosset : 99  
COQUEBERT DE MONTBRET Cécile : 125  
COQUEBERT DE MONTBRET Charles  
Étienne : 149  
COQUEBERT DE MONTBRET Charlotte : 125  
COURTEN Louis-François-Régis de : 136  
COURTEN Pierre Hildebrand de : 136  
CROUSAZ Jean-Louis de : 192  
CROUSAZ Jean-Pierre de : 35, 91, 113, 118,  
144, 162  
CURCHOD Louis-Antoine : 62

---

D

DASSIER Olympe : 158  
DE LA FARE : 28, 45, 141  
DEFOE Daniel : 205, 206  
DELESSERT Étienne : 74  
DELESSERT Jacques-François-Gabriel-  
Étienne : 75  
DELESSERT Jules Jean-Jacques : 75  
DELESSERT Jules-Paul-Benjamin : 75  
DELESSERT Madeleine : 78, 169  
DELORD Catherine-Pernette : 100  
DIDEROT Denis : 62, 66  
DILLENUS Friedrich W. : 37  
DU PASQUIER Rose : 224  
DUBOIS DE FOSSEUX Ferdinand : 120, 159,  
160  
DUBY Jean-Louis : 236  
DUMARSAIS César Chesneau : 77  
DUNANT Anne Jeanne : 218  
DUNANT Anne, née Gravière : 218  
DUNANT David : 181, 185, 217, 221  
DUNANT François : 217, 221  
DUNANT Jean-Jacques : 218, 221  
DUNANT Sophie Elisabeth : 218  
DUPIN Amélie : 144

---

E

ECK Otto van : 14, 53, 106, 176, 205  
EDGEWORTH Maria : 38, 40  
EDGEWORTH Richard Lovell : 38-40  
ÉPINAY Louise d' : 92, 107, 117  
ERLACH Sophie de (née Effinguer de Wil-  
degg) : 103  
EULER Leonhard : 189

---

F

FAUCHE Samuel : 99  
FAUCHE Suzanne : 99  
FAVRE Jean-Marc-Louis : 71  
FELLENBERG Philipp Emanuel, von : 13  
FÉNELON François de Salignac de La Mothe-  
Fénelon : 28, 45, 86, 92  
FEODOROVNA Marie : 99, 108  
FLEURY Claude : 75  
FRANKLIN Benjamin : 55, 236, 237  
FRÈNE Théophile-Rémy : 181

---

G

GAILLARD DE ST-GERMAIN Clément : 18  
GARDEUR LEBRUN Charles : 46  
GAUTIER Adélaïde : 127  
GAUTIER Alfred : 132, 139, 144, 145, 147  
GAUTIER Charles : 127, 132, 139  
GAUTIER Constance : 127  
GAUTIER François : 9, 14, 121, 126  
GAUTIER Françoise-Marie-Antoinette, née  
de Tournes : 126, 132, 135, 139, 145, 147  
GÉLIEU Isabelle de : 151  
GÉLIEU Jonas de : 151-154  
GÉLIEU Marguerite Isabelle de, née Frêne :  
151  
GELLERT Christian Fürchtegott : 51, 54,  
204  
GENLIS PULCHÉRIE de : 47  
GENLIS Stéphanie Félicité de : 33-35,  
45-47, 52, 53, 86, 92, 93, 97, 101, 103,  
106-109, 113, 119, 120, 162, 206, 244  
GILLART Catherine Joseph : 136  
GIRARD Grégoire (dit Père Girard) : 96  
GLAYRE Marie-Bartholomée, née de Crou-  
saz : 186, 188, 192-194  
GLAYRE Pierre-Maurice : 163, 186-190, 192  
GLAYRE Stanislas : 186-188, 190  
GOETHE Johann Wolfgang von : 86, 96, 207  
GRAND D'HAUTEVILLE Aimée-Philippine-  
Marie : 126, 127, 131, 133-135, 138,  
139, 143, 144  
GRAND D'HAUTEVILLE Paul-Daniel-Gon-  
zálve : 127, 132-135, 143  
GRAND D'HAUTEVILLE Éric-Magnus : 127  
GRÉGORY John : 167  
GRIVEL Guillaume : 118, 120  
GUIGUER DE PRANGINS Louis-François : 64,  
65, 120, 164, 244

GUIGUER DE PRANGINS Matilda : 64  
 GUIZOT François : 40, 119  
 GUIZOT Pauline, née de Meulan : 40

---

**H**

HELVÉTIUS Claude-Adrien : 77, 80, 92  
 HERBART Johann Friedrich : 75  
 HERBERT Johann Anton : 180  
 HERBERT Margaritha, née Im Hoff : 179  
 HÉROARD Jean : 34  
 HESSE-CASSEL Frédéric de : 35  
 HESSE-CASSEL William de : 35  
 HUBER Johann Rudolf : 52  
 HUBER Michel : 32  
 HUC-MAZELET Jeanne : 85, 87, 94, 95, 98  
 HUYGENS Christian : 235  
 HUYGENS Constantin Jr : 149

---

**I**

ISHAM Thomas : 18

---

**J**

JAÏN Gamaliel Benjamin : 64  
 JAUCOURT Louis de : 73, 178  
 JAUFFERT Louis-François : 39  
 JULLIEN Marc-Antoine : 49, 54, 153, 232,  
 234, 238  
 JULLIEN Rosalie : 50

---

**L**

LA CHALOTAIS Louis-René Caradeuc de :  
 31, 79, 83  
 LA CROIX Jean-François de : 220  
 LA HARPE Frédéric-César de : 57, 71, 75, 98  
 LA PORTE Joseph de : 220  
 LAFONTAINE August : 204  
 LAMBERT Anne-Thérèse de Marguenat de  
 Courcelles, dite Mme de Lambert : 116  
 LANTEIRES Jean : 88, 92, 206  
 LAVATER Johann Kaspar : 55, 87  
 LE FORT Adélaïde-Louise-Nicolasie (dite  
 Adèle), née Mestrezat : 126, 131, 132,  
 135, 140, 143-145, 171  
 LE FORT Caroline : 180, 210  
 LE FORT Frédéric : 127, 143, 171  
 LE FORT Jacques : 180  
 LE FORT Jean-Louis : 127  
 LE FORT Mathilde : 145  
 LECOINTE Adrienne : 178

LEFEBVRE André : 44, 91, 239  
 LEFRANC DE POMPIGNAN Jean-Jacques : 35  
 LENOIR Marie-Antoinette : 116  
 LEPRINCE DE BEAUMONT Jeanne-Marie : 50,  
 54, 92, 105, 107  
 LERBER Charles : 193  
 LERBER Suzanne, née Glayre : 186-192, 194  
 LE ROND D'ALEMBERT Jean : 62  
 LEROUX Charles : 81-83  
 LESAGE Georges-Louis : 74, 78  
 LOCKE John : 10, 11, 26-30, 53, 75, 77, 80,  
 89, 90, 92, 113, 141, 144, 150, 159, 161,  
 162, 164, 166, 169, 231, 244  
 LOUIS, duc de Bourgogne : 47  
 LULLIN Ami : 114, 118, 150-152, 195, 197,  
 233  
 LULLIN Anne Madeleine, née Camp : 195  
 LULLIN Antoine-Louis : 150, 195  
 LULLIN Jean-Antoine : 195  
 LULLIN Suzanne-Albertine, née de Langes :  
 195  
 LYANNA Elisa : 211  
 LYANNA Jean-Louis : 211

---

**M**

MALLET Antoinette : 180  
 MALLETT Jacques-André : 74  
 MARCEL Félix : 128  
 MARCEL Julie Henriette (née Mayor) : 126,  
 128, 140  
 MARMONTEL Jean-François : 62  
 MARTIN Antoinette : 144  
 MARTIN Benjamin : 86  
 MARTIN Jean Abraham Jules Emmanuel :  
 85  
 MARTIN Louise : 72, 85, 87, 90, 91, 93, 98,  
 106, 109, 210  
 MARTINET Johannes Florentius : 107  
 MASON-VILLIERS George : 193  
 MAUCHART David : 37  
 MAUNOIR Jean-Pierre : 135  
 MAYOR Mathias : 126  
 MECKLEMBOURG-SCHWERIN Friedrich Lud-  
 wig von : 98  
 MEYN Jean-Abraham de : 184  
 MIÉVILLE Caroline : 105  
 MIÉVILLE Émilie : 105  
 MIÉVILLE Gabrielle : 105  
 MIÉVILLE Henri : 126, 145

MiéVILLE Henri (fils) : 126, 145  
MiéVILLE Julie : 146  
MiéVILLE Louise : 126, 128, 131, 135, 145, 146  
MNISZECH Michel-Georges : 15  
MONOD Esther : 72, 85, 97, 98, 100-102, 104, 105, 108, 175  
MONOD Henri : 98  
MONOD Sophie : 86  
MONTAIGNE Michel de : 75, 153  
MONTOLIEU Isabelle de : 204  
MOREL Charles-Ferdinand : 130  
MOTTET Philippe : 61  
MUNIER David-François : 226

---

N

NAEF Bernard : 100  
NAVILLE Anne-Renée, née Gallatin : 235  
NAVILLE François-Marc-Louis : 212, 235-237, 239, 240  
NAVILLE Georges Constantin : 235  
NECKER Albertine, née de Saussure : 40, 41, 149, 199, 210, 227, 232  
NECKER Jacques : 62  
NECKER Suzanne, née Curchod : 57, 62, 64, 65, 137, 168  
NECKER Théodore : 128  
NEUFCHÂTEAU François de : 66  
NEWTON Isaac : 26  
NICOLE Pierre : 75  
NIEDERER Johannes : 30  
NIEDERER-KASTOFFER Rosette : 54  
NOIRCARMES Philippe de : 228

---

O

ODIER Amélie : 177, 232  
ODIER Louis : 15, 177, 207, 212, 224-227, 229-232, 235  
ORLÉANS Gaston d' : 44  
ORLÉANS Louis-Philippe d' : 46  
OSTERVALD Jean-Frédéric : 183

---

P

PAUL I<sup>er</sup> : 97, 108  
PAVLOVNA DE RUSSIE Marie, grande-duchesse de Saxe-Weimar-Eisenach : 85, 87, 95, 104  
PAVLOVNA Helena : 98, 104, 179  
PEPYS Samuel : 235

PERREGAUX Alexandre-Charles de : 215  
PESTALOZZI Jakob : 30  
PESTALOZZI Johann Heinrich : 13, 30, 44, 48, 54, 96, 113, 118, 142, 143  
PICOT Adrien : 183, 212  
PICOT Albert : 212, 213  
PICOT Albertine : 154, 157  
PICOT Constance Gabrielle Sarah, née Mallet : 154  
PICOT Georges : 154, 157  
PICOT Jean : 121, 153-157, 165, 182, 212  
PICOT Pierre : 212, 213, 227-231, 238  
PICOT Pierre Eugène : 154-157, 182  
PICTET DE ROCHEMONT Charles : 38-40  
PLANTAMOUR Émile : 135  
PLANTAMOUR Louise, née Saladin : 126, 127, 131, 135  
PLANTAMOUR Théodore : 127  
PLUCHE Noël-Antoine (dit l'abbé Pluche) : 142  
PLUTARQUE : 138  
POLIER DE VERNAND Jean-Henri : 194  
PONCELET Polycarpe : 29, 37, 58, 162  
PREVOST Abraham : 73, 158  
PREVOST Marie, née Bellamy : 73  
PREVOST Pierre : 72-75, 79, 80, 109, 158, 169, 184, 185, 210, 234  
PREVOST-DASSIER Anne Marie Pauline (dite Marianne) : 140, 158, 164, 165, 167, 169, 170, 182  
PREVOST-DASSIER Charles François : 158, 160, 166-170  
PREVOST-DASSIER René-Guillaume-Jean : 140, 153, 157-161, 164, 171  
PUJOL Catherine Jeanne Aglaé, née Bongard de Cambard : 152  
PUJOL François Alexandre, comte de : 152-156, 170  
PYTHAGORE : 229, 237

---

R

RANDON DE MALBOISSIÈRE Geneviève : 207  
RATH Charles de : 98  
RENZ Christoph-Daniel : 65  
RESTIF DE LA BRETONNE Nicolas Edme : 35, 77  
REYRE Joseph : 116  
RICHARDSON Samuel : 205  
ROEDERER Pierre-Louis : 116

ROGUIN Elisabeth, née Bouquet : 163  
 ROLAND Manon : 130  
 ROLLIN Charles : 239  
 ROMANOV Alexandre (Alexandre I<sup>er</sup>) : 71  
 ROMANOV Catherine (Catherine II) : 86, 87, 98, 194  
 ROMANOV Constantin : 71  
 ROMILLY Françoise-Dorothée, née Argand : 233  
 ROMILLY Jean-Edmé : 233  
 ROMME Gilbert : 72  
 ROUSSEAU Jean-Jacques : 11, 12, 28-30, 33, 36-38, 40, 60, 75, 78, 86, 92, 113, 130, 138-141, 159-170, 206, 233, 244

## S

SALZMANN Christian Gotthilf : 54  
 SAUSSURE Albertine Amélie de, née Bois-sier : 198-202, 211  
 SAUSSURE Henriette-Marie de : 99  
 SAUSSURE Horace Bénédicte de : 73, 78, 199, 201  
 SAUSSURE Louis-Albert de : 129  
 SAUSSURE Rose-Suzanne de : 99  
 SAUSSURE Suzanne de : 129  
 SAUSSURE Théodore de : 129  
 SAXE-WEIMAR-EISENACH Charles-Auguste de : 95  
 SAXE-WEIMAR-EISENACH Frédéric-Charles de : 85  
 SAXE-WEIMAR-EISENACH Marie de : 85, 88  
 SCHINNE Magdalena van : 51  
 SCHLÖZER August Ludwig : 31  
 SECRETAN Benjamin Daniel : 57  
 SECRETAN Frédéric Albert Gabriel : 122  
 SECRETAN Philippe-Abraham-Louis : 57-62, 64-66, 71, 122  
 SERVAN Michel : 194  
 SIMON Jean-Frédéric : 48  
 STAËL Germaine de, née Necker : 15, 62, 137, 164, 168  
 STANHOPE Philip, comte de Chesterfield : 53  
 STEELE Richard : 63, 64, 209

STEIGER Karl Friedrich von : 75  
 STETTLER Henriette, née Herbort : 179, 180, 245  
 STETTLER Rudolf : 179  
 SYBOURG Jean Victor de : 99

## T

TALLEYRAND Charles-Maurice de : 119  
 TIEDEMANN Dietrich : 37, 39, 154-156  
 TISSOT Samuel Auguste : 15, 133, 194  
 TREMBLEY Abraham : 15, 120  
 TRONCHIN Jean-Robert : 162  
 TRONCHIN Théodore : 15, 137, 138

## U

URSEL Charles-Joseph d' : 58  
 URSEL Wolfgang-Willem d' : 58

## V

VENETTE Nicolas : 220  
 VERDAN Daniel : 185  
 VERDAN Louise-Frédérique : 185, 211  
 VOLLAND Sophie : 66  
 VOLTAIRE François-Marie Arouet : 15  
 VUILLAUME Peter : 48

## W

WALLMODEN Ernst Georg August : 57  
 WALLMODEN Johann Ludwig : 57  
 WALLMODEN Ludwig Georg Thedel : 57  
 WANDELAINCOURT Antoine-Hubert : 79  
 WIELAND Christoph Martin : 86  
 WINTERFELD A. von : 37, 38  
 WITEL Jérémie : 99, 100  
 WITEL Victoire Clémentine : 72, 97, 99-102, 104, 105, 107-109  
 WOOLLEY Hannah : 27, 28  
 WÜRTEMBERG Louis-Eugène, prince de : 30, 163

## Z

ZOLLIKOFER Clarisse-Sophie-Louise, née Scherer : 138, 139



## Table des matières

<i>Remerciements</i> .....	7
<i>Introduction</i> .....	9

### *Première partie*

#### **LA PROMOTION DU JOURNAL D'ÉDUCATION DANS LE CADRE D'UNE NOUVELLE VISION DE L'ENFANT**

<i>Introduction</i> .....	25
---------------------------	----

#### *Chapitre I*

<b>Un instrument de connaissance</b> .....	27
Du primat de l'observation au journal d'éducation .....	27
Un outil pour les éducateurs .....	31
L'appel aux parents .....	35

#### *Chapitre II*

<b>Une promesse d'amélioration pour les enfants et les adolescents</b> ....	43
Le journal éducatif .....	43
Le journal d'enfant .....	49

#### *Chapitre III*

<b>Une théorisation du journal à bout touchant?</b> .....	57
« Il n'y a pas plus important » :	
Philippe Secretan, adepte et promoteur du journal .....	57
Suzanne Necker : le journal, « spectateur » de soi-même .....	62



*Deuxième partie*

**LE JOURNAL ÉDUCATIF AUX MAINS  
DES PRÉCEPTEURS ET GOUVERNANTES**

*Introduction* ..... 71

*Chapitre IV*

**Un désir naissant de professionnalisation** ..... 73

Le journal de Pierre Prevost : entre observation et méditation ..... 73

« Scientifiser » l'éducation ..... 79

*Chapitre V*

**L'écriture éducative : source de légitimité** ..... 85

Quand l'écriture s'impose ..... 85

Se forger un statut de pédagogue ..... 90

*Chapitre VI*

**Adapter le journal éducatif de Stéphanie-Félicité de Genlis** ..... 97

Le journal en pratique ..... 97

Façonner des jeunes filles modèles ..... 103

*Troisième partie*

**LES PARENTS ET LA PLUME**

*Introduction* ..... 113

*Chapitre VII*

**Responsabilités et sentiments : des rôles parentaux redéfinis** ..... 115

La bonne mère – le bon père ..... 115

Des parents à l'écoute de leurs sentiments ..... 120

*Chapitre VIII*

**Écrire la maternité** ..... 125

Un microcosme à questionner ..... 125

Soigner son enfant ..... 129

De l'allaitement à l'attachement ..... 136

Institutrices de leurs fils .....	141
-----------------------------------	-----

*Chapitre IX*

<b>La plume paternelle : entre observation et réflexion</b> .....	149
Un nouveau regard .....	150
Le journal d'un père-précepteur, René-Guillaume Prevost-Dassier .....	157
Des modèles prénants? .....	161

*Quatrième partie*

**LES ENFANTS ET L'ÉCRITURE DIARISTIQUE**

<i>Introduction</i> .....	175
---------------------------	-----

*Chapitre X*

<b>Élaborer son journal</b> .....	177
À quel âge les jeunes gens ouvrent-ils un journal? .....	177
L'apprentissage d'une pratique .....	186
De mère en fille : la reproduction des modèles .....	194
Une création autonome? .....	204

*Chapitre XI*

<b>La plume émancipatrice</b> .....	217
S'astreindre à la régularité, s'occuper utilement et accroître ses connaissances .....	217
Organiser, gérer, archiver et s'affirmer .....	222
Gérer son temps .....	227
Gérer sa vie .....	235

<i>Conclusion</i> .....	243
-------------------------	-----

<i>Annexe – Notices biographiques des diaristes</i> .....	247
---	-----

<i>Bibliographie</i> .....	255
----------------------------	-----

<i>Index</i> .....	279
--------------------	-----

